

# RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

## COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

## ET LE COMITÉ DU MAROC

---

ANNÉE 1919

---

Nos 1 et 2

# RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

# DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES CHAMPIONS DE LA MITTEL AFRIKA. — EDWYN BEVAN ..... 3

LES CRIMES ALLEMANDS EN AFRIQUE : Les témoignages belges. — CAMILLE MARTIN ..... 22

L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : Les arrêtés du 1er novembre 1918. — GEORGES FRANÇOIS ..... 34

Les frontières orientales du Congo belge : La convention anglo-belge du 3 février 1915 ..... 39

A travers le rapport sur le budget des colonies ..... 42

Renseignements divers ..... 44

Bibliographie ..... 44

CARTE

Les frontières orientales du Congo belge ..... 39

# Les Champions de la Mittel Afrika

*Le rêve africain de l'Allemagne s'est évanoui devant la victoire des troupes alliées. Mais ce n'est pas dire que jusqu'au dernier moment le pangermanisme colonial ne tentera pas de sauver quelques débris de l'empire d'outre-mer écroulé. En tout cas, il est bon de faire plus de lumière encore sur les conceptions politiques, économiques, coloniales et maritimes qui ont été à la base du grand projet de Mittel Afrika, l'une des causes profondes de la guerre déchaînée par l'Allemagne et qui fut, ne l'oublions pas, soutenue par le gouvernement allemand en même temps que par le pangermanisme colonial.*

*C'est dans ce but que nous avons fait traduire et que nous reproduisons ci-après en entier, l'introduction donnée par M. Edwyn Bevan à la traduction anglaise (1) de la brochure de M. Emil Zimmermann sur la Mittel Afrika (2). Nous avons déjà donné les commentaires du Times sur cette brochure et sur l'introduction (3). Grâce à l'obligeance de M. Edwyn Bevan et de MM. Longmans, Green and C°, éditeurs de son ouvrage, nous pouvons mettre ces curieux documents sous les yeux du public français en notant que cette introduction a été écrite en février 1918.*

Tous les Allemands, à l'exception des socialistes minoritaires, sont pratiquement d'accord que quand cette guerre, provoquée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, arrivera à son règlement final, il faudra que, d'une manière ou d'une autre, l'Allemagne parvienne à marquer un avantage, ne fût-ce que pour établir que cet immense effort poussé jusqu'à l'agonie n'a pas été fait pour rien. Par ailleurs, il existe dans l'opinion allemande d'appréciables divergences quant à la direction dans laquelle cet avantage devra être poursuivi. Pour les pangermanistes, la chose suprêmement importante serait que l'Allemagne réalise de nouvelles annexions territoriales en Europe, spécialement l'annexion de la côte des Flandres et des districts miniers français de Briey et Longwy. Ne pas les obtenir équivaudrait pour l'Allemagne dans cette opinion, à la perte de la guerre. Un parti important est, au contraire, fortement opposé aux « politiciens des Flandres », comme Emil Zimmermann les appelle dans son livre. Ce parti s'en tient à la formule « pas d'annexions » — du moins en Europe. Pour lui, même si la guerre devait se régler sur la base du *statu quo* en Europe, l'Allemagne aurait gagné la guerre. Telle est l'opinion souvent qualifiée de « modérée » par oppo-

(1) *The German Empire of Central Africa*, by EMIL ZIMMERMANN, with an introduction by EDWYN BEVAN; un vol. de 64 pages avec une carte ; 1 sh. — Longmans, Green and C°, 39, Paternoster Row, London.

(2) *Das deutsche Kaiserreich Mittel Afrika als Grundlage einer neuen Deutschen Weltpolitik*, von EMIL ZIMMERMANN; Berlin, 1917.

(3) *Afrique française*, 1918, p. 282.

sition aux annexionistes pangermanistes ; elle diffère également de ceux-ci au point de vue de la politique interne. Le pangermanisme est avant tout une opinion réactionnaire et antidémocratique ; les « modérés » sont, d'une manière générale, favorables à une réforme démocratique : à un gouvernement plus représentatif de la nation et plus responsable devant elle. On voit communément des protestations émanées des cercles « modérés » d'Allemagne contre l'annexionisme en faveur de la démocratie, protestations qui sont dans les journaux anglais l'objet de commentaires tendant à démontrer l'abandon par les Allemands de tous projets ambitieux. Le livre qu'on va lire émane de cette opinion « modérée » ; il servira peut-être à démontrer que le point de vue rassurant des « modérés » vaut d'être examiné à deux fois.

Les « modérés », tout autant que les pangermanistes, désirent que l'Allemagne soit à même de voir sa position affermie par la guerre. L'opinion « modérée » comporte deux variantes caractérisées par la direction selon laquelle l'Allemagne devrait réaliser ses gains. L'une de ces variantes est l'école de la *Mittel Europa :* elle insiste sur une union plus étroite, au point de vue politique, militaire et économique, entre l'empire allemand et ses alliés — Autriche-Hongrie, Bulgarie et Turquie, — de façon à réaliser une ligne continue de puissances allemandes de Hambourg au golfe Persique et un vaste royaume centre-européen capable de défier le monde. Ce dessein pourrait être pratiquement réalisé à peu près sans annexion. L'autre variante voit la future grandeur de l'Allemagne assurée par un grand empire en Afrique tropicale, ou *Mittel Afrika*, empire qui s'étendrait d'un bord à l'autre du continent, de l'Atlantique à l'océan Indien, ce qui implique de vastes annexions, mais des annexions en Afrique et non en Europe. Très souvent les deux systèmes — *Mittel Europa* et *Mittel Afrika* — sont soutenus concurremment, mais, habituellement, ceux qui défendent les deux idées mettent plus d'insistance sur l'une que sur l'autre.

On peut se demander si les masses allemandes prennent spontanément un vif intérêt à la perte des colonies d'outre-mer. Il arrive, par exemple, que les champions de l'idée coloniale dénoncent occasionnellement l'indifférence générale du peuple, encore qu'ils notent complaisamment que « la guerre a fait de la grande masse des « classes travaillantes, jusqu'alors indifférentes « ou même opposées au mouvement colonial, les « partisans les plus convaincus de ce mouve- « ment ». (Dr Solf, secrétaire d'Etat pour les colonies, cité dans le *Kreuzzeitung* du 9 janvier 1918.) Mais si aucun gain ne peut être obtenu dans une autre direction, le gain de territoires coloniaux apparaît comme le baume consolateur de l'orgueil national qui serait ulcéré si la guerre se terminait en perte sur toute la ligne. C'est peut-être la raison pour laquelle l'idée de l'empire africain a paru dernièrement être en progrès.

Il importe que les peuples de langue anglaise aient sous les yeux un exposé limpide de ce programme allemand, un exposé qui mette en lumière les espoirs et les intentions qui s'y attachent dans l'esprit allemand. Un exposé détaillé fait par un Allemand est de valeur spéciale, comme document de première main, et c'est justement ce qui se rencontre dans le livre d'Emil Zimmermann traduit ci-après. Ce livre fut écrit pour des lecteurs allemands : on peut s'en rapporter aux lecteurs anglais et américains pour en tirer des conclusions personnelles.

Mais Emil Zimmermann n'est pas le seul publiciste qui se soit employé à exposer les grandioses possibilités qu'offre l'Afrique centrale au peuple allemand et à développer son enthousiasme pour cette entreprise. Il est bon, dans une introduction au livre de Zimmermann, de noter quelques exposés du même évangile par d'autres écrivains.

On notera le parallélisme étroit qui existe entre ces exposés, et leur combinaison donnera au lecteur anglais, à la façon d'une photographie composite, une juste idée de la valeur du terme *Mittel Afrika.*

## I. — Oskar Karstedt.

Nous pouvons tout d'abord en donner un aperçu sommaire emprunté au Dr Oskar Karstedt, éditeur de la *Deutsche Kolonialzeitung*, dans un petit opuscule intitulé *Koloniale Friedensziele* (buts de guerre coloniaux), lequel fait partie d'une série publiée par Duncker, à Weimar, en vue d'éclairer les masses populaires. Il explique d'abord d'une manière générale que les Allemands ont besoin de dépendances tropicales pour deux raisons : 1° pour assurer à leurs industries un approvisionnement en matières premières indépendantes de l'étranger ; 2° pour se procurer des stations navales d'outre-mer.

Dans l'avenir, dit le Dr Karstedt, les flottes d'outre-mer n'auront que la valeur de vieille ferraille, si elles n'ont au delà des mers le soutien de *points d'appui* susceptibles d'être utilisés à tout moment comme dépôts de munitions, stations de charbon, docks, etc. (P. 10.)

Réfléchissez un instant combien plus redoutable eût été le travail des croiseurs allemands, si Dar-es-Salaam sur l'océan Indien ou Luderitz-Bay et Duala sur l'Atlantique avaient été des bases navales pleinement outillées où nos vaisseaux auraient eu toutes facilités pour embarquer du ravitaillement ou se réparer ! (P. 11.)

Puis il proclame en ces termes l'Evangile de la *Mittel Afrika* :

L'acquisition aussi étendue que possible des possessions françaises, anglaises, belges et portugaises en Afrique centrale nous vaudrait un autre avantage, indépendamment de ceux spécifiés. Les possessions coloniales qui, jusqu'ici, nous ont appartenu en Afrique, présentent un caractère essentiellement discontinu et épars... Le Togo, le Cameroun, l'Afrique allemande du Sud-Ouest, et de l'Est, n'ont, entre eux, aucune relation par voie de terre, les territoires anglais, français, belges et portugais les enveloppant de tous côtés. Comme, d'autre part, par suite de la défaillance de notre politique navale, il fut impossible de

défendre sur mer nos colonies, nos possessions se sont trouvées, les unes et les autres, dès le debut de la guerre, comme autant de forteresses isolées, autour desquelles il était facile d'établir une ligne continue d'investissement. C'est là la principale raison qui a fait que, à l'exception de l'Est-Africain, toutes sont tombées relativement vite en proie aux ennemis qui les assaillaient de toutes parts. En même temps il apparaissait que plus les colonies tropicales sont étendues et plus facilement elles sont défendues. Le Cameroun et l'Est-Afrique, les deux plus vastes colonies allemandes en Afrique, l'une de plus de 750.000 kilomètres carrés, l'autre d'un bon million de kilomètres carrés, purent continuer la résistance, bien que nullement préparées à une guerre contre des troupes européennes ; elles le firent d'une façon que l'opinion des meilleurs experts n'avait pas prévue. . Le secret de cette résistance doit être trouvé dans les difficultés stupéfiantes qu'un territoire tropical étendu offre à l'envahisseur et qui procèdent du climat ainsi que d'autres difficultés physiques. Si même un Napoléon ne put qu'échouer dans sa tentative de conquête de la gigantesque Russie et ne put se rendre maître d'une si vaste étendue, une *Mittel Afrika* allemande, s'étendant de l'Atlantique à l'océan Indien, serait, eu égard aux conditions physiques des tropiques pratiquement invulnérable. Un territoire colonial des tropiques trouve sa meilleure sécurité dans son étendue. Plus le territoire est vaste et d'un seul bloc, plus efficace est sa protection contre toute attaque.

Une *Mittel Afrika* allemande, telle qu'elle est ici esquissée, présenterait en outre ce grand avantage, au point de vue de la politique mondiale, qu'elle barrerait, une fois pour toutes, l'effort anglais qui tend à s'assurer la maîtrise de l'Afrique du Cap au Caire. On trouverait, en outre, dans ce territoire, pas mal d'emplacements côtiers qui convenablement fortifiés et équipés, fourniraient à l'Allemagne les bases navales qu'elle *doit de toute nécessité acquérir* sur l'Atlantique et l'océan Indien. Un pareil empire allemand d'outre-mer en Afrique défierait les citadelles de la puissance britannique (Egypte et Sud-Afrique), supports essentiels de la puissance mondiale britannique. Nous y trouverions, non seulement une grande partie de ce qui nous manque pour être économiquement indépendants de l'Angleterre, mais aussi le moyen de frapper l'Angleterre au cœur à tout moment grâce à notre marine et aux possibilités de recrutement en hommes dans ce futur dominion (P. 13-16).

Quelques-uns des tenants de la *Mittel Afrika*, nous le verrons, consentiraient à ce que l'Allemagne abandonne beaucoup de ses anciennes colonies, pourvu qu'elle se pût assurer un empire centre-africain sans solution de continuité.

Le Dr Karstedt, lui, ne consent à rien abandonner, à l'exception de Kiao-tcheou, mais non pas les colonies de l'océan Pacifique ni le Sud-Ouest Africain Allemand. De ses ambitions dans l'océan Pacifique, nous n'avons rien à dire ici, notre sujet se limitant à l'Afrique. Quant aux dimensions du domaine allemand en Afrique, Karstedt écrit :

En ce qui concerne l'étendue de notre domaine colonial en Afrique, la première considération doit être l'arrondissement de notre territoire de telle façon que les possessions allemandes, qui jusqu'ici ont été complètement séparées les unes des autres, se trouvent toutes soudées en un bloc unique par l'annexion de territoires ennemis.

Un tel bloc, par sa grandeur, offrirait une garantie suffisante telle que toute nouvelle tentative pour conquérir le pays par la force des armes se briserait les dents sur ce granit. Le Congo Belge en lui-même pourrait servir le dessein tendant à établir la jonction de l'Est-Africain Allemand et du Cameroun Mais le Congo Belge seul, même lorsque nos anciennes colonies lui seraient réunies, ne pourrait jamais nous donner l'indépendance en ce qui concerne les matières premières. A cette fin, il nous faut une extension de notre territoire, en particulier vers le Nord-Ouest, par l'acquisition des positions françaises de l'Ouest-Africain, et, si possible, par celle de la Nigéria britannique et du Gold Coast (pp. 18, 19).

Il y a un autre point sur lequel le Dr Oscar Karstedt insiste : le prestige allemand a été abaissé aux yeux des indigènes ; il faut qu'à leurs yeux, également, réparation lui soit faite.

Rien ne fait impression sur l'indigène, sauf ce qu'il voit de ses propres yeux ; il a vu les Allemands jadis ses seigneurs et maîtres (*Beherrscher*) réduits à une condition de profonde humiliation, humiliation que, sans aucun doute, nos ennemis ont recherchée pour la raison spéciale de l'effet à produire sur la psychologie des indigènes.

Même si, dans les négociations de paix, la demande d'une compensation personnelle pour les victimes de ces brutalités se trouve soutenue. cela ne compenserait pas la grande et peut être irréparable injure qu'ont reçue le prestige des Allemands et leur avenir colonial en Afrique. Le succès d'une politique coloniale auprès des races inférieures comporte comme considération fondamentale le prestige indiscutable du peuple colonisateur.

Une nation, dont les représentants ont été traités, aux yeux des indigènes, comme les Allemands l'ont été, est, en conséquence d'un tel événement, fâcheusement « handicapée » pour tout ce qui concerne sa future activité coloniale et ce « handicap » peut être écrasant si des mesures appropriées ne sont pas prises. C'est pourquoi, et quoi qu'il arrive, *il faut* qu'on ait soin de veiller à ce que réparation soit faite, aux yeux des indigènes, de la manière qui soit la plus susceptible d'impressionner des peuplades, étant donné leur psychologie et leurs idées (p. 21).

## II. — Paul Leutwein.

Un autre écrivain qui a pris la *Mittel Afrika* pour thème spécial, c'est le Dr P. Leutwein, fils du général Theodor Leutwein qui fut gouverneur du Sud-Ouest-Africain Allemand de 1898 à 1905. J'ai sous les yeux le petit livre d'environ 50 pages, intitulé *Mittel Europa Mittel Afrika*, qu'a publié Paul Leutwein en 1917. Il tire les mêmes conclusions que le Dr O. Karstedt de l'étonnante et énergique résistance des colonies allemandes durant cette guerre.

Si les trois colonies : Sud-Ouest-Afrique, Cameroun, Est-Afrique, séparées comme elles l'étaient les unes des autres et non preparées, se sont montrées un facteur réellement positif dans les forces engagées dans cette guerre, combien plus grande serait l'efficacité d'un vaste et unique empire colonial pourvu de tous les moyens de la guerre scientifique moderne contre toute attaque ennemie par terre ou par mer ! Un tel dominion colonial, établi au vu des expériences de cette guerre, serait absolument invincible (p 47).

Leutwein rapporte le projet de *Mittel Afrika* tout à fait dans les mêmes termes que Karstedt, mais il a un sens plus fin de l'incertitude de l'avenir, incertitude qui doit jeter sur tout cet impérial projet une ombre et un doute.

« Le développement de la guerre dans les colonies, dit-il, nous a appris que les petits territoires coloniaux sont difficilement capables d'une sérieuse défense. Aussi devons-nous, pour l'avenir, y renoncer. D'autre part, le caractère décousu de nos possessions si éparpillées et sans bonnes frontières a rendu ce désavantage particulièrement sensible ..

Il est naturel qu'il existe un désir urgent de voir notre territoire colonial prendre une nouvelle forme... Il a été proclamé un peu partout que l'honneur de l'empire alle-

mand exige que nous recouvrions *toutes* nos colonies. Le point de vue est sentimental et en outre il n'est pas exact. Au moyen de compensations équivalentes, territoriales ou commerciales l'honneur de l'Allemagne ne serait pas moins sauvegardé ; et, tout à la fois, le chemin serait rendu plus facile vers une entente avec nos ennemis actuels.

Beaucoup de politiciens coloniaux arrivent, chaque jour davantage à cette conviction qu'un territoire étendu en Centre-Afrique (touchant à la fois à l'océan indien et à l'Atlantique) nous fournirait les conditions favorables à notre future activité coloniale. Ce domaine devrait renfermer nos plus importantes possessions (le Cameroun, l'Est-Africain et la moitié septentrionale du Sud Ouest-Africain) et être amalgamé en un seul tout par l'annexion du Congo belge, ainsi que par celle de bandes de territoires provenant des possessions britanniques, françaises et portugaises ainsi que du Sud-Afrique anglais. La délimitation précise de la *Mittel Africa* allemande doit être laissée en dehors de toute discussion pour des raisons de sagacité politique. *Des mémorenda détaillés ont été préparés sur ce sujet qui doivent pour l'instant rester confidentiels.*

Bornons-nous à ceci : la *Mittel-Africa* allemande en tant que terrain destiné au peuplement, en tant que facteur économique et comme base de pouvoir politique, se révélera comme donnant satisfaction à toutes les exigences. L'idée qui a présidé à cette délimitation a été d'assurer de bonnes chances de succès dans les négociations nécessaires en ce qui concerne les concessions réciproques et de fixer les nouvelles frontières de telle façon qu'elles donnent le moins possible d'occasion de frictions à l'avenir.

Le projet *renferme une demande maximum et une demande minimum* entre lesquelles, suivant l'issue finale de la guerre et selon l'habileté de nos négociateurs, la délimitation définitive sera, selon toute probabilité, fixée (pp. 50, 51.)

## III. — Hans Delbruck.

Au premier rang des apôtres de la *Mittel Afrika* se trouve le Dr Hans Delbruck, l'un des principaux historiens et publicistes de l'Allemagne, auteur d'un ouvrage classique sur l'art de la guerre depuis les temps anciens ; le successeur de Treitschke au fauteuil éditorial du grand périodique mensuel les *Preussische Jahrbücher*. Dans son livre : *Bismarcks Erbe* (*L'Héritage de Bismarck*) publié en 1915, il écrivait :

Le plus sûr de tous les modes de colonisation est celui des colons agriculteurs (*bauernkolonie*). Mais nous ne pouvons songer à établir des colonies de cette espèce pour la bonne raison que nous n'avons pas d'excédent de population en travailleurs de la terre (*bauern*). Toute notre émigration d'outre-mer a baissé, depuis le milieu du XIXe siècle, jusqu'à 20 à 30.000 âmes par an : tandis qu'à la même époque nous employions en Allemagne plus d'un million de travailleurs et d'ouvriers étrangers ; Russes, Polonais, Ruthènes, Slovaques, Italiens, Scandinaves. L'Allemagne n'est pas un pays d'où sorte un courant de population de l'intérieur vers l'extérieur, mais un pays dans lequel pénètre de l'extérieur un courant de population. Fermiers, paysans, et travailleurs agricoles aptes à s'établir sur la terre, nous en avons le plus grand besoin dans la mère patrie et il n'en est que bien peu que nous puissions envoyer au delà des mers. Les gens qui doivent remplir nos colonies et qui doivent leur donner leur caractère spécial sont la *couche supérieure*, les milliers d'hommes d'éducation moyenne ou supérieure que notre riche système d'éducation déverse incessamment et pour lesquels nous ne pouvons trouver d'occupations adéquates dans la mère patrie, des hommes ayant atteint la trentaine, dans toute la fleur de leur âge, munis de toutes les connaissances et toute l'habileté nécessaires pour un large cercle d'activité et qui demeurent ainsi parmi nous, avec rien ou peu de chose à faire, et attendent quelque poste de maigre rémunération. Ce sont ces hommes que nous devons envoyer au dehors comme experts techniques, commerçants, docteurs, inspecteurs, officiers, planteurs, fonctionnaires, pour gouverner les grandes multitudes de races inférieures exactement comme les Anglais gouvernent l'Inde. Mais ce n'est pas une solution de répandre ces couches supérieures çà et là dans quelques secteurs grands ou petits ; le seul moyen d'obtenir un bénéfice durable et assuré pour notre nation est de constituer un Dominion continu assez vaste pour contenir des régions de caractères physiques différent qui se complètent les unes les autres et se prêtent réciproquement force et soutien.

Une vaste étendue de territoire, si elle est placée sous une administration centrale, acquiert une cohésion politique certaine. Le fait qu'elle constitue une seule zone douanière crée des intérêts qui ne sont pas facilement détruits. Des villes avec une population blanche d'une certaine importance et qui ont une vie communale propre exigent un très vaste « hinterland ».

Pour rattacher un pareil empire d'outre mer tout à fait fermement à la mère patrie, tout au moins quelques parties de ce dominion doivent être telles qu'une communauté allemande puisse s'y maintenir et s'y propager, et non pas seulement une communauté variable, mais une communauté implantée dans le sol, possiblement même, en quelques endroits, une communauté agricole (p. 192-195).

La première et la plus importante des réclamations nationales que nous devrons élever au futur Congrès de la Paix devra avoir pour objet un empire colonial réellement considérable, une *Inde germanique*. Cet empire doit être assez vaste pour être capable de conduire sa propre défense en cas de guerre.

Un territoire réellement vaste nourrit ses propres troupes et renferme un abondant recrutement pour les réserves et les milices. Une fois les points principaux réunis par des chemins de fer, les divers districts sont susceptibles de se fournir une aide réciproque. Un territoire réellement vaste peut avoir ses propres manufactures de munitions et de fournitures de guerre. Un territoire réellement vaste peut avoir ses ports et ses stations de charbon... (p. 202).

L'Afrique centrale, région qui naturellement vient d'abord à l'esprit est-elle capable dans sa plus vaste étendue de satisfaire ces exigences ? A-t-elle un sol convenable ? est-il assez fertile ? J'entends fertile, non seulement dans le sens purement physique, mais en toutes acceptions ?

Pourra-t-elle supporter le fardeau que nous voulons lui imposer ou nous faudra-t-il tourner notre pensée vers l'Extrême Inde ou la Cochinchine ? Ce n'est pas l'endroit de discuter cette question... (p. 206).

Et en note :

Pour éviter tout malentendu, j'ajoute expressément que les Congo belge et français seuls ne suffiraient pas à constituer l'Inde germanique pour laquelle nous devons lutter et que nous devrons réclamer dans la mesure de nos succès dans cette guerre. Ces régions équatoriales pourront, il est vrai, fournir des richesses dans l'avenir, richesses que nous pouvons difficilement imaginer aujourd'hui ; mais pendant la prochaine génération, eu égard à leur population extrêmement clairsemée, elles ne donneront aucun profit et même coûteront plus qu'elles ne rapporteront. Aussi longtemps que les riches territoires qui les entourent et qui sont *maintenant possédés par les Anglais* ne leur seront pas adjoints, on ne trouvera pas en elles les fondements suffisants de l'Inde germanique (p. 206).

A cette question de savoir si l'Afrique est susceptible de satisfaire aux exigences de l'*Inde germanique*, Delbrück ne répondait pas en 1915 ; il y a répondu depuis par un « oui » énergique. Il a fait de la *Mittel Afrika*, jointe au contrôle germanique de l'empire turc, une partie essentielle de son programme. Pas plus tard qu'en juin dernier (1917) il écrivait dans les *Preussische Jarhbücher* :

A supposer que, soit par nos victoires sur terre, soit par la guerre sous-marine, nous abaissions tellement l'Angle-

terre, que, malgré l'aide de l'Amérique, elle abandonne toute continuation de la lutte et se résolve à nous concéder un dominion direct ou indirect sur la Belgique, même alors nous devrions dire :

« Pas la Belgique, mais l'Afrique ; pas les charbonnages de Charleroi, mais la Nigeria ; pas Zeebruge, mais les Açores et les îles du Cap Vert ; pas Anvers, mais Lagos, Zanzibar et l'Uganda, et Gibraltar pour l'Espagne ; pas d'avantages économiques dus à des traités de commerce extorqués à l'ennemi mais des indemnités de guerre soit en argent comptant, soit en matières premières ». Si notre victoire est assez complète nous pouvons espérer réunir toute l'Afrique centrale, avec notre vieux Sud-Ouest, sous notre main : Sénégambie, Sierra-Leone, Gold-Coast, la populeuse Nigéria avec son port Lagos, le Cameroun, les luxuriantes îles de San-Tomé, de Principe, les Congos français et belge, l'Angola, ses immenses réserves et ses excellents ports, la région du Katanga, riche en minerais, la Rhodésia du Nord, le Nyassaland, le Mozambique avec la baie de Delagoa, Madagascar, l'Est Africain Allemand, Zanzibar, l'Uganda, en y ajoutant les deux ports bien aménagés de Ponta Delgada dans les Açores, l'une des stations charbonnières les plus importantes et les plus fréquentées du monde, ainsi que Horta, l'une des plus importantes stations centrales du câble télégraphique Transatlantique.

« Il y a peu de points dans l'océan Atlantique aussi admirablement situés au point de vue de la circulation maritime, aussi importants au point de vue de la géographie politique, aussi forts au point de vue de la stratégie militaire et navale que les Açores, dès qu'elles se trouveront en la possession d'une puissance possédant une flotte puissante, ainsi que l'écrit Hans Meyer dans sa *Deutsche Politik* » (p. 20).

Aujourd'hui elles appartiennent au Portugal qui est en guerre avec nous. C'est au Portugal qu'appartiennent encore aujourd'hui les îles du Cap Vert, avec le port de Porto-Grande, également l'une des stations charbonnières les plus fréquentées de l'océan Atlantique oriental.

Est-il vrai que nous ne puissions avoir aucune satisfaction dans la possession d'un empire colonial, que nous devions nous trouver dans la situation de « détenteurs précaires » aussi longtemps que nous n'intimiderons pas l'Angleterre d'une manière permanente par l'occupation de la côte flamande ? Il est impossible d'imaginer superstition plus dénuée de fondement. A supposer que les « U-boats » manquent à détruire effectivement dans cette guerre l'hégémonie maritime anglaise ; à supposer même que l'Angleterre nous demeure d'une manière permanente supérieure sur mer, même alors cette Afrique centrale allemande sera assez puissante en elle-même pour repousser toute attaque venue de l'extérieur. Est-ce que notre Afrique orientale, telle qu'elle est, ne s'est pas maintenue par elle-même pendant près de trois ans sans rien autre que ses propres forces ? Il nous faudra équiper notre empire africain en armes, en fabriques et en dépôts de munitions, de telle sorte qu'il soit apte à « tenir son bout » contre un monde d'ennemis. Grâce à nos « U-boats » de commerce, cet empire resterait en communication avec la mère-patrie même en supposant, une fois encore, les Anglais complètement maîtres de la mer. Un certain nombre d'U-boats de guerre, stationnés là, assureraient la défense des îles et de leurs ports même contre les cuirassés anglais. Les Anglais consentiront-ils jamais à nous concéder un tel empire colonial ? J'espère qu'ils y seront forcés. Si on les met en face de cette alternative : ou bien nous permettre d'avoir de telles colonies, ou bien nous voir établir un Dominion direct ou indirect sur la Belgique, il leur deviendra plus facile de nous laisser avoir l'empire colonial.

## IV. — Hermann Oncken.

Un autre nom à peine moins connu que celui de Hans Delbrück est celui du professeur d'histoire d'Heidelberg, Hermann Oncken, éditeur de la grande histoire allemande universelle. Oncken, comme Delbrück, est un « modéré », un adversaire des pangermanistes, l'un des hommes distingués qui formèrent le « Comité national allemand pour la préparation d'une paix honorable », comité créé dans l'été de 1916 pour combattre la propagande pangermaniste et soutenir Bethmann Hollweg. Il y a quelques mois (en 1917) Hermann Oncken a publié un petit opuscule intitulé : *Das alte und das Neue Mittel Europa* (La vieille et la nouvelle Mittel Europa), au cours duquel il consacra quelques pages à la *Mittel Afrika* :

Pour déjouer complètement les calculs de l'Angleterre, il sera nécessaire que le programme de guerre allemand, au lieu de se confiner à la *Mittel Europa*, s'assigne, en lignes fermes et nettes, en outre et au delà, un autre but susceptible d'être atteint. Ce but ne doit pas consister en annexions à l'Ouest (programme pangermaniste), annexions que nous pourrions avoir tendance à demander au vu de la situation militaire, mais bien à utiliser nos succès militaires qui nous ont donné des gages en dehors de nos frontières en Belgique et dans le Nord de la France, *pour obtenir des compensations en Afrique*. Si aujourd'hui l'Angleterre poursuit la guerre avec d'aussi intenses efforts, c'est pour nous dépouiller de ces gages ; tant qu'elle ne les aura pas recouvrés, elle ne peut avec sécurité engranger ses gains coloniaux ni mener la guerre économique à une fin victorieuse. L'Angleterre combat pour un but de guerre situé hors d'Europe. Nous, de notre côté, nous combattons en Flandre et en Champagne, en premier lieu, contre la volonté implacable qui veut arracher, du corps de l'Empire, des terres allemandes, mais également, d'une manière indirecte, pour recouvrer notre territoire colonial et l'augmenter. Nous combattons pour l'empire de l'Afrique centrale.

Notre expérience de cette guerre nous a appris que nos possessions coloniales dispersées ne pouvaient tenir en temps de guerre, contre la puissance navale britannique. En ce sens, les paroles que Bismarck adressait à l'Angleterre, quand nous avons inauguré une politique coloniale, se sont trouvées vérifiées : « Nous savons que vous pouvez attaquer nos colonies avec succès et que nous ne pourrons user de représailles, parce que vous avez la maîtrise de la mer. » Ce qu'il nous faut, c'est un empire colonial que nous ne devions pas au bon plaisir de l'Angleterre, un empire qui se suffise si bien à lui-même qu'il puisse compter sur ses propres forces pour assurer sa défense. Le fait qu'un corps de héros germains d'importance numérique tout à fait faible a pu tenir l'Afrique orientale pendant trois années a prouvé qu'un territoire d'outre-mer suffisamment étendu, avec une population nombreuse, *peut* se défendre par ses propres ressources, même s'il est coupé de la mère-patrie. Après cette expérience, nous sommes fondés à dire qu'une Afrique allemande traversant toute l'étendue du continent africain posséderait effectivement, et même à un plus haut degré, cette aptitude à se défendre elle-même. En vérité, si les communications militaires et le recrutement indigène étaient convenablement organisés, si des escales et des stations charbonnières étaient établies en rapport avec notre nouvelle arme l'U Boat, un territoire continu d'étendue suffisante serait rendu pratiquement inattaquable. Si, avant la guerre, le caractère fragmentaire de nos possessions coloniales constituait une faiblesse de notre position mondiale, leur réunion signifierait un renforcement de notre position qui rayonnerait au-dehors et assurerait à notre puissance mondiale une influence ressentie bien loin au delà de nos frontières (*eine Starkung von innen heraus, die sich auch nach aussen hin machtpolitische Geltung verschaffen wird*). Ce n'est pas à dire pour cela que, à moins de posséder le contrôle de la côte flamande avec les avantages navals qui s'y attachent, nous ne puissions sentir nos possessions coloniales en sécurité, — ce n'est pas à dire non plus que, pour assurer la défense de nos colonies contre l'Angleterre, il nous faille tenir en nos mains, comme condition indispensable, le célèbre « pistolet pointé au cœur de l'Angleterre » (Anvers). Il existe un autre procédé, et plus sûr.

Il nous est possible de consentir des sacrifices sur d'autres points pour acquérir un dominion colonial étendu et compact. Si l'on entend restaurer de toute façon le *statu*

***

*quo*, nous insisterons pour recouvrer nos possessions dans l'océan Pacifique et en Asie orientale avec les autres. Si, au contraire, le *statu quo* est abandonné, alors nous nous réconcilierons avec l'idée de perdre nos autres possessions en vue d'assurer la jonction des territoires de nos possessions d'Afrique. Pour réaliser cette consolidation, il nous faudra acquérir la majeure partie de l'Etat du Congo belge et des colonies portugaises, c'est-à-dire, pour partie, des territoires que les Anglais avant la guerre étaient disposés à reconnaître comme appartenant, en principe, à notre sphère d'influence. On n'écarterait pas tout arrangement local, pourvu que l'Afrique orientale, si glorieusement défendue, ne fût pas sacrifiée. Nous aurions à rechercher le complément de notre domaine dans les régions de l'Ouest-Afrique, qui ont pour nous une si haute valeur économique, et que la France devrait nous céder pour racheter la partie de son territoire que nous occupons. On peut formellement affirmer qu'un empire colonial d'une telle étendue — étant toujours entendu qu'on le puisse rendre pratiquement inattaquable comme il convient à notre situation de puissance inattaquable — aurait une bien plus grande valeur pour l'ensemble du système économique de la *Mittel Europa* que tel morceau de terre à coloniser à l'Est (c'est-à-dire en Russie) ou que telle rectification de notre frontière à l'Ouest, si désirable qu'elle puisse être au point de vue de nos industries. Un empire colonial, pour qui voit les choses de haut, peut devenir une question de vie ou de mort pour notre politique économique. Même une *Mittel Europa* renforcée, comme nous y avons déjà insisté, serait loin de se suffire à elle-même; en ce qui concerne, tout au moins, un grand nombre d'importantes matières premières, graisses végétales et substances vivrières, coton et caoutchouc, elle aurait des besoins que le sol européen (si loin qu'on porte en toutes directions le sol de l'Europe) ne pourrait fournir, mais que donnent uniquement les colonies tropicales ou sub-tropicales. C'est seulement par la possession assurée de semblables colonies que nous pourrions tout au moins parvenir dans une certaine mesure à nous suffire à nous-mêmes. Sans cette possession assurée, nous serions, étant donné les projets de boycottage de nos ennemis, en danger de tomber dans un état de dépendance économique, quelle que grande que pût être notre puissance militaire, et, par suite en danger également de tomber défitivement au rang de puissance de second rang.

A cette condition seulement, nous pouvons nous préparer à renoncer à toutes conquêtes à l'Ouest, et spécialement à restituer sans en rien retenir le gage qui est en nos mains — la Belgique (pp. 144-147).

### V. — Paul Rohrbach.

Le Dr Paul Rohrbach, — encore un homme qui occupe une des premières places parmi les publicistes influents d'Allemagne — est, comme Delbrück et Oncken, un partisan résolu de la *Mittel Afrika*. Comme eux, également, il est un ferme adversaire du plan pangermaniste tendant à l'annexion des Flandres. Déjà, avant la guerre, il était connu comme auteur de livres sur l'expansion de l'Allemagne au delà des mers. Dans l'un d'eux, *Der deutsche Gedanke in der Welt*, il indiquait que, bien que les colonies allemandes actuelles soient de mince étendue, composées avec les dépendances d'outre-mer de la Grande-Bretagne et de la France, « l'ère réelle de la politique coloniale à grande échelle en Afrique n'était pas encore venue pour l'Allemagne » (*dass die eigentliche Epoche grosser afrikanischer Kolonialpolitik uns noch bevorsteht*). Le Dr Rohrbach soutient aujourd'hui principalement l'idée Berlin-Bagdad et une politique d'hostilité systématique envers la Russie. Mais il tient à faire remarquer que, bien qu'il défende, comme l'affaire de la plus immédiate urgence, la mainmise par l'Allemagne sur le contrôle de l'Asie Mineure (*Near East*), il n'y voit pas la satisfaction *finale* des prétentions allemandes, mais la base nécessaire d'une plus magnifique et ultérieure expansion :

Il y a déjà presque 200 millions d'hommes qui parlent anglais et plus de 400 millions sous l'influence de la suprématie et de la culture anglo-saxonne. Si nous-mêmes n'établissons pas une forte expansion de population au delà des mers, le monde finira par devenir anglo-saxon. Il nous faut des territoires où planter les rejets de notre race au delà des mers et où nous procurer pour le sol allemand les matières premières des autres climats. En ce sens, notre politique dans l'Asie Mineure n'est qu'une mesure préliminaire (*Vorstufe*) dans la politique mondiale de l'Allemagne, et il n'est pas de plus grosse erreur que de voir dans le plan suivi à l'égard de la Turquie un dessein rival de notre plan colonial, ou inversement! — (*Die Hilfe*, 25 mai 1916, p. 343.)

Quelques mois plus tard, il écrivait :

L'Afrique est un des trois mondes qui sous nos yeux sont en voie de reconstruction (*Umbau*), de l'intérieur et de l'extérieur. En Afrique, la chose nécessaire est d'amener entre les quantités énormes de terre utilisables et les quantités énormes de main-d'œuvre humaine, jusqu'à maintenant infecondes, l'établissement de relations réciproques, fécondes et productives, et cela pour l'avantage du Noir et pour celui de la race supérieure blanche. Le peuple allemand doit et devra s'assurer sa part proportionnelle dans cette œuvre. Finalement — et ceci est presque plus important que tout autre point — l'Afrique, dans ses hauts plateaux salubres, offre assez de territoires de peuplement où puisse pousser un peuple prolifique, de souche allemande, enracine sur le sol africain. Tels sont les buts que nous nous donnons; et si la guerre nous procure pour ces desseins une base territoriale plus large en Afrique que celle que nous avions auparavant, nous en devrons de la reconnaissance à nos ennemis! (*Die Hilfe*, 2 novembre 1916, p. 718.)

La longue et inattendue résistance offerte par les colonies allemandes en Afrique confirma, nous l'avons vu, les espérances des enthousiastes de la *Mittel Afrika*. Dans le même article, déjà cité, Rohrbach écrivait :

Nos soldats noirs se sont bien comportés en Est-Afrique. Au Cameroun, également, nos troupes noires se sont bien battues, mais la bravoure et le dévouement à la cause allemande montrés par les *askaris* de l'Est-Afrique est quelque chose d'étonnant. C'est une nouvelle preuve, s'il en était besoin, que notre traitement des indigènes, sévère en même temps que juste, est le vrai procédé pour des Africains et *supérieur au système de gâteries anglais* (*dem englischen Verhatschelungssystem überlegen.*)

Dans son propre journal, *Deutsche Politik*, Rohrbach rabrouait ceux qui laissaient faiblir leur confiance dans le futur empire allemand d'Afrique. La guerre, avançait-il, allait évidemment contraindre les ennemis de l'Allemagne à reconnaître la nouvelle Grande Puissance *Mittel Europa-plus-Turquie*, et, ceci acquis, elle devait certainement atteindre ce résultat secondaire : contraindre la Grande Bretagne et la France à restituer à l'Allemagne ses colonies africaines :

Que Botha soit sérieusement en position, dès que la guerre sera décidée dans son ensemble, de refuser obéissance au gouvernement britannique quand il lui ordonnera de restituer le Sud-Ouest-Afrique, c'est une idée qui ne peut pas être sérieusement considérée. (*Deutsche Politik*, 18 février, 1916.)

Si l'Allemagne peut contraindre ses ennemis à reconnaître la *Mittel Europa-plus-Turquie*, « alors elle pourra également les contraindre non seulement à nous restituer nos colonies en Afrique, *mais encore à nous céder tout ce dont nous aurons besoin* ».

### VI. — Franz Kolbe.

Dans le numéro de la *Deutsche Politik* du 22 décembre 1916, un article de Franz Kolbe expose avec tous les clichés et arguments habituels le besoin où est l'Allemagne d'un grand empire colonial. La nécessité pour l'industrie allemande de s'approvisionner en matières premières est, comme d'habitude, mise en première ligne. Kolbe indique également l'importance de la *Mittel Afrika* en tant que facteur dans les guerres futures entre l'Allemagne et l'Empire britannique :

Si l'on en vient à la *Mittel Afrika* allemande et que nos colonies nous soient rendues, l'Afrique centrale allemande, suffisamment pourvue de munitions, pourra tenir pendant la plus longue guerre. Plus cet empire colonial allemand sera vaste, plus il sera capable de fournir des troupes, plus hasardeuse sera son attaque pour l'ennemi, plus nos propres troupes coloniales obligeront de forces ennemies à rester engagées en Afrique dans l'éventualité d'une guerre. Plus cet empire colonial sera vaste, plus grand sera le rôle joué par lui dans la future guerre navale, à supposer que les ports les plus importants — Duala, Dar-es-Salaam, etc... — soient utilisés comme bases navales.

Kolbe continue sur le même sujet dans le même périodique, le 2 février 1917 :

Il nous faut prendre en considération que la paix nous amènera avec certitude un gros accroissement de notre empire colonial... Nous pouvons espérer avec assurance que notre nouvel empire colonial sera capable de faire face pour une large part à nos besoins en matières premières, aussitôt qu'il aura été l'objet d une pénétration convenable, si bien que d'année en année il sera à même de fournir à l'Allemagne de plus en plus de matières premières... — (p. 153.)

En ce qui concerne la valeur des territoires africains comme terre de peuplement, on peut dire que la valeur du Sud-Ouest-Afrique allemand et des hauts plateaux de l'Est-Afrique allemand n'a jamais été suffisamment reconnue; dès que l'Angola sera en notre possession, nous acquerrons là aussi de nouveaux territoires aptes à la colonisation blanche... Après la guerre, on peut s'attendre à un reflux d'Allemands sur une large échelle, de divers pays étrangers, en particulier d'agriculteurs allemands. Ce seront là surtout des gens ayant déjà acquis une expérience dans la culture tropicale et sub-tropicale...

Une discussion sur l'étendue du futur empire colonial est à écarter, quant à présent, pour des raisons évidentes. Admettons que la paix nous donne un empire colonial en Centre-Afrique qui corresponde, en gros, au territoire que l'Angleterre était prête à nous concéder lors des négociations de 1914, — admettons que, outre la reprise de nos colonies allemandes, nous obtenions comme notre futur domaine, l'ensemble du Congo belge, de l'Afrique Equatoriale Française et de l'Angola.

Quelles seront les aptitudes défensives de cet empire allemand du Centre-Afrique? Un simple regard sur la carte montre que les diverses frontières de toutes nos colonies seront beaucoup moins exposées. Le danger en ce qui concerne le Cameroun, par exemple, sera réduit des deux tiers puisque la seule frontière qui restera à défendre sera celle en direction de la Nigéria; toute la frontière française sera éliminée. Pour l'Est-Afrique allemand, la nécessité de défendre la frontière occidentale n'existera plus; de même pour le Sud-Ouest-Afrique allemand, la nécessité de défendre la frontière nord. Sans doute nous aurons une nouvelle frontière à défendre sur l'ancienne Afrique Equatoriale Française, la frontière nord du Sahara — tâche facile — ainsi qu'à l'Est la frontière entre nous et le Soudan égyptien. Mais encore cette dernière frontière est-elle loin d'être exposée au même danger que la frontière française du Cameroun dans les temps antérieurs, puisque le Soudan égyptien est habité par des musulmans fanatiques, qu'il serait beaucoup plus facile d'exciter à la révolte par des instigations partant du territoire allemand que d'amener à attaquer le territoire de l'Allemagne, amie et alliée du calife. L'Est-Africain allemand, à la vérité, aurait toujours à défendre sa frontière vers l'Est-Africain anglais, et on se trouverait ainsi encore menacé par le Nord. Le Sud du Congo belge, l'Est de l'Angola, l'Est et le Sud du Sud-Ouest-Afrique allemand sont limitrophes des territoires britanniques. L'Angleterre se trouverait donc être, dans ces régions, notre principal ennemi. Si cependant on considère que le Sud-Ouest-Africain allemand, avec seulement une garnison très réduite de troupes coloniales, destinées uniquement (comme les garnisons de nos autres colonies) à maintenir l'ordre intérieur contre les soulèvements indigènes, a tenu pendant douze mois, et le Cameroun pendant dix-sept mois, tandis que l'Est Africain allemand offre encore, après vingt-six mois, une valeureuse résistance, on doit admettre que les Anglais, s'il leur fallait entreprendre une campagne contre le futur empire du Centre-Afrique, rencontreraient pas mal de difficultés, même pour obtenir des succès du genre de ceux qu'ils ont obtenus dans l'Est-Africain allemand, pourvu que, par hypothèse, nous ayons pris d'avance la précaution de mettre l'empire colonial allemand dans un état de défense convenable. Nous ne souffririons pas du manque d'hommes, surtout au point de vue indigène. La principale raison qui amena la chute du Sud-Ouest-Africain allemand et du Cameroun fut le manque de munitions, et, en deuxième lieu, le manque de vivres. Mais notre ravitaillement, aussi bien en munitions qu'en vivres, pourrait être assuré sans difficulté, les différentes parties de la *Mittel Afrika* étant reliées par rail, de telle sorte que les points d'importance stratégique puissent être occupés dans le laps de temps le plus court et les vivres disponibles transportés des lieux de production aux lieux où ils seraient nécessaires. Que cet empire colonial du Centre-Afrique puisse produire des vivres suffisants pour la population blanche — en particulier froment, maïs, riz, viande, etc., — on n'en peut douter. En fixant les territoires qui doivent nous être cédés, il serait naturellement tenu particulièrement compte de la nécessité de nous assurer les plus solides frontières au point de vue de la défense stratégique. Il serait sans doute facile d'approvisionner les troupes coloniales tout d'abord en armes et munitions, et aussi d'équiper les renforts nécessaires, dans l'éventualité d'une guerre avec les fusils, mitrailleuses, caissons et munitions capturés dans cette guerre. Notre but serait principalement de créer une réserve considérable de munitions et de rendre possible le remplacement des munitions consommées par de nouvelles fournies par les colonies elles-mêmes, c'est-à-dire la construction d'usines à munitions. Outre cela, des points d'importance stratégique seraient, cela va sans dire, fortifiés. La froide insolence avec laquelle les Anglais pénétrèrent dans le port non fortifié de Dar-es-Salaam, bien qu il leur fût défendu de faire aucune opération de guerre dans cette région, nous a prouvé que la sécurité de nos colonies ne sera pas suffisamment garantie, aussi longtemps que nous n'aurons pas établi un nombre suffisant de bases navales fortifiées. En outre, il nous faudrait tenir tout prêts et sous la main une escadre de croiseurs rapides de force suffisante, ainsi que les autres navires de défense auxiliaires — sous-marins, canonnières, poseurs de mines etc., — le tout en nombre convenable.

Mais, dira le lecteur, où trouver l'argent nécessaire pour tout cela? Toutes les colonies africaines ont, à l'heure actuelle, emprunté des sommes plus ou moins considérables de leurs métropoles respectives pour la construction de chemins de fer, de ports, etc... Par exemple, le Congo Belge a emprunté environ 100 millions de marks, l'Afrique Equatoriale Française 20 millions de marks, l'Angola à peu près la même somme. A la conclusion de la paix, il

nous faudra insister pour que, outre les indemnités à nous payées en argent, les colonies acquises par nous nous soient livrées absolument nettes de toutes dettes et charges. De la sorte, nous aurions la certitude que les colonies cédées paieraient leur écot, et d'autre part nous pourrions compter sur leur revenu annuel pour nous fournir une plus-value qui rendrait possible l'émission d'un emprunt pour les nécessités de leur défense dès l'instant qu'elles seraient transférées à l'Empire allemand. Il devrait être facile d'assurer l'intérêt d'un emprunt de défense de 50 à 100 millions de marks. Pour cette somme, un certain nombre de ports pourraient être armés comme bases navales, — par exemple Dar-es-Salaam, porte de l'estuaire du Cameroun allemand, l'embouchure du Congo, un port sur la côte du Sud-Ouest-Africain (peut-être Lüderitz Bay).

Quels résultats découleraient de l'érection de ces ports coloniaux allemands en *points d appui* pour la flotte? Toute la côte de l'Ouest Africain depuis l'embouchure de la Cross River jusqu'à celle de l'Orange River serait en la possession des Allemands. Si l'on veut bien se rappeler quelles grandes choses ont été accomplies par notre *Emden* dans l'océan Indien, par le *Karlsruhe* dans l'Atlantique, sans aucune base navale, sans nulle possibilité de recompléter leur approvisionnement de munitions, de vivres et d'équipement de toute sorte dans aucun port, on commencera à se faire une idée de la portée qu'aurait pour l'Allemagne et l'Angleterre la fortification de la moitié de la côte *occidentale* de l'*Ouest-Africain* (*sic!*) Dans une nouvelle guerre, dès que le canal de Suez se trouvera bloqué par les Turcs à l'encontre de l'Angleterre, le trafic entre l'Angleterre et ses colonies — Indes, Australie et Sud-Afrique — devra passer par le cap de Bonne-Espérance. Mais tout le trafic par le Cap devrait passer au large de la côte allemande de la *Mittel Afrika*! Avec quel résultat? Il serait impossible pour l'Angleterre de concentrer plus longtemps toute sa flotte dans la mer du Nord et de menacer l'Allemagne. Bien loin de là, l'Angleterre serait contrainte de faire stationner une flotte d'assez grosse importance en Sud Afrique pour sauvegarder son commerce, ce qui n'irait pas sans une diminution considérable des forces navales combattantes dans les eaux européennes.

Non seulement les colonies allemandes [ne] constitueraient [pas] un poids mort pour la puissance maritime allemande — comme le prétend une partie importante de la presse allemande — mais elles fourniraient effectivement à la flotte allemande, ainsi que l'a déclaré dans ses discours le Dr Solf, secrétaire d'État aux colonies, un appui précieux (1).

## VII. — Baron Albrecht von Rechenberg.

Le baron Albrecht von Rechenberg, connu comme ancien gouverneur de l'Afrique Orientale Allemande, a fait paraître un article dans la revue mensuelle *Nord und Sud* (février 1917) sous le titre *Kriegs und Friedenziele*. Au cours de cet article, il discute la question des colonies Allemandes :

On a si souvent exposé combien l'Empire allemand a besoin de colonies qu'il est inutile d'entrer dans le détail des raisons de ce besoin — approvisionnement en matières premières, en produits d'outre-mer, etc. — Tous s'accordent sur ce point : que l'empire colonial allemand ne peut être abandonné. Il vaut mieux nous limiter à la question de savoir quel territoire colonial nous devons désirer et quel territoire il nous est possible d'obtenir.

On a dit souvent qu'une étendue suffisante de terre susceptible de colonisation était ce qu'il nous fallait désirer. Au premier abord, cela semble une proposition raisonnable. Mais la question est de savoir si un pareil territoire peut être acquis par nous... Les régions qui présentent avec certitude la somme de conditions nécessaires à la colonisation européenne sont déjà occupées par des populations établies, qui se gouvernent elles-mêmes et auxquelles nous ne pouvons, ni ne devons tendre à imposer la suprématie allemande.

Puis si, d'une part, la terre coloniale fait défaut, nous manquons, également d'autre part de colons allemands de bonne aptitude. Les gens qui vont criant qu'il nous faut acquérir de vastes territoires de peuplement, pensent aux temps révolus où le paysan-fermier allemand, incapable de vivre sur son bout de terre, se résolvait à émigrer pour trouver un emploi à son activité, principalement en Amérique, et ce, au grand profit de sa nouvelle patrie. Les conditions ont changé depuis lors. Depuis un grand nombre d'années l'émigration hors d'Allemagne a été beaucoup plus que contrebalancée par l'émigration dans le même pays...

Pour regrettable qu'il soit, le fait est que, lors de la future paix, il ne peut être question pour nous d'acquérir de vastes territoires de peuplement : il n'existe pas de terre convenable à cette fin, et nous n'avons pas de population agricole apte au peuplement.

Parmi les autres régions à considérer, il nous faut écarter toutes celles qu'il nous serait difficile ou impossible de tenir à l'avenir, soit parce que la population indigène, à mesure qu'elle se développerait, constituerait pour la colonie une cause éventuelle de danger à raison de son chiffre ou de son degré de civilisation, soit parce qu'il existe des puissances voisines dont l influence, à raison de conditions locales, pourrait mettre en péril l'existence de nos colonies.

Les nouvelles acquisitions sur la côte de Chine rentreraient dans la première catégorie. Il va sans dire que la Chine continuera à s'ouvrir et à se développer après la guerre et que les puissances européennes auront à participer à ce processus, en la personne de leurs sujets, si elles ne veulent pas laisser le champ entièrement libre aux Japonais. Mais il est très certainement irrationnel d'occuper des possessions coloniales en Chine, alors que ces possessions doivent être considérées pour les Chinois comme un empiètement sur leur sol et comme l'incarnation d'une suprématie étrangère, cependant qu'instructeurs et directeurs d'industrie amènent les ressources militaires de la Chine au niveau européen. Si les instructeurs font leur office, le premier usage que fera l'Empire chinois de ses nouveaux moyens d'action sera d'affranchir son territoire des pouvoirs étrangers, — c'est-à-dire d'enlever à la nation même qui lui aura fourni ses instructeurs ses colonies de Chine. L'Allemagne en a déjà fait l'amère expérience. Nous pouvons savoir combien le Japon doit à ses instructeurs militaires allemands, et nous avons vu, dans cette guerre, comment le Japon a payé sa dette. Cette expérience n'incline pas à une nouvelle tentative.

Les colonies du Pacifique du Sud appartiennent à la seconde catégorie. Le développement des Puissances, qui y sont déjà établies, progressera. L'Australie, par exemple, deviendra plus forte au cours du temps — même si l'Angleterre doit abandonner son absolue maîtrise des mers. Toutes les colonies que nous pourrions acquérir dans cette région seraient exposés à une menace qui, avec le temps, croîtrait et ne diminuerait pas.

La guerre actuelle nous a appris quelles devaient être les caractéristiques de notre futur domaine colonial pour assurer son maintien même en temps de guerre. Son étendue doit être suffisante pour lui permettre, par sa seule force particulière, de défendre la majeure partie de son territoire, — ou tout au moins de le défendre assez longtemps pour que la guerre, qui décidera de sa destinée, se décide elle-même sur d'autres champs de bataille où la décision sera obtenue par notre armée et notre marine.

La seule colonie allemande qui se maintienne encore contre des ennemis supérieurs en nombre est l'Afrique Orientale allemande à laquelle touche le Congo Belge. Dans l'hypothèse où la Belgique — selon notre espoir et le désir de ses populatiohs (!) — serait partagée entre la France et l'Allemagne. le Congo belge et le Congo français, y compris les districts du Tchad, Shari et Ouadaï, seraient rattachés au domaine allemand. Notre domaine serait ultérieurement complété par l'acquisition de l'Afrique

(1) La fin de l'article semble avoir été écrite précipitamment. La dernière phrase est dans le texte allemand un non-sens, mais la version ci-dessus lui restitue son sens évident. — (Note du traducteur anglais.)

Orientale anglaise et de l'Uganda, en échange de quoi nous abandonnerions Kiao-Cheou, la Nouvelle-Guinée, et nos possessions dans l'océan Pacifique. Ce domaine colonial compact offrirait par lui-même des garanties suffisantes de défense et de développement. Le Togoland demeurerait isolé et verrait, à la vérité, ses perspectives de développement ultérieur compromises. Il vaudrait la peine de se demander s'il ne serait pas mieux de céder le Togoland à l'Angleterre en échange de la Rhodésia du Nord et du Nyassaland, puisque ces dernières possessions britanniques sont, en l'état, déjà enclavées en territoire non britannique. Quant aux colonies portugaises, il faudrait remettre en vigueur le traité précédemment intervenu entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne en ce qui les concerne.

De cette façon, l'Allemagne aurait un domaine colonial d'un seul bloc, susceptible d'être défendu et jouissant d'un accès facile à la côte occidentale; ce domaine fournirait un champ suffisant d'activité à l'esprit allemand d'entreprise et, par là même, nous procurerait les matières premières qui nous manquent — qu'il s'agisse de minéraux ou de produits de l'agriculture tropicale. Si, par notre administration, nous savons gagner la sympathie des indigènes, nous pourrons compter sur eux dans l'éventualité d'une guerre — ce qui a déjà été le cas pour l'Afrique orientale. Notre domaine colonial se trouverait avoir une telle étendue qu'il ne serait pas au pouvoir de nos ennemis de le conquérir, même si, pour un temps, nos colonies étaient réduites à leurs propres ressources. De plus, un tel plan colonial serait en harmonie avec la formule du programme allemand — expansion territoriale limitée à ce que comporte notre sécurité — et ce plan n'imposerait à l'adversaire aucun sacrifice qui dût lui paraître intolérable. Qu'un tel domaine colonial place l'administration coloniale en face de nouvelles tâches, on n'en peut douter, non plus que du caractère souvent difficile de ces nouvelles tâches; elles ne sont cependant pas irréalisables, non plus qu'elles n'exigent d'excessives avances financières, pourvu que nous soyons résolus à limiter exactement l'intensité de notre administration à la mesure des bénéfices acquis.

## VIII. — Davis Trietsch.

Trietsch est l'auteur d'un opuscule publié en 1917 sous le titre de *Afrikanische Kriegsziele* (Buts de guerre d'Afrique). On peut conjecturer que, à la différence des écrivains déjà cités, Trietsch est pangermaniste; un autre de ses ouvrages, *Tàtsachen und Ziffern*, publié par la firme pangermaniste Lehmann, a été chaudement recommandé et diffusé par les pangermanistes. Bien que les principaux théoriciens de la *Mittel Afrika* contestent que l'Allemagne ait besoin de tout ce que les pangermanistes réclament pour elle en Europe à cor et à cri, il n'y a cependant aucune raison qui empêche les pangermanistes de considérer un empire africain comme une réclamation supplémentaire à faire admettre tout naturellement, les buts européens une fois réalisés. Trietsch écrit :

Plus nous approchons de la paix et plus il est opportun de se faire des idées nettes, non seulement sur les changements de frontières possibles ou désirables en Europe, mais encore sur les changements rendus nécessaires ou réalisables dans les territoires d'outre-mer. Les discussions sur ce point ont jusqu'ici tourné principalement autour de la prétention de la constitution d'une *Mittel Afrika*, réplique de la nouvelle *Mittel Europa*. La réunion des plus importantes colonies allemandes soit en leur état actuel, soit diminuées, soit agrandies — le point n'est pas à discuter quant à présent — à l'aide de la région intermédiaire correspondant en gros avec l'Etat actuel du Congo Belge, serait une condition *sine qua non*. Alors l'immense région du Congo, que la petite Belgique serait beaucoup trop faible pour développer convenablement, serait rattachée à la puissance coloniale européenne qui, dans le partage de l'Afrique, a reçu beaucoup moins que sa part légitime. Alors, les principales colonies de l'Allemagne n'auraient pas seulement gagné une nouvelle cohésion territoriale, mais leur situation stratégique et leurs facilités de communications d'océan à océan apparaîtraient sous un jour tout nouveau. Alors une *Mittel Afrika* enfermerait le bloc du Nord musulman, aidant ainsi à son union plus étroite avec la Turquie, première puissance (*Vormacht*) de l'Islam, ainsi qu'avec les alliés politiques et militaires de la Turquie.

Par là la position de l'Allemagne dans le monde gagnerait une force essentielle particulière. Même auparavant, la force de l'Allemagne résidait en ceci qu'elle se trouvait être un Etat économiquement et politiquement *compact*, fortement centralisé sur sa position principale alors que les autres puissances coloniales, en cas de conflit, pouvaient toujours être durement atteintes par les coups portés à leurs parties écartées, loin du siège principal de leur force. Cette guerre a montré que pour une puissance dans la position de l'Allemagne, la perte de ses colonies n'est pas un coup décisif, tandis que pour l'Angleterre et la France, il est hors de doute qu'une grosse agitation ou des troubles dans les territoires d'outre-mer assujettis — ou même le fait que ces territoires auraient été menacés par l'Allemagne ou ses alliés — auraient changé et empiré du tout au tout la situation de la mère patrie...

Dans les guerres futures, l'Allemagne, rien que par l'usage des nouvelles armes militaires acquises et perfectionnées dans cette guerre, serait en situation de menacer le dominion colonial de l'Angleterre d'une manière de plus en plus en plus considérable. Les croisières de l'*Emden* sur les côtes de l'Inde ont fourni des indications quant aux possibilités dans cet ordre d'idées. Si l'on suppose que l'Allemagne, en élevant à une hauteur nouvelle sa puissance mondiale, réussisse à arrondir et augmenter son territoire colonial, passant ainsi d'un bloc européen à un bloc européo africain, alors la réunion de la *Mittel Europa* avec la *Mittel Afrika* par la Turquie et le Nord-Africain musulman, placerait la troisième *Mittel région*, je veux dire celle de la Méditerranée (en allemand, *Mittellandische Meer*), à un degré qu'on aurait antérieurement pu difficilement espérer, dans la sphère d'action du groupe de puissances constitué par l'Allemagne et ses alliés. Avec un *bloc compact* s'étendant maintenant non plus seulement sur un continent, mais sur une grande partie du globe, l'Allemagne pourrait porter de tels coups aux intérêts situés aux quatre coins du monde et aux colonies éparses de ses adversaires, que ceux-ci seraient absolument détournés de toute tentative de nouvelle provocation (pp. 3-5.)

Cet auteur insiste beaucoup sur l'élément mahométan en Afrique comme facteur utilisable à l'avantage de l'Allemagne :

De quelque point de vue que nous regardions la nouvelle situation mondiale créée par l'alliance germano-turque, il est éventuellement de la plus grande conséquence que la Turquie, en tant que première puissance de tout l'Islam, se trouve avoir une importance qui s'étend bien au delà de son territoire et de sa population... L'axiome que les relations religieuses sont plus importantes dans l'histoire du monde que les relations politiques est illustré par le fait que la plupart des relations coloniales portent en elles-mêmes, dès le principe, le germe de leur dissolution finale. Les populations des colonies., doivent finir tôt ou tard par secouer le joug étranger et seule une patience égale à celle des communautés religieuses peut assurer la victoire finale.

Ces considérations générales sont d'une application particulière en Afrique — le plus « colonial » de tous les continents. On peut considérer dans l'Afrique trois divisions principales : l'Arabie ou Nord arabisé, y compris le Soudan, la région noire centrale, et, au Sud, l'extrémité blanche. De ces trois régions, tout le Nord et la partie nord du centre peuvent déjà être regardées comme musulmanes, de même qu'une longue bande de côte s'étendant vers le

Sud le long de l'océan Indien doit être reconnue comme appartenant à l'Islam. Les statistiques et les estimations très défectueuses, à la vérité, dans le cas de l'Afrique montrent la majorité de la population comme encore païenne (d'après Ritter, la population totale est de 150 millions, dont 80 millions sont païens, 60 millions mahométans, 9.800.000 chrétiens et 400.000 juifs), mais tout le monde est d'accord que, tandis que le paganisme est en régression, ce qui est en gain est beaucoup plus l'Islam que le christianisme... Les gains des missions chrétiennes sont estimés, au plus, à quelque 10.000 par an, tandis que l'augmentation annuelle de la communauté mahométane se compte par millions. Telle était la situation quand l'Islam, en tant que puissance politique, paraissait être sur son déclin. Combien plus vigoureuse et rapide sera l'expansion de l'Islam en Afrique païenne, maintenant que sa première puissance, la Turquie, est entrée dans le plus puissant groupe d'Etats du monde et a fait victorieusement tête à tous ses ennemis sur tous les fronts! Le résultat est qu'il nous faut dès aujourd'hui envisager la perspective d'une Afrique aux neuf dixièmes musulmane, et ce sera une des plus importantes tâches de l'Allemagne en Afrique de développer sa propre prédominance politique aux côtés de l'influence grandissante de l'Islam. Il n'existe pas d'autre moyen aussi efficace d'arrêter les empiètements de l'Angleterre et de la France sur le domaine musulman d'Afrique. Mais si cette politique réussit, alors nous aurons une situation mondiale entièrement nouvelle et les plus extraordinaires perspectives! (P. 10-12.)

Trietsch résume, en concluant, le plan de la *Mittel Afrika* :

Fonder en Afrique un grand empire colonial s'étendant du S.-O. au S.-E (*sic*) (1), remontant jusqu'au Cameroun et au Togo, uni en un seul domaine par l'adjonction de régions qui furent autrefois françaises, belges et (peut-être) anglaises, tel doit être notre but. C'est une nécessité si nous voulons nous assurer un ravitaillement indépendant en matières premières; c'est une égale nécessité pour assurer notre position sur la mer. Un tel empire, convenablement organisé, se maintiendrait de lui-même, et pourrait être à peu près administré selon le type des Dominions britanniques. Les gages, qui devraient nous valoir tout cela, nous les détenons dans le Nord de la France et en Belgique... Il nous est presque permis de dire que ce facteur dans les conditions de la paix sera la plus forte preuve de notre invincibilité (pp. 30-31).

## IX. — Emil Zimmermann.

Pendant ces deux dernières années Emil Zimmermann est devenu le plus actif prédicateur de l'évangile de la *Mittel Afrika*. Des articles de lui sur le sujet ont paru dans *Das grossëre Deutschland*, le journal hebdomadaire pangermaniste, dans l'hebdomadaire de Rohrbach, *Deutsche Politik*, dans le journal hebdomadaire libéral *l'Europaische Staat und Virtschafts Zeitung*, et spécialement dans les *Preussische Jahrbücher* — sans parler d'autres articles dans la presse quotidienne.

Zimmermann avait pas mal voyagé avant la guerre dans la riche région tropicale sur laquelle il jette maintenant des yeux avides. En 1910, il gagna par la Rhodesia l'État du Congo, et, par le Congo, l'Afrique Orientale allemande. En 1912, il voyagea à travers le Cameroun et, en compagnie de Mme Zimmermann, visita le Congo français et belge. En 1913, il traversa de part en part le continent, de l'embouchure du Congo à Dar-es-Salaam (1).

(1) Faute d'impression pour *N.-E.*

Les articles de Zimmermann répètent, mais sous une forme étudiée et significative, tous les arguments courants que nous avons trouvés, mis en avant par d'autres écrivains — besoin pour l'Allemagne d'assurer son ravitaillement en matières premières tropicales provenant de son propre territoire, valeur de la *Mittel Afrika* en tant que susceptible de fournir les bases militaires et navales qui permettraient de briser la charpente de l'Empire britannique au jour choisi par l'Allemagne. Sur ce dernier sujet, il disserte avec une franchise édifiante :

De notre situation actuellement défavorable en Extrême-Orient, l'Angleterre — le Japon mis à part — est principalement responsable; le principal adversaire de notre expansion dans le Pacifique est l'Australie. Mais nous ne pourrons jamais exercer de pression sur l'Australie d'une base située dans l'océan Pacifique; nous le pourrions très bien de l'Afrique Orientale. L'Australie a besoin pour ses exportations (minéraux, laine, viande, suif, beurre, fromage, froment) d'une route ouverte à travers l'océan Indien. Cette route peut être gravement menacée de l'Afrique Orientale. Il est vrai que le commerce australien pourrait prendre la route du Cap; mais, même sur cette route, des navires marchands ne seraient guère à l'abri d'attaques partant de l'Afrique Orientale. La politique aussi bien de l'Australie que de l'Inde serait donc fortement influencée par la pression exercée par la *Mittel Afrika* allemande, et la politique britannique le serait de même puisque l'Angleterre possède, à l'existence d'une route commerciale libre vers l'Inde et l'Australie, un intérêt aussi puissant que celui de l'Inde et de l'Australie à l'existence pareille d'une route vers l'Angleterre.

Si nous avons une forte position en *Mittel Afrika*, position avec laquelle Inde et Australie devraient compter, alors nous pourrons contraindre l'une et l'autre à respecter nos vues dans les mers du Sud et en Asie Orientale, et par là même nous entrerons le premier coin dans le front serré de nos adversaires en Asie Orientale.

En Afrique nous nous heurtons également à une multitude d'ennemis, mais nous pouvons diminuer leur nombre en les contraignant à céder de larges morceaux d'Afrique à nous et à nos alliés. D'ailleurs, nous ne sommes pas seuls sur le continent noir : le musulman du Nord Africain est pour nous un fidèle allié qui, dans la guerre actuelle, nous a donné des preuves notables de son courage et de sa bravoure. Par une politique bien dirigée, nous pourrions attacher définitivement les musulmans d'Afrique.

C'est donc une chose relativement facile que de créer à la puissance allemande une forte position au *Mittel Afrika* (*Europaische Staats und Wirtschafts Zeitung*. 23 juin 1917, p. 631).

Zimmermann s'en prend à ceux qui proclament que, si l'Allemagne a une forte position en Europe, *cela suffit* :

Une Allemagne faible sur le continent n'aurait, évidemment aucun prestige au loin. Mais s'il est une chose certaine, c'est bien que la position continentale la plus forte ne se suffirait pas à elle-même. Le Japon, par exemple, est inattaquable en Asie Orientale, mais le Japon peut être difficilement considéré comme une puissance mondiale. Son influence est tout à fait petite, même dans une région

(1) Un récit de ces voyages a paru dans les *Preussische Jahrbücher* de décembre 1916 et janvier 1917. Il ne faut pas confondre *Emil* Zimmermann avec *Alfred* Zimmermann, qui fut attaché colonial au ministère des Affaires étrangères, et a écrit une histoire modèle de la colonisation moderne européenne, ni avec *Arthur* Zimmermann, récemment secrétaire des Affaires étrangères allemand, ni avec *Eugène* Zimmermann, directeur de la maison d'édition Scherl, leader du *Berliner Lokal Anzeiger*, ni avec *Adolf* Zimmermann, correspondant de guerre.

aussi voisine de lui que l'océan Indien. Une très forte Allemagne, commandant la mer du Nord, serait sûrement en état d'empêcher que l'Angleterre nous ferme à nouveau la Manche; elle aurait la mer libre. Mais de quel profit lui serait cette mer libre contre l'antagonisme de l'Amérique et du Japon, contre l'hostilité du Sud-Africain et de l'Australie?...

La grande guerre a déterminé l'évolution de l'humanité pour les cent années à venir. Si elle conduit à édifier le Centre-Africain allemand, il est parfaitement possible dans cinquante ans d'ici que, outre 50 millions de Noirs, on trouve dans cette région 500 mille Allemands et plus. Alors peut être en Afrique allemande une armée d'un million d'hommes sera prête à marcher, et la colonie aura sa propre flotte de guerre, comme le Brésil. Ce sera une alliée de valeur pour l'Amérique du Sud contre une agression Nord-Américaine; les Etats-Unis eux-mêmes auraient à compter avec un pays de cette puissance. Prenant ce pays bien développé et bien équipé comme base, il nous sera possible en même temps de développer plus fortement notre position dans l'océan Pacifique... Ce serait une erreur de fortifier l'Angleterre en Afrique en échange de ses promesses d'assistance en Extrême-Orient. Une Angleterre forte en Afrique commande la situation dans le Sud de l'Europe et peut se passer de nous. Mais par l'Afrique centrale nous commanderions les relations de l'Angleterre avec le Sud-Africain, avec l'Inde, avec l'Australie, et obligerions la politique anglaise à compter avec nous. Il ne serait plus possible aux Etats-Unis de contrecarrer constamment nos intérêts en Asie Orientale et dans l'océan Pacifique, si une puissante *Mittel Afrika* allemande faisait sentir son influence sur le développement de l'Amérique du Sud.. (P. 631-633.)

En ce qui concerne la *Mittel Europa-plus-Turquie*, conception à laquelle beaucoup de *modérés* attachent la plus haute importance, Zimmermann, porte-parole de l'école de la *Mittel Afrika*, professe que alors que, combinée avec la *Mittel Afrika*, la *Mittel Europa* serait précieuse, séparée de la *Mittel Afrika*, elle serait de peu de profit à l'Allemagne. En premier lieu, les richesses à tirer de l'Empire turc, dit-il, ne sont pas réellement aussi grandes que l'imaginaient les plus fervents enthousiastes du « Berlin-Bagdad » :

Je n'ai pas commis l'erreur de surestimer les virtualités de l'Asie Mineure. La Mésopotamie, en particulier, avec sa maigre population dépassant à peine 1 million d'hommes pour 184.000 kilomètres carrés, ne m'a jamais paru la terre promise qui, dans un temps facile à déterminer, pourrait nous fournir même un appoint à nos besoins en laines et en huiles végétales. C'est seulement sous le régime anglais, et à supposer que la Grande-Bretagne jette dans le pays quelque 5 ou 6 millions d'Indiens et dépense de grosses sommes pour son développement, que la Mésopotamie pourrait en une génération devenir quelque chose comme l'Egypte. La Turquie est incapable de la développer. Nous-mêmes n'avons pas le recrutement nécessaire pour mener à bien cette tâche. (*Preussische Jahrbücher*, février 1917, p. 329.)

Zimmermann en appelle aux autorités géographiques allemandes et aux rapports de Sir William Willcocks pour prouver que les histoires de merveilleuse opulence de l'ancienne Babylonie sont largement exagérées. D'après les plans de Willcocks, on peut calculer que la superficie probablement cultivée dans l'antiquité, 30.000 kilomètres carrés — maximum que le volume d'eau disponible permette d'irriguer — prendrait 24 ans à défricher et coûterait 1.200 millions de marks (£. 60 millions).

En second lieu, pour Zimmermann, sans une *Mittel Afrika* allemande pour la flanquer, la Turquie allemande ne peut pas se défendre :

L'Afrique Orientale allemande, dont la résistance magnifique a eu des effets à longue portée sur l'ensemble du mahométisme africain, s'est montrée le véritable rempart de l'Asie Mineure. La vérité ne sera connue tout entière qu'après la guerre; mais, même aujourd'hui, nous pouvons calculer, approximativement, quels gros effectifs nos troupes coloniales de l'Est Africain, alliées aux populations musulmanes, ont détournés sur l'Afrique. Si l'objectif de l'Angleterre (et de la Russie) était, comme on le sait maintenant, d'envahir la Turquie d'Asie, il était nécessaire que le Nord-Africain fût absolument tranquille avant qu'aucune attaque sur la Syrie et la Palestine pût se produire en partant du Canal de Suez. (*Preussische Jahrbücher*, mai 1917, p. 316.)

Ce n'est pas trop dire que d'affirmer que l'Afrique a sauvé la Turquie d'Asie. Et si la Turquie désire, non moins que nous-mêmes, une paix durable, qui garantira une longue durée de travail tranquille, nous ne pouvons pas ne pas voir que la restauration du *statu quo ante* en Afrique est absolument la condition minimum. Sans un flanquement suffisant en Afrique la Turquie ne peut survivre. *Sans cette protection, tout l'argent que nous avons avancé à la Turquie pendant la guerre sera perdu.* [Cette dernière phrase en gros caractère dans le texte.] (P. 317.)

Il est impossible d'apercevoir comment la *Mittel Europa* en elle-même constituerait un pas en avant qui nous soit imposé par notre propre évolution et par le cours des événements mondiaux avant la guerre. Le but poursuivi est clair : ajouter à nos ressources domestiques le vaste champ de production économique des tropiques déjà en notre possession. *La Mittel Europa n'a de valeur que si elle nous aide à atteindre ce but en nous rendant plus facile d'occuper fermement nos dépendances des tropiques dans les futures tempêtes mondiales* Nous ne serons jamais à même de rendre à la Bulgarie et à l'Empire turc aucun service désintéressé (*sic*) tant que ces pays ne constitueront pas vers une région tropicale de valeur économique le pont qui nous y rattachera par des communications que l'Angleterre ne puisse couper. (Quant à la « liberté des mers » cela ne vaut pas l'encre pour l'écrire)... (*Das grossere Deutschland*, 22 juillet 1916.)

Les plus importantes décisions de la grande guerre se sont produites en Orient. De ce côté nous avons atteint presque complètement nos buts. — l'élargissement de la *Mittel Europa*, la suppression de toute influence russe hors des Balkans, nos communications assurées avec la Turquie ainsi qu'avec le monde turc et arabe. Mais l'Islam est également puissant en Afrique; il constitue le pont vers nos principales colonies, Cameroun et Afrique Orientale Allemande, piliers d'angle obstinés qui ont résisté à la tempête mondiale. Plus clairement chaque jour apparaît le grande pensée : *Mittel Europa et Mittel Afrika avec, pour les unir, le pont du monde turc et arabe.*

Ce fut une grande erreur de permettre que les vieilles lignes de communication entre l'Europe centrale et l'Orient aient cessé complètement d'être en usage et que la navigation océanienne en soit venue à dominer exclusivement l'esprit des hommes. Ceci a transformé la Méditerranée (jusqu'à la fin du moyen âge voie de communication entre l'Europe, l'Asie Mineure et le Nord-Africain) en une barrière de séparation. La responsabilité en incombe certainement à la faiblesse et aux divisions intestines de l'Europe centrale qui l'ont empêchée d'avoir aucune influence effective sur les destinées du Nord-Africain, et cette riche contrée est tombée en ruine.

Quand il existera une forte *Mittel Europa* et une *Mittel Afrika* riche d'espérances, la Méditerranée ne pourra plus rester sous l'influence prédominante des Puissances occidentales; le Nord-Africain verra croître rapidement son importance. Pour la *Mittel Europa* la route du lac Tchad et de l'intérieur de l'Afrique passe par la Méditerranée et Tripoli. On parle toujours de la grande route Berlin-Constantinople-Bassora, mais nous devrions avoir présent à l'esprit que la route de Berlin au Tchad par Tripoli n'est pas plus longue.

Par ailleurs, de Berlin à l'extrémité nord du lac Tan-

ganyïka, la route par Vienne, Raguse et Benghazi dans le Nord-Africain n'est pas plus longue que la route de Moscou au lac Baïkal.

Que quelqu'un dise aujourd'hui à Berlin : « Je pars pour un voyage au lac Tanganyïka ! » et on le regardera comme une curiosité, tellement un lac de l'intérieur de l'Afrique est en dehors des préoccupations ordinaires de l'Allemand. Mais, en Russie, un voyage de Pétersbourg à Irkoutsk sur le lac Baïkal ne doit probablement pas paraître une chose extraordinaire : il y faut de six à sept jours.

Aujourd'hui l'intérieur de l'Afrique, même le Soudan, relativement proche, ne nous paraît tellement éloigné que parce que nous sommes accoutumés à conserver notre regard rivé à la mer, à faire de longs voyages par mer vers la côte d'Afrique et à pénétrer de là à l'intérieur; nous avons perdu conscience qu'une voie plus rapide existe, une voie déjà très fréquentée dans la vieille antiquité : mais, quand nous aurons une fois assuré une florissante *Mittel Afrika*, cette conscience nous reviendra. Et pourquoi pas ?

Il me paraît que l'histoire nous mène par une autre voie que celle à laquelle pendant ces dernières décades s'est accoutumé l'esprit des politiciens allemands : nous n'irons pas, par le chemin de fer de Bagdad, vers l'Extrême-Orient pour y chercher les fondations d'une *plus grande Allemagne*, nous en trouverons le fondement dans la *Mittel Afrika* en liaison avec le monde turc et arabe...

Si, dans cinquante ans d'ici, la *Mittel Afrika* allemande renferme, outre cinquante millions de nègres, cinq cent mille Allemands, si de puissantes cités à vie riche ont poussé sur le lac Tchad, le Congo, le lac Tanganyïka, alors il ne sera plus étonnant du tout qu'une maison de commerce de Berlin donne à son voyageur, au début de septembre des ordres comme ceux-ci : « Faites votre boîte d'échantillons, prenez l'express du Congo et allez à la foire d'automne à « Wilhelmstadt » (ce qui sera alors le nom de Stanleyville); nous comptons recevoir vos ordres dans trois ou quatre semaines. Nous aurons ainsi le temps de les exécuter en sorte que les marchandises soient livrées à destination en Afrique au commencement de décembre ! »

Il y a sept jours de voyage de Berlin au Congo ou au lac Tanganyïka. Le trafic accéléré passera par la Méditerrannée et l'Afrique du Nord ; le trafic de mer sera fait par navires des ports de la mer du Nord suivant les anciennes routes maritimes. Un monde nouveau et florissant poussera autour de la Méditerranée... (*Preussische Jahrbücher*, février 1917, p. 335-337.)

Zimmermann note quelque part la proposition faite en Angleterre que, au lieu de restituer à l'Allemagne ses colonies africaines, il soit procédé à « l'internationalisation de tout le territoire colonial dans le monde entier ». Cette proposition, on le sait, a été défendue par Sir Harry Johnston dans l'intérêt des races noires. Zimmermann en veut beaucoup à Sir Harry :

C'est pure malhonnêteté et basse hypocrisie (*niederträchtige Heuchelei*) si aujourd'hui Sir Johnston élève la voix pour libérer du régime allemand les Nègres Hottentots, Ovambo, et Bantu. Quand on lit le débordement de mensonges, d'hypocrisies, d'extorsions, de parfaite méconnaissance de la situation actuelle, qui s'étale dans les discours et dans les écrits des hommes d'Etat anglais et américains, onen est presque capable à désespérer que de tels peuples conservent quelque capacité pour apprécier les besoins de leurs propres pays, sans parler de ceux des pays ennemis. (*Europäische Staat und Wirtschafts Zeitung*, 6 octobre 1917, p. 948.)

Sur l'internationalisation de l'Afrique centrale :

Sir Harry Johnston et sa bande ne doivent pas escompter qu'en Allemagne une seule personne de bon sens (*auch nur ein vernünftige Mensch*) ait une semblable idée. On permet à l'Allemagne de travailler à côté des autres en Afrique centrale — merci bien ! (*Bedanken wir uns bestens.*)

En l'état actuel des choses, ni l'internationalisation de tous les territoires coloniaux ni la fameuse « liberté des mers » ne sont vraisemblablement pour nous aider beaucoup.

Un argument de Zimmermann pour intimider la Grande-Bretagne et l'Amérique par la perspective des conséquences qu'elles éprouveraient en s'opposant à la création de la *Mittel Afrika* :

Supposez que les Anglo-Saxons réussissent à bloquer la route vers nos possessions d'outre-mer, le résultat serait qu'une évolution commencerait en Europe qui amènerait la *Mittel Europa* à trouver sa future Amérique vers l'Est, le Sud-Est, et l'Asie Mineure. L'Amérique perdrait ainsi la plus grande partie de ses immigrants et sacrifierait une énorme part de sa puissance de résistance à la race jaune. Bien vite, l'Ouest américain deviendrait un champ de colonisation jaune...

Rien de pire ne pourrait arriver à l'Australie, au Sud-Africain, à l'Amérique que l'exclusion de l'homme de l'Europe centrale des régions d'outre-mer (*Europäische Staats und Wirtschafts Zeitung*, 6 octobre 1917, p. 948).

Zimmermann ayant déjà expliqué que, si la *Mittel-Afrika* se réalise, elle aura à sa merci les communications de l'Australie et du Sud-Africain, la perspective ouverte dans tous les cas à ces contrées apparaît plutôt sombre ! Il ne serait pas impossible qu'elles préfèrent courir le risque de s'opposer à la *Mittel Afrika*. On peut en dire autant des Etats-Unis puisque Zimmermann a indiqué que l'un des avantages de la *Mittel Afrika* serait de chasser l'influence nord-américaine de l'Amérique du Sud. Ce point, indiqué dans un article déjà cité, a reçu un développement plus complet dans des articles ultérieurs et dans le présent ouvrage :

Les intérêts de l'Amérique du Sud, spécialement des Etats A. B. C. (Argentine, Brésil, Chili) ne sont d'aucune façon identiques à ceux des Etats-Unis.

L'Amérique du Sud ne peut se développer vigoureusement que si elle continue à attirer à elle un fort courant d'immigration; le Brésil et l'Argentine spécialement font de grands efforts pour attirer des hommes. Ils sont, en ce sens, de grands rivaux des Etats-Unis qui, sans l'afflux régulier des immigrants, ne pourraient maintenir leur taux de rapide développement. Dans ces trois dernières années, le courant d'immigration en Amérique s'est presque tari : les Etats-Unis eux-mêmes ont faim d'hommes. Ils feront tout, dans un avenir prochain, pour attirer à eux leurs alliés d'aujourd'hui — Italiens, Serbes, Belges — si bien qu'il n'en restera guère pour l'Amérique du Sud. Un accueil d'autant meilleur nous sera assuré au Brésil et en Argentine, si nous pouvons fournir à ces pays des hommes, et *il nous faut commencer une agitation de grande envergure après la guerre pour amener les Allemands de l'Amérique du Nord à émigrer vers l'Amérique du Sud — du moins ceux qui ne gagneront pas le nouvel Empire colonial allemand* : nous devrons agir ainsi à condition que l'Amérique du Sud adopte envers nous une politique de faveur sur la question des matières premières...

Comme les Anglo-Saxons ne peuvent garder l'Amérique du Sud d'une manière permanente dans leur sphère d'influence, les intérêts des deux partis étant trop divergents, nous avons en notre pouvoir le moyen d'accentuer considérablement, après la guerre, l'antagonisme entre l'Amérique du Nord et celle du Sud en dirigeant suivant un plan défini le courant de l'immigration allemande.

Le but d'une politique à longues vues doit être, en conséquence, de tirer systématiquement profit, d'accord avec les intérêts mondiaux politiques et économiques de l'Allemagne, du sentiment d'inquiétude qui, après la conclusion de la paix, s'emparera d'un grand nombre d'Allemands

établis au loin — en Australie, au Sud-Africain, dans l'Amérique du Nord, en Russie — et d'empêcher ainsi nos ennemis de s'assurer un avantage à nos dépens en obtenant le contrôle des terres de ravitaillement abondant. Le monde anglo-saxon a entrepris une œuvre systématique, mise en évidence par ses efforts en Chine et dans l'Amérique du Sud, pour nous interdire l'accès de ces territoires d'abondant ravitaillement, soit en amenant une entente qui nous permettrait seulement d'acheter les matières premières à un taux sans cesse accru ou en contraignant tous les Etats qui adhèrent au bloc anglo-saxon à ne vendre les matières premières, les vivres des tropiques et les denrées de luxe tropicales à l'Allemagne que par l'intermédiaire exclusif des ports de l'Angleterre ou de l'Amérique du Nord.

La plus importante condition de nos termes de paix doit être la destruction de ce syndicat mondial pour la fourniture des matières premières...

L'indépendance du système mondial économique allemande ne peut être fondée que sur un territoire nous appartenant dans les zones de ravitaillement abondant, sur un grand empire colonial allemand, et, en l'état, la partie principale de cet empire doit être située en Afrique centrale. — (*Preussische Jahrbücher*, juillet 1917, p. 135-138.)

L'importance de l'idée d'une *Mittel Afrika* allemande n'est pas tant que l'Afrique centrale doive être en mesure de nous fournir, de suite, une quantité considérable de matières premières, que l'occasion d'infiltrer notre esprit dans des contrées étrangères. L'opposition anglo saxonne perdra de sa force dès que les Anglo-Saxons se rendront compte que notre dessein n'est pas d'exercer une forte pression sur leurs propres territoires coloniaux; et, par-dessus tout, une scission profonde se produira immédiatement entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud et du Centre.

Les intérêts de ces pays ne s'accordent aucunement: en particulier, ils sont en état d'antagonisme dans la lutte pour attirer les émigrants .. Il est en notre pouvoir d'intervenir énergiquement en faveur de l'Amérique du Sud. Nous et nos Alliés — à supposer toujours que l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud poursuivent envers nous une politique de faveur sur la question des matières premières, — nous devons tirer un parti complet de la grande inquiétude qui s'est emparée de nos parents nord-américains, des Allemands du Sud-Africain et d'Australie, pour influencer l'émigration des Allemands, Autrichiens, Hongrois, Bulgares et Turcs dans les pays d'outre mer. On doit les inciter à aller en Amérique du Sud ou en Amérique Centrale, à l'exception de ceux disposés à se rendre en Allemagne, dans les colonies allemandes, ou dans les pays alliés à nous. De la sorte nous amènerons à notre alliance l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud et briserons leurs rapports avec les Anglo-Saxons avec lesquels elles n'ont pratiquement pas d'intérêts communs. Les principales puissances anglo-saxonnes, en possession de vastes territoires qui leur fournissent les matières premières, n'ont aucun intérêt au développement de l'Amérique centrale et du Sud. Au contraire, ces Etats et les Empires de l'Europe centrale se complètent admirablement.

La combinaison *Mittel Europa*, Asie Mineure, *Mittel Afrika*, Amérique du Sud et centrale, — voilà ce que nos efforts doivent tendre à amener. (*Preussische Jahrbücher*, août 1917, p. 294-295.)

Dans le numéro de novembre (1917) des *Preussische Jahrbücher*, Emil Zimmermann a fait paraître un article d'un ton tout différent. La variation est assez amusante. Nous avons vu dans les précédents articles Zimmermann exposer avec exaltation comment la *Mittel Afrika* donnerait à l'Allemagne une position inattaquable d'où elle pourrait, à son heure, briser le cadre de l'Union britannique, dominer la Méditerrannée et l'Asie Mineure, et soutenir l'Amérique du Sud contre l'Amérique du Nord. Voici qu'il découvre soudainement que l'un de ses articles a été lu avec intérêt au delà des frontières. Un article de tête du *Times* du 3 septembre 1917 avait fait des citations de son article paru dans le numéro d'août des *Preussische Jahrbücher*, et avait paru y découvrir certaines intentions inamicales. Instantanément Zimmermann prend la figure de l'Allemand inoffensif, pacifique, méconnu, opprimé. La *Mittel Afrika* cesse d'être une forteresse armée et menaçante pour devenir un paradis de travail tranquille et de fraîcheur pastorale.

C'est très bien (nous donne-t-on à entendre) de taxer les Allemands d'avidité parce qu'ils veulent prendre possession de l'Etat du Congo, mais si les Allemands ne le prennent pas, il est probable qu'une autre puissance — Grande-Bretagne ou Etats-Unis — s'en emparera.

Quand, dans l'année 1913, je voyageais dans le Congo belge, je rencontrais des agents anglais partout, et les missions américaines étaient si nombreuses, avaient des moyens si abondants à leur disposition, qu'elles étaient à même d'avoir à elles jusqu'à de gros steamers de rivière. Sur le steamer qui m'amenait d'Europe à l'embouchure du Congo, un missionnaire américain voyageait avec moi, et il avait avec lui un M. Hillhouse, homme très simple, qu'il me présenta comme « un artisan attaché à la mission » (*Missions handwerker*). Des renseignements sur ce prétendu « artisan » furent donnés à la Chambre belge par le ministre des Colonies Renkin, le 11 mars 1914. Un agriculteur (*Landwirt*) du Kentucky, dit-il, nommé Hillhouse avait, avec l'aide de la mission presbytérienne du Kasai, entrepris la culture d'arbres à fruits, de coton, de canne à sucre, et l'élevage de bétail, et il avait l'intention d'amener un certain nombre de fermiers mariés du Kentucky à se joindre à lui.

Ainsi, dès 1913, les Etats-Unis commençaient, par l'intermédiaire de la mission presbytérienne, à coloniser le Congo belge avec des colons américains! Supposons maintenant que l'Allemagne ne réussisse pas à prendre possession du Congo belge. Dans ce cas, la Belgique est refaite (*auch erledigt*) puisque dans ce cas l'Allemagne refusera de l'abandonner. Voilà donc le Congo belge sans propriétaire. Naturellement l'Angleterre élèvera des prétentions sur cet Etat — ou bien serait-ce que M. Wilson aurait jeté les yeux sur ce même Etat?

*Je le demande aux Républiques latines de l'Amérique du Sud et du Centre, je le demande aux Brésiliens, quel sera donc leur avenir si les Anglais commandent dans toute l'Amérique du Sud et du Centre ou si la* Mittel Afrika *devient une colonie des Etats-Unis?...*

Les sentiments qui me venaient, au milieu des vastes steppes de l'Afrique centrale, doivent s'éveiller dans des milliers de cœurs allemands, et, par milliers, les forces morales de l'Allemagne doivent trouver un large essor dans la libre et vaste Nouvelle-Allemagne, elles doivent engendrer un nouvel esprit dans une nouvelle génération, trempée dans le sentiment des vastes espaces, — esprit qui réagira d'une manière féconde sur la vieille Allemagne.

Naturellement, on ne saurait permettre que cette nouvelle race allemande se dessèche et meure: elle doit pouvoir croître dans la tranquillité et dans la paix. C'est pour cette raison que la *Mittel Afrika* doit être forte... C'est une malheureuse absurdité du *Times* de considérer cette idée de la *Mittel Afrika* comme suggérée par une politique de Puissance (*Machtpolitik*) « quel que soit le vêtement dont elle se revête pour l'instant »...

Le *Times* ne peut pas comprendre qu'il y a des cœurs qui battent en Allemagne, dont le rêve est celui d'une grande Nouvelle-Allemagne, terre de liberté au delà des mers, jardin d'Eden ouvert aux Allemands du monde entier qui travaillent et besognent et dont l'esprit a été brisé dans cette catastrophe mondiale par la persécution acharnée des Anglais et des Nord-Américains,

Dans une grande *Mittel Afrika* allemande où mille tâches attendent leur accomplissement, il n'y a nulle place pour

****

des pensées de conquête ou de dominion mondial. (*Preussische Jahrbücher*, novembre 1917, p. 293-299.)

Cette oscillation d'Emil Zimmermann entre des projets de domination à longue distance et des attitudes attendrissantes d'innocence méconnue paraîtra assez familière à ceux qui étudient la littérature récente de la *Weltpolitik* allemande. Elle est caractéristique du Germain émotif, toujours disposé à se considérer sous un jour mélodramatique — ou bien foulant aux pieds la terre entière comme un héros des Sagas, ou bien sous la figure pathétique de l'honnêteté modeste méconnue par un monde malveillant. Seuls, les non-initiés s'étonnent. Toute personne qui, ayant lu la dernière phrase ci-dessus citée de l'article de novembre de Zimmermann dans les *Preussische Jahrbücher*, relira l'article donné par lui en juin à l'*Europäische Staats und Wirtschaft*, et dont nous avons donné ci-dessus des extraits, trouvera, selon toute vraisemblance, la comparaison des deux articles suffisamment remarquable.

### X. — Dr Wilhelm Solf.

Le gouvernement allemand n'est naturellement pas engagé par les opinions des écrivains que nous avons passées en revue; tous ces écrivains sont sans caractère officiel, bien que certains soient des hommes de haute situation et de haute influence en Allemagne en tant qu'écrivains traitant des choses publiques. C'est pourquoi il est important de voir jusqu'à quel point le plan de la *Mittel Afrika* est endossé par le gouvernement allemand. Le théoricien autorisé des vues du gouvernement est le Dr Solf, secrétaire d'Etat pour les colonies. Le Dr Solf est lui-même un érudit, qui, à une période antérieure de sa vie, avait dirigé ses études dans le champ du sanscrit et des langues indiennes. Après avoir pendant quelque temps occupé un poste officiel à Calcutta, il fut en 1900 nommé gouverneur de l'île allemande de Samoa et eut ainsi une expérience de première main de l'administration coloniale.

Le Dr Solf a prononcé différents discours pendant la guerre, discours qu'on peut considérer comme révélateurs de l'esprit du gouvernement. Sa manière personnelle est résolument tempérée et raisonnable, et n'atteint à l'âpreté de la polémique que lorsqu'il en vient à réfuter les allégations anglaises. « Le ton général de mon discours ne peut être qu'une indignation profonde et une farouche colère contre les dernières assertions des hommes d'Etat anglais », dit-il, parlant à Leipzig en juin 1917.

Quand on examine la substance des manifestations du Dr Solf, on ne peut les comprendre autrement que comme endossant le plan de la *Mittel Afrika*. Il paraît éviter d'employer le terme *Mittel Afrika*; il ne spécifie pas en détail, comme les écrivains sans caractère officiel, les régions qui doivent être prises pour former le nouvel empire africain allemand. Mais il avance les mêmes propositions que les écrivains sans caractère officiel mettent en avant pour prouver la nécessité de leur *Mittel Afrika*; il pose leurs prémisses, et il est juste d'admettre qu'il en tire, sans d'ailleurs les énoncer, les mêmes conclusions.

En premier lieu, le Dr Solf est très net sur ce point que, lorsque, de notre côté, on parle de « rendre » à l'Allemagne ses colonies, entendant, par là, la restauration des frontières territoriales en Afrique telles qu'elles étaient avant la guerre, on parle pour ne rien dire. L'Allemagne, affirme-t-il avec insistance, ne pourra jamais être satisfaite avec la répartition territoriale qui existait avant la guerre. L'Afrique doit être repartagée et les parts faites à la taille de chaque mère patrie et proportionnellement à l'étendue du territoire que chacune possède ailleurs. D'après ce principe, l'Allemagne obtiendrait beaucoup plus, la Belgique et la Grande-Bretagne beaucoup moins.

Messieurs, la position de l'Afrique a changé étonnamment pendant les dernières décades, à la fois du point de vue politique et économique. L'Afrique n'est plus le continent noir, elle n'est plus un monde inexploré comportant une multitude étonnante d'obscures possibilités. Aujourd'hui c'est une avancée de l'Europe avec des valeurs dès à présent appréciables. L'Afrique jouera un rôle d'une signification rapidement croissante dans l'évolution du globe. La demande accrue chaque jour en matières premières, et, avant longtemps, l'inquiétude angoissante de trouver un marché aux objets manufacturés, conduiront à une plus intense compétition pour atteindre les sources africaines de ravitaillement. La répartition actuelle de l'Afrique entre les Etats colonisateurs européens est le résultat d'un développement relativement récent dans lequel, à côté de prétentions surannées à la souveraineté, des événements plus ou moins accidentels ont été des facteurs déterminants... Aucun procédé organisateur n'a été mis en question. Il n'est pas étonnant que la répartition actuelle manque à un haut degré de toute justification en soi! Nous voyons certains Etats en possession de zones gigantesques, quatre-vingts fois de la taille de la mère patrie, que ces Etats sont incapables de développer par manque d'hommes et de moyens — tout au moins incapables de les développer comme l'humanité civilisée le demande. Ceci s'applique à la Belgique, à la France, au Portugal, à la Grande-Bretagne, qui, après avoir incorporé à son empire d'immenses étendues en d'autres continents, a su s'assurer une part importante en Afrique, une part à peu près de la taille de la France. D'autre part, nous, Allemands, nous nous voyons confinés à des territoires considérablement plus petits et fort dispersés. Celui qui désire une paix durable, une paix de juste satisfaction, ne peut vouloir le maintien de la répartition actuelle du territoire de l'Afrique, puisqu'elle ne correspond aucunement ni aux aptitudes colonisatrices ni à la force comparative des nations concernées. — (Discours à la Société coloniale allemande de Berlin, 21 décembre 1917, reproduit dans la *Deutsche Politik* du 28 décembre 1917.)

Sur la proposition « d'internationalisation », le Dr Solf s'exprime ainsi :

L'idée d'une internationalisation complète des régions tropicales sous une administration conjointe des Etats européens protecteurs est propagée par certains cercles philanthropiques d'Angleterre. Les opposants les plus résolus à une semblable internationalisation surgiront sans doute en Angleterre même. Mais en dehors même de cela, une semblable organisation ne serait réalisable que si elle était soutenue par un sentiment de solidarité entre les Etats européens. Un pareil sentiment de solidarité sortira sans aucun doute, sous forme d'aspiration, des ruines de cette guerre et s'établira comme condition essentielle du nouvel esprit des conventions internationales. Mais avant

qu'on puisse entreprendre une tâche aussi stupéfiante que le gouvernement de territoires d'outre-mer en harmonieuse coopération entre tous les belligérants d'aujourd'hui — en fait, on peut dire avec toute l'Europe — la conscience internationale devra s'être développée et confirmée en Europe par la pratique effective des transactions internationales. Il faut donc nous en tenir ferme à ce principe qui a jusqu'ici prévalu en colonisation — la *répartition* des contrées tropicales entre les Etats Européens. Dans le traité de paix, il ne peut être question que d'une nouvelle répartition.

L'Allemagne doit avoir son empire colonial. Le Dr Solf y insiste, non parce que elle a besoin d'un terrain d'émigration — elle n'a plus de surplus de population — mais parce qu'elle a besoin de matières premières.

Nous — je veux dire nous mêmes et tous les Etats européens — n'avons vraisemblablement pas en excès des hommes jeunes et entreprenants à établir en Afrique — réserve faite de la question encore pendante, du point de savoir dans quelle mesure l'Afrique est colonisable par l'homme de la Méditerranée. Mais l'Europe épuisée aura une faim immense des produits tropicaux.

Puis, le Dr Solf insiste, tout autant que les champions officiels de la *Mittel Afrika*, sur la nécessité d'un empire *continu* au lieu des anciens territoires détachés et sur la possibilité de constituer un territoire continu pratiquement inattaquable s'il est assez *vaste* :

Nos colonies n'ont-elles pas, avec les seules ressources militaires qu'elles avaient, offert une résistance dont nous pouvons à bon droit être fiers, et cela dans les plus défavorables conditions qu'on puisse concevoir? Est-ce que le Cameroun et le Sud-Ouest-Africain allemand n'ont pas été occupés par l'ennemi seulement parce que la guerre s'est prolongée au delà de toute attente? Est-ce que l'Afrique orientale allemande ne tient pas encore, même aujourd'hui, contre des forces supérieures qui l'assaillent de toutes parts? Au vu de ces faits, nous avons tout droit d'espérer que nous mettrons nos dépendances coloniales à l'abri de toute attaque dans l'avenir, si nous prenons à cœur les leçons de la guerre. De même que la guerre a montré que le bloc solide de la *Mittel Europa* est de taille à résister à n'importe quelle coalition militaire, de même la guerre nous a appris que, sous les tropiques également, *le pouvoir de résistance militaire et la capacité d'auto-défense sont en proportion directe de l'étendue de territoire continu*. De même qu'en Europe, c'est une considération décisive pour nous que de dessiner nos futures frontières de telle sorte que nous n'ayons plus à craindre aucune attaque ennemie, de même il nous faudra avoir cette considération présente à l'esprit quand nous reconstituerons nos possessions coloniales.

Si à la conclusion de la paix nous pouvons dessiner les frontières de nos colonies de telle sorte que nous acquérions des territoires compacts, moins exposés à des attaques venant de divers côtés, si nous mettons à profit les expériences de la guerre navale acquises dans ces dernières années pour sauvegarder, non moins que nos terres d'Europe, nos possessions d'outre-mer, si nous renforçons la défense de leurs côtes, si nous élaborons un système légal qui puisse servir de base à une organisation plus étroite de la population blanche, si nous élevons l'effectif des troupes, blanches ou de couleur, maintenues sur le pied de paix (*erhöhen vir die Friedensstark der weissen und farbigen Truppen*), si nous instituons un système de ravitaillement bien étudié, avec de gros stocks d'armes, de munitions, d'habillement et d'articles divers d'équipement ainsi que de vivres et d'objets nécessaires au service de santé, si nous développons les communications de toute sorte entre les colonies et les relations par sans-fil avec la mère patrie, alors nous n'aurons pas, dans toute guerre future, à envisager à nouveau la perte de nos colonies, mais, tout au plus et au pire, la possibilité d'une séparation temporaire. (Discours prononcé dans l'été de 1916, réimprimé sous le titre de *Die Lehren des Weltkrieges für ünsere Kolonialpolitik*, dans la collection Jackh, *Der deutsche Krieg*.

Le Dr Solf est encore d'accord avec les théoriciens de la *Mittel Afrika* pour voir dans le futur empire allemand d'Afrique un moyen d'augmenter le pouvoir de l'Allemagne sur le globe, et il indique, comme eux, de quel prix seraient ses ports convertis en bases navales :

Le motif qui nous a poussés, dans le principe, à acquérir nos colonies ne fut pas un désir de puissance. Mais, pendant la guerre, différents faits sont apparus qui ont fait de la continuité et l'élaboration d'une politique coloniale une nécessité pour nous du point de vue de la puissance. Sous ce rapport, j'indiquerai seulement, comme question de première importance, la création de bases navales. La valeur inestimable de semblables bases pour la puissance navale allemande était généralement reconnue même avant la guerre. Mais la discussion de ce point excède nos attributions officielles.

Qu'est-ce à dire, sinon l'adoption du système de la *Mittel Afrika* dans tous ses points essentiels, même dans ceux plus particulièrement calculés pour alarmer les hommes d'Etat britanniques?

Le gouvernement allemand est évidemment résolu à arriver au Congrès de la Paix bien muni des données les plus complètes concernant l'Afrique centrale. Nous lisons dans les *Sozialistiche Monatshefte* (5 février 1918) :

Paul Sprigade et Max Moisel les experts cartographes ont commencé, par ordre du Colonial office impérial, à élaborer une nouvelle série de feuilles couvrant la *Mittel Afrika* (1). De ce travail imposant, à l'échelle de 1/2.000.000e, les deux feuilles se rapportant au Soudan oriental ont déjà paru chez Dietrich Reimer à Berlin. Elles sont admirables à tous points de vue. Avec le zèle le plus consciencieux, ils ont utilisé toute source d'information accessible, — spécialement les cartes officielles française, britannique, allemande et belge — et fait avancer d'un bon pas la connaissance de ces régions... Quand viendront les négociations de paix, la géographie de la *Mittel Afrika* jouera un rôle essentiel.

## XI. — Deutsche Weltpolitik und kein Krieg (2).

Les idées émises par le Dr Solf suffiraient par elles-mêmes à prouver que le système de la *Mittel Afrika* n'est pas seulement le rêve d'un groupe d'individus et de simples particuliers, mais un projet derrière lequel se trouve la volonté délibérée du gouvernement allemand. Cette conclusion va recevoir la confirmation de nouvelles preuves. Nous y verrons que le système n'a pas été tout d'abord adopté par le gouvernement allemand dans l'emportement de la guerre mondiale, mais représente un dessein d'ancienne conception. Ce fut en exécution de ce dessein que le gouvernement allemand, dès avant la guerre, entama avec le gouvernement britannique des négociations, lesquelles avaient presque abouti à amener le gouvernement britannique à accepter les arrangements calculés pour amener l'avène

(1) L'*Afrique française* a signalé cette carte et en a reproduit l'édifiante couverture (1918, p. 99). C'est une carte *officielle* de la Mittel Afrika. — *N. D. L. R.*

(2) *Une politique mondiale allemande sans guerre.*

ment de la *Mittel Afrika*, d'une manière en quelque sorte automatique, par le seul écoulement du temps. A cette époque, il existait en effet une disposition très générale parmi les hommes d'Etat britanniques à donner toute satisfaction raisonnable au désir de l'Allemagne de prendre place parmi les puissances coloniales. Le Dr Solf faisait allusion à ces transactions dans son discours de Leipzig de juin 1917 :

Dans les années avant la guerre, reconnaissant l'importance d'un *territoire colonial continu* pour la sécurité de la nation allemande, nous avions fait de longue main des préparations tendant à arriver par une entente pacifique et par des accords à donner à nos possessions coloniales une forme correspondant aux plus urgentes nécessités coloniales... Pendant longtemps ce n'était un secret pour personne, même en Angleterre, que, même avant la guerre, nos plans étaient de *faire un tout unique* de nos possessions africaines à l'aide d'arrangements pacifiques.

Dans cet ordre d'idées, un intérêt spécial s'attache maintenant à un petit livre qui parut en 1913 pour exposer cette même politique et qui avait pour titre *Deutsche Weltpolitik and kein Krieg* (Politique mondiale allemande et pas de guerre). L'importance de ce livre vient de ce que, d'une commune renommée, il passe pour émaner de l'ambassade allemande à Londres. Beaucoup l'attribuent à Kühlmann lui-même. Il semble douteux qu'il l'ait réellement écrit, mais il n'y a aucune raison de douter que, dans ses grandes lignes, il ne reflète ses vues. Nous pouvons inférer que le projet de *Mittel Afrika*, tel qu'il parut en 1917, coïncide largement avec le projet qui avait en 1913 les faveurs de l'homme qui est maintenant secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères pour l'Empire allemand.

L'écrivain pangermaniste, comte Reventlow, reconnut en 1916, quand le Dr Solf commença à conférencier sur les buts coloniaux de l'Allemagne, que son programme résumait pratiquement celui de l'opuscule anonyme bien connu. (*Deutsche Tageszeitung*, 20 mai 1916).

Quand cet opuscule parut, il n'aurait pas été possible de présenter l'acquisition immédiate de territoires belges et portugais en Afrique comme une politique essentiellement pacifique. L'auteur proposait en première ligne que l'Allemagne soumît ces régions à une pénétration économique sur les bases d'une entente amicale avec les Belges et les Portugais.

Aucun homme intelligent ne peut supposer que nous voulions priver la Belgique et le Portugal de leurs possessions coloniales. Mais il est incontestable que ni le Portugal ni la Belgique n'ont les moyens et les ressources voulues pour développer convenablement leurs possessions africaines dans le sens économique... Puisque le Portugal est ainsi réduit à demander la collaboration de nations étrangères pour tirer parti de ces colonies, la question est : Quelle nation sera donc son collaborateur ? Pour nous, l'Allemagne a les plus légitimes droits à ce titre en même temps que les perspectives les plus favorables... S'il nous fallait employer une proportion considérable de notre énergie économique — naturellement avec le consentement du gouvernement portugais — à développer les colonies portugaises, ce serait dans l'hypothèse que ce travail ne serait pas perdu pour notre nation, comme l'a été le travail fourni par la culture allemande aux Etats-Unis et dans l'Amérique du Sud. Dans le cas où le Portugal en arriverait plus tard à cette conclusion qu'il lui serait profitable de disposer de ses colonies, nous nous serions nécessairement assuré un titre de premier ordre pour les réclamer. Pour cela, une entente avec les autres puissances européennes nous est encore plus nécessaire qu'une entente avec le Portugal. Nous n'avons aucune raison de supposer que l'Angleterre veuille s'opposer à de semblables demandes produites par l'Allemagne. Comme nous l'avons déjà souligné plus d'une fois, dans son discours au Parlement du 27 novembre 1911, sir Edward Grey déclarait que l'Angleterre ne regardait pas l'Afrique centrale comme dépendant de sa sphère d'intérêts... Nous avons toute raison de compter sur la bonne volonté de l'Angleterre.

Tout de suite après les considérations politiques, nous devons examiner les considérations stratégiques qu'engage la question d'une entreprise coloniale en Afrique centrale. Nous avons insisté sur ce point que, tout au moins d'après nous, nous ne devrions pas envisager une acquisition directe de territoire en Afrique centrale dans un proche avenir. Mais puisque le Portugal serait tout à fait incapable de défendre ses possessions contre l'attaque d'une grande Puissance, le cas pourrait arriver que nous ayons à défendre les intérêts économiques que nous aurions créés, — d'autant plus que, dans un avenir plus éloigné, la possibilité d'une acquisition formelle pourrait se présenter.,.

Il n'y a pas de forte puissance militaire en Afrique centrale; ni même aucun pouvoir territorial qui puisse devenir un danger pour nous. Dans les colonies étrangères voisines, des forces coloniales relativement faibles sont stationnées, qui ne pourraient jamais agir effectivement sur d'aussi vastes secteurs. La milice de l'Union Sud-Africaine constitue à la vérité une force excellente pour la défense du pays lui-même, mais qui d'aucune façon ne saurait être utilisée avec la même valeur dans un but d'attaque ou de conquête. Nous serions donc absolument à l'abri d'une attaque des Puissances européennes par terre. Quant à une attaque par mer, la flotte ennemie la plus puissante pourrait aussi peu conquérir une colonie africaine que ne le pourrait une force coloniale africaine. En outre, les conditions d'une guerre navale sur le libre Océan nous seraient beaucoup plus favorables que celles d'une guerre dans la Méditerranée... Aussitôt que nous avons réussi à franchir la mer du Nord et la Manche, nous avons le libre Océan devant nous... Les Anglais reconnaissaient nettement, il y a vingt-cinq ans, qu'ils auraient à abandonner tout trafic commercial ainsi que le transport régulier des troupes vers l'Inde, par le canal de Suez, et qu'il leur faudrait revenir à la vieille route du Cap, si une guerre maritime éclatait jamais dans les eaux de la Méditerranée.

Du point de vue du droit international, la création de vastes intérêts économiques allemands dans les colonies *étrangères* pourrait sembler une anomalie; mais cette anomalie est devenue un trait normal de la politique coloniale moderne. [Ici l'auteur cite les exemples de l'Autriche en Bosnie, de l'Angleterre en Egypte, de la France au Maroc, de la Russie et de l'Angleterre en Perse.] L'expérience de la politique coloniale moderne dit que le point auquel en première ligne devrait être attachée la principale importance est de s'assurer la possession par les méthodes de la diplomatie de certaines sphères d'intérêt économique comme point de départ, et ensuite d'effectuer la pénétration économique. Le reste viendra de lui-même...

Une des premières choses à considérer serait le développement des lignes de communication.

Il n'est pas dans notre dessein actuel de discuter les principes qui doivent nous guider en ce qui concerne les communications et les chemins de fer en Afrique centrale. Nous entendons mettre seulement en évidence cet unique principe : *du point de vue des voies de communication, l'Afrique centrale doit être traitée comme un territoire unique*. Tous les projets doivent partir de ce principe. Si nous entendons suivre en Afrique une politique de clocher, nous finirons par arrêter tout développement économique, et, en fin de compte, par exposer une plus lourde dépense. Mais si nous entendons inaugurer en Afrique centrale une politique à grande échelle en ce qui concerne les communications, il nous faut également assurer l'*inclusion du Congo belge* dans le futur système, et, dans ce but, il nous faut tenter d'obtenir le consentement de la Belgique...

Nous avons des raisons d'espérer que la Belgique, par sa nouvelle politique de réformes, voudra maintenant réparer les erreurs et les crimes du passé. Néanmoins il semble douteux que le peuple belge ait le pouvoir et la volonté d'affecter les grosses sommes d'argent nécessaires à la transformation du Congo belge en une colonie florissante.... Une autre difficulté réside dans le fait qu'il se met difficilement à recruter son corps actuel de fonctionnaires et en particulier à trouver des individus d'un meilleur genre que ceux employés depuis le régime de Léopold...

Dans certains organes anti-allemands, l'idée a été quelquefois propagée que l'Allemagne nourrit des dessins secrets contre la colonie belge! Contre de pareilles suggestions, il convient d'élever la plus vigoureuse protestation. L'Allemagne et la Belgique sont devenues voisines en plus d'un point de l'Afrique centrale, et, des deux côtés, on reconnaît de plus en plus la communauté de nos intérêts coloniaux et la nécessité d'une étroite collaboration. A part les épisodes peu reluisants du régime Léopold, les Belges se sont montrés des colonisateurs vigoureux et courageux; pratiques comme ils le sont, ils accueilleront chaudement l'aide du capital allemand, puisqu'il leur est difficile de tirer profit de leur colonie avec leurs propres ressources...

Dans son intéressante brochure sur le nouveau Cameroun, Emil Zimmermann montre combien intimement se compénètrent nécessairement les intérêts de la Belgique et de l'Allemagne dans l'Afrique centrale en ce qui concerne le développement des communications. Il veut avec raison que la Belgique ne puisse regarder qu'avec plaisir l'avènement de l'esprit d'entreprise allemand dans la navigation du Congo. Se basant sur son étude directe des conditions locales, Zimmermann arrive à cette conclusion : « Aujourd'hui il peut sembler audacieux de prédire que dans dix ou douze ans l'Afrique centrale aura un commerce de 1 milliard de marks; quand les quatre ou cinq prochaines années de développement pacifique (1914-1915-1916-1917-1918!) auront passé sur cette région, cette prophétie cessera de paraître quelque chose d'incroyable. »

Ainsi donc, déjà en 1913, nous trouvons une rencontre d'idées entre l'entourage de Kühlmann et le principal théoricien de la *Mittel Afrika*.

Il existe un autre point de contact dans la dépréciation relative faite des virtualités de la Turquie d'Asie par l'auteur de la brochure de 1913. Sans doute, il ne veut pas que l'Allemagne abandonne tout intérêt dans l'avenir de la Turquie, mais il met beaucoup d'insistance à signaler les dangers que courrait l'Allemagne si elle enchevêtrait ses intérêts à ceux de l'Empire turc.

Il s'attache à montrer combien plus sûres, combien plus riches sont les perspectives ouvertes par l'Afrique centrale, manière de voir que nous pouvons comparer avec les vues de Zimmermann en 1917.

D'autre part l'auteur de cette brochure anonyme emploie un langage étroitement parallèle à celui d'Hans Delbrück, cité ci-dessus, quant à l'espèce de gens qu'il convient que l'Allemagne envoie outre-mer. L'Allemagne, l'auteur l'établit dans les mêmes termes que Delbrück, n'a pas d'excédent de population au sens propre. Mais il y a un excédent en ce qui concerne la classe *éduquée* qui pourrait aller diriger le travail indigène. L'Allemagne n'a pas besoin de colonies pour fournir à ses émigrants une résidence permanente (*Siedlungskolonien*); ce qu'il lui faut, ce sont des sphères réservées où le cerveau allemand, la science technique allemande puissent trouver un domaine pour la production et l'exportation des matières premières destinées aux industries allemandes.

A titre de commentaire, il est intéressant de voir ce qu'un Anglais des mieux informés, M. Georges Saunders, autrefois correspondant du *Times* à Berlin, écrivait à l'automne 1915 :

Le règlement de la crise marocaine de 1911 fut une des plus mauvaises productions de la diplomatie moderne. Il se peut qu'il ait pour un temps donné les mains libres à la France pour son œuvre au Maroc, mais le partage du Congo français, qui était affecté par ce règlement, avec ses deux cornes de territoire aboutissant du Cameroun allemand sur le fleuve du Congo, établissait manifestement une situation intenable et ne peut avoir été voulu que comme prélude à une action agressive allemande contre l'Acte du Congo et l'Etat du Congo. Les desseins allemands sur les colonies françaises, qui ont été depuis lors ouvertement avoués par le chancelier allemand (*Livre Blanc* sur la crise européenne, n° 85), comprenaient assurément l'acquisition des droits de préemption de la France sur le Congo belge. Au surplus, il semble probable que l'invasion de la Belgique et la destruction de ses villes par les méthodes des Huns faisaient partie d'un plan pour assurer, à la fin de la guerre, la reddition du Congo belge comme prix de la paix. La destruction totale des ressources économiques de la Belgique, d'après un calcul certain, devait en tout cas, lui rendre impossible la poursuite de sa grande entreprise en Afrique centrale. (*Le dernier des Huns*, p. 150-151.)

A la vérité, dans l'ultimatum adressé au gouvernement belge le 2 août 1914, le gouvernement allemand « s'engage à garantir de la manière la plus étendue à la conclusion de la paix les territoires existant (*Besitzstand*) et l'indépendance du royaume ». Cette phrase ne semble pas obliger l'Allemagne au respect du territoire belge *en Afrique*. La traduction française donnée dans le *Livre Gris* belge : « Le gouvernement allemand de son côté s'engage, au moment de la paix, à garantir le royaume et *ses possessions dans toute leur étendue* » est maintenant, à mon avis, considérée comme inexacte par le gouvernement belge.

### XII. — L'opposition anglaise à la « Mittel Afrika ».

Le Dr Solf sait que le projet d'empire africain allemand a maintenant des chances de rencontrer une opposition de la part du Commonwealth britannique, et l'opposition excite sa colère. Elle lui semble si manifestement déraisonnable! En vérité, si on pouvait accepter son postulat, à savoir que l'étendue du territoire colonial possédé par une puissance européenne doit dans tous les cas être proportionnée à la taille de cette puissance, il serait mathématiquement démontrable que l'Allemagne avait trop peu, la Belgique et la Grande-Bretagne trop. Mais la question devient moins simple, s'il nous faut considérer non seulement la taille d'une Puissance, mais son caractère. Il ne sert à rien de prétendre que la question d'une augmentation de la Puissance allemande en Afrique n'est pas devenue très différente depuis que, aux yeux du monde et depuis 1914, l'Allemagne a révélé son caractère en tant qu'Etat. Le Dr Solf s'exprime comme si toute suspicion de ce que l'Allemagne pourrait faire, si elle avait son empire africain, était autant d'inventions gratuites :

Nos ennemis, avec leur habileté caractéristique, déforment les faits : ils nous imputent de préparer d'avance la guerre coloniale, et pour l'éviter, ils dépeignent les actes d'agression de vive force que le monde doit attendre de nous dans l'avenir si nous continuons à être un pouvoir colonial, et si le militarisme prussien trouve à sa rage un champ d'activité en Afrique.

Mais il suffit de se reporter aux citations des pages précédentes pour voir que ce que nous redoutons n'est pas autre chose que ce que les Allemands proclament comme étant dans leurs intentions. Si, par un effort d'imagination, le Dr Solf pouvait se placer au point de vue d'un homme d'Etat du Commonwealth britannique, lui apparaîtrait-il comme aucunement déraisonnable que nous ayons de la répugnance à voir l'Allemagne, — l'Allemagne telle qu'elle est aujourd'hui — acquérir une position qui mette les relations du Commonwealth britannique à sa merci ?

Nous ne pouvons pas, cependant, apprécier sainement la question telle que l'Allemagne la pose si nous ne comprenons pas d'abord que, pour les Allemands, la considération fondamentale est que, à moins que l'Allemagne n'obtienne la *Mittel Afrika*, ce sera le Commonwealth britannique qui tiendra l'Allemagne à sa merci ; nous pourrions à tout moment, disent-ils, ruiner l'Allemagne en lui supprimant toutes les matières premières d'Afrique.

Devons-nous conclure que la question se pose ainsi : ou bien l'Allemagne à la merci du Commonwealth britannique, ou le Commonwealth britannique à la merci de l'Allemagne ? Les choses vont mal pour la paix de l'humanité s'il en est ainsi.

On doit observer qu'une semblable argumentation présuppose que l'état ancien du monde — état dans lequel chaque nation ne dépend pour sa sécurité que de sa propre force et des alliances qu'elle peut nouer à discrétion — état qui a été décrit comme celui d'une « anarchie internationale » — continue après la guerre comme avant. Si l'on suppose à sa place quelque chose qui ressemble à la Société des nations, alors il ne peut plus être question qu'une nation soit à la merci d'une autre. L'autorité internationale sera en situation de mettre en œuvre contre toute Puissance agissant envers une autre d'une façon regardée comme injuste, par la conscience générale du monde, la force de toutes les autres puissances exercée sous forme de pression militaire ou économique. Si la confiance dans une pareille organisation du monde était une fois établie, une nation aurait le moyen d'abandonner bien des sauvegardes qu'elle n'ose pas abandonner dans l'état d'anarchie internationale.

Aussi longtemps qu'un tel état persiste, aucun homme d'Etat britannique ne pourrait, sans trahir sa foi, placer le Commonwealth dans une position qui l'exposerait aux coups paralysants de l'Allemagne. On peut imaginer quels seraient les sentiments des futurs citoyens du Commonwealth, anglais ou sud-africains, envers les hommes de cette génération, si, constamment exposés à l'éclosion d'un grand pouvoir militaire germano-africain, ils se rappelaient qu'il y a eu un moment où le régime allemand avait été rejeté d'Afrique et où un peu de fermeté de notre part (du moins cela leur paraîtrait ainsi) aurait épargné pour de bon à l'Afrique, au Commonwealth et au monde cette effrayable complication qui ne rendrait la vie possible au Commonwealth britannique qu'au prix d'un effort épuisant et sans répit.

S'il faut que cela ne soit pas, la seule alternative serait ou bien de garder les Allemands, comme pouvoir militaire et politique, complètement hors de l'Afrique, sauf à leur donner avec des garanties d'une autre espèce, par des traités précis et une pratique loyale, un ravitaillement équitable en matières premières, ou bien de lutter pour l'établissement d'une Société effective des nations.

Si, comme conséquence de cette guerre, une pareille société pouvait être établie, il y aurait là un résultat qui semblerait compenser les agonies et les efforts de ces quatre années.

Tant qu'il y aura une chance pour cela, maintenir le vieil état d'anarchie internationale, quelque fortes que puissent être les sûretés que nous puissions obtenir comme puissance isolée, serait, par comparaison, une mince satisfaction.

Vient ensuite cette considération d'ordre humanitaire tirée du sort fait aux populations replacées, ou même placées pour la première fois, sous le régime allemand. Sur ce sujet, le Dr Solf ne tarit pas. Il laisse entendre que les Anglais sont malhonnêtes en instituant, sur le terrain des atrocités, une campagne contre les Allemands. Il est loyal de rappeler que le souvenir laissé par le Dr Solf comme administrateur colonial fut celui d'un administrateur hautement soucieux de justice et de sollicitude pour le bien-être des peuples indigènes. Il semble prêt à admettre que l'histoire coloniale allemande a été déshonorée par quelques grandes atrocités, mais il maintient d'une part que de sérieux efforts ont été faits, dans les dernières années, depuis les réformes de Dernbürg, ponr corriger les abus, et que, d'autre part, s'il n'est pas d'Européens qui aient un dossier absolument vierge, le dossier des Anglais est encore pire que celui des Allemands. Ici encore il faut loyalement rendre justice au mouvement pour le traitement raisonnable des indigènes qui avait très certainement fait quelque progrès en Allemagne avant la guerre avec l'appui tant des missions que des cercles de la sociale démocratie. Il ne faut pas dispenser pour cela l'Angleterre du devoir d'examiner très soigneusement ce qui s'est passé dans la pratique effective du régime allemand en Afrique avant de lui confier des multitudes de races primitives. Nous accorderons au Dr Solf qu'un catalogue de cas particuliers d'atrocités n'est pas un argument décisif, — pas plus, dirons-nous, que n'est décisif son argument tiré de la fidélité des troupes noires en Afrique orientale. Il a été en effet publiquement établi que les Allemands paraissent avoir donné à leurs

soldats noirs des privilèges considérables qui faisaient d'eux les tyranneaux du reste de la population, et leur fidélité, par suite, ne prouverait rien en elle-même quant au caractère humain du régime allemand dans son ensemble. Pour une appréciation réellement objective des dossiers des différentes puissances européennes en Afrique il n'est pas douteux que soit requise la connaissance d'une masse de détails locaux que très peu d'hommes possèdent dans aucun pays européen. Mais dans cet ordre d'idées, n'importe quel Anglais peut être raisonnablement ému par les courants de tendances qu'il voit prévaloir en Allemagne même. Il nous faut reconnaître l'existence des courants libéral et philanthropique, mais nous ne pouvons pas non plus ne pas voir l'esprit de Saverne et le culte de la force qui exercent encore une forte emprise sur les cercles où se recrute largement le personnel commandant sous les tropiques.

A supposer que le développement politique futur amène, par exemple, le parti social-démocrate au pouvoir en Allemagne, la question du régime allemand pour les peuples noirs deviendrait aussitôt très différente.

Laissant de côté les faits particuliers d'atrocités on peut difficilement contester que le régime allemand, dans son ensemble, ait, comparé au régime anglais, un caractère de dureté. Ceci est admis, par exemple, par Rohrbach dans le passage cité ci-dessus où il décrit les méthodes anglaises, comparées avec celles de l'Allemagne, comme « Verhatschelung » ou « méthodes de gâteries ». La même chose paraît indiquée par le Dr Solf quand il parle d'une « politique indigène basée sur un faux humanitarisme » (Discours de Leipzig, reproduit dans le *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 8 juin 1917.)

Le Dr Solf a longuement traité l'emploi du recrutement noir pour l'usage militaire. Il se déclare lui-même énergiquement contre le principe de la « militarisation des indigènes. » Ce qu'il en dit va à l'encontre des espérances exprimées par quelques propagandistes officieux de l'idée de la *Mittel Afrika* ainsi qu'il résulte des citations précédentes.

On ne peut contester que la possibilité de faire appel à de vastes réserves de recrutement noir pour les armées de l'avenir constitue un danger nouveau et menaçant pour la paix de l'Europe. Les Puissances européennes ont donc un intérêt commun à obvier au nouveau péril qui apparaît ainsi soudainement à l'horizon. Le péril est reconnu par nos ennemis, aussi bien que par nous-mêmes. (Discours du 21 décembre 1917.)

Et ici le Dr Solf saisit l'occasion de reprocher à l'ennemi de dénaturer les faits en attribuant à l'Allemagne le dessein de créer de fortes armées noires en Afrique. Il censure particulièrement quelques opinions de Sir Harry Johnston parues dans le *Manchester Guardian* du 4 juillet 1917. Sir Harry établissait que les ministres allemands en charge avaient « indirectement mais avec assez de clarté » indiqué qu'ils caressaient ces plans. Le Dr Solf répond :

Je suis le seul ministre allemand en charge qui ait parlé sur la militarisation de l'Afrique — à Leipzig récemment — et ce que j'en ai dit y était exactement opposé, à savoir que nous *ne* désirons *pas* la militarisation des races noires d'Afrique ! Le meilleur moyen de prévenir une telle militarisation est de s'accorder sur la nouvelle répartition du continent que nous demandons. Si un équilibre de puissance est généralement substitué à la distribution inégale qui a prévalu jusqu'ici, il devient impossible pour n'importe quelle puissance coloniale de transporter ses forces noires en Europe sans exposer la colonie au danger d'une attaque par la puissance voisine de force égale. Mais l'intérêt que toute puissance doit avoir à organiser des armées indigènes sera beaucoup diminué quand il ne pourra plus être question de les employer en Europe ni partout ailleurs en dehors du pays. Puisque, cependant, notre attitude sur l'ensemble de la question est une attitude de principe, nous sommes prêts à aller plus loin et à prendre l'initiative d'un accord tendant à la limitation des armements en Afrique. (Discours du 21 décembre 1917.)

On peut croire le Dr Solf tout à fait sincère dans son désir d'éviter au monde les maux qu'il discerne à bon droit devoir découler de l'usage extensif des armées noires dans les querelles des puissances européennes. Son argument est cependant curieux. L'armée, noire et blanche, de l'Empire africain allemand doit, en première ligne, être augmentée (voyez citation supra page 17) jusqu'à être si redoutable aux puissances voisines qu'elles n'osent pas envoyer leurs armées noires en Europe. Ces puissances, perdant alors tout intérêt au maintien de leur armée noire, la réduiront. L'Allemagne est alors disposée à accorder la réduction de sa propre armée noire !

Nous ne devons pas passer sous silence un facteur spécial de danger pour les peuples indigènes rendus au régime allemand. Comme le Dr Oskar Karstedt l'a montré ci-dessus (page 5), les Allemands sont très sensibles au coup porté à leur prestige par la conquête des colonies allemandes. Nous ne voulons pas accepter comme vraies les histoires propagées en Allemagne concernant les humiliations gratuites infligées aux Allemands par les conquérants. Quand le moment sera venu de l'examen de ces accusations par des enquêteurs impartiaux, ils auront également à porter en compte les accusations circonstanciées portées contre les Allemands à raison de leur conduite atroce envers des Anglais et des Anglaises, ainsi qu'envers les indigènes chrétiens attachés aux missions britanniques. Les épreuves de la mission universitaire dans l'Afrique Centrale ont été déjà publiées en Angleterre, mais nous n'avons rien à faire ici avec de telles histoires rapportées d'un côté comme de l'autre. Laissant de côté ce qu'ont pu faire ou ne pas faire certains Anglais à certains Allemands, l'expulsion des Allemands de leurs colonies a, en soi, infligé un rude coup au prestige allemand. Si les Allemands rentraient dans leurs colonies, il n'est pas vraisemblable qu'ils puissent restaurer leur prestige, selon le désir du Dr Karstedt, en contraignant les Anglais à faire publiquement amende honorable, et, à défaut de cela, ils auraient sans doute une forte tentation de remédier à ce désavantage en se vengeant sans pitié sur tous ceux qui

auraient montré de la sympathie aux Anglais et en faisant sentir aux peuples indigènes le poids de leur main.

Toute la question d'un Empire allemand au delà des mers prendrait, d'ailleurs, un aspect très différent, si l'Etat allemand venait à être dirigé par un nouvel esprit. Il serait peut-être imprudent de compter sur un pareil esprit comme durable, jusque après un certain temps écoulé depuis la fin de la guerre. Et ici il est permis de remarquer que le problème des colonies conquises sur les Allemands est habituellement discuté comme si la seule alternative était la rétention définitive de ces colonies par la Grande-Bretagne et la France, à la paix, ou leur restitution immédiate à l'Allemagne. Une autre procédure possible pourrait sûrement consister dans la rétention provisionnelle de ces colonies par la Grande-Bretagne et la France, ou par quelque autorité internationale, jusqu'à ce qu'il fût possible de tenir pour certains que des éléments nouveaux ont pris la tête en Allemagne et que l'esprit du culte de la force et l'esprit d'ambition ont été complètement rejetés !

Février 1918.

EDWYN BEVAN.

# Les crimes allemands en Afrique

## LES TÉMOIGNAGES BELGES

Au dossier du procès que les nations de l'Entente, civilisées, instruisent contre la barbarie allemande, en Afrique, le gouvernement belge vient, à son tour, d'apporter, sous la forme d'un recueil de documents, une importante contribution. La première partie de ce recueil est relative au traitement infligé, dans l'Afrique orientale, par les Allemands, aux prisonniers des nations alliées; les témoignages reproduits confirment et complètent les témoignages anglais précédemment publiés par le gouvernement britannique et analysés ici (1); les uns et les autres constituent un accablant réquisitoire. Les nombreuses dépositions formant la seconde partie de la publication officielle belge, fournissent, ensuite, la réfutation la plus probante des accusations lancées, depuis deux ans, dans la presse allemande, contre la conduite des troupes belges en Afrique, accusations reprises, dernièrement, dans un document officiel, publié par l'Office impérial des Colonies.

Le mensonge allemand avait commencé, dès l'ouverture des hostilités, quand les Allemands alléguèrent que, si la guerre s'était étendue à l'Afrique, la faute n'en était pas à eux.

(1) Voir *Afrique française*, janvier-février-mars 1918.

> L'Afrique orientale vivait en paix, a écrit, dans la *Kolonialzeitung*, le major Fonck, lorsque l'Angleterre et la France, dans l'espoir prématuré de vaincre, résolurent d'anéantir, le plus rapidement possible le *Deutschtum*, même dans les possessions d'outre-mer. Et ainsi, les colonies allemandes furent obligées de se défendre.

Telle fut la thèse soutenue par les autorités allemandes qui, au mépris de la convention de La Haye, firent arrêter et traiter, comme prisonniers de guerre, tous les civils des nations alliées, se trouvant dans l'Afrique orientale. Un ingénieur belge, M. Mercenier, qui voyageait sur la rive orientale du lac Tanganyika, apprit, à Kasaba, d'un sous-officier allemand devant lequel il avait été amené et auquel il avait dû décliner son nom et sa nationalité, qu'il était prisonnier de guerre, *parce que la Belgique avait déclaré la guerre à l'Allemagne*. Ainsi furent arrêtés le commandant Gendarme et le lieutenant Lepoivre qui, venant du Congo, traversaient la colonie allemande pour rentrer en Europe, M. de Doncker, agent principal de la *Handelsmaatschappy*, à Elisabethville, qui arrivait du Katanga, par mer, à Daressalam, avec sa femme et son enfant, l'Autrichien Krasnig, agent au Congo belge, attendant à Daressalam son départ pour l'Europe, et les Italiens Sperando Dominico, Ursina, Mina, les deux premiers employés au chemin de fer, le troisième entrepreneur, — pour ne citer que ceux dont les témoignages ont été recueillis.

Certains, comme le commandant Gendarme et le lieutenant Lepoivre, furent laissés en liberté, sauf l'obligation de résider à Tabora, et de ne pas dépasser une distance fixée autour de la ville; ils recevaient une indemnité et logeaient dans des maisons indigènes. Par raison d'économie sans doute, les autres furent internés, la plupart au camp de Tabora. M. de Doncker et sa famille, qui avaient eu, d'abord, le sort du commandant Gendarme furent, un beau jour, emmenés et internés à Kilimatinde, où le climat, leur dit-on, était meilleur, sous prétexte que Mme de Doncker était malade, ce qui alors n'était plus vrai. M Mercenier fut aussi transféré à Kilimatinde.

Après la prise de Tabora (19 septembre 1916), le général major, commandant en chef les troupes belges, prescrivit une enquête sur les traitements subis par les prisonniers. Certains d'entre eux avaient été emmenés par les Allemands, d'autres avaient quitté la ville; tous ceux qui restaient, quelle que fût leur nationalité, furent interrogés par l'auditeur général Dellicourt et déposèrent sous la foi du serment. Si, d'une façon générale, les Belges eurent moins à souffrir que les Anglais et que les Italiens, ils n'en éprouvèrent pas moins les horreurs d'un régime barbare, contraire aux lois de la guerre et aux sentiments de l'humanité. Ils désignèrent comme l'auteur responsable des privations et des vexations qui leur furent infligées le lieutenant Brandt, lequel commanda le camp de Tabora jusqu'à la fin de 1915. Suivant une information publiée par le *Times*, ce personnage avait, avant d'être chargé de ces fonctions, reçu un blâme du gouvernement allemand, en

raison de la brutalité dont il avait été officiellement convaincu; il avait été, une fois, publiquement cravaché par un domestique allemand. Il résidait au grand boma de Tabora, et venait fréquemment, tous les deux ou trois jours, au camp. Il était au courant de tout ce qui s'y passait par le livre de garde, qui lui était présenté tous les samedis, et qui relatait tous les incidents. Son successeur, le lieutenant Hendrik, ne valait pas mieux que lui. Le lieutenant Dannert, qui vint ensuite, était moins rigoureux. A Kilimatinde, le lieutenant Koltzau avait une attitude apathique; il donnait, systématiquement, raison à ses agents. Pendant le temps que dura la captivité, il y eut une inspection faite par un capitaine et un lieutenant venus de Morogoro. Le lieutenant Brandt, ayant été pris par les Belges le 27 octobre 1916, fut traduit devant l'auditeur général Dellicourt, questionné et confronté avec ceux qui avaient été ses victimes. L'interrogatoire eut lieu en présence de Scheon, secrétaire du gouvernement de l'Afrique orientale; les procès-verbaux de leurs déclarations furent signés par l'un et par l'autre. Brandt se montra piteux. Il avoua tout, se bornant à dire, pour sa défense, qu'il n'avait fait qu'obéir aux instructions du « Service des étapes », lequel, à différentes reprises, lui avait prescrit de rendre le régime plus rigoureux. Il ajouta que la population civile de Tabora lui avait adressé des lettres pour se plaindre que les prisonniers étaient trop bien nourris, qu'ils ne travaillaient pas assez, et n'étaient pas suffisamment punis. Ce dernier fait est un document significatif sur la mentalité allemande. Le gouverneur de Tabora, docteur Schnee, et les autorités civiles se montrèrent moins sévères, mais ces hommes étaient en désaccord profond avec les autorités militaires. L'ancien gardien du camp de Tabora, Werner Muller, tombé, lui aussi, aux mains des Belges, fut, également entendu par l'auditeur Dellicourt. L'enquête, menée ainsi contradictoirement, offrit donc toutes les garanties possibles de sincérité et d'authenticité.

### Le camp de Tabora.

Le camp de Tabora restera, dans les annales de la campagne africaine, dit le livre belge, le symbole de la brutalité allemande. Il renfermait des prisonniers civils et militaires : Anglais, Français, Belges, et, plus tard, Italiens, avec beaucoup de dames. Civils et sous-officiers étaient entassés dans de grandes salles communes, d'où résultait la promiscuité la plus désagréable; des religieux se trouvaient dans un même local, avec des soldats. Les officiers étaient logés à part, dans de petites chambres. Dans les bâtiments, construits en tôle ondulée, la chaleur était intolérable le jour, et le froid très vif, pendant la nuit. Les prisonniers avaient demandé la permission de recouvrir les toits avec de la paille. Le médecin soutint leur réclamation; mais le gardien Muller ne voulut jamais rien entendre. A Kilimatinde, le boma, ou fort, contenait une soixantaine de prisonniers, dont douze femmes et cinq enfants. Les maris et leurs femmes, séparés, ne pouvaient se voir que le jour, dans la vérandah. Les hommes de toute catégorie étaient confondus: soldats, ouvriers, missionnaires. Dans la chambre occupée par M[me] de Doncker, il y avait une femme de mœurs légères. Les lits étaient des lits indigènes, avec un treillis de cordes; ils étaient infestés de punaises. Les draps manquaient, de même que les oreillers et les moustiquaires. Il y avait pourtant des moustiquaires en magasin, mais on préférait les laisser manger par les rats, plutôt que les donner aux prisonniers. Pendant la nuit, on n'avait pas accès aux W.-C. Un baquet ou seau était déposé dans la vérandah; il servait pour les femmes et pour les hommes.

Le service médical laissait entièrement à désirer. Le D[r] Moesta était plein de bonne volonté, mais ne pouvait se faire écouter. Les médicaments n'existaient pas. Les malades gravement atteints, étaient soignés à l'infirmerie, petite maison en pisé, couverte de paille, garnie de quatre ou cinq lits seulement. Une Anglaise accoucha au camp; elle n'avait pas été transportée à l'hôpital. Un vieux mineur anglais, phtisique, mourut au camp. Kilimatinde n'avait pas d'infirmerie. Les malades étaient soignés dans les chambres communes. Une épidémie de typhus ayant éclaté, les autorités allemandes finirent par s'émouvoir, et firent venir un médecin.

Les prisonniers ont été unanimes à se plaindre de la nourriture. Cependant à Tabora, les vivres étaient abondants, et à bon marché. Le lieutenant Brandt avait fait un contrat avec un fournisseur, nommé Ninck, lequel fut entendu dans l'enquête. Il déposa que, aux termes du contrat, il aurait dû recevoir par jour et par tête, 6 rp. 40, mais que Brandt avait réduit progressivement, ce chiffre jusqu'à 1,65, taux manifestement trop bas. « J'ai fait alors remarquer, dit-il, que pour le prix si réduit, et pas contractuel, il ne m'était pas possible de fournir tous les jours, des légumes et de la viande fraîche, et que je devais réduire les rations à trois fois des légumes par semaine, et une fois de la viande. Le lieutenant Brandt m'a dit que c'était bon comme cela. » La nourriture était insuffisante, de mauvaise qualité, et mal préparée. A Tabora, les prisonniers recevaient, par jour, le tiers d'un pain, fait avec de la farine de manioc. Le pain entier pesait 750 grammes. Une fois par jour, au moins, ils avaient de la farine de maïs, généralement gâtée et pleine de vers. La viande était également gâtée. Il y avait, à Tabora beaucoup de riz et de patates douces. Or le riz et les patates étaient pour les prisonniers l'exception. Encore le riz était-il incomplètement décortiqué, et contenait-il des pierres. La nourriture des officiers était la même, sauf que les mets étaient cuits à part, et qu'on leur donnait les morceaux les moins mauvais. Pendant longtemps, il n'y eut pas d'eau en quantité suffisante, et les prisonniers n'avaient rien à boire en dehors des repas. Ce fut seulement

après de longs mois, que les Allemands se décidèrent à construire deux récipients cimentés, où l'eau était bouillie et filtrée. Le lieutenant Brandt déclara dans sa déposition qu'il y avait au camp un livre destiné à recevoir les réclamations, et qu'il le vérifiait, chaque semaine. Les prisonniers affirmèrent ne l'avoir jamais vu. Le gardien Herling fit savoir que ce livre était un livre de service, qui restait au corps de garde. C'était lui, Herling qui inscrivait les réclamations, présentées par les prisonniers. A Kilimatinde, l'autorité militaire avait aussi passé un contrat pour l'alimentation des prisonniers. Le tarif était 2 rp. par jour et par personne, mais les enfants n'étaient pas compris. Les repas étaient pris en commun. Personne ne servait à table; chacun devait descendre à la cuisine avec son assiette pour prendre sa nourriture. Le matin, c'était un mauvais pain de sorgho, dont la croûte seule était mangeable, un œuf dur ou un morceau de foie, du café et du beurre. A midi : soupe, plat de viande bouillie, et, alternativement, du riz, des haricots et du manioc. Le soir : soupe au lait non bouilli. viande froide et du lait caillé; en plus du pain et quelque fois du café. La nuit venue, aucune lumière n'était permise. Défense était faite d'avoir du bois pour se chauffer.

Les seules langues autorisées pour la correspondance étaient l'allemand et le souahili.

### L'avilissement de l'Européen.

De même que le rapport britannique, le livre belge fait un douloureux tableau des travaux serviles, pénibles, et pernicieux pour la santé d'Européens, auxquels furent astreints les prisonniers civils, et les sous-officiers. L'entretien du camp de Tabora était entièrement à leur charge; pendant que les Européens effectuaient les différents travaux, la sentinelle noire, préposée à leur surveillance, était assise dans une chaise longue. Comme il n'y avait pas d'eau dans le camp, il fallait aller la chercher à un puits, distant de 500 mètres environ. Pendant longtemps les prisonniers se servirent de seaux. Ils étaient accompagnés de soldats noirs et avaient reçu défense de s'arrêter en chemin pour se reposer; quand une petite quantité d'eau manquait à l'arrivée, le gardien renvoyait les prisonniers avec les seaux tels qu'ils étaient, pour les remplir jusqu'au niveau exigé. Ce cas se présenta notamment pour le sous-officier belge Meyvis. L'Italien Dominico fit ainsi jusqu'à vingt voyages en une journée.

Le gardien Muller, a-t-il raconté, nous faisait prendre de l'eau, au delà des besoins de consommation du camp, pour la faire jeter dans la cour du camp, et arroser les arbres. Quand, à force de jeter de l'eau par terre, l'herbe avait poussé dans la cour, il nous faisait piocher le sol, pour faire mourir l'herbe.

Ces arrosages avaient lieu même pendant la saison des pluies. Dans les derniers temps, l'eau était transportée dans des barriques, sur une charrette. Les prisonniers transportaient aussi des bagages et de lourds matériaux. On les obligeait à traverser les quartiers de la ville, encadrés de soldats noirs, prêts à tirer sur eux à la moindre désobéissance; par un raffinement de cruauté, on les fit marcher pieds nus. Ils étaient également contraints de porter en hamac les malades à l'hôpital. Brandt força un jour trois Italiens et le sous-officier belge Meyvis à porter ainsi un Turc de basse condition, qui était parfaitement en état de marcher, ce qu'il fit d'ailleurs, pour une partie du chemin, et qui avait son fusil dans le hamac. D'autre corvées consistaient à construire un chemin à travers les marais, où les prisonniers travaillaient, les pieds dans l'eau, à défricher un champ, besogne qu'effectuèrent des soldats blancs anglais, peinant, la houe en mains jusqu'à 11 heures, le matin, et sans casque, à construire des bâtiments, à creuser des fosses pour le tannage des cuirs, etc. Enfin la malfaisance de Brandt avait imposé aux prisonniers une corvée abjecte, le service des latrines. Cette corvée consistait, a dit le gardien Muller, « à enlever les baquets des quatorzes latrines, qui existaient au camp, à nettoyer les latrines, puis à transporter les baquets à l'extérieur, à 200 mètres du camp, et à vider les bacs dans le trou. Il fallait, enfin nettoyer les bacs, et les rapporter au camp ». Maintes fois, les prisonniers eurent à nettoyer également les latrines des soldats noirs. Cette corvée avait lieu deux fois par jour, sous la surveillance des askaris allemands. Elle revenait, en moyenne, une fois par mois, pour chacun des prisonniers; mais, selon la déposition de l'Italien Ursina, « certains devaient le faire plus d'une fois par mois. Roece a dû le faire dix fois par mois; il y avait des préférences selon les gardiens; un Italien nommé Ortolani, homme de 51 ans, avait payé des Anglais pour faire le travail; Muller le savait sans doute et le poursuivait d'une façon spéciale; il obligeait Ortolani à faire la corvée tous les deux jours environ ». Tous les Italiens confirmèrent cette déclaration. Dominico déposa qu'il avait contracté une bronchite, alors qu'il creusait une fosse pour verser les excréments.

J'avais les pieds, constamment, dans l'eau, dit-il, et devais travailler ainsi, exposé à toute l'ardeur du soleil. En deux heures de temps, nous avons été obligés de creuser cette fosse, pour laquelle nous avons dû enlever 6 mètres cubes de terres. J'y travaillais avec Francisani Eugenio. Déjà, auparavant, j'avais été obligé de creuser un puits de 3 mètres environ de profondeur pour la préparation des peaux de bœufs.

Le sous-officier belge Meyvis eût les mains brûlées par la chaux servant à nettoyer les latrines. Le lieutenant Brandt et les gardiens reconnurent que les prisonniers étaient rendus malades par cette corvée. Muller déclara un jour que « ce n'était pas un beau travail à faire par des Blancs. » Il en proposa la suppression, mais Brandt se retrancha comme toujours derrière les instructions reçues, disait-il, du Service des Etapes. Il refusa même de faire droit à la demande des prisonniers, qui avaient offert de payer des Noirs pour exécuter cette corvée.

Sauf quelques très rares exceptions, aucune

rémunération ne fut donnée aux prisonniers pour les travaux effectués par eux. Interpellé à ce sujet, le lieutenant Brandt expliqua qu'il était entendu que les travaux seraient payés à la fin de la guerre. « C'était entendu, prétendait-il, parce que c'est inscrit dans la Convention de La Haye. » Les prisonniers interrogés ont répondu qu'il n'avaient jamais reçu une assurance de ce genre. M. Rosetta déclara que le dernier mois, M. Künster lui avait offert au nom de l'administration une roupie par jour, pour un travail de menuiserie. Rosetta ayant refusé, Künster répliqua : « Si vous croyez qu'on vous paiera après la guerre, vous vous trompez ». Il en fut de même pour la solde des officiers; sur ce point encore les Allemands violèrent la Convention de La Haye. Les officiers furent payés incomplètement et très irrégulièrement. Brandt expliqua ici aussi, qu'ils toucheraient après la guerre ce qui devait leur revenir.

En infligeant ces corvées aux prisonniers, les Allemands se proposaient, évidemment, de les faire souffrir, mais surtout de les humilier profondément dans l'esprit des Noirs. Les askaris étaient excités à injurier et à maltraiter les détenus par les gardiens eux-mêmes. Ceux-ci, notamment Werner Muller de Tabora, et son homonyme de Kilimatinde, étaient des êtres essentiellement brutaux et grossiers. Ce dernier, raconta M. de Doncker, appelait les prisonniers « cochons » ou bien les injuriait en langue indigène, de façon à ce que ses injures fussent entendues et répétées par les askaris. « Une fois par semaine, on donnait un tout petit morceau de savon aux dames pour le lavage du linge. Quand on ne prenait pas tout de suite le morceau, il lançait celui-ci à travers la figure de la dame. » Un jour M^me de Doncker descendit pour aller porter plainte contre un Italien; elle avait son enfant dans les bras. « Muller l'aperçut qui descendait. Il s'avança vers elle, et la prenant par les bras fortement, il la repoussa violemment vers l'escalier. M^me de Doncker insista. Furieux, Muller la fit empoigner par deux soldats noirs, et poussée par ceux-ci, M^me de Doncker dut remonter l'escalier. » D'ailleurs, l'exemple de la grossièreté était donné aux gardiens par leurs supérieurs. Un jour, le lieutenant Hendrick, qui succéda à Brandt, à Tabora, réunit, sous la vérandah, toutes les dames enfermées au camp et leur demanda brutalement en des termes que nous réduisons : « Laquelle de vous a eu des relations avec le gardien? » (Il désignait un des gardiens). Or, parmi ces dames, il y avait des sœurs, des nurses.

Toutes les réclamations étaient inutiles. M. Mercenier, interné à Kilimatinde, ayant tenté de s'enfuir, fut mis en cellule. Le premier désagrément qu'il éprouva fut de s'y trouver, parfois, en compagnie d'autres prisonniers. Un autre résultait de ce que, sous aucun prétexte, ils ne pouvaient sortir la nuit. Le jour, ils étaient conduits aux latrines, accompagnés de deux soldats, baïonnette au canon. M. Mercenier, gravement malade, ne put obtenir du commandant du camp l'autorisation de recevoir la visite d'un Belge, seul compatriote qui fût à Kalimatinde.

Mais le principal supplice, raconte M. Mercenier, demeurait la cellule elle-même. Elle était suffisamment spacieuse (3 mètres sur 3), avec une petite lucarne à barreaux, et, comme mobilier, le ou les lits; puis, après quelques mois, des sièges et une table, que nous fîmes nous-mêmes. Mais ces cellules étaient dans un état de malpropreté répugnant, ayant servi à des prisonniers noirs depuis tout temps. La seule modification faite en vue de notre retour, fut de jeter un peu de chaux sur le parquet, pour tuer la vermine. Non seulement la vermine se moqua de la chaux, mais la chaux se soulevait, au moindre pas, en une poussière étouffante et désagréable. Tous mes compagnons contractèrent la fièvre récurrente. Je fus épargné, sans doute parce que ayant eu cette fièvre auparavant. La toiture était faite de tôle de fer galvanisée, sans autre couverture; aussi la chaleur y était-elle effrayante, et étais-je obligé de garder un chapeau sur la tête toute la journée. Enfin, la seule prise d'air importante de la cellule, la lucarne étant trop petite, et trop mal placée pour admettre l'air, se faisait par une ouverture pratiquée à la tête de l'un des murs, communiquant avec l'atelier du cordonnier. Or, dans cet atelier, on apportait régulièrement, deux fois par semaine, des peaux trempées, qui dégageaient une peste épouvantable. Je protestai différentes fois au lieutenant Koltzau, réclamant quelque transformation facile, sans obtenir jamais satisfaction. Enfin, la fièvre typhoïde ayant amené un docteur à Kilimatinde, je le priai de bien vouloir examiner ma cellule. Il le fit et ordonna des transformations immédiates que fit M. Koltzau. Les quatre cellules du fort étaient dans le même état; nous dûmes, à quatre prisonniers blancs, faire les transformations de nos propres mains : décrépir, recrépir et blanchir les murs, boucher les ouvertures nauséabondes et en faire d'autres, donnant sur l'extérieur, enlever la chaux du parquet et recouvrir celui-ci d'une couche de terre battue. Ces travaux furent très fatigants pour nos mains inexpérimentées. Un major anglais de cinquante-cinq ans et moi eurent même des plaies qui, avec la chaux, s'envenimèrent et nous firent beaucoup souffrir. Heureusement, fin janvier 1916, après sept mois de cellule, l'ordre fut donné de transporter à Tabora ceux des prisonniers qui n'avaient pas été atteints par la fièvre typhoïde. J'en étais.

Le lendemain de son arrivée, on lui fit, avec sa chambrée, labourer la terre, en plein soleil. Il protesta et, pendant quelques jours fut mis à la corvée de l'eau. Un Italien, nommé Nuli, étant malade, s'était assis un jour sur une chaise, à l'extérieur, car la chaleur était intenable au dedans. Muller lui fit des observations et lui ordonna de rentrer. Nuli ayant répliqué qu'il était malade, Muller fit son rapport à Brandt, qui punit Nuli de trois jours de cellule. Malgré la protestation du docteur, la punition fut exécutée dès le lendemain.

### Le traitement des indigènes.

Dépourvus de tout sentiment d'humanité à l'égard des prisonniers européens, les Allemands traitèrent en véritables esclaves les askaris belges tombés entre leurs mains à Kwidji, en 1914. Internés au camp de Tabora, ils travaillaient du matin jusqu'au soir; pendant ce temps, ils ne recevaient rien à manger. Une ménagère indigène, qui avait été au service d'un Blanc, et qui, après la prise de Kwidji, avait dû, brutalisée par les Allemands, suivre son ancien maître à Tabora, eut l'occasion de voir ces soldats belges et de leur parler. Elle a rapporté devant la commission

d'enquête qu'ils recevaient, par jour, une ration de riz ou de farine, parfois de la viande, mais celle-ci provenait d'une bête si malade que les soldats n'en voulaient pas. Ils ne pouvaient même pas boire de l'eau.

Après quelque temps, le commandant du camp a fait venir les soldats belges et leur a dit qu'ils devaient devenir soldats allemands. Ils out refusé; alors, on les a punis et on leur a donné un travail plus dur encore. A la fin, on a dit : « C'est parce que vos Blancs sont ici que vous refusez de vous engager. » On les a expédiés sur Morogoro et Daressalam. Là, ils ont finalement consenti à devenir soldats allemands. Quatre, cependant, se sont obstinés. Ces quatre ont été enchaînés et transportés vers Iringa. Puis on a envoyé les soldats dans diverses directions. Quatre sont parvenus à se sauver chez les Anglais, du côté de Muanza.

Au total, sur les 44 soldats noirs, restés vivants après le combat de Kwidji, 8 seulement demeurèrent dans les rangs allemands; 8 étaient morts chez les Allemands; 28 avaient réussi à rentrer dans les lignes belges. Neuf de ces soldats ont été cités à l'ordre du jour. Le caporal Masinganda obtint, pour sa belle conduite, la médaille d'or de l'Etoile africaine et la Croix de guerre.

« Blessé grièvement d'une balle à la tête, dit-on dans sa citation, et fait prisonnier par les Allemands, a résisté, pendant deux ans, aux sollicitations et aux menaces de nos ennemis, qui voulaient le faire servir dans leurs rangs. Plutôt que de leur céder, a préféré accomplir un dur travail de portage, dangereux pour lui-même, sa femme et les deux enfants qui l'accompagnaient. Ayant réussi à prendre la fuite, est parvenu à conduire dans nos lignes, après un pénible voyage d'un mois, un détachement de 8 soldats, faits prisonniers avec lui. »

L'invasion de la colonie allemande eut pour effet d'amener les Allemands à adoucir sensiblement le régime du camp de Tabora. La discipline se relâcha. Les prisonniers ne nettoyaient plus leurs chambres. Les Hindous firent la corvée de l'eau, et les Noirs les corvées de vidanges. Mais bientôt, le succès des Allemands à Kondoa-Irangi leur rendit leur ancienne confiance et leur fit recommencer de plus belle leur système de vexations. Lors de leur retraite, ils emmenèrent les prisonniers militaires belges et l'ingénieur Mercenier, lequel, comme on l'a vu, avait été transporté à Tabora, après sept mois de cellule, passés à Kilimatinde. La suite de son récit montre ce que les prisonniers eurent alors à endurer.

A Mahenge, dans un camp extrêmement malsain, fait de pisé, fraîchement plaqué et sentant l'humidité, le major von Grawert répondit à toutes nos réclamations par des menaces et du dédain. Quand nous dûmes quitter Mahenge pour nous rendre à Kisaki, d'abord, puis vers Wadaba, il nous força à nous défaire, à vil prix, de tout ce que nous possédions, dépassant le poids d'une demi-charge. Il jugea les lits inutiles et encombrants, et depuis, nous avons dormi sur l'herbe, comme du bétail. Enfin, il refusa de prêter l'oreille à nos réclamations contre le sous-officier Muller qui, chargé de la caravane, ne savait pas de mesures assez vexatoires à nous imposer et qui, de plus, ne se souciait pas de savoir si nous avions à manger. De là de nouvelles tentatives de fuite, les unes heureuses, les autres malheureuses, l'une d'elles coûtant la vie à un ancien ami, prisonnier civil depuis le commencement de la guerre, comme moi, M. Jonas. Frappé d'hématurie, il mourut misérablement, dans la forêt après avoir fait preuve d'un courage extraordinaire. Wadaba marque le couronnement de nos peines. Un camp d'herbes, où l'on cuisait sous le soleil, donnant au verbe son sens passif, aussi bien qu'actif. Nourriture par jour : 250 grammes de riz et 250 grammes de farine de sorgho : de temps à autre, un peu de petits pois indigènes, appelés *chirogos*. Défense formelle d'acheter quoi que ce soit au dehors. Très peu de café, bientôt supprimé et remplacé par du maïs. Nous aurions eu de la viande tous les jours, si nous avions pu manger la viande de bœuf, rendue infectée par la tsé-tsé. Au lieu de cela, nous n'en mangeâmes qu'à intervalles, parfois de dix jours, quand il arrivait du gibier. C'est le régime que subissent, à l'heure actuelle, une centaine de prisonniers, et la viande doit se faire de plus en plus rare, les grandes herbes contrariant les chasseurs. Nous ne reçûmes jamais de quinine prophylactique. En janvier, les Anglais avaient envoyé quelques médicaments pour nous. Les Allemands gardèrent la quinine anglaise pour eux et nous remirent de la quinine faite dans la colonie. Une caisse de lait, envoyée en même temps, n'est jamais arrivée.

Lorsque les Allemands de Tabora se sentirent menacés par l'approche des Belges, de nouveau, ils s'empressèrent de répudier leurs méthodes barbares. Le lieutenant Dannert s'efforça d'extorquer aux prisonniers des certificats, attestant que pendant leur captivité tout s'était passé le mieux du monde. Le général Tombeur ayant fait aviser les Allemands qu'il exercerait des représailles si les renseignements qu'il avait reçus étaient reconnus exacts, le vice-gouverneur de l'Afrique orientale allemande, Brandes, lui écrivit le 5 septembre 1916, que les prisonniers n'avaient jamais eu à subir de mauvais traitements.

J'ai sous les yeux, lui répondit, après la prise de Tabora, le général Tombeur, un cahier, tenu par un agent allemand, et qui servait à commander les travaux, imposés aux prisonniers. Parmi ces travaux figure l'abjecte corvée du *latrinen dienst*, par laquelle l'administration allemande n'avait pas honte d'avilir des personnes de race blanche aux yeux des indigènes. De nombreuses photographies, illustrant des rapports circonstanciés, constituent autant de preuves des travaux serviles, auxquels étaient astreints les Européens qui avaient le malheur d'être prisonniers ici (1) Je possède un ordre du sieur Wintgens soumettant les prisonniers de guerre à un régime intolérable. Et, cependant vous avez nié tout cela dans une note officielle.

## Les coupables accusent.

Un mois plus tard l'enquête faite par l'auditeur général Dellicourt démontrait, avec une complète évidence, que cette négation était un imprudent mensonge. Le lendemain et le surlendemain du jour où les Belges entrèrent à Tabora, le vice gouverneur adressa au général Tombeur deux nouvelles lettres, pleines de récriminations. Après lui avoir fait observer qu'il était en droit de se demander quelle créance il pouvait encore accorder à ces affirmations, le général s'exprimait comme il suit :

Vous attribuez de nombreux actes de pillage aux askaris belges, tant chez les sujets allemands que chez les Noirs. Mais des rapports m'ont instruit qu'il y a dans la ville et dans les environs, de nombreux askaris allemands ayant conservé leurs armes. (Ce fait a été reconnu par les Allemands). Ces askaris sont tout à fait livrés à eux-mêmes, étant privés de leurs chefs. On dit que ce sont des déser-

(1) Quelques-unes de ces photographies ont été jointes au rapport officiel belge.

teurs. Pour ceux qui connaissent les agissements de l'autorité allemande, il est à craindre que ces askaris n'aient été laissés expressément en arrière, dans un but facile à saisir. En tous cas la présence de ces askaris allemands soulève une suspicion légitime contre les accusations formulées à l'égard des askaris belges. Vous manifestez une grande sollicitude pour les indigènes auxquels les rigueurs de la guerre devraient être épargnées. Je suis tout à fait de votre avis. Mais votre solicitude est bien tardive. Vous pensiez autrement avant l'arrivée des Belges, alors que vous vous efforciez de faire participer les gens de couleur à la guerre. Pourquoi avez vous prêché la guerre sainte aux musulmans? Pourquoi avez-vous incorporé, de force, de malheureux Noirs, qui ne demandaient qu'à rester tranquillement dans leurs villages! Tous ces faits sont établis par des documents allemands en notre possession. Vous semblez craindre une famine chez les indigènes et une révolte consécutive. Dans tous le territoire occupé par les troupes belges règne le calme le plus complet, et les vivres existent en suffisance. S'il n'en était pas de même à Tabora, la faute n'en pourrait incomber qu'à l'administration allemande, qui a imprudemment entassé dans la ville un fort surcroît de population blanche et noire. Il paraît que quelques internés allemands ont été privés d'un repas. Quelle peut bien être la valeur de ce grief, quand on pense que des millions de Belges sont privés de ressources, et ne peuvent vivre que grâce au secours des nations amies? Vous dites, Monsieur, qu'il vous paraît compréhensible que les Belges aient été amenés par des nouvelles de presse, dénaturées et excitatrices, à avoir des préventions contre les Allemands. Eh bien, si vous ressentez, réellement les sentiments d'humanité, qui se reflètent dans vos lettres, je vous plains sincèrement. Car je ne sais par quel moyen vous pourrez échapper à la honte, lorsque vous connaîtrez l'ignoble conduite de l'armée allemande en Belgique.

Ainsi, le seul reproche que le vice-gouverneur avait formulé contre les askaris belges était d'avoir commis des pillages. Les Allemands de Tabora eussent préféré voir arriver les Anglais, car de la part des Belges « on devait redouter le pire, a écrit la *Kolonialzeitung*, d'après tout ce qu'on savait, par les rares journaux, arrivés dans l'Afrique orientale de la haine qu'avaient les Belges contre les « dévastateurs. » de leur pays. » Et ce journal colonial ajoutait : « Pendant les mois qui suivirent les événements dépassèrent de beaucoup l'attente ». Les journaux allemands se posant en accusateurs, s'appliquèrent à accréditer cette opinion que les Belges s'étaient rendus coupables dans l'Afrique orientale, d'odieux forfaits. Le 20 novembre 1917, la *Kolonialzeitung* a reproduit un article du *Stockholm Dagblad*, dans lequel un ingénieur suédois, Sahlberg ayant résidé à Kigoma, accusait les Belges d'avoir voulu le fusiller comme espion, de l'avoir mis en surveillance et privé de nourriture. Les soldats belges massacraient, disait-il, tous les Noirs qui voulaient défendre leurs biens. Le premier jour, vingt quatre furent tués à Kigoma. M. Sahlberg flétrissait la « barbarie » belge, et voici le fait, typique en vérité, qu'il donnait en exemple :

Après la prise de Kigoma, le commandant belge pénétra dans une habitation, abandonnée par les Allemands; il aperçut un portrait de l'empereur Guillaume, le montra aux troupes, puis le jeta par terre et le foula aux pieds.

Ces allégations furent réfutées par le journal belge *La Métropole*, publié à Londres, lequel inséra la réponse du lieutenant-colonel Olsen.

Je suis arrivé à Kigoma, déclarait cet officier, deux jours après les premières troupes; et aussitôt je convoquai les habitants pour prendre contact avec eux. J'ordonnai qu'on me fît connaître toutes les plaintes, ou réclamations, quelles qu'elles fussent. Le même jour, je publiai à Kigoma et à Ujiji des proclamations rédigées dans le même sens. Pas une plainte n'est venue à mes oreilles; tout s'est passé normalement; jamais il n'y eut de massacre dans la population de Kigoma, ni avant, ni après mon arrivée. J'oppose donc aux affirmations de M. Sahlberg un démenti formel, et je l'invite à produire des faits précis, à citer des noms à se réclamer d'un témoin, s'il en est un seul parmi les indigènes, M. Sahlberg ne s'est pas enfui de l'Afrique orientale; il a quitté le pays avec l'agrément et avec l'assistance des autorités belges et, s'il a souffert de la fièvre et autres maladies pendant le voyage, la cause ne peut en être attribuée qu'à son séjour en Afrique.

Les prétendues atrocités commises par les Belges à Tabora ont fait l'objet de nombreux articles de journaux allemands, entre autres la *Deutsche Zeitung* du 19 novembre 1917, la *Tägliche Rundschau*, du 29 septembre 1917, et la *Kolonialzeitung*, du 20 avril 1918. Dans ces récits, la ville fut livrée au pillage pendant plusieurs jours, toutes les maisons furent dévalisées, beaucoup incendiées; le premier jour, quinze habitants pacifiques, hommes, femmes et jeunes filles, ont été tués, et quatre-vingt-trois blessés à coup de feu et baïonnette, des jeunes filles et des femmes nègres ont été violées et emmenées en esclavage, de nombreux petits enfants furent mangés par les Congolais chrétiens. « C'est ainsi que se conduisirent les soldats indigènes belges, qui contrairement aux nôtres, appartiennent au christianisme. » Rien d'étonnant d'ailleurs, car il n'y avait dans l'armée belge aucune discipline. Les officiers n'étaient pas maîtres de leurs soldats. « Un sous-officier belge qui cherchait à accommoder un différend, survenu entre deux de ses soldats, fut tué par ses hommes. » Cependant l'article de la *Kolonialzeitung*, le dernier paru, est beaucoup moins affirmatif que les deux autres. « Au sujet des faits qui eurent lieu le soir du jour où les Belges entrèrent à Tabora, et pendant la nuit suivante, on a raconté beaucoup d'horreurs. Il est certain que les soldats belges, les Noirs leurs congénères et leurs femmes ne se conduisirent pas toujours avec modération, que les vols, les pillages furent très fréquents, que les meurtres ne furent pas rares; mais *on a aussi raconté que les officiers belges châtièrent sévèrement leurs soldats, coupables d'incendie ou de meurtres, et qu'un certain nombre de ceux-ci furent punis de mort.* » Cette dernière constatation réduit à néant les assertions de la *Deutsche Zeitung* et de la *Tägliche Rundschau*, relatives à l'impuissance des officiers belges.

Toutes les accusations contenues dans les journaux allemands, sont anonymes; les auteurs de ces articles se bornent à reproduire des légendes, sans aucune preuve, ce qui ne les empêche pas d'affirmer : il est certain que... A ces vagues dénonciations le gouvernement belge oppose des témoignages; ce sont ceux d'une quinzaine de personnes, Allemands et Allemandes, présents à

Tabora, lors de ces événements, et qui furent interrogés en arrivant en Europe, à la Pallice, par la Commission officielle belge, que présidait le capitaine Labaye, de l'armée belge. Pas un de ces témoins ne se plaignit d'avoir été personnellement inquiété. Dans une lettre écrite au consul belge, à Daressalam, lettre confisquée par la censure militaire belge, le gérant de la *Deutsch-Ost-Afrikanische Gesellschaft* déclarait que « tout s'est passé très bien, après l'occupation de Tabora, par l'armée belge. » Tous les livres d'affaires qu'il avait emballés étaient saufs. Les caisses n'avaient même pas été touchées. Il avait reçu des askaris pour surveiller le service. Les bons de réquisitions reçus pour matériel de bureau, etc. allaient lui être payés en monnaie belge.

De tout cela, concluait-il en français, vous pouvez juger la grande conciliation des autorités belges envers la *D. O. A. G.*, laquelle ne subira aucune perte directe par l'occupation.

Otto Weber, chef du district de Tabora, a reçu des plaintes au sujet de la conduite des troupes belges; mais, personnellement, il n'a fait que constater des dégâts dans la maison d'une Allemande. On lui a signalé le sac d'une boucherie, et dans une maison, l'arrachage d'un rideau de mousseline; mais il n'a pu vérifier le premier fait, ni certifier que les actes rapportés ont été commis par des soldats belges. Adolf Westhaus, secrétaire de l'ex-gouverneur allemand de l'Afrique orientale, et le chef de la police internationale à Tabora, a été, lui témoin de certains faits.

A ma connaissance personnelle, a-t-il déclaré en français, une patrouille est entrée de force chez M. Lichtenstein, pendant la nuit; elle a réclamé du pain et du wisky, qui se trouvaient sur la table : elle est repartie après avoir bu et mangé, sans commettre des dégâts. Chez M. Popp, des soldats noirs ont obligé ce dernier qui était seul à s'enfuir sur le toit de la maison, mais ils n'ont commis aucun dégât. Je crois qu'ils faisaient cela pour s'amuser. Aucun policier de la police internationale n'a été blessé ou tué. Les excès n'ont d'ailleurs été commis que par des patrouilles isolées, car les troupes belges sont restées dans les grandes rues et ont toujours été maintenues en formations. Le traitement auquel les femmes et les enfants allemands ont été soumis après la prise de la ville, était bon.

M^me Ostermann, femme d'un caissier à la caisse d'épargne, a déposé que les soldats se « sont montrés très convenables ». M^me von Stuemer ne reproche aux askaris belges qu'un vol de vêtements pris à ses domestiques.

Des faits semblables, dit-elle, se sont seulement produits la première soirée. Quand dans la suite, une bande de soldats étaient turbulents, et qu'on le faisait remarquer à un officier belge, c'était tout de suite fini. Les rapports avec les Belges ont été très bons à Tabora.

Le seul témoignage allemand, véritablement à charge, fut celui de M^me Schnee, femme de l'ex-gouverneur de l'Afrique orientale allemande. M^me Schnee avait rédigé un journal, contenant les accusations les plus graves contre les troupes belges, notamment celle d'avoir fusillé cinquante personnes, et présentant les faits comme si elle y avait assisté. Ce journal fut découvert dans ses chaussures, pendant le voyage de retour en Europe. M^me Schnee fut interrogée, à ce sujet, à Léopoldville, par l'officier du ministère public, près le tribunal de première instance. Elle commença par dire qu'elle ne se rappelait plus très bien ce qu'elle avait écrit : « D'ailleurs, ajouta-t-elle, j'écris très imparfaitement l'allemand ». (Elle est originaire de la Nouvelle-Zélande.) Puis, elle déclara qu'elle n'était pas sortie de chez elle, pendant tout ce temps.

Je ne sais donc rien de ce qui s'est passé. Les trois premiers jours de l'occupation ont été mauvais. Après, cela a été mieux. Les Belges ont très bien traité les dames blanches. Les trois premiers jours, il y eut beaucoup d'irrégularités, dues à ce qu'il y avait trop de Noirs, et que les cadres européens ne suffisaient pas pour les surveiller; mais, dans la suite, tout se passa régulièrement, et je puis assurer que les Belges furent corrects pour les femmes.

Comme on lui demandait d'expliquer un propos, tenu par elle, relativement à un vol de gobelets, dont elle avait accusé des officiers : « Cela est vrai, répondit elle; ce sont des officiers anglais », allégation aussi peu sérieuse, sans doute, que toutes les autres. Finalement, elle affirma qu'elle avait été, personnellement, tranquille, et qu'elle n'avait à se plaindre de rien.

### Les justes représailles.

Le commandant belge Gendarme, nommé chef du camp, invita à s'y rendre les Allemands, mais, seulement, les militaires. Ils durent, la rage au cœur, subir la loi du vainqueur.

Ils défilèrent, sous bonne garde, a raconté, dans la *Kolonialzeitung*, le D^r Krenkel, du Boma, jusqu'au camp qu'avaient occupé, auparavant, nos prisonniers, cortège profondément infamant et, à jamais, inoubliable pour ceux qui y prirent part. Il ne peut y avoir de sort pire que celui de l'homme qui est exhibé, intentionnellement, dans la posture d'un serviteur, dans le lieu même où il commandait, surtout quand c'est un Européen, en pays noir. A l'entrée du camp, était rassemblé un groupe de ceux qui, quelques heures auparavant, y étaient internés; munis d'appareils photographiques, ils savouraient maintenant la joie des représailles.

La joie des Belges fut particulièrement grande, quand ils virent arriver captif, dans le camp, le lieutenant Brandt. — Les premiers jours, le règlement fut maintenu tel quel. C'était de bonne guerre. « Pouvait-on en vouloir aux Belges de rendre aux Allemands la monnaie de leur pièce? » a dit le Suisse Steiner, lequel avait dû prendre du service dans les troupes allemandes et, de ce chef, avait été traité, par les Belges, en prisonnier de guerre. C'était, aussi, l'opinion exprimée dans le carnet de campagne du sous-officier allemand Wasmer.

La façon dont les Belges nous traitent n'est pas à critiquer, puisqu'ils nous rendent, à peu près exactement, le traitement qui a été fait aux prisonniers alliés. Le lieutenant Brandt goûtera, maintenant, lui-même, la nourriture qu'il fit servir aux prisonniers anglais, français et belges, alors qu'il était commandant du camp. Tout, ici, contribue à faire ressentir du mépris, et du dédain, à son égard. Jusqu'à présent, il n'a trouvé personne qui veuille le servir comme boy. Cela montre combien il est haï de tous, puisque nous devons subir les résultats de son injustice.

Cependant le gouvernement allemand s'est plaint, dans un document officiel, que l'autorité belge soumettait les prisonniers allemands au traitement que les autorités allemandes avaient, elles-mêmes, appliqué à leurs prisonniers européens (1). N'est-ce pas là, comme le remarque justement le Livre belge, une audace qui frise l'inconscience ?

Au bout de quelque temps, le commandant Gendarme supprima toutes les choses inhumaines. Les installations furent modifiées. L'ordre et la propreté régnèrent dans les chambres. Dans chaque baraquement il y eut un gardien responsable. La nourriture fut améliorée. L'autorité belge alloua une somme de 4 francs et 4 fr. 50 pour la nourriture de chaque prisonnier, par jour. A cette époque de l'année, il était fort difficile de se procurer des vivres à Tabora ; de plus, les Allemands avaient emporté tout ce qu'ils avaient pu, et la grande affluence des Belges compliquait encore le problème de l'alimentation. Comme en témoigne le D[r] Moesta, le service de santé fut doté d'installations spéciales, et pourvu de médicaments. Des mesures énergiques furent prises contre la malaria. Les malades étaient dispensés de tout travail. Les quelques prisonniers qui travaillaient étaient régulièrement payés. Le carnet de campagne du sous-officier Wasmer, relate, de la façon la plus probante, la transformation opérée, au camp de Tabora, par les Belges.

En comparaison de ce qu'elle était auparavant, écrivait-il, le 21 janvier 1917, notre vie est devenue excellente. Le nouveau commandant est un homme très loyal. Le dimanche, environ huit hommes reçoivent l'autorisation d'aller visiter une famille. Nous avons fêté, comme d'habitude, Noël et Nouvel An, par un petit discours. C'est le pasteur Bodelschwing qui s'en est chargé. Le commandant Lescornez nous a donné l'autorisation de boire dix bouteilles de wisky. De plus, il y avait beaucoup de pâtisseries, et un bel arbre de Noël. La nourriture est, aussi, beaucoup meilleure que précédemment. Depuis le début de janvier, je reçois une nourriture de la famille Werner, à 90 rp. par mois. De plus, j'ai un boy, qui fait ma lessive. Les Belges nous donnent, maintenant, une indemnité de nourriture, qui nous vient très à point.

Dans une note, transmise au gouvernement belge, par l'intermédiaire du gouvernement hollandais, le gouvernement allemand a accusé les autorités belges d'avoir, à Tabora, dans le dessein de terroriser les prisonniers allemands, ramenés de Sikonge, fait le simulacre de vouloir les tuer, à coups de canon. Cette accusation était fondée sur un récit de prisonnier allemand Pieper. Le gouvernement belge répondit que le fait était une pure imagination ; entre autre preuves, une déclaration est décisive ; c'est celle de M. Adolf Westhaus, ancien chef de la police internationale, à Tabora. Voici ce qu'il dit, à son arrivée en France, au délégué du gouvernement belge :

Je me souviens des prisonniers amenés de Sikonge. J'ai été appelé pour aider à leur interrogatoire, en qualité d'interprète, et ai visité leurs bagages. Je n'ai reçu aucune plainte, touchant leur arrivée à Tabora et l'accueil qui leur a été fait par les autorités belges. Dans la suite, je n'ai pas davantage entendu qu'ils auraient été menacés à Tabora. Ils ne m'ont rien dit.

(1) Voir aussi *Kolonialzeitung*, 20 avril au 20 juin 1918.

D'autre part, dans une lettre adressée au ministère des Colonies de Belgique, le même témoin s'exprimait ainsi :

J'étais avec Pieper, ensemble, à Tabora, pendant quatre mois, et je ne l'ai jamais entendu parler, dans le camp, ni lui, ni aucun autre, qu'il a été, en guise de menaces, placé devant le canon, ou fusil mécanique. Il se trouvait sur la place du Boma, à Tabora, nombre de vieux mortiers et de canons d'antan, devant la salle à manger des officiers. (Ces pièces étaient de vieilles pièces d'artillerie portugaise, notamment, ayant plus d'un siècle d'existence.) Ces mortiers et ces canons avaient été placés comme pièces décoratives ; ils ne pouvaient nuire à personne, ni menacer qui que ce soit ; n'importe quel laïque (*sic*) devait le reconnaître.

## La grandeur d'âme des Belges.

Le cas du prisonnier allemand Karl Ebert montre l'humanité avec laquelle ont agi les Belges. Ce prisonnier, ayant été plusieurs fois atteint de malaria, fut soigné, sur sa demande, en son domicile, à Kigoma, par les médecins du gouvernement belge. Il reçut comme frais de traitement, en tout, 473 francs par mois, somme très suffisante, car le gouvernement autorisait les prisonniers de guerre à se ravitailler aux magasins militaires, à des prix avantageux. Son mal s'étant aggravé, il fut transporté à l'hôpital, où il mourut. De nombreux officiers et sous-officiers belges accompagnèrent au cimetière le corps, qui fut enterré à côté des tombes des soldats belges.

Les prisonniers civils furent internés au grand Boma, vaste immeuble dans la ville ; ils y avaient toutes les libertés, sauf celle de sortir. Deux ingénieurs et plusieurs ouvriers du chemin de fer avaient demandé à reprendre leur travail dans les usines, sous le contrôle des autorités belges. Ils étaient payés, et vivaient avec leurs familles. Les femmes étaient logées dans le quartier le plus salubre, celui de Rufita, où elles occupaient de petites maisons, celles d'un rang social élevé ayant chacune une habitation particulière. Elles étaient entièrement libres, et recevaient par jour, pour leur nourriture, une indemnité de 4 francs. Les enfants avaient droit à la moitié de cette somme. L'autorité belge avait installé, à l'usage spécial des prisonnières allemandes, un magasin, où elles pouvaient se procurer des vivres et des objets divers, à meilleur marché que chez les commerçants de la ville ; elle abandonna même, aux familles allemandes une notable partie du « medical confort », envoyé au corps expéditionnaire belge, c'est-à-dire des friandises, des bonbons, et autres provisions fines. Le général Tombeur poussa la galanterie jusqu'à refuser d'occuper l'hôtel du gouverneur allemand, où résidait encore la femme de ce dernier, à laquelle il laissa la libre disposition de sa demeure. De tels faits justifient le jugement qu'exprimait un prisonnier allemand, Paul Schmidt, dans une lettre, qui fut arrêtée par la censure : « Messieurs les Belges sont de véritables gentlemen ; ils méritent

toute estime. » Les témoignages sur la vie des prisionniers civils, au nombre d'une douzaine, environ, que contient le Livre belge, sont autant de louanges. Le pasteur von Bodelschwing remercie le commandant Lescornez, au nom des dames de la mission et des internés du camp, « pour les précautions et les soins dont cet officier a bien voulu les entourer, pendant leur séjour, sous l'âpre climat des tropiques ». « Veuillez trouver ici, dit-il, en conclusion de sa lettre, un témoignage de toute leur gratitude, Dieu vous récompensera. » De son côté, Hammerstein, directeur de l'hôpital de campagne, se déclare satisfait de la façon dont il a été traité. « En particulier, ajoute-t-il, j'exprime toute ma reconnaissance au médecin du régiment belge d'Albertville, pour les bons soins qu'il a prodigués à ma femme, qui était tombée assez gravement malade. » Un des témoins a même jugé que les Belges avaient été au delà de ce qu'ils auraient dû faire. C'est un Italien, Dino Pesci, ex-inspecteur de la marine du Haut-Congo, qui communiqua ses impressions au directeur du journal le *Secolo*.

La seule faute que l'on puisse reprocher aux autorités coloniales belges, écrit-il, est d'avoir trop bien traité les prisonniers, exagérément bien, et non de la manière dont avaient été traités, par eux, nos prisonniers, avant la libération à Tabora, et en particulier, les Italiens, qui avaient été assujettis aux plus humiliantes corvées.

A Tabora, quand les Belges entrèrent dans la ville, il n'y restait de vivres que pour deux mois. Ces deux mois écoulés, si l'on gardait toute la population blanche, qui s'y trouvait, le 19 septembre 1916, c'était la famine. Il était donc urgent d'évacuer les Européens; d'ailleurs, le climat de l'Afrique centrale ne permet pas, en général, aux Blancs un séjour consécutif de plus de trois années; or, beaucoup de colons allemands avaient dépassé ce terme. L'autorité belge se résolut donc à ramener en Europe les prisonniers et internés allemands. Le chemin de fer de Tabora à la mer, détruit par l'autorité militaire allemande, n'était pas encore remis en état; quand il le fut, tout son trafic fut absorbé par les transports militaires. Le port de Daressalam était, absolument, encombré par les besoins de la guerre. L'océan Indien était particulièrement exposé aux entreprises des sous-marins. Pour ces diverses raisons, les premiers convois, organisés à la fin de 1916, furent dirigés par la voie du Congo Belge. Mais les conditions du voyage devaient être singulièrement difficiles. Sur la ligne ferrée de Tabora à Kigoma, les travaux d'art n'étaient pas achevés; le grand pont sur la Malagarassi n'était pas rétabli. Les Allemands s'étaient efforcés de mettre hors d'usage voitures et locomotives. Le chemin de fer belge, d'Albertville à Kabalo, venait seulement d'être terminé. De Kabalo à l'océan Atlantique, la succession de plusieurs tronçons de voie ferrée et de biefs navigables nécessite six transbordements; et, sur le Haut-Congo, inaccessible aux grands steamers, les bateaux n'offrent pas, évidemment, les avantages de ceux-là. Prisonniers et internés furent répartis en un certain nombre de convois, pour la formation desquels on tint compte des moyens de transports et, aussi, de l'importance des bagages; car « on ne peut se faire une idée du nombre considérable de coffres, malles et colis que chaque sujet allemand emportait avec lui. Ces bagages qui, dans chaque convoi, encombraient des fourgons entiers, valurent aux autorités belges plus d'ennuis et d'embarras que les évacués eux-mêmes, tout difficiles que furent ceux-ci ». Les précautions sanitaires les plus minutieuses furent prises. Avant le départ, tous les Allemands furent examinés par deux médecins belges, et par le médecin allemand Moesta. Chaque convoi était accompagné d'une caisse de médicaments, dont la composition avait été abandonnée aux soins d'un médecin allemand. Le gouvernement central avait envoyé, dans toutes les grandes stations, des caisses de médicaments, destinées, uniquement, aux prisonniers de guerre. Jamais les remèdes ne firent défaut, non plus que la nourriture. Etant donné les circonstances, le gouvernement belge fit tout le possible pour épargner aux évacués les fatigues et les désagréments.

La plupart d'entre eux se rendirent compte que le voyage n'aurait pas pu se faire dans de meilleures conditions. Beaucoup se sont loués de la bonne volonté, de l'amabilité, et des prévenances qui leur furent témoignées. M[lle] Merlekep a raconté que sur le bateau, faisant le voyage de Stanleyville à Léopoldville, deux Belges cédèrent leur cabine à une Allemande qui avait des enfants, et logèrent sur le pont, en plein air. Les trois cabines, placées sur le pont supérieur, étaient occupées par des Allemandes. Le fait suivant a été rapporté par un agent militaire belge, François Faes :

A Kabalo, le train étant arrivé en retard, et les bagages n'ayant pu être déchargés, les sous-officiers Steveniers, Bielmair et Junius ont donné leurs couvertures aux civils allemands pour passer la nuit. Moi-même, j'ai donné mon lit et mes couvertures à M[me] Schmidt et à ses enfants. Or, mes camarades et moi nous rentrions en Europe pour motif de santé et nous avons donc été réduits à passer la nuit, qui était froide et pluvieuse, en n'ayant que notre capote pour nous garantir.

Les prisonniers allemands avaient leurs bagages avant les autres voyageurs, au dire du médecin-chef du service médical à Albertville.

Tandis que les prisonniers allemands avaient tout ce qu'il leur fallait, déclare-t-il, certains blessés belges, venant de la zone des opérations, n'avaient pas encore pu avoir leur lit, On pouvait voir, dans les trains, des prisonniers allemands placés en 1[re] classe et des commandants belges en 2[e] classe. Tous ont été traités avec trop d'égards.

Les civils allemands à qui François Faes et ses compagnons avaient rendu service se confondirent en remerciements. Le docteur Fred. Wiemers et sa femme exprimèrent, par écrit, au gouverneur général leur reconnaissance pour les bons traitements qui leur « ont été prodigués par messieurs les officiers belges ». Schumacher, secré-

taire de l'évêque de Kabgaye, écrivit au commandant belge Herion :

Je garde un bon souvenir de la délicatesse de sentiment de tous ces messieurs, dont j'ai eu l'honneur de faire la connaissance à Kalynyania, et vous serais bien reconnaissant si vous vouliez les saluer de ma part. Dès l'abord, j'étais bien persuadé de la grandeur d'âme des nouveaux occupants, mais je vous avoue, Monsieur le Commandant, que je ne m'attendais pas à des égards pareils Quant à vous, Monsieur le Commandant, je garderai un souvenir particulièrement agréable de votre largeur de cœur et de vue et de la noblesse avec laquelle vous m'avez traité.

La femme d'un prisonnier qui était restée plusieurs jours à Albertville avec son mari et ses enfants, pria, avant son départ, le chef du service médical de cette ville, d'adresser tous leurs remerciements aux fonctionnaires de la place, pour la façon dont eux et leurs compagnons avaient été traités; elle voulut, de plus, offrir une certaine somme pour la Croix-Rouge belge.

De pareils témoignages ne laissent place à aucune critique sérieuse. Il s'est rencontré, pourtant, des Allemands qui ont osé prétendre que les femmes et les enfants n'avaient pas reçu les soins que comportait leur santé. Certains se plaignirent d'avoir été obligés de loger, à Albertville, dans des maisons en herbe ou en pisé, dépourvues de meubles, dont s'étaient, auparavant, parfaitement accommodés des fonctionnaires belges, ayant le grade de commandant ou de major. Il n'y avait d'ailleurs, pas d'autres habitations que des paillottes. Des prisonniers de guerre réclamaient parce qu'il avaient dû voyager en compagnie de soldats noirs, parce qu'ils avaient été contraints de porter à la main leur petit bagage. Ils ont voulu faire croire qu'on leur avait imposé des marches pénibles et que les femmes et les enfants avaient eu à traverser à pied des marais, tandis qu'en réalité, si l'on excepte quelques sujets allemands venus de régions très éloignées, le voyage ne comporta pas une seule étape à pied. A Léopoldville, un missionnaire refusa de s'embarquer sans ses bagages. M[me] Hermine Schmidt, dont le mari était conseiller du gouvernement en Afrique, se plaignit qu'on n'eût pas tenu compte de sa situation sociale et qu'on l'eût fait voyager en seconde classe; elle se prétendait, au moins, l'égale, au point de vue social, de M[me] von Langenn, dame de compagnie de M[me] Schnee, femme de l'ex-gouverneur allemand de l'Afrique orientale. Le journal la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 12 décembre 1916, se fit l'écho d'une partie de ces légendes, que démentirent, dans une lettre adressée au ministre des Colonies de Belgique, le chef de la mission évangélique de Ruanda, et le directeur de la mission évangélique de l'Urundi (1). Les Suisses Steiner et Georg refusèrent de signer, parce qu'ils les considéraient comme non fondées, des réclamations écrites, concernant le traitement reçu de la part des Belges, lesquelles leur étaient présentées par un Allemand agissant, paraît-il, sous les ordres du premier lieutenant Paulsen. Chaque fois que des plaintes lui furent adressées, le gouvernement belge s'empressa d'ordonner une enquête ; il alla plus loin, il offrit de soumettre à l'appréciation d'un jury neutre les conditions dans lesquelles il avait évacué les sujets allemands de l'Afrique orientale. Cette proposition fut déclinée par le gouvernement allemand.

(1) La relation du voyage a été donnée aussi par la *Kolonialzeitung* (20 juillet 1918).

Ces Allemands, si arrogants, si portés à jouer le rôle d'accusateurs, étaient-ils, eux-mêmes exempts de reproches? Ecoutons ce que dit le chef du service médical d'Albertville :

Certains prisonniers n'ont pas toujours eu, vis-à-vis des différentes autorités belges qu'ils rencontraient, une attitude des plus correctes. Ainsi, j'ai dû moi même rappeler à l'ordre un monsieur qui réclamait de l'euquinine Bayer pour son enfant, et il ne voulut pas se laisser persuader que ma pharmacie était dépourvue de ce produit. Il m'est arrivé aussi plus d'une fois de descendre à la gare pour donner mes soins à l'un ou l'autre prisonnier malade et de voir des militaires qui, à mon entrée dans la chambre du malade, ne cessaient pas leur jeu de cartes, et ce n'était seulement que sur l'observation d'un de leurs officiers qu'ils se mettaient en position. Enfin il m'est arrivé plus d'une fois d'entendre des prisonniers dire, en très bon français : « Quand nous reviendrons, nous ferons ceci ou cela. »

Le Suisse Steiner qui, comme nous l'avons dit, avait été incorporé de force dans les troupes allemandes et qui, pour ce motif, était du nombre des prisonniers, a noté sur son carnet de route ses impressions sur les Allemands, ses compagnons de voyage. Elles se résument en ce jugement : « Les cochons se conduisent plus convenablement que ces Huns. » L'Allemand, qui parle toujours de sa « kultur », qui méprise et injurie tout ce qui n'est pas allemand, est, au fond, selon ce témoin, un être tellement inférieur qu' « on est tenté de croire qu'il ne fait pas partie des nations civilisées ». Il est vulgaire, sans cœur, sans savoir, égoïste et brutal.

Steiner voyait auprès de lui des Allemands qui se disaient malades quand il y avait la moindre besogne à exécuter et dont l'indisposition disparaissait dès que quelqu'un se chargeait de l'ouvrage. Il dépeint ces fonctionnaires allemands, gens qui « ont toutes les raisons du monde de veiller sur eux-mêmes et qui, sans cesse, critiquent les autres », tournant en ridicule tout ce que fait le gouvernement belge, et leurs femmes, qui passaient leur temps à se jalouser, chacune se prétendant plus distinguée, plus riche que les autres L'aversion qu'il a conçue contre eux éclate dans cette exclamation : « Maudit soit tout ce qui est allemand ! »

### Le voyage de M[me] Schnee.

Une personne s'est particulièrement signalée durant le voyage par ses exigences et ses récriminations; c'est M[me] Schnee, la femme de l'ancien gouverneur allemand, celle qui cachait dans ses chaussures un journal écrit de sa main, et où elle avait noté les prétendues atrocités commises par les Belges à Tabora, celle à qui le général Tombeur avait bien voulu laisser la disposition

de l'hôtel qu'elle occupait. Elle était accompagnée de quatre personnes : le lieutenant Brandes, vice-gouverneur général de l'Afrique orientale, et trois dames de compagnie. Le général Tombeur avait spécialement attaché à sa personne le sous-lieutenant Laude, promu, pour la circonstance, au titre d'auditeur militaire. Cet officier la jugeait ainsi : « M$^{me}$ Schnee est une personne orgueilleuse et hautaine, dont le caractère s'est encore aigri par suite de sa surdité et de son état de santé. Elle subit fortement l'influence de Brandes, et surtout de Schön. » Il était convaincu qu'elle n'avait pas remis tout son or, qu'elle en avait caché, notamment, dans les doublures de paletots, coiffes de chapeau, ou boutons de manteau. Le gouvernement belge s'efforça de lui procurer tout le confort possible et lui prodigua les égards. « Aux restrictions près, imposées par les nécessités de la surveillance, peu de femmes blanches ont traversé l'Afrique centrale dans des conditions aussi favorables. » Dans le train de Tabora à Kigoma un compartiment de 1$^{re}$ classe avait été réservé à M$^{me}$ Schnee et à sa suite. Sur le bateau qui fit la traversée du lac Tanganyka, la seule cabine disponible leur fut cédée, tandis que plusieurs officiers belges malades durent passer toute la nuit sur le pont, exposés à la pluie. A Kabalo un sous-lieutenant demeura une heure sous la pluie battante pour surveiller le montage des tentes destinées à servir à ces dames de cabinet de toilette. Ce fut encore installées dans la cabine du capitaine qu'elles descendirent le Congo. A Kindu, on obligea un commandant belge blessé à leur abandonner sa maison. L'auditeur militaire Laude s'employa, lui-même, à fixer en terre avec un maillet les piquets de leur tente. A Ponthierville les plus jolies maisons furent réquisitionnées pour leur usage. Il en fut de même partout. Le témoignage du lieutenant Brandes certifie que « tout le possible a été fait ». Cependant M$^{me}$ Schnee n'a pas cessé ses doléances. A Kabalo en cinq jours, elle adressa cinq rapports au général Tombeur. Elle prétendait que les officiers belges devaient l'appeler « Excellence » et lui parler allemand, alors qu'elle parlait très couramment le français. Elle protesta, un jour, parce qu'il y avait deux officiers dans sa voiture. Elle exigeait pour sa nourriture, sa douzaine d'œufs, dans des localités où ne se trouvaient pas de poules. A Ponthierville, elle refusa de partir; elle et sa suite, se mirent au lit à l'heure du départ du train. A Léopoldville, même comédie. Elle soutenait que les fonctionnaires supportaient difficilement sa présence, et travaillaient à se débarrasser d'elle en alléguant son état de santé, comme motif de déplacement. Les deux médecins qui la soignaient ne la satisfaisant pas, elle en réclama un autre. A Thysville, logée à l'*Hôtel africain*, elle protesta par un télégramme en anglais au gouvernement général du Congo belge, et par un second télégramme au ministre anglais, disant que cet hôtel de 4$^{e}$ ordre était rempli de vermine, et que la nourriture y était impossible. La commission d'hygiène de Thysville, chargée de le visiter, n'y trouva rien d'anormal, ni de suspect, rien de contraire aux principes de l'hygiène. Toutefois le commissaire de district fit loger M$^{me}$ Schnee dans une habitation particulière, dont les occupants durent lui céder la place. Jusqu'à la fin du voyage, elle fatigua les autorités belges de ses réclamations et de ses insinuations malveillantes; après avoir fait valoir sa qualité de femme de l'ex-gouverneur allemand, n'imagina-t-elle pas de se prétendre sujette anglaise, et par conséquent « alliée »?

Le gouvernement belge, en évacuant les prisonniers et internés allemands de l'Afrique orientale, avait eu le dessein de les renvoyer dans leurs foyers; il ne mettait qu'une condition bien légitime à leur rapatriement, c'est que le gouvernement impérial libérât les civils belges, dont un grand nombre de femmes, détenus, sans aucun droit dans les camps et prisons d'Allemagne. Le gouvernement de Berlin répondit à cette proposition en faisant arrêter dans des conditions particulièrement odieuses vingt notables du monde colonial belge, qui furent déportés en Allemagne. Le gouvernement belge fut obligé, ainsi, de retenir en France les sujets ennemis, ramenés d'Afrique, qui durent au mauvais vouloir de leur propre gouvernement le déplaisir de passer quelques mois dans les camps d'internés civils. Ce fut seulement le 19 novembre 1917, qu'à la suite d'une longue négociation, et grâce à l'intervention du roi d'Espagne, un compromis satisfaisant eut lieu.

### Les dernières calomnies.

Après avoir accusé les Belges d'avoir d'abord laissé commettre dans la ville de Tabora conquise d'horribles attentats, d'avoir ensuite durement traité les Allemands faits prisonniers et de leur avoir refusé pendant le voyage de retour les soins et les égards auxquels ils prétendaient avoir droit les Allemands ont répandu une nouvelle légende, celle de la barbarie belge envers les Noirs.

Soumis, par les conquérants, à un traitement extrêmement rigoureux, écrivait le 20 janvier 1918, dans la *Kolonialzeitung*, un ancien prisonnier, revenu d'Afrique, les tribus ont eu beaucoup à souffrir, et souffrent encore. L'exploitation, sans scrupule, de tous les hommes, jusqu'aux vieillards, des femmes et des enfants, employés comme porteurs, le pillage des récoltes, la destruction souvent irréfléchie du troupeau, richesse à peu près unique de beaucoup de tribus, torturèrent jusqu'au sang nos indigènes abandonnés. Il ne faut pas s'étonner qu'ils aient cherché à s'insurger contre ce despotisme. Le grand sultan du Ruanda, Musinga, s'efforça de rejeter le joug pesant, imposé par les Belges.

Quelque temps auparavant, les 20 septembre et 14 décembre 1917, la *Nord Deutsche Allgemeine Zeitung* avait publié deux articles sur cette révolte de Musinga. Ce souverain avait, au dire de ce journal, « une considération illimitée pour les Allemands, et, à chaque occasion, il faisait l'éloge de la franchise allemande ». Il avait demandé aux Belges de ne pas détruire son pays, de ne tuer et de n'enlever aucune tête de bétail, et de ne faire

aucun mal aux femmes. Les Belges ayant refusé de prendre ces engagements, Musinga avait soulevé son peuple contre eux; lui-même était mort, héroïquement, dans un combat, symbolisant l'attachement des indigènes à la culture allemande. La réalité fut tout autre. Le ministre des Colonies, ayant télégraphié au commissaire royal dans l'Afrique orientale, pour demander une explication au sujet de ce fait, reçut les réponses suivantes :

Ruanda n'a jamais été troublé. Roi Musinga, collaborateur très dévoué du major Declerck (administrateur du Ruanda). Roi Musinga est venu présenter à major Declerck ses enfants, et ceux de son successeur. C'est dérogation nouvelle à coutumes cour Musinga, en faveur major Declerck.

A la suite de ces deux télégrammes, le Livre belge produit trois documents, émanant de Musinga lui-même. Le premier est une lettre, adressée au commandant van Aerde, qui avait administré le pays, à l'occasion du retour de cet officier en Europe :

Je te salue et te souhaite bonne santé. Moi aussi je me porte bien. Je suis triste de ce que tu désires partir. Si tu pars, bon voyage, mon ami. Porte-toi bien. Je ne puis t'oublier, mon ami, bien vrai, bien vrai.

Le second document est un message, à l'occasion de la fête du roi Albert :

Aujourd'hui, anniversaire de la naissance de Boula Matari, je pense à lui et veux lui parler. Hier, comme aujourd'hui, et demain, il peut vivre chez moi. Je te remercie de tout cœur, au nom de tout mon peuple, pour la bonté des Belges, qui sont partout. J'ai fait apprendre à mes enfants à connaître le drapeau de Boula Matari, et à l'aimer. Ils apprennent la langue et les coutumes de Boula Matari, et ses manières de penser.

Le roi Albert répondit par un message, dont il fut officiellement donné lecture à Musinga, au cours d'une cérémonie, décrite ainsi par le major Declerck :

Les troupes belges de la garnison de Nyanza ont rendu les honneurs. Le sultan Musinga était entouré de tous les dignitaires de la cour, et d'un énorme concours de population. Après la lecture du message royal le sultan Musinga nous a prié d'exprimer à Sa Majesté le roi des Belges combien il avait été sensible à cette marque de haute bienveillance de sa part.

En troisième lieu, dans un message au commissaire royal Malfeyt, le sultan Musinga s'exprimait de la sorte :

Moi, comprenant le sens de la fête du 1er juillet, je me réjouis que Boula Matari me considère comme faisant partie de la Belgique. Boula Matari construit des écoles partout. Je demande qu'il vienne en construire aussi chez moi. Les Allemands n'ont pas construit d'écoles chez moi, nous laissant comme des bêtes sauvages, alors que le sultan de l'Ouganda est déjà instruit.

Le dernier document publié est un message des régents du sultan de l'Urundi, adressé, en août 1918, au commissaire royal. En voici la traduction :

Sultan Urundi adresse salut au roi des Belges. Lui rend grâces de l'avoir maintenu dans le royaume de ses ancêtres. Est heureux de continuer à posséder ses terres et ses troupeaux sous la protection des Belges et d'avoir vu confirmer son autorité sur ses populations.

Tous ces témoignages, singulièrement significatifs, montrent quelle valeur il convient d'attribuer aux informations allemandes.

### Une illusion perdue.

L'illusion la plus invraisemblable, semble-t-il, que les Allemands aient pu concevoir, est celle d'avoir été aimés et regrettés de leurs sujets noirs. L'auteur de l'article de la *Kolonialzeitung*, cité plus haut, après avoir raconté la révolte du Ruanda, et la mort de Musinga, ajoute :

Toutes les tribus soumises à la domination étrangère regrettent vivement l'administration allemande, pleine de justice. Lorsqu'en septembre 1916, gravement malade du typhus, au lazaret de Tabora, je fus fait prisonnier par les Belges, j'eus souvent l'occasion de connaître, par des nouvelles, ou des conversations, les sentiments de fidélité des indigènes qui comptent les jours, en attendant le nouveau règne de l'esprit allemand, et de la justice allemande. Pas un de nos anciens sujets n'en doute, et n'espère que nous, Allemands, nous reviendrons. Comme autre preuve de ce fidèle attachement je pourrais citer ce fait que les vainqueurs n'ont pas réussi, comme ils l'espéraient, à rabaisser notre prestige auprès de notre ancienne population. Pas un indigène, à ma connaissance, n'a montré de la haine ou de l'antipathie envers les anciens maîtres désarmés. Puissions-nous ne pas tromper l'espoir de nos indigènes de l'Afrique orientale, et les affranchir de l'oppression qui pèse sur eux ! Ils méritent, et leur riche pays aussi, que tous les efforts soient faits, pour qu'après la paix, l'Afrique orientale redevienne une colonie allemande. Nous sommes certains que toutes les tribus indigènes, qui nous sont restées fidèles, nous salueront avec joie, comme des libérateurs.

On voit clairement, par cette conclusion, à quoi tendait tout ce panégyrique de la germanophilie indigène. L'Allemagne se croyait, d'ailleurs, la première de toutes les nations, en matière de colonisation, comme en tout le reste. Cette prétention parut absolument injustifiée à l'un des témoins dont nous avons rapporté les dépositions, le Suisse Steiner. Arrivé à Kabalo, il écrit sur son carnet de route :

Je suis arrivé à la conclusion que les Belges contribuent beaucoup plus que les Allemands à la civilisation de l'Afrique. L'attitude de la population indigène est beaucoup plus consciente d'elle-même, et a plus d'initiative que les Nègres de l'Afrique orientale. Au Congo, le Nègre se sent un homme qui a droit à l'existence; par contre, dans l'Afrique orientale *il est un esclave du gouvernement allemand*. Ils ont été corrompus par des fonctionnaires, dont les aptitudes étaient nulles. L'Allemand, qui veut tout connaître, ne connaît positivement rien. On entend, parmi les ex-fonctionnaires, voler ces paroles, de bouche en bouche : « Que deviendra notre belle colonie ? » Je répondais : « Oui, l'Afrique orientale prendra un essor insoupçonné, lorsque l'Allemand sera parti. N'importe quel peuple a plus de talent dans l'art de coloniser que l'Allemand. L'Allemand ne se repose, comme fonctionnaire, que sur la force, la vulgarité, l'ambition et l'amour personnel de l'argent, agit sans réflexion, et avec brutalité. Le fonctionnaire ne fait pas vivre le pays, mais s'imagine que le pays vit pour lui. »

Et cet ancien colon, qui avait vu les Allemands à l'œuvre dans l'Afrique orientale, qui avait été contraint de servir dans leurs rangs, qui les entendait, pendant le voyage de retour, parler sans cesse aux indigènes de la force allemande, des victoires allemandes, en gens atteints « de la folie des grandeurs », en était arrivé à tirer de ses observations personnelles cette conclusion catégorique : « *Le militarisme allemand et la bureaucratie allemande doivent être déracinés; sans cela, l'Europe et le monde n'auront pas la paix.* »

CAMILLE MARTIN.

# L'ENSEIGNEMENT

## EN AFRIQUE OCCIDENTALE

S'il est une question qui, depuis près de vingt ans, a préoccupé à juste titre l'administration de l'Afrique occidentale, c'est bien celle de l'enseignement. La conquête, la prise de possession, l'organisation politique avaient tout naturellement absorbé notre activité. Si l'on excepte le Sénégal, vieille colonie, on peut dire qu'en 1900 il n'y avait pas en Afrique occidentale d'école officielle, sous le contrôle de l'État et pourvue d'instituteurs laïques européens. Les dépenses de l'instruction publique, y compris celles de l'assistance, ne représentaient en 1895 que 578.000 fr., dont 525.000 francs pour le Sénégal ; en 1900, 704.000 francs. En 1905, elles se chiffrent par 2.336.000 francs, dont 1.312.000 pour le service sanitaire et 1.024.000 francs pour l'instruction publique. « Il va sans dire, comme le constatait l'étude sur la situation financière 1895-1908 (mai 1908), que l'instruction publique n'a pas, à beaucoup près, en Afrique occidentale, l'extension qu'elle est susceptible de prendre et qu'il est indispensable de lui donner. » Ces crédits représentent à peine 2 0/0 par rapport aux dépenses totales : 43.679.000 francs. Et cependant l'impulsion était donnée. Désormais, les sommes affectées aux écoles de tout ordre vont grossir en même temps qu'augmenteront les budgets de l'Afrique occidentale ; à ceux de l'exercice 1919 ont été inscrits les chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| Budget général............ | 1.333.000 fr. |
| Sénégal.................. | 673.000 — |
| Guinée................... | 294.000 — |
| Côte-d'Ivoire... ........ | 294.000 — |
| Dahomey.................. | 306.500 — |
| Haut-Sénégal.... ... . ... | 700 000 — |
| Territoire du Niger........ | 47.000 — |
| Mauritanie............ .... | 35.000 — |

Désormais l'organisation va subir des transformations successives, dictées au fur et à mesure par l'expérience acquise (arrêtés des 24 novembre 1903, 6 juillet 1911, 2 janvier 1912, 2 novembre 1912, 30 janvier 1913) réorganisant l'enseignement dans les colonies et territoires du groupe de l'Afrique occidentale. L'année 1912 marque une étape importante : l'organisation de l'enseignement est calquée exactement sur celle du gouvernement général. « Au sommet de la hiérarchie, écrit M. G. Hardy dans son beau livre : « Une conquête morale » (1), se trouve le gouverneur général assisté de l'inspecteur de l'enseignement de l'Afrique Occidentale Française. C'est le gouvernement général qui donne aux sept colonies du groupe de l'Afrique Occidentale Française les « directives », qui formule les règlements généraux, qui recrute le personnel et le répartit entre les colonies, établit définitivement le tableau d'avancement; contrôle les budgets, centralise les rapports d'inspection, en un mot détermine le sens de la politique scolaire. Enfin, l'école normale d'instituteurs, l'école supérieure professionnelle Pinet-Laprade, l'école administrative Faidherbe et l'école des pupilles mécaniciens de la marine qui présentent un intérêt général pour toute l'Afrique Occidentale Française, sont directement rattachées au gouvernement général depuis le 25 octobre 1912. » (P. 18.)

Un peu plus tard, M. W. Ponty instituait (arrêté du 25 janvier 1913) un Conseil supérieur de l'enseignement primaire, puis créait le « Bulletin de l'enseignement » qui est autre chose qu'un moniteur administratif car, s'il contient une partie reproduisant les actes officiels, il renferme également une partie pédagogique (questions de méthodes et de programmes, modèles de leçons, extraits de rapports d'inspections) et des variétés (chroniques des ouvrages relatifs à l'Afrique Occidentale Française, études sur l'agriculture tropicale, le folklore, l'ethnographie, etc.).

Une véritable organisation d'ensemble avait ainsi vu le jour. Des mesures avaient été prises pour augmenter la population scolaire, pour recruter et former des maîtres et leur donner des garanties, pour instituer l'inspection de l'enseignement et des inspecteurs primaires.

* * *

Un nouveau pas en avant vient d'être fait par les arrêtés du 1er novembre 1918 ; le gouvernement général vient de les réunir en brochure et il a inséré en tête de cet opuscule des instructions de la même date qui indiquent toute la portée de ces actes et en donnent le sens profond. En voici le texte :

Dakar, le 1er novembre 1918.

Au cours des quatre années, si pleines d'événements, qui viennent de s'écouler, des éléments nouveaux, propres à accentuer ou à modifier certains principes de notre politique coloniale, sont apparus dans nos rapports avec les indigènes de nos possessions africaines ; il faudrait, pour se refuser à les reconnaître, faire preuve de mauvaise foi ou d'aveuglement.

(1) Voir dans l'*Afrique française* 1917, p. 401, l'analyse de cet ouvrage.

*Les faits nouveaux.*

Au moment où, bien avant la guerre actuelle, s'ébauchait l'organisation des troupes noires, les esprits les plus audacieux subordonnaient les possibilités de recrutement et de formation à de sages progressions, et il était bien entendu pour tous que l'Afrique Occidentale Française n'allait pas devenir, du jour au lendemain, ce « réservoir d'hommes » sur lequel on fondait tant d'espoirs. Or, la brutalité de l'agression allemande et la durée de la lutte ont déjoué toutes nos prévisions de levées progressives, elles nous ont obligés à puiser sans mesure dans ce « réservoir » qui commençait seulement à s'alimenter, et, à la grande surprise de nos ennemis, les chiffres de recrutement qui nous étaient fixés ont été atteints ; les jeunes recrues ont pu, après un très court délai d'entraînement, apporter à la défense nationale une activité qui n'est pas sans valeur, en dépit d'une préparation insuffisante ; bien des étapes, qu'on prévoyait longues, ont été brûlées, sinon sans inconvénients du moins sans désastre irréparable. Bien mieux, dans la plus vieille colonie du groupe, un recrutement régulier a remplacé les levées occasionnelles et toute une catégorie d'indigènes, qui avaient déjà des droits spéciaux, ont accepté ce devoir nouveau, le plus noble sans doute, mais le plus lourd aussi Dans le même temps, la France demandait aux indigènes, demeurés en Afrique, de travailler au ravitaillement de la Métropole, d'étendre leurs entreprises, d'augmenter le rendement de leurs cultures. Comment la France pourrait-elle ne point estimer à son prix une telle somme de sacrifices, et comment n'avouerait-elle pas qu'elle a contracté envers les indigènes de l'Afrique Occidentale Française, en plus des devoirs généraux de civilisation qu'elle s'est toujours fait une gloire d'observer, des devoirs particuliers de reconnaissance ?

*Une politique sociale nouvelle.*

Mais, pour que cette reconnaissance soit effective, il ne convient pas de croire que la dette de la France puisse s'acquitter exclusivement en espèces, par des primes de recrutement et des pensions de retraites ; c'est une dette à long terme, qu'il faut accepter sans réserves et payer si largement que les générations suivantes y retrouvent le bénéfice du sacrifice de leurs aînés. J'entends par là que nous devons nous engager résolument dans de vastes entreprises de progrès social et permettre ainsi à ces races africaines, qui ont payé un tribut relativement élevé à la défense commune du droit et de la liberté, de mener une vie plus confortable et plus heureuse, plus éclairée et plus raisonnable, mieux protégée contre la ruine, la maladie et la mort.

C'est, d'ailleurs, ce mode de récompense que réclament les indigènes eux-mêmes. Ceux d'entre eux qui sont allés combattre en Europe, aux côtés des troupes métropolitaines, sentent, plus ou moins clairement, que les simples distributions d'argent sont indignes d'eux et de nous et rappellent en somme les heures les plus douloureuses de leur histoire. Ils ont vu, dans les régions de France épargnées par la guerre, des champs admirablement cultivés, des maisons solides, meublées, avenantes ; ils ont fréquenté dans les tranchées des paysans, des ouvriers, dont ils ont admiré la vaillance et le bon sens et qui leur ont fait comprendre les avantages et les joies du travail, qui leur ont donné le goût d'une vie plus active, qui ont éveillé dans leur esprit un désir sincère de progrès.

C'est donc au développement des œuvres d'intérêt social qu'il nous faut travailler avant tout, et sans attendre la fin de la guerre. C'est à fonder des écoles, des hôpitaux, des maternités et des dispensaires, c'est à encourager l'agriculture, l'élevage et les institutions de prévoyance que nous devons employer immédiatement une bonne part de notre activité et une grande partie de nos ressources. Le gouvernement français l'a si bien compris qu'il n'a pas voulu entreprendre une nouvelle campagne de recrutement en Afrique Occidentale Française sans donner aux indigènes ces garanties d'avenir, et que les mêmes décrets qui prévoient l'organisation d'une mission de recrutement nous ont prescrit d'imprimer une impulsion nouvelle à l'enseignement, à l'assistance médicale indigène et à la vulgarisation agricole.

*La formation du personnel technique indigène.*
*Les écoles spéciales.*

Ce développement des œuvres d'intérêt social est manifestement subordonné à l'utilisation de plus en plus large d'un personnel technique recruté parmi les éléments indigènes. A l'heure où nous vivons, la Métropole n'a pas trop de toutes ses forces vives pour faire face à l'ennemi et commencer à réparer les dommages de la guerre. D'autre part, c'est une condition même de ce progrès social que les œuvres qu'il comporte soient réalisées par une collaboration de plus en plus étroite des Européens et des indigènes, que les Européens se réservent surtout un rôle d'éducation générale et de formation technique et que les sociétés indigènes soient conduites au mieux-être par une élite sortie d'elles-mêmes capable de comprendre parfaitement et, partant, de modifier sûrement leurs idées et leurs habitudes.

Nous sommes amenés par là à doter notre enseignement d'un nouvel étage, à organiser ce qu'on pourrait appeler un *Enseignement technique supérieur*, soit en renforçant les institutions existantes, soit en en créant de nouvelles et sur ce point encore les décrets du 14 janvier 1918 donnent à notre action des directions précises. Pour procurer aux médecins européens les « auxiliaires indispensables », il est créé une école de médecine de l'Afrique Occidentale Française, destinée à former un cadre général subalterne de médecins de l'assistance médicale et pour diminuer dans toute l'étendue de nos colonies « le taux si élevé de la mortinatalité et de la mortalité infantile », il est annexé à cette école un cours destiné à former un cadre de sages-femmes. Pour que nous soyons en mesure d'initier les indigènes à « nos méthodes scientifiques de culture et de leur apprendre à les utiliser dans la pratique », il est créé une école d'agriculture et de sylviculture de l'Afrique Occidentale Francaise, destinée à former un cadre général subalterne d'agents de culture. Pour former des « praticiens » capables de donner des soins aux animaux et d'augmenter les ressources de l'élevage, il est annexé à l'école de médecine une section de médecine vétérinaire. Enfin, pour accroître le nombre et l'importance de nos écoles des différents degrés, pour fournir aux services administratifs, au commerce et à l'industrie, les agents qui leur sont nécessaires, nous sommes résolus à donner, quant au chiffre des promotions et au niveau des études, une importance toute nouvelle à l'école normale William-Ponty, à l'école administrative et commerciale Faidherbe, à l'école supérieure professionnelle Pinet Laprade, à l'école des pupilles mécaniciens de la marine. Au total, huit grandes écoles spéciales placées sous le contrôle immédiat du gouvernement général et pour lesquelles on ne ménagera ni les dépenses d'installation, ni le matériel d'enseignement, ni le personnel, constitueront l'enseignement technique supérieur de l'Afrique Occidentale Française.

Une sorte d'Université ouest-africaine naît ainsi de notre plan d'action sociale, Université dont les différentes sections pourront, suivant les besoins du pays et le succès de l'entreprise, étendre leurs programmes ou accroître leur nombre, mais qui gardera conformément aux principes mêmes de notre enseignement tout entier, un caractère avant tout pratique, qui restera en contact permanent avec les réalités et dont toutes les démarches seront dirigées vers ce seul but : *l'amélioration du sort de l'indigène.*

*L'organisation des recherches scientifiques.*

Il ne suit pas de là que cet enseignement technique supérieur, sous prétexte de sens pratique, doive se cantonner dans son rôle pédagogique et s'interdire toute occupation purement scientifique. J'incline, au contraire, à voir dans cette institution une sorte d'intermédiaire entre le domaine des nécessités sociales et le domaine des recherches spéculatives ; je suis convaincu qu'elle ne peut rendre sa pleine utilité qu'à la condition de dominer son champ d'action, de puiser sans cesse des forces nouvelles dans l'étude approfondie et méthodique du milieu physique et humain, de coordonner les enquêtes et de centraliser les résultats, de faire naître enfin en Afrique Occidentale Française une organisation des travaux scientifiques sans laquelle nos meilleures intentions n'aboutiront qu'à des demi-succès.

Des laboratoires existent déjà à Dakar et dans chaque chef-lieu ; loin de les supprimer, comme on y avait songé, ou de diminuer leur importance, nous étendrons leur rôle, et, toutes les fois que nous le pourrons, nous augmenterons leurs ressources. Un *Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française* a été créé, en 1915, par mon éminent prédécesseur, M. le gouverneur général Clozel, et, sous sa direction, des travaux remarquables ont été entrepris et publiés : nous donnerons à ce Comité de nouvelles facilités, une publicité plus grande, des moyens d'action plus efficaces. Le personnel enseignant de nos écoles spéciales viendra s'ajouter aux travailleurs de bonne volonté, qui n'ont jamais manqué en Afrique Occidentale Française, mais dont les efforts n'ont pas toujours été suffisamment encouragés ni coordonnés ; préparé par métier aux recherches de longue haleine, maintenu par ses occupations ordinaires dans le souci de la découverte et du progrès, groupé autour de chefs compétents et mis en relations régulières avec les milieux scientifiques de la Métropole, il saura délimiter et sérier les questions qui s'offrent à notre examen, les aborder avec méthode, indiquer les points obscurs, éviter la perte d'efforts qui résulte nécessairement de la dispersion.

Mais il ne suffit pas, à mon sens, de prévoir ce groupement des bonnes volontés : ce qu'il faut dans un grand pays neuf comme l'Afrique Occidentale Française, ce sont des institutions exclusivement consacrées à l'exploration scientifique du sol et de ses ressources, pourvues d'un personnel nettement spécialisé et d'un matériel abondant, placées dans les meilleures conditions possibles pour mener à bien des recherches prolongées et diverses, bâties pour durer en dehors des fluctuations inhérentes à la période d'organisation administrative dont l'Afrique française n'est pas encore sortie.

C'est en ce sens que j'ai résolu de créer un Institut de technologie agricole et de recherches scientifiques, dont les travaux intéresseront à la fois ces deux grandes colonies si étroitement solidaires, l'Afrique Occidentale Française et l'Afrique Équatoriale Française et qui jouera, pour cette partie de notre domaine colonial, le même rôle que le jardin de Buitenzorg pour Java, le *Bureau of science* de Manille pour les Philippines ou l'Institut de Giaraï projeté pour l'Indochine (1).

Cet Institut, exclusivement entretenu par le budget général, aura son centre à Bingerville et nulle situation, si l'on veut bien y réfléchir, ne peut être mieux appropriée que celle là à son objet. Comme l'a fort justement remarqué le savant professeur Emile Perrot (2), le chef-lieu actuel de la Côte d'Ivoire est tout désigné à cet emploi pour trois sortes de raisons :

1° *Des raisons d'ordre purement scientifique.* — « La Côte d'Ivoire présente, pour les études botaniques et agricoles, un avantage manifeste que lui confèrent la configuration et la nature de son sol. Vers la côte, c'est la végétation lagunaire, puissante, spéciale, qui se réunit, sans autre transition que quelques bandes de savanes parallèles à la côte, au grand massif forestier tropical qui s'étend de l'Ouest de la Guinée à l'Est de la Gold Coast. Justement cette bande forestière se rétrécit profondément dans la direction nord d'Abidjan ; aussi, c'est le chemin qui fut choisi pour sa traversée, afin d'atteindre au plus vite les régions plus riches de la grande savane et de la brousse. Nulle part ailleurs, le botaniste ne trouvera une zone plus propice à ses études systématiques, géographiques ou biologiques ; il en sera de même pour l'ingénieur agricole, dont les observations pourront être des plus variées en ce qui concerne l'exploitation de richesses naturelles, venant de la forêt (palmier à huile et autres graines grasses, kola, funtumia), ou de la savane (rôniers, karité, landolphia, fibres). Des cultures riches sont entreprises qui nécessitent toute sa sagacité (cacao, café, sisal) et l'élevage, qui demande à être amélioré, appelle l'organisation d'un service de zootechnie dont l'utilité est indiscutée. Le sous-sol de la Côte d'Ivoire recèle sans doute des richesses minières intéressantes, et des recherches heureuses sur l'origine des sables aurifères, en particulier, pourraient peut-être devenir pour la colonie une source de revenus fort intéressants ; l'étude du régime des pluies est à compléter et la meilleure utilisation des rivières pour l'exploitation forestière se trouverait évidemment bien d'études hydrographiques approfondies. Les lagunes, où sont installées des pêcheries encore primitives, appellent des conseils éclairés, car le Noir est grand consommateur de poisson séché et tous les ports de la côte sont prêts à écouler à l'intérieur les produits de la pêche bien préparés. »

2° *Des raisons d'ordre géographique.* — « Grand-Bassam se trouve sensiblement à mi-chemin de Dakar au Congo et les paquebots rapides y font tous escale ; la durée du trajet depuis Bordeaux est de treize jours, de telle sorte qu'une absence totale de trois mois permet un séjour de deux mois à la colonie. Or, la traversée d'Abidjan à Bouaké, c'est-à-dire l'accès au Soudan, où un excellent hôtel est installé, se fait en une journée ; de là, rayonnent ensuite des routes praticables à l'automobile vers Béoumi, Koroko et Dabakala dans le Nord, et de Dimbokro, au sortir de la forêt, va partir la voie ferrée déjà commencée, qui doit permettre la mise en valeur de l'Ouest. »

3° *Des raisons d'ordre pratique.* — La Côte d'Ivoire « jouit du privilège de posséder trois capitales côtières, à peine séparées par quelques heures de navigation en chaloupe à vapeur sur la lagune » ; ces trois capitales se portent un tort mutuel, et c'est là ce qu'on a pu appeler « l'erreur des trois villes » (1). Or, de ces trois villes, Bingerville est celle dont l'existence a été jusqu'ici la moins justifiée et la plus artificielle. Grand-Bassam est une capitale maritime incontestée ; Abidjan, tête de ligne du chemin de fer qui, par la forêt dense, relie la côte à la savane soudanaise, est la capitale future du commerce transafricain ; quant à Bingerville, elle n'est qu'une capitale administrative, et, comme il est démontré aujourd'hui qu'une capitale coloniale doit demeurer en contact étroit avec le mouvement économique, le jour est proche où les services administratifs devront l'évacuer et se transporter dans la cité commerciale, à Abidjan.

Des immeubles abondants, spacieux, confortables, et même d'une architecture soignée, se trouveront ainsi sans emploi. Pourquoi n'y installerait-on pas notre Institut scientifique et ses dépendances ? Les travailleurs trouveraient là des conditions parfaites de tranquillité, un site agréable et sain, des communications faciles avec les villes voisines, un ravitaillement régulier, et surtout des champs d'expériences tout prêts. Sans frais de construction ni même d'aménagement, les laboratoires, les salles de collections, les bibliothèques, les appartements du directeur et de ses collaborateurs, les salles de cours, pourraient, du jour au lendemain, occuper les bâtiments des divers services administratifs (bureaux du gouvernement, domaines, trésor) et l'Hôtel du gouvernement. Aux portes mêmes de ces bâtiments, se trouvent un parc forestier de 72 hectares, un jardin d'essai et une plantation modèle de cacaoyers et de caféiers. Enfin, rien ne serait plus simple que d'installer à Bouaké, en pleine zone soudanaise, une annexe, où seraient étudiés des végétaux comme le coton, l'arachide, le sésame, le ricin, le mil et autres céréales, en un mot, tous les produits et les procédés culturaux des pays proprement tropicaux.

Le personnel de l'Institut scientifique se composera d'un directeur et de spécialistes engagés par contrat ; il sera chargé notamment de dresser l'inventaire de la flore de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française, d'étudier la sélection des plantes cultivées, la composition chimique des sols et des matières premières, la pathologie végétale et l'entomologie ; il publiera le résultat de ses recherches dans un bulletin périodique ; il se tiendra en relations constantes avec les chefs des services techniques du gouvernement général et des gouvernements locaux, ainsi qu'avec les Chambres de commerce ; il cons-

(1) Cf. Aug. Chevalier. *L'organisation de l'agriculture coloniale en Indochine et dans la Métropole* (Rapport au Congrès d'agriculture coloniale), 1 brochure, 64 pages, Saigon, 1918.

(2) Emile Perrot. Un Institut africain de technologie agricole et de recherches scientifiques. *Revue générale des Sciences*, 30 juillet 1915, et *Bulletin du Comité de l'Afrique française : Renseignements coloniaux*, mars 1916.

(1) Gaston Joseph. En Côte d'Ivoire : l'erreur des trois villes. *Bulletin du Comité de l'Afrique française : Renseignements coloniaux*, juillet-août 1917.

tituera à la fois un centre de recherches, un organe de coordination et d'impulsion, un service de renseignements techniques.

C'est aussi à Bingerville, et, pour ainsi dire, dans l'ombre de l'Institut scientifique, que sera établie l'Ecole d'agriculture et de sylviculture de l'Afrique Occidentale Française. Elle bénéficiera ainsi de l'installation matérielle et des ressources du personnel de l'Institut, et le directeur de l'Institut sera en même temps le directeur de l'Ecole. Dès l'an prochain, l'évacuation de certains immeubles permettra de loger confortablement les élèves et d'organiser des salles de cours, et la ferme-école, dès maintenant annexée au jardin d'essai, sera tout naturellement destinée aux travaux pratiques, inséparables des études théoriques.

Ainsi, l'organisation des recherches scientifiques que nous prévoyons pour l'Afrique Occidentale Française n'est pas séparée de notre œuvre d'enseignement; elle en est, au contraire, le couronnement; elle a pour mission de la maintenir dans des voies utiles et de préparer de toutes les façons la mise en valeur rationnelle du pays. Des idées justes et précises, des agents capables de les comprendre et soucieux de les appliquer : tel est le résultat que nous pouvons attendre de la création d'un Institut scientifique et de l'organisation d'un enseignement technique supérieur.

*Le recrutement des Ecoles spéciales.*

Une institution d'une telle portée serait assurément condamnée à un échec ridicule, si nous nous contentions de dresser l'édifice sans être sûrs du terrain, si nous bâtissions des programmes sans avoir sous la main les élèves. Mais ces élèves, nous les avons, et nos huit Ecoles spéciales ne sont que l'aboutissement logique de notre échelle scolaire. Dès cette rentrée, nous sommes en mesure de peupler de bons éléments les sections de toutes nos Ecoles spéciales, et je puis garantir que, dans cet enseignement technique supérieur, rien ne donnera l'impression d'une improvisation à grand effet. Pour les années suivantes, les chiffres de recrutement pourront et devront être doublés, à cette seule condition que toutes les colonies du groupe s'appliquent à seconder le gouvernement général et doublent les effectifs de leurs écoles régionales et de leurs écoles primaires supérieures.

On ne saurait trop le répéter, ce n'est pas 50 ou 60 élèves qu'il faut réunir dans les classes d'examen de chaque groupe central, c'est 150 au moins; et ce n'est pas un an, c'est au moins deux ans d'études primaires supérieures qu'il faut prévoir au sortir des écoles régionales. Tant que les colonies du groupe ne se seront pas résolues à cet effort nécessaire, nous piétinerons sur place; or, les événements ne nous permettent pas l'inaction. Stationner, c'est reculer.

Des faits nouveaux, un esprit nouveau appellent des institutions nouvelles : ces institutions, le gouvernement général les prend à sa charge. Mais, pour fonctionner normalement, elles exigent des éléments abondants et bien préparés : cette besogne de recrutement et de préparation, c'est la part des gouvernements locaux, et ce n'est pas la moins lourde ni la moins importante : je trouve là une raison de croire que vous l'aborderez franchement et que les œuvres sociales que nous créons vous devront leurs meilleures chances de solidité.

ANGOULVANT.

Un arrêté du 1er novembre fixe en conséquence l'organisation générale de l'enseignement réparti en : 1° enseignement primaire (écoles de villages, écoles régionales, cours d'adultes); 2° enseignement primaire supérieur et professionnel (chargé de préparer des agents pour les petits emplois de l'administration, du commerce et de l'industrie); 3° enseignement primaire supérieur musulman (médersas); 4° enseignement secondaire (collèges ou cours secondaires); 5° enseignement technique supérieur chargé de former des agents pour les cadres généraux subalternes.

D'autres arrêtés réorganisent l'Ecole normale William-Ponty (instituteurs du cadre général subalterne), l'Ecole Faidherbe (apprentissage administratif et commercial), l'Ecole supérieure professionnelle Pinet-Laprade (dessinateurs, géomètres, ouvriers d'art), le cours d'apprentissage annexé à l'imprimerie du gouvernement général, l'Ecole des pupilles mécaniciens de la marine, l'Ecole de médecine et l'Ecole d'agriculture et de sylviculture de l'Afrique Occidentale Française.

***

L'organisation générale de l'enseignement, telle que la définit le premier des arrêtés de novembre 1918, comporte : un enseignement primaire, un enseignement primaire supérieur et professionnel, un enseignement primaire supérieur musulman, un enseignement secondaire, un enseignement technique supérieur.

L'enseignement primaire gratuit est donné :

1° Dans des écoles du premier degré, dites écoles de village avec cours préparatoires et cours élémentaires. Le programme comprend essentiellement, pour les deux sexes, l'éducation morale, l'enseignement du français parlé, appliqué à des leçons de choses sur l'hygiène l'agriculture, l'élevage, les industries locales, la lecture et l'écriture, les premiers éléments de calcul et de système métrique, le chant et le dessin ; pour les garçons : des travaux pratiques d'agriculture ; pour les filles : des travaux de couture et des leçons pratiques d'enseignement ménager.

2° Dans des écoles du deuxième degré dites écoles régionales et écoles urbaines qui comportent un programme un peu plus étendu, enseignement méthodique et précis de la langue française, notions de sciences physiques, travaux manuels. Aux écoles urbaines, peut être dans certains cas annexé un cours supérieur.

3° Dans des cours d'adultes qui ont pour but :

*a*) De compléter l'instruction élémentaire des auditeurs qui désirent perfectionner ou entretenir leurs connaissances acquises ;

*b*) D'initier ceux qui sont dépourvus de toute instruction au français parlé, à la lecture, à l'écriture, au calcul.

En un mot l'enseignement primaire a pour objet essentiel de rapprocher de nous le plus grand nombre possible d'indigènes, de les familiariser avec nos intentions et nos méthodes et de les conduire prudemment au progrès économique et social. Pour atteindre ce but, pour améliorer ainsi qualitativement la race, il faut des maîtres européens et des adjoints indigènes. Les promotions de l'école normale d'instituteurs ont été portées à un chiffre minimum de 100 élèves par an. On voit ainsi qu'en quelques années l'Afrique occidentale possédera suffisamment d'écoles pour tous les enfants en âge de scolarité.

L'enseignement primaire supérieur et professionnel, organisé dans chaque territoire, autant

que possible au chef-lieu, est destiné à former des candidats pour l'enseignement technique supérieur et à préparer des agents pour les petits emplois du commerce, de l'industrie et de l'administration. Les études comprennent, en dehors d'un enseignement général, des enseignements spéciaux suivant les sections administratives professionnelles.

Quant à l'enseignement primaire supérieur musulman, son but est d'établir un point de contact entre les musulmans lettrés et notre administration et de préparer des interprètes, des juges et secrétaires des tribunaux musulmans.

L'enseignement secondaire est donné dans des collèges ou cours secondaires entretenus ou subventionnés par la colonie. « Il est soumis, dit l'article 41 de l'arrêté du 1er novembre, en ce qui regarde le recrutement des élèves et les programme, saux mêmes règles que celles qui sont prévues pour l'enseignement secondaire métropolitain.

***

Une véritable innovation découlant des arrêtés du 1er novembre 1918 réside dans l'organisation nouvelle de l'enseignement technique supérieur. Le gouverneur général a été ainsi amené à renforcer les institutions existantes, et à créer de nouveaux organismes. « Au total, huit grandes écoles spéciales, placées sous le contrôle immédiat du gouverneur général et pour lesquelles on ne ménagera ni les dépenses d'installation, ni le personnel, constitueront l'enseignement technique supérieur de l'Afrique occidentale. Une sorte d'université ouest africaine naît ainsi de notre plan d'action sociale, université dont les différentes sections pourront, suivant les besoins du pays et le succès de l'entreprise, étendre leur programme ou accroître leur nombre, mais qui gardera, conformément aux principes mêmes de notre enseignement tout entier, un caractère avant tout pratique, qui restera en contact permanent avec les réalités et dont toutes les démarches seront dirigées vers ce seul but : l'amélioration du sort de l'indigène. »

Les écoles spéciales sont : l'école normale William-Ponty, l'école Faidherbe, l'école supérieure professionnelle Pinet-Laprade, le cours d'apprentissage d'imprimerie, l'école des pupilles mécaniciens, l'école de médecine et de médecine vétérinaire, l'école d'agriculture et de sylviculture.

L'école normale William-Ponty est l'école normale des instituteurs du cadre subalterne de l'Afrique occidentale. Elle est installée à Gorée.

L'école d'apprentissage administratif et commercial dite école Faidherbe est divisée en un certain nombre de sections : sections administrative, commerciale, douanière, postale, et de sections préparatoires à l'école d'agriculture, à l'école de médecine, à la section vétérinaire de l'école de médecine.

A l'école Pinet-Laprade sont formés, par l'étude du dessin, l'apprentissage méthodique et les travaux manuels, des ouvriers d'un des métiers suivants : menuisier-ébéniste et charpentier, ajusteur et tourneur, chaudronnier ferblantier, forgeron, charron, électricien, dessinateur, géomètre, surveillant de travaux publics.

Le cours d'apprentissage annexé à l'imprimerie du gouvernement général enseigne les travaux de typographie, d'impression et de reliure.

Créée en 1907 (arrêté du 22 juillet) l'école des pupilles mécaniciens de l'Afrique occidentale a été rattachée en 1912 au gouvernement général ; elle est annexée aux ateliers de la marine nationale, à Dakar, et forme des mécaniciens.

C'est tout récemment, par un décret du 14 janvier 1918, modifié le 9 juin, qu'a été instituée à Dakar une école de médecine de l'Afrique occidentale à laquelle ont été rattachées une section d'élèves sages-femmes et une section de médecins vétérinaires.

Enfin, à Bingerville, fonctionnera l'école d'agriculture et de sylviculture de l'Afrique occidentale qui recueillera les élèves sortant de l'école Faidherbe pour en faire des agents de culture du cadre général subalterne. Le fonctionnement de cette école est « subordonné à l'installation de l'Institut de technologie agricole et de recherches scientifiques » dont la création est décidée.

***

C'est Bingerville qui sera le centre de cet institut qui doit jouer pour l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale le même rôle que le jardin de Buitenzorg pour Java, Paradenya, pour Ceylan le bureau of Science de Manille ou l'Institut de Giaraï pour l'Indochine.

Nulle situation ne paraît mieux appropriée que celle de Bingerville à son objet. La circulaire ci-dessus donne à ce sujet les meilleurs arguments.

Cette réorganisation n'est pas une réforme sur le papier, un acte officiel ajouté à tant d'autres et destiné à grossir les cartons administratifs.

Il y a là un véritable plan d'action scolaire caractérisé plus par une expansion rapide et le perfectionnement des institutions scolaires, que par un changement dans les directives imposées à l'enseignement des indigènes. En effet, les arrêtés du 1er novembre s'efforcent à la fois d'ouvrir l'esprit des jeunes indigènes par une culture générale soigneusement dosée et adaptée, et de les préparer à des tâches immédiatement utiles : agriculture, métiers manuels, emplois du commerce et de l'administration. Cette méthode s'oppose en même temps aux ambitions imprudentes de ceux qui voudraient brûler les étapes et rêvent d'un enseignement intégral et à l'étroitesse de vues d'autres qui, tremblant de voir le jeune indigène s'émanciper des antiques servitudes, ne conçoivent en fait d'enseignement professionnel qu'un apprentissage routinier et étroitement limité. Il est à cet égard intéressant de remarquer qu'à tous les étages de l'enseignement tel qu'il vient d'être organisé ou réorganisé

demeurent juxtaposés, à des doses plus ou moins fortes et dans la mesure où ils doivent se compléter et se combiner l'un l'autre, ces deux éléments : culture générale et préparation technique. Ce plan entre en exécution, puisque, à l'heure actuelle dans les diverses branches de l'enseignement technique on compte au moins six cents élèves, les uns installés à Gorée, les autres à Dakar. C'est là un résultat remarquable à tous égards et qui fait bien augurer de l'avenir.

G. François.

# LES FRONTIÈRES ORIENTALES DU CONGO BELGE

Le *Moniteur belge* du 8 janvier (n° 8) a publié le texte d'un arrêté-loi du 15 novembre 1918 approuvant l'arrangement concernant la frontière entre les territoires belge et britannique de l'Afrique Orientale, du mont Sabinio à la crête de partage des bassins du Congo et du Nil.

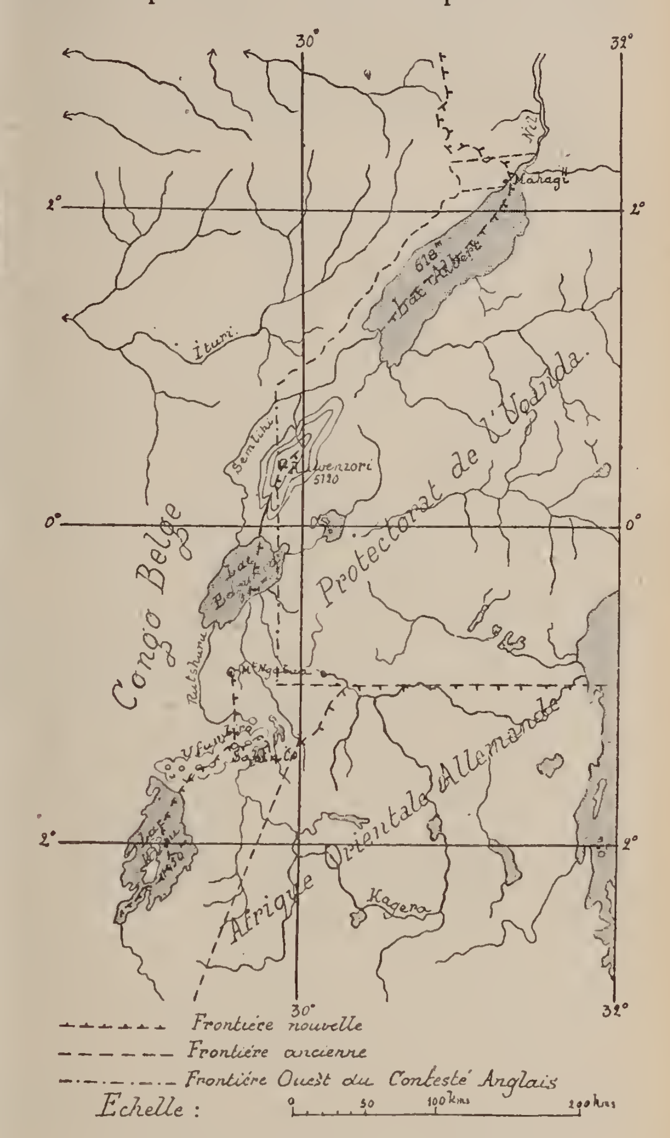
Cet arrangement, signé à Londres le 3 février 1915, réunit en un seul texte la description des limites de la colonie belge telles qu'elles ont été fixées par la commission anglo-germano-belge de 1910, la commission mixte de 1911 et la mission de délimitation de l'enclave de Mahagi en 1913.

Au début de l'année 1910 s'était réunie à Bruxelles une commission diplomatique anglo-germano-belge, chargée de trouver une solution aux différends qui existaient au sujet de la frontière orientale de la colonie belge telle qu'elle se trouvait décrite dans l'arrangement du 12 mai 1894 entre la Grande-Bretagne et l'Etat indépendant du Congo.

Du côté anglais, le différend provenait de l'erreur découverte à la suite des travaux de triangulation anglo-allemands d'un côté, et germano-belges de l'autre.

Le méridien primitivement considéré comme étant le 30° E.G. passait à 16 kilomètres environ du méridien tel qu'il fut fixé par les travaux des commissions de délimitation qui opérèrent le long du 1er parallèle Sud et au Nord du Tanganyika, le long de la frontière occidentale du territoire contesté allemand. Cette erreur une fois constatée, la région comprise entre les deux méridiens, l'ancien 30°, connu encore sous le nom de méridien Mac-Donald, et le 30° nouveau, le 1er parallèle Sud et la crête Congo-Nil fut considérée par la Belgique et l'Angleterre comme neutre. Une commission mixte fut chargée en 1907 de relever la carte des parties en litige, elle termina ses travaux au début de 1908.

Il restait cependant une région où le litige anglo-belge existait à l'état latent, c'était celle qui se trouvait comprise entre le 1er parallèle Sud et la limite Nord du territoire contesté germano-belge. Cette dernière limite avait fait l'objet de discussions continuelles, dues à la rédaction ambiguë de la convention qui fixait ces limites. Il était stipulé, en effet, que la frontière Nord du territoire contesté du Kivu était formée par une droite joignant le point d'aboutissement de la « ligne médiane du Kivu » au point 1°20′ sur le 30° méridien E. G. La frontière était ensuite constituée par le 30° méridien depuis 1°20′ Sud




LES FRONTIÈRES ORIENTALES DU CONGO BELGE

jusqu'à 1° Sud. La difficulté consistait surtout dans l'interprétation à donner au terme de « ligne médiane du lac Kivu ». Il n'existe, en effet aucune définition de la médiane en dehors de celle qui s'applique à certaines figures géométriques simples, le texte laissait donc le champ libre à la fantaisie la plus complète, car il n'était même pas possible d'assimiler à une forme géométrique les contours découpés sinueux du lac Kivu, dont le centre se trouvait occupé par une île de 40 kilomètres de long, très riche et très peuplée.

On se trouvait en somme en présence d'un de ces problèmes absurdes dus à des rédactions de traités par des diplomates ignorants des moyens techniques propres à les appliquer. Inutile de dire

qu'il ne fut jamais possible de se mettre d'accord sur la position de la frontière Nord du contesté du Kivu. Les Allemands, d'ailleurs, n'avaient garde de chercher un terrain d'accord. Ils avaient déjà disposé de la région des volcans de l'Ufimbiro comprise en partie dans la zone contestée du Kivu et l'avaient cédée à l'Angleterre. En 1909, la Belgique revendiqua les droits qu'elle tenait du fait de cet accord et après une tension assez sérieuse dans les rapports, il fut décidé entre les trois pays intéressés d'examiner l'affaire dans son ensemble de manière à arriver à une solution définitive.

Telle fut l'origine de la commission diplomatique anglo-germano-belge de 1910. Les délibérations qui furent, comme bien on pense, assez longues et laborieuses, aboutirent à un accord qui tenait compte des intérêts des parties en présence,

La contestation anglo-belge fut résolue sur les bases suivantes : Partage en deux parties égales des territoires contestés ; échange de territoires de surfaces équivalentes de manière à substituer aux limites idéales fournies par le partage des limites naturelles, attribution à l'Angleterre des parties dépendant ethnographiquement des royaumes indigènes de l'Ankob et du Toro, et à la Belgique des rives du lac Albert.

Une frontière rationnelle fut ainsi établie grâce aux travaux de la commission anglo-belge de 1908 depuis le mont Ngabera jusqu'à Mahagi. Au Sud de Ngabera, il fut convenu d'adopter en principe comme limite la droite joignant le sommet de la montagne au point culminant du mont Sabinio, un des volcans de la chaîne du Nord du Kivu, dont le sommet fut choisi comme point commun aux possessions belges, anglaises et allemandes. Cette ligne idéale devait être remplacée par une frontière naturelle obtenue par échange de territoires équivalents en surface et ne s'écartant pas de la droite de plus de 6 kilomètres. Le problème fut résolu par une commission mixte de délimitation et la frontière définitive décrite dans un protocole signé à Bosuenda en mai 1911.

Restait, du côté anglais, une question à élucider, celle de l'enclave de Mahagi, telle qu'elle se trouvait définie dans la convention du 9 mai 1906 entre la Grande-Bretagne et l'Etat indépendant du Congo.

Cette convention cédait à l'Etat du Congo, aux conditions stipulées dans la convention du 12 mai 1894, une bande de 25 kilomètres de largeur, dont la limite Sud était formée par « une ligne tirée d'un point situé à la rive occidentale partant du lac Albert, immédiatement au Sud de Mahagi et allant jusqu'au point le plus rapproché de la crête de partage des bassins du Nil et du Congo ».

Le but était d'assurer au Congo belge un débouché sur le lac Albert et par conséquent sur le bief supérieur du Nil qui s'étend jusqu'à Dufilé.

Mais les termes employés pour définir les limites de la bande cédée étaient déplorables.

On dut d'abord suppléer au terme « ligne » celui de « droite », puis il fallut fixer le point « au sud de Mahagi » origine de cette droite, ensuite le point le plus rapproché de la crête Congo-Nil. Les vagues croquis que l'on possédait alors donnèrent comme solution au problème une direction voisine du Nord-Sud ; c'est ainsi que le tracé de l'enclave de Mahagi fut indiqué longtemps sur les cartes. Mais, vers 1908, il fut reconnu qu'un coude accentué de la crête Congo-Nil existait à hauteur de Mahagi, et qu'il en résultait, pour la ligne Mahagi-crête, une rotation de 90° environ qui amenait à tracer l'enclave en direction à peu près Est-Ouest. Cette incertitude jointe au fait que l'arrangement de 1910 donnait à la colonie toute la rive gauche du lac Albert amenèrent le gouvernement à chercher de commun accord avec le gouvernement anglais une solution définitive. C'est ainsi qu'en 1913 fut envoyée une mission anglo-belge chargée de proposer une frontière nouvelle sur les bases suivantes :

La surface de l'enclave de Mahagi telle qu'elle résulterait du tracé exact de ses limites définies par les traités restait acquises à la Belgique à titre définitif, sans aucune condition. Une rectification de la frontière Nord aurait lieu de manière à dégager la sortie du Nil à laquelle l'Angleterre tenait spécialement; enfin, la frontière ainsi déterminée devait être remplacée par une ligne jalonnée par des accidents naturels tels que des crêtes et des rivières.

Le problème fut résolu à l'entière satisfaction des deux gouvernements, qui décidèrent de comprendre en un seul arrangement diplomatique le tracé de la frontière depuis le sommet du Sabinio jusqu'à la crête Congo-Nil au Nord-Ouest de Mahagi.

La guerre retarda de six mois la signature de l'accord auquel l'arrêté-loi du 15 novembre 1918 contresigné par M. Hymans, ministre des Affaires étrangères, et par M. Renkin, ministre des Colonies, vient de donner la sanction royale et dont voici le texte :

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges et le Gouvernement de Sa Majesté britannique, désirant conclure un arrangement pour fixer définitivement la frontière entre leurs possessions de l'Afrique orientale depuis le district volcanique situé au Nord-Est du lac Kivu jusqu'à la crête de partage des bassins du Congo et du Nil au Nord du lac Albert, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1er. — La frontière entre le Protectorat de l'Uganda et la Colonie belge du Congo commence au sommet du mont Sabinio et suit, jusqu'au point culminant du mont Ngabua (Nkabwa), les lignes jalonnées de bornes par une commission mixte en 1911, qui sont décrites ci-après et indiquées sur la carte n° 1 annexée au présent arrangement :

1. Une ligne droite partant du sommet principal du mont Sabinio jusqu'à l'extrémité méridionale de la crête Munagana (Mdagona), où se trouve la borne n° 1 ;

2. La ligne de faîte de la crête Munagana (Mdagana) jusqu'au point culminant de cette crête, où se trouve la borne n° 2 ;

3. Une ligne droite jusqu'au sommet du monticule nommé Tshieshire (Chieshire), où se trouve la borne n° 3 ;

4. Une ligne droite jusqu'au confluent de la rivière Nyarugando avec la rivière Kanga, et ensuite le thalweg de la rivière Nyarugando jusqu'à sa source ; à partir de ce point

une ligne droite jusqu'au sommet du mont Giskio, où se trouve la borne n° 4;

5. La ligne de faîte qui réunit le mont Giskio au mont Lubona prolongée jusqu'au point où se trouve la borne n° 5 à environ 400 mètres au Nord-Ouest du sommet du mont Lubona;

6. La ligne de faîte du contrefort se dirigeant vers le Nord-Ouest jusqu'à la rivière Sinda, et de là, la ligne de faîte du contrefort opposé, comme l'indique la carte, jusqu'au sommet du mont Kirambo, où se trouve la borne n° 6;

7. Une ligne courbe, indiquée sur la carte, suivant la ligne de faîte du contrefort qui va de Kirambo dans la direction Nord-Est pour s'infléchir ensuite vers le Nord, jusqu'au coude le plus septentrional de la rivière Kako ou Rutshuru (Ruchuru); ensuite une ligne droite au travers de la rivière jusqu'à l'embouchure du ruisseau Kasumo; de là le thalweg du Kasumo jusqu'à sa source; ensuite une ligne droite jusqu'au point le plus bas, où se trouve la borne n° 7, du col au Nord-Est du coude précité de la rivière Kako ou Rutshuru (Ruchuru);

8. Une ligne droite jusqu'au confluent de la rivière Kiarakibi avec la rivière Murungu; de là le thalweg de la Murungu vers l'aval jusqu'à sa jonction avec le thalweg de la rivière Tshonga (Chonga); ensuite une ligne droite jusqu'au sommet d'une colline, où se trouve la borne n° 8, à environ 700 mètres au Nord-Nord-Est de cette jonction;

9. Une ligne droite jusqu'au sommet du mont Deko-sud (Chikomo), où se trouve la borne n° 9;

10. Une ligne droite jusqu'au sommet du mont Deko-nord; puis une autre ligne droite jusqu'au sommet d'une montagne située à 3 kilomètres environ Nord-Nord-Ouest de Deko-nord; de là une ligne droite jusqu'au point de rencontre de la route de Kayonza (Kayonsa) et de la rivière Ivwi, où se trouve la borne n° 10;

11. Une ligne droite jusqu'au point où se trouve la borne n° 11, approximativement à 1 kilomètre au nord de la borne n° 10, sur un contrefort proéminent du massif Ngabua (Nkabwa)-Salambo;

12. La ligne de faîte de ce contrefort jusqu'au sommet du mont Salambo; ensuite la ligne de faîte du massif Ngabua (Nkabwa)-Salambo jusqu'au sommet du mont Ngabua (Nkabwa) où se trouve la borne n° 12.

Art. 2. — (Du sommet du mont Ngabua (Nkabwa), la frontière suit jusqu'à un point situé à égale distance des deux rives du lac Albert sur le parallèle 2° 7' de latitude nord, les lignes déterminées par une commission mixte à Bruxelles en 1910, qui sont décrites ci-après, et indiquées sur les cartes n$^{os}$ 2, 3, 4, 5 et 6, annexées au présent arrangement :

1. Le parallèle du sommet du mont Ngabua (Nkabka) vers l'est jusqu'à sa rencontre avec le thalweg de la rivière Muniaga (Manyaga);

2. Le thalweg de cette rivière jusqu'à sa rencontre avec le thalweg de l'Isaa (Ishasha);

3. Le thalweg de l Isasa (Ishasha) jusqu'à son embouchure dans le lac Edouard;

4. Une ligne droite traversant le lac Edouard jusqu'à l'embouchure de la rivière Lubiliha (Lubilia-Chako);

5. Le thalweg de cette rivière jusqu'à sa source;

6. Une ligne droite jusqu'au point culminant de la chaîne du Ruwenzori (sommet du pic Marguerite);

7. Une ligne droite jusqu'à la source de la rivière Lamia (Lami), située à environ 5.4 kilomètres au nord-ouest du pic Kalengili et à environ 20 kilomètres au sud-ouest du sommet du mont Karaugora;

8. Le thalweg de la rivière Lamia (Lami) jusqu'à sa jonction avec le thalweg de la rivière Semliki;

9. Le thalweg de la rivière Semliki jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans le lac Albert;

10. A partir de cette embouchure, une série de lignes droites indiquées sur les cartes, à travers le lac Albert, passant par les points situés à égale distance des deux rives sur les parallèles 1° 30', 1° 45', et 2° de latitude nord, pour aboutir à un point situé à égale distance des deux rives sur le parallèle 2° 7' de latitude nord.

Art 3. — (De ce point la frontière suit, jusqu'à la crête de partage des bassins du Congo et du Nil, les lignes déterminées sur place par une commission mixte en 1913, qui sont décrites ci-après et indiquées sur la carte n° 6 annexée au présent arrangement :

1. Le méridien du point situé à égale distance des deux rives du lac Albert sur le parallèle 2° 7' de latitude nord jusqu'à son intersection avec le prolongement d'une ligne droite menée du sommet du mont Kagudi au sommet d'un monticule situé sur l'escarpement qui domine la rive occidentale du lac, à environ 1.7 kilomètre est-sud du sommet du mont Kagudi;

2. Une ligne droite jusqu'au sommet du mont Kagudi;

3. Une ligne droite vers le sommet du mont Bieti (Biet) l'intersection avec une ligne droite joignant le sommet du mont Milia au confluent des rivières Nashiodo et Alala; du point d'intersection une ligne droite jusqu'à ce confluent;

4. Le thalweg de la rivière Nashiodo jusqu'à sa source la plus rapprochée du sommet du mont Keresi, indiquée sur la carte; une droite joignant cette source au sommet du mont Keresi;

5. Une ligne courbe, indiquée sur la carte, suivant la ligne de faîte du bassin de la rivière Sido jusqu'au sommet du mont Aminsi (Aminzi);

6. Une ligne droite jusqu'au sommet du rocher appelé Monda;

7. Une ligne droite jusqu'au confluent des rivières Narodo et Niabola;

8. Le thalweg de la rivière Niabola vers l'amont jusqu'au point où il est le plus proche du sommet du mont Agu; une droite joignant ce point au sommet du mont Agu;

9. Une ligne courbe, indiquée sur la carte, suivant la ligne de faîte du bassin de la rivière Aioda jusqu'au sommet du mont Sisi;

10. Une ligne courbe, indiquée sur la carte, suivant la ligne de faîte du bassin de la rivière Leda, jusqu'au sommet d'un monticule situé à 4.2 kilomètres environ est-sud-est du sommet du mont Cho;

11. Une ligne courbe, indiquée sur la carte, suivant la ligne de faîte séparant le bassin de la rivière Niagak (Niagaki) de celui de l'affluent qui se jette dans cette rivière immédiatement en aval du confluent des rivières Niagak (Niagaki) et Amoda (Ammodar) jusqu'au point de cette ligne de faîte le plus rapproché du confluent des rivières Niagak (Niagaki) et Amoda (Ammodar); de ce point, une droite jusqu'au confluent dont il s'agit;

12. Le thalweg de la rivière Amoda (Ammodar) vers l'amont jusqu'à sa jonction, en un point situé à environ 1.6 kilomètre au sud-ouest du sommet du mont Akar, avec le thalweg de son affluent dont la source est proche d'un monticule de la crête Congo-Nil, situé à 5.6 kilomètres environ au sud-sud-est du sommet du mont Ham et à 6.2 kilomètres environ à l'ouest-sud-ouest du sommet du mont Akar; le thalweg de cet affluent jusqu'à sa source; de là une ligne droite jusqu'au sommet du monticule prémentionné de la crête Congo-Nil.

Art. 4. (Les indigènes habitant les territoires attribués à l'une des parties par l'article 3, et qui ont été jusqu'à présent sous l'administration de l'autre partie, auront, pendant un délai de six mois à dater du jour où le présent arrangement recevra son exécution sur les lieux, la faculté de se transporter avec leurs biens meubles et leurs troupeaux sur le territoire de l'Etat dont ils dépendaient auparavant.

Ceux qui auront usé de cette faculté seront autorisés à procéder librement à la récolte des moissons qui se trouvaient sur pied au moment de leur départ.

Fait à Londres, en double exemplaire, le 3 février 1915.

(L. S.) Lalaing.
(L. S.) Grey.

---

## CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

*Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins* vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

*Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à* quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement*

# A TRAVERS LE RAPPORT SUR LE BUDGET DES COLONIES

M. Landry, député, rapporteur du budget des colonies, est un nouveau venu dans le monde colonial. Il y fait une entrée brillante par le rapport qu'il vient de présenter au nom de la Commission du budget (Chambre n° 5447). A cette heure le rapporteur pouvait en effet présenter un tableau d'ensemble du rôle de nos colonies pendant la guerre. M. Landry n'y a pas manqué et c'est ce qui fait l'intérêt spécial de son rapport, bien qu'il ait dû accepter presque à l'improviste et tardivement la charge de l'écrire.

***

Il rappelle tout d'abord l'histoire de la guerre aux colonies, l'attaque de Bône et de Philippeville le 4 août 1914 par le *Gæben* et le *Breslau*, le bombardement de Papeete le 22 septembre, puis notre conquête du Togo et du Cameroun. Plus inédit est ce résumé d'ensemble de l'attitude des indigènes :

L'ennemi avait espéré qu'en cas de guerre, dans notre empire colonial, comme dans l'empire colonial anglais, des révoltes indigènes nous créeraient de sérieuses difficultés. Des intrigues avaient été préparées, parfois de longue main, en vue de ce résultat. En divers lieux, ces intrigues se sont poursuivies durant la guerre. Elles ont eu très peu de succès. C'est à peine si quelques incidents fâcheux se sont produits.

En Indochine, en novembre 1914, le poste laotien de Samneua fut attaqué par des pirates chinois, qui assassinèrent l'administrateur Lambert. Puis ce fut l'attaque de Sonla. Les Allemands de Chine faisaient passer des armes et de l'argent aux rebelles. Mais, dès le début de 1916, la colonne Friquegnon avait raison de ceux-ci.

La rébellion de Thaïnguyen (août 1917), les incidents de Cochinchine et de Poulo-Condore (1916), les manifestations contemporaines de Kompomchnang au Cambodge, le complot du roi d'Annam (mai 1916), que sanctionna la déposition de Duy-Tân, n'eurent pas de répercussion sensible sur l'ensemble de la population indochinoise, qui demeura fidèle à la France en dépit des excitations des Allemands et des révolutionnaires annamites de Chine.

De même, en Afrique Occidentale Française, il faut bien enregistrer la propagande active menée en Mauritanie, à l'instigation d'agents allemands, par le dissident El Hiba ; les incidents du Bélédougou et de Dédougou au Haut-Sénégal et Niger ; le siège d'Agadès par les Touaregs, dans le territoire militaire du Niger ; enfin, au Dahomey, certains troubles parmi les populations fétichistes du Mono. Mais dans l'ensemble, ici comme en Asie, les mouvements, pour graves qu'ils aient pu être momentanément, ont toujours été localisés, et ont toujours été rapidement réduits. Ils n'ont pas empêché le recrutement des tirailleurs, ni porté une atteinte sérieuse au loyalisme indigène.

A Madagascar, l'organisation d'une société secrète politique par quelques jeunes intellectuels ambitieux, découverte dans le dernier mois de 1915, n'a eu aucun effet sur la situation générale.

Parmi nos autres colonies, la seule qui ait connu quelque agitation est la Nouvelle-Calédonie. Mais cette agitation, qui prit naissance au commencement de 1917, est terminée depuis longtemps, et elle est restée confinée parmi les petites tribus indigènes du massif montagneux du Nord-Ouest de l'île.

Dans l'ensemble, donc, la population de nos colonies, pendant toute la durée de la guerre, est demeurée calme et confiante dans les destinées de la mère-patrie.

Mais si la guerre proprement dite a peu affecté les colonies, elles ont été pourtant fort troublées au point de vue économique et financier. Mais « elles ont vécu, et c'était l'essentiel ». Le ralentissement des communications maritimes et des transports a été la cause principale de ce trouble :

En Afrique occidentale, en dehors de la raréfaction des relations maritimes et de l'élévation des frets, la mobilisation générale, privant les maisons de commerce françaises de la plus grande partie de leur personnel, et le recrutement qui absorba un certain nombre de travailleurs ruraux, eurent pour résultat une diminution sensible de l'activité économique.

Dès 1915, le fléchissement des recettes douanières fut tel que la colonie dut prévoir l'aide de la métropole pour équilibrer son budget. L'Etat consentit une avance de 15.500.000 francs, à laquelle heureusement l'A. O. F. ne fut pas obligée de recourir, car, dès 1916, les recettes douanières remontaient.

L'exercice 1917 a pu s'équilibrer avec les seules ressources ordinaires du budget, alors qu'en 1916 il fallut recourir au concours des caisses de réserve pour une somme de 2.080.000 francs.

Madagascar, lorsque la guerre a éclaté, commençait à voir se développer sa prospérité économique. A partir de 1916, le défaut de main-d'œuvre et l'irrégularité et l'insuffisance des moyens de transport gênèrent l'écoulement des produits de la colonie. Les stocks en souffrance représentent actuellement une grosse valeur. Quant à l'industrie du graphite, elle a été paralysée par la lourdeur du marché continental et, depuis le second trimestre de 1918, par l'interdiction d'exporter.

Cependant, la situation budgétaire est demeurée satisfaisante. Mais, contrairement à ce qui s'était produit durant les années précédentes, les dépenses se sont sensiblement accrues, alors que les recettes ont tendance à baisser.

M. Landry présente un intéressant tableau de l'aide des colonies à la métropole :

En dépit de la crise des transports maritimes, nos possessions ont fourni à la métropole une aide considérable, d'autant plus remarquable qu'étant donné les idées qui avaient cours sur les colonies avant la guerre, elle pouvait être considérée comme inattendue.

Sans parler des 21 millions versés par nos colonies au comité officiel de répartition des secours aux victimes de la guerre, sans parler des 150 millions souscrits par elles aux emprunts de la défense nationale en 1915, 1916 et 1917 (1), elles ont encore fourni à la métropole d'une part des hommes, soldats et travailleurs, d'autre part des matières premières et des denrées de consommation pour le ravitaillement.

De 1915 à 1918, le recrutement dans l'Ouest-Africain, en Indochine, à Madagascar, dans l'Inde, à la côte des Somalis et dans le groupe du Pacifique, a fourni près de 275.000 tirailleurs. Dans ce chiffre total, le seul recrutement de 1918, opéré à la suite de l'utile mission de notre collègue Diagne, a fourni près de 80.000 unités.

A ces combattants, il convient d'ajouter 53.039 travailleurs, 48.526 venant d'Indochine et 4.513 de Madagascar, et qui constituèrent une précieuse main-d'œuvre pour nos usines de guerre, poudreries, établissements de l'aviation, etc., etc.

Pour le ravitaillement, fonctionna au ministère des Colonies, dès novembre 1915, le service de l'utilisation des produits coloniaux pour la défense nationale, organe permanent de liaison entre l'ensemble de nos possessions et

(1) Pour l'emprunt de la libération, la seule Indochine a souscrit 100 millions.

les services de la guerre, de l'armement, du ravitaillement et de la marine.

En fournissant des matières premières et des denrées d'alimentation à la France, les colonies ont rempli gratuitement le triple office de commissionnaires, de courtiers et d'entrepositaires : seuls, dans ce dernier cas (stockage), les frais de construction des magasins provisoires indispensables sont supportés par le ravitaillement.

Elles y ont ajouté encore — toujours gracieusement — le rôle de banquiers : le règlement des achats a été, en effet, assuré par les trésoreries locales au moyen de leurs propres ressources.

Ainsi, la contribution de nos colonies au ravitaillement des armées et au ravitaillement civil a présenté ce double avantage : d'abord de réduire le montant de nos achats à l'étranger, tout en réalisant, dans certains cas, d'appréciables économies sur les prix de revient ; ensuite, de n'exiger non seulement aucune sortie d'or, mais même aucun décaissement de numéraire dans la métropole.

C'est dans ces conditions qu'ont été fournis par nos colonies, du commencement de 1916 à fin juin 1918, les principaux produits suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Riz | 257.518 | tonnes. |
| Maïs | 41.669 | — |
| Oléagineux et matières grasses | 284.983 | — |
| Sucres | 525.693 | — |
| Ricin | 28.900 | — |
| Caoutchouc | 7.000 | — |
| Coton | 1.130 | — |
| Alcool | 19.950 | — |
| Cuirs et peaux | 9.439 | — |
| Viande de conserve | 14.000 | — |
| Viande frigorifiée | 14.000 | — |
| Raphia | 10.057 | — |
| Graphite | 43.390 | — |
| Laque | 50 | — |
| Sorgho, gros et petit mil (A. O. F.) | 13.013 | — |
| Poisson frigorifié (A. O. F.) | 60 | — |
| Sacs de Vacoa (1) (989.000 sacs) | 1.766 | — |

*
* *

M. Landry se prononce très nettement sur les solutions coloniales de la paix :

Il ne paraît pas que l'Allemagne puisse être remise en possession de ses établissements d'outre-mer. Il semble que ce doive être aux nations ayant derrière elles un long passé colonial et pratiquant une politique indigène ouverte aux idées modernes, à recueillir la succession de l'empire germanique. On ne pourra oublier, le moment venu, que la France a assumé la plus large part dans l'éviction des Allemands du Cameroun et du Togo, et contribué à l'occupation des Samoa.

On est fondé, par suite, à penser que rien ne sera négligé pour assurer, en particulier, à l'Afrique équatoriale et au Dahomey, le retour de pays que nos missions ont parcourus en partie, et où elles ont passé des traités avec les chefs indigènes, avant la prise de possession effectuée par l'Allemagne. La communauté des races au reste, et la situation géographique permettent nettement de considérer ces territoires comme le complément nécessaire de nos possessions. L'Afrique équatoriale, enfin, a vu jadis la sauvegarde de ses intérêts subordonnée à des considérations de politique générale ; elle a droit, par suite, à toute la sollicitude de la métropole, qui ne saurait se refuser, aujourd'hui que les circonstances le permettent, à lui fournir un dédommagement mérité.

Les puissances alliées peuvent être, en outre, amenées à regrouper et à resserrer en blocs compacts leurs possessions, en vue d'obtenir un maximum de rendement économique. La France est parvenue déjà à créer des gouvernements généraux qui se présentent sur la carte comme d'immenses domaines d'un seul tenant ; elle doit être prête à examiner ou à suggérer des solutions qui tendraient à opérer, en Afrique notamment, la suppression ou la réduction de certaines enclaves. Elle trouverait dans ces solutions des facilités pour rendre plus harmonieux l'aménagement des voies de communication et des débouchés sur la mer de plusieurs de ses territoires. Mais, bien entendu, pour atteindre ce résultat, nous ne saurions céder dans le Pacifique ou ailleurs des terres productrices de matières que la France où ses possessions ne peuvent se procurer que là : les intérêts généraux du pays comme ceux de ses établissements d'outre-mer doivent, en effet, primer l'avantage particulier de possessions déterminées, quelque importance que ces dernières puissent avoir.

Des actes internationaux ont grevé d'une véritable hypothèque certains des établissements que les nations civilisatrices ont fondés en Afrique. Il est désirable que ces entraves apportées à la liberté des Etats sur leur propre domaine disparaissent. Des principes communs peuvent être admis par tous en vue d'aider, notamment, à l'évolution des indigènes vers la civilisation ; mais la tâche serait grandement facilitée aux peuples éducateurs, s'ils pouvaient diriger leurs efforts dans des voies répondant pour chacun à son génie propre, et utiliser des moyens différents, appropriés aux besoins locaux.

En résumé, améliorations territoriales, remembrement si possible des groupes existants, levée des hypothèques générales qui grèvent certaines régions de l'Afrique, telles sont les modifications que nous devons nous efforcer d'obtenir dans la constitution de notre empire colonial.

Il y revient plus loin :

En ce qui concerne les chapitres C (dépenses d'administrations du Togo), et H (dépenses d'administration du Cameroun) tout dépendra, évidemment, du sort qui sera fait aux colonies allemandes par la conférence de la paix. Nous voulons espérer, quant à nous, que cette conférence ne nous privera pas des acquisitions que nous avons faites, et nous comptons que le gouvernement s'emploiera énergiquement en vue d'obtenir qu'elles nous soient conservées. En particulier, la portion de l'ancien Cameroun qui nous a été attribuée par l'accord anglo-français de 1916 a un grand prix, non seulement en raison des ressources qu'elle possède, mais en tant que, devenue une possession française, elle assurerait un débouché direct sur la mer au Moyen-Congo, à l'Oubanghi-Chari et au Tchad, et favoriserait singulièrement leur développement.

Si les décisions à intervenir donnent satisfaction à nos vœux, c'est à partir du 1er janvier 1920 que devrait entrer en vigueur le régime financier définitif de nos nouvelles possessions. Même après la signature de la paix, un certain délai sera nécessaire pour organiser définitivement ces possessions, et préparer le règlement de la question budgétaire en ce qui les concerne. En outre, il y a intérêt à ce que le nouveau régime entre en vigueur au début d'un exercice.

On ne peut préjuger encore de ce qui pourra être fait au sujet du Togo. Si le partage de cette colonie devait être maintenu dans les conditions actuelles, il serait impossible de constituer la zone française en colonie indépendante ayant son budget. Le port, le wharf, les chemins de fer se trouvent dans la zone anglaise, procurant aux occupants des ressources appréciables ; tandis que dans la zone française attenante au Dahomey, les recettes sont minimes.

Au Cameroun, la situation est toute différente. On ne manquerait pas de restituer au Gabon, au Moyen-Congo, à l'Oubanghi-Chari et au Tchad les territoires dont la colonie allemande s'était accrue à leurs dépens. Quant à la portion de l'ancien Cameroun que nous occupons, elle constituerait tout naturellement une colonie indépendante, laquelle entrerait dans la grande fédération de l'A. E. F. ; déjà un décret du 8 juillet 1917 a rattaché le commissariat de la République dans les territoires occupés de l'ancien Cameroun au gouvernement général de Brazzaville.

Budgétairement, les restitutions territoriales au Gabon, au Moyen-Congo, à l'Oubanghi-Chari et au Tchad n'entraîneront aucune charge pour ces colonies puisqu'il s'agit de territoires où les recettes peuvent être évaluées à 900.000 francs pour une dépense de 600.000 francs seulement.

Pour l'ancien Cameroun, les dépenses militaires du

(1) Sacs destinés au logement du pain envoyé aux prisonniers français.

corps d'occupation restant à la charge de l'Etat par application de la loi de finances du 13 avril 1900, les dépenses d'administration — partagées entre le budget local et le budget général du groupe — s'élèveraient annuellement, croit-on, à moins de 4 millions, cependant que les recettes monteraient à 6 millions et demi. L'équilibre budgétaire serait donc assuré sans subvention de la métropole.

***

Il faut assurer l'avenir de ces colonies qui se sont montrées si utiles pour la France. M. Landry y insiste longuement. Il préconise le développement de la production, la création d'un outillage, l'organisation du crédit bancaire, une bonne politique indigène, des réformes administratives, etc. :

Pour la mise en valeur complète de nos colonies, il ne suffit pas d'établir des programmes et d'écrire : « agissons ». La métropole est profondément intéressée au développement et à l'enrichissement rapides de nos colonies. Aussi convient-il, dans le plan financier pour l'après-guerre que le facteur colonial ne soit point négligé. A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que pour produire, il est nécessaire de dépenser, et de dépenser largement.

L'Etat devra donc faire encore des sacrifices pour les colonies. Ils représenteront un placement qui vaudra bien ceux qu'une épargne mal renseignée et surtout mal dirigée effectuait avant la guerre à l'étranger. Certains capitaux alliés, notamment ceux des Etats-Unis, pourront également nous venir en aide. Enfin, les Français devront compter sur eux-mêmes. Beaucoup se sont plaints, au cours de cette guerre, de l'intervention excessive de l'Etat dans la vie économique du pays. Ils pourraient donner une preuve décisive de la valeur supérieure de l'initiative privée en concourant spontanément, par leurs personnes et par leurs capitaux, au développement de nos possessions. Malheureusement, les Français connaissent mal leurs colonies ; c'est pour cela qu'ils s'y intéressent insuffisamment. De même que, dans l'ordre matériel, le mot d'ordre devrait être : « outillage et bateaux » de même, dans l ordre moral, le mot d'ordre devrait être « propagande ». Il ne saurait, en effet, se faire de grandes choses dans nos colonies sans ces puissants mouvements d'opinion qui, dans une démocratie, conditionnent tous les efforts, tous les progrès.

***

Les dépenses civiles du ministère des Colonies pour 1919 sont prévues à 24 millions 1/2.

A noter que la Commission du budget a élevé de 300.000 francs les prévisions du ministre pour encourager la culture du coton.

# RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Décorations.** — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Ministère des Affaires étrangères. — Au grade de grand officier : M. Jacquin de Margerie, ministre de France à Bruxelles ; au grade de commandeur : M. Defrance, haut commissaire en Orient, ancien ministre à Bruxelles et au Caire ; au grade d'officier : MM. de Peretti de la Rocca, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Afrique au ministère, Boissonnas, ministre plénipotentiaire à Tanger, Gallini, délégué à la conférence consultative de Tunisie ; au grade de chevalier : MM. Campana, ancien consul, à Tanger, Geouffre de Lapradelle, jurisconsulte du ministère, J. Herbette, rédacteur au *Temps*, Blanc, premier drogman de la Résidence générale de France au Maroc, Manceron, secrétaire général du gouvernement tunisien.

Ministère des Colonies. — Au grade de commandeur : M. Gourbeil, gouverneur de la Guadeloupe ; au grade d'officier : MM. Schrameck, gouverneur général de Madagascar, Mervart, gouverneur des colonies, Toulet, procureur général en Afrique occidentale, Thomann, administrateur en chef en Afrique équatoriale, Marchand, administrateur en chef en Afrique occidentale, Auber, directeur du service de santé de la Réunion.

Au grade de chevalier : MM. Bouchage, conseiller à la Cour d'appel de la Réunion, Didelot, secrétaire général du Sénégal ; les administrateurs Dupont, Baret, Muller, Lignières, Wième (Afrique occidentale), Compagnon, Orsini (Madagascar), Jessel (Afrique équatoriale), Fournier (Cameroun), Donati, chef de bureau des secrétariats généraux à la Côte des Somalis, Dupuy, ingénieur des travaux publics en Afrique occidentale, Fauchère, inspecteur général des services agricoles à Madagascar, Salvat, directeur à l'Institut Pasteur de Tananarive, Némorin, médecin principal de l'assistance médicale en Afrique occidentale, Prémont, maire de Saint-Paul (Réunion).

Ministère de la Guerre. — A la dignité de grand-officier : M. Lutaud, ancien gouverneur général de l'Algérie, commandeur du 9 janvier 1914. Comme gouverneur général de l'Algérie, a donné une énergique impulsion à tous les services placés sous ses ordres ; n'a cessé de se dévouer aux intérêts généraux du pays et particulièrement à la défense nationale en organisant le recrutement indigène.

# BIBLIOGRAPHIE

**Fremdenlegionar Kirsch**, par Hans Paasche ; voyage d'aventures du légionnaire Kirsch du Cameroun aux tranchées allemandes, en 1914-1915, 1 vol. illustré de 180 pages.

Encore une production de Berlin pour déblatérer contre la Légion, dont le *Livre d'Or* au cours de la guerre est de nature à répondre victorieusement et sans paroles à ces calomnies inlassables d'outre-Rhin. Ce qui peut surprendre, c'est que cette pomme de discorde, que l'Allemagne cultivait soigneusement pour y trouver un jour à l'occasion un prétexte de guerre, ait continué à servir au cours même de la lutte. La bibliothèque reptilienne s'augmente là d'un volume illustré agréablement, contenant même des photographies de pièces militaires, cartes, plaques d'identité, groupes de soldats, de manière à convaincre le lecteur de la soi-disant véracité du récit.

C'est l'histoire d'un colon allemand du Cameroun, fait prisonnier par les Anglais à bord d'un navire pris en Côte d'Or, au début de la guerre, fuyant au Dahomey, s'engageant volontairement dans la Légion avec l'espoir de rejoindre ainsi plus vite l'Allemagne, fuyant en France du dépôt de Bayonne, mais arrêté près de la frontière espagnole, fuyant du camp de la Valbonne, puis arrêté près de la frontière suisse, s'échappant enfin un jour des tranchées françaises en Champagne, près de Prunay, et rejoignant sa chère patrie. Nous ne le regretterons pas, mais il nous parait exagéré de suivre l'auteur de la préface qui trouve que le légionnaire Kirsch est un exemple faisant honneur à « la manière et à la culture allemandes »!

Tout du long de son séjour à la Légion, ce sujet du Kaiser ment effrontément à ses chefs, et s'en vante. C'est la confirmation de cette thèse abominable que tout est juste et bon pour le bien de la Patrie, que la fin justifie les moyens, que les traités sont des chiffons de papier... C'est ainsi qu'il paye les indigènes du Dahomey en boutons de culotte de la compagnie Warmann.

Nous retrouvons naturellement dans cette production les habituels mensonges allemands sur la Légion, le peloton de punition, les inspections grotesques, la brutalité des médecins et des gradés, le gâtisme de nos généraux. Rien ne trouve grâce devant ce héros!

C'est en se donnant pour Suisse qu'il arrive au front de France, où il nous décrit complaisamment les effets de l'artillerie allemande sur nos troupes, qui ne sont que « chair à canon ». Il se hâte de franchir les lignes, et s'enrôle dans la marine — ce qui lui permet peut-être aujourd'hui de se prélasser dans les meubles d'un palais impérial!

Ce qui nous apparaît de plus intéressant dans ce volume, c'est la suscription qu'il porte : du *151e au 200e mille :* Ainsi donc ces paroles venimeuses ont été répandues par les autorités officielles à foison dans le pays, pour entretenir la haine par le mensonge, et tâcher peut-être un jour d'exiger la suppression de ce « bagne » de la Légion! Et l'Allemagne ne cessait pendant ce temps de se réclamer de la Société des Nations!

Lieutenant-colonel R. Normand,
du Génie.

*Le Gérant :* J. Legrand.

Paris. — Imprimerie Levé, 17, rue Cassette.

Nos 3 et 4

# RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

# DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

## LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

**LES BELLES FOURRAGÈRES D'AFRIQUE** : I. Le 8e zouaves. — II. Le bataillon Somali ............ 45
**LE CONGRÈS PANAFRICAIN.** — M. Delafosse.. 53
**LA CONQUÊTE DE L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE** : Rapport du général van Deventer.. 60
**Le manifeste de la Ligue africaniste espagnole.** 69
**Les matières premières africaines** ............... 73
**Le troisième Livre gris belge** ..................... 78
**Bibliographie** ..................................... 80

CARTE

**La campagne en Afrique portugaise** ............ 63

*LES BELLES FOURRAGÈRES D'AFRIQUE*

## I. — LE 8e ZOUAVES

*Pan! Pan! l'Arbi!*
*Les chacals sont par ici!*

Les zouaves sont une des troupes les plus représentatives de l'armée française. Il flotte autour de leur chéchia un esprit de cocarde qui plaît au tempérament français. Ils ont une tradition et un esprit de corps très profonds, le recrutement en est choisi et vient de toutes les provinces de France et d'Algérie. Il y a quelque dix ans, leur réputation sembla pâlir pour des raisons bien connues. Au Maroc, et surtout dans la guerre actuelle, les zouaves ont reporté cette réputation à des hauteurs inconnues jusqu'alors. « Ils ont décoré leurs drapeaux d'une gloire immortelle. »

Le 27 décembre 1914, un officier belge, blessé devant Lombaertzyde, était apporté sans connaissance au poste de secours du 4e bataillon du 8e zouaves. Quand il revint à lui, il demanda : « Où suis-je? — En sûreté au milieu des zouaves, répondit le commandant. — Ah! les zouaves, reprit l'officier belge, ils sont toujours les premiers soldats du monde! »

Parmi les régiments de zouaves, le 8e est au premier rang avec le 4e. A la mobilisation, les quatre bataillons, dont il fut composé, étaient au Maroc. Le 1er bataillon (1er bataillon du 1er zouaves) assurait dans ses postes la tranquillité de la Chaouia. Le 2e (2e bataillon du 3e zouaves) était à Rabat. Au Maroc depuis deux ans, il avait occupé Safi et Mogador, fait entre Mogador et Marrakech les fameuses colonnes de Dar-el-Cadi et de Dar-Anflous, occupé et organisé Agadir, puis parcouru les plaines brûlées du Tadla. Le 3e (3e bataillon du 2e zouaves) veillait au Maroc oriental, dans la région d'Oudjda. Le 4e (4e bataillon du 3e zouaves) tenait les postes de la vallée du Sebou, face au Maroc espagnol.

La vie de colonnes et de postes, sous la tente, toute d'imprévu et d'alertes, avait aguerri les corps et trempé les âmes. Ces quatre bataillons, fondus au creuset des mêmes souffrances et des mêmes joies, des mêmes espoirs indomptables et des mêmes sacrifices, « bronzés au feu de cent batailles », vont former la plus belle organisation parmi les organisations humaines, « un beau régiment ».

Au Maroc, au contact des Allemands, chacun sentait venir la guerre. A la mobilisation, chacun comprit que la partie décisive se jouerait sur notre frontière du Nord-Est et que c'était là qu'il fallait défendre et conquérir le Maroc. C'est là que furent envoyés les zouaves. Parmi eux, personne ne doutait de la victoire.

Débarqués à Bordeaux et à Cette, du 7 au 15 août, 3 bataillons (1er, 2e et 4e) forment le régiment de marche du lieutenant-colonel Lévêque, le 3e bataillon faisant partie d'un régiment de marche de tirailleurs. Le 20 août, ils sont dans la région de Mézières-Charleville. Les jours suivant, ils entendent le canon de Charleroi. Le 25, ils franchissent la frontière de Belgique, et, de Sugny, petit village belge, ils voient flamber les villages de la Meuse et de la Semoy. Ils recueillent

Supplément à l'*Afrique Française* de mars-avril 1919.

le IX[e] corps et prennent l'arrière-garde. Et la retraite de la Marne commence. Comme les derniers zouaves du 2[e] bataillon sortaient de Sugny, une religieuse dit au commandant Burkardt qui commandait le 2[e] bataillon : « Vous partez, commandant? » Il répondit : « Nous reviendrons. » Aujourd'hui les zouaves sont revenus.

### La retraite de la Marne.

Les zouaves qui la firent, ne se crurent jamais battus. Certes, ils eurent l'angoisse du sol envahi. A grandes journées ils marchaient vers le Sud. Ils se disaient : « Nous manœuvrons, nous manœuvrerons, s'il le faut, jusqu'à la Seine ou la Loire. » Ils gardèrent intacte leur foi.

Des noms et des dates jalonnent la route de la retraite. Les vrais combats commencèrent le 28 août, au matin. L'arrière garde retarda les têtes de colonnes ennemies à Signy-l'Abbaye. L'après-midi, toute la division marocaine se lança à la contre-attaque dans les plaines de la Fosse-à-l'Eau. Les zouaves attaquèrent Domery et les bois au Nord. Les combats furent acharnés. Les pertes furent lourdes. Mais les Allemands reculèrent ou furent cloués au sol, et les zouaves restèrent maîtres du champ de bataille. Le carnet d'un officier allemand, trouvé quelque temps plus tard, disait : « Nous nous sommes battus dans les plaines de la Fosse-à-l'Eau avec les fameuses troupes africaines, zouaves et tirailleurs. Quel sens de la manœuvre ! Comme ils se glissent dans le terrain! et quel mordant dans l'attaque... »

Pourtant, l'ordre de retraite vient. Il faut couvrir l'écoulement des colonnes. Le 29 août, un bataillon de zouaves tient Launoy aussi longtemps qu'il est nécessaire. Et la retraite continue.

Le 30, nouveau coup de boutoir. Les zouaves n'attendent pas l'ennemi, ils l'attaquent, et ce sont les combats acharnés de Novi Bertincourt. Devant les zouaves, les Allemands reculent. Sur la droite, la ligne a cédé, et la retraite continue.

Le 1[er] septembre, nouvel arrêt. Les zouaves, déployés sur les hauteurs qui dominent Alincourt, attendent les avant-gardes ennemies, au débouché des bois et les arrêtent net.

Alors, ces missions de contre-attaque et d'arrière-garde remplies, à grandes marches, jusqu'au 6 septembre, la retraite continue par Reims et sa Montagne. Jours sombres, jours d'angoisse pour ceux qui ne savaient pas.

Le 6 septembre, arrive l'ordre fameux : « Le moment n'est plus de regarder en arrière... » Les zouaves sont au Nord des marais de Saint-Gond, et occupent les hauteurs de Joches et de Coizard. La mission est simple : tenir jusqu'au dernier. Dans l'après-midi, le combat s'engage. L'ennemi est arrêté. Mais, vers la gauche, la ligne cède, les zouaves ne sont qu'une mince ligne. Derrière eux, des passages difficiles. Ils sont ramenés aux débouchés sud des marais de Saint-Gond. Leur centre est sur la route qui va de Broussy-le-Petit à Coizard. Une mince ligne encore, sans réserve derrière, pas beaucoup d'artillerie. La garde prussienne hésite dans les marais.

Le 7, ce sont des combats d'arrière-garde et de reconnaissances. Le 8, les Prussiens attaquent en masses profondes; ils sont fauchés, et nulle part ils ne peuvent atteindre les tranchées creusées par les zouaves. Mais nos bataillons sont décimés. Des mille combattants que comptait chaque bataillon au départ de Bordeaux, il en reste à peine 200, fatigués, amaigris, mais toujours aussi résolus.

Il faut prendre un peu de champ. Dans la nuit du 8 au 9, les zouaves sont ramenés à la lisière nord des bois d'Allemand. Malgré la fatigue extrême, ils creusent des tranchées. La garde prussienne s'est emparée du château de Mondement. Il ne faut plus qu'elle avance d'un pas. Non seulement, il faut tenir, mais contre-attaquer. En liaison avec le 77[e] d'infanterie, les zouaves attaquent le château de Mondement. Les premières attaques échouent; ils recommencent. Les bonnes nouvelles arrivent. Sur la gauche, Franchet d'Esperey est vers Montmirail. A droite, Foch, prenant les Allemands de flanc, les a bousculés. Deux 75, amenés à bras, tapent à toute volée dans le château qui est enlevé dans un dernier assaut. Le 10, de Mondement et des bois d'Allemand, les zouaves voient fuir la garde prussienne. C'est la victoire de la Marne !

Aujourd'hui, les Allemands des pays occupés disent : « Depuis la Marne, nous savions que nous serions battus. Mais nous avons tenté la chance comme un joueur malheureux, dans une partie de poker. »

Toute la division fut citée à l'ordre des armées. Comme un mince fil d'acier, elle avait tenu, jusqu'à tension extrême, sans rompre, et Foch a pu dire : « La fortune a voulu que la division marocaine fût là. »

Puis, ce fut la poursuite. Dès le 13 septembre, les zouaves vinrent se heurter contre les positions savamment choisies par l'ennemi en Champagne, au Nord des marais de la Vesle. Malgré leur petit nombre, ils enlèvent Vez, Prunay, Les Marquises. Mais l'artillerie fait défaut et la guerre de tranchées commence.

Les zouaves la mèneront dans les secteurs les plus variés. Partout où apparaît la D. M., l'activité de combat redouble, et la plupart du temps, devant elle apparaît une division de la garde prussienne. Elle ne passe jamais plusieurs semaines sans faire de prisonniers : secteurs de Sillery, de la Pompelle, de Boesinghe, de Saint-Eloi près d'Ypres, de Nieuport ; les secteurs d'Attiche, devant Noyon, route de Paris, qu'il faut garder pendant la grande offensive allemande 1916 sur Verdun, secteur boueux de la Somme devant Villers-Carbonnel, secteur de Lassigny, secteur de Dancourt-Popincourt, devant Roye, dur secteur de Berry-au-Bac, entre la Miette et l'Aisne, secteur de Beaumont et de Seicheprey, en Lorraine au Nord de Toul, partout les zouaves ont montré leur mordant, faisant

coups de main et reconnaissances, remuant la terre, creusant et fortifiant. Travail obscur, ingrat pour lequel il faut une volonté d'airain. Un jour, en Lorraine, le régiment fut relevé par les Américains, qui témoignèrent hautement leur admiration pour le 8e zouaves. Pendant tous ces séjours en secteur, les zouaves du 8e ne perdirent jamais un bout de tranchée.

En octobre 1914, le 8e zouaves prend nettement sa personnalité, avec ses quatre bataillons, son numéro 8, et déjà son esprit de corps. En août 1915, il recevra son drapeau. Il aura trois colonels pendant la guerre : les lieutenants-colonels Modelon, Auroux et Lagarde. Le lieutenant-colonel Modelon lui fera cueillir deux palmes et la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre. Sous le commandement du colonel Lagarde, il conquerra cinq palmes, la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire, puis la fourragère rouge, et demain sans doute, la Légion d'honneur viendra couronner son drapeau.

Bien qu'ayant participé, comme on l'a vu plus haut, à la vie de secteur, le 8e zouaves fut de presque toutes les grandes actions offensives de la guerre, et il pourra inscrire sur la soie de son drapeau : la Marne, Yser, Artois, Champagne, Somme, Moronvilliers, Verdun, Soissons, 18 juillet, Chemin des Dames, tous ces noms qui, dans l'histoire de l'avenir, sonneront bien haut.



LE DRAPEAU DU 8e ZOUAVES
(Photographie prise à Ludwigshafen.)

### Yser.

Au Nord de Boesinghe, sur la rive droite de l'Yser, il est un petit bois, appelé bois triangu-

laire. Depuis dix jours, la division de fer de Nancy menait une lutte sans merci. C'étaient sans cesse attaques et contre-attaques. Le 14 novembre 1914, les zouaves vinrent renforcer le 26e d'infanterie. Le 3e bataillon contre-attaqua dans le bois, avec une telle ardeur et une telle vaillance, que chasseurs à pied et fantassins se mirent à applaudir en criant : « Bravo, bravo, les zouaves! » Le bois fut pris. C'était le temps de la course à la mer. Tant que les zouaves furent là, dans l'eau, la neige, la glace, la boue et le froid, les Allemands n'avancèrent plus d'un pas.

### Artois.

*9 mai — 16 juin — 22 juin 1915.*

Trois dates célèbres pour le 8e zouaves! Le 9 mai, la victoire le toucha de son aile. Pétain commandait. Les canons sonnaient fort dans l'air clair du matin.. Les zouaves sont en réserve. A dix heures, l'attaque. A onze heures, les tirailleurs sont à la cote 140. A midi, les zouaves sont à la grande route d'Arras. Les renforts allemands arrivent de toutes parts. Ils contre-attaquent. Les zouaves fauchent ces contre-attaques de leurs feux, puis contre-attaquent eux-mêmes au son du clairon. Ils sont très en pointe sur le reste de la ligne, au petit chemin creux, depuis fameux, sous le nom de Chemin des Zouaves, qui va de Souchez à Neuville-Saint-Vaast. Le 11 mai, la bataille reprend. Il faut prendre la cote 140. L'attaque partira du chemin creux à 14 heures. Pris de flanc par des feux de mitrailleuses et de 77 d'une violence inouïe, les zouaves sont fauchés. Mais ils tiendront tant qu'on voudra.

L'attaque de grande percée est reprise le 16 juin. Le 8e zouaves attaque devant Souchez. Les vagues successives s'avancent comme à la manœuvre, balayant tout. Encore une fois les zouaves sont très en pointe sur la cote 119. Ce n'est pas encore l'heure de la grande ruée. L'ennemi dispose de moyens puissants, et les pertes sont lourdes.

Les zouaves sont relevés, les Allemands contre-attaquent et reprennent leurs tranchées. Un bataillon est en danger d'être fait prisonnier. Alerte pour les zouaves. Et le 22 juin, deux compagnies, les 5e et 7e, capitaine Arrestat et capitaine Mugnier, s'élancent, sans préparation d'artillerie, sans un coup de feu. Les tranchées sont reprises et les Allemands faits prisonniers.

### Champagne.

*25 septembre 1915.*

Sera-ce pour cette fois? Les troupes sont nombreuses dans les bois de sapins de la Champagne pouilleuse. La préparation d'artillerie dure trois jours. L'artillerie de tranchée travaille déjà fort. Le 8e zouaves est près du bois Sabot, en face de la butte de Souain. Les longs boyaux s'allongent dans la craie blanche. Le 25 septembre, à 9 h. 15, sous un ciel brumeux, par une pluie fine, le 8e zouaves s'élance, 3e bataillon en tête. Il faut tourner le bois Sabot. Une heure après, le bois était à nous avec des prisonniers, des canons, du matériel! Mais à la butte de Souain, les Allemands ont une seconde position intacte que l'artillerie n'a pas détruite. Toutes les attaques viennent se briser sur les réseaux de fils de fer. L'ennemi contre-attaque en vain; les morceaux de France que les zouaves du 8e ont reconquis, ils les gardent.

### Somme.

*9 juillet — 11 juillet 1916.*

*Barleux.* — Triste souvenir pour les zouaves du 8e! Belles occasions perdues! Souvenirs émus des amis tombés avec une vaillance inégalable. Depuis le 1er juillet, une série de succès permettait les plus belles espérances. Le 9, il s'agissait de prendre Barleux. Ce fut la tâche du 4e bataillon du 8e zouaves. Ce que l'on peut dire, c'est que la préparation fut insuffisante Les Allemands avaient eu le temps d'amener de gros renforts, de se fortifier et de semer traîtreusement des réseaux de barbelé dans les avoines et les blés. Les zouaves s'élancent avec une bravoure intrépide. Ils sont fauchés dans les fils de fer.

Le 11 juillet, l'attaque est renouvelée par le 2e bataillon. Même insuffisance de préparation, même insuccès.

### Le Mont-Sans-Nom.

*17 avril 1917.*

Une vraie victoire pour les zouaves. Depuis des mois, le 8e zouaves a travaillé silencieusement avec la volonté acharnée de forcer le succès. En décembre 1916, une attaque était prête devant Villers-Carbonnel. Elle est remise. En mars 1917, une autre attaque était prête devant Roye. Les Allemands s'en vont. Alors est décidée l'attaque des monts de Moronvilliers. Le 8e zouaves doit enlever le Mont-Sans-Nom. La préparation, quoique hâtive, est minutieuse. Le mont se dresse sur la plaine de Champagne, formidablement fortifié. Avant l'opération, les zouaves disaient : « Il faut du culot pour attaquer cela! » Ils aimaient ce « culot ». Et pourtant, en ce temps-là, ce n'étaient pas encore les grandes orgues de l'artillerie lourde! L'attaque part à 4 h. 45 par un matin de neige et de boue, dans la lumière indistincte de l'aube. Les trois bataillons sont l'un derrière l'autre. Une heure et demie plus tard, le mont étaient tourné par les manœuvres les plus habiles, la garnison, le matériel, les canons capturés. Les objectifs étaient atteints. On pouvait marcher, mais à droite, à gauche, c'était l'accrochage. Encore une fois, les zouaves étaient en pointe. Naturellement, les contre-attaques vinrent. Le 19 et le 20, elles furent formidables. Trois régiments s'acharnèrent sur les zouaves. Mais les zouaves se souvinrent que le drapeau de leurs anciens n'a jamais reculé. Il est un bois

bizarrement nommé N° 50, dont les 100ᵉ et 101ᵉ saxons se souviendront longtemps. Là, pourrit parmi les ramées de pins, la fleur de la jeunesse saxonne.

Le 8ᵉ zouaves avait retrouvé sa voie. Désormais ses succès ne s'arrèteront plus.

### Verdun.

*20 août 1917.*

Battre les Allemands sur le terrain choisi par eux-mêmes et conquérir les observatoires nécessaires aux opérations futures, tel est le but. Le 8ᵉ zouaves doit enlever le ravin des Caurettes, la crête de l'Oie et le bois des Corbeaux. La préparation est faite de longue main, minutieuse, formidable. L'artillerie lourde donne toute sa puissance. Le 19, au soir, par un beau jour d'été, sous un ciel teinté de rose et de rouge, parmi la poussière des éclatements et les brumes légères qui montent des prairies de la Meuse, c'est un tel ouragan, que dans la tranchée, les zouaves disent : « Avec cela, on peut y aller. »

L'attaque part à 5 heures du matin, dans le brouillard, et malgré les mitrailleuses, trois heures après, les Caurettes, la crête de l'Oie, le bois des Corbeaux, des prisonniers, des minen, des mitrailleuses étaient entre les mains des zouaves. Ils ne s'arrêtent pas. Leurs reconnaissances audacieuses franchissent le ruisseau de Forges, abordent le bois de Forges, détruisent les batteries. Pendant dix jours, ils tiennent le bois des Corbeaux et l'organisent. Ils ne pouvaient donner un coup de pioche sans rencontrer un obus ou un crâne.

### 1918.

L'année la plus formidable de la guerre. Un instant, la balance du destin semble pencher en faveur de l'Allemagne. Mais, dans la tempête, un pilote prit le gouvernail et, d'un coup de barre terrible, il redressa le navire. Désormais, la victoire est sûre et prochaine.

Les zouaves seront aux endroits les plus durs des dernières batailles ; cela s'appelle : Villers-Bretonneux, Soissons, 18 juillet, le Chemin des Dames, et le matin même de l'armistice, ils étaient prêts à se lancer dans la bataille qui devait se livrer en Lorraine.

### Villers-Bretonneux.

*26 avril 1918.*

Après leur terrible coup de boutoir du 21 mars, les Allemands veulent s'emparer d'Amiens et couper l'armée britannique de l'armée française. Pour prendre Amiens, il faut être maître du fameux plateau de Villers-Bretonneux. Les Allemands montent une attaque avec des troupes fraîches. Les zouaves ne l'attendent pas, ils attaquent les premiers. L'action va s'engager dans des conditions difficiles. Le régiment est prévenu le 25 avril à 14 heures. Il faut relever, dans la nuit, des troupes australiennes dont la ligne est flottante. Les reconnaissances faites sous des feux violents, sont pénibles. Toute la nuit se passe à disposer les troupes, une longue nuit de fatigue sans sommeil.

Les bataillons sont l'un derrière l'autre. Il s'agit d'enlever le monument de Villers-Bretonneux. A l'aube, à 5 h. 15, le régiment s'ébranle parmi les blés et les cultures. Les compagnies de tête suivent le barrage roulant, gravissent les pentes, arrivent à la crête, mais ne peuvent déboucher. Les sections de tête perdent 50 0/0 de leur effectif. Pris de face et d'enfilade par des feux de mitrailleuses, ils s'accrochent au terrain, sans reculer d'une semelle, malgré la violence des feux d'artillerie.

L'après-midi, une nouvelle tentative est faite. Les reconnaissances gagnent une centaine de mètres. Si le Monument n'a pu être atteint, l'opération n'en est pas moins un succès. Elle a prévenu une attaque et désorganisé deux divisions allemandes mélangées, au cours d'une relève.

Le chef d'état-major du corps australien, dont les zouaves avaient, les jours précédents, admiré la froide bravoure et l'indomptable énergie, exprima au colonel, en termes émus, l'admiration de ses troupes pour la magnifique tenue et l'habileté manœuvrière du régiment sous le feu.

Pendant quatre jours, le 8ᵉ zouaves organisa le terrain, sous un marmitage en quelque sorte fantastique, puis s'en fut vers un nouveau destin.

### Soissons. — La Crise.

*29-30 et 31 mai 1918.*

Cette fois, il ne s'agit plus d'attaquer, il s'agit d'arrêter la ruée ennemie, de tenir coûte que coûte. Depuis la Marne, nul combat ne fut plus acharné que cette défense du ravin de la Crise, petite rivière au Sud-Ouest de Soissons. Ayant enlevé le Chemin des Dames et franchi l'Aisne, les Allemands descendaient à grands pas vers le Sud. Alertés, transportés en autos, débarqués au contact de l'ennemi, les zouaves ne l'attendent pas. Ils marchent audacieusement à sa rencontre, décidés à lui interdire le passage de la Crise. Il faut lire dans le rapport officiel le récit de la soirée du 29 mai et de la journée du 30 mai : la marche des avant-gardes, la prise de contact, les reconnaissances dans la soirée, la nuit calme, et dès l'aube, l'ennemi, qui a pu profiter de l'ombre pour avancer artillerie et infanterie, commençant sur nos tranchées un tir violent d'obus de tous calibres. Puis l'attaque. Trois régiments allemands, appuyés par une artillerie formidable, attaquent le 8ᵉ zouaves. Les Allemands employèrent là, d'une façon savante, leur tactique d'infiltration, de manœuvre sur les flancs, et de feux intenses de mitrailleuses. Les renseignements arrivent d'heure en heure. Les pertes sont lourdes, « mais, dit le capitaine Servais, ne vous

inquiétez pas, on tiendra ». L'artillerie n'a pas de munitions : 30 coups par pièce. Peu importe, avec les mitrailleuses et les fusils, on tiendra! Malgré tous les efforts, l'infiltration ennemie se poursuit, les Boches fourmillent, il y en partout. La 10ᵉ compagnie est encerclée. Depuis 10 h. 30 jusqu'à 14 heures, elle mène un dur combat corps à corps ; quand les hommes n'ont plus de munitions, ils se servent de leurs poings et de leurs casques comme des massues. Tous les officiers sont blessés ou tués. Il ne reste plus qu'un sergent et douze hommes, dont sept réussissent à regagner nos lignes en se frayant un chemin à travers les lignes ennemies. Les zouaves cèdent quelque peu, par échelons, en manœuvrant. Les 1ᵉʳ et 3ᵉ bataillons, en première ligne, sur un front de 4 kilomètres, combattent jusqu'à épuisement. Le 2ᵉ et la liaison du colonel contre-attaquent avec fureur. Tous tiennent, malgré la violence des bombardements et la mitraille des avions. Et quand vint le soir, les Allemands, qui croyaient avancer à grandes marches vers le Sud et l'Ouest, n'avaient, malgré leur énorme supériorité numérique, gagné que quelques centaines de mètres de terrain, et cela au prix des pertes les plus sanglantes. Les zouaves étaient là.

## 18 juillet 1918.

Quand les unités qui n'étaient pas engagées le 18 juillet apprirent le 20 que, dans une contre-attaque superbe, l'armée Mangin avait pris 20.000 prisonniers et 400 canons, ils comprirent que la bataille décisive qui devait nous conduire à la victoire était engagée.

Le 8ᵉ zouaves était de cette journée. Descendant des pénibles tranchées de Cutry, dans la nuit du 16 au 17, il ne recevait que dans l'après-midi du 17 l'ordre d'attaque, qui était pour le lendemain matin. A 4 h. 35, les colonnes s'ébranlent. L'infanterie agit en liaison avec les chars d'assaut. Le régiment est en deuxième ligne, derrière la légion étrangère. Les colonnes marchent d'un train d'enfer. A 8 heures, les zouaves, suivant le plan établi, dépassent la légion, et la marche continue. Ils enlèvent la ferme Maison-Neuve et débordent Chaudun. L'objectif normal est atteint. L'ordre est donné de continuer. Mais, à gauche, les Américains ont progressé beaucoup moins vite. Les renforts allemands arrivent, infanterie nombreuse, artillerie, aviation. De notre côté, l'artillerie n'a pu amener assez de munitions. Il faut monter une attaque. Le soir tombe. L'attaque est remise au lendemain. En trois heures, le 8ᵉ zouaves avait atteint son objectif normal, situé à 3 km. 500, puis, au prix de durs combats, progressé plus d'un kilomètre au delà. Le succès était complet.

Les combats continuent le 19 et le 20. Attaques, contre-attaques, luttes d'artillerie. Les zouaves progressent encore au cours des plus durs efforts. En trois jours de combat, ils ont avancé de plus de 11 kilomètres dans les lignes ennemies.

## Le Chemin des Dames.

*Août-septembre 1918.*

Les derniers combats, les plus durs peut-être qu'aient jamais menés les zouaves du 8ᵉ. Il s'agissait d'enlever les formidables positions du Chemin des Dames (Laffaux-Vauxaillon) et de déboucher dans la plaine de Laon. Les meilleures troupes d'Allemagne tiennent les positions, régiments du Kronprinz et d'Elisabeth. Les zouaves avancent. L'artillerie ennemie est nombreuse, vigilante, active. Elle empoisonne le sol et l'air par ses gaz asphyxiants. Les zouaves tiennent et avancent. L'ennemi lance des contre-attaques, les zouaves les brisent, et s'ils perdent un bout de tranchée, ils contre-attaquent et le reprennent, et continuent à avancer. Les mitrailleurs ennemis se défendent jusqu'au dernier et sont tués sur leurs pièces. Les tranchées sont enlevées à la grenade. Les actions héroïques se multiplient. Les rapports officiels répètent à chaque instant : « Les zouaves sont magnifiques, ils se battent avec une énergie farouche. »

Dans une contre-attaque acharnée, les sections Favre et Ac[illegible]oguer reconduisent sur leur position les survivants d'un bataillon de Strosstrupp, qui vient d'attaquer.

Le 7, au matin, le commandant Servais écrit au colonel : « Je suis à bout. Voilà quatre jours que je n'ai rien pu manger. Je suis incapable de me tenir debout. Je me suis raidi jusqu'à présent, mais la fièvre m'a abattu, avec des brûlures à la poitrine qui me font vomir à chaque instant. Je suis en rage. Que faut-il faire? J'aurais voulu tenir encore ce jour, mais je crains, s'il y a une marche quelconque à faire, de tomber aux premiers 100 mètres. Je suis prêt à me faire porter sur un brancard pendant la progression. Je fais appel à vous, mon colonel. C'est dur pour moi. » Evacué par ordre, le commandant Servais meurt le 10 septembre. « Héros de légende, tombé au matin de la victoire »! Avec de tels hommes, que ne peut-on pas ?

Pendant dix-huit jours, les zouaves se sont battus de la sorte. Ils ont perdu 18 officiers et 873 hommes. Ils ont vaincu l'élite des troupes allemandes.

Quand ils sont relevés, c'est pour aller préparer une nouvelle opération, et le 11 novembre, à 6 heures du matin, quelques minutes avant l'attaque, quand leur parvint la nouvelle de l'armistice, ils étaient prêts à foncer sur Metz...

Jadis, au temps du royaume de France ou de l'Empire, le roi ou l'empereur, pour récompenser les hauts faits d'armes ou les services signalés rendus à l'Etat, donnaient à leurs sujets des lettres de noblesse. Dans cette guerre, la France a pu donner à pleines mains aux plus humbles de ses enfants « les plus belles lettres de noblesse qui soient au monde ». Souvent, les titres anciens pâliraient près des « citations » de la grande guerre. Les zouaves du 8ᵉ ont cueilli la plus belle moisson. De même que les vétérans de l'armée

d'Italie, ayant fait leur devoir sans peur et sans reproche, ils peuvent, selon la belle parole de l'hymne américain, rentrer pleins de fierté « dans la terre des hommes libres et la demeure des braves » :

*In the land of the free and the home of the brave.*

---

## CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE

### du 8e régiment de marche de zouaves.

1re CITATION

*8 septembre 1915, de la Xe armée :*

« Le 16 juin, sous les ordres du lieutenant-colonel MODELON, a brillamment enlevé à la baïonnette quatre lignes de tranchées allemandes, et s'y est maintenu, malgré les violentes contre-attaques de l'ennemi, sous un feu intense d'artillerie et de mitrailleuses. Alerté dans son cantonnement de repos, pour reprendre ces mêmes tranchées perdues, s'en est de nouveau emparé le 12 juin, par une charge à la baïonnette menée avec un élan remarquable. »

2e CITATION

*30 janvier 1916, de la IVe armée :*

« Le 25 septembre 1915, sous les ordres du lieutenant-colonel MODELON, a brillamment enlevé plusieurs lignes de tranchées allemandes, et poursuivi énergiquement l'ennemi jusqu'à l'objectif indiqué. A pris à la baïonnette une batterie allemande. S'est emparé de nombreuses mitrailleuses, et fait un gros butin. S'est ensuite organisé et maintenu dans un secteur des plus délicats, fournissant pendant trois semaines un effort exceptionnel avec un entrain et une bonne humeur remarquables. »

3e CITATION

*7 mai 1917, de la IVe armée :*

« Sous les ordres du lieutenant colonel LAGARDE, a enlevé, le 17 avril 1917, avec un élan merveilleux, une série de hauteurs puissamment fortifiées. A ainsi atteint, d'un seul élan, l'objectif qui lui avait été fixé, faisant plus de 500 prisonniers et s'emparant de 6 canons et d'un matériel considérable (mitrailleuses, minenwerfer de divers calibres).

« Le 19 avril 1917, a arrêté net une puissante contre-attaque ennemie, faisant 75 prisonniers, s'emparant de 6 mitrailleuses et d'un canon de 150.

« Le 20 avril, malgré un bombardement d'une extrême violence, a brisé une nouvelle attaque ennemie menée par deux régiments, a progressé à la suite de cette attaque, faisant des prisonniers et s'emparant de 3 canons de 105.

« Pendant cinq jours, les zouaves du 8e, et en particulier le 2e bataillon, sous l'énergique impulsion du commandant DURAND, n'ont cessé de faire preuve d'une initiative individuelle et d'un moral qui ont fait l'admiration de tous. »

4e CITATION

*20 septembre 1917, de la IIe armée :*

« Véritable régiment d'attaque, aussi remarquable par son superbe moral que par son parfait entraînement. Vient encore, le 20 août 1917, sous les ordres du lieutenant-colonel LAGARDE, de faire preuve de ses hautes qualités manœuvrières, en enlevant, sur une profondeur de 3 kilomètres, une série d'organisations importantes.

« Marchant de l'avant, les reconnaissances du 8e zouaves, vigoureusement commandées et faisant preuve de l'ardeur traditionnelle de leur régiment, ont pénétré dans des batteries ennemies où un matériel considérable a été détruit, puis, constatant au delà de leur objectif la présence de batteries en action, ont poussé jusqu'à elles à travers notre propre barrage et en ont détruit les défenseurs et le matériel, malgré une énergique résistance de l'adversaire. A capturé 360 prisonniers, 10 mitrailleuses, 76 minenwerfer et fait sauter 7 canons. »

5e CITATION

*20 septembre 1918, de la Xe armée :*

« Après avoir, dans la Somme, en avril 1918, mené avec abnégation une lutte très dure, à peine reconstitué, enlevé de ses cantonnements de repos et jeté dans la mêlée en quelques heures, a, sous les ordres du lieutenant-colonel LAGARDE, pendant les journées des 29 et 30 mai 1918, opposé aux masses allemandes un mur inébranlable, et, par les heureuses dispositions de son chef, par la valeur et l'esprit de sacrifice déployé par chacun, a largement contribué à enrayer l'avance ennemie. »

6e CITATION

*13 octobre 1918, de la Xe armée :*

« Magnifique régiment, confiant dans sa force, fier de son passé et sûr de la victoire. Le 18 juillet 1918, sous les ordres du commandant CALLAIS, après une marche d'approche d'une longueur égale, s'est enfoncé de 4 kilomètres dans les lignes allemandes, balayant dans son élan impétueux toutes les résistances que lui opposait un ennemi acharné.

« Arrivé à l'objectif normal qui lui était assigné, a essayé deux fois, dans la même journée, de le dépasser. A réussi, le 19, dans un élan irrésistible, à progresser encore, portant ainsi son avance totale à 11 kilomètres.

« Le 20 juillet, a opposé aux très violentes contre-attaques de l'ennemi, l'énergie farouche d'une troupe décidée à la victoire et au sacrifice et a conservé intégralement les positions conquises. A capturé 20 canons, plusieurs centaines de prisonniers, un nombre considérable de mitrailleuses, lourdes et légères et de minenwerfer. »

7e CITATION

*27 octobre 1918, de la Xe armée :*

« Fidèle à son passé d'héroïsme et de gloire, vient encore, pendant dix-jours de bataille acharnée, de prouver sa valeur. Sous les ordres du lieutenant-colonel LAGARDE, il entre, le 2 septembre 1918, au contact de l'ennemi qu'il presse et harcèle le 3 et le 4.

« Le 5, il voit la récompense de sa ténacité, et, talonnant dans une ardente poursuite les arrière gardes en retraite, s'empare du village de Neuville-sur-Margival et progresse de plus de 5 kilomètres.

« Heurté le 6 aux retranchements de la ligne Hindenburg, il les martèle pendant sept jours, avançant pas à pas dans une lutte sans merci.

« Le 13, violemment contre-attaqué, il oppose à la ruée ennemie le mur inébranlable de sa bravoure.

« Le 14 et le 15, attaque à nouveau, sous les ordres du lieutenant-colonel CADIOT, et progresse encore.

« A réalisé une avance totale de plus de 7 kilomètres, capturé des prisonniers et un matériel considérable. »

---

## II. — LE BATAILLON SOMALI

De nos glorieux bataillons noirs, le bataillon somali est généralement le moins connu.

Il fut formé au cours de la guerre avec des éléments recrutés à Djibouti ou à Madagascar et provenant de la Somalie française et anglaise, de l'Abyssinie, du Yémen et des îles Comores.

Il fut employé pour la première fois dans la zone des armées au mois de juillet 1916.

Au mois d'octobre 1916, deux de ses compagnies (capitaine Beaufrère, capitaine Carbonneau) furent mises à la disposition du régiment colonial du Maroc et participèrent à la prise du fort de Douaumont.

Ces deux compagnies furent citées à l'ordre de l'armée de Verdun.

En avril 1917, au Chemin des Dames et devant Hurtebise, le bataillon, rattaché à la 38ᵉ division d'infanterie, fut chargé de missions de ravitaillement en munitions et vivres en première ligne.

Le 5 mai, il exécuta une mission de nettoyage entre Cerny et Ailles qui lui valut une citation à l'ordre de la 21ᵉ division d'infanterie.

En octobre 1917, toujours avec le R. I. C. M., il participa à l'attaque du fort de la Malmaison, après laquelle il fut cité à l'ordre de la 6ᵉ armée.

En 1918, du 30 mai au 4 juin, le bataillon somali, placé au mont de Choisy et au village de Caisnes, subit la poussée allemande, après l'offensive du 27 mai, et conserva ses positions devant Caisnes.

Pour ce glorieux fait d'armes, relaté dans le communiqué boche du 2 juin, le bataillon fut cité à l'ordre de l'armée.

Les 18, 19, 20, 21 juillet, le bataillon prit part avec la 38ᵉ division d'infanterie à l'offensive de l'armée Mangin dans la région Longpont-Porcy-Tigny.

Le 20 août, il prit part à l'offensive des 3ᵉ et 10ᵉ armées, en direction de Noyon.

Il enleva les positions de Bailly-Ourescamp-Sempigny.

Jusqu'au 4 septembre il participa aux affaires du Jonquois-Salency pour dégager la région sud-est de Nancy

Il fut l'objet d'une élogieuse proposition de citation à l'ordre de l'armée qui n'a pas encore eu de suite.

En septembre, le bataillon fut amené sur le front d'Alsace où il reçut la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre des mains du général de Mitry.

### Récompenses obtenues.

*Récompenses individuelles.*

| | |
|---|---|
| Légion d'honneur : officiers | 1 |
| — chevaliers | 6 |
| Médaille militaire | 35 |
| Citations à l'armée | 37 |
| — corps d'armée | 47 |
| — division | 119 |
| — brigade | 209 |
| — régiments et bataillons | 770 |

*Récompenses collectives.*

1° Citation à l'ordre de l'armée obtenue par le régiment colonial du Maroc auquel étaient rattachées *les 2ᵉ et 4ᵉ compagnies du bataillon somali* pour la prise du fort de Douamont le 24 octobre 1916 (*Journ. officiel* du 16 novembre 1916).

2° Ordre général, n° 176, 8 mai 1917, 21ᵉ division d'infanterie.

LE PREMIER BATAILLON DE TIRAILLEUR SOMALIS. « Sous l'impulsion vigoureuse de son chef, le commandant Bouet, lors de l'offensive du 5 mai, a fait preuve d'un courage et d'un entrain remarquables, nettoyant des abris formidablement organisés sans se laisser arrêter par la vive résistance des Allemands et coopérant ainsi, de la façon la plus efficace, au succès de la division. »

*Le Général commandant la 21ᵉ division d'infanterie,*
*Signé :* DAUVIN.

3° Ordre général, n° 529, 6ᵉ armée.

Le général commandant la 6ᵉ armée cite :

LE 1ᵉʳ BATAILLON DE TIRAILLEURS SOMALIS. « Sous le commandement du chef de bataillon Bouet, a participé, le 23 octobre 1917, aux attaques des bataillons du régiment colonial du Maroc, entre lesquels il était réparti, a rivalisé d'ardeur avec eux et triomphé dans les mêmes luttes glorieuses. »

G. Q. G., le 15 novembre 1917.

*Le général commandant la 6ᵉ armée,*
*Signé :* MAISTRE.

4° Ordre, n° 11027 « D ».

Le général commandant en chef les armées françaises du Nord et du Nord-Est cite à l'ordre de l'armée :

LE PREMIER BATAILLON DE TIRAILLEURS SOMALIS. « Bataillon indigène à l'esprit guerrier; sous l'énergique commandement du chef de bataillon Bouet, s'est fait remarquer dans maints combats par son entrain, sa bravoure et son esprit de sacrifice. Du 30 mai au 4 juin a lutté sans répit, au prix de pertes nombreuses, sur une position très difficile et a réussi à arrêter l'ennemi.

« Récemment, a fait preuve de belles qualités manœuvrières et d'une ardeur extrême dans la poursuite de l'ennemi. »

G. Q. G., le 28 octobre 1918.

*Le général commandant en chef,*
*Signé :* PÉTAIN.

5° Par ordre n° 133 « F » le droit au port de la fourragère aux couleurs du ruban de la Croix de guerre est accordé au bataillon de tirailleurs somalis.

G. Q. G., le 28 octobre 1918.

*Le général commandant en chef,*
*Signé :* PÉTAIN.

### Valeur militaire des Somalis.

Mieux que nous ne saurions le faire, les chefs qui ont cité à l'ordre le bataillon somali, et les Allemands eux-mêmes, dans leur communiqué du 2 juin 1918, ont rédigé l'éloge de cette unité de combat.

Intelligents, fiers, braves, coquets, les Somalis constituaient les éléments d'une troupe vivante et ardente. En toute circonstance de guerre ils ont fait preuve d'un cran remarquable.

Plus de 400 d'entre eux reposent à jamais sur la terre de France.

L'étendue de leurs sacrifices librement consentis, leur gloire et les services qu'ils ont rendus méritent qu'on se souvienne. La Côte des Somalis a bien mérité de la France.

Nice, le 18 février 1919.

*Le chef de bataillon,*
BOUET,
de l'infanterie coloniale.

# LE
# CONGRÈS PANAFRICAIN

La race noire pouvait difficilement se désintéresser des grands problèmes de rénovation mondiale qui sont agités journellement au sein de la Conférence de la Paix. Les délibérations de cette assemblée, unique dans l'histoire par sa composition et par le but qu'elle poursuit, rencontrent au dehors un écho plus ou moins fidèle, mais toujours retentissant, auquel sont attentifs tous les peuples et tous les groupements nationaux ou ethniques. Les nations jusqu'ici tenues en lisière, les races victimes de préjugés, sont naturellement les plus anxieuses parmi toutes les nations et toutes les races qui attendent, avec une légitime impatience, des décisions dont doit dépendre le sort futur de l'humanité.

Nul ne saurait donc se montrer surpris que les représentants des sociétés noires aient voulu profiter de la circonstance pour établir en commun le programme de leurs revendications ou, plus simplement, pour faire connaître au monde et aux organisateurs de la Ligue des Nations comment ils souhaitent que soient résolus les problèmes les intéressant le plus directement.

Telle a été l'idée qui fut réalisée à Paris par la réunion au Grand-Hôtel, les 19, 20 et 21 février 1919, du Congrès Panafricain.

Il ne s'agissait plus, en la circonstance, d'un peuple jusque-là tenu en tutelle par un suzerain étranger et réclamant son indépendance, ni d'éléments unis entre eux par des origines communes et un parler commun, quoique dispersés entre plusieurs Etats, et revendiquant le droit de constituer ensemble une nationalité unique et autonome. Le Congrès se composait de citoyens appartenant à des nationalités diverses, mais à un même groupement ethnique, et demandant, pour eux et leurs congénères de race, non pas le privilège de former une nation ou un Etat à part, mais simplement certaines garanties d'équité dans chacune de leurs nations respectives ou de la part de chacun des Etats auxquels ils ressortissent.

A ce titre, une telle manifestation mérite que tout le monde s'y intéresse, et plus particulièrement doit retenir l'attention du monde colonial français, puisque la moitié au moins des habitants des colonies françaises appartient à la race noire.

Il est vrai que beaucoup des fractions de cette race n'avaient pas de représentants directs au Congrès Panafricain, je veux dire de représentants spécialement désignés par elles pour exposer leurs vues et leurs desiderata. Les tribus de nos domaines ouest-africains demeurées jusqu'à présent à l'écart de la civilisation européenne ou à peine touchées par cette civilisation n'avaient pas envoyé de délégués au Congrès On pourrait être tenté d'inférer de là que ce dernier n'avait pas qualité pour parler au nom de la race noire tout entière et que les vœux émis par lui ne correspondent pas nécessairement à ceux qu'aurait formulés une assemblée proprement panafricaine. Tel n'est pas cependant mon avis.

Tout d'abord, je crois inutile de faire observer que si les Bambara, les Bobo ou les Banziri n'ont pas envoyé de députés au Congrès, ce n'est pas dans un esprit de protestation. Leur abstention, comme celle des innombrables groupements qui constituent le fond de la population en Afrique Occidentale et en Afrique Equatoriale, n'est pas une marque de désapprobation. Elle provient uniquement de l'ignorance dans laquelle ils étaient de la réunion à Paris d'un Congrès de la race noire, ignorance dans laquelle il ne me paraît pas coupable de les avoir laissés, attendu que mille difficultés de tous ordres les auraient vraisemblablement empêchés, même s'ils en avaient eu le désir, de se faire représenter directement aux réunions du Grand-Hôtel.

J'irai plus loin et je ne craindrai pas d'affirmer que le Congrès n'eût pas eu une valeur plus « panafricaine », si l'on veut bien me permettre de m'exprimer ainsi, lors même que des délégués notoirement bambara, bobo, banziri, etc., auraient siégé à côté de nos députés antillais et des représentants libériens. Ces délégués en effet n'auraient vraisemblablement pas pris part aux délibérations, non seulement parce qu'ils n'auraient pu le faire qu'avec le concours de multiples interprètes, mais aussi et surtout parce qu'ils se seraient trouvés dans une atmosphère à laquelle rien ne les aurait préparés. Et, s'ils avaient pris part aux délibérations, il est fort possible qu'ils eussent exprimé des opinions étranges, manifestant une préoccupation uniquement concentrée vers de petits intérêts locaux et nullement orientée vers l'intérêt commun de la race. Il y a là une question d'adaptation au milieu dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte et, sans aller aussi loin que le cœur de l'Afrique, je serais bien étonné si tel électeur de l'une de nos provinces françaises, appelé brusquement à prendre à la Chambre la place de son député et invité à dire son avis dans la discussion d'une question d'ordre général, parlait exactement comme il faudrait et comme ses compatriotes, pris en masse, eussent souhaité qu'il parlât ; je suis persuadé que le député, quelque mécontents de lui que soient certains de ses électeurs, eût mieux su exprimer la pensée profonde, mais inconsciente, de son collège électoral.

Aussi ai-je la conviction qu'en dépit de sa composition restreinte, la Congrès Panafricain était suffisamment désigné pour parler au nom de la race noire tout entière, pour autant tout au moins que ses délibérations se maintiendraient dans le cadre des généralités et n'aborderaient pas le terrain brûlant des questions d'intérêt local. Or, nous savons qu'il s'est cantonné dans

le domaine général et qu'il s'est soigneusement abstenu de toute incursion dangereuse dans celui des passions locales. D'ailleurs, la lecture de la motion qu'il a votée avant de clôturer ses travaux, et dont on trouvera le texte plus loin, suffit à démontrer qu'il a réellement et fidèlement traduit la pensée de tous les Noirs qui pensent, de ceux qui pensent en bambara ou en bobo comme de ceux qui pensent en français et en anglais. Seulement les premiers pensent confusément et ont peine à traduire en termes précis des abstractions dont ils conçoivent surtout les résultats matériels. En sorte que, les vœux de la race noire étant destinés à être livrés à la méditation de la Conférence de la Paix ou du Comité directeur de la Société des Nations, il est de beaucoup préférable qu'ils aient été rédigés en bon français et en bon anglais, par les membres du Congrès Panafricain.

***

J'ai entendu quelques personnes se demander pourquoi le mot « panafricain » avait été choisi comme qualificatif du Congrès, lequel eût pu tout aussi bien être dénommé « congrès de la race noire ». Assurément les organisateurs ont eu leurs raisons. Sans doute ont-ils voulu marquer par là que tous les Noirs aujourd'hui répandus de par le monde ont en commun non seulement les origines ethniques, mais aussi l'origine géographique. J'avoue d'ailleurs que les appellations empruntées à l'habitat, primitif ou actuel, des races ont une supériorité sur celles motivées par la couleur de la peau : celle-ci en effet peut présenter de telles variations qu'il ne manque pas d'hommes, incontestablement noirs de teint, qui appartiennent non moins incontestablement à la race dite « blanche », de même que bien des individus à peau très claire appartiennent cependant à la race dite « noire » ou à la race dite « jaune ». Alors mieux vaut donner la préférence aux expressions « race indo-européenne », « race africaine », etc.

Peut-être d'ailleurs est-ce aller chercher bien loin une cause qui pourrait n'être qu'un besoin d'euphonie : « congrès pan-noir » eût semblé barbare, comme du reste « congrès pan-blanc », tandis que « panafricain » ne choque aucunement l'oreille ni l'œil, surtout depuis que le panslavisme et le pangermanisme nous ont habitués à des mots analogues.

Quoi qu'il en soit, par « Africains », les Congressistes ont voulu entendre tous ceux qui tiennent à l'Afrique par leurs origines ancestrales, où qu'ils habitent et quelles que soient leurs nationalités, quelle que soit aussi la quantité de sang africain qui coule dans leurs veines. Ils n'ont pas voulu comprendre sous cette étiquette, cela va sans dire, les gens originaires de l'Europe ou de l'Asie qui se sont établis en Afrique à des époques plus ou moins reculées ou récentes. Ainsi interprétée, l'expression est parfaitement juste et dit exactement ce qu'elle veut dire. Il y a du reste, au point de vue scientifique, une race africaine, comme il y a une famille de langues africaines, et le Congrès délibérant au nom de tous les membres et de tous les groupements de la race africaine pouvait à bon droit s'intituler « Congrès Panafricain ».

***

Le Comité d'organisation comprenait trois membres, citoyens des trois Etats qui, dans leurs colonies ou sur leur propre sol, administrent le plus grand nombre d'hommes de race africaine : la France, qui compte en Afrique Occidentale et Equatoriale, à Madagascar, à la Côte des Somalis, à la Réunion, aux Antilles, à la Guyane et ailleurs un total de 25 millions d'Africains ; la Grande-Bretagne, qui en compte plus de 30 millions dans l'ensemble de ses possessions d'Afrique et d'Amérique ; les Etats-Unis, qui, en 1910, d'après les statistiques décennales publiées à cette époque, avaient 9.828.000 citoyens de race africaine contre 81.732.000 de race européenne, 717.000 de race asiatique et 265.000 de race américaine à proprement parler, c'est-à-dire un peu plus de dix Africains sur 100 habitants et environ un Africain pour neuf Européens.

M. Blaise Diagne, député du Sénégal, commissaire général du Gouvernement Français aux effectifs coloniaux, représentait dans le Comité les Africains Français ; M. E. F. Fredericks, de Sierra-Leone, avocat, y représentait les Africains Britanniques ; le docteur W. E. D. du Bois, directeur du *Crisis* de New-York et délégué de la *National Association for the advancement of colored people*, y représentait les Africains des Etats-Unis.

Le Congrès lui-même comportait une cinquantaine de délégués, Africains ou d'origine africaine, représentant les principaux groupements de race noire épars sur la surface du globe, tels que ceux des colonies anglaises, françaises et portugaises de l'Afrique, du Congo Belge, de l'Union Sud-Africaine, des Etats-Unis, des Antilles, de Haïti, de l'Abyssinie, du Libéria. Ces délégués étaient tous des personnages notoires. On remarquait parmi eux tous les députés de couleur du Parlement Français et le secrétaire d'Etat C. D. B. King, chef du Cabinet libérien et futur Président, assure-t-on, de la République de Libéria.

En outre, la plupart des présidents ou secrétaires généraux des diverses sociétés s'intéressant à la protection et au développement des races indigènes de nos colonies avaient été invités par le Congrès à assister à ses délibérations et avaient répondu à son appel.

***

Un certain nombre de discours furent prononcés, les uns en français, les autres en anglais, au cours des séances qui se tinrent les 19, 20 et

21 février, sous la présidence de M. Blaise Diagne. Des discussions eurent lieu, souvent fort intéressantes, et bien des choses furent dites qui mériteraient d'être consignées et méditées. La façon dont les divers Etats ayant des citoyens ou des protégés de couleur traitent ces derniers fut examinée et parfois critiquée. Il est à constater que la politique suivie par la France vis-à-vis des races indigènes en général et la race africaine en particulier ne reçut que des éloges, tandis qu'il n'en fut pas de même pour les Etats-Unis, dont on ne manqua pas d'opposer les théories humanitaires aux procédés d'un tout autre ordre employés dans la pratique. Certaines vérités furent dites à cet égard qu'il n'était peut-être pas mauvais de faire entendre en ce moment.

Rappelons à ce propos ce que publiait, le 25 février dernier, la *Dépêche Coloniale*, en rendant compte des travaux du Congrès :

Les discussions qui ont eu lieu ont présenté le plus vif intérêt : elles ont porté sur la situation faite aux Noirs dans les divers pays représentés, sur les moyens propres à l'améliorer et sur certaines mesures d'ordre général à proposer dans ce sens à la Conférence de la Paix. Hâtons-nous de dire qu'il n'a pas été particulièrement question des indigènes de nos colonies africaines lesquels, — tout le monde au Congrès a été d'accord sur ce point, — n'ont point de réclamation de quelque importance à formuler et se déclarent satisfaits du sort qui leur est réservé sous l'autorité humaine et bienveillante de la France.

Par contre, on a beaucoup parlé des Noirs vivant aux Etats-Unis...

A un moment où on se préoccupe tant de protéger les habitants des anciennes colonies allemandes contre les rigueurs si manifestement improbables de la domination européenne, au moyen du « mandat » contrôlé par la Société des Nations, il est piquant de constater que ce n'est pas seulement aux Noirs du Cameroun et du Togo que la théorie du mandat devrait être appliquée... Il y a bien longtemps déjà, la Bible, que la Conférence de la Paix a remise à la mode, blâmait vertement celui qui découvre une paille dans l'œil de son voisin et ne voit pas une poutre dans le sien !

***

A la séance de clôture, une motion fut votée dont voici le texte, tel qu'il nous a été communiqué par la presse (1) :

A. Le Congrès émet le vœu que les gouvernements alliés et associés établissent un code international de lois pour la protection des indigènes et qu'un secrétariat permanent soit attaché à la Ligue des Nations pour veiller à l'application de ces lois.

B. Les Noirs du monde demandent que, dorénavant, les indigènes d'Afrique et les peuples d'origine africaine soient gouvernés selon les principes suivants partout où ceux-ci ne sont pas déjà appliqués (2) :

1. *La terre*. — Le sol et ses ressources naturelles seront réservés et sauvegardés pour les indigènes ; ceux-ci auront la propriété effective des terres qu'ils seront en état de faire valoir (3).

2. *Le capital*. — Le régime des concessions devra être réglementé de façon (1) à empêcher l'exploitation de l'indigène et l'épuisement des richesses naturelles du pays. Ces concessions, qui seront toujours temporaires, devront fonctionner sous le contrôle de l'Etat. Il sera tenu compte des besoins grandissants des indigènes. Une partie des bénéfices réalisés devra être utilisée pour des œuvres intéressant le développement moral et matériel des indigènes.

3. *Le travail*. — Abolition de l'esclavage et des châtiments corporels (2) ; abolition du travail forcé, sauf en matière pénale pour le châtiment des crimes ; promulgation d'une réglementation officielle du travail.

4. *L'éducation*. — Tout enfant indigène devra être instruit, non seulement dans sa langue maternelle, mais aussi dans la langue de la nation tutrice ; il recevra également l'enseignement professionnel (3).

5. *La santé publique*. — Il doit être reconnu que l'existence humaine sous les tropiques exige des sauvegardes spéciales, ainsi qu'un système scientifique d'hygiène publique. L'Etat doit être tenu pour responsable des soins et conditions sanitaires, sans que cela diminue l'initiative des sociétés missionnaires et les initiatives personnelles. Un service d'assistance médicale pourvu de médecins et d'hôpitaux doit être créé par l'Etat (4).

6. *L'Etat*. — Les indigènes africains seront admis progressivement à participer à la gestion de la chose publique au fur et à mesure de leur développement intellectuel (5), en vertu du principe qui veut que les gouvernements existent pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements.

***

*La terre*. — La plus simple équité commande de laisser aux indigènes la jouissance du sol sur lequel ils sont nés et dont ils doivent tirer leur subsistance. Et par « sol », il convient d'entendre ici non pas seulement l'humus plus ou moins épais propre à la culture, avec les produits de cette culture, mais aussi les végétaux utilisables qui germent et se développent spontanément à la surface et les minéraux que recèle le sous-sol. Il est bien évident que des exploitations agricoles et minières peuvent être créées dans nos colonies d'Afrique par des colons européens sans que les indigènes en souffrent, attendu que la superficie des terres vacantes est beaucoup plus considérable que les besoins des autochtones ne l'exigent. Mais il doit être bien entendu que ces exploitations ne sauraient être entreprises au détriment de la population locale : quel que soit le régime qu'il plaise à l'Etat d'instaurer dans ses colonies, il convient et il est nécessaire, ainsi que le demande le Congrès Panafricain, que

(1) Voir notamment le *Times* du 24 février 1919 et la *Dépêche Coloniale* du 25 février. Le texte publié par le journal anglais, quoique pareil dans le fond à celui donné par l'organe français, ne lui est pas absolument identique dans la forme.

(2) Le texte du *Times* porte simplement : « soient gouvernés partout selon les principes suivants ».

(3) « Des terres qu'ils cultivent », selon le texte du *Times*.

(1) Le texte donné par le *Times* porte : « Un système de concessions devra être élaboré de façon, etc. »

(2) Le *Times* ajoute « de toute nature ».

(3) Le texte du paragraphe, tel qu'il figure ici, est celui donné par la *Dépêche Coloniale*. Le texte du *Times* est différent et, cette fois, la divergence est assez importante. Voici la version du *Times* : « *Every coloured child shall be taught its mother tongue and the language of the trustee nation. Professional education shall be available*. — On devra enseigner à tout enfant de couleur sa langue maternelle et le langage de la nation tutrice ; l'enseignement professionnel devra être favorisé. »

(4) Le *Times* se contente de résumer ainsi ce paragraphe : « Un service d'assistance médicale, composé d'hôpitaux et de médecins, devra être établi par l'Etat, qui devra être responsable de la santé des habitants. »

(5) Texte du *Times* : « Les races de couleur de l'Afrique seront admises graduellement à une participation plus large dans l'Etat, à mesure des progrès de leur développement intellectuel. » Le reste est identique à la version donnée ici d'après la *Dépêche Coloniale*.

***

les droits des indigènes sur le sol et ses ressources naturelles soient sauvegardés. Une telle sauvegarde n'est nullement inconciliable avec les intérêts de la nation colonisatrice et de ses citoyens métropolitains : le tout est de s'y prendre avec le souci de respecter l'équité et de subordonner les réglementations au bon sens et non le bon sens aux règlements ; c'est ce dernier procédé, malheureusement, que l'on a employé trop souvent jusqu'ici, mais il n'est pas trop tard pour reconnaître les erreurs du passé et les éviter à l'avenir.

Je sais bien que les indigènes de l'Afrique Occidentale et Equatoriale ont, de la propriété foncière, une tout autre conception que les peuples de l'Europe contemporaine. Pour les premiers, la terre n'est à personne, en ce sens que personne n'a le pouvoir d'en disposer autrement qu'en y exerçant des droits d'usage ; que ce soit pour des raisons d'ordre religieux et mystique ou pour des motifs d'ordre historique, le sol est considéré comme inaliénable et la propriété réelle en est abandonnée aux génies ou aux esprits qui, selon la croyance populaire, y ont précédé les hommes. Mais ceci n'est, somme toute, qu'une fiction. Qu'un indigène ne se reconnaisse pas de droits à la propriété effective de la parcelle qu'il cultive, au sens que nous attachons au mot « propriété », il n'en est pas moins vrai qu'il a la conception très nette de ses droits d'exploitation et qu'il n'admet pas que ces droits, s'ils sont établis par la coutume locale, puissent être discutés ni, à plus forte raison, enfreints. Ce sont ces droits d'exploitation, d'usage, de jouissance en un mot, qu'il est essentiel de sauvegarder, sous quelque forme qu'ils se présentent, qu'ils soient détenus par des collectivités ou par des individus.

D'autre part, s'il n'y avait aucun inconvénient, tant que les Noirs étaient seuls à habiter l'Afrique et y étaient abandonnés à eux-mêmes, à ce que la notion du *jus abutendi* fût absente de leurs conceptions en matière de propriété foncière, il n'en est plus de même depuis que des Européens, possédant cette notion et y étant fort attachés, sont venus s'installer à côté et au milieu d'eux. Il est devenu nécessaire que l'indigène, pour défendre le maintien de son droit d'exploitation, puisse arguer d'un droit de propriété réelle, alors même qu'il n'aurait nulle intention d'en faire usage. Sans quoi, les avoués et le code civil aidant, il serait trop facile aux accapareurs de terrains de déposséder complètement les autochtones et, après avoir légalement acquis la propriété réelle d'un terrain sur lequel personne n'aurait pu faire valoir de titre contraire, d'en chasser purement et simplement celui qui l'exploitait en vertu de droits séculaires, mais non écrits ni enregistrés.

Aussi semble-t-il indispensable que l'on songe à assurer aux indigènes la propriété effective des terres qu'ils exploitent ou qu'ils sont fondés à exploiter, comme le réclame très justement le Congrès Panafricain.

***

*Le capital.* — Ce paragraphe aurait pu n'être pas disjoint du précédent. Dans l'Afrique noire tout au moins, il n'existe pas d'autre capital, en dehors du capital humain, que la terre. Les Congressistes l'ont bien compris, puisque, sous le titre « capital », ils n'ont parlé que de la question des concessions territoriales. Ils se devaient d'en parler et ils le devaient surtout à la race dont ils s'étaient constitués les représentants, car elle a trop souffert déjà du régime des concessions et il ne convient pas qu'elle continue à en souffrir. Elle ne sera pas la seule d'ailleurs à gagner à une révision du régime qui a prévalu autrefois : on demande d'empêcher « l'exploitation de l'indigène», et aussi « l'épuisement des richesses naturelles du pays », épuisement qui nuirait évidemment aux indigènes, mais qui ne porterait pas un moindre préjudice à la nation colonisatrice ou souveraine.

Les moyens préconisés en vue d'éviter ce double mal paraissent à première vue judicieux et d'une réalisation facile. Tout d'abord, les concessions ne seront octroyées qu'à titre temporaire, ce qui est essentiel ; j'ajouterais volontiers qu'elles devront être révocables en cas d'inexécution de certaines clauses, mais cela va de soi. Ensuite, dit la motion votée par le Congrès, elles « devront fonctionner sous le contrôle de l'Etat », ce qui implique, vraisemblablement, que l'Etat ne se contentera pas de percevoir les droits dont il a frappé le concessionnaire, mais qu'il veillera aussi à ce que ce dernier remplisse fidèlement son mandat, à tous les points de vue. « Il sera tenu compte des besoins grandissants des indigènes » ; voilà un principe dont tout acte de concession devra s'inspirer : il serait en effet inadmissible que, sous prétexte qu'à un moment donné la faible densité de la population d'une province permettait d'attribuer à un concessionnaire l'exploitation de la majeure partie des terres et des produits naturels de cette province, les indigènes fussent condamnés à ne pas augmenter en nombre, sous peine d'être réduits à émigrer ou à mourir de faim ; les « réserves » doivent être entendues non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

Enfin une dernière phrase stipule qu' « une partie des bénéfices réalisés devra être utilisée pour des œuvres intéressant le développement moral et matériel des indigènes ». C'est là une précaution très légitime et très sage. C'est de la bonne colonisation. Au fond, que se passe-t-il, lors de l'octroi d'une concession coloniale ? Simplement ceci : l'Etat, suzerain et mandataire des indigènes, prête au concessionnaire un capital appartenant à ces derniers. Il est donc juste que les indigènes aient part au bénéfice réalisé par le concessionnaire grâce au capital à lui prêté et il est humain qu'ils touchent leurs intérêts ou leurs dividendes sous la forme d'insti-

tutions de nature à favoriser leur développement moral et matériel.

***

*Le travail.* — En réclamant l'abolition de l'esclavage, le Congrès Panafricain a eu sans doute en vue quelques régions du Nord-Est de l'Afrique qui, jusqu'à présent, ont échappé en partie au contrôle des nations européennes et où l'esclavage est encore pratiqué plus ou moins clandestinement. Peut-être aussi a-t-il eu en vue certaines colonies dans lesquelles, au temps où elles étaient allemandes, l'esclavage, quoique prohibé en théorie, existait cependant en réalité, tant pour le profit de l'Etat que pour celui des particuliers. Quoi qu'il en soit, tout le monde est d'accord pour que nulle part ne subsiste aucune trace de cette barbarie consistant à asservir l'homme à l'homme et à transformer un être humain en bête de somme sans liberté individuelle comme sans personnalité.

En ce qui concerne les châtiments corporels, s'ils sont abolis depuis longtemps dans les colonies françaises, ils étaient fort en honneur dans les possessions allemandes et ils sont encore employés dans quelques pays étrangers. D'excellents esprits, nullement cruels et remplis de fort bonnes intentions à l'égard des populations africaines, se montrent partisans résolus du maintien de ces châtiments, estimant qu'ils ne sont pas plus inhumains que la prison et qu'ils ont un effet beaucoup plus salutaire. Il est fort possible que ces bons esprits aient raison, mais il convient de tenir compte de l'évolution des mœurs et des sentiments et il semble bien difficile, dussent les criminalistes ne pas y trouver leur compte, de refuser aux représentants de la race noire la satisfaction qu'ils demandent au nom de la dignité humaine et de l'égalité devant la loi. Au temps où les indigènes se faisaient justice eux-mêmes et se trouvaient entre eux, ils pouvaient sans inconvénient flageller les voleurs ou même leur trancher le poignet. La chose devient beaucoup plus délicate lorsque c'est l'Européen qui s'institue justicier. Elle devient une humiliation imméritée pour toute une race humaine lorsqu'il est admis que, dans un même pays, les indigènes peuvent être frappés de châtiments corporels tandis que les Européens en sont exempts.

Quant à l'abolition du travail forcé, il n'était pas inutile de demander qu'elle fût officiellement consacrée par la Société des Nations, au lendemain de l'heure à laquelle les Allemands avaient rendu légal, dans leurs colonies africaines, l'emploi de la main-d'œuvre obligatoire et autant dire gratuite. Même ailleurs qu'en Allemagne, il est encore des partisans convaincus de ce système barbare de colonisation. Il était donc bon de proclamer qu'un tel système ne saurait être ni employé ni même préconisé, où que ce soit. Une seule exception est permise ; c'est lorsqu'il s'agit, non de *travail forcé*, mais de *travaux forcés*, châtiment admis pour les criminels dans tous les pays civilisés. Mais le Congrès a bien fait de mentionner cette exception et de parler de « matière pénale » ou, selon la version anglaise, de « *penal procedure* », car cela rappellera à propos, à ceux qui seraient tentés d'imiter la manière allemande, que s'il est légal de condamner un criminel à purger sa peine en travaillant au profit de la société, il ne l'est pas de forcer un innocent à travailler pour le compte de l'Etat ou d'un particulier et de le punir ensuite pour ne pas s'être touvé sur le chantier. Une réglementation officielle du travail serait désirable, ne fût-ce que pour rappeler à certains qu'aux colonies comme en Europe le travail doit être le résultat d'un contrat entre l'employé et l'employeur et que ce contrat doit être librement consenti de part et d'autre.

***

*L'éducation.* — Si j'ai bien compris la pensée du Congrès et si je m'en tiens au texte français de sa motion, il a voulu exprimer le vœu que l'instruction soit donnée aux indigènes africains dans leur propre langue d'abord et ensuite dans la langue de la nation tutrice. En d'autres termes, et pour prendre un exemple concret, un enfant d'Abomey recevra d'abord une éducation donnée en langue dahoméenne, après quoi son instruction sera complétée en faisant usage de la langue française. Je ne puis croire en effet qu'on ait voulu dire, comme le texte anglais publié par le *Times* tendrait à le faire supposer, qu'il faille lui apprendre à parler dahoméen et ensuite — ou en même temps — à parler français, pour la simple raison qu'il parlera déjà le dahoméen lorsqu'il sera en âge d'aller à l'école et qu'on n'aura rien à lui enseigner à cet égard.

Je pense plutôt que, déférant aux desiderata maintes fois exprimés par ceux qui se sont occupés de la question de l'enseignement à distribuer aux indigènes, les membres du Congrès Panafricain ont voulu conseiller de se servir de l'idiome maternel des enfants comme langue « véhiculaire », pour employer une expression chère aux pédagogues et du reste fort juste, c'est-à-dire de faire pénétrer dans leurs jeunes cerveaux les idées que l'on y veut introduire en faisant usage de la langue dans laquelle leur mère leur a déjà appris à penser. C'est en effet le procédé le meilleur pour habituer un enfant — ou même un adulte — à des concepts nouveaux pour lui : le fait que ces concepts lui parviendront habillés à la mode du pays, si j'ose ainsi dire, lui en rendra l'assimilation infiniment plus aisée et la compréhension plus parfaite. Plus tard, aux enfants qui auront montré les dispositions les meilleures pour l'étude, on enseignera la langue de la nation tutrice, toujours en employant le langage maternel comme langue véhiculaire, et ce n'est qu'au troisième stade, quand l'élève sera devenu apte à penser en français, en anglais, en portugais, sans dénaturer sa pensée par les mots employés, que l'on perfectionnera son éducation en se servant d'une langue européenne.

Je n'ignore pas que ce système présente, dans la pratique, des difficultés qui l'ont presque toujours fait écarter jusqu'ici, au moins dans l'Afrique noire, par les éducateurs officiels. La diversité des idiomes indigènes, qui varient d'une province à l'autre, est assurément un obstacle ; la nécessité de rédiger et d'imprimer des ouvrages d'éducation en langue indigène en est un autre. Ces obstacles cependant ne sont pas insurmontables, puisqu'ils n'ont ni épouvanté ni arrêté les missionnaires. Dès le moment que ceux-ci ont trouvé le moyen de traduire la Bible et de composer des syllabaires et des catéchismes en de multiples langues africaines, je ne vois pas pourquoi les instituteurs seraient incapables de mener à bien une besogne similaire. D'ailleurs, il n'y a en cette matière, comme en beaucoup d'autres, que le premier pas qui coûte, et, une fois formés quelques bons professeurs indigènes, ceux-ci deviendront tout naturellement les éducateurs des enfants du premier âge et, sans aucune difficulté, leur distribueront les rudiments d'instruction dans la langue qui se trouvera être la leur propre en même temps que celle de leurs élèves.

Les Anglais ont tenté l'expérience dans la Nigeria du Nord, où Sir Frederic Lugard a voulu faire avec le haoussa l'analogue de ce qui se pratique en Egypte avec l'arabe, et ils ont obtenu de si merveilleux résultats que nous devrions au moins être tentés de les imiter dans les colonies françaises.

Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, la demande du Congrès Panafricain ne rencontrera certainement que des approbateurs. A ce point de vue comme au précédent, il reste beaucoup à faire dans nos possessions africaines. Je sais bien que des réformes importantes, amorcées depuis quelques années, viennent d'être opérées tout récemment en Afrique Occidentale. Néanmoins nous sommes loin encore de l'enseignement professionnel distribué à « tout enfant indigène ». Sans exiger que l'on en vienne tout d'un coup à cet idéal, nous pouvons espérer que des efforts sérieux seront faits en vue de s'en rapprocher le plus possible, pour le plus grand bien de nos indigènes comme pour le plus grand bien de la métropole.

***

*La santé publique.* — Le Congrès Panafricain a été particulièrement bien inspiré en déclarant que « l'existence humaine sous les tropiques exige des sauvegardes spéciales ainsi qu'un système scientifique d'hygiène publique ». Il est des vérités qu'il convient, en dépit de leur évidence, d'affirmer avec quelque solennité, afin de contraindre les pouvoirs publics à s'en pénétrer et à en faire la base de leurs programmes.

Du côté de l'hygiène et de l'assistance médicale comme du côté de l'éducation, ce que nous avons fait en Afrique est très beau, mais n'est rien pourtant à côté de ce qui nous reste à faire. Pour réaliser le minimum indispensable, il n'est pas trop de toutes les initiatives réunies, celles des personnes charitables, celles des missionnaires de tous les cultes et enfin celle de l'Etat, qui, comme l'a fort bien marqué le Congrès, est responsable, mais ne doit pas saisir ce prétexte pour entraver les efforts privés.

***

*L'Etat.* — Il y a fort longtemps que ceux qui voient un peu loin en avant d'eux-mêmes se préoccupaient de faire participer les indigènes, dans la mesure compatible avec les situations locales, à la gestion des affaires publiques. Cette préoccupation est devenue, non pas plus vive, mais plus générale depuis que les événements de ces cinq dernières années ont amené la probabilité d'une évolution plus rapide chez une partie tout au moins de la population indigène. Les gens qui, jusqu'alors, n'avaient pas eu le souci d'admettre les autochtones dans la conduite de la chose publique, ont senti qu'il serait difficile et peut-être dangereux de les en tenir désormais à l'écart. Déjà, la section de l'Afrique Occidentale, lors des réunions de la Conférence Coloniale organisée par M. Maginot, avait posé très nettement la question et l'avait résolue en principe dans le sens d'un appel à faire à l'élément indigène pour l'administration des affaires locales.

En fait, dans beaucoup de régions de nos colonies africaines, cet appel avait été fait et entendu depuis longtemps et bien des circonscriptions administratives fonctionnaient en réalité comme de véritables protectorats. Mais les méthodes employées étaient purement empiriques et surtout leur emploi demeurait subordonné à l'initiative, à l'intelligence et parfois au caprice des administrateurs, sans que l'autorité supérieure eût donné à cet égard des directives absolument nettes et constantes.

Il s'agit donc surtout de généraliser un système déjà mis en application çà et là avec plus ou moins de bonheur, de préciser la portée de l'idée et les moyens de réalisation, d'éviter surtout la possibilité de retours en arrière ou d'interprétations divergentes. Ce sont des conseils qu'il faut, plutôt qu'une réglementation qui risquerait de devenir dans beaucoup de cas une tunique de Nessus et qui, pour ce motif, resterait à l'état de lettre morte. Mais ce qui importe surtout, c'est que ces conseils reposent sur des principes définitivement et officiellement admis, constituant la base *ne varietur* de notre politique indigène.

L'un de ces principes a été rappelé par le Congrès Panafricain, avec une netteté presque brutale qui n'est pas pour me déplaire : « Les gouvernements existent pour les peuples, et non les peuples pour les gouvernements. » Il en est d'autres encore, non moins intangibles, qu'il conviendra d'ajouter à celui-ci, pour en faire quelque chose comme la charte constitutionnelle des droits politiques des indigènes.

Comme l'a indiqué le Congrès, la participation

des autochtones à la gestion de la chose publique, dans nos colonies africaines en particulier, ne saurait être que graduelle et progressive. Elle ne peut être partout à la fois de même nature, ni avoir partout à la fois la même extension. Bien des circonstances, qui tiennent non à la race mais au milieu, imposent des gradations à observer et des étapes successives à franchir avec mesure et circonspection. Il est deux choses qu'il ne faut pas perdre de vue, parce que ce sont les deux buts poursuivis, le bonheur des indigènes et l'avenir de nos colonies, et il est nécessaire d'éviter avec soin tout ce qui serait de nature à compromettre l'obtention de l'un ou de l'autre de ces buts.

Dans beaucoup de cas, on devra se contenter au début d'une sorte de préparation à l'admission des indigènes dans la gestion de la chose publique. Ailleurs, il sera prudent de ne les faire participer tout d'abord qu'à l'administration des affaires les concernant en propre. Ce n'est que peu à peu, et en s'entourant, dans leur intérêt plus encore que dans le nôtre, de toutes les précautions désirables, qu'on pourra leur conférer des droits politiques analogues à ceux des citoyens métropolitains ; cette dernière étape est franchie déjà en plusieurs points de notre domaine colonial, grâce à des circonstances spéciales, mais elle ne pourra vraisemblablement, en bien d'autres points, être franchie que plus tard, lorsque des circonstances analogues viendront le permettre ou le commander. C'est là une œuvre à laquelle il convient de s'attacher sans plus attendre, mais dont la réalisation complète ne saurait être qu'une entreprise de longue haleine.

Le Congrès a voulu indiquer le critérium qui devra servir à déterminer le passage d'une étape à une autre étape ou d'un mode de participation à un autre mode : d'après lui, ce critérium serait le progrès du développement intellectuel. Peut-être aurait-il convenu de préciser davantage ou de définir ce que l'on entendait par « développement intellectuel ». Pour beaucoup de personnes, en effet, cette expression ne signifie pas autre chose que « développement de l'intelligence » ; pour d'autres elle équivaut à « développement de l'instruction ». Or ce n'est pas précisément parce que des indigènes seront plus intelligents ou plus instruits qu'ils deviendront plus aptes à gérer la chose publique ; ou plutôt, j'entends bien qu'il est préférable d'appeler les plus intelligents et les plus instruits à la gestion de la chose publique, mais c'est faire là choix individuel plutôt que distinction collective et, ainsi interprété, le critérium risquerait d'être insuffisant ou inopérant lorsqu'il s'agirait de savoir si tel ou tel groupement indigène est apte ou inapte à tel ou tel mode de participation. Aussi, comme je l'ai écrit ailleurs (1), aux mots « développement intellectuel », je préférerais les mots « évolution intellectuelle ». C'est-à-dire que les indigènes devraient être appelés à participer à la conduite des affaires publiques dans la mesure où leur degré d'évolution intellectuelle correspond au mode et à l'étendue de participation qu'il est question de leur conférer.

(1) *Dépêche Coloniale*, n^os des 7 et 11 mars 1919 : *Les vœux du Congrès Panafricain.*

Affaire de mots, dira-t-on. Oui, mais lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante que l'avenir d'une race, on ne saurait montrer trop de souci dans la définition du point de départ.

***

Les journaux français qui ont reproduit les vœux émis par le Congrès Panafricain ont fait observer que la plupart de ces vœux avaient déjà reçu leur application dans nos colonies africaines. C'est exact. On peut ajouter qu'il y aurait profit, pour la France et ses colonies aussi bien que pour les indigènes eux-mêmes, à ce que tous reçoivent leur application dans la plus large mesure possible. Il y a là une question d'intérêt aussi bien qu'une question de justice et d'humanité, car, dans des pays où l'on ne peut rien faire sans le concours des indigènes, le simple bon sens commande de s'attacher à ce que satisfaction soit donnée aux droits et aux besoins des indigènes dans l'ordre moral et dans l'ordre politique comme dans l'ordre matériel.

Aucun des desiderata exprimés par le Congrès Panafricain ne peut paraître autrement que légitime ; aucun ne dépasse les bornes de la raison et ne fait montre de prétentions exagérées. Non seulement ils correspondent à ce que n'ont cessé de réclamer les amis de la race noire, mais encore ils représentent une partie des revendications du monde colonial pris dans son ensemble. Je ne crois pas qu'il soit possible à quiconque s'intéresse à l'avenir de nos colonies africaines de ne pas souscrire aux idées formulées par le Congrès Panafricain et de ne pas s'efforcer à les faire transformer en actes.

La France d'ailleurs est toute disposée à exécuter les quelques parties du programme qu'il lui reste à exécuter. Il est vraisemblable que les dispositions de la Belgique, de la Grande-Bretagne et du Portugal ne sont pas moins favorables et l'on peut espérer que l'Union Sud-Africaine, où certains éléments ont montré, surtout avant la guerre du Transvaal, quelque opposition ou quelque mauvais vouloir, se décidera à entrer délibérément dans la même voie. Ainsi, l'Allemagne se trouvant éliminée de fait, l'avenir de la race africaine dans son pays d'origine paraît être assuré selon les principes posés par le Congrès Panafricain.

Peut-être faudra-t-il un peu plus de temps et d'efforts pour qu'il en soit de même en Amérique, mais là aussi l'idée a fait déjà beaucoup de chemin et il n'est pas douteux qu'elle arrivera un jour à triompher complètement des dernières résistances.

M. DELAFOSSE.

# LA CONQUÊTE
DE
# L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

La poursuite de l'armée de von Lettow Vorbeck en territoire portugais a été l'un des épisodes les plus curieux de la longue lutte que les Britanniques ont dû conduire en Afrique Orientale. Comme suite aux rapports officiels publiés par le gouvernement britannique et reproduits ici, nous avons fait traduire *in extenso* le rapport du général van Deventer sur les opérations conduites jusqu'à la fin de septembre 1918 (1).

Le Secrétariat d'Etat à la guerre a reçu du Lieutenant Général Sir J. L. van Deventer, K. C. B., C. M. G., Commandant en Chef des forces dans l'Est Africain, le rapport suivant :

Dar-es-Salam, le 30 septembre 1918.

Dans mon dernier rapport (2), j'ai rendu compte des opérations qui ont été effectuées dans l'Est Africain avant la fuite du Commandant allemand avec le reste de ses forces dans l'Afrique Orientale Portugaise en traversant la Rovuma. Ces forces comprenaient, d'après des données récentes, environ 320 Européens, 2.000 askaris, deux canons et 30 ou 35 mitrailleuses. Les askaris formaient 15 compagnies de 120 à 150 fusils chacune.

Lorsque les forces allemandes traversèrent la Rovuma dans la dernière semaine de novembre 1917, elles étaient à court de munitions et de vivres, épuisées par une poursuite très serrée et déprimées par le succès des opérations qui avaient réussi à nettoyer l'Afrique Orientale Allemande.

Toutefois, l'engagement de Ngomano, le 27 novembre, eut pour résultat la prise d'une quantité considérable de fusils, de munitions et de vivres. Cet engagement fut bientôt complété par la capture ultérieure de petits postes portugais isolés à Nanguare et dans les collines de Mkula.

Ces succès relevèrent naturellement le moral de la troupe. Les soldats qui restaient au colonel von Lettow Vorbeck étaient les survivants de ses meilleures troupes, tant européennes qu'africaines. Les askaris avaient tous déjà combattu et, comme je l'ai signalé dans mon précédent rapport, de tels hommes, appuyés par des mitrailleuses bien servies, sont, dans leur brousse natale, des adversaires sérieux pour les meilleures troupes.

Les difficultés que présentaient les opérations dans l'Afrique Orientale Portugaise s'annonçaient comme devant être sérieuses.

La portion de l'Afrique Orientale Portugaise située entre les rivières Rovuma et Zambèse, le lac Nyasa et la mer, est presque aussi grande que la France. Une grande partie de cette vaste surface était « terra incognita » pour les Européens et il n'en existe pas de carte utilisable. Dans certaines régions les indigènes sont encore insoumis, dans d'autres ils sont en rébellion plus ou moins ouverte.

Il n'y a pas de route et pas de chemins de fer, à l'exception d'une voie de 3 pieds 6 pouces d'une longueur de 30 milles partant de Lumbo, sur le continent à l'Ouest de Mozambique.

Les rivières étaient peu connues, mais la Lujenda et la Lurio se trouvent être d'un débit considérable, surtout pendant la saison des pluies et la Licungo et la Melela, qui se jette dans la mer au Nord de Quelimane, n'offrent que peu de passages guéables.

Les régions centrales étaient celles qui convenaient le mieux à l'ennemi pour sa défense, elles passaient pour être élevées, saines et fertiles.

En fait, l'Afrique Orientale Portugaise apparaissait comme le théâtre idéal, pour les opérations d'un chef disposant d'une force mobile et compacte, libre de toute base, indépendante des lignes de communications, habile dans l'art de « vivre sur le pays » et dont le but était probablement d'éviter les rencontres avec des forces supérieures afin de durer aussi longtemps que possible.

Les opérations qui allaient avoir lieu, quoique d'une moindre envergure que celles de 1917, s'annonçaient comme devant être ardues et pénibles, elles constituaient en réalité une nouvelle entreprise. Mon objectif était double, empêcher l'ennemi de repasser dans l'Afrique Orientale Allemande, et entrer en contact avec lui le plus tôt et le plus souvent possible, car, s'il pouvait enrôler de nouveaux askaris, il lui était impossible de remplacer ses combattants européens.

La campagne de 1916 et de 1917 avait montré qu'il est pratiquement impossible d'encercler un ennemi mobile dans le difficile terrain de l'Afrique Orientale et le caractère du commandant des troupes allemandes faisait prévoir qu'une reddition générale n'aurait pas lieu sans que ses forces fussent réduites au point de devenir inoffensives. La campagne devait donc forcément se proposer une destruction totale de l'adversaire; je donnai ordre à mes lieutenants de ne laisser échapper aucune occasion de combattre et par conséquent de causer des pertes à l'ennemi, quels que fussent les risques à courir.

L'ennemi, après l'engagement de Ngomano, se porta rapidement vers le Sud, remontant la rivière Lujenda, poursuivi par le 25ᵉ *Cavalry* et par une partie de la *Nigerian Brigade*, mais lorsque nos patrouilles de cavalerie atteignirent Nanguare le 19, l'ennemi était déjà parti, se dirigeant sans doute vers la fertile contrée située entre Muembe et Mtarica. Il était ainsi hors d'atteinte de mes forces de la région de Lindi. Sur ces entrefaites, le général Northey transporta la colonne composée par le 1ᵉʳ *King's African Rifles* à l'extrémité sud du lac Nyasa et débarqua le 2ᵉ *Cape Corps* à Mtengula sur la rive orientale du lac.

A la demande du gouvernement portugais, je

(1) *London Gazette* (4ᵉ supplément) du 16 décembre 1918.
(2) *Afrique française*, *Rens.*, *Col.*, p. 68.

résolus d'expédier un détachement à Port-Amélia et les premières troupes appartenant au *Gold Coast Regiment* y débarquèrent le 14 décembre. Les Portugais signalèrent qu'un détachement ennemi avait occupé Medo, à quelque 130 milles à l'Ouest de Port-Amélia.

Une augmentation graduelle du débit de la Rovuma signalait l'approche de la saison des pluies, exposant mes troupes sur la rive sud à être coupées de leurs approvisionnements, je les retirais laissant la *Nigerian Brigade* sur la rive nord, en face de Ngomano avec un bataillon à Massassi. Le 3 *rd/4th K. A. R.* fut envoyé à Tunduru et le général Northey occupa en force la région de Songea. Le reste des troupes du district de Lindi forma une réserve à Ndanda. Ces mesures me plaçaient en bonne position pour lutter contre toute tentative de l'ennemi pour repasser en Afrique Orientale.

Le 19 décembre, un détachement du 2[e] *Cape Corps* abandonna Mtengula pour occuper Unango, 50 milles plus à l'Est, avec l'intention de développer ses positions dans la direction de Mtarica ; le 2 décembre, la colonne commandée par le colonel Hawthorn (*1st/1st et* 2 *nd 1st K. A. R.* avec 3 *rd/1st* en réserve) avait atteint un point à 15 milles Nord-Nord-Est de Namwera et se dirigeait par la haute Lujenda vers Luambala.

Le *Gold Coast Regiment* acheva son débarquement à Port-Amélia à la fin de décembre et commença à développer ses positions dans la direction de Medo. Cette ligne devant être une de nos principales lignes de communications en venant du lac, j'envoyai le 4 *th/4th K. A. R.* et une section de la 22[e] *Mountain Battery* à Port-Amélia, organisant ainsi une colonne sous le commandement du colonel Rose, du *Gold Coast Regiment.*

Entre la ligne Port-Amelia-Medo et la Rovuma, les forces portugaises, ayant leur base à Mocimboa-da-Praia, tenaient la ligne Mocimboa-do-Rovuma-Chomba.

Mon intention était de former de cette manière une barrière au nord de la Rovuma et de me rabattre sur l'ennemi par l'Ouest et par l'Est en même temps. Les opérations devaient autant que possible continuer sans interruption, pendant la saison des pluies.

A la fin de janvier, l'ennemi était à peu près disposé de la façon suivante : quartier général et 5 compagnies, Mtarica ; aux environs de Muembe, trois compagnies; près de Luambala, trois compagnies ; à Medo et à l'Est de ce poste quatre compagnies.

A la fin de la première semaine de janvier, un détachement de 750 fusils du 2[e] *Cape Corps* avait atteint Unango et le colonel Hawthorn occupait avec 1.300 fusils environ, la ligne Katuli à Luambala. Des pluies abondantes avaient sérieusement entravé les opérations.

Le 7 janvier, le colonel Hawthorn attaqua un détachement ennemi tenant les bords des rivières Lujenda et Luambala et le chassa vers le Nord. Des crues importantes de la Lujenda arrêtèrent momentanément notre avance, mais le 15, il réussit à atteindre et à occuper Luambala après quelque résistance. Le 14, le 2[e] *Cape Corps* venant de Unango occupa Likopolue.

Pendant ce temps, le colonel Rose, partant de Port-Amélia, poussait ses avant-gardes dans la direction de Pamune à l'intérieur du pays, 50 milles environ au Sud-Ouest de Port-Amélia, l'activité ennemie se manifestant seulement par des patrouilles et par l'envoi de détachements jusqu'à la côte. Dans cette région aussi, les pluies retardèrent sérieusement les opérations.

Le 21 janvier, le 2[e] *Cape Corps* occupa Muembe sans résistance, l'ennemi se retira vers Mtarica pendant que celles de ses forces qu'il avait opposées au colonel Hawthorn descendaient la Lujenda.

A Port-Amélia, le groupe le plus important des forces du colonel Rose avait occupé à la fin de janvier Ankuabe et envoyait des patrouilles très en avant de Meza, à 22 milles vers l'Ouest, où l'on signalait que l'ennemi avait pris position.

A partir du milieu de janvier, les pluies devinrent constantes et la saison humide s'établit dans toute sa violence : il en résulta forcément un ralentissement des opérations, elle entraînait même parfois leur arrêt complet durant quelques jours. L'emploi des transports mécaniques ne pouvait être qu'intermittent et le grand développement des lignes rendait le ravitaillement de troupes suffisantes très difficile.

Nous réussîmes néanmoins à repousser les postes ennemis afin de diminuer l'étendue qu'il pouvait utiliser pour son ravitaillement, de lui infliger des pertes et de le fatiguer continuellement.

Ce répit fut mis à profit pour faire reposer les unités fatiguées et prendre des mesures en vue d'une avance rapide dès que les pluies diminueraient. Les opérations continuèrent régulièrement dans cette région.

Le 2[e] *Cape Corps* occupa Mtarica le 3 février après avoir rencontré quelque opposition de la part des arrière gardes ennemies. Celui-ci se retira vers Lucinje et Nanungu ; cette direction générale fut également suivie par les troupes ennemies venant de la Haute-Lujenda qui se retiraient devant le colonel Hawthorn. Dès le milieu de février, le colonel Northey avait complètement nettoyé la rive gauche de la Lujenda. L'opposition ennemie avait été constante, mais non pas opiniâtre. L'intention de l'ennemi était apparemment de gagner la région de Mwalia-Medo et les districts situés le long de la rivière Lurio. Il se trouverait ainsi au centre de l'Afrique Orientale Portugaise Septentrionale, le plus loin possible du lac Nyasa et de la mer.

La poursuite du général Northey continua et le 22 février les troupes avancées du colonel Hawthorn atteignirent Mtande, 75 miles environ à l'Est de Lambala-Boma, elles engagèrent le combat avec deux compagnies ennemies, celles-ci se retirèrent vers l'Est pendant la nuit.

Sur la côte voisine de Port-Amélia, le colonel

Rose occupa Meza, le 2, après une faible résistance.

Au début de février, je rendis visite au gouverneur général de l'Afrique Orientale Portugaise à Lourenco-Marques, la décision ayant été prise par nos gouvernements respectifs de confier le commandement de toutes les forces opérant contre les Allemands à l'officier le plus ancien en grade et d'organiser un état-major commun. J'y trouvai la plus cordiale réception ; le major Perry da Camara, de la cavalerie portugaise, se joignit à mon état-major. Après avoir conféré avec le général Northey à Beira et inspecté la ligne de Port-Amélia, je rendis visite au colonel Rosa, commandant en chef des troupes portugaises à Mocimboa-da-Praia, et pris formellement le commandement des troupes alliés.

A la fin de février, l'ennemi était concentré dans la région Medo-Msalu-Nanungu et poussait d'actives patrouilles afin de se procurer des vivres vers le Sud-Ouest, en remontant la Lurio. Les populations indigènes de la région de la Lurio prêtèrent à l'ennemi un concours considérable au point de vue du ravitaillement ; dans cette région cette conduite leur était plutôt dictée par la crainte que par l'affection, car elles nous aidèrent de la même manière lorsque nous avançâmes dans cette partie du pays.

Le principal objectif des forces communes du général Northey et du colonel Rose était d'amener l'ennemi à se rendre, si possible, dans la région qu'il occupait ou, s'ils n'y pouvaient parvenir, de le chasser vers le Sud au delà de Lurio. Dans cette dernière éventualité beaucoup de leurs askaris déserteraient sans doute, car on savait qu'ils ne voulaient pas aller plus au Sud. En fait, il y eut un nombre assez considérable de désertions.

Afin de nous préparer à l'éventualité d'un mouvement vers le Sud, le général Northey reçut l'ordre d'envoyer un bataillon du Nyasaland dans le district fertile de Namule, 60 ou 70 milles à l'Est du lac Shirwa. Des reconnaissances furent entreprises en même temps afin de préparer l'envoi d'un bataillon à Mozambique, bataillon destiné à s'avancer dans la région autour de Nampula pour renforcer les forces portugaises de cette région. Une compagnie, *3rd/2nd K. A. R.* fut expédiée dans ce but de Lindi par Mozambique et atteignit Nampula le 17 mars.

Le commandant en chef portugais fut prié de préparer une colonne mobile de 1.500 fusils à Chomba pour coopérer par le Nord aux opérations contre les ennemis dans la région de Medo-Msalu, il massait aussi des troupes portugaises au Sud de la Lurio sur la ligne Ribaue-Inagu afin de tenir le secteur central entre le bataillon du général Northey et le bataillon de Mozambique. En outre il prenait des mesures pour pacifier la contrée de Barue au Sud du Zambèse qui était signalée comme agitée de l'action des émissaires ennemis.

L'ennemi ne manifestait aucun signe d'activité et avait évidemment l'intention de passer la saison des pluies dans la région au Nord de la Lurio. La position du gros de ses forces n'était pas alors exactement connue, mais il est clair qu'il pouvait en quelques marches amener ses troupes sur des positions où il serait en état de nous menacer.

Le 10 mars, le général Northey signala qu'il n'avait pas trouvé d'ennemi dans un rayon de 100 milles environ Est-Nord-Est de Luambala et qu'il ne s'en trouvait plus à Malokotera lorsque ses troupes venant du lac Amaramba y arrivèrent le 5. Le même jour, les avant-gardes du colonel Rose chassèrent un détachement ennemi de Poluvu, 27 milles environ à l'Est de Medo-Boma. Cette position était signalée comme étant assez fortement occupée et il paraissait probable que l'ennemi y offrirait une résistance considérable, car elle constituait un centre de routes important.

Je décidai donc d'expédier deux compagnies du 2<sup>e</sup> *K. A. R.* et une autre section de la 22<sup>e</sup> *Mountain Battery* de Lindi à Port-Amélia afin d'y former une seconde colonne et je les plaçai toutes les deux sous les ordres du brigadier général Edwards rendu disponible par suite de la réduction des lignes de communications. Ces troupes supplémentaires furent envoyées à Port-Amélia pendant la seconde quinzaine de mars, le reste de la 3<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> *K. A. R.* fut envoyé à Mozambique.

Le 9 et le 10 avril, le général Edwards opéra sa concentration sur Medo; les troupes ennemies avançaient, abandonnant graduellement leur position principale tenue par environ six compagnies. Le centre de cette position était formé par une croupe rocheuse d'une centaine de pieds de haut, s'étendant sur un mille de long, connu sous le nom de colline de Chirimba, courant Est-Ouest à un mille environ au Sud de la grande route, le camp ennemi le plus important se trouvait juste à l'Ouest de cette crête.

Le soir du 10, les avant-gardes du colonel Rose avaient atteint l'extrémité est de la colline de Chirimba; pendant la nuit elles s'emparèrent des pentes inférieures formant l'extrémité de la crête montagneuse.

Dans l'après-midi du 11, la deuxième colonne sous les ordres du colonel Giffard fut envoyée avec ordre de se placer à cheval sur la route de Mloco venant de Medo et allant vers le Sud, puis de se mettre en marche vers Medo le 12 de bon matin.

Ce mouvement fut effectué avec succès, mais il avait été prévenu par l'ennemi qui conserva la moitié de ses forces à l'Ouest de la colline de Chirimba, prêt à entreprendre un mouvement tournant.

Le colonel Giffard, atteignant la route de Mloco le 12 au matin, tourna vers le Nord pour attaquer Medo, mais il fut contre-attaqué dans une brousse épaisse par trois compagnies ennemies ; elles furent plus tard rejointes par une quatrième. Depuis 1 h. 1/2 de l'après midi le combat fut violent et ininterrompu, mais toutes les attaques ennemies furent repoussées. Pendant ce temps le colonel Rose rappela les deux compagnies qui tenait Chirimba et la colonne entra à Medo. A 1 h. 20

de l'après-midi, il opéra sa jonction avec Giffard, mais l'ennemi se retira avant qu'une nouvelle attaque ait pu se développer. Les pertes avaient été assez élevées des deux côtés.

Les troupes du général Northey de l'Ouest et du Nord poursuivaient leur avance, pendant que s'effectuait à l'Est le mouvement sur Medo, en dépit de pluies abondantes et de difficultés de ravitaillement (la rivière Lujenda mesurait alors 250 yards, était extrêmement profonde et rapide). Le 5 avril, Mahua fut occupé et le 9, un détachement du *2nd/Ist K. A. R.*, sous les ordres du capitaine Debenham, dispersa complètement une compagnie ennemie 40 milles environ au Sud-Est de Mtarica et s'empara de ses deux mitrailleuses ; ce qui constituait un brillant fait d'armes. Le 11, deux compagnies du *3rd/Ist K. A. R.* s'avançant de Mahua sur Nanungu supportèrent un violent engagement environ 25 milles au Sud-Ouest de ce point.

Le général Edwards partant de Medo continua sa poursuite quoique fort entravé par le mauvais temps. Le 17 avril, nos troupes rencontrèrent l'ennemi retranché dans une position située à environ 18 milles à l'Ouest de Medo, le combat dura toute la journée, l'ennemi se retira pendant la nuit. La région était extrêmement difficile, la brousse était si épaisse que les routes étaient plutôt des tunnels à travers les hautes herbes, il aurait été plus facile d'utiliser les sentiers au moyen de barques qu'au moyen de transports mécaniques. Il fallait occuper successivement les positions flanquant la route, et l'on progressait avec lenteur. Mwalia fut occupé le 20 et dès le 22 il parut certain que l'ennemi avait l'intention de se retirer vers Nanungu où le gros de ses forces était signalé.

En conséquence, j'ordonnai au général Edwards de pousser dans la direction de Nanungu et au général Northey de diriger ses troupes de Mahua vers ce poste, tout en maintenant et en renforçant ses détachements au Nord-Ouest, pour prévenir une rupture de sa ligne dans cette direction.

Je demandai au commandant en chef portugais de faire avancer sa colonne mobile plus au Sud vers Msalu-Boma pour fermer la brèche entre Lucinge et Balama. Je donnai l'ordre à ce qui restait du *3rd/3rd K. A. R.* de la région de Lindi de traverser la Rovuma et de renforcer la compagnie du même bataillon déjà envoyée à Nanguare.

Une attaqne heureuse d'un convoi fut effectuée par un détachement du *2nd/2nd K. A. R.* entre Balama et Koronje, tous les fusils de réserve et les munitions des troupes sous le commandemen de Kohl (six compagnies) et des documents tombèrent entre nos mains. L'ennemi nous rendit la pareille, en capturant, le 30 avril, un petit poste sur la ligne de communication de Mahua.




(Cliché du *Times.*)

LA CAMPAGNE EN AFRIQUE PORTUGAISE

A la fin d'avril j'eus un entretien avec le gouverneur général de l'Est Africain Portugais à Mozambique, j'allai par l'intérieur du pays de Port-Amélia à Medo et à Balama pour discuter la situation avec le général Edwards et pour combiner des plans.

Le 1er mai, le général Edwards avait avancé jusqu'à la colline de Koronje à 25 milles au delà de Mwalia. L'ennemi avait pris une position solidement retranchée au pied de la colline, de son sommet il pouvait admirablement observer nos mouvements. Un combat s'engagea à courte distance, qui dura toute la journée du 1er; nos troupes finalement occupèrent la position ennemie le 2.

L'ennemi continua sa retraite le long de la route de Koronje à Nanungu.

Pour des raisons d'approvisionnement, il fut de nouveau nécessaire de faire faire une halte au gros des forces du général Edwards ; ses troupes avancées continuèrent néanmoins à poursuivre l'ennemi et, le 8 mai, occupèrent la hauteur de Milinch 10 milles environ à l'Ouest de Koronje.

Le 2 mai, un détachement du *Cape Corps* commandé par le général Northey se mit en marche dans la direction de Chisona et, quelques jours après, leurs patrouilles descendant la rivière Msalu entrèrent en contact avec les patrouilles du général Edwards.

Le 4 mai, le colonel Barton (*3rd/1st K. A. R.* et la moitié du *2nd/1st K. A. R.*) qui s'avançait de Mahua sur Nanungu se battit contre une compagnie ennemie à 5 heures à l'Ouest de Nanungu. L'ennemi contre-attaqua immédiatement, et avec vigueur, avec des forces s'élevant à quatre ou cinq compagnies. Le combat dura âpre et acharné pendant toute la journée ; l'ennemi finalement se retira à la faveur de la nuit ; plus de 30 Allemands et 100 askaris avaient été tués ou blessés dans cet engagement. Le colonel Barton était lui-même blessé; le lieutenant-colonel Griffiths prit le commandement de sa colonne.

Quoique aucun mouvement vers le Nord n'eût été observé, toutes les dépositions des prisonniers tendaient à prouver que von Lettow avait l'intention de marcher dans cette direction : c'est pourquoi je donnai l'ordre au général Edwards de détourner une de ses colonnes vers le Nord de la rivière Msalu, gardant l'autre sur la route de Koronje à Nanungu.

Si l'ennemi demeurait à Nanungu, j'avais l'intention de l'attaquer simultanément par l'Ouest et le Nord-Ouest, avec les troupes du général Northey et de l'Est et du Nord-Est avec les troupes du général Edwards ; les troupes étant toutes placées sous la direction du général Edwards qui était sur place.

En raison de ces dispositions le colonel Rose marcha de Koronje vers le Nord-Ouest, traversa la rivière Msalu et continua son mouvement sur la rive gauche, jusqu'à ce qu'il ait pris contact avec les troupes du général Northey à Chisona, le 19 mai.

Le 17 mai, le colonel Giffard poursuivit sa marche vers l'Ouest, rencontrant peu d'opposition ; le matin du 19, il entra sans combat dans Nanungu, l'ennemi s'étant retiré plus au Sud-Ouest le long de la route de Mahua. Nous trouvâmes à Nanungu un hôpital contenant 11 Allemands, 33 askaris et 43 porteurs.

Le gros des forces ennemies était maintenant concentré dans les environs de Korewa, 24 milles au Sud-Ouest de Nanungu ; le 20 mai, le colonel Rose retraversa la rivière Msalu, avançant du Nord vers Korewa.

Le 22 mai, les collines rocheuses et la brousse épaisse qui entourent Korewa furent le théâtre d'un violent combat. Les arrière-gardes ennemies furent attaquées de l'Est et de l'Ouest par les colonels Giffard et Griffiths. Ce dernier était pendant ce temps attaqué à son tour du Sud-Ouest par une partie du gros des forces ennemies qui avait réussi à filtrer vers le Sud le long de la route de Nanungu-Mahua.

L'ennemi fut sévèrement traité dans cet engagement. Onze Allemands et 49 askaris furent tués ou faits prisonniers. Nous nous emparâmes également d'un canon de campagne, d'une mitrailleuse, d'une grande quantité d'obus et de munitions pour les armes à feu de petit calibre, de plusieurs centaines de porteurs et des bagages complets de quatre compagnies.

En raison des difficultés exceptionnelles que présentait la contrée vers le Nord, le colonel Rose ne put participer à cet engagement, mais il effectua la poursuite les jours suivants, pendant que le colonel Griffiths se portait vers l'Ouest pour prévenir l'ennemi dans cette direction. Celui-ci se retira rapidement vers le Sud le long de la Lurio, ne laissant en contact avec nos troupes de poursuite que des arrière-gardes.

Une nouvelle période de la campagne commençait. Le colonel von Lettow n'avait plus qu'environ 240 Européens et 1.300 ou 1.400 askaris, 30 mitrailleuses au moins et un canon, il n'avait aucun dépôt de vivres dans la région et nous avions recueilli des signes prouvant que sa provision de munitions pour les armes de petit calibre commençait à baisser.

Il était essentiel de lui refuser le répit dont il avait besoin pour entreprendre l'exploitation de nouvelles régions afin de se procurer des vivres et afin de parer au manque de munitions. Je décidai donc d'activer autant que possible la poursuite et de tenir en même temps avec les forces suffisantes la ligne Fort-Johnston-Mahua-Medo-Port-Amélia dans le but de prévenir une rupture de notre front vers le Nord.

Le *Gold Coast Regiment* était extrêmement fatigué, car ses hommes avaient fait du service actif depuis août 1914. Pour cette raison, je décidai de le ramener sur la ligne ci-dessus, ayant l'intention de le libérer du service dans l'Est Africain le plus rapidement possible. Pendant ce temps le général Edwards organisait une colonne mobile sous les ordres du colonel Giffard (*1st/2nd et 2nd/2nd K. A. R.*) qui continua immédiatement la poursuite.

Le colonel Griffiths qui, après l'engagement de Korewa, avait été replacé sous le commandement du général Northey, continua la poursuite avec vigueur sur une ligne sensiblement parallèle à celle prise par le colonel Giffard, mais un peu plus occidentale.

Le 28 mai, un hôpital ennemi contenant 15 Allemands, 47 askaris et 31 porteurs tomba entre nos mains à 35 milles au Sud de Korewa.

C'était pour l'ennemi un avantage considérable, lorsqu'il était embarrassé de malades ou de blessés, que de les abandonner derrière lui afin de nous en laisser le soin.

Le 31 mai, le principal corps ennemi était sur la rivière Lurio près de Vatiwa, leur avant-garde marchait vers Malema, et leurs arrière-gardes

étaient engagées avec le colonel Giffard entre les rivières Lulumwana et Lurio.

Le 1er juin, l'ennemi, à l'exception de quelques patrouilles, avait traversé la rivière Lurio, se dirigeant vers le Sud.

Le territoire de l'Afrique Orientale Portugaise entre Vatiwa et la mer est extrêmement varié. Au Sud, jusqu'à Inagu, la contrée est particulièment difficile, des hauteurs abruptes surgissent dans toutes les directions d'une mer de buissons impénétrables, les sentiers y sont peu nombreux, les cultures rares, les habitants sauvages et appartenant à une race imparfaitement soumise, complétement hostile à ses conquérants et par conséquent prête à aider temporairement les ennemis de ceux-ci. Au Sud d'Inagu, les cultures deviennent peu à peu plus nombreuses et le pays plus riche. En approchant du rivage de la mer, on atteint une des parties les plus prospères de l'Est Africain Portugais où les nombreuses Compagnies Praza ont leurs propriétés les meilleures.

L'ennemi semblait avoir pris la résolution définitive de se retirer au Sud de Lurio, il allait probablement, si je ne parvenais pas à lui couper la route près de Malema ou d'Inagu, avancer vers cette riche région du Sud et peut-être même approcher de Quelimane.

En conséquence, je demandai au commandant en chef portugais de ramener sa colonne mobile de la région de Chomba vers sa base à Mocimboa-da-Praia, et de transporter à Quelimane des troupes suffisantes pour assurer la sécurité de ce port et former une colonne mobile destinée à opérer à l'intérieur si le besoin s'en faisait sentir. Il adhéra à ce plan, de plus amples détails furent arrêtés lorsqu'il me rendit visite à Dar-es-Salam, le 8 juin.

Il devenait de plus en plus certain que la ligne Mozambique-Malema prendrait une importance capitale. Pour économiser le tonnage, il était essentiel d'éviter autant que possible le transport des troupes, des camions, etc., par mer, d'une ligne à l'autre; aussi ce transport commença-t-il sur une ligne latérale empruntant une route allant de Medo à un gué de la Lurio près de Nanripo, d'où elle se continua par Meuburi vers Nampula.

Les autorités portugaises nous fournirent un concours précieux dans le port de Mozambique avec leurs remorqueurs et leurs gabares, elles nous donnèrent aussi les plus grandes facilités de transport sur le chemin de fer de Lumbo à Mnapo. Le génie portugais conduisit à bien un ouvrage fort utile, en établissant une route carrossable, allant de Mnapo vers l'Ouest.

Afin de bloquer l'ennemi à Malema ou aux environs, le *2nd/ 4th K. A. R.* qui était dans la riche région de Régone reçut l'ordre de marcher sur Inagu; une colonne, composée de troupes portugaises et de troupes anglaises combinées, concentrée à Ribaue et marchant vers Malema, fut portée sur Malokofera. Nos troupes venant de Nanungu, poursuivant l'ennemi vers le Sud, furent retardées sur la rivière Lurio, les gués, peu nombreux sur la ligne de retraite ennemie, étant tenus par leurs arrière-gardes. Ce n'est que le 5 juin que le passage fut forcé. Le colonel Giffard poussa alors vers le Sud malgré une opposition constante et opiniâtre, la contrée, difficile et broussailleuse, offrant de grandes facilités à l'action des arrière-gardes.

Le principal corps ennemi avait avancé en grande hâte après avoir traversé la Lurio, et, échappant à nos colonnes convergeant sur la ligne de Malema, atteignit Alto-Molocue le 12, un parti avancé entra à Ille le 15. Le mouvement de l'ennemi avait été si rapide qu'il put s'emparer de provisions et de vivres précieux que les Portugais n'avaient pu enlever à temps d'Alto-Molocue et d'Ille. Une courte halte sur la ligne de Malema était nécessaire pour compléter les mesures prises afin de transporter ma ligne de communications principale de Port-Amélia sur la ligne de Mozambique. Néanmoins, le 16, trois colonnes poussèrent vers le Sud. Le général Edwards se porta également vers le Sud, venant de Port-Amélia et le 19, prit le commandement dans la région de Mozambique qui allait devenir le théâtre des opérations. Vers la fin de juin, le major général Northey quitta l'Afrique orientale pour se rendre en Angleterre, préliminaires de sa nomination comme gouverneur général de l'Afrique Orientale Anglaise; le brigadier général Hawthorn prit le commandement des troupes opérant dans le Nyasaland.

Les premières troupes portugaises allant à Quelimane, quittèrent Mocimboa-da-Praia accompagnées par le colonel Rosa, et arrivèrent la 20. J'avais en attendant offert au colonel Rosa les services de quelques troupes anglaises pour Quelimane et, sur son acceptation, je m'arrangeai pour lui envoyer l'état-major et 3 compagnies du *2nd/ 3rd R. A. R.* actuellement à Lindi.

Le port de Quelimane n'est accessible qu'à des bateaux de faible tirant d'eau en raison du peu de profondeur de la barre, mais les Portugais mirent très aimablement à notre disposition deux de leurs navires, et le chef de la marine portugaise me rendit grand service en chargeant spécialement le charbonnier *Hebburn* de transporter le premier détachement des *K. A. R.* A la fin du mois, une compagnie de *K. A. R.* et 600 à 700 hommes de troupes indigènes portugaises avaient été envoyés à Nhamacurra pour protéger une importante fabrique de sucre et le terminus d'une ligne de tramways vers Lugella. Le 6 juillet, une autre compagnie du *2nd/ 3 rd* se mit en route vers Nhamacurra, le reste des troupes était nécessaire à la défense de Quelimane. Le major Gore-Brown, du *2nd/ 3rd K. A. R.*, commandait les forces combinées à Nhamacurra. Les canonnières *Thistle* et *Adamastor* protégeaient la ville de Quelimane et 200 marins anglais et portugais avaient été débarqués pour renforcer la garnison. Pendant ce temps l'ennemi continuait à avancer régulièrement vers le Sud, s'emparant de matériaux et de vivres précieux à Mujeba et à Lugella. Un détachement était signalé comme

ayant traversé la rivière à Lugella, mais la situation du gros des forces était inconnue. Il était très difficile d'obtenir des renseignements dignes de foi, car l'ennemi avait corrompu une grande partie des chefs et des principaux indigènes en distribuant largement les marchandises dont il s'était emparé à Alto-Molocue et à Lugella. De sorte que, non seulement nous ne pouvions obtenir aucune information utile, mais l'ennemi était en mesure d'avoir des nouvelles sûres et rapides de tous nos mouvements. Aussi longtemps que l'ennemi demeura dans la région côtière nous nous heurtâmes à des difficultés de ce genre. Nos colonnes faisaient tout leur possible pour entrer en contact avec l'ennemi, mais étaient fréquemment induites en erreur par de faux rapports. En gagnant le Sud de Mulevalla, elles furent parfois complètement hors d'atteinte de leurs quartiers généraux et de qui que ce soit, car la rapidité de leurs mouvements rendait impossible de conserver le contact avec elles et la portée des communications par sans fils était très incertaine et très faible dans cette brousse dense. La difficulté de communications toujours grande dans les contrées broussailleuses en était aggravée.

Dans l'après-midi du 1er juillet, une soudaine attaque fut engagée dans le secteur ouest de Nhamacurra par trois compagnies ennemies. L'ennemi avait sans doute reçu des renseignements exacts sur la position de nos troupes, car son attaque fut dirigée entre le flanc gauche des Portugais et la rivière. La garnison composée de 500 indigènes fut surprise et, bien que tous les officiers et sous-officiers aient bravement combattu, tout ce secteur de la défense tomba entre les mains de l'ennemi en très peu de temps. Il était défendu par deux O. F. canons (dont l'un fut mis hors d'usage). L'ennemi consolida sa position et la garnison portugaise du centre du secteur se retira par ordre sur la position anglaise à l'Est qui était alors tenue par environ 300 *K. A. R.* L'ennemi attaqua le 2, puis le 3, mais il fut repoussé. Le 3, à 3 heures de l'après-midi, pourtant, le feu fut ouvert par un des canons qui nous avait été pris, soutenu par un grand nombre de mitrailleuses Maxim, sous le couvert desquelles un assaut énergique fut donné aux défenses du front nord-est. La garnison dut alors se retirer, elle le fit en bonne ordre jusqu'au moment où elle se trouva enfermée dans une boucle de la rivière, un nombre d'hommes assez considérable se noya en la traversant. Des informations ultérieures montrèrent que le gros des forces ennemies avait descendu la rive est de la Licungo et passé la rivière à Maley ou aux alentours de ce point; il était arrivé à Nhamacurra le 3 à temps pour soutenir l'attaque finale.

A ce moment nos colonnes étaient sur la ligne Mulevalla-Mujeba-Mugella-V.-Esperanca, et avaient ordre de converger sur Nhamacurra dans l'espoir d'encercler l'ennemi entre nos troupes et la mer. De faux rapports égarèrent le gros de nos troupes de poursuite trop à l'Ouest et lors de la réunion à Nhamacurra l'ennemi s'était échappé vers l'Est, et, évitant un détachement situé à V.-Maganja, était temporairement hors d'atteinte, dans la région située entre Mujeba-Murrua Muatama-V. Maganja.

Des mesures furent alors prises pour redistribuer nos forces. Quelimane était protégé, la ligne de la Licungo solidement tenue entre Lugella et Nhamacurra et des colonnes parallèles envoyées de V.-Maganja vers Ociva et de Mujeba vers Murrua.

L'ennemi traversa la rivière Melela le 13 et y retint notre colonne venant de V.-Maganja pendant 3 jours, tenant tous les gués en force; enfin il s'avança vers le Nord-Est, et, traversant la rivière Molocue à Tibe, avança en grande hâte vers Namirrue, qui était occupée par une faible garnison d'environ 100 hommes, afin de protéger les soldats qui construisaient la route de Murrupula et de Alto-Ligonha.

Après une vaillante résistance de deux jours, le poste fut pris le 23, une partie de la garnison ayant été tuée ou blessée; un essai de diversion fait par une faible colonne venant d'Alto-Ligonha fut tenu à l'écart et nos colonnes de poursuites principales ne purent arriver à temps, en raison surtout de la difficulté qu'elles éprouvèrent à obtenir des renseignements exacts sur la direction prise par l'ennemi.

Pendant ce temps j'avais inspecté Port-Amélia et Mozambique et j'étais arrivé à Quelimane, où j'avais fait en sorte de rencontrer le gouverneur général de l'Afrique Orientale Portugaise le 22 juillet.

A notre conférence, on donna à entendre qu'il pourrait être désirable d'assigner des zones d'action séparées aux forces anglaises et portugaises; il fut finalement décidé que les Portugais tiendraient les ports de Quelimane à Antonio-Annes et opéreraient de ces bases, si cela était nécessaire, pendant que les Anglais agiraient au Sud de la ligne Mozambique-Malema. Dans un avenir prochain Antonio-Annes acquerrait probablement une importance considérable et je demandais qu'il fût fortement occupé et solidement retranché.

A Quelimane comme toujours, mes relations avec le gouverneur général de l'Afrique Orientale Portugaise furent d'une cordialité parfaite.

Le 29 juillet, j'arrivai à Mozambique, j'en repartis aussitôt pour Nampula afin d'y rencontrer le général Edwards.

Après le combat de Namirrue, l'ennemi avait effectué un rapide mouvement vers le Nord-Ouest, mais 2 bataillons du général Northey ayant été transportés sur la ligne Alto-Molocue-Alto-Ligonha, l'ennemi en fut probablement informé, changea sa route et se dirigea presque directement vers l'Est. Au commencement d'août, il s'était établi près de Chalaua dans une riche contrée située entre les rivières Ligonha et Meluli et patrouillait dans toutes les directions.

La presque totalité de ce district était en rébellion et l'ennemi, en partie pour cette raison, en partie par suite de sa prodigalité en marchan-

dises, marchandises pillées à Lorde, à Guorne et dans d'autres endroits, était activement soutenu par les indigènes qui apportaient en grande quantité des vivres et fournissaient volontiers des porteurs et des renseignements.

Depuis que l'ennemi avait passé la ligne de Malema vers le 10 juillet, les désertions avaient pratiquement cessé. Ceci était dû, sans doute, dans une certaine mesure, à la distance très grande qui existait maintenant entre leur demeure et le théâtre des opérations, car beaucoup des askaris étaient de la tribu des Wanyamwezi vivant aux environs de Tabora. Une raison plus puissante encore était la perspective du pillage de la région côtière.

Aussitôt que l'ennemi eut définitivement pris la direction du Sud de la Lurio, je commençai à transporter le gros de mes troupes techniques sur la ligne de Mozambique, afin d'y faire construire les nombreuses routes carrossables nécessaires pour me permettre de ravitailler mes troupes et de les transporter par camions en cas de besoin.

La route latérale de Medo à Nampula fut bientôt achevée, elle fut utilisée pour transporter les camions sur la ligne de Mozambique. La route Mnapo Chinga fut poussée jusqu'à Ribaue et Malema ; les troupes du génie du général Northey continuèrent la route du Nyasaland par Malokotera afin de rejoindre la précédente.

Les Portugais construisirent une route carrossable de Ngomano vers Medo par Chomba. A la fin d'août il était possible d'aller en automobile de la Rovuma par Medo, Nampula et Malema à Zomba dans le Nyasaland.

Des routes secondaires furent construites de Nampula à Corrane et de là par Nametil et Calipo vers Murrupula, pendant que d'autres routes étaient faites vers Chinga, Namirrue et Alto-Molocue.

Les lignes télégraphiques furent aussi organisées rapidement, et en employant les lignes portugaises existantes, en réparant celles détruites par l'ennemi, et en en établissant de nouvelles lorsque la nécessité s'en faisait sentir, des communications avec le Nyasaland furent établies par Alto-Molocue et Ille, et Quelimane fut relié à Mozambique par Mulevalla et Mucubella. Grâce à l'amélioration des communications je pus transporter mes troupes rapidement pour faire face à la nouvelle situation créée par le mouvement ennemi vers Chalaua.

Une colonne fut expédiée par Corrane vers Mezeze pour se joindre aux Portugais à Antonio-Annes et empêcher ainsi tout mouvement vers l'Est dans la direction de ma ligne de communication entre Nampula et Mozambique. D'autres colonnes furent concentrées à Murrupula et à Calipo les troupes les plus fatiguées furent mises en réserve.

Cette distribution fut achevée le 8 août; le 9, nos colonnes commencèrent un mouvement convergent sur Chalaua.

A ce moment il semblait vraiment que l'ennemi allait accepter le combat car, le 10, toutes ses forces marchaient vers le Nord comme pour aller au-devant d'une rencontre, mais nous fûmes de nouveau désappointés et n'atteignîmes Chalaua que pour y trouver le camp évacué. L'ennemi marcha d'abord rapidement sur Metil, puis tourna vers l'Ouest par Tibé et Ape (abandonnant à Tibé Q. F. un canon de 75 m/m.) ; le 20 août, il était à l'Ouest de la rivière Melela dans le triangle Ille-Napari-Mulevalla, qui forme une région fertile. Son avant garde entra dans Ille le 22, le gros de ses troupes traversa ce poste le lendemain.

Je donnai l'ordre au général Hawthorn de placer une colonne à Régone pour prendre de flanc une attaque possible contre le Nyasaland, un bataillon fut envoyé à Malokotera et la *2nd K. A. R.* colonne (*Ist/ 2nd*, *2nd/ 2nd*, *3rd/ 2nd K. A. R.*) marcha rapidement sur Alto-Molocue, pendant ce temps les troupes les plus voisines de l'ennemi se mettaient à sa poursuite.

Le 24 août au soir, l'ennemi avait atteint Numarroe et ramena les troupes avancées de la région de Régone dans la direction de cette place.

Pendant la nuit du 26 août, l'ennemi fit une démonstration contre la colonne de Régone et sous le couvert de cette feinte ramena ses troupes vers le Nord ; le 27, il se trouvait sur la route de Lioma faisant face au Nord.

Le soir du 28, ses troupes d'avant-garde étaient près de Mogomo, la colonne de Régone étant étroitement engagée avec son arrière-garde. Pendant ce temps le *Ist/ Ist, R. A. R.* avait été porté de Malokotera à Lioma pendant que la *2nd K. A. R.* colonne avait un bataillon à Inagu et deux à Muanhupa.

Le 30 août, la principale force ennemie attaqua le *Ist/ Ist K. A. R.* qui était retranché au Sud de Lioma. Le combat fut violent et acharné et les attaques ennemies conduites avec résolution, mais elles échouèrent devant la résistance obstinée du *Ist/ Ist* qui fut renforcé dans la journée du *3rd/ 2nd*. L'ennemi se retira à 10 heures du soir, suivi de près par nos troupes.

Le matin du 31 août, les forces ennemies étaient situées à 5 milles au Sud-Est de Lioma, allant dans une direction Nord-Est ; elles y furent attaquées. L'on espérait que l'ennemi pourrait être encerclé, mais la nature accidentée du terrain et la densité de la brousse rendaient les opérations très difficiles, finalement il parvint à se frayer un chemin vers le Nord.

Pendant ces deux derniers jours de combat l'ennemi perdit 17 Blancs tués et 11 prisonniers, le nombre des blessés était probablement supérieur. Ses pertes connues en askaris s'élevaient à 200 environ. Près de 100.000 cartouches, beaucoup de bagages et un petit hôpital tombèrent entre nos mains.

Le montant des pertes ennemies depuis sa traversée de la Rovuma s'élevait à :

Européens tués ou prisonniers, 140 ;

Askaris, 1.100.

Beaucoup d'autres pertes avaient certainement été occasionnées par les fièvres et les blessures.

La plus grande partie des porteurs utilisés par

l'ennemi appartenant à des tribus guerrières de l'Est Africain avaient pu être utilisés et armés afin de combler les vides, néanmoins je ne crois pas que les forces du colonel van Lettow Vorbeck comptassent à ce moment (31 août) plus de 170 Européens et environ 900 askaris.

Cette force étant extrêmement faible était très mobile, car une troupe d'hommes peu nombreuse peut vivre dans une contrée où une troupe plus importante mourrait d'inanition, sans ligne de communication. Cette troupe avait un pouvoir considérable en raison du nombre élevé de mitrailleuses encore en sa possession. La reddition de l'ennemi pouvait nécessiter encore quelque temps et demander un grand nombre de marches pénibles.

Il peut paraître extraordinaire que l'ennemi ait si souvent réussi à échapper à nos colonnes convergentes. Mais les troupes allemandes bien guidées évitaient généralement les routes régulières et empruntaient des sentiers indigènes à travers le cœur de la brousse, qui est souvent si difficile et si épaisse, que des troupes peuvent faire des marches et des contre-marches à quelques milles les unes des autres, sans parvenir à entrer en contact. Et il y a plus de 100.000 milles carrés de brousses semblables entre la Rovuma et le Zambèze.

A l'exception d'un faible corps d'infanterie montée de *K. A. R.* qui fit un très bon travail, tout le poids de la campagne fut supporté par l'infanterie, en particulier par certains bataillons de *K. A. R.* et par le *Gold Coast Regiment*.

Les distances parcourues sont énormes : pour prendre un exemple, qui n'est nullement unique en son genre, une colonne composée du *1st 2nd et 2nd K. A. R.* couvrit du 23 mai au 15 juillet 450 milles à vol d'oiseau. La distance réellement parcourue dut être très supérieure. Les colonnes distançaient fréquemment leur ravitaillement et devaient accroître la parcimonie de leur ration au moyen des produits de la région, problème difficile à résoudre lorqu'on poursuit l'ennemi. Car lorsque les Allemands moissonnent, il reste fort peu à glaner. En dépit de toutes les difficultés et de tous désappointements, le moral des troupes ne faiblit pas et je désire exprimer ici ma sincère admiration de leur belle conduite.

Pendant que les troupes en campagne étaient engagées dans leur poursuite incessante, les services de l'arrière faisaient une œuvre non moins utile, non seulement en ravitaillant les troupes, mais encore en effectuant des réductions et des économies graduelles des effectifs.

Le rapatriement de toutes les unités combattantes européennes ou indiennes (excepté l'artillerie de montagne et le génie) fut ainsi effectué, aussi rapidement que le permit le tonnage disponible à partir de la fin de novembre 1917.

Ces départs furent suivis de l'envoi de la *Nigerian Brigade* à la côte ouest. Une réduction considérable des forces fut ainsi effectuée ; je dus alors faire, dans les quartiers généraux et dans les états-majors, les réductions correspondantes, tant au grand quartier général que dans les formations inférieures. Le quartier général des lignes de communications fut supprimé et ses fonctions transportées directement au grand quartier général. L'administration civile fut graduellement étendue à toute l'Afrique Orientale Allemande, à l'exception des districts de Lindi et de Songea. Une garnison permanente fut établie et répartie dans ses stations respectives. Le principe consistant à administrer le *K. A. R.* directement du quartier général *K. A. R.* de Nairobi fut étendu et développé. L'évacuation des malades et la fermeture ou la concentration des hôpitaux et des postes sanitaires fut régulièrement poursuivie.

Un peu plus tard, le rapatriement du *Gold Coast Regiment de la 24th Mountain Battery et du 2nd Cape Corps* appartenant aux troupes du général Northey et du régiment des Indes Occidentales fut décidé. En un mot, tous les efforts furent faits pour agir selon les intérêts de l'Empire et pour rapatrier tous les hommes dont on pouvait disposer afin de les utiliser sur un autre théâtre de la guerre.

La tâche qui consiste à conduire une campagne sur le territoire d'un allié est toujours délicate et je me tiens pour singulièrement favorisé d'avoir pu obtenir le concours précieux et bienveillant Son Excellence Pedro Francisco Massano de Amorin, gouverneur général de l'Afrique Orientale Portugaise, qui m'aida de toutes les manières possibles. Je dois au colonel Sousa Rosa, commandant en chef, mes sincères remerciements pour sa collaboration cordiale.

Il y eut des périodes où la situation des transports et des vivres me causa de vives anxiétés et une grande reconnaissance est due au D. D. S. et T, au colonel Christie, O. B. E., D. S. O., A. S. C., sur les épaules duquel reposa le principal fardeau de l'approvisionnement, pour le succès avec lequel il résolut tous les problèmes qui se posèrent.

Grâce à d'importants achats locaux de marchandises indigènes, les troupes furent pour la plupart bien approvisionnées de vivres et de provisions. Toutes les branches du service des transports rencontrèrent les difficultés inséparables d'une campagne dans une contrée tropicale et les surmontèrent gaiement.

Afin de maintenir une suffisante quantité de conducteurs d'automobiles bien formés, deux écoles furent établies, l'une à Dar-es-Salam, pour la formation des Chinois, des Indiens et des Africains de l'Ouest, l'autre à Nairobi pour les hommes recrutés dans l'Est Africain et dans l'Uganda. Ces écoles ont obtenu un grand succès.

L'organisation vraiment très développée du *Military Labour Corps* s'est montrée pleinement justifiée. Non seulement il recruta un très grand nombre de porteurs et surveilla d'une façon générale les transports à dos d'hommes, mais les officiers de ce corps furent largement employés à recueillir des vivres sur place.

De grands efforts furent faits pour rendre les hôpitaux aussi confortables que possible. Toutes les mesures que la *Pike Commission* et le major

général Scott indiquèrent comme ayant été prises sur les autres théâtres de la guerre afin de maintenir un bon état sanitaire furent prises. Le résultat a été pleinement satisfaisant. La proportion des malades parmi les troupes et surtout parmi les Européens est toujours élevée dans les climats tropicaux, mais nous avons la satisfaction de penser que tout ce qui était possible a été fait pour diminuer les souffrances et rétablir les santés. Le chiffre de la mortalité et des maladies s'améliora sensiblement parmi les porteurs, en fait le chiffre de la mortalité n'a dépassé que fort peu la normale du temps de paix.

Une école fut établie à Dar-es-Salam pour former des aides et des domestiques pour les hôpitaux; elle a eu un succès inattendu et fait grand honneur aux officiers qui en ont été chargés. Après l'accomplissement de leur service militaire, les indigènes ainsi formés deviendront pour leur protectorat respectif une ressource intéressante.

J.-L. van Deventer,
Lieutenant général,
Commandant en chef des troupes
de l'Afrique Orientale.

---

# LE MANIFESTE
DE
# LA LIGUE AFRICANISTE ESPAGNOLE

Voici *in extenso* la traduction du manifeste que la Ligue africaniste espagnole vient d'adresser au pays :

## LE PROBLÈME DU MAROC

### Contre des pièges intolérables

Espagnols! Depuis quelque temps notre horizon national paraît s'obscurcir en Afrique. La Presse étrangère publie des nouvelles qui blessent nos traditions et nos aspirations patriotiques; le moment est donc arrivé, quand on discutera à la Conférence de la Paix la situation de l'Afrique en général et celle du Maroc en particulier, qu'on entende la voix unanime de l'Espagne qui réclame l'héritage de ses ancêtres et le respect de ses légitimes possessions. N'oublions pas que le problème marocain et celui de la Méditerranée sont intimement liés entre eux ainsi qu'avec le sort de la Péninsule et que la politique internationale de l'Espagne respectivement à ces questions a été synthétisée par cette phrase de l'éminent homme d'Etat A. Canovas del Castillo : « Celui qui est maître d'une des rives du détroit, le sera certainement de l'autre; c'est la leçon de la Rome antique », et par la parole non moins expressive de A. Maura : « De la Moulouya à Larache, coûte que coûte! »

### Faits géographiques et preuves historiques.

D'après l'histoire de la formation géologique de l'Espagne et de l'Afrique, il semble que, dans l'antiquité, le midi de l'Espagne a été uni à la partie du Maroc limitée aujourd'hui par le détroit de Gibraltar et le cours du Sebou prolongé de son affluent l'Inaouen. Les eaux de la mer pénétraient directement par cette ligne fluviale et couraient dans la région de Taza par le sillon connu actuellement sous le nom de détroit Sud Rifain. Par la suite, de nouveaux mouvements géologiques l'ont fermé et ont ouvert le détroit de Gibraltar, après quoi le Nord du Maroc, rattaché au reste de l'Afrique, a été séparé de l'Espagne. Néanmoins, la largeur du bras de mer qui les sépare n'a pas pu effacer l'intimité naturelle et la communauté d'intérêts qui existent entre l'Andalousie, le Rif et, d'une manière générale, l'ancien royaume de Fès.

De ces intimes relations des traces se manifestent dans le système orographique par la continuité de la cordillère Bétique, depuis la Pointe de Calpe à celle d'Abyla, et sa prolongation par la Sierra-Bullones, la chaîne du Rif et l'île d'Alhoran qui confirme l'ancienne union des Alpujarras et du cap des Trois-Fourches. Sans compter que les terrains tertiaires, siluriens et jurassiques de l'Andalousie méridionale se continuent dans les régions du Rif et du Gharb; que la faune et la flore sont identiques de chaque côté du détroit; que le sous-sol abrite la même richesse minière et enfin que les deux races principales sorties des villages de notre Péninsule, la Lybio-Ibérique et la Siro-Arabe, sont les mêmes qui ont peuplé le Maroc, donné naissance aux Berbères et aux Arabes et vécu avec nous en Espagne pendant les siècles de la domination musulmane, dont notre sol a conservé l'impérissable souvenir de l'idiome, des arts et des coutumes.

Cette identité naturelle de la Péninsule avec le Maroc et la faible distance de leurs côtes respectives, qui en certaines parties du détroit ne dépasse pas 13.800 mètres, ont déterminé de tout temps des relations continuelles.

C'est ainsi que les Phéniciens et les Carthaginois ont occupé simultanément divers ports des deux continents et fondé des villes. Au temps de la domination romaine le Nord de l'Afrique fut divisé en deux régions que séparait la Moulouya : l'occidentale, appelée Mauritanie Tingitane, dépendait du gouvernement de la Bétique et avait sa capitale à Séville. De même la monarchie Wisigoth étendit sa domination sur la côte africaine et fixa la capitale à Ceuta; puis eut lieu l'invasion arabe en Espagne ainsi que la grande période de reconquête à laquelle mit fin la prise de Grenade. C'est dire que toujours les maîtres de l'un des deux continents ont traversé alternativement le détroit pour s'établir sur la rive opposée et cet enseignement de l'histoire nous permet d'affirmer que si le Nord du Maroc n'appartenait pas à l'Espagne et que si une autre nation s'y établissait, immédiatement notre indépendance et notre intégrité nationale seraient menacées.

En outre de ces invasions anciennes réciproques de caractère général, se sont répétés du xv^e siècle à nos jours de nombreux faits qui affirment la constante action de l'Espagne au Maroc et sur les côtes africaines.

Depuis les îles Canaries se sont réalisées diverses expéditions à la côte marocaine de l'Atlantique. Melilla fut conquise en 1496; notre inoubliable reine Isabelle la Catholique, une fois la « Reconquête » terminée, consigna dans son testament le mandat de ne pas cesser la conquête de l'Afrique. Le cardinal Cisneros prit Mazalquivir, Peñon de Velez de la Gomera, Oran, Bougie, Alger, Tunis, Tlemcen et Tripoli. Au temps de Charles V on reconquit Tunis; Jean d'Autriche soumit Bizerte et de nouveau Tunis; par l'union de l'Espagne et du Portugal Ceuta, Tanger et Mazagan tombèrent en notre pouvoir; le port de Mehedia fut pris par Louis Fajardo, sous le règne de Philippe III on nous céda le port de Larache; en 1848 nous occupâmes les îles Zaffarines. Pendant la guerre de 1859-1860 notre armée avança glorieusement jusqu'à Tetouan et de nos jours l'effort valeureux de nos armes nous a donné le territoire de Melilla jusqu'à la Moulouya et permis d'occuper, sous le régime du protectorat, Larache, El-Ksar, Arzila et Tetouan.

Par l'effet logique de ces succès militaires ont été conclus divers traités entre l'Espagne et les sultans du Maroc; leur nombre exprime éloquemment l'intimité de nos relations dans le cours de l'Histoire.

Parmi les principaux figurent: celui de paix et de commerce de 1767; celui convenu en 1780 sous le même titre; celui de paix, d'amitié, de navigation, de commerce et de pêche signé en 1799; celui de paix et d'amitié à la fin de la guerre de 1859-60; celui de commerce de 1861; ceux de 1894 et de 1895 qui se réfèrent ainsi que d'autres antérieurs

aux limites de notre souveraineté à Melilla ; et enfin celui de 1910 régulateur des relations de voisinage avec Melilla, Alhucemas, Penon de Velez et Ceuta.

A leur tour des actes internationaux de caractère général plus importants comme la convention de Madrid de 1880 et la conférence d'Algésiras de 1906 ont été discutés et approuvés en Espagne. Pour la dernière on peut remarquer cette particularité bien expressive que le duc de Almodovar del Rio, président de la délégation espagnole, et Hadj Mohamed ben el Arbi Torres, président de la représentation du sultan, portaient respectivement, le premier, un titre de langue arabe, et le second un nom espagnol.

En sorte que, en résumé, l'Espagne et le Maroc se sont trouvés unis par des liens naturels indestructibles que l'Histoire a confirmés au cours des temps.

## L'action réalisée par l'Espagne au Maroc.

La narration chronologique, impartiale et consciencieuse des faits survenus en pays chérifien avant notre glorieuse et inoubliable campagne de 1859-1860, ferait rougir de honte les nations qui, aujourd'hui, prétendent être le porte-voix de l'humanité, titre qui nous revient en toute justice pour les sacrifices consentis, les méthodes coloniales employées et restées sans égales, afin d'enraciner dans des populations primitives les bases du droit et la civilisation, source de tout progrès.

Les tributs en armes et en argent imposés à diverses nations européennes par des traités avec les sultans du Maghreb, le vasselage ignominieux auquel se trouvaient soumis les Européens résidant en Berbérie, les vexations et offenses dont furent l'objet, même ceux qui plaçaient ostensiblement sur les façades de leurs demeures le pavillon de leur nation, les dangers qui menaçaient continuellement ceux qui naviguaient sur la côte, tout cela a disparu, grâce à notre effort, sans regarder aux torrents de sang et aux sacrifices que nous nous sommes imposés, ceux-ci étant consacrés ensuite par une politique d'attraction et des manières généreuses envers les vaincus.

Les traités de paix et de commerce sanctionnés par les deux parties en 1860-1861, nouveau statut de cet Empire, furent les clés qui ouvrirent les portes marocaines au commerce mondial et laissèrent passer les conquêtes de la vraie civilisation — non pas celle que représente le compendium de vices qui commande dans la vieille Europe — pour asseoir sur des bases solides les éléments de progrès et les avantages qu'apporte au peuple la liberté bien entendue.

Au lieu d'employer l'énorme force morale obtenue sur les champs de bataille, sur toutes les races qui habitent l'Afrique Septentrionale, et à son propre profit, en étendant l'action territoriale à une forme plus productive pour la colonisation et la création de marchés nationaux, notre politique, purement espagnole, a été amenée à introduire dans les organismes du gouvernement absolu du sultan ces principes très élémentaires qui dirigent les peuples libres; de même on a eu soin qu'aucune des transformations implantées affecte le moins possible les croyances religieuses, les traditions, les usages et les coutumes de ses habitants. Ce travail a été complété par des garanties nécessaires pour le respect des personnes et des biens des Européens, quelle que fût leur nationalité, en faisant de leurs biens des lieux d'asile invulnérables pour les autorités indigènes.

Les relations commerciales, antérieurement soumises à toutes sortes de procédés arbitraires, ont trouvé dans ces conventions l'appui et la protection de nature à contenter les plus exigeants. A la fin de ces traités, on consignait les droits d'importation et d'exportation, pour que l'Administration marocaine ne pût pas les modifier arbitrairement, en unifiant *ad valorem* les droits d'entrée sans considérer que l'égalité de taxe pourrait avantager certaines industries étrangères mieux organisées pour concurrencer dans de bonnes conditions notre commerce national. Afin, également, de donner le maximum de facilités aux relations commerciales avec l'Europe, nous avons utilisé, en pleine entente, l'indemnité de guerre stipulée et surveillé les douanes de l'Empire pour moraliser l'administration marocaine et faire rigoureusement exécuter les clauses du tarif; enfin, nous avons sollicité les conditions le plus favorables possible pour la taxation des machandises.

Ces précautions se justifiaient alors par des faits lamentables pour le trafic normal. Les employés du sultan dans les ports du Makhzen manquaient de solde, ou si l'un d'entre eux jouissait d'une gratification quelconque, celle-ci était dérisoire. En fait ils recevaient, avec leur désignation ou nomination, une patente qui laissait sains et saufs les cupides et les prévaricateurs, pour le plus grand dommage du fisc et des règles de l'impôt sur les marchandises. Une réforme radicale s'imposait. De concert avec le sultan, on assigna des soldes rémunératrices à t us les employés des ports; on nomma deux administrateurs pour chacune des douanes habilitées au commerce; on stipula que ces emplois ne pourraient être remplis que pour une période de deux années et que les élus seraient toujours pris l'un parmi les habitants de la localité et l'autre parmi les notables de Marrakech, Fès ou Meknès. Enfin. les administrateurs devaient être assistés de deux adouls (notaires) qui certifieraient les opérations réalisées.

L'organisation coloniale espagnole si violemment critiquée — nos compatriotes donnant eux-mêmes le mauvais exemple — réalisait ainsi une œuvre d'assainissement de la plus haute importance et elle se recommanda comme un modèle susceptible de rivaliser avec les plus intelligentes, les plus zélées, et les plus honnêtes. Au point de vue de la valorisation des marchandises, pour fixer les droits correspondants, on eut pour principe invariable de protéger toutes les sortes de produits, pour le bénéfice du consommateur qui retardait le terme de paiement de sa dette contractée vis-à-vis de l'Empire et aujourd'hui les indigènes n'ont pas oublié que pendant plus de trente ans que dura notre intervention on n'enregistra que de légères irrégularités, rapidement et sévèrement corrigées.

Le chrétien — nom générique sous lequel les indigènes désignent tous les Européens — s'est alors trouvé entouré d'un prestige qui contrastait radicalement avec ce qui existait autrefois. Ce prestige s'évanouit lentement à cause des abus que l'antagonisme entre les Puissances a rendu irréparables. Les soupçons et les méfiances, comme les intrigues politiques pour supplanter notre hégémonie, ont nui à d'autres réformes que l'Espagne tenait à implanter pour maintenir le *statu quo* dans l'ordre politique international.

Parmi les initiatives les plus bienfaisantes réalisées par l'Espagne apparaît d'abord l'organisation des services de courriers terrestres. On confiait autrefois aux caravanes la correspondance privée et les muletiers qui assuraient les relations interurbaines se chargeaient de sa distribution sans garantir la date de l'arrivée. Les lettres officielles étaient remises à des piétons spéciaux. La création de ce service, par notre seule initiative, eut un grand succès et un grand renom. Des piétons porteurs de la correspondance, affranchie avec des timbres espagnols, parcouraient tous les ports avec itinéraire fixe dans l'intérieur. Dans chaque ville, le vice-consul d'Espagne exerçait la fonction d'administrateur; à Rabat fut établi un service central comme point intermédiaire entre Tanger et Mogador. Les autorités comme les autres indigènes utilisaient les avantages économiques et de divers genres que ce service leur rendait et reconnaissaient les bienfaits dont ils étaient redevables à l'Espagne après avoir croisé avec elle leurs armes dans un bon combat.

Quelques années après, la France et l'Angleterre, employant les mêmes moyens de régénération du peuple musulman, établirent aussi des services analogues pour les communications terrestres.

Comme marque de notre politique au Maroc, il faut citer la réforme grâce à laquelle l'agriculteur et le commerçant n'ont été assujettis ni à un impôt ruineux, ni à des difficultés d'exploitation du sol ou de transit pour les marchandises dans l'empire de S. M. Chérifienne.

De même façon nos Représentants ont obligé le sultan à modifier le Protocole pour les réceptions de remise de lettres de créance, en supprimant tout ce qu'il y avait de hautain dans le fond et de méprisant dans la forme pour des ministres européens. L'Espagne enfin a essayé de mettre un terme aux abus de pouvoir qui menaçaient les colonnes sur lesquelles s'appuyait la Souveraineté Chérifienne en réunissant les Conférences historiques de Madrid pour

limiter le droit de protection qui, exercé sans entraver d'insatiables ambitions, constituait un véritable attentat à l'autorité des sultans.

De ces titres ainsi que d'autres beaucoup plus nombreux, que nous omettons faute de place, notre Patrie peut arguer, avant que les nations se soient arrangées pour trouver, dans n'importe quelle branche, la solution des problèmes qui touchent au Maroc.

## La Ligue Africaniste.

La rupture du *statu quo* qui constituait la politique internationale relativement à l'Empire Chérifien, détermina en Espagne la nécessité de créer des organes qui recueillissent les aspirations de l'opinion nationale et coopérassent à l'action officielle par son élan patriotique.

Telle fut l'origine de la « Ligue Africaniste Espagnole » fondée en 1912 pour exercer une vive propagande sur l'action individuelle et collective à propos des problèmes africains. Son but est d'assembler les tendances diverses de nos intérêts nationaux en Afrique, de stimuler les initiatives bien dirigées, d'aider le libre exercice de ces initiatives et d'appuyer leurs droits en en faisant un travail national ; de faciliter les informations nécessaires aux émigrants ; d'encourager les études des traités internationaux au bénéfice de nos intérêts industriels et commerciaux ; de faciliter des placements avantageux aux capitaux nationaux, sous la protection d'un régime tributaire stable ; de servir, en un mot, de guide à l'action de l'Etat, par une coopération d'ample travail social.

Ces buts sont synthétisés dans l'article premier de ses statuts où il est déclaré que « la Ligue a la mission de représenter devant l'opinion et les Pouvoirs publics les aspirations nationales et de défendre les intérêts créés ou à créer en Afrique, en employant pour cela tous les moyens légitimes de propagande et en essayant de développer tous les élements utiles d'action ».

La Ligue, à qui Sa Majesté le Roi a accordé l'honneur de son patronage le 25 février 1913, a travaillé depuis sa fondation sous la présidence effective des Exc. Mrs D. Joachin Sanchez de Toca et son successeur le marquis de Pilarès, et la présidence honoraire du marquis d'Alhucemas. Par ordre royal du 5 mars 1913 elle a été déclarée association officielle. Son siège central, domicilié à Madrid, comprend les huit sections suivantes : Politique et Administration coloniale ; Colonisation et propagande ; Commerce ; Industrie ; Agriculture ; Navigation ; Culture ; Science et Travaux publics. Des délégations sont établies à Barcelone, Ceuta et Tanger.

Depuis sa création, la Ligue a étudié de nombreuses affaires pour le gouvernement de Sa Majesté et présenté à celui-ci nombre de travaux sur les questions qu'elle a estimées intéressantes pour notre régime de souveraineté et de protectorat en Afrique.

Immédiatement elle a proposé la création d'un centre de direction où se grouperaient toutes les questions, aujourd'hui dispersées dans les différents départements ministériels. On consoliderait ainsi l'unité d'action nécessaire au développement de notre politique. Estimant cette affaire du plus haut intérêt, elle a toujours insisté verbalement ou par écrit et redigé divers projets pour sa réalisation.

Les importantes questions relatives à la politique, aux transports, aux passages, aux communications par terre et par mer, à l'enseignement, aux travaux publics, aux subsistances, au commerce, à la monnaie, à la colonisation, aux industries, ont été étudiées par elle et ont fait l'objet de propositions particulières auprès des Pouvoirs publics, tant en ce qui concerne le Maroc qu'en ce qui regarde nos possessions de la Guinée insulaire ou continentale et au Sahara.

Elle a réclamé l'occupation de Tanger, proposé la construction d'un port au cap Juby, insisté pour que les territoires voisins de Melilla conquis par notre armée et arrosés avec du sang espagnol, restent sous notre souveraineté et sollicité aussi la nouvelle délimitation due à l'essor progressif de Ceuta, en accompagnant ces propositions des études nécessaires.

Elle s'est préoccupée enfin de ce qui concerne le présent et l'avenir de l'Espagne en Afrique, pour lesquels elle continuera de travailler avec désintéressement. Aussi, pour l'accomplissement de ses buts, se voit-elle obligée de ne pas laisser passer ces moments, si critiques dans la vie du monde, sans opposer la réplique la plus précise à toute proposition ou insinuation à notre détriment.

## Coïncidences patriotiques des partis du gouvernement sur le Maroc.

Tout ce qui peut produire un motif de discussion ou une menace pour les droits qu'a l'Espagne d'exercer un protectorat effectif sur l'autre côté du détroit de Gibraltar, constitue un attentat à notre indépendance. La racine de cette conviction dans la conscience nationale et l'importance que prennent pour notre Patrie tous les événements, si insignifiants paraissent-ils, qui se déroulent au Maroc, sont reflétées dans la coïncidence des opinions de tous les chefs de partis du gouvernement et aussi, en partie considérable, dans celle des politiciens qui représentent des grandes masses d'opinion.

On se rappelle la forme claire, précise, déterminante de leurs manifestations, jamais combattues et toujours accueillies avec d'unanimes applaudissements et desquelles résulte la décision d'assurer, comme un devoir sacré, la défense de son propre droit de cité. Ceci pourra être une garantie consolatrice contre qui tentera de nous enlever ce qui en droit nous revient, tandis que le pays a pleine confiance dans ceux qui sont chargés de veiller à ses destinées.

## Dangers actuels.

Il ne faut pas oublier que le sentiment de la justice se trouve assez amorti dans les relations internationales. Nous n'avons pas à nous fier non plus aux circonstances que le monde traverse et qui ne sont pas propices à l'imposition d'actes de violence, d'usurpation et de vexations qui peuvent causer des représailles justifiées.

Il y a cependant danger à ce que les forces vives du pays, par une apathie propre à notre caractère, ne prêtent pas à ces questions toute l'attention, tout le sentiment de la réalité. Il ne suffit pas de reconnaître l'influence que certaines campagnes de la presse étrangère peuvent exercer sur le cours des événements qui se déroulent actuellement en Europe, ni d'offrir par le silence tout l'appui que les gouvernements demandent en certains cas. Il faut, de plus, pour s'opposer efficacement à leurs tendances ne pas perdre l'occasion d'introduire, dans l'administration et dans la politique de notre Protectorat, autant de réformes que le conseillent une pratique personnelle et les expériences étrangères ; accumuler les moyens que peut offrir l'industrie nationale pour implanter notre prestige chez les indigènes ; faciliter les communications maritimes ; réaliser un plan progressif de travaux publics qui augmente les relations commerciales et développe la colonisation agricole, au moyen d'emprunts sur les entrées actuelles ou à venir ; et enfin ne pas nous laisser en arrière des autres nations sous prétexte que les embûches contre les intérêts de l'Espagne en Afrique s'accumulent sans cesse.

L'action de la Ligue Africaine Espagnole pourra être efficacement secondée, dans sa lutte contre ces périls, par les organismes des grands centres producteurs, en pratiquant, avec l'appui des gouvernements, les solutions les plus avantageuses pour augmenter tous nos intérêts : mieux asseoir nos droits, favoriser l'exploitation des richesses dans notre zone du Maroc et contribuer à la prospérité plus grande des industries nationales.

## Le problème de Tanger.

Le projet différé d'une zone de Tanger soumise à un régime international — territoire étranger inclus dans notre Protectorat — s'est montré, dans la pratique de ces dernières années, incompatible avec la paix et l'ordre que l'Espagne y doit soutenir. Il nous serait toutefois plus désavantageux que cette zone passât sous la dépendance d'une autre nation qui, sans justification raisonnable, occuperait une situation privilégiée dans le détroit et exercerait dans celui-ci et dans la majeure partie des territoires constituant autrefois l'Empire Chérifien, une souveraineté voilée.

L'établissement à Tanger d'une autre nation rabaisserait considérablement, d'autre part, notre force morale sur les indigènes; il stériliserait tous les sacrifices que s'est imposés l'Espagne pour la pacification complète de son Protectorat et les inévitables et continuelles conférences qui s'y forgeraient constitueraient un obstacle à toute colonisation et à tout progrès.

Les raisons sur lesquelles certains se fondent pour disputer à l'Espagne la possession de Tanger sont si fragiles qu'elles ne résistent pas à la controverse d'intérêt politique — et en certaine façon militaire — qui s'attache à ce port, par son emplacement spécial et la topographie de ses environs, à un endroit prédominant du détroit, qui est en partie annulé par diverses positions du littoral de la Péninsule.

Quant aux intérêts matériels ou éléments de production et de travail que Tanger renferme, personne ne peut nous disputer la suprématie dont nous y jouissons de longue date. Ceux qui supposent qu'il s'agit d'espagnoliser Tanger commettent une grossière erreur : Tanger est espagnol depuis de nombreuses années. La colonie espagnole est la plus nombreuse et la plus importante dans l'ordre économique et social et est propriétaire de la quasi majorité des biens ruraux et urbains, à considérer les étrangers.

En ce qui concerne les industries et les arts, personne ne nous surpasse : espagnole est la grande fabrique d'électricité pour l'éclairage public et pour le fonctionnement de multiples industries; espagnol est le magnifique établissement des « Ecoles Alphonse XIII » pour les enfants des deux sexes ; espagnol est le superbe théâtre construit entièrement dans le style national et appelé « Cervantès »; espagnols, enfin, sont ceux qui secondent tout idéal de progrès et qui, par leur effort, contribuent de différentes façons, à l'embellissement de cette ville cosmopolite.

Dans l'ordre géographique et historique, Tanger n'a pas plus d'importance que n'importe quel autre des ports de la zone espagnole. En intercalant une action étrangère dans la région que nous protégeons, la situation serait insoutenable, les conflits continuels et le risque de conflagrations constant. Personne ne peut en prévoir la portée, car, dans ces conflits interviendraient certainement des éléments suspects et des intérêts plus ou moins partiaux des indigènes voisins de ceux qui se trouvent sous notre protectorat. Ceux-ci traverseraient une situation précaire en ayant à prêter attention à deux fronts en conflagrations sociales qui se produiraient facilement pour la lutte d'intérêts contraires.

Pour cette raison nous considérons nécessaire que Tanger et sa zone fassent partie de notre Protectorat. Dans le cas contraire, au lieu d'être un trait d'union, un centre de communications maritimes et terrestres d'où s'épancherait la vie moderne vers l'intérieur de l'ancien Empire marocain, il se formerait en Tanger un très grand obstacle, rendant impossible les relations harmonieuses qui doivent exister entre les deux puissances qui se partagent la mission de pacifier le Maroc et d'introduire dans ses habitants les principes de la civilisation et du progrès.

### Ceuta et Gibraltar.

On a publié récemment dans la presse anglaise quelques travaux relatifs à un échange possible de Gibraltar pour Ceuta. Bien que nous ne croyions nullement possible que pareille proposition soit prise en considération, nous estimons convenable et même nécessaire de la signaler pour indiquer le péril qu'elle renferme pour l'Espagne.

Du point de vue national, il est évident que tous les Espagnols se réjouiraient grandement de voir flotter sur le Penon notre cher drapeau. Il faut cependant tenir compte au préalable des considérations suivantes.

Plus l'Espagne sera forte et riche, plus son action se fera sentir dans le détroit, tandis que progressivement et réciproquement l'importance de Gibraltar diminuera. Le Penon au pouvoir de l'Angleterre est quelque chose comme une épine dans le corps de l'Espagne, compatible seulement avec un état de faiblesse ou de maladie et incompatible avec la santé et la force particulière de notre nation dans un brillant avenir.

En outre, du point de vue militaire, la valeur de Gibraltar a beaucoup changé de nos jours. Jadis les positions de la Terre de Sierra-Carbonera et de Punta-Carnero, qui sont les extrémités de l'arc de notre ligne d'attaque possible contre le nouveau môle, de même que Terre-Nueva et la Atuneva-Contrela-Caleta, ont été inutilisées parce qu'elles se sont trouvées sous la portée de l'artillerie de la place, depuis 1810 les Anglais profitant de notre situation précaire pendant la guerre de l'Indépendance ont volé tous nos forts de la baie d'Algésiras, en nous laissant uniquement ceux de Santiago et de l'île Verte ; nous nous sommes trouvés sans défense et, devant la prohibition anglaise, tous les projets d'étude de nouvelles fortifications ont été inutiles. Mais aujourd'hui les progrès de l'artillerie et les méthodes de tir permettent de battre la place de nombreuses positions éloignées et couvertes comme celle-ci, de sorte que sa défense exigerait le concours d'une armée anglaise qui dominerait le camp de Gibraltar et élargirait par de nouvelles positions le périmètre de la place ; toutes choses qui rendent difficile la préparation de la défense et aggravent les dépenses.

En résumé, Gibraltar est une place ancienne en ce qui concerne ses défenses de terre. Ceuta, par contre, est aujourd'hui en plein essor. Dans peu d'années elle comptera comme un grand port, que l'on utilise déjà en partie ; elle a un chemin de fer qui l'unit à l'intérieur ; on sera obligé d'agrandir ses limites dans la proportion de ses besoins croissants et l'action de protectorat que l'Espagne exerce sur ses territoires voisins favorise sa vie nouvelle. Tout lui offre un avenir heureux. Elle pourra, ensuite, devenir une excellente place forte de terre et du point de vue maritime on comprend que Gibraltar et Ceuta soient militairement incompatibles, étant donnée la faible distance qui les sépare et les progrès de l'artillerie de côte. Dans ces conditions personne ne peut se prêter à accepter cet échange.

### Appel au pays.

Certaines insinuations tendancieuses que nous pourrons qualifier de bruyantes, divulguées par la presse étrangère avec plus de liberté que de connaissance et de prudence, ne doivent pas surprendre ceux qui, sans intermittence ni défaillance, suivent de près les machinations des éléments étrangers avides de saisir toute occasion favorable de répandre des bruits et des conjectures en vue de les utiliser à leur avantage et pour la propagande de leurs intérêts particuliers.

De telles insinuations méritent d'être accueillies par la protestation suivante de la Ligue Africaniste, organe chargé de veiller à toutes les sortes d'intérêts de notre pays en Afrique. Avec une grande prévoyance, ses statuts stipulent qu'au nombre de ses devoirs, apparaît en premier lieu, comme il a déjà été dit, la défense des « intérêts créés ou qui peuvent se créer en Afrique en employant pour cela les moyens légitimes de propagande et en développant tous les éléments d'action ».

L'accomplissement du devoir nous appelle et joyeux nous accourons à l'opinion pour lui offrir notre modeste travail patriotique, sans passion et laissant de côté le critérium des gouvernements et l'opinion des gens. Nous ne devons pas cependant considérer les manifestations indiquées plus haut et les informations qui les motivent comme un phénomène passager quoique eût pu être une petite exploration exempte de buts postérieurs plus transcendants. De toutes manières, comme des sentinelles qui accomplissent la plus sacrée des consignes, nous devons l'estimer comme destinée à sonder la volonté du peuple espagnol avant de poser le problème nettement, avec des manières de suprématie qu'on s'attribue généreusement en force et en droit et qui peuvent seulement trouver comme fondement la criminelle indifférence avec laquelle on accueille en Espagne les questions qui se rapportent exclusivement à la politique internationale.

Cette hypothèse doit nous servir d'avis patriotique pour contrecarrer ses conséquences dangereuses en opposant le fort rempart de l'opinion aux dessins impératifs absurdes ou aux tentatives humiliantes pour la nation.

L'épouvantable tragédie que l'Europe vient de traverser ne ferme pas le cycle des énormes convulsions et des transformations. La paix des esprits n'est pas encore prête de se lever. Les peuples du vieux continent — sans

exclure absolument les autres — ont de très graves problèmes sociaux, politiques et de souveraineté à résoudre ou à liquider ; les préjudices soufferts sont incalculables ; les hésitations pour remédier aux maux causés parfaitement justifiés et c'est seulement la force d'opinion qui pourra prévaloir à la liquidation définitive.

A cette opinion où se rencontre l'effort de la bourgeoisie, se range la Ligue Africaniste Espagnole pour affirmer que l'action la plus convenable dans les circonstances actuelles est de garantir principalement de toute erreur l'indépendance politique et économique nationale.

Car le problème du Maroc posé soudainement par les puissances européennes pour absorber et dominer des territoires étendus et fertiles, représente pour nous la garantie de notre personnalité mondiale, la renaissance de nos forces économiques, la sécurité de nos frontières naturelles et le ferme soutien du développement pacifique de notre existence comme nation. C'est un fait historique — nous le répétons de nouveau — que les dominateurs de l'autre côté du détroit de Gibraltar prendront leur puissance sous une forme ou sous une autre, dans la Péninsule ibérique, laissant celle-ci réduite à une médiatisation de laquelle elle ne pourra être libérée qu'après des luttes sanglantes.

Contre cette agitation que quelques éléments trop connus cherchent à créer sans égards pour les cordiales relations de voisinage, la Ligue Africaniste Espagnole est disposée à les détourner de leur acharnement et à les avertir que l'opinion en Espagne n'ignore pas ses devoirs et ne consent pas que ses droits soient outragés ; sa ferme volonté est de ne pas transiger avec la violence.

Madrid, février 1919.

Pour la Ligue Africaniste Espagnole,

*Le président*, marquis de PILARÈS.

*Le 1er vice-président*, EMILE BONELLI.

*Le secrétaire général*, CHARLES GARCIA ALONSO.

Ce manifeste a été répandu par milliers d'exemplaires et publié en supplément par de nombreux journaux et revues.

# LES MATIÈRES PREMIÈRES AFRICAINES

On sait l'importance que va prendre après la guerre le problème des matières premières. Les « matières premières africaines » n'ont pas manqué de retenir l'attention, dès qu'il s'est agi de l'approvisionnement de la métropole pour les industries de guerre et pour l'alimentation du pays. L'Etat français a acheté aux colonies les produits les plus variés. En Afrique tropicale il s'est rendu acquéreur de l'intégralité des récoltes des matières grasses (arachides, huiles de palme, palmistes). Au lendemain de la paix, les diverses productions coloniales seront très demandées, car elles ne viendront pas en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins de l'industrie ou de l'alimentation. Il faudra donc que nos colonies produisent plus. Spécialement l'Afrique Tropicale Française est apte à fournir davantage. Pour obtenir ces matières premières en quantités plus considérables qu'à l'heure actuelle, il faut bien connaître les conditions de leur production, de leur culture, de leur récolte ; en un mot, il est nécessaire qu'elles aient été étudiées.

C'est ce qu'a exposé dans son livre *Matières premières africaines* (1) M. Y. Henry, directeur d'agriculture, en collaboration avec P. Ammann, ingénieur-chimiste, Jean Adam, A. Houard, J. Lemmet, et H. Leroide, tous ingénieurs agronomes, fonctionnaires de grade élevé du service de l'Agriculture, le dernier mort en mer dans la catastrophe du *Kléber*, coulé par une mine. Et dans son introduction il a, en termes très nets, exposé le problème :

« Du fait que ces matières premières sont produites sous les tropiques, la guerre a consacré pour les Etats européens l'importance capitale de la production coloniale et du même coup placé, dans l'expansion extérieure des grandes nations, la question politique au second plan et la question économique au premier.

« Pour la France, en particulier, tributaire de l'extérieur pour plusieurs milliards de francs, elle a défini la position de nombre de ces industries, parmi les plus importantes, dont l'existence dépend de l'importation des matières brutes que nous pouvons économiquement produire dans nos colonies ; elle a révélé la situation déconcertante de beaucoup d'autres travaillant des matières premières produites dans nos possessions, mais qui passent au préalable sur des marchés étrangers et nous reviennent à l'état brut ou en partie manufacturées. »

Et il ne faut pas que la guerre terminée, « au point de vue économique, nous vivions en vassaux ». Pour arriver à ce résultat, la France, nation surtout africaine devra — c'est l'évidence même — se préoccuper d'organiser la production en Afrique. De quels végétaux utiles ? Non pas de toutes les matières premières, mais de celles « présentant un intérêt métropolitain, certain, que leur récolte soit importante ou qu'elle puisse le devenir ». Et dans le premier volume de son ouvrage — le seul qui soit encore paru — l'auteur traite du caoutchouc, des matières grasses, des textiles.

* * *

Le *caoutchouc* africain provient uniquement de la cueillette. Quelle que soit la concurrence du caoutchouc de plantation asiatique, il restera un facteur de la production mondiale. En 1894, l'Afrique Occidentale Française exportait 1.400 tonnes, l'Afrique Occidentale Anglaise, 1.710 tonnes, les colonies portugaises 1.750, le Congo belge, 450.

En 1904, ces pays produisaient respectivement 3.920 tonnes, 3.100 tonnes, 2.400 tonnes, 4.770 tonnes ; il faut y ajouter l'Afrique Equatoriale Française : 1.250 tonnes.

La meilleure année d'ensemble, en 1906, on relève pour : l'Afrique Occidentale Française, 4.230 tonnes, l'Afrique Occidentale Anglaise, 3.380 tonnes, l'Afrique Equatoriale Française, 1.955 tonnes, les colonies portugaises 2.560 tonnes, le Congo belge, 4.680 tonnes. Enfin, en 1915, les territoires africains rendaient encore : les français, 3.080 tonnes, les anglais, 553 tonnes, le Congo belge, 2.178 tonnes, les colonies portugaises, 2.077 tonnes. Le caoutchouc constitue donc encore un élément de trafic non négligeable quoique en régression marquée comme quantité, en régression aussi comme valeur du produit, en raison de la concurrence du latex d'Extrême-Orient, qui se présente avec une préparation parfaite. Le caoutchouc de cueillette ne pourra lutter qu'à la condition d'être d'une qualité irréprochable. Le rapport Van Pelt a montré qu'il y aurait intérêt pour les importa-

(1) Tome Ier : *Caoutchouc. Textiles. Matières grasses*, sous la direction de M. Y. HENRY et avec la collaboration de MM. P. AMMANN, JEAN ADAM, A. HOUARD, HENRI LEROIDE, J. LEMMET. — Préface de M. Roume. In-8, 498 pages avec 35 figures, 53 reproductions photographiques et 8 cartes en couleurs. Prix : 25 francs. Em. Larose, libraire-éditeur, 1918.

teurs à livrer le caoutchouc africain après déchiquetage. Encore faudra-t-il que l'Afrique tropicale conserve les sources de production du caoutchouc et elle ne les conservera qu'à condition de les aménager.

Les deux sources de production (lianes ou funtumia) donnent des rendements peu élevés, incomparablement moins élevés que l'hevea. Or, l'hevea trouve en Afrique d'excellentes conditions de vie. D'expériences faites pendant dix à quinze ans, et en de nombreux points de la côte d'Afrique, on peut déduire, dit M. Henry, « l'intérêt de premier ordre que présente la plantation de l'hevea à la côte occidentale d'Afrique aussi bien pour l'emploi de capitaux européens que pour l'indigène. Nos voisins anglais sont entrés depuis plusieurs années à cette double fin, dans la période de réalisation. Quant à nous, nous n'avons encore rien fait. »

Il est parfaitement exact que l'hevea vient parfaitement dans nos colonies ouest-africaines et qu'aucune plantation du précieux arbre n'a été tentée chez nous. Y a-t-il lieu de regretter cette abstention? Sans doute. Y a-t-il lieu de reprendre cette idée et d'essayer de rattraper le temps perdu? C'est une question singulièrement complexe et difficile à résoudre. Car elle n'est pas seulement d'ordre cultural. La culture ne présente pas de difficultés vraiment sérieuses, ni au point de vue du terrain, ni au point de vue de la main-d'œuvre pour l'implantation, l'entretien ou la récolte.

Mais il est d'autres aspects du problème qui méritent d'être envisagés. Tout d'abord, le Brésil, l'Extrême-Orient et notre Cochinchine ne vont-ils pas arriver à produire pour les besoins de l'industrie en période normale? Les statistiques spéciales montrent le rapide accroissement des productions en Indo-Malaisie en même temps que l'abaissement du prix de revient. Ne peut-on prévoir le moment où la matière première suffira à la demande même avec une extension de l'emploi de l'électricité et un développement des transports par automobiles, même avec des applications du caoutchouc à de nouveaux usages? En tout cas, il faut prévoir un abaissement de prix sur les taux actuels, lesquels ne sont plus ce qu'ils étaient en 1910, car depuis cette époque ils s'inscrivent en baisse constante. (V. Perrot, *Les grands Produits végétaux des Colonies françaises*, p. 71.) Dès lors, on peut se demander si les capitaux engagés trouveraient dans une affaire de plantation d'heveas en Afrique occidentale une rémunération convenable, étant donnée l'avance prise par les cultures asiatiques et la main-d'œuvre abondante de ces pays. En supposant même qu'une exploitation bien conduite procure des bénéfices suffisants, n'y a-t-il pas mieux à faire en Afrique occidentale? Ne vaudrait-il pas mieux que les capitaux se dirigeassent vers d'autres emplois culturaux : les plantations de palmiers à huile et l'aménagement des palmeraies existantes; ces deux opérations menées concurremment, comme aussi la plantation de cocotiers en maints endroits de la côte? A cette interrogation, il semble qu'on doive répondre par l'affirmative; en Afrique Occidentale Française, le moment est venu — et certains y songent — de se préoccuper de culture rationnelle de palmiers à huile, et d'aménager les réserves naturelles qu'on rencontre en Casamance, en Basse-Guinée et surtout en Côte d'Ivoire et au Dahomey.

*
* *

Dans un ouvrage sur les matières premières africaines, les oléagineux doivent tenir une place importante. L'Afrique tropicale est d'ailleurs principalement productrice de matières grasses végétales : produits du palmier à huile — karité — matières grasses secondaires — arachides.

L'exploitation du *palmier à huile*, l'Elaeis, en Afrique tropicale, est une question complexe à tous les points de vue. Le palmier à huile existe à l'état spontané dans les régions côtières des colonies ouest-africaines. Dans les colonies françaises on le rencontre en Casamance, en Guinée et surtout en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Le dénombrement des peuplements a été fait pour la Côte d'Ivoire et pour le Dahomey par circonscriptions administratives. On peut les résumer d'après le livre de M. Y. Henry et les compléter ainsi :

*Dahomey.* — Cercle de Cotonou : 300 hectares. — Cercle de Porto-Novo en entier planté en palmeraies denses. — Pobé : palmeraies abondantes surtout vers Adja-Ouéré. — Cercle de Zagnanado : peuplements irréguliers. — Cercle de Ouidah en entier couvert de palmeraies très denses vers le lac Ahémé. — Cercle d'Allada : peuplements sur toute la superficie du cercle. — Cercle d'Abomey : peuplements dans la partie méridionale. — Cercle de Savalou : quelques petits peuplements. — Cercle de Savé: palmiers nombreux. — Bassin du Mono : les palmiers existent dans toute l'étendue de la région, 550 kilomètres carrés, sauf dans les dépressions marécageuses.

*Côte d'Ivoire.* — Le Cercle des Lagunes est le plus couvert de palmiers qui forment une ceinture presque continue sur le pourtour des lagunes Ebrié et Potou et tout le long du Bas-Comoé. — Cercle d'Assinie : aucune palmeraie vraiment dense. On évalue les possibilités de production à 800 tonnes d'huile et 1.500 tonnes d'amandes. — Cercle de Lahou : le palmier existe partout, on évalue les palmeraies à 475.000 hectares. — Cercle du Bas-Sassandra : 16.000 hectares de palmeraies environ. — Cercle du Bas-Cavally: très abondants vers Béréby, Bliéron, Grabo et Aladio. — Cercle de l'Indénié : palmeraies jeunes assez denses. — Cercle du N'Zi Comoé : beaucoup de palmeraies en formation. — Cercle de Gouros : palmiers abondants dans la région de Sinfra. — Cercle du Haut-Sassandra : le palmier se rencontre dans tout le cercle, spécialement au Sud-Est; on évalue à 6 millions le nombre des palmiers. — Cercle du Haut-Cavally : quelques palmeraies denses. — Cercle de Man-Touba et cercle de Ouorodougou : peu de palmeraies. — Cercle du Baoulé : 1.500.000 palmiers. — Cercle de Bondoukou : quelques palmeraies chez les Abrons, jeunes palmeraies denses.

*Guinée.* — On rencontre le palmier jusqu'à une centaine de kilomètres dans l'intérieur. Il est exploité sur le Rio Nunez, le Rio Pongo, dans le Koba, le Bramaya, le Kalom et la Mellacorée. Il est répandu aussi dans le Kissi et le Pays Toma où il n'est pas exploité.

Quoi qu'il en soit les palmeraies africaines produisent des quantités de produits infiniment supérieures aux exportations, même en admettant qu'une forte proportion d'huile soit consommée sur place par les indigènes. La production globale de l'Ouest-Africain est de 111.000 tonnes d'huile et 302.000 tonnes d'amandes en chiffres ronds. L'Ouest-Africain français ne donne que 15.000 tonnes d'huile et 39.000 tonnes d'amandes : les possibilités sont infiniment plus considérables puisque les huiles et les amandes exportées proviennent exclusivement ou presque de palmeraies spontanées — sauf au Dahomey — et de fabrications indigènes. L'aménagement des palmeraies existantes amènerait une production beaucoup plus considérable, car les pal-

meraies laissées à l'abandon ne produisent pour ainsi dire rien. Un aménagement rationnel revient d'ailleurs à un prix élevé, presque aussi cher qu'une plantation. La production en plus grande quantité des huiles et des amandes de palme est en Afrique Occidentale une question de travail, de main-d'œuvre, de population. La solution pratique du problème du palmier consiste dans la création de plantations régulières, convenablement situées et conduites à la période de production à peu de frais par le moyen de cultures temporaires.

***

Mais à côté de ces palmiers et en dehors des arachides, dont il sera parlé en dernier lieu, existent des matières grasses secondaires, parmi lesquelles le ricin, le sésame, le pentadesma, le lophira, le baobab et le karité méritent une mention spéciale.

La culture du *ricin* ne s'est imposée à l'attention que par les besoins croissants de l'aviation : son huile est le lubrifiant le plus parfait qu'on connaisse et le seul mode de graissage possible pour les moteurs d'aéroplanes. Le ricin traité en France provient des Indes et il a semblé qu'on devait tenter cette culture dans nos colonies. En Afrique occidentale les rendements sont faibles en graines même dans les bons terrains où le ricin a une tendance à former une forte charpente. Même avec un cours élevé de la graine il n'apparait pas que cette culture ait quelque chance de s'implanter en grand dans notre Afrique occidentale.

Le *sésame* est cultivé principalement au Soudan et en Guinée; le commerce s'intéresse à ce produit, l'indigène beaucoup moins car la culture est aléatoire et le rendement très capricieux. Les récoltes ne sont belles que sur les terres neuves, la régularité de la maturation est fortement influencée par la distribution des pluies, enfin la coupe est délicate.

Le *pentadesma* est un grand arbre de 15 à 20 mètres de haut très répandu sur la côte. Son fruit est une grosse poire charnue renfermant des graines de la grosseur d'une noix de kola entourées d'une pulpe brunâtre et riches en matières grasses. C'est le lamy de Guinée, le tama de la Haute Côte d'Ivoire. L'intérêt de ce produit est secondaire; les graines devront être traitées fraîches sur place.

Le *lophira alata* ou faux *karité* ou *méné* est commun dans toute l'Afrique tropicale. Son aire de dispersion se confond avec celle du karité, mais va cependant plus au Sud. Cet arbre n'est intéressant que pour les territoires où il n'entre pas en concurrence avec d'autres producteurs de matières grasses et où il se rencontre en peuplements denses, ce qui est le cas en Moyenne-Guinée. Leur grand ennemi est le feu de brousse impossible à éviter avec les méthodes actuelles d'élevage. Il faudrait que ces feux de brousse fussent, sinon complètement interdits dans les zones de peuplements, du moins autorisés seulement quand les arbres sont effeuillés et pas encore en fleurs.

Quant au *baobab*, les variétés sénégalaises n'ont qu'une faible teneur en huile. Y aurait-il « intérêt à introduire les variétés de Madagascar? C'est douteux. Ce ne pourrait être qu'en envisageant une exploitation double : des graines pour l'huilerie et du bois et de l'écorce pour la pâte à papier et les fibres ; aucune expérience ne permet de conclure même à une probabilité ».

Le *karité* est très répandu dans le Soudan géographique. « La zone à karité se présente sous forme d'une bande commençant en Gambie, s'élargissant pour passer vers le Nord au-dessus de Bandiagara et de Say et vers le Sud à Bouaké et à Abomey ; puis elle va s'inclinant légèrement vers le Sud-Ouest et en se rétrécissant sensiblement arrive à couvrir une partie du bassin du Haut-Nil. » En Afrique occidentale sa limite nord atteint le 15° L. N. et sa limite sud le 7° L. N. Au point de vue du karité, la colonie du Sénégal est la moins intéressante du groupe. En Guinée il est abondant dans la partie moyenne et surtout dans le haut pays. Les indigènes, en dehors des graines qui leur sont nécessaires pour la fabrication du beurre alimentaire, pourraient fournir surtout dans les cercles de Duiguiraye, Siguiri, Kouroussa, Kankan, un certain tonnage. En Côte d'Ivoire, le karité n'existe en densité d'ailleurs variable, que dans la partie nord de la colonie. Son exploitation dépend des moyens d'évacuation. On peut dire que toutes les circonscriptions administratives du Haut-Sénégal-Niger contiennent karités. « Malheureusement dit M. Houard, signataire de l'article, une grande partie des peuplements, parmi les plus riches, n'est pas exploitable actuellement pas suite du manque de moyens de transport et l'on ne peut guère envisager que la mise en valeur des cercles traversés par la voie ferrée : Kayes, Bafoulabé, Kita, Bamako, Ségou, San, Djenné et avec quelques améliorations de communication : Katadougou, Bougouni, Koutiala, Sikasso, Dédougou, Bobo-Dioulasso, Ouaghadougou, Ouahigouya ; Fada N'Gourma doit être délaissée au point de vue de l'exploitation vers l'Europe jusqu'à l'achèvement du réseau général des chemins de fer. » Mais en attendant, ne pourrait-on en certaines régions établir des voies Decauville qu'on trouvera disponibles en abondance dans le matériel de guerre cédé. Au Dahomey dans les cercles de Savé, Savalou, Djougou, Atacora, Parakou, Kandi, on a dénombré — en arrondissant les chiffres — 245 millions de karités de tous âges, dont 72 millions adultes. La capacité exploitable est de 115 millions d'arbres de tous âges et de 35 millions adultes pouvant donner près de 12.000 tonnes d'amandes avec des moyens de transport et des tarifs convenables. Les karités sont généralement respectés par les indigènes. « Leur plus gros ennemi est le feu de brousse, non pas tant par les attaques directes sur l'arbre doué d'une merveilleuse résistance, grâce à son écorce, mais surtout par l'influence fâcheuse sur la floraison et la fructification. Aussi faut-il n'admettre ces feux, dans les zones à karité qu'aux époques propices. Il suffit pour obtenir ce résultat d'acheter à l'indigène et chez lui ses amandes de karité à un prix rémunérateur, ce qui revient à dire qu'il faut étendre le réseau ferré et le compléter par un lacis de voies économiques de dégagement et d'évacuation. » Ainsi que l'a fort bien démontré M. Houard, la question du karité est une question de moyens de transport. Donc, le problème est, en Afrique occidentale, de solution relativement facile.

***

Il restait une dernière matière grasse végétale à examiner : au surplus la plus importante et de beaucoup : l'*arachide* qui a fait la fortune du Sénégal. La colonie exportait les dernières années avant la guerre entre 220 et 240.000 tonnes chaque campagne. L'ouverture du Thiès-Kayes a amené immédiatement une augmentation de production. La capacité du Sénégal est cependant loin d'être atteinte. Au Soudan la question de l'arachide se pose tout autrement. Les

régions propices à cette culture sont énormes, mais il ne sortira du Haut-Sénégal-Niger des quantités appréciables que du jour où il y aura des moyens d'évacuation pratiques et réguliers, du jour aussi où l'on expédiera les arachides soudanaises d'une manière moins encombrante.

Parmi tous les produits coloniaux, les arachides présentent cette particularité appréciable d'être, pour leur majeure partie, dirigées sur la métropole qui en demande cependant un gros tonnage à l'étranger et d'où elles arrivent, à Marseille principalement, sous forme décortiquée. Cet écart entre la production coloniale, on pourrait dire sénégalaise, et la consommation métropolitaine, est susceptible d'être pour une forte proportion comblé par une intensification des cultures, dans notre Ouest Africain.

Mais, pour produire davantage, il faut de la main-d'œuvre, et sans manquer, elle n'est pas extrêmement abondante ; elle ne saurait être, d'un trait de plume, multipliée. Une meilleure utilisation des terres par des méthodes de culture moins rudimentaires aurait certainement un excellent effet sur les rendements. La sélection des graines est aussi à recommander ; les soins à donner aux récoltes une fois faites également. Bref, l'augmentation de la production soulève maints problèmes. Ont-ils été résolus ? Certainement non.

Et, cependant, au point de vue agricole, il n était pas de produit plus important que l'arachide, car c'était et c'est encore sur cette précieuse graine oléagineuse que sont assis la prospérité d'une colonie et le bien-être de toute une population. Il existe bien une station expérimentale à M'Bambey dont on a publié le programme, mais qu'a-t-on réalisé de ce programme? Un point est acquis : on avait parlé de dégénérescence de la graine sénégalaise. L'éminent entomologiste Roubaud (Mémoires sur les insectes et la dégénérescence des arachides dans l'*Annuaire du Comité d Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.*, 1916, p. 363) a démontré « qu'il est inexact de parler en propres termes de l'épuisement des graines et les graines cultivées au Sénégal sont des plantes douées de qualités merveilleuses, admirablement adaptées au climat et au sol et essentiellement rustiques ». Et il explique par une double cause les phénomènes remarqués. Ce sont en premier lieu « l'action de la sécheresse, le manque d'eau progressif qui se fait de plus en plus sentir »; en second lieu ce « sont des insectes qui se multiplient aux dépens des graines ».

En dehors de ces données, qu'y a t-il de définitivement mis au point pour la culture, aussi bien par les indigènes que par les Européens? Sans doute rien de positif puisqu'un groupe de commerçants se préoccupe d'organiser au Sénégal des expériences à grande échelle. Qu'a donc fait, dans le domaine de la pratique, le service de l'agriculture ? M. J. Adam, signataire de l'article, ne le dit pas. Il préconise des réformes, mais n'assure pas qu'aucune ait été réalisée.

Au point de vue cultural, il faut donc, en attendant mieux, continuer à voir, pendant un temps donné, cultiver les arachides suivant les usages actuels. La seule amélioration possible viendra, au Sénégal, de l'extension des voies de communication : chaque kilomètre nouveau de rail amenant, peut-on dire, la récolte supplémentaire d'une quantité déterminée d'arachides. Dans le Haut-Sénégal-Niger un accroissement de production dépendra de deux causes : des moyens d'évacuation, c'est- à-dire la terminaison du chemin de fer de Thiès à Kayes, et du décorticage sur place, qu'il soit obtenu au moyen d'appareils à main ou dans des usines à petit débit. Ce décorticage peut seul permettre — le rapport Mathon le démontre — l'achat à des prix convenables aux indigènes par suite d'une économie de 53 0/0 sur le fret. Or, l'indigène ne fera de l'arachide que s'il trouve son intérêt à cette opération. L'Inde anglaise, Zanzibar, la Nigéria envoient en Europe des arachides décortiquées. Celles du Haut-Sénégal-Niger peuvent sans aucun doute venir aux usines sous cette forme. Ainsi, elles aideront à combler la différence entre l'offre coloniale et la demande métropolitaine. A elles seules, nos deux colonies du Sénégal et du Soudan peuvent nous fournir la plus grande partie de graines dont nous avons besoin. A ce titre, cette culture doit retenir toute l'attention des pouvoirs publics d'une part, et d'autre part des commerçants coloniaux qui l'achètent et qui l'emploient dans leurs usines européennes.

***

Une dernière catégorie de matières premières africaines, que M. Y. Henry examine dans son ouvrage, comporte, comme le sous-titre l'indique : les textiles, c'est-à-dire : le coton, le sisal, le kapok et le chanvre de Guinée.

Les idées exposées dans le chapitre intitulé : « Comment la France se procurera le *coton* dont elle a besoin », reproduisent avec un peu plus de développement, un peu plus de technicité, ce qui avait été dit dans un article de la revue *Marine et Colonies*. Pour s'assurer une source de production de coton la France devra, entre autres régions s'adresser, à l'Afrique tropicale, et pour aboutir il faudra « un puissant et patient effort ». On ne peut que souscrire pleinement à ces deux adjectifs, car répétons-le avec M. Henry : « La production du coton n'est économiquement possible en Afrique que dans deux milieux *a*) dans les régions de la forêt claire ou de savanes boisées, où la chute annuelle des pluies ne dépasse pas sensiblement 1.200 millimètres par l'adoption d'une culture améliorée ; *b*) dans les grandes vallées soumises à l'inondation ou irrigables à la même condition. La production par l'indigène dans ces différentes régions sera longtemps réduite à cause de la faible densité de la population, et si, en définitive, la France veut produire dans ses propres territoires le million de balles dont elle a besoin, il lui faudra organiser la culture intensive par irrigation dans les deux belles vallées alluvionnaires du Sénégal et du Niger. » Et il ne faut compter en culture normale que sur des rendements analogues à ceux d Egypte. Pour arriver à ce résultat, pour améliorer la culture, pour en connaître tous les éléments (bien des questions ne sont pas résolues), pour établir un système d'irrigations rationnelles il faut du temps et de gros capitaux sont indispensables ; en un mot, il faut un long, un patient et un puissant effort. Une expérience de dix, de quinze années est là. Quelques données du problème ont été posées, mais aussi bien dans les colonies étrangères que dans les françaises, il y a disproportion évidente entre les efforts faits et les résultats médiocres obtenus.

En résumé — et bien des coloniaux partagent cet avis, — on peut fonder de sérieux espoirs sur la culture du coton en Afrique Tropicale Française ; en d'autres termes il y a des possibilités d'avenir, mais dans les conditions les plus favorables qui puissent être envisagées ces possibilités d'avenir ne se réaliseront pas demain ni même après-demain.

Un autre textile, le *sisal*, paraît appelé en Afrique

occidentale spécialement dans la zone soudanaise à donner de bons résultats : les expériences de Koulikoro, les plantations de Dar-Salam, près Kayes, et de Diakandapé sont parfaitement concluantes. Si les débuts « furent très durs » les possibilités n'en sont maintenant que plus certaines, ce qui permet à l'ingénieur agronome Vuillet, qui est à n'en pas douter l'homme qui connaît le mieux cette question en Afrique occidentale, de prétendre que la culture du sisal peut prendre une grande extension, car les terrains propices ne manquent pas et la plante n'est pas exigeante. Les « conditions de production sont sensiblement les mêmes que dans les régions du globe où elles sont le plus favorables ». Or, la demande excède de beaucoup les offres surtout en machinerie agricole, ce qui indique l'intérêt de premier ordre qu'aurait une extension possible, facile, des cultures en Afrique occidentale en plantation européenne comme en plantation indigène : le défibrage pouvant être fait à façon en ce qui concerne les récoltes indigènes. L'exemple Renoux, dans le Haut-Sénégal-Niger, est très encourageant.

C'est encore dans le Haut-Sénégal-Niger, dans les savanes soudanaises des autres circonscriptions administratives que se récolte le *kapok*. L'arbre est commun dans le Soudan géographique. Le kapok africain — qu'il provienne du fromager ou du kapokier à fleurs rouges — qui croissent à l'état spontané — est favorablement apprécié sur les marchés européens où, cependant il ne parut que vers 1911. Faute de moyens de transport dans les régions où se trouvent les peuplements, les exportations sont encore bien réduites :

Haut-Sénégal-Niger : 12 tonnes en 1914; 30 tonnes en 1915 ; 25 tonnes en 1916 ; 25 à 30 tonnes en 1917.

Côte d'Ivoire : 5 tonnes en 1914 ; 37 tonnes en 1915; 26 tonnes en 1916 ; 100 tonnes en 1917.

Dahomey : 17 tonnes en 1917 ; 30 tonnes en 1918.

Ce n'est évidemment là qu'un début. Ainsi que le démontre lumineusement M. Houard, signataire du chapitre, l'exportation du kapok est subordonnée aux moyens et aux tarifs des transports, mais il va plus loin. « La bourre du fromager ordinaire, courte et grise, présente un intérêt secondaire; elle est d'une récolte difficile. Le kapok de Bombax est de bonne qualité, mais son exploitation ne saurait qu'être localisée en raison de l'impossibilité matérielle de visiter la plupart de ces peuplements. L'abondance de main-d'œuvre nécessaire pour le ramassage des fibres, le transport à grande distance du kapok brut très encombrant, les difficultés de magasinage, l'importance que doit avoir le matériel d'égrenage et d'emballage pour opérer avec la rapidité exigée par le peu de durée de la récolte sont autant de facteurs qui viennent et viendront toujours entraver et restreindre l'exploitation des peuplements naturels. L'Afrique Occidentale Française doit-elle pour cela renoncer à devenir un producteur influent de fibres de kapok de bonne qualité? Loin de là ; il suffit, en se bornant à l'aménagement des groupements naturels les plus denses et à évacuation facile, de constituer partout des plantations régulières sur des emplacements propices en ayant recours au *Ceïba pentendra dehiscens* sélectionné dont l'exploitation économique et industrielle ne présente aucune des difficultés signalées précédemment. »

Déjà, on est entré dans cette voie. On a planté. Déjà, on a imposé à un concessionnaire de récolte dans certains cercles avoisinant le Niger, l'obligation de créer une plantation. Les services techniques ont déterminé les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées ces plantations par semis ou boutures. Rien n'empêche d'aller de l'avant.

De plus, les Ceiba et les Bombax peuvent jouer un rôle important dans le reboisement, les premiers étant réservés de préférence aux régions fraîches des climats humides, les seconds pouvant être utilisés pour les terrains secs visités par les violents feux de brousse.

Mais l'avenir en Afrique Occidentale Française — c'est la conclusion de M. Henry — « repose uniquement sur les plantations, qu'elles soient régulièrement établies ou qu'elles soient comprises dans le reboisement de peuplements naturels favorables. L'exploitation des kapokiers spontanés dont les conditions économiques sont ou mauvaises ou peu favorables ne peut constituer qu'un faible appoint qui, sans être négligeable, n'est pas susceptible d'une extension appréciable. Les essais commencés en 1917 et qui méritent d'être poursuvis en grand dans toutes les colonies du groupe permettront d'envisager avant peu quelle place le kapok africain peut prendre sur le marché mondial. »

Nous arrivons enfin au textile, qui a fait ses preuves au Soudan : le chanvre de Guinée ou da, en botanique *hibiscus cannabinus*. Un rapport très documenté de M. Vuillet a été publié récemment à ce sujet, et nous pensons qu'à l'heure actuelle, il n'y a rien de mieux à en dire. Aussi bien, on peut se rallier à la conclusion de M. G. Henry : « De ce que nous savons aujourd'hui de la culture du chanvre de Guinée en Afrique tropicale, il ressort qu'elle est une de celles qui retiendrait dès l'abord les grandes exploitations. J'en ai donné quelques motifs : la simplicité de sa culture et la possibilité de l'exécuter mécaniquement presque en entier. Il en est d'autres : comme l'absence de maladies, la résistance aux sauterelles et aux criquets. Son rendement pécuniaire est égal à celui d'une culture de Jumel et si l'exploitant se trouve sur un point d'embarquement facile, il peut compter sur deux sous-produits : environ une tonne de graines et 7 à 8 tonnes de déchets propres à la fabrication de la pâte à papier. »

On remarquera que, même pour les produits spontanés du pays, l'avis est maintenant unanime qu'il faut les soigner, qu'il ne faut pas se contenter de récolter, qu'il faut cultiver, qu'il faut planter. C'est en plantant rationnellement l'hevéa que les sociétés d'Indo-Malaisie sont arrivées à un prix de revient très bas pour un produit d'excellente qualité. La même méthode est suivie en Extrême-Orient pour l'Elacis. C'est cette méthode qu'on préconise pour le kapok dans le compartiment des textiles et qu'on sera amené à prôner pour le karité dans le compartiment des matières grasses. En Afrique, comme ailleurs, la nature ne rend que le travail et les matières qu'on y a incorporées. L'avenir de tous les produits réside dans la culture rationnelle et non dans l'exploitation d'une production spontanée, qu'il s'agisse d'entreprises indigènes ou européennes.

Quoi qu'il en soit, et le livre de M. Y. Henry le démontre, l'Afrique occidentale constitue un marché de matières premières important.

G. F.

---

**Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.**

# LE TROISIÈME LIVRE GRIS BELGE

Les deux *Livres gris* belges, publiés précédemment, contenaient la correspondance, diplomatique et politique, échangée au début des hostilités relativement au Congo (1); entre autres pièces figurait la lettre du vice-gouverneur général de la province orientale signalant la violation, par les Allemands, de la neutralité du Congo belge, le 15 août 1914. Le gouvernement belge, désireux sans doute de présenter, réunis, tous les documents se rapportant à la guerre en Afrique, a reproduit, en tête du troisième *Livre gris*, qui vient de paraître, cette correspondance, de même que les déclarations des Alliés, concernant l'intégralité des possessions coloniales belges (2), lesquelles servent ainsi de préambule à la partie nouvelle et principale de cette récente publication officielle, à savoir les rapports du haut commandement belge sur les opérations militaires.

Les lecteurs de ce Bulletin connaissent la participation belge à la conquête du Cameroun. Le gouvernement français ayant sollicité le concours des forces belges, pour appuyer les détachements qui opéraient dans la Sangha, le gouverneur général du Congo envoya un premier contingent de 136 hommes, commandés par le lieutenant Bal, avec 3 canons et une mitrailleuse, qui coopéra à la prise du poste de N'Dzimou, le 29 octobre 1914. Le gouvernement belge mit ensuite à la disposition du général Aymerich un détachement de 150 hommes, puis un détachement de renfort composé de 225 hommes, sous les ordres du capitaine Marin, lesquels furent adjoints à la colonne du lieutenant-colonel Hutin. Après la prise de Moloundou, cette colonne fut encore renforcée par un détachement de 250 soldats de la force publique congolaise. Les Belges contribuèrent aux actions militaires qui aboutirent à la prise de Lomié, le 25 juin 1915, et à celles qui avaient pour objectif la prise de Yaoundé. Dans son ordre du jour, daté de cette ville, le 24 février 1916, le général Aymerich félicita en ces termes le contingent belge : « J'ai le devoir d'exprimer combien la collaboration de ces belles troupes nous a été précieuse, et j'adresse de tout cœur aux officiers, aux sous-officiers européens, à tous les soldats et gradés indigènes, le tribut des éloges qu'ils ont mérités, par leur bravoure au feu, par la patience et l'abnégation, dont ils ont fait preuve pendant toute la durée de cette longue et pénible campagne. »

L'accord d'avril 1915, connu sous le nom de « Convention de Combera », définissait la coopération des forces locales : françaises, britanniques et belges, en cas de besoin, même contre un ennemi intérieur. En vertu de cette convention, les troupes anglaises prirent part, l'année suivante, à la répression de la révolte du sultan Mopoï, dont les possessions se trouvaient en territoire français, sur la rive droite du Bornou, qui forme la frontière entre l'Afrique Equatoriale Française et le district congolais du Bas-Ouelé. Le poste français de Mopoï-Bangezedine ayant été attaqué, pillé et brûlé par le sultan, le 1er février 1916, le capitaine Lebouc fit appel au concours des forces belges et britanniques pour réduire le rebelle, qui possédait 150 fusils perfectionnés, et 300 fusils à piston, et pouvait facilement se défendre, dans un pays couvert de fourrés et de forêts épaisses et sillonné de rivières. Tandis que le major anglais White s'acheminait par l'Est, la colonne belge du capitaine Frederikssen, forte de 282 hommes, partie de l'Ouest, faisait sa jonction avec les tirailleurs du capitaine Lebouc. La rencontre avec les forces de Mopoï eut lieu le 17 mars. Le sultan, blessé, fut entraîné par ses hommes en déroute. Le lendemain, le major White occupait et défendait le poste de Bangezedine. En avril, des remerciements pour l'aide ainsi fournie furent adressés au gouvernement belge par M. Klobukowski, ministre de France, de la part de M. Briand, président du Conseil.

Au Sud, les Belges participèrent comme on sait à la défense de la Rhodésie. Le major Olsen, commandant des troupes du Katanga, soutint avec deux bataillons la garnison anglaise de Saïsi, localité située au sud du lac Tanganyka, attaquée en juillet 1915, par une troupe allemande de 2.000 hommes environ.

Le nouveau *Livre gris* donne des renseignements intéressants sur l'organisation de la campagne offensive contre l'Afrique Orientale Allemande. En août 1914, la force publique congolaise ne comportait que 14.000 soldats, répartis en compagnies à effectifs variables selon les districts. La colonie ne possédait qu'un petit nombre de mitrailleuses; ses disponibilités en matériel d'artillerie étaient faibles; les approvisionnements en munitions, objets d'habillement, d'équipement, d'armement et de campement n'existaient pas; aucune formation sanitaire spéciale, ni dépôt de matériel hospitalier n'étaient organisés. Le gouvernement rappela tous les réservistes, prescrivit de porter à 5.000 l'effectif du contingent annuel, au lieu de 3.500, décida de former une armée de 10.000 hommes alimentée par une réserve de 2.000 soldats, et demanda à l'armée métropolitaine les officiers et sous-officiers européens nécessaires à l'encadrement des troupes. Pendant les trois années que dura la campagne, 700 officiers et sous-officiers belges furent envoyés en Afrique. L'invasion de la Belgique ayant rendu impossible le réapprovisionnement en munitions du fusil Albini, alors en usage, il fallut pourvoir les troupes d'un armement nouveau; 15.500 fusils Gras furent expédiés d'Europe. Le nombre des mitrailleuses atteignit 114, chacune disposant de 100.000 coups.

(1) Voir *Afrique française*, 1916, *Rens. Col.*, p. 68 et sq.

(2) La déclaration faite par M. Klobukowski au ministre des Affaires étrangères de Belgique, le 29 avril 1916, a été donnée dans l'*Afrique française*, 1916, p. 155.

Les usines de Saint-Chamond fournirent 4 batteries, chacune de 4 canons, à tir rapide, avec un approvisionnement, qui fut porté jusqu à 4.000 coups par pièce. Le ravitaillement des troupes présentait d'énormes difficultés. De nombreuses mules furent envoyées d'Europe. Le gouvernement local leva, à l'intérieur de la colonie, 5.000 porteurs; le gouvernement de l'Ouganda s'engagea à en livrer un nombre égal. Ces contingents s'ajoutèrent aux 2 à 3.000 porteurs, déjà en service dans les corps de troupes. Plus de 1.500 kilomètres de fils télégraphiques furent posés; les réseaux terrestres se prolongèrent par des postes de T. S. F. Au début de la campagne, la maîtrise du lac Tanganyka appartenait aux Allemands. Il importait, avant tout, pour les Belges, de pousser jusque-là, jusqu'à Albertville, la voie ferrée partant de Kabalo. Ce résultat fut atteint à la fin de février 1915. De puissantes batteries furent construites pour défendre l'accès de la base navale de Loukouga. Au milieu de l'année 1915, les Belges n'avaient encore sur le lac qu'une chaloupe canonnière, et le *Vengeur*, l'ancien *Alexandre-Delcommune*, coulé, en août 1914, par les Allemands, remis, depuis, en état, mais non encore armé, à opposer à la flottille allemande, où aux deux steamers existants venait de s'ajouter le *Graf von Götzen* de 1 000 tonnes, armé de 3 canons, et d'une ou deux mitrailleuses. La petite flottille belge se renforça de trois unités, qui coopérèrent avec les canots automobiles anglais. En 1916, les hydravions suppléèrent à l'insuffisance des navires. Le 1er avril, l'avant-garde de l'escadrille, expédiée de la Pallice au mois de janvier, atteignit le Tanganyka. En juin, le *von Götzen* fut sérieusement touché par un bombardement aérien. De fréquentes attaques de cette sorte jetèrent la démoralisation parmi les défenseurs de Oudjiji. A l'automne, le pavillon allemand avait complètement disparu du lac, et les Belges y disposaient de 8 unités navales. « Quand on considère les conditions dans lesquelles durent s'effectuer les travaux, sous la menace constante d'un adversaire résolu, avec des matériaux de fortune, un outillage insuffisant, et un personnel restreint, soumis aux rigueurs du climat d'Afrique, on ne saurait assez affirmer qu'une grande œuvre a été réalisée, tout à l'honneur de ceux qui l'entreprirent, et l'exécutèrent. »

Le récit des campagnes dans l'Afrique orientale (1916-1918) ne renferme rien qui n'ait été publié auparavant. La dernière partie du *Livre gris* mérite de retenir l'attention; elle est consacrée aux violations, par l'ennemi, des lois de la guerre. Les témoignages rapportés démontrent que les Allemands se sont servis de balles expansives et de balles dum-dum, qu'ils ont tiré sur des indigènes non combattants, et qu'ils employèrent au combat des bandes indigènes irrégulières. Ainsi, dès le début de la guerre, tandis qu'ils se préparaient à attaquer, avec toutes leurs forces, Nya-Loukemba, au Sud du lac Kivou, pour tromper les Belges sur leurs véritables intentions, ils jetèrent sur la colonie, au Nord du lac, de puissantes bandes dévastatrices de Watouzis. Le capitaine Wintgens, commandant militaire allemand du Rouanda, qui était l'organisateur de ce raid, poussa la duplicité jusqu'à prétendre qu'il s'était opposé à cette incursion; en même temps, il chercha à arrêter les Belges par la raison que l'invasion du Rouanda provoquerait un soulèvement général de la population, dont les Belges auraient tout à redouter. Voici ce que le capitaine écrivait, le 20 septembre 1914, au commissaire général Henry, commandant des troupes en campagne, au Kivou :

J'ai l'honneur d'attirer votre attention là-dessus qu'au cas d'une offensive belge dans le Ruanda, je dois décliner toute responsabilité, en ce qui concerne l'observance. de la part de la population. des lois internationales de la guerre.

Le Ruanda est déjà fort surexcité. et je n'ai réussi que difficilement à empêcher une incursion en territoire belge. Une invasion dans leur pays rendrait un soulèvement inévitable. Je ne puis, par conséquent, assurer l'observance des lois de la guerre que pour les troupes combattant, immédiatement, sous mes ordres, et non pas pour les masses d'hommes du sultan Muzinga, qui défendent leur territoire.

WINTGENS,
Commissaire et commandant militaire.
Ruanda.

Le commissaire Henry fit à cette lettre la réponse suivante :

Rutshuru, 24 septembre 1914.

Monsieur le commandant,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 septembre courant... Je vous remercie des efforts que vous voulez bien faire pour empêcher les Watuzis de pénétrer en territoire belge. Mais ils sont venus, malheureusement, y commettre les pires déprédations. Il m'est toutefois, bien agréable. de savoir que ce n'est pas par votre ordre qu'ils ont agi ainsi.

Veuillez agréer, etc.

Une lettre du lieutenant Hickson, datée de l'Ouganda, le 13 septembre, informait le commissaire général Henry que les Allemands usaient de troupes indisciplinées et irrégulières, pour renforcer leurs troupes régulières, dans l'envahissement du territoire britannique.

Le *Livre gris* se termine par la publication de rapports prouvant que les Allemands usèrent de manœuvre pour enrôler des soldats indigènes congolais prisonniers, et qu'ils soumirent les prisonniers blancs, belges et alliés à un régime absolument contraire aux prescriptions de la Convention de La Haye. Ces faits ont été l'objet d'un article, récemment paru dans ce Bulletin (1). A la conduite des autorités militaires allemandes, le gouvernement belge oppose les instructions qu'il a lui-même données pour la conduite à observer, à l'égard des militaires allemands tombés au pouvoir des troupes belges. Ce dernier texte, reproduit par le *Livre gris*, est la réfutation des calomnies propagées, contre les Belges, par la presse allemande.

(1) Voir *Afrique française*, janvier-février 1919, *Rens. col.*

# Chronique de l'Armée coloniale

**Promotions.** — Sont promus au grade supérieur, les lieutenants-colonels à titre temporaire et chefs de bataillon Clément-Grandcourt, Pelloux, Nancy, de l'infanterie; le lieutenant-colonel Guespereau, le chef d'escadron Beugnot, de la cavalerie; les chefs de bataillon Vargoz et Alerme, de l'infanterie coloniale; le lieutenant-colonel Tixier, le chef d'escadron Bidon de l'artillerie coloniale.

**L'appellation des régiments de tirailleurs indigènes.** — La loi des cadres et des effectifs du 23 décembre 1912 a décidé que les troupes d'infanterie comprendraient 173 régiments, dont 12 régiments de tirailleurs indigènes.

« Or, dit un projet de loi présenté par le ministre de la Guerre, cette dénomination de tirailleurs indigènes s'applique à des régiments ayant des recrutements tout à fait différents, puisque les uns sont presque exclusivement composés de Tunisiens, les autres d'Algériens.

« Il serait légitime de consacrer cette différence de recrutement, en donnant à ces corps d'élite l'appellation, qu'ils réclament, de régiments de tirailleurs algériens ou de tirailleurs tunisiens, selon le recrutement d'origine des hommes qui les composent, ainsi que cela s'est fait pour les régiments de tirailleurs recrutés au Maroc, qui portent le nom de « tirailleurs marocains ».

« Cette mesure ne ferait du reste que rétablir un état de choses que la loi des cadres et des effectifs du 13 mars 1875 avait consacré, puisqu'elle créait des régiments de tirailleurs algériens.

« Ces régiments de tirailleurs indigènes qui, au cours de la campagne, ont eu si souvent l'occasion de se distinguer, seraient fiers de pouvoir lire sur leurs drapeaux, et de voir figurer dans leur appellation, un mot qui rappelât leur pays d'origine, pour lequel ils ont un si profond attachement. »

En conséquence le projet de loi stipule que l'alinéa 9 de l'article premier de la loi du 23 décembre 1912 relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'infanterie, est complété ainsi qu'il suit : « Ceux de ces régiments qui se recrutent en Algérie ou en Tunisie seront respectivement dénommés, selon leur recrutement, régiments de tirailleurs algériens, ou régiments de tirailleurs tunisiens, tout en conservant leurs numéros actuels. »

**Les Poilus de la Marocaine.** — Sous le titre « les Anciens de la D. M. » une association d'anciens combattants et militaires ayant fait campagne et appartenu aux différentes unités qui composèrent la *Division Marocaine* vient de se fonder. Son but est de renouer et d'entretenir entre ses membres ces liens étroits de camaraderie, de fraternité et d'abnégation, ce sentiment, cette ambiance qui furent si spéciaux à la D. M. et firent d'elle une de nos premières divisions.

Elle est amicale, de solidarité, d'action, de défense des intérêts moraux et matériels de ses membres, de mutualité, de bienfaisance et de souvenir à nos morts. Elle se propose d'élever des monuments commémoratifs sur les terrains mêmes où ses héros trouvèrent une mort glorieuse pour la défense de la patrie du droit, de la liberté.

Une permanence est ouverte au siège social le mardi et le samedi, 7, rue Parrot, 7. — Les réunions ont lieu le jeudi soir, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, chez Ducastaing.

# BIBLIOGRAPHIE

**Les réformes en Algérie et le Statut des Indigènes.** par V. PIQUET. 1 vol. in-16. Prix 3 fr. 50, Emile Larose, 11, rue Victor-Cousin.

M. Victor Piquet, un nom bien connu des Africains, a étudié dans cet ouvrage le meilleur statut social à donner à l'Algérie pour qui s'ouvre une ère nouvelle. Il est partisan déclaré d'une politique d'évolution à l'égard d'un peuple « qui, chaque jour, s'ouvre de plus en plus à la civilisation moderne et, l'associant aux obligations comme aux libertés des Français, de lui faire une part dans la direction des affaires de la colonie ». Cette politique d'ailleurs ne doit pas se borner à introduire des réformes matérielles, comme le voudraient les partisans du *statu quo*; elle doit surtout se préoccuper d'améliorer les conditions morales de l'indigène.

M. Piquet en donne d'excellentes raisons qui prennent une grande force à la lumière des événements européens actuels.

La première est qu'il faut aider les peuples à évoluer si l'on veut éviter le bolchevisme, et le meilleur appui que pourra donner la métropole sera de répandre l'instruction chez les indigènes pour mieux faire leur éducation sociale et politique.

La seconde est que l'appel de l'Algérie entière à la vie publique a été rendu plus impérieux par la guerre à laquelle ont participé, avec un loyalisme parfait, les Arabes et Berbères algériens. Enfin n'est-ce pas des réformes politiques et administratives, touchant notamment à l'organisation communale, que l'on doit surtout attendre l'amelioration de la condition matérielle des indigènes?

Tel est bien le fond de la pensée de l'auteur qui s'est résumée dans cette phrase : « D'ailleurs, en supposant même que par la réforme de l'impôt, par l'assistance, et surtout par une heureuse transformation des conditions de la vie qui procurerait à cette population des ressources nouvelles, on arrive à améliorer d'une façon générale sa situation, il est des domaines où l'on n'aura pas porté le remède : c'est le cas par exemple de tout ce qui relève de l'organisation communale. Il y a là un mal qui n'est pas d'origine sociale, mais d'origine administrative et communale. Il n'y a donc d'autre moyen d'y remédier qne de modifier absolument la condition de l'indigène dans la commune. Et si l'on veut aborder ce problème, il faut bien aborder la question des droits politiques des indigènes. »

Cette question, ce n'est pas aux lecteurs de l'*Afrique Française* qu'on doit la développer. Ils ont été tenus au courant des revendications émises par les Algériens au cours de ces dernières années et qui ont résonné tant dans les salles des délégations financières qu'au Parlement français. Elles portent, comme on le sait, d'une part, sur l'établissement d'une nouvelle législation de la naturalisation des indigènes qui auront le droit de demander la nationalité française : naturalisation pure et simple, octroi aux sujets français de droits électoraux, ou dernière et plus récente formule, assez vague d'ailleurs, de naturalisation dans le statut. D'autre part, les Algériens qui demandent à être traités en associés et non plus en peuple soumis comme au temps des commandement militaires, réclament surtout une plus large part aux affaires de la colonie; ils s'intéressent bien plus vivement aux questions de droit électoral et de représentation, car « c'est tout l'avenir de leur vie sociale, c'est le soin de leurs intérêts matériels et moraux qui sont en cause ». A ce sujet leurs desiderata vont en partie recevoir satisfaction. De 1914 à 1918 on est entré dans l'ère des réformes et des efforts sérieux sont faits pour amener un rapprochement des races (voir décret du 13 janvier 1914). A vrai dire ils ne semblent pas suffisants à M Victor Piquet qui verrait avec satisfaction la participation des conseillers municipaux indigènes à l'élection des maires et l'extension du corps électoral, ainsi qu'il en est question.

Mais dans quelle condition toutes ces bonnes intentions produiront-elles le maximum d'effets? C'est ce que l'auteur a voulu examiner dans la dernière partie de cet ouvrage traité avec clarté et compétence. Soixante pages sont consacrées à ce qu'il appelle « la réforme communale ». réforme nécessaire puisque tous les soins des auteurs des projets parlementaires sont allés aux indigènes des communes de plein exercice au détriment des habitants des communes mixtes qui représentent cependant l'immense majorité des indigènes; réforme encore nécessaire puisqu'avant tout il n'existe pas de régime communal en Algérie, l'organisation de 1863 et la loi municipale de 1884 ayant créé un régime essentiellement factice. Or les réformes les plus sensibles aux indigènes seront précisément celles qui toucheront à la commune rurale où ils peuvent plus facilement prendre part à la direction de la vie sociale. L'organisation de la vie municipale en Algérie apparaît ainsi pour M. Piquet le pivot de toutes ces réformes, c'est avec conviction qu'il insiste sur ce point.

Bref, la France s'est montrée résolue depuis 1914 à entrer dans la voie d'une franche politique de coopération avec la population algérienne. L'étude très fouillée et très nette de M. V. Piquet le montre. A son avis, toutefois, les mesures réalisées ou projetées sont insuffisantes et timides, surtout par comparaison avec la politique libérale dont l'Anglerre vient de faire preuve, pendant la guerre, vis-à-vis des musulmans de l'Egypte et de l'Inde. L'opportunité des mesures prises par nos Alliés à cet égard peut être discutée. Nous nous bornerons à poser le point d'interrogation en rappelant que c'est dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord que le monde musulman s'est montré le plus calme. Nous croyons quant à nous que pour les graves questions à résoudre sur les bords de la Méditerranée méridionale, il y a là un indice qui mérite de ne pas passer inaperçu.

*Le Gérant* : J. LEGRAND.

Paris. — Imprimerie Levé, 17, rue Cassette.

Nos 5 et 6

# RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

A LA GLOIRE DE LA DIVISION MAROCAINE :
I. — La Division Marocaine en Lorraine et au Rhin ..................... 83
II. — Le 4e tirailleurs tunisiens ........ 85
III. — Le 7e tirailleurs algériens ........ 91
IV. — Les chasseurs malgaches .......... 99
V. — L'artillerie de la Division Marocaine. 104
LA CONQUÊTE DE L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE : Rapport du général van Deventer.. 107
Bibliographie ........................... 117

# A la Gloire de la Division Marocaine

## *Les plus belles pages de son historique*

*SANS PEUR ET SANS PITIÉ*

(Devise de la D. M.)

## LA GLORIEUSE D. M.

« *Inaldin Boche!* Maudit soit le Boche! »

Le mot restera dans l'Afrique du Nord parmi les troupes algériennes, tunisiennes et marocaines qui se sont illustrées dans le Grand Baroud de 1914 à 1918. C'est en le prononçant qu'elles montèrent si souvent à de glorieux assauts où l'ennemi l'entendit sortir de la bouche de nos tirailleurs en même temps que le traditionnel « Allah li Allah! Mohammed Rassoul Allah! » (1).

Le Comité de l'Afrique française s'est attaché à montrer la participation des troupes d'Afrique à la guerre. Son Livre d'Or a obtenu dans le public colonial une faveur dont témoignent les nombreuses demandes d'inscription qu'il a reçues. Depuis l'armistice il a ouvert cette série des « Belles Fourragères d'Afrique » qui peut enfin retracer tant d'exploits jadis enfermés dans l'anonymat nécessaire qui a caché les efforts et les sacrifices dont a été fait notre Victoire.

Aujourd'hui il ouvre les colonnes de son Bulletin à la gloire de la Division Marocaine (1).

La D. M.! Qui ne connaît aujourd'hui ces deux lettres prestigieuses? En tête de toute notice à elle consacrée il faut inscrire la phrase concise et glorieuse que Foch écrivait après la victoire des marais de Saint-Gond : « *La fortune a voulu que la Division Marocaine fût là!* » Aujourd'hui la D. M. présente au pays le compte rendu de sa participation à la guerre dans une élégante brochure illustrée intitulée : « *Pages de Gloire de la Division Marocaine*, 1914-1918 » et qu'il faudrait répandre dans tout le pays, dans les bibliothèques, dans les écoles (2).

(1) Dieu est Dieu, et Mahomet est le prophète de Dieu!

(1) Déjà le dernier supplément a publié l'historique du 8e zouaves (*Rens. Col.*, 1919, p. 45).

(2) *Pages de gloire de la Division Marocaine, 1914-1918*, 1 vol. illustré de 140 pages: Chapelot, éditeur, 97, rue de Metz, à Nancy; 3 fr. 50. Nous remercions la maison d'édition Chapelot qui a bien voulu nous prêter une bonne partie des clichés qui illustrent le présent supplément.

Raconter l'historique de la D. M., ce serait presque raconter toute la guerre!

On sait déjà qu'elle fut formée d'éléments pris parmi les troupes d'occupation du Maroc (1). « Ce fut pour ces troupes, que leur ardeur guerrière avait, sous la conduite habile et vigoureuse du général Lyautey, entraînées dans les profondeurs du Maghreb, un enthousiasme indescriptible. » Constituée sous les ordres du général Humbert, la 1re division du Maroc comprenait au début de la guerre deux brigades, la première, commandée par le général Blondlat, comprenait un régiment d'infanterie coloniale qui devint le glorieux R. I. C. M. et un régiment de zouaves; la deuxième, commandée par le colonel Cros, mort au champ d'honneur, comprenait un régiment de tirailleurs et un régiment mixte de tirailleurs et de zouaves.

Et tout de suite ce fut l'entrée en Belgique, puis le repli sur la Marne, les combats de Saint-Prix et du château de Mondement, les marais de Saint-Gond et la victoire de la Marne, et ensuite la poursuite.

Le 1er octobre 1914, la division marocaine est réorganisée avec les éléments qu'elle gardera jusqu'à la fin de la guerre, le 4e (2) et le 7e tirailleurs, le 8e zouaves et le régiment de marche de la légion étrangère, sous le commandement du général Blondlat (3).

Ce qu'elle a fait, les notices qu'on va lire et celle que nous avons déjà consacrée au 8e zouaves et celle qui sera sans doute publiée à la gloire de la Légion étrangère le diront.

Nous couronnons ces récits en publiant ci-après le dernier chapitre des « Pages de Gloire » de la D. M.

Mais ici nous devons enregistrer ses citations collectives. Le 22 septembre 1914 le général Foch la citait à l'ordre de l'armée. Le 10 mai 1915 le général Joffre la citait « à l'ordre des armées ». Le 25 octobre 1915 le général de Castelnau la citait encore à l'ordre des armées.

Quant à ses régiments ils obtenaient : le régiment de marche de la Légion étrangère 9 citations et la double fourragère, honneur qu'il partage avec le seul R. I. C. M.; le 8e zouaves 7 citations et la fourragère rouge; le 4e tirailleurs 6 citations et la fourragère rouge; le 7e tirailleurs 6 citations et la fourragère rouge. C'est la première division de l'armée française dont tous les régiments ont porté la fourragère rouge.

De plus l'artillerie de la division marocaine a obtenu quatre citations plus une citation de batterie et une de groupe), le 12e bataillon de chasseurs malgaches 3 citations, les compagnies du génie 4 citations, le bataillon de légion russe 2 citations, le groupe de brancardiers divisionnaires 1 citation, l'escadrille B. R. 104 2 citations. Enfin la croix de la Légion d'honneur a été conférée au drapeau du régiment de marche de la Légion étrangère.

La D. M. a été commandée successivement par les généraux Humbert, Blondlat, Codet, Degoutte, et depuis septembre 1917, par le général Daugan. Les commandants de brigade ont été les colonels Mérienne-Lucas, Lavenir, †Pein, Delavau, Demetz, Mittelhausser, Bouchez (1re brigade), †Cros, d'Anselme, †Girodon, Schuhler, Bertrand, (2e brigade) tous des Africains.

(1) Nous rappelons que la D. M. ne comprenait pas, pendant la guerre, les troupes marocaines proprement dites, tirailleurs et spahis marocains, qui ont conquis de leur côté une gloire immortelle.

(2) Le 4e tirailleurs est passé à la deuxième Division Marocaine en juillet 1918.

(3) A noter qu'en outre de ces quatre régiments qui en ont été la base, la D. M. a compté, à certains moments, outre l'artillerie et le génie divisionnaires, des chasseurs d'Afrique, une légion russe, le 43e et le 27e bataillons sénégalais et le 12e bataillon malgache.

Actuellement elle est aux bords du Rhin. La Légion étrangère l'a quittée, le 4e tirailleurs tunisiens est rentré en Afrique et se trouve maintenant à Taza.

A la Légion le général Daugan a adressé l'adieu suivant :

Q. G. le 22 mars 1919.

**Ordre général n° 2.915.**

La Légion s'en va!.....

Depuis notre arrivée sur cette terre promise des bords du Rhin, bien d'autres, hélas! nous ont déjà quittés; nous les avons tous sincèrement regrettés.

Mais aujourd'hui le départ de la Légion jette dans la division entière, dont elle partage depuis quatre ans et demi les peines et les joies, une véritable consternation.

Depuis le jour lointain, mais à jamais mémorable du 9 mai 1915 où sa puissance d'héroïsme et de sacrifice fût révélée dans toute sa beauté, jusqu'aux dernières batailles de septembre 1918, sur les lignes Hindenburg, quels hauts faits n'a-t-elle pas accomplis! Quelles vertus guerrières n'a-t-elle pas déployées! Quels succès n'a-t-elle pas remportés!

Elle a partout forcé notre admiration, comme elle avait conquis notre affection.

La Légion s'en va. ... mais les raisons de notre admiration et de notre affection ne disparaissent pas avec elle.

Bientôt, lorsque après avoir parcouru l'Alsace reconquise, après avoir cueilli dans une traversée triomphale les acclamations enthousiastes de la capitale, elle reprendra dans son berceau d'Afrique, le cours de ses exploits légendaires et fera rayonner à travers le monde la gloire de la France, nous applaudirons encore à ses succès.

Nous serons fiers de pouvoir dire :

« Au cours de la grande guerre, elle fut avec nous de la Division Marocaine! »

La Légion s'en va!..... vive la Légion!

Au Quartier Général, le 22 mars 1919.

Le général Daugan,
Commandant la Division Marocaine.

C'est le régiment d'infanterie coloniale du Maroc, R. I. C. M., son rival en gloire, qui a remplacé la Légion à la D. M. qui comprend aujourd'hui les unités suivantes :

*1re brigade* : Colonel Colin. — Régiment d'infanterie coloniale du Maroc : lieutenant-colonel Modat. — 1er régiment de chasseurs malgaches : lieutenant-colonel Leduc.

*2e brigade* : Colonel Derigoin. — 8e zouaves : colonel Lagarde. — 7e tirailleurs : lieutenant-colonel Mensier.

« A juste titre — dit la notice de la D. M. — tirailleurs, zouaves, légionnaires, artilleurs, sapeurs, chasseurs d'Afrique sont fiers de leur histoire; ils sont fiers des victoires remportées et des héros tombés dont ils gardent pieusement la mémoire; ils sont fiers les uns des autres, fiers de leur uniforme kaki et de la fourragère, comme du croissant qui est leur emblème. Il n'y a pas un coin du front de France où la Division Marocaine n'ait déployé ses drapeaux victorieux, pas une grande offensive où elle n'ait eu sa part glorieuse, pas un territoire libéré dont elle n'ait racheté de son sang au moins une parcelle. Elle a livré plus de batailles que n'en comptaient les grandes divisions de la grande épopée et les plis de ses fanions ne sont pas assez vastes pour contenir la liste de ses victoires » (1).

En publiant les pages qu'on va lire nous apportons à ses drapeaux et à ses fanions le salut des Africains.

(1) Le 22 juillet 1918, une deuxième division marocaine a été constituée en Lorraine sous les ordres du général Modelon. Courant à grands pas sur les traces de son aînée, elle n'a pas tardé à acquérir une réputation de valeur et d'ardeur offensive qui la firent désigner pour les missions les plus délicates.

# I. — LA DIVISION MAROCAINE

## EN LORRAINE ET AU RHIN

(Extrait des *Pages de Gloire*).

Bien que très éprouvée, après un court séjour à Meaux, la division marocaine est embarquée en chemin de fer aux gares de Lizy-sur Ourcq et Trilport.

Le 27 septembre elle débarque en Lorraine. Pendant quinze jours, elle stationne au repos dans la zone de Rosières-aux-Salines, Dombasle, Gerbéviller, Froville, puis le 15 octobre elle relève dans le secteur de Lenoncourt la 42ᵉ D. I.

Pendant que se déroulent dans le Nord de la France et en Champagne les formidables batailles où se jouent les destinées du monde, et dont nous suivons passionnément de loin les phases victorieuses, rien ne trouble le calme absolu de cette paisible région. Quelques incursions heureuses au delà de la Loutre dans les positions ennemies des Ervantes et de Bezange, quelques tentatives infructueuses de l'adversaire sur nos lignes, un violent bombardement par obus toxiques, que subissent les zouaves à Moncel, sont les seuls incidents de guerre qui marquent notre occupation de ce tranquille secteur. Le reste ne vaut pas la peine d'être noté.

Par contre, les brillantes cérémonies militaires qui rompirent la monotonie de notre séjour aux tranchées laisseront dans nos cœurs un plus durable souvenir.

Le 28 octobre, dans le parc du château de Lenoncourt, le général Gérard, commandant la 8ᵉ armée, devant le drapeau de la Légion, et en présence des délégations de toutes les unités, remettait au général Daugan, qui aura cet honneur dans l'histoire, d'avoir conduit la division marocaine sur tous les champs de bataille de 1918, la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Le 30 octobre, le général de Castelnau, commandant le G.A.E., remettait solennellement, sur le plateau de Cercueil, au 7ᵉ tirailleurs et au 8ᵉ zouaves, la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur, et au bataillon malgache, la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire.

Enfin, le 2 novembre, le général Daugan accrochait des palmes aux fanions des unités de la division récemment citées à l'ordre de la 1ʳᵉ armée : une première palme à la légion russe, une première au G.B.D., une troisième à l'A C.D.M,

Justes récompenses d'admirables exploits.

Cependant, à partir du 3 novembre, le secteur semble prendre une physionomie nouvelle : les canons arrivent par centaines, les cantonnements se resserrent, les longues files de camions font leur apparition sur des routes jusqu'alors désertes. Ce sont des préparatifs d'attaque auxquels nous ne nous trompons plus.

Mais tandis qu'ils se poursuivent, se parachève dans les Ardennes et le Laonnais la défaite ennemie; la demande d'armistice du gouvernement allemand la consacre bientôt.

Avec l'intérêt passionné que l'on devine, nous suivons les phases des négociations, les antennes de T. S. F. ne chôment pas : il faut prendre « Nauen » après « Paris » et « Paris » après « Nauen » — et les nouvelles vraies avec les nouvelles fausses circulent avec une rapidité inconcevable.

Le 10 au soir, tandis que le 8ᵉ zouaves s'apprête à lancer un bataillon à l'assaut de Rozebois, les cris qui éclatent soudain dans les tranchées ennemies et se répercutent à



LE GÉNÉRAL DAUGAN
Commandant la Division Marocaine.

l'infini, les feux qui s'allument, les fusées multicolores qui embrasent les hauteurs de la Loutre et de la Seille, nous apprennent que le gouvernement allemand a accepté les conditions de l'armistice fixées par le maréchal Foch.

### L'armistice.

Enfin le 11 novembre, à 5 h. 45, au moment où les zouaves héroïques jusqu'au bout, passent la Loutre, pour partir à l'assaut, un radio émanant du maréchal commandant en chef les armées alliées, prescrit de suspendre à 11 heures toutes hostilités.

La nouvelle se répand comme une traînée de poudre; pas de cris, pas d'étonnement bruyant : depuis si longtemps nous étions sûrs de la victoire que sa venue ne nous pas surpris et sa pensée nous était trop familière pour qu'au premier aspect nous ne l'ayons pas reconnue ; seulement une grande joie, joie toute intime, trop profonde

---

Elle était composée d'ailleurs de régiments fameux : le regiment d'infanterie coloniale du Maroc, l'as des régiments ; le 4ᵉ régiment de tirailleurs tunisiens qui provenait de la 1ʳᵉ D. M ; le 2ᵉ régiment de tirailleurs marocains ; le 235ᵉ régiment d'artillerie et un escadron du 1ᵉʳ dragons. En moins de quatre mois, les diverses unités de la deuxième division marocaine totalisèrent trente-deux citations à l'ordre de l'armée. — Le R I C M termina la guerre avec la double fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre ; le 4ᵉ régiment de tirailleurs algériens avec la fourragère rouge et les autres régiments avec la fourragère verte.

Débouchant le 20 août 1918 de la forêt de Laigle, la 2ᵉ D. M. enfonçait les lignes ennemies sur 14 kilomètres, prenant Lombray, Marivaux, Gizaucourt, le Fresne, Camalin, Gournay, Bourguignon, Besme et franchissait l'Ailette en face Pierremante. Glissant à droite, elle attaquait ensuite Crécy-au-Mont, forçait le passage de l'Ailette et occupait la voie ferrée de Laon.

Passant de l'armée Mangin sous les ordres du général Gouraud, elle était engagée en Champagne, enlevait la butte du Mesnil, Gratreuil, passait la Dormoise, l'Alin, entrait dans Vieux et pourchassait le Boche vers Monthois. Quinze jours plus tard, elle couronnait ses exploits en forçant les défenses redoutables qui interdisaient toutes communications entre Vouziers, Grandpré et la Croix-en-Bois et ouvrait à l'armée française l'entrée des défilés de l'Argonne.

L'armistice trouvait la deuxième division marocaine en Haute-Alsace où la population délivrée lui a réservé un accueil des plus touchants. Le 25 janvier 1919 elle était dissoute à Belfort.

pour s'exprimer d'être encore présent à cette heure bénie, d'avoir vécu assez pour voir le couronnement de notre œuvre et assister à l'écrasement de l'Allemagne, que tant d'autres, hélas! eussent aimé, comme nous, contempler.

### L'entrée en Lorraine.

La fortune, favorable à la division marocaine, permit que cette fin des hostilités la trouvât aux portes mêmes de la Lorraine annexée, toute prête à aller cueillir le fruit de la victoire.

Mais avant de franchir la frontière, n'était-il pas nécessaire de dépouiller le vieil homme, d'abolir temporairement dans nos cœurs toute haine, tout désir de vengeance, afin de n'y laisser place qu'à un immense amour pour nos frères si longtemps séparés, à la pitié pour leur souffrance, à la reconnaissance pour leur fidélité quarante-huit ans gardée?

Pendant six jours de véritable retraite, la division marocaine se prépare à l'accomplissement de cet acte solennel.

Et le 17 novembre, à 7 h. 30, ses colonnes franchissent la Loutre à Moncel et à Bezanges, pénètrent en Lorraine.

Jour à jamais mémorable dans son histoire! On dit que beaucoup, au seuil de cette terre promise, s'agenouillèrent et baisèrent pieusement le sol sacré. Il se peut; c'est le geste que tous nous eussions voulu faire.

Après avoir traversé sur des routes défoncées, réparées à la hâte, la région ruinée, dévastée, labourée d'obus, semée de champs de mines, qui hier était la zone de combat, qui aujourd'hui est déserte nous apercevons au loin, au-dessus des toits d'ardoises, le clocher pointu de Château-Salins.

C'est là que va avoir lieu le premier contact avec la population lorraine.

« Les habitants avaient préparé un arc de triomphe, bien rustique, enguirlandé de branches de sapins; ils n'ont pas eu le temps de l'ériger, il gît sur la route — ils ont renoncé .. »

« Beaucoup d'entre eux, impatients, avides de voir plus tôt leurs libérateurs, sont allés au devant d'eux sur la grand'route et enrubannés, fleuris, parés de cocardes, leur font à l'entrée un pittoresque cortège .. »

« Tout le monde est fou, dit une ménagère — on n'aura pas de soupe aujourd'hui »

Le fait est que tout le monde est dehors nous attendant.

« Et quand, derrière un peloton de spahis, groupés autour de leur fanion, sous lequel flotte une queue de cheval blanche, teinte au bord de pourpre et comme traînée dans le sang, quand derrière cette troupe étrange, insolite, inouïe, faite pour déconcerter et émerveiller tous ces spectateurs béants, apparaît le général Daugan, radieux, un frisson passe sur la foule pressée. Un cri monte, se propage de proche en proche, roule comme une vague jusqu'au fond de la rue, jusqu'au parvis de l'église dont le bourdon égrène là-haut, ses notes graves « Vive la France! Vivent nos libérateurs! » Et des femmes se jettent au devant du drapeau et le baisent, inclinées, devant ce signe tangible de la patrie comme devant l'ostensoir... »

« Le général entouré de son état-major, s'est arrêté en avant de la place de l'Hôtel-de-Ville, que parent des tilleuls défeuillés par l'automne. Le 8e zouaves, la fourragère rouge à l'épaule, défile devant lui aux accents entraînants de sa musique massée de l'autre côté de la rue. Ah! la magnifique, l'impressionnante troupe!...

« Le bourdon vibre toujours dans l'air vif. Les avions de la Marocaine, reconnaissables à leur croissant, ronflent dans l'air, si bas, qu'à tout instant on tremble pour le coq du clocher!

« Chaque fanion qui passe, chaque chef de bataillon, chaque chef de section soulève une reprise d'acclamations...

« La légion défile comme avait passé le 8e zouaves, au milieu des vivats, des bravos, arborant la double fourragère rouge que lui ont value ses derniers exploits. Le colonel Rollet, fidèle, même en cette saison, même sous ces âpres climats de l'Est, à sa légendaire tenue de toile kaki, le dolman couvert, cuirassé de croix et de médailles, avait pris dans ses mains le drapeau et au milieu de la garde prestigieuse que l'on connaît, de ces légionnaires chevronnés, décorés, médaillés, fièrement campé à la gauche du général Daugan, face à la musique jouant à pleins poumons la marche fameuse, il vit défiler son glorieux, son inégalable régiment, impeccable, astiqué, allant d'un pas relevé, allègre, triomphal...

« Quand arrive la dernière compagnie, le général lui fait faire halte. Il demande au colonel Rollet, avec son glorieux étendard, de remonter de quelques pas.

« Le général se plaça face à ce groupe héroïque, le drapeau tricolore au milieu de la garde : les clairons sonnèrent. les tambours battirent.

« Puis les yeux humides, me semble-t-il, dans un beau geste de chef, un geste imprévu qui exalta tous les cœurs à la fois, se penchant sur l'arçon de sa selle, il baisa les plis de la soie pâlie au soleil et aux intempéries des batailles.

« Un souffle passa, irrésistible, comme l'affolante tramontane; un patriotique délire transporta les assistants... »

Et interprètes émouvants, parce que naïfs et sincères des sentiments de ce peuple si longtemps opprimé, les petites filles de Château-Salins, spontanément, coururent au drapeau et le couvrirent de leurs larmes et de leurs baisers.

Et de ce jour commença la marche triomphale à travers la Lorraine en fête : partout des drapeaux aux fenêtres, des sourires aux lèvres, et des larmes aux yeux.

On ne peut songer à en raconter chaque étape. Comment cependant ne pas parler d'Insming que presque toutes les unités de la division ont traversé l'une après l'autre, et où chacune croit avoir pénétré la première, tellement chaleureux y fut l'accueil et débordant l'enthousiasme?

Toutes les maisons étaient parées de drapeaux, de fanions, de vieilles gravures françaises, de statuettes de l'empereur; d'un bout à l'autre du village des centaines de jeunes filles en costume lorrain escortaient les soldats, tendant vers eux leurs bras dans un geste adorable, jetant leur cœur avec des baisers, cependant que les vieux qui avaient revêtu leurs costumes des grands jours et arboraient fièrement les médailles françaises, sur les pas de leur porte, ne savaient que pleurer. De toutes les caves, tenues secrètes aux boches, les vins vieux étaient sortis; devant la maison du maire une table était servie en permanence avec gâteaux et champagne. Le village a chômé entièrement quatre jours et de quatre nuits personne n'a dormi.

Comment ne pas parler de Rech, où les bonnes sœurs à l'annonce des premiers cavaliers avaient massé devant l'école un bataillon de petites filles qui, au passage de nos spahis, d'une voix déshabituée du français, mais plus suave à nos oreilles que toute mélodie, entonnèrent la *Marseillaise* comme elles l'eussent fait d'un cantique?

Comment ne pas raconter la touchante supercherie de Sarralbe qui, pour hâter l'arrivée de nos troupes, simula un pillage et envoya d'urgence à Dieuze un émissaire réclamer du secours! L'entrée du bataillon de zouaves, à la nuit, fut du délire.

Sur la route, jusqu'à 2 kilomètres au delà de la ville, la foule se pressait : 2 000, 3.000 personnes, peut-être plus. Et cette foule se mêlait aux uniformes kaki; chacun voulait toucher de sa main un soldat français pour s'assurer qu'il ne faisait pas un rêve, que c'était une douce réalité.

Et soudain des torches s'allument, des centaines, enlevées à un parc du génie allemand, et ce fut à travers les rues de la ville un défilé féerique, inoubliable, de Lorrains et de zouaves mêlés.

Le lendemain, réception officielle par la municipalité; discours, fleurs et champagne; le surlendemain. défilé du 7e tirailleurs devant le général Mazillier, commandant le 1er C. A. C.; puis défilé de la légion et de l'artillerie. Des fêtes et de la joie...

Comment enfin ne pas dire l'accueil que fit au bataillon malgache le village de Bliesbrüken, à l'extrême limite de la Lorraine française? Une jeune fille s'avança vers le commandant Hippeau et lui dit ces paroles : « J'ai le grand honneur et le suprême bonheur de vous exprimer le saint respect de toutes mes compagnes.

« Le sang sublime, versé pour nous. resserre les liens qui toujours nous attachaient à la France.

« Merci encore à vous, glorieux survivants, ainsi qu'aux héros morts pour la sainte cause.

« Amis si chers à nos cœurs, soyez les bienvenus. »

Populations d'Insming et de Rech, de Sarralbe et de Bliesbrüken et de tous les villages de Lorraine qui ont accueilli la division marocaine, soyez ici, ensemble, remerciées. Les plus douces émotions de notre vie, c'est à vous que nous les devons — vous avez payé tous nos sacrifices, toutes vos peines de quatre années de guerre.

### Le Palatinat.

Et puis nous avons franchi les frontières lorraines — nous avons foulé le sol germain, nous avons défilé musique et drapeaux déployés dans les villes allemandes et l'ennemi s'est courbé devant nous.

Le 1er décembre la division marocaine traverse Deux-Ponts, le 5 elle pénètre à Kaiserslautern au milieu d'une foule énorme, puis elle s'enfonce dans la région boisée, montagneuse, déserte, du Hardt. Le 7, elle débouche à Bad-Durkeim dans la plaine, et le 8 enfin, le 5e chasseurs d'Afrique et le 7e tirailleurs atteignent en même temps, à Ludwigshafen, le Rhin.

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand!

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand :
Il a tenu dans notre verre.
Un couplet qu'on s'en va chantant
Efface-t-il la trace altière
Du pied de nos chevaux marqués dans votre sang?

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Son sein porte une plaie ouverte,
Du jour où Condé triomphant
A déchiré sa robe verte.
Où le père a passé, passera bien l'enfant.

C'est là, sur les bords du Rhin, où elle monte une garde vigilante, que s'achève pour la division marocaine la glorieuse année 1918.

Que lui réserve l'avenir? Elle n'en sait rien, et n'en veut rien savoir.

Déjà ses territoriaux sont partis pour porter en exemple à leurs fils le récit de leur vie; les Russes les ont suivis de près : ils s'en vont racheter leur pays; d'autres partiront encore : zouaves, artilleurs, sapeurs, chasseurs d'Afrique qui, pleins d'honneur et de gloire, rejoindront demain leurs doux foyers de France; tirailleurs malgaches ou algériens qui regagneront bientôt, les uns leur île lointaine, les autres leur désert brûlant et y chanteront, le reste de leur vie, leurs exploits immortels; légionnaires enfin, venus des extrémités de la terre et qui retourneront y célébrer la gloire de la France. Mais qu'importe cette dislocation, qu'importent ces séparations, si cruelles soient-elles.

Nous avons vu se réaliser le rêve de notre vie; aujourd'hui il n'y a, il ne peut y avoir place dans notre cœur que pour la joie, joie sans borne, joie sans mélange de la Victoire.

Et vous, soldats tombés de la division marocaine, héros si chers à nos cœurs, à qui ce livre est dédié, réveillez vous aux accents de cette victoire, associez-vous à notre joie.

Ecoutez les acclamations triomphales de Château-Salins, c'est vers vous qu'elles montent!

Et le respect des filles de Bliesbrücker, c'est à vous qu'il s'adresse.

Et les douces mains des Lorraines d'Insming, c'est vers vous qu'elles se tendent et leurs chastes baisers, c'est à vous que leur cœur les jette.

Voyez l'Alsace et la Lorraine en fête, accueillir au milieu des transports nos armées victorieuses, et songez que cette allégresse est l'œuvre de votre sacrifice.

Et puis suivez-nous au delà des frontières lorraines; voyez vos régiments reconnaître à travers le Palatinat et jusqu'au Rhin magnifique les routes anciennes des invasions françaises; écoutez résonner sur le pavé des villes allemandes nos pas vainqueurs et savourez la joie profonde de la vengeance.

Enfin, par delà les fêtes de la Victoire, et toutes haines assouvies, contemplez cette France que vous avez aimée jusqu'à mourir de votre amour pour elle, reprenant dans le monde la place qui lui est due, et voyez-la rayonner, au milieu des nations, d'une gloire immortelle.

Songez que c'est votre œuvre encore et tressaillez d'allégresse en vos tombeaux épars.

Allons! Enf nts de la Patrie!
Le jour de Gloire est arrivé

Fait au quartier général de Ludwigshafen,

le 31 décembre 1918.

## II. — LE 4e TIRAILLEURS TUNISIENS

### PRÉFACE

### Les tirailleurs.

Un notable musulman vient de dire publiquement :

« Ecoute-moi, France amie. Te souviens-tu de ces turcos à la calotte rouge, véritable et interminable champ de coquelicots, qui, le regard enflammé, scrutaient à travers le créneau de la tranchée les gestes du Boche? Les revois-tu bondissant par-dessus le parapet, semblables à des lions et sautant chez le voisin pour l'anéantir? Les revois-tu tombant à mi-chemin, en encourageant dans leur agonie lente ou rapide, les camarades des autres vagues qui poursuivaient le même but et tombaient à leur tour? Te souviens-tu quand plus tard, en bataillons serrés, coude à coude avec leurs vaillants frères français, ils s'élançaient en des luttes homériques, sus au Teuton? Fauchés par la mitraille, ils avançaient quand même aveuglés par les gaz délétères, ils marchaient sans souci du danger; broyés par les marmites ils couraient à la victoire, bousculant l'ennemi et lui faisant mordre la poussière, atteignant enfin l'adversaire et le taillant en pièces. Oh! les beaux hommes! Les braves gens! Comme leur héroïsme cadrait bien avec celui des incomparables poilus de France!


LES ARMES DU 4e TIRAILLEURS
(Dans le croissant sont inscrits les mots : Fiaman Allah! A la garde de Dieu!)

« Ecoute-moi, France aimée. Connais-tu les noms, l'origine de ces héros qui, d'une façon obscure, sont morts pour toi, oui, pour toi, sans autre souci que celui d'immoler leur jeunesse pour que toi, bienfaitrice de l'Univers, champion de la civilisation, tu puisses vivre? Et ce, sans ré-

compense autre que celle, posthume, de la reconnaissance? Peu importe leurs noms, pourvu que leur mémoire soit éternelle. Ils savaient, ces soldats magnifiques, que leur trépas, consenti pour ta juste cause, n'était pas un sacrifice inutile. Ils songeaient, avant de pénétrer dans l'au delà, que tu serais compatissante à la douleur des leurs, laissés à l'arrière. Ils étaient sûrs que tu pleurerais leur mort au même titre que celle de tes propres enfants. Et c'était pour eux une sorte de pieuse joie de mourir ainsi à l'ombre de ton fier drapeau, ce drapeau qui a réalisé tant de conquêtes, non seulement par le sabre, mais aussi grâce aux principes d'humanité que tu as su,




LE DRAPEAU DU 4e TIRAILLEURS

depuis des siècles, inculquer aux peuples placés sous ta tutelle ».

Les pages qui suivent donnent un aperçu de l'épopée d'une phalange de ces tirailleurs héroïques, celle du 4e régiment de marche de tirailleurs tunisiens.

Ses rangs ne sont formés que de fils de la douce Tunisie, encadrés par des Français et quelques Algériens de choix.

Il serait impossible, même dans un long ouvrage, de retracer tous les traits d'héroïsme qui foisonnent dans l'histoire de ces tirailleurs, mais aujourd'hui, chacun sait ce que signifient les mots « Attaque et Défense », « Tenir et vaincre », chacun sait ce qu'ils coûtent et la simple énumération de ces attaques et de ces défenses suffira pour légitimer l'orgueil avec lequel les tirailleurs du 4e régiment de marche portent leur fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur.

## HISTORIQUE SOMMAIRE
DU
## 4e régiment de marche de tirailleurs tunisiens.

### 1914

### Maroc. Belgique. Marne.

Après avoir pendant plusieurs années combattu au Maroc, où sa conduite héroïque lui a valu de pouvoir inscrire sur son drapeau « Casablanca », le 4e régiment de marche de Tirailleurs prend part, dès le début, à la campagne contre l'Allemagne. Ses bataillons du Maroc débarquent à Bordeaux et à Cette; celui de Tunisie débarque à Cette. En Belgique, avec la 38e division, il combat le 23 août 1914 à Hanzinelle où la belle conduite des tirailleurs en impose à l'ennemi; mais l'ordre de retraite arrive : à contre-cœur, le régiment se replie vers le Sud et alors commencent les étapes longues et pénibles au cours desquelles malgré la fatigue, malgré les difficultés du ravitaillement, les tirailleurs, marchant dans un ordre impeccable, conservent toute leur belle humeur et leur entrain.

Le 30 août 1914, à Ribémont et Villers-le-Sec, il faut à tout prix arrêter l'ennemi et permettre aux camarades de se dégager, le combat est rude et la lutte inégale; mais les tirailleurs se battent superbement et pendant toute la journée ils ne perdent pas un pouce de terrain, quoique plus de la moitié de leur effectif ait été mis hors de combat.

Dans la soirée, l'ordre de repli arrive, le 4e tirailleurs continue sa retraite ; après quelques escarmouches à Ronchères le 3 septembre et à Pargny le 4 septembre, il arrive le 5 septembre près de Provins.

C'est là que dans la nuit du 5 au 6 lui parvient l'ordre de reprendre l'offensive.

La joie est visible sur tous les visages et les dures fatigues de la retraite sont instantanément oubliées, et, dès le 6 septembre, la marche en avant est reprise; elle se continue sans interruption jusqu'au 13 septembre, date à laquelle le 4e tirailleurs arrive sur le Chemin des Dames. C'est là sur le plateau de Paissy que le 18 septembre le drapeau du régiment reçoit ses glorieuses blessures d'un obus de gros calibre allemand.

Pendant ce temps, le 5e bataillon avec la division marocaine s'illustrait le 30 août à Berthoncourt, le 1er septembre à Alaincourt, puis dans les marais de Saint-Gond et au château de Mondement. Il rejoint le régiment à la fin d'octobre sur le plateau de Paissy.

### Soupir. La Division Marocaine. La Ferme d'Alger.

(*Novembre-Décembre*)

Le 6 novembre 1914, le 4e tirailleurs est à Soupir où il livre à l'ennemi un dur combat et conserve le terrain conquis malgré la violence de plusieurs contre-attaques.

Le régiment entre alors tout entier dans la division marocaine.

Le 25 novembre, il tient le secteur de la Pompelle, ferme d'Alger ; il y fait la guere de mines, et le 30 décembre 1914 une formidable explosion détruit la ferme d'Alger, engloutissant une partie des défenseurs, mais les survivants se cramponnent au terrain et refoulent victorieusement l'adversaire en lui infligeant des pertes sévères.

Le 2 mars, une nouvelle attaque allemande sur le même point n'a pas plus de succès.

## 1915

### Première citation à l'ordre de l'armée.

*Artois (9 mai-16 juin 1915).*

Dans le courant d'avril, le régiment est transporté en Artois, il doit participer aux grandes attaques projetées dans cette région.

Le 9 mai, il est en réserve de corps d'armée, mais dans la soirée, il relève la légion très éprouvée et il soutient les 10 et 11 mai une lutte difficile.

Le 16 juin, il attaque près du Cabaret-Rouge. D'un seul élan, le ravin qui le sépare de son objectif est franchi, les divisions voisines sont arrêtées. Qu'importe, on conservera quand même le terrain conquis, l'ennemi s'acharne dans des contre-attaques répétées contre les éléments très en flèche du régiment, mais il échoue complètement et quand il est relevé, le 4e tirailleurs a conservé toutes ses positions.

Au cours des combats du 9 mai et du 16 juin, les pertes ont été lourdes, mais *sa brillante conduite lui vaut une citation très élogieuse à l'ordre de la Xe armée.*

### Deuxième citation à l'ordre de l'armée.

*Champagne (25 septembre 1915).*

Après un séjour en Alsace le 4e tirailleurs est transporté en Champagne, et le 25 septembre, il est chargé de l'enlèvement du bois Sabot bien fortifié et fortement miné, formant un saillant des lignes allemandes. Après une puissante préparation d'artillerie, les tirailleurs bondissent des tranchées dans un élan superbe et sautent dans les lignes ennemies avant le déclanchement des tirs de barrage, tombant sur les mitrailleuses avant qu'elles aient pu tirer. Mais l'intérieur du bois est fortement organisé. Des mines sautent, des fortins ignorés se dévoilent et résistent désespérément. Malgré tout, l'admirable ténacité des tirailleurs triomphe de tous les obstacles et dans la soirée le bois Sabot est complètement nettoyé.

De nombreux prisonniers et un butin considérable sont le résultat de cette mémorable journée qui vaut au régiment sa *deuxième citation à l'ordre de l'armée et lui confère le droit au port de la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre.*

## 1916

*Somme (juillet 1916).*

Après une dure période d'instruction et de secteur, on retrouve le 4e tirailleurs sur la Somme dans la grande attaque de juillet 1916.

Le régiment n'a attaqué qu'en deuxième ligne, mais il a la tâche ingrate de tenir le terrain conquis autour de Belloy-en-Santerre, pendant que l'ennemi contre-attaque.

Malgré la fatigue et l'insomnie, malgré la boue qui encrasse les armes, les tirailleurs, non contents




LA COURONNE DE CITATIONS DU 4e TIRAILLEURS

de résister, exécutent de violentes attaques et le terrain conquis est conservé.

Puis vient la période de l'hiver 1916-1917, qui se passe en secteur ou à l'instruction à préparer les grandes attaques du printemps 1917.

## 1917

*Aubérive-Champagne (17-20 avril 1917).*

En mars 1917, le 4e tirailleurs allait attaquer devant Roye, mais l'ennemi se dérobe par la retraite.

Le 17 avril 1917, le 4e tirailleurs est en Champagne, près d'Aubérive ; pendant quatre longues journées, il renouvelle ses attaques et grâce à son indomptable ténacité, il parvient à avoir raison des Saxons, leur gagnant chaque jour 500 mètres, et à atteindre ses objectifs.

Pendant la période de repos et d'instruction qui suit, tous travaillent à plein cœur, et c'est avec joie et confiance que le 11 août, le régiment s'embarque en camions pour Verdun.

### Troisième citation à l'ordre de l'armée.

*Verdun* (*20 août 1917*).

Le 20 août 1917, à 4 h. 40, dans un cadre infernal, sur une terre qui tremble, dans une atmosphère empoisonnée, au milieu des fumées embrasées par l'aurore, le bataillon de tête débouche derrière un irrésistible barrage roulant que les tirailleurs impatients trouvent trop lent à leur gré. Ils dépassent le premier objectif, escaladent la côte de l'Oie, et enlèvent la lisière sud du bois de Cumières, réduisant facilement les dernières résistances de l'ennemi.

Ils sont dépassés à ce moment par le bataillon suivant qui déblaie le bois de Cumières, atteint la lisière Nord et s'empare des ouvrages et batteries qui en défendent le débouché.

Tout le versant Nord de la vallée de Forges est interdit à l'ennemi ; de nombreux prisonniers et un important matériel consacrent cette glorieuse journée qui vaut au régiment une *troisième citation à l'ordre de l'armée.*

*Flirey-Vaucouleurs* (*1917-1918*).

Après une période de repos et d'instruction en Lorraine, le 4e tirailleurs prend le secteur de Flirey où malgré le froid et la neige, il arrête net de violents coups de main allemands, faisant lui-même un nombre important de prisonniers.

Dans le courant de janvier 1918, il est ramené dans la zone de Vaucouleurs, où il reste jusqu'au 1er avril, travaillant avec passion la contre-attaque qui va être la manœuvre de 1918.

### 1918

*Cachy-Somme* (*26 avril 1918*).

Mais les grandes offensives allemandes vont commencer : la division marocaine est portée en soutien devant Amiens qui est menacé derrière la jointure des armées anglaises et françaises.

Le 26 avril cette jointure venant d'être presque rompue, le régiment est engagé à Cachy ; malgré les difficultés de l'attaque et les pertes subies (deux compagnies du 1er bataillon sont complètement anéanties), les tirailleurs, grâce à leur héroïsme et à leur admirable ténacité, se cramponnent désespérément au terrain et refoulent avec de grosses pertes les contre-attaques ennemies qui désormais ne dépasseront plus ces lignes de Cachy et du bois de Hangard.

*Breuil, Missy-au-Bois, Soissonnais*

(*29-31 mai 1918*).

Le régiment est à peine depuis quelques jours au repos dans la région de Nanteuil le-Haudoin que brusquement il est alerté le 27 mai et transporté en camions dans la région au Sud-Est de Soissons où l'offensive allemande est particulièrement menaçante : à Breuil et Missy-au-Bois, les 28, 29, 30 et 31 mai, il fait des prodiges d'énergie et de bravoure et parvient, malgré des pertes élevées, à contenir le flot allemand.

### Quatrième citation à l'ordre de l'armée.

*Défense d'Ambleny* (*12 juin 1918*).

Remis en réserve dans la nuit du 31 mai au 1er juin, il fait de suite le dur métier de réserve d'armée, sautant de la forêt de Villers-Cotterets à l'Aisne pour étayer la ligne partout où elle craque. Enfin, il prend la première ligne à Ambleny au sud de l'Aisne ; c'est là que le 12 juin, sous un bombardement intense de l'artillerie adverse, il reçoit le choc de la 34e division allemande. Comme toujours, le 4e tirailleurs soutient sa vieille réputation ; malgré la violence des contre-attaques ennemies, malgré les obus toxiques qui empoisonnent l'atmosphère, les tirailleurs tiennent bon quoique des bataillons soient réduits à 120 hommes et à quelques mitrailleurs. Ils conservent intégralement leurs positions que l'ennemi ne dépassera plus.

L'héroïque défense d'Ambleny vaut au régiment *sa quatrième citation à l'armée et la fourragère aux couleurs de la médaille militaire lui est conférée.*

### Deuxième division marocaine.

*Défense de Champagne* (*15 juillet 1918*).

Retiré de la bataille pour se recompléter, le 4e tirailleurs a la douleur de quitter la division marocaine avec qui il combat depuis quatre ans. Il est transporté en Champagne, où il prend part à l'énergique défense du 15 juillet. Puis en Lorraine où, pendant quelques jours, il tient le secteur du bois Leprêtre, pour entrer dans la 2e division marocaine, alors en formation.

*L'Ailette* (*20-24 août 1918*).

Dans le courant du mois d'août, il quitte la Lorraine pour la région de la forêt de Compiègne et attaque sur l'Ailette du 20 au 24 août : Quennevières, Chamblain-le-Fresnes, Cesmé, l'Ailette marquent ses étapes victorieuses.

### Cinquième citation à l'ordre de l'armée.

*Crécy-au-Mont* (*Ailette*) (*31 août 1918*).

Le 31 août il attaque de nouveau près de Crécy-au-Mont des positions âprement défendues par la garde prussienne. Après une lutte acharnée et au prix de lourdes pertes, il oblige l'ennemi à la retraite, s'empare de Crécy-au-Mont, la Glorie, le Paraidis, franchit l'Ailette, sous le feu de l'ennemi et s'installe à la ferme de Grand champ et au bois de la Binette. Sa belle conduite dans cette affaire lui vaut une *cinquième citation à l'ordre de l'armée.*

*Butte du Mesnil et Dormoise*

*(26-30 septembre 1918).*

**Sixième citation à l'ordre de l'armée.**

Ramené dans la région de la Ferté-Gaucher pour se refaire, le 4e tirailleurs n'y reste que quelques jours, il est enlevé en camions et transporté en Champagne, car il doit prendre part à la grande attaque qui se prépare. Le 26 septembre, dans un élan magnifique et après une intense préparation d'artillerie, il enlève les pentes ouest de la Butte du Mesnil, traversant une véritable mer de fils de fer, manœuvre l'ennemi en faisant tomber successivement ses centres de résistance et l'oblige à la retraite; la Dormoise est atteinte, Gratreuil est dépassé, l'Alain est franchi et le 29, il arrive sur les pentes sud de Marvaux, ayant réalisé depuis le 26 une avance de 11 kilomètres, ayant capturé un nombre important de prisonniers et un matériel considérable.

En récompense de l'effort magnifique soutenu par les tirailleurs, *une sixième citation est accordée au régiment et la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur lui est conférée*




*Le ravin de Beaurepaire-Argonne*

*(17 octobre 1918.)*

Mais l'ennemi n'est pas encore par terre ; après cinq jours de repos dans la région au Sud de Sainte-Menehould, le 4e tirailleurs est reporté en avant et après trois jours d'une marche rendue extrêmement pénible par la pluie qui tombe sans arrêt, le régiment attaque le 17 octobre au matin le ravin de Beaurepaire où, là encore, malgré les difficultés d'un terrain boisé, bourré de mitrailleuses allemandes, il déploie pendant quatre jours d'attaques consécutifs ses qualités coutumières d'endurance, d'énergie et de froide ténacité.

**L'armistice (11 novembre 1918).**

*L'Alsace (Décembre 1918.)*

L'armistice le trouve attendant ses renforts en secteur devant l'Alsace.

Aussi, il part en Savoie pour garder la frontière suisse depuis le Mont-Blanc jusqu'aux Rousses tandis que par deux fois son drapeau avait l'honneur d'être appelé à venir saluer l'Alsace délivrée à Huningue et à Mulhouse.

Enfin, le 19 décembre, il fait tout entier son entrée solennelle à Guebviller, au milieu des acclamations alsaciennes, réalisant ce jour-là le rêve qui pendant toute la guerre avait soutenu sa vaillance.

C'est là que vient le trouver le 26 décembre l'ordre de rentrer immédiatement en campagne au Maroc pour continuer de suite la besogne qu'il avait interrompue en 1914.

## RÉSUMÉ

En résumé, au cours de la grande guerre qui ne fut pour lui qu'un intermède entre deux campagnes marocaines, le 4e régiment de marche de tirailleurs a pris part à vingt-huit grandes affaires, soit offensives, soit défensives; il a fait plus de 3.000 prisonniers, pris plus de 60 canons et capturé un matériel considérable.

En toutes circonstances, malgré des pertes souvent sévères, il a toujours fait preuve de la plus grande bravoure et de la plus belle énergie. Depuis la bataille de la Marne de 1914, pas une seule de ses compagnies n'a reculé une seule fois.

Il est permis de dire qu'il a bien mérité de la patrie et c'est le front haut que, en janvier 1919, au milieu des acclamations enthousiastes qui à Bordeaux, à Oran et jusqu'à Taza et Bou-Denib, saluèrent *le retour des vainqueurs*, il passe du front français au front marocain, emportant sur son drapeau et sur les fanions de ses bataillons et compagnies, les glorieux insignes de 51 citations collectives.

## LE SOUVENIR

Les tirailleurs ont le culte du souvenir. Ce sont gens de tradition. Aussi ont ils adopté comme jours de fêtes annuelles de leurs unités l'anniversaire de l'un des combats dans lesquels ils avaient conquis des citations collectives.

Le glorieux calendrier suivant fixe ces fêtes :

## LES SIX CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMEE

DU

## 4e régiment de marche de tirailleurs tunisiens.

### Artois (1915).

1° « Après avoir pris part à toute la campagne du Maroc et assuré héroïquement en 1912 la défense de Fez, a fait preuve constamment depuis le début de la campagne, d'une parfaite discipline et de l'esprit d'offensive le plus énergique. Le 16 juin 1915, sous les ordres du lieutenant-colonel DAUGAN, a enlevé de la façon la plus brillante et au prix de lourdes pertes quatre lignes de tranchées ennemies et s'y est maintenu malgré un feu violent et des contre-attaques répétées. » (Ordre du 16 septembre 1915.)

### Champagne (1915).

2° « Le 25 septembre 1915, opérant en deux détachements s'est rué à l'assaut du bois Sabot, a enlevé la position d'un seul élan malgré l'explosion de trois fourneaux de mines sous les pas des assaillants et l'organisation formidable de la position, faisant plus de 400 prisonniers dont 11 officiers et prenant de nombreuses mitrailleuses, des minenwerfer et un matériel considérable. » (Ordre du 3 janvier 1916.)

### Verdun (1917).

3° « Régiment de tout premier ordre et remarquablement entraîné. A donné, le 20 août 1917 sous les ordres du lieutenant-colonel AUBERTIN la preuve de sa haute valeur en enlevant sur une profondeur de plus de 3 kilomètres, une série de puissantes organisations ennemies en conservant l'ordre le plus parfait. Arrivé au terme de ses objectifs, s'est emparé par une brillante et vigoureuse action d'une batterie ennemie encore armée, puis, prêtant son concours au régiment voisin, a poussé ses reconnaissances jusqu'aux nouvelles lignes ennemies, pénétrant dans un village ennemi encore occupé et fouillant les batteries abandonnées par l'ennemi où il a recueilli du matériel,

| Date | Unite | Fête anniversaire de : | Nombre de citations |
|---|---|---|---|
| — | — | — | — |
| 17 avril........ | 1er compagnie M. | Attaque devant Auberive (Champagne 1917) | 1 |
| — ........ | 17e compagnie | — | 1 |
| — ........ | 6e compagnie M. | — | 4 |
| *20 avril........* | *6e bataillon* | *Attaque du Bois-Noir (Champagne 1917)* | 2 |
| *26 avril........* | *1er bataillon* | *Contre-attaque devant Cachy (Somme 1918)* | 2 |
| — ........ | 5e compagnie M. | — | 2 |
| — ........ | Fanfare | — | 1 |
| *9 mai..........* | *Division marocaine* | Attaque devant Souchez (Artois 1915) | » |
| 31 mai. ........ | 1er compagnie | Défense de Missy-aux Bois (Soissonnais 1918) | 3 |
| 12 juin ........ | Téléphonistes | Défense d'Ambleny (Soissonnais 1918) | 4 |
| 16 juin ........ | 19e compagnie | Attaque devant Souchez (Artois 1915) | 2 |
| — ........ | 24e compagnie | — | 1 |
| 7 juillet ....... | 2e compagnie | Attaque devant Belloy en Santerre (Somme 1916) | 3 |
| 9 juillet........ | 23e compagnie | — | 2 |
| 20 août......... | 18e compagnie | Attaque de Cumières (Verdun 1917) | 2 |
| — ........ | 21e compagnie | — | 3 |
| — ........ | Pionniers | — | 1 |
| — ........ | Bombardiers | — | 1 |
| *31 août.........* | *5e bataillon* | *Attaque devant Crécy au Mont Ailette (1918)* | 3 |
| — ........ | 22e compagnie | — | 3 |
| — ........ | E. M. 6e bataillon | — | 1 |
| 25 septembre .... | 20e compagnie | Attaque du Bois-Sabot en Champagne (1915) | 1 |
| 25 septembre.... | *Le régiment de marche* | *Attaque du Bois Sabot (Champagne 1915)* | 6 |
| 26 septembre.... | — | *Attaque de la Butte du Mesnil (Champagne 1918)* | |
| 22 décembre..... | 3e compagnie | Attaque du Bois des Zouaves (Reims 1914) | 1 |
| — ..... | 4e compagnie | — | 1 |
| Total des citations collectives du régiment et des unités............ | | | 51 |

effectué des destructions, fait 400 prisonniers et capturé 5 canons, 11 mitrailleuses et 2 minenwerfer. » (Ordre du 20 septembre 1917.)

### Soissonnais (1918.)

4° « Superbe régiment qui vient, sous le commandement du lieutenant colonel AUBERTIN, de faire preuve une fois de plus au cours de la dure période du 28 mai au 17 juin, de son remarquable moral et de son parfait entraînement. Le 12 juin, apres les dures fatigues des combats précédents a reçu sur un front de plus de 2 kilomètres une violente attaque allemande menée par des effectifs quatre fois supérieurs en nombre appuyée, par une intense préparation d'artillerie et précédée de troupes spéciales d'assaut. Par la vaillance de ses unités, la soudaineté et la vigueur de ses contre-attaques, a maintenu intégralement sa position, faisant éprouver à l'ennemi des pertes considérables. » (Décision du général commandant en chef du 13 juillet 1918.)

### Ailette (1918.)

5° « Régiment d'élite au passé glorieux. A, sous le commandement du lieutenant-colonel AUBERTIN, au cours des opérations du 30 août au 3 septembre 1918, donné à nouveau la mesure de sa ténacité et de son héroïsme; prenant la suite d'un régiment d'infanterie dont l'attaque avait été enrayée dès le début avec les plus lourdes pertes, il a pu, malgré les nombreuses mitrailleuses ennemies restées intactes et un tir de barrage d'une violence toute particulière mordre dans les positions ennemies occupées par un adversaire résolu, l'obligeant à la retraite, réalisant ainsi par la suite une avance de 4 kilomètres. » (Notification du G. Q. G. du 25 decembre 1918.)

### Champagne (1918.)

6° « Régiment d'élite parfaitement entraîné et d'une cohésion remarquable.

« Sous les ordres du lieutenant-colonel AUBERTIN, au cours d'une progression victorieuse marquee par des combats acharnés sur un terrain particulièrement difficile, a su mener à bien la tâche qui lui incombait. Chargé les 26, 27, 28 et 29 septembre 1918 de la conquête de la partie ouest de la Butte du Mesnil, puis du plateau de Gratreuil et des pentes au Sud de Marvaux, a progressé sans arrêt, manœuvrant avec autant de science que de vigueur les obstacles qui lui étaient opposés. A atteint tous ses objectifs et capturé au cours de cette avance de 11 kilomètres : 838 prisonniers, dont 21 officiers 29 canons, 12 minenwerfer et de nombreuses mitrailleuses. » (Ordre général du 10 novembre 1918.)

## CONCLUSION

Pour clore cette rapide vue d'ensemble de tant de gloires, nous reprendrons encore les paroles du notable musulman déjà cité, en disant avec lui :

« Et maintenant, ô France bien-aimée, per-
« mets-nous de déposer sur ton front auréolé par
« la Victoire le baiser filial des plus humbles de
« tes serviteurs. »

*Les Tirailleurs du 4e régiment.*

A l'armée, 1er février 1919.

AUBERTIN,
Lieutenant-Colonel, commandant
le 4e regiment de marche de Tirailleurs.

# III. — LE 7e RÉGIMENT DE MARCHE DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS

Avant août 1914, avant le brusque déchaînement du cataclysme, des troupes connaissaient déjà les dangers de la lutte et l'ivresse du succès. Les bataillons de zouaves et de tirailleurs, détachés de leurs dépôts algériens pour effectuer la conquête du Maroc, faisaient aux groupes dissidents une guerre pénible et parfois meurtrière.

Lorsque après la prise de Taza ils furent surpris en plein bled par l'annonce de la mobilisation, leur enthousiasme ne douta pas de la victoire et leur impatience trouva interminables les rapides préparatifs de départ.

On sait le rôle glorieux joué pendant la campagne par cette Division de marche du Maroc qui vit la fourragère rouge attribuée successivement à tous ses régiments et dont la réputation de vaillance s'imposa à l'ennemi lui-même.

Six bataillons de tirailleurs indigènes, venus de tous les coins du Maroc et originaires de toutes les provinces de l'Algérie, formèrent, avec un bataillon de zouaves qui les quitta plus tard, la 2e brigade marocaine.

Cette brigade, très éprouvée dès le début de la campagne, se réduisit à un seul régiment de marche de tirailleurs qui reçut, en Belgique, le nom de 7e régiment de marche de tirailleurs.

Bien qu'il appartienne à la Division Marocaine, ce serait une erreur de croire que le 7e tirailleurs de marche renferme des contingents marocains fournis par les anciens tabors. Il ne se confond pas davantage avec le 7e tirailleurs dont le dépôt se trouve à Constantine. Toutes les provinces de l'Algérie ont contribué à sa formation et participent à sa gloire. Oranais des 2e et 6e, Algérois du 5e, Constantinois du 7e, Tunisois du 4e, ont combattu sous son drapeau.

Plus tard, lorsque les pertes imposèrent des reconstitutions successives, il a été formé par des proportions variables de Constantinois et d'Oranais qui, oubliant la vieille rivalité entre Arabes et Berbères, n'ont plus lutté que de vaillance.

Ainsi, avec ses contingents venus de toutes les régions de l'Afrique du Nord, le 7e de marche se trouve symboliser l'union des qualités guerrières de nos indigènes algériens. Le geste du général de Castelnau lui remettant, premier de tous les régiments indigènes, la glorieuse fourragère rouge, donne à ce symbole une éclatante signification.

### La retraite.

Ces troupes, impatientes de lutter et certaines de vaincre, arrivent dans la zone des opérations à la fin de la bataille de Charleroi. Leur moral n'est

pas atteint par le spectacle de la retraite et la division marocaine, à l'extrême arrière-garde, va combattre presque journellement pour retarder l'avance ennemie.

Le 24 août, installés sur les crêtes entre Cons



A RABAT, LE 20 AOUT 1914, LA 14e COMPAGNIE DU 7e TIRAILLEURS S'EMBARQUE POUR LA FRANCE

et Aiglement, nos tirailleurs couvrent le repli du 9e corps. Le 26 ils font face à l'ennemi devant Blombay, le 28 dans les plaines de la Fosse à l'Eau ils prennent l'offensive.

En blanc, ceinture et chéchia rouges, leurs officiers en tunique claire, toutes les décorations sur la poitrine, tous confiants dans leur bravoure se ruent vers l'ennemi. Les rafales de mitrailleuses dissimulées dans les javelles éclaircissent leurs rangs sans ralentir l'élan des survivants. Les Allemands sont rejetés à la lisière de la forêt de Froidmont. Bien qu'infiniment plus nombreux, ils sont tellement impressionnés par la furie de cette charge qu'ils n'osent poursuivre leur effort et attendent l'arrivée de leur artillerie lourde pour reprendre l'offensive

Malheureusement, la situation générale est telle qu'il faut continuer la retraite, et le repli se poursuit vers le Sud. Le bataillon Mignerot du 2e tirailleurs n'a pas été touché par cet ordre et, ignorant le départ de nos troupes, esclave de la consigne reçue, il continue la lutte invraisemblable d'un bataillon contre un corps d'armée. Lorsqu'il apprend la véritable situation, il réussit à se dégager et à rejoindre le reste du régiment. Ce bataillon, parti de Bordeaux à l'effectif d'un millier d'hommes, n'en comptait plus que 320!

La retraite continue, fréquemment interrompue par des actions d'arrière-garde, et des fractions du régiment prennent une part glorieuse au combat de Bertoncourt.

Le bataillon de Ligny, du 7e tirailleurs, trouve le moyen de s'illustrer avant même d'avoir rejoint le reste de la brigade.

Augmenté de 600 réservistes du 65e R. I., il est chargé de la défense du pont de Rethel.

Sans aucun appui d'artillerie, débordé à droite et à gauche, il tient, pendant 12 heures, tête à l'ennemi. Lorsque, le pont sur l'Aisne étant presque détruit, il faut songer à la retraite, les fractions commandées par les lieutenants Cerfon et Le Gouvello se font tuer sur place pour couvrir le repli.

Le 1er septembre la division marocaine retarde encore l'ennemi à Alaincourt au passage de la Retourne, puis continue la retraite; enfin le 4 au soir, tandis que les bataillons remontant vers le Nord-Ouest cantonnaient à Broussy-le-Grand, un ordre arrive, surexcitant toutes les énergies. C'est l'ordre de Joffre ordonnant l'offensive de la Marne: « Le moment de regarder en arrière n'est plus. »

**La bataille de la Marne.**

La Division Marocaine est chargée de défendre la crête dominant au Sud les marais de Saint-Gond entre Allemant et Saint-Prix. Les troupes ennemies, des divisions de la garde, cherchent à déboucher des marais. Les positions que nos troupes occupent constituent le pivot occidental de la 9e armée, la clé de la bataille.

Le 5 septembre au petit jour les bataillons de tirailleurs garnissent la crête de Mondement, tandis que deux d'entre eux opèrent vers Saint-Prix. Pour arrêter le débouché des troupes allemandes, trois fois nos turcos, dévalant les pentes, se lancent à l'assaut de Reuves et de Saint-Prix. Trois fois des feux de mitrailleuses et un tir meurtrier des obusiers ennemis les obligent à regagner leurs positions de départ. Ils s'accrochent alors à la crête sous un marmitage d'une épouvantable violence.

Le 7 septembre la division continue à maintenir ses positions, mais à droite la situation s'est aggravée; l'ennemi a dépassé Fère-Champenoise et déborde vers le Sud-Est. Si la D. M. fléchit, la manœuvre de Foch est compromise et la vallée de l'Aube s'ouvre à l'ennemi.

Les Allemands le savent; leur artillerie lourde bat la falaise et le 9 septembre, ils engagent le combat décisif.

Les bataillons de la garde massés derrière Saint-Prix se lancent à l'assaut. Notre artillerie divisionnaire veille et le 75 tonne sans arrêt. Sur le front de la brigade l'effort ennemi est brisé et si à notre droite, il parvient à prendre pied dans Mondement, une contre-attaque de nos camarades des zouaves et du 77e R. I. leur arrache ce gain précaire.



UN CIMETIÈRE DE TIRAILLEURS

A la tombée de la nuit la bataille est gagnée et l'ennemi doit se résigner à la retraite. Dès le 10 la poursuite commence.

Nombreux étaient ceux dont le sang paya cette victoire : parmi eux le colonel Fellert était tombé mortellement blessé. Mais leur sacrifice n'avait pas été vain et le général Humbert précisant la mission qu'ils avaient si bien remplie pouvait dire : « La fermeté des troupes de la Division du Maroc a été la condition de la victoire. »

Après avoir participé avec le 10e corps à la poursuite de l'ennemi, la D M. reprend le contact vers Prunay et nos tirailleurs livrent de nouveaux combats pour emporter les défenses avancées ennemies dans la région de la ferme des Marquises. Puis, le 27, la situation se stabilise, et la guerre de tranchées commence. C'est au cours de cette période que le régiment de marche de tirailleurs de la Division du Maroc, le *futur 7e de marche*, se forme avec les débris des bataillons de turcos de la brigade.

Il tient pendant les mois d'octobre et de novembre le secteur de la Pompelle, puis est dirigé vers la Belgique.

## La Belgique.

Le régiment occupe d'abord le secteur de Boesinghe et participe avec le 8e zouaves à la reprise du Bois Triangulaire. Puis il se reporte près d'Ypres où il tient pendant quelques jours des tranchées à peine ébauchées, à demi pleines de boue gluante.

Le 20 décembre, tandis qu'il apprend sa dénomination officielle de 7e *régiment de marche de tirailleurs*, il se déplace de nouveau pour aller occuper le secteur de Nieuport.

Après avoir, dans le sable des dunes, dans la boue du Polder, avancé nos tranchées et amorcé la lutte, il prépare une opération d'ensemble.

Le 28 janvier, après une rapide préparation de « 75 » qui bouleverse la première tranchée ennemie. les tirailleurs du bataillon Toulet, soutenus par ceux du bataillon Jacquot, attaquent les tranchées du Polder, tandis qu'une compagnie du bataillon Sacquet objective la Grande Dune.

Après avoir emporté sans coup férir la première tranchée ennemie, ils trouvent à quelque distance en arrière dans des abris intacts la garnison allemande. Celle-ci, surprise par la rapidité de l'assaut, n'a pas le temps de faire face et s'enfuit en désordre par les boyaux.

Malheureusement, la deuxième ligne ennemie qui n'a pas eu à souffrir de notre préparation d'artillerie, est fortement tenue et limite notre avance. La Grande Dune avait été enlevée par les trois sections d'assaut de la compagnie Tricottet, qui, après avoir résisté à plusieurs contre-attaques, avaient été anéanties par un tir d'enfilade.

Les batteries boches de Lombaertzyde, tirant d'écharpe, arrosent de projectiles le terrain conquis. Nos tirailleurs, ne pouvant creuser des abris dans ce sol gorgé d'eau comme une éponge, subissent sans défaillance, mais non sans pertes cet impressionnant marmitage.

Cette situation dure toute la journée. On ne tient plus que par un miracle d'énergie. Enfin, à la tombée de la nuit, le commandement donne l'ordre de repli ; le régiment rejoint sa ligne de départ, ramenant les blessés, le matériel, les cadavres même. Remplacé par des fusiliers marins, il va se reformer à Nieuport. Lorsqu'il quitte la Belgique, le général de Mitry, commandant le corps de cavalerie auquel est rattachée la brigade, peut dire dans son ordre d'adieu :

« Tirailleurs, vous avez fait battre tous les cœurs. Vous vous êtes conduits en héros. Si vos pertes ont été lourdes, vous avez su venger vos morts. Le sang de nombreux d'entre vous a arrosé ce coin de Belgique, préparant la victoire finale. Le sacrifice de ces braves aura sa récompense. La France est fière de posséder pareilles troupes. A tous, merci. »

## L'Artois.

Après avoir occupé le secteur de Sillery, le 7e de marche, qui s'est enrichi d'un bataillon par le dédoublement du bataillon Sacquet, est dirigé sur l'Artois où il doit prendre part à l'offensive du 33e corps.

Terminer par une poussée qui crèvera les organisations boches, la stagnation de la guerre de tranchée, tel est le but, connu de tous. Tous consentent au sacrifice pour y parvenir. L'effort demandé est considérable ; mais on assure que de puissants moyens seront mis en action et l'enthousiasme est général.

La mise en place et les travaux préparatoires s'effectuent dans la nuit du 8 au 9 mai. A l'aube, les compagnies sont placées dans les parallèles de départ, tandis que commence la préparation d'artillerie.

A 10 heures, déployé en trois vagues, le régiment part à l'assaut. Conduite par le commandant Jacquot, la première vague s'élance. Elle est prise sous le feu des mitrailleuses qui lui font subir des pertes énormes. Le commandant Jacquot tombe et tous les officiers sont tués ou blessés. La première vague, décimée, marque un instant d'arrêt, mais l'élan des groupes suivants l'emporte et tous, pêle-mêle, arrivent à la première tranchée.

Des combats furieux s'engagent dans la première ligne ennemie. A la baïonnette, au couteau, les nettoyeurs de tranchées se mettent à l'œuvre. Une à une les mitrailleuses se taisent. Puis, c'est fini, les vagues se reforment et l'assaut déferle vers les deuxièmes lignes. Celles-ci sont rapidement enlevées et le même élan porte nos tirailleurs jusqu'à la route de Béthune. Des pionniers allemands, inquiétés par le bruit, sortent d'abris creusés dans le fossé de la route. Ils sont abattus avant d'avoir pu offrir de résistance sérieuse. Ainsi tombe la dernière ligne du rempart ennemi : la percée est faite.

Essoufflés par leur course, les tirailleurs continuent la poursuite au pas ; devant eux une ligne de « Feldgrauen » s'enfuit vers la crête. L'avance

continue jusqu'à ce que, hors d'haleine, nos soldats s'arrêtent sur leur objectif : la cote 140, à proximité de la route allant de Givenchy à Neuville-Saint-Vaast.

Quelques isolés conduits par le sergent Bouziane iront jusqu'à Givenchy. Le tirailleur Bouakleche, seul survivant du groupe, rentré blessé dans nos lignes, pourra raconter la merveilleuse équipée.

Malheureusement, l'attaque n'a pas progressé aussi vite sur les flancs ; ni Carency, ni Neuville-Saint-Vaast ne sont encore tombés. Leurs feux croisés ont bloqué les réserves. Nous perdons ainsi le bénéfice de la percée.

Isolés au cœur des positions allemandes, largement débordés à droite et à gauche, les tirailleurs tiennent âprement le terrain conquis et repoussent les contre-attaques ennemies. Quand, le 10 au soir, le régiment est complètement relevé, *il est diminué de 50 officiers et de 1.937 soldats.*

Mais, au prix de ces énormes sacrifices, le 7ᵉ de marche avait, le premier, l'honneur de réaliser la rupture du front ennemi ; ses pertes avaient été vengées par celles qu'il avait infligées aux Boches et sa première citation à l'ordre de l'armée venait consacrer sa vaillance.

Cet admirable effort ne devait pas être le dernier demandé au régiment. Hâtivement reconstitué, le 7ᵉ de marche participe encore à l'attaque du 16 juin. Sur la cote 119, presque encerclé par l'ennemi, n'ayant avec l'arrière que des communications précaires et sans cesse menacées, il tient sous un rude marmitage. Lorsque, le 17, les Boches contre-attaquent, il les repousse avec des pertes sanglantes.

Epuisé par ces deux saignées successives, le régiment doit être réorganisé. Sa reconstitution s'opère dans les calmes cantonnements de la région de Belfort, où il séjourne pendant juillet et août.

## L'offensive de septembre 1915.

La Division Marocaine prend part à une deuxième offensive de percée. Opérant à la droite du 2ᵉ corps colonial, elle doit enlever les positions ennemies entre le Bois-Sabot et les ouvrages d'Ulm. Le 7ᵉ tirailleurs, en liaison avec les coloniaux, doit attaquer la courtine que forment les lignes ennemies entre le Bois-Sabot et le Moulin-de-Souain. Dans la nuit du 24 au 25, il vient occuper ses emplacements de départ.

Dès l'aube, la préparation d'artillerie, amorcée les jours précédents par de nombreux et minutieux réglages, puis par les premières destructions, prend une intensité formidable. Sur toute l'étendue des organisations allemandes c'est un tonnerre continu d'éclatements, un émiettement progressif des ouvrages, un pilonnage implacable. Les tirailleurs, massés dans les parallèles de départ, suivent avec une attention passionnée les progrès de la destruction, puis, à 9 h. 15, ils s'élancent à l'assaut.

Le bataillon Des Garniers arrive d'un seul bond sur les ouvrages d'Ulm et s'en empare malgré une fusillade nourrie. Il continue sa progression au milieu d'un chaos de cratères. Les hommes, électrisés par le spectacle de la préparation d'artillerie, font preuve d'un mordant admirable. Ils franchissent les tranchées, traversent les réseaux, désorganisant la résistance ennemie par la rapidité de leur avance. Les petits bois de pins, franchement abordés, sont enlevés les uns après les autres et, à 11 heures, les bataillons Des Garniers et Sacquet s'installent sur l'objectif fixé.

Au cours de sa progression, le 7ᵉ tirailleurs avait enlevé trois batteries, plusieurs mitrailleuses, plus de 400 fusils. Il avait capturé 350 prisonniers, dont 4 officiers, et fait subir à l'ennemi des pertes considérables, attestées par les nombreux cadavres qui jonchent le terrain.

Dans la nuit du 25, une contre-attaque ennemie sur le front des 13ᵉ et 15ᵉ compagnies est repoussée et, le 27, le régiment se reforme en réserve sur le terrain même de l'assaut.

Sans prendre de repos, il est de nouveau en-



LE DRAPEAU DU 7ᵉ TIRAILLEURS

gagé et attaque, le 6 octobre, les tranchées de la 2ᵉ position allemande devant Sainte-Marie-à-Py. Malheureusement, les réseaux à contre-pente ont échappé à nos tirs de destruction et le furieux assaut des bataillons Barnay et Dupré de Saint-Maur vient se briser devant eux.

Pendant les jours suivants, dans des tranchées à peine ébauchées, les tirailleurs subissent avec l'indifférence que leur donne l'extrême fatigue la riposte de l'artillerie ennemie. Enfin, le 9 octobre, le régiment est relevé. Il avait perdu 31 officiers et un millier de soldats. Une reconstitution s'imposait. La Division Marocaine allait prendre ses quartiers d'hiver.

## La Somme.

De novembre à janvier, le 7ᵉ tirailleurs occupe, au Sud de Verberie, entre la forêt de Compiègne et celle d'Halatte, un groupe de vieux villages

paisibles dans un coin aimable de l'Ile-de-France.

Puis, réorganisé, il tient le secteur de Ribécourt, barrant la trouée de l'Oise et la route de la capitale. Jusqu'au mois de juin, il reste en ligne sans relève ni repos. Heureusement le pays est charmant. Les prés, les vergers et les bois sont parés de grâces printanières qui font oublier la monotonie de la vie de tranchée. Enfin relevé le 16 juin, le régiment est immédiatement dirigé vers la Somme où il doit participer à l'offensive de juillet.

Après avoir tenu le secteur de Dompierre, le régiment, troupe d'exploitation, reste en réserve pendant l'avance des coloniaux sur Flaucourt et Assevillers. Le 5, il remplace la Légion dans les ruines de Belloy où il subit sans défaillance, mais non sans pertes un dur marmitage. Le 11 juillet, à quatre reprises successives il s'élance à l'assaut du boyau du Chancelier. Chaque fois, d'innombrables mitrailleuses, protégées par des défenses accessoires intactes, arrêtent son élan. Enfin, à la tombée de la nuit, profitant des deux seules brèches existant dans le réseau, les grenadiers régimentaires appuyés de détachements des 7e et 14e compagnies prennent pied dans le boyau. Débordés de droite et de gauche, privés de l'appui de l'artillerie, ils défendent âprement le terrain conquis. L'ennemi ne peut venir à bout de cette résistance que par une félonie. Un fort groupe allemand, les bras en l'air, s'approche de nos tranchées, feignant de se rendre. Désireux de s'en assurer la capture, nos soldats les laissent approcher et sont accablés à faible distance par les grenades que les Boches tenaient dissimulées. Notre fusillade déclanchée presque à bout portant punit cette traîtrise, mais la situation est désespérée, et, profitant de l'ombre naissante, les survivants regagnent leurs tranchées de départ.

Les résultats obtenus n'étaient pas en rapport avec l'énergie déployée mais, triste critérium, les pertes subies par les troupes d'assaut attestaient leur vaillance et leur mépris du danger.

### L'offensive du 17 avril 1917.

Après un dur hiver passé dans la boue de la Somme, dans le secteur agité de Belloy, le 7e tirailleurs de marche se porte près de Montdidier. Il organise le secteur de Piennes et, lorsque l'ennemi se replie sur la ligne Hindenburg, il connaît l'amertume de ne pas participer à la poursuite.

Le commandement lui réserve une autre tâche. Brusquement transporté en Champagne, le 7e attaque le 17 avril, l'extrémité orientale des monts de Moronvillers. Le canon, aveuglé par la brume persistante, n'a pu parfaire son œuvre destructrice. Lorsque, avant les lueurs de l'aube, sous les rafales de neiges, alourdis par la boue, les turcos se portent à l'assaut les tranchées allemandes, ils ont à peine quitté leurs parallèles que crépitent les mitrailleuses et que tombent les braves.

A la grenade, à la baïonnette, une lutte acharnée s'engage. L'un après l'autre, les trois chefs de bataillon, les commandants Auzouy, Barray et Morin, sont mortellement frappés. Malgré les lourdes pertes, l'assaut continue, furieux. Les compagnies de tête foncent devant elles sans s'inquiéter des groupes ennemis qu'elles dépassent, ni de l'absence de troupes françaises à leur droite.

Une si héroïque obstination reçoit enfin sa récompense. A l'heure fixée par l'horaire, le régiment atteint son objectif. Ce terrain si chèrement acheté, il le défend pendant sept jours contre les entreprises d'un ennemi très renforcé et qui compte parmi les plus braves qu'il ait jamais eu à combattre.

C'est en vain que les cadavres des Saxons s'amoncellent devant nos lignes. Le 7e ne lâche pas un pouce de terrain. Il réussit au contraire à capturer de nouvelles batteries.

Le 23, diminué de 19 officiers et de plus de 900 hommes il est relevé et goûte dans la région de Châlons un repos bien gagné.

### Verdun (20 août 1917).

Le succès du 17 avril avait été arraché de haute lutte, au prix de pénibles efforts et de lourds sacrifices! Verdun fut la victoire éclatante, indiscutable, « presque trop facile ».

Pourtant l'objectif était de taille à effrayer les plus hardis : les pentes est du Mort Homme, le ravin des Caurettes, le tunnel de Gallwitz, le bois des Corbeaux ; noms illustrés par d'épiques combats et entourés d'un sanglant prestige.

Mais l'attaque est préparée par de minutieuses répétitions et une artillerie formidable est massée dans le secteur. Les 18 et 19 août, un ouragan de fer s'abat sur les tranchées boches. Venus des Bois-Bourrus ou du ravin de la Claire, les obus de 155, 220, 370, ajoutent à ce terrain meurtri de nouvelles blessures, et l'horizon se voile vers le Nord de la fumée des explosions.

Le 20 août, dans la brume matinale, l'assaut se déclanche. Pareils à une meute découplée, nos tirailleurs enlèvent les premières lignes allemandes, dévalent les pentes du ravin des Caurettes, traversent le bois des Corbeaux, bloquent dans le tunnel de Gallwitz la garnison ennemie qui devra capituler après vingt-quatre heures de lutte. L'objectif est atteint, mais qu'importe, l'élan n'est pas arrêté et, dans la vallée Jacques et vers le ruisseau de Forges, nos groupes d'exploitation achèvent la victoire.

Jamais bataille n'eut une allure plus scientifique, jamais succès ne fut plus mathématiquement certain. Les prévisions du plan d'engagement, réglé avec une minutie qui semblait faire fi de l'adversaire, furent intégralement réalisées.

L'ennemi avait perdu en trois heures de lutte le gain de six mois de sanglants assauts. Ses pertes étaient énormes, les nôtres relativement légères. Large était la part de gloire du 7e tirailleurs. Il avait anéanti le 24e régiment de réserve, unité ennemie qui lui faisait face, et capturé

25 officiers et 1.070 soldats, 4 canons, 13 mitrailleuses, 17 minenwerfer.

Une troisième citation allait enregistrer ce magnifique bilan de victoire.

### Le coup de main du 8 janvier 1918.

Peu de secteurs sont aussi calmes que celui où, devant les ruines de Richecourt et de Saint-Baussant, dans les plaines de la Woëvre, nos tirailleurs viennent en octobre relever les chasseurs du 20e corps. Peu de troupes et peu d'artillerie dans ce coin inerte du front. Mais le commandement réserve à l'ennemi une surprise. Un coup de main de grande envergure, visant à la destruction des positions ennemies sur un large front, doit être exécuté. Le 7e de marche en est chargé. Retiré quelques jours du front, il prépare l'opération et, le 8 janvier à 15 h. 15, les bataillons de Pascal et Guény se portent à l'assaut. Malgré les tirs de mitrailleuses, malgré la résistance de l'ennemi, ils atteignent l'objectif indiqué et couvrent l'action des équipes de destruction. Celles-ci font sauter les blockhaus et les abris, rendent inutilisables les minenwerfer. A l'heure fixée le repli s'exécute, la rupture de contact se fait avec une telle adresse qu'elle échappe à l'ennemi.

Ce coup de filet rapide ramenait 70 prisonniers et une dizaine de mitrailleuses. Il avait ruiné les organisations allemandes et anéanti leur garnison.

Au 7e de marche était dû le succès qui ouvrait l'année de la Victoire.

### Villers-Bretonneux. — La contre-attaque du 26 avril.

Pendant que la D. M., dans un coin charmant de terre lorraine, répare ses forces et se prépare à de nouveaux succès, l'ennemi exécute sa grande offensive. Le poids d'une formidable masse d'hommes ébranle l'armée britannique et une rapide progression mène les Allemands devant Amiens.

La D. M. vient défendre la ville menacée. L'ennemi s'apprête à un nouvel effort, mais nos troupes n'attendent pas son assaut et, le 26 avril, la division tout entière, appuyée des troupes australiennes, contre-attaque entre Hangard-en-Santerre et Villers-Bretonneux.

Le 7e tirailleurs est un centre de dispositif. Contournant les ruines à Cachy, il traverse les premières lignes anglaises et trouve sa base de départ occupée par l'ennemi. Il entame immédiatement la lutte et devance l'heure de l'assaut pour rattraper le barrage roulant. Il bouscule les mitrailleurs boches, échappe par la rapidité de sa marche au tir de barrage et arrive à l'objectif normal. Il poursuit néanmoins son avance jusqu'au moment où, pris entre les feux de flanc des mitrailleuses du monument de Villers-Bretonneux et du bois de Hangard, il doit arrêter sa progression.

— S'accrochant au terrain conquis, il le tient pendant cinq jours sous un marmitage d'une épouvantable violence.

Cette contre-attaque enlève à l'ennemi l'initiative des opérations et arrête net sa poussée. La 15e division allemande, montée en ligne pour attaquer, et surprise par notre choc, avait subi

LES COLONELS DU 7e TIRAILLEURS



Général Demetz — Général Schuhler

† Colonel Cros

Colonel Schultz — Lieutenant-colonel Mensier

de telles pertes qu'elle devait être immédiatement relevée.

Un communiqué de guerre ennemi reconnaissait la bravoure déployée par nos troupes et le Boche, la rage au cœur, était obligé de renoncer à Amiens, la belle proie qu'il croyait si proche.

Ces résultats n'avaient pas été obtenus sans de

lourds sacrifices : 23 officiers et plus d'un millier de tirailleurs étaient la rançon de ce beau succès que venait consacrer, avec une quatrième palme, la fourragère aux couleurs de la médaille militaire.

### Soissons, les 29, 30 et 31 mai 1918.

Les événements se précipitent. L'ennemi poursuivant ses opérations offensives attaque le front français. Il bouscule les défenseurs du Chemin des Dames, franchit rapidement la vallée de l'Aisne, atteint celle de la Vesle et pousse vigoureusement vers le Sud.

Le 7ᵉ de marche, qui vient à peine de combler les vides sanglants du 26 avril, est engagé de nouveau. Il arrive à Chaudun en camions automobiles et engage successivement ses 3 bataillons pour tenir les débouchés de la vallée de la Crise.

C'est en vain que l'ennemi multiplie ses attaques. Le bataillon de Pascal, isolé sur la croupe au Sud de Berzy-le-Sec, constitue un îlot parfois complètement débordé, mais toujours inébranlable. L'ennemi cherche alors à s'infiltrer dans le ravin de Chazelles; d'énergiques contre-attaques à la baïonnette l'en chassent aussitôt. Les quelques maisons du hameau de Chazelles sont le théâtre d'épiques combats entre les tirailleurs du 7ᵉ et leurs adversaires du 7ᵉ grenadiers. Bien que trois fois plus nombreux, l'assaillant sent lui échapper la victoire. Débordées à droite et à gauche, réduites à une poignée d'hommes, nos compagnies résistent toujours.

Ainsi dispersée sur un front de plus de 10 kilomètres, sans appui et sans réserves, la D. M. tient tête à trois divisions ennemies. Si la mince ligne kaki cède, c'est pour l'ennemi un terrain libre, la ruée vers Compiègne. Mais la D. M. tient toujours et, à sa droite, le 7ᵉ tirailleurs lui conserve, à Chaudun, un point d'appui inviolé.

Le 31, rassemblant dans un héroïque sursaut ses forces épuisées, le régiment contre-attaque trois fois, sans préparation d'artillerie, sans appui sur ses flancs.

Grâce à une résistance aussi acharnée et aussi active, il arrache à l'ennemi la possibilité d'exploiter vers l'Ouest son succès initial. Dans cette même journée, il a la joie de voir déboucher les têtes de colonnes des divisions de renfort. Son sacrifice porte ses fruits. Le front défensif est rétabli. Mais, lorsque relevé, le 7ᵉ va se regrouper à Chafasse, c'est à peine s'il est possible de constituer avec ses débris deux faibles bataillons de chacun deux compagnies et une compagnie de mitrailleuses.

### Le 18 juillet.

Restée comme une menace sur le flanc de l'adversaire, la Division Marocaine ne connaît plus d'arrêt dans la lutte. Sans quitter les lignes, le régiment se constitue et, de la vallée de l'Aisne à la forêt de Villers-Cotterets, se porte sans cesse aux points menacés. Il participe ensuite à cette contre-attaque du 18 juillet qui marque un tournant de l'histoire de la guerre et inaugure la longue suite de combats qui, de succès en succès, devait nous conduire au triomphe final.

Quittant le dur secteur de Cœuvres, le 7ᵉ se rassemble le 18 au matin près du château de Valsery. A 4 h. 35, notre artillerie jusque-là silencieuse exécute un barrage roulant d'une intensité formidable et, appuyées par des chars d'assaut, les troupes d'attaque s'élancent. La surprise est complète et la progression rapide. Le régiment avance derrière la Légion étrangère chargée de la conquête du premier objectif. A 8 heures, il effectue le passage des lignes, franchit la route de Soissons à Villers-Cotterets et enlève la ferme de Cravançon. Dans le village de Chaudun, des groupes ennemis résistent vigoureusement. Une rapide lutte à la grenade brise leur résistance et l'avance continue. La tranchée du G. M. P. est enlevée dans un sanglant combat où nos tanks font subir à l'ennemi d'effroyables pertes.

Le lendemain, le régiment prononce un nouvel effort, réussit malgré un feu violent de mitrailleuses à atteindre les croupes dominant Chazelles, tandis qu'un mouvement tournant déborde par le Sud les défenses du ravin.

La poussée continue le 20 contre un ennemi qui a pu se ressaisir et dispose d'une artillerie considérable. Une nouvelle progression est encore réalisée.

Lorsqu'il est relevé, le 7ᵉ tirailleurs se trouve à 11 kilomètres de son ancienne première ligne; 450 prisonniers et un très grand nombre de mitrailleuses sont entre ses mains : quant à l'artillerie, de toutes ses batteries en position, l'ennemi n'a pu sauver une seule pièce.

### Les opérations de septembre. Vauxaillon, Allemant.

L'arrivée d'un bataillon entier de jeunes recrues et la fusion des 3ᵉ et 6ᵉ bataillons permettent de reconstituer pour la troisième fois, depuis le commencement de l'année, le 7ᵉ tirailleurs de marche. Engagé dès la fin d'août, le régiment livre sur les plateaux du Soissonnais les combats les plus durs de toute la campagne.

Partant de la région de Juvigny, il s'efforce de progresser vers l'Est pour faire tomber les formidables positions du Chemin des Dames. L'ennemi a massé ses meilleures troupes pour défendre ce bastion de son front. Il a réuni une artillerie considérable et s'efforce par des tirs de contre-préparation de faire avorter nos préparatifs d'attaque. Le 2 septembre, il inonde nos lignes de projectiles. Certaines compagnies, avant même de déboucher, perdent tous leurs officiers du fait de cet infernal marmitage. Néanmoins, à 14 heures, les bataillons Taillemitte et Josse se portent à l'assaut, pénètrent de 2 kilomètres dans les positions allemandes, capturent des prisonniers, des minenwerfer et des canons. Ils ne s'arrêtent, après avoir atteint leur objectif, qu'en raison de la len-

teur de progression des corps voisins qui les place en saillant

Les jours suivants, le 7e tirailleurs continue son héroïque effort. A la grenade, il réduit les nids de mitrailleuses les plus proches et capture de nouveaux prisonniers.

L'ennemi, subissant l'ascendant de nos troupes, espère pouvoir les maintenir sur de nouvelles positions et, le 5, essaie de rompre le contact. Mais nos tirailleurs le poursuivent pied à pied, ne lui laissent pas le temps de faire front et s'emparent de la tranchée des Aulnes. Le bataillon Mennetrier, par une manœuvre audacieuse, s'enfonce en pleine nuit au milieu des lignes boches et met la main sur l'entrée nord du tunnel de Vauxaillon.

Intoxiqués par un séjour prolongé dans une atmosphère saturée de gaz asphyxiants, épuisés par la fatigue d'incessants combats, nos tirailleurs fournissent un admirable effort. Bien que réduites à des effectifs extraordinairement faibles, nos compagnies attaquent le 14 la fameuse position Hindenburg, la traversent de part en part, bousculent le régiment du kronprinz et font plus de prisonniers qu'elles ne comptent de soldats.

Soutenus par une sorte de fureur sacrée, nos tirailleurs continuent la lutte, brisent les contre-attaques ennemies et élargissent leurs gains.

Lorsque, le 17 septembre, le 7e de marche est relevé il a perdu 21 officiers et près de 1 100 soldats. Par contre, 560 prisonniers, dont 5 officiers, et plus de 7 kilomètres d'un sol précieux arraché de haute lutte aux meilleures unités de l'armée ennemie, tels étaient les résultats de cet admirable sacrifice.

Renaissant toujours de ses cendres, reconstitué une quatrième fois par l'arrivée d'un nouveau bataillon, le 7e tirailleurs occupe le secteur d'Ilœville et s'apprête à délivrer la terre lorraine.

Il va prendre l'offensive quand arrive l'armistice.

Une fois passé le délai fixé, franchissant l'ancienne frontière, le régiment commence en Lorraine reconquise sa marche triomphante. Il trouve dans chaque village un accueil enthousiaste, les maisons sont pavoisées, la municipalité et les habitants viennent au-devant des vainqueurs. La joie frénétique que manifeste la population témoigne l'attachement des provinces libérées et la survivance du sentiment national à quarante ans de tyrannie.

Puis nos tirailleurs pénètrent dans le Palatinat et promènent en terre allemande leur fierté de vainqueurs.

Maintenant fixés à Ludwigshafen sur les rives du Rhin magnifique, ils protègent de leur vigilance la renaissance de la Patrie victorieuse.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ici se termine la relation des combats livrés par le 7e tirailleurs de marche. De la Belgique à l'Alsace, il est peu de secteurs du front où n'ait flotté son drapeau. Chaque fois qu'une offensive a été entreprise contre l'ennemi, la D. M., et le 7e tirailleurs avec elle, ont eu une place d'honneur.

Régiment créé pour la guerre, groupement artificiel de bataillons d'origines différentes, notre régiment est entré en campagne sans le prestige d'un glorieux passé. Mais il s'est conquis lui-même ses titres de noblesse et s'est fait une place dans l'élite de l'armée française.

Considérant les nombreuses fluctuations de sa composition, peut-être pourrait on croire que son nom n'est qu'une étiquette appliquée à son unité sans cesse transformée. Il est mieux et plus que cela, il représente la tradition de bravoure qui, s'imposant aux éléments nouveaux, les a portés à la hauteur de leurs devanciers.

Français d'Algérie et de la Métropole, indigènes des trois provinces, vieux tirailleurs tannés par les campagnes et « bondjadis » imberbes à peine sortis de leurs douars, tous, faisant leur devise de la Marocaine : « Sans peur et sans pitié ! », ont chaque fois arrêté, contenu ou bousculé un ennemi qui avait appris à les craindre. Leur union sous le drapeau du 7e tirailleurs de marche symbolise bien la valeur et le loyalisme de la terre algérienne et son attachement indissoluble à la mère patrie.

---

### Les citations du 7e tirailleurs.

1° Le 9 mai, sous les ordres du lieutenant-colonel DE METZ a enlevé à la baïonnette avec un entrain superbe les positions ennemies, traversant sans s'arrêter quatre lignes successives de tranchées allemandes et gagnant 4 kilomètres de terrain. S'y est énergiquement maintenu pendant deux jours malgré de très violentes contre-attaques et un bombardement intensif et ininterrompu de front et d'écharpe. (Ordre du 16 septembre 1915.)

2° Sous les ordres du lieutenant-colonel DE METZ, le 2[illegible] septembre 19[illegible], a brillamment enlevé plusieurs lignes de tranchées allemandes, s'emparant à la baïonnette de plusieurs batteries, prenant de nombreuses mitrailleuses et faisant un butin considérable. A poursuivi l'ennemi, à travers un terrain particulièrement difficile, avec un remarquable allant a atteint et même dépassé l'objectif qui lui était assigné. — (Ordre du 30 janvier (19 6 )

3 Magnifique régiment qui vient, sous le commandement du lieutenant-colonel SCHULTZ, de faire preuve une fois de plus, de toute sa valeur offensive. Après une préparation minutieuse, dans laquelle Français et Indigènes ont rivalisé d'ardeur, s'est élancé, le 2[illegible] août 1917, à l'assaut d'une position ennemie puissamment fortifiée et où l'existence d'un tunnel exigeait une manœuvre sûre et rapide. S'en est rendu maître, obligeant les défenseurs à se rendre après vingt quatre heures de lutte et capturant 1.[illegible]00 prisonniers 13 mitrailleuses, 14 minenwerfer et détruisant 4 canons. — (Ordre du 20 septembre 917.)

4° Partiellement engagé les 11 et 12 avril 1918, sous les ordres du lieutenant-colonel SCHULTZ et ayant subi des pertes sérieuses et de dures fatigues, s'est néanmoins porté à l'attaque, le 26 avril avec un allant remarquable, malgré les nombreuses mitrailleuses qui lui étaient opposées. Privé d'une partie de ses cadres, n'en a pas moins poursuivi son avance; arrêté par ordre dans son mouvement en avant qui allait le placer dans une position critique, s'est organisé sur la position et l'a conservée jusqu'à relève, malgré toutes les contre-attaques ennemies. — (Décision du général commandant en chef du 8 juillet 1918.)

5° Régiment d'attaque de premier ordre qui pendant les journées du 29 au 31 mai 1918, a soutenu les plus durs combats contre un ennemi nombreux et ardent. Par sa vaillance, son endurance et son esprit de sacrifice, a partout maintenu ses positions arrêtant net les progrès de l'adversaire et lui infligeant des pertes terribles. Le 18 juillet,

sous les ordres du lieutenant colonel MENSIER, vient encore d'affirmer sa valeur offensive en se portant à l'attaque avec un entrain remarquable, enlevant, après une marche d'approche de quelques kilomètres, plusieurs points d'appui fortement organisés, capturant de nombreuses pièces de canon, faisant des centaines de prisonniers; a atteint. d'un seul élan. l'objectif normal distant de plus de 4 kilomètres de la base de départ. Au cours de journées des 19 et 20 juillet, a accentué cette progression en résistant à plusieurs contre-attaques ennemies et en n'abandonnant, malgré leur violence aucune parcelle du terrain conquis. (Décision du général commandant en chef du 27 août 1918.)

6e Régiment animé du plus haut esprit offensif. A peine reformé comprenant un bataillon composé de jeunes indigènes qui n'avaient jamais vu le feu, a. sous les ordres du lieutenant-colonel MENSIER. été engagé. du 2 au 16 septembre 1918. dans des conditions exceptionnellement dures. Malgré des tirs d'artillerie particulièremont violents, dans une atmosphère saturée de gaz toxiques, a arraché à l'ennemi des positions formidablement garnies de mitrailleuses auxquelles ce ui ci se cramponnait désespérément Opposé aux régiments allemands les plus réputés, les a bousculés en leur causant de lourdes pertes et en leur faisant 560 prisonniers dont 3 officiers A progressé de plus de 7 kilomètres, capturant de nombreuses pièces d'artillerie et un matériel considérable. — (Décision du général commandant en chef du 27 octobre 1918.)

---

*La fourragère aux couleurs du ruban de la Légion d'honneur a été conferée au 7e régiment de tirailleurs.*

---

Le 7e régiment de tirailleurs compte de plus une citation du 17 mai 1917 à l'ordre du 17e corps d'armée.

Le 1er bataillon a été cité à l'ordre de l'armée et à l'ordre du 2e corps d'armée colonial.

Le 4e bataillon a été cité à l'ordre du 2e corps d'armée colonial

Le 3e et le 8e bataillon ont été cités à l'ordre de la division marocaine.

Ont été cités à l'ordre de l'armée la 2e compagnie et le peloton de pionniers; à l'ordre de la division la compagnie Frossard. la 9e compagnie. la 1re section de la 10e compagnie, les 11e, 30e, 31e, 29e compagnies et la 8e compagnie de mitrailleuses; à l'ordre du régiment les 14e, 15e, 5e, 6e, 10e, 11e, 22e compagnies, le groupe des téléphonistes et la 2e compagnie de mitrailleuses.

Un adjudant-chef, deux adjudants, un sergent français, trois sergents et un tirailleur indigènes ont été décorés de la Légion d'honneur.

---

# IV. — LES CHASSEURS MALGACHES

## *12e bataillon de chasseurs malgaches.*

*Ancien 12e bataillon de tirailleurs malgaches de marche.*

*Transformé le 1er janvier 1919 en 1er régiment de chasseurs malgaches. (R. C. M.)*

*Voici une des révélations de la guerre : le tirailleur malgache. Il a conquis bravement une place en vue dans l'armée française et il a surpris ceux qui l'ont commandé non seulement par sa bravoure, mais par sa résistance à la température de l'hiver Les chasseurs malgaches ont été dignes de la division marocaine dans laquelle ils ont combattu et figurent encore : c'est tout dire. Le R. C. M. est aujourd'hui à l'honneur La guerre nous aura appris à connaître le Somali, le Marocain, le Malgache, le Calédonien, l'Annamite comme soldats. Ce sont les dignes compagnons des tirailleurs d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale.*

---

### Ire PÉRIODE

**Période de formation et d'instruction. — Emploi aux travaux en première ligne et à l'occupation de secteurs. (Novembre 1916 à mai 1918.)**

Premier et seul bataillon de combat malgache, formé à Saint-Raphaël le 1er novembre 1916 sous les ordres du chef de bataillon Groine à l'aide d'éléments disparates, dépourvus d'instruction militaire (jeunes recrues, tirailleurs venant des unités d'étapes, ou sortant des formations sanitaires), le 12e bataillon de tirailleurs malgaches se constitue, de novembre 1916 à avril 1917, avec trois compagnies provenant de bataillons d'étapes, déjà en France, et avec des détachements de recrues dont les arrivées à Marseille s'échelonnent jusqu'au départ pour les armées.

L'instruction militaire et l'entraînement en vue du combat, entièrement à faire aussi bien pour les cadres européens que pour les tirailleurs et qui auraient dû s'effectuer normalement au camp de Fréjus-Saint Raphaël, se sont trouvés, en fait, constamment entravés et paralysés pour plusieurs raisons : arrivée successive des contingents, défaut d'acclimatement des indigènes, épidémies, organisation matérielle, changement de cantonnement, brièveté du séjour au camp. De sorte qu'au moment du départ pour le front, 4 avril 1917, le bataillon n'avait au maximum qu'un mois et demi d'instruction militaire sérieuse.

C'est dans ces conditions, particulièrement défavorables, aggravées encore, au point de vue physique, par la rigueur de la saison, que le bataillon débarque, le 6 avril 1917, à 2 heures du matin, au milieu d'une violente tempête de neige, à Berzy-le Sec, et est mis à la disposition de la 6e armée (1er C. A. C.) avec cantonnement à Soissons.

Bataillon formant corps, sous les ordres du commandant Groine, il comprend : un état-major et une S. H R.; quatre compagnies de combat; une compagnie de mitrailleuses sur voiturettes; et une compagnie de renfort. Son effectif est de 24 officiers et 1.564 hommes, Européens et Indigènes (gradés compris).

Il est constitué, dans la proportion des deux tiers, par les races considérées jusqu'alors comme les moins guerrières de la grande île (Hova et Betsiléo).

Aucun des Indigènes et la plupart des Européens, même des officiers, n'ont encore vu le feu.

Employé aussitôt par le génie à des travaux d'assainissement des routes, de transport de matériaux dans la zone avancée, le bataillon s'acquitte très convenablement de cette tâche, nouvelle et rude pour lui, pendant toute la période précédant la grande offensive d'avril 1917.

Le 5 mai 1917, bien que son chef ait signalé à l'autorité supérieure toute l'insuffisance de préparation des cadres et des hommes, une compagnie de combat et la compagnie de mitrailleuses

sont néanmoins engagées dans l'attaque du Chemin des Dames, ayant pour mission d'enlever successivement deux objectifs entre le Mont des Singes et le canal de l'Ailette de façon à couvrir la progression des troupes de droite.

Partis dans un alignement parfait, à l'heure H, malgré les gaz subis pendant plusieurs heures de la nuit et un fort tir de barrage ennemi, les Malgaches enlèvent vivement le premier objectif. Mais les troupes de droite, qui menaient l'action principale, n'ayant pas donné dans les conditions prévues, le groupement malgache se trouve, tout à coup, en flèche dans les positions ennemies, soumis à de violents feux de flanc et obligé de soutenir une vigoureuse contre-attaque, ayant, au surplus, éprouvé de fortes pertes, principalement parmi les cadres européens.

Les Malgaches se voient donc contraints, leur dernier objectif presque atteint, de regagner les positions de départ (pertes en deux heures environ : 13 Européens et 74 Indigènes tués, blessés ou disparus).

Cette première affaire, engagée dans des conditions défavorables, vaut néanmoins au bataillon l'honneur de figurer sur l'ordre de la 3e D. I. C : « Pour la valeur offensive déployée par les Malgaches au cours de la dure journée du 5 mai 1917. »

Les positions sont tenues sous les bombardements et les nappes de gaz jusqu'au 11 mai, date à laquelle les compagnies sont relevées.

Pendant tout l'été 1917, dans l'Aisne une partie du bataillon exécute des travaux: travaux de constitution d'une ligne de couverture d'artillerie sur l'Ailette, en même temps que trois compagnies tiennent très honorablement des secteurs aux côtés de troupes aguerries d'infanterie et de cavaliers à pied, exécutant des patrouilles hardies dans les lignes adverses et rapportant de précieux renseignements.

Le 21 septembre 1917, un puissant coup de main, tenté par l'ennemi sur le bois du Mortier occupé par le bataillon, échoue complètement grâce à la résistance des Malgaches qui tiennent à découvert sous un violent bombardement.

Le 21 octobre 1917, un détachement de 120 hommes environ, fourni par la 5e compagnie, est mis à la disposition de l'I. D. 129 pour aider l'infanterie à assurer le transport des bombes de l'A. T. en première ligne, en vue des opérations sur le Chemin des Dames (24 octobre 1917).

Dans la nuit du 21 octobre seulement, 600 torpilles de 28 à 35 kilogrammes sont transportées à pied d'œuvre par le détachement malgache, sous les bombardements et les émissions de gaz.

Pendant cette période, précédant l'offensive du 24 octobre, la compagnie de mitrailleuses du bataillon est employée à l'exécution de tirs indirects, dont l'efficacité est ensuite confirmée par les déclarations d'officiers allemands capturés au cours de l'attaque.

Le reste du bataillon exécute des travaux et des transports de munitions.

Leur discipline leur belle tenue en secteur et leur ardeur au travail valent aux Malgaches des lettres de félicitations et des témoignages de satisfaction de la part des chefs de services, des commandants de régiments de première ligne et des généraux commandant les divisions auxquelles le bataillon est successivement rattaché pendant l'année 1917 (O. G. 622 du général commandant la 81e D. I. ; félicitations du colonel commandant l'I. D. 62; du colonel commandant le 65e R. I. ; du colonel commandant le 279e R. I. ; du colonel commandant le 66e R. I.; O. G. 187 du général commandant la 129e D. I. ; félicitations du commandant du génie de la 129e D. I. ; etc., etc.).

***

L'hiver approchant, le bataillon est retiré des lignes et envoyé sur la rive gauche de l'Aisne où il exécuta des travaux de route, puis les compagnies sont dispersées pour exécuter des travaux plus à l'arrière, coupes de bois, constructions de routes, travaux dans les gares, etc...

Les Malgaches trouvent encore là l'occasion d'affirmer leurs qualités d'intelligence et de travail en s'assimilant très rapidement des métiers très divers, bûcherons, charretiers, cantonniers, hommes d'équipe, terrassiers, secrétaires, dactylographes, comptables, Au camp de Mailly, le colonel commandant les étapes, les voyant à l'œuvre, supprime les moniteurs du génie devenus inutiles dans les équipes de travailleurs malgaches.

Ils révèlent, en outre, pendant le même hiver, une résistance au froid inespérée.

Ils supportent, pendant deux mois, une température allant jusqu'à 21 degrés au-dessous de zéro. Les évacuations atteignent à peine 1/10e de l'effectif.

Cette faculté permet, au contraire des troupes sénégalaises, de les utiliser dans la zone des armées pendant toute l'année, d'une façon continue.

En mars 1918, le bataillon est rassemblé dans la région de Noyon où il coopère à la construction d'un système défensif en même temps que deux compagnies tiennent les lignes sur l'Oise.

Le colonel commandant le génie de la 1re D. I. exprime sa satisfaction pour le zèle au travail des tirailleurs et déclare que leur rendement comme travailleurs est très supérieur à celui des Européens.

Fin avril 1918, le bataillon, devenu 12e bataillon de marche malgache, est envoyé pour un mois à Oulchy-la-Ville, tant pour y perfectionner son instruction militaire que pour retrouver la cohésion que le séjour aux étapes avait fatalement amoindrie.

## IIe PÉRIODE

### Période des opérations actives.

1. — *Opérations du 27 mai au 3 juin 1918 inclus.*

Le 12e bataillon de marche malgache se trouve à l'instruction à Oulchy-la-Ville au moment où se déclenche la 2e grande offensive allemande sur l'Aisne.

Le 27 mai, au soir, le bataillon est alerté; le commandant Groine reçoit l'ordre de se trouver le lendemain matin avec son unité à Rocourt-Saint-Martin où il cantonne.

Le 29 mai, à 11 heures, le général Duchesne, commandant la 6e armée, à laquelle était rattaché le bataillon, traversant le village en automobile, fait appeler le commandant Groine et lui demande ce qu'il est possible de faire de son bataillon. Sur la réponse qu'il peut être engagé, le général de la 6e armée donne l'ordre verbal de se tenir prêt à partir dans une heure. Une demi-heure après, arrive un ordre écrit de l'état-major de l'armée prescrivant au bataillon de se porter immédiatement sur Villeneuve-sur-Fère à la disposition de la 43e D. I.

Tout en cherchant, mais en vain, à établir la liaison latérale, le bataillon organise la défense du village dont l'attaque commence à 18 h. 45 par une forte fusillade et un lancement de torpilles.

Après avoir retardé, pendant près de 2 heures, l'avance de l'ennemi sans cesse plus nombreux, le bataillon est obligé de se replier à 22 heures, sur Coincy et prend position au bois du Châtelet, Sud-Ouest de Coincy, où il contient de violentes attaques toute la journée du 30 mai, la nuit du 30 au 31 mai et la matinée du 31 mai.

C'est au cours de cette matinée, vers 11 heures, que le chef de bataillon Groine tombe mortellement frappé.

Malgré les pertes très lourdes du bataillon l'ennemi ne peut progresser.

Cependant, la gauche de la division se trouvant débordée, le bataillon reçoit l'ordre à nouveau de se replier et d'aller occuper une position défensive à l'Ouest, en liaison, à droite, avec le 43e bataillon de chasseurs à pied et les troupes (non désignées) « qui doivent se trouver à gauche ».

Le bataillon faisant partie du groupement de chasseurs Dussauge (1er et 59e B. C. P.) quitte le bois du Châtelet vers 11 heures, mais l'ordre de repli étant arrivé trop tard, il ne peut atteindre la position assignée, déjà occupée par l'ennemi, et est arrêté, vers 13 heures, aux abords de la ferme de Grisolles par des groupes de mitrailleuses allemandes qui lui infligent de nouvelles et lourdes pertes et l'obligent à se replier encore.

Les unités sont reformées dans la soirée à Licy-Clignon.

Le 1er juin, le bataillon résiste toute la journée sur la ligne Hautevesnes-Courchamps et contient les attaques répétées de l'ennemi jusqu'à la nuit, mais les Allemands ayant réussi à occuper Licy-Clignon et la côte de Clignon, le bataillon reçoit l'ordre de se replier et de couvrir, à tout prix, la route de Hautevesnes en liaison avec des troupes dont la situation n'est pas exactement déterminée.

La position est tenue toute la journée du 2, la nuit du 2 au 3 et la journée du 3 juin, malgré deux violentes attaques de l'ennemi qui ne parvient pas, malgré la puissance des moyens mis en œuvre, à briser la résistance des Malgaches.

Pendant toute cette retraite de l'Aisne, le bataillon s'est toujours trouvé en extrême arrière-garde, conservant le contact immédiat avec l'ennemi et ne cédant le terrain, au cours des replis forcés, que le dernier et lorsqu'il en avait reçu l'ordre.

Après avoir combattu six jours et six nuits, sans répit, à peine ravitaillé, ayant soutenu et repoussé 5 fortes attaques aux prix des plus lourdes pertes, le bataillon est obligé de se replier à nouveau et, le 3 juin au soir, il est recueilli sur les positions américaines devant Marigny.

Mais, à ce moment, l'avance allemande est définivement enrayée; le Boche n'a pu passer et l'ordre général a pu dire à juste titre du bataillon : « A contribué à rétablir une situation difficile et à reconstituer le front contre lequel les efforts de l'assaillant sont finalement venus échouer. »

Le 4 juin, il est relevé.

L'appel est fait, mais les absents sont nombreux, car au cours de cette période glorieuse et vraiment héroïque :

Neuf officiers, dont le commandant Groine, le lieutenant Mauxion, et le sous-lieutenant Cornu sont tués;

Soixante-six Européens et 489 Malgaches sont tombés, morts, blessés ou portés disparus.

Les Malgaches venaient de conquérir leur première citation à l'ordre de l'armée :

*Ordre général n° 612 du Q. G. A., en date du 25 juillet* 1918.

Est cité à l'ordre de l'armée :

*Le 12e bataillon malgache.*

Unité tactique de premier ordre, sous les ordres du commandant Groine, tombé glorieusement le 31 mai, puis du capitaine adjudant-major Rossigneux, n'a cessé de combattre en première ligne pendant les opérations du 27 mai au 4 juin, disputant le terrain avec une indomptable ténacité et sans souci des pertes subies, à un adversaire très supérieur en nombre.

A largement contribué, par son esprit de sacrifice et ses brillantes qualités guerrières, à rétablir une situation difficile et à reconstituer le front contre lequel les efforts de l'assaillant sont finalement venus échouer.

Du 2 juin au 6 juillet, le bataillon mutilé, diminué de moitié, ayant perdu une grosse partie des cadres se reforme, tout en organisant en avant de Vendrest (Seine-et-Marne) la presque totalité de la 2e position de résistance de la 6e armée.

La rapidité et l'ardeur apportées par les Malgaches dans l'exécution de ce travail, leur moral qui n'a pas faibli malgré les dures épreuves qu'ils venaient de traverser, leur valent des éloges du général Zeude, commandant le groupement, qui déclare même au chef de bataillon Hippeau qui vient de prendre le commandement du bataillon « que la confiance qu'il a dans son groupement repose tout entière sur les Malgaches ».

## II. — *Contre-offensive du 18 au 22 juillet 1918 devant Soissons.*

Le 7 juillet, le 12e bataillon de marche malgache est enlevé de la région de Meaux, transporté dans la forêt de Compiègne et affecté à la 1re division marocaine commandée par le général Dau-

gan et placé à la 1[re] brigade, colonel Bouchez, dont fait partie la Légion étrangère. Il prend position dans la nuit du 15 au 16 juillet dans le secteur de Saint-Pierre-Aigle.

Le 18 juillet, à 4 h. 35, accolé à la Légion étrangère, le bataillon attaque par surprise les positions allemandes avec, pour objectifs, le village de Dommiers et le bois de Chauffour.

Les deux compagnies de tête, commandées : la 3[e] par le capitaine Loustau et la 2[e] compagnie par le lieutenant Chabredier, collent derrière le barrage roulant et abordent Dommiers avec un entrain remarquable qui fait l'admiration des légionnaires, l'encerclent rapidement, puis le nettoient malgré la résistance de ses défenseurs.

L'affaire a été menée très rondement

Les compagnies de queue, la 1[re] compagnie, capitaine Perrin, et la 4[e] compagnie, sous-lieutenant Pilot Debienne, celle-ci arrivée depuis moins de trois semaines de Saint-Raphaël et n'ayant jamais vu le feu, s'infiltrent dans le ravin, se rabattent dans le bois de Chauffour et procèdent à son encerclement. Puis elles s'en emparent et le réduisent en dépit d'une résistance acharnée, de minenwerfer et de nombreux nids de mitrailleuses qui s'y trouvent, constituant un centre de résistance des plus sérieux.

Deux heures après l'heure H, les Malgaches avaient atteint tous les objectifs, ayant capturé plus de 500 prisonniers, 4 canons de 105, 2 de 77, 4 minenwerfer et de nombreuses mitrailleuses.

La progression se continue les jours suivants en direction de Villemontoire. Le 20 juillet, il est au Nord du village de Chazelles et il s'organise défensivement en arrière d'une brigade américaine qui poursuit le combat à son compte.

Ces troupes prises sous un feu d'une extrême violence se replient plusieurs fois jusqu'aux lignes malgaches où elles sont arrêtées. Mais, sur l'ordre du chef de bataillon, les Américains se reforment sous les rafales de mitrailleuses et d'artillerie et reprennent vers midi leurs positions devant Berzy-le-Sec.

Le bataillon tient la position toute la journée sous un bombardement des plus violents, mitraillé presque sans arrêt par les escadrilles ennemies de plus de 20 avions qui survolent la position.

Le 22, il est relevé, ayant perdu au cours de ses opérations : 2 officiers grièvement blesssés (les sous lieutenants Pilot-Debienne et Demange), 17 Français et 167 Malgaches tués, blessés ou disparus.

Cette brillante offensive fait décerner aux Malgaches une deuxième citation à l'ordre de l'armée et la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre.

*Ordre de l'armée, n° 343 du 15 octobre 1918.*

Le général Mangin, commandant la 10[e] armée, cite à l'ordre de l'armée :

Le 12[e] bataillon de tirailleurs malgaches (devenu 12[e] bataillon de chasseurs malgaches)

Le 18 juillet 1918, sous l'énergique impulsion de son chef, le commandant Hippeau, s'est élancé à l'assaut d'un village fortement organisé et tenu par l'ennemi et l'a enlevé dans un élan superbe.

Entreprenant aussitôt une nouvelle action dans une direction différente, a occupé et nettoyé rapidement un bois rempli de mitrailleuses.

A ainsi réalisé une avance de 3 kilomètres sur un front de 1.800 mètres faisant plusieurs centaines de prisonniers, capturant des canons et de nombreuses mitrailleuses.

*
* *

## III. — *Opérations du 28 août au 17 septembre* 1918.

Le 12[e] bataillon de tirailleurs malgaches est devenu 12[e] bataillon de chasseurs malgaches, type B. C. P. N.

Après un repos d'un mois à Cormeilles et à Ansauvillers près de Saint-Just-en-Chaussée, employé à l'instruction et à la reconstitution des unités au moyen d'éléments venant en droite ligne des bataillons d'étapes, le 27 août, le bataillon est enlevé en auto-camion pour la région de Soissons, où une nouvelle attaque générale est déclenchée par la 10[e] armée.

Le 2 septembre, la D. M. attaque. Le bataillon doit s'emparer de Terny-Sorny que l'effort des Américains n'a pu faire tomber, ayant à gauche la Légion étrangère et en liaison, à droite, avec le régiment d'une division voisine; 10 tanks Renault doivent appuyer le bataillon.

A 14 heures précises, heure H, la colonne de gauche, 1[re] compagnie, sous-lieutenant Goullard, et la 2[e] compagnie, capitaine Chabredier, se met en mouvement. Ces unités doivent encercler Terny-Sorny par le Nord. Elles attaquent vigoureusement la partie ouest du village, dépassent rapidement la route de Béthune et réduisent au fur et à mesure de leur progression les nids de résistance qu'elles rencontrent. De violents feux de mitrailleuses ennemies, venant des maisons du village et des tranchées avoisinantes ainsi que du bois de Beaumont qui prend le bataillon de flanc, ne peuvent arrêter l'élan des Malgaches; à 15 h. 30, les unités de cette colonne, entraînées par le sous-lieutenant Martin, seul officier restant des deux compagnies, ont atteint leur objectif, ayant débusqué tous les Allemands des maisons, des chemins creux et des crêtes sans un instant de répit. Elles s'organisent contre un retour offensif de l'ennemi.

Pendant ce temps, la compagnie du capitaine Loustau et la compagnie du lieutenant Philip, de la colonne de droite, chargées d'encercler Torny-Sorny par le Sud, avancent, mais au prix des plus lourdes pertes causées par les mitrailleuses allemandes du bois de Beaumont qui tirent sans arrêt.

Le capitaine Loustau tombe, remplacé aussitôt à la tête de son unité par le lieutenant Dalche de la Rive de Desplanels; le lieutenant Rasquin, de la C. M., et le sous-lieutenant Valentenois, de la 4[e] compagnie, sont aussi mortellement frappés dès le début de l'action La compagnie du lieutenant Philip, grièvement blessé à son tour, n'a plus

qu'un sous-officier européen, le caporal-fourrier Lataste.

Les troupes de la division de droite n'étant pas intervenues dans les conditions prévues, le bois se trouve toujours occupé par l'ennemi qui gêne ainsi considérablement la progression; au surplus les 5 tanks qui devaient précéder les compagnies d'assaut de la colonne de droite arrivent sur le champ de bataille trois quarts d'heure après le départ.

Mais, grâce à l'entrain et à la vigueur de leur attaque et au désir ardent de vaincre l'ennemi, les Malgaches, que les pires difficultés ne rebutent pas, parviennent, néanmoins, à s'emparer des objectifs assignés, faisant plus de 300 prisonniers et capturant un canon et un important matériel.

La progression se poursuit les jours suivants sous de violents bombardements toxiques. Terny, Neuville-sur-Margival sont atteints.

Dans la nuit du 11 septembre, les Malgaches relèvent un bataillon de la Légion étrangère aux abords du plateau de Laffaux; le 12, les patrouilles des unités en premières lignes réduites de près de deux tiers, qui s'étaient engagées jusqu'au chemin creux au Sud de Laffaux, se heurtent à une très puissante organisation défensive, clef de la position. Ce sera le lot du bataillon pour la journée, du nouvel et puissant effort qui lui sera demandé.

Le 14 septembre, nouvelle grande attaque. A 5 h. 50, le bataillon s'ébranle avec la légion russe, derrière le barrage roulant, et se porte à l'assaut des positions du plateau de Laffaux, des plus puissamment organisées et qui sont défendues par les meilleures troupes allemandes.

Les Malgaches renouvellent leur manœuvre favorite en encerclant cet ouvrage défensif de premier ordre qui finit par tomber après une résistance acharnée des défenseurs qui mettent bas les armes plus d'une heure après le déclenchement de l attaque.

Le bataillon ne s'attarde pas et reprend aussitôt sa marche en avant avec un entrain merveilleux, nettoyant au passage tranchées et abris. Allemant est vite atteint et même dépassé. Une section suivie de 2 mitrailleuses franchit le ravin Est d'Allemant, en avant de toutes les troupes, puis, se voyant tout à coup isolée, revient tranquillement se mettre à l'alignement des unités de la division marocaine.

Le 17 septembre, au matin, le bataillon est relevé.

Au cours de cette dernière action, plus de 200 prisonniers provenant des troupes d'élite de l'armée allemande ainsi qu'un énorme matériel restent aux mains des Malgaches.

Cette victoire superbe, après un effort continu de trois semaines, était acquise au prix de très lourdes pertes : 8 officiers, dont 3 tués : capitaine Loustau, sous-lieutenants Rasquin et Valentenois, et 5 blessés des plus grièvement : capitaine Chabredier, lieutenant Philip, sous lieutenants Lafranchi, Goullard et Laurent; 74 Français, 397 Malgaches tués, blessés ou disparus.

Le bataillon obtient une nouvelle citation à l'ordre de l'armée, *la troisième en moins de quatre mois :*

*Ordre de l'armée, n° 347 du 10 novembre 1918.*

Le général Mangin, commandant la 10e armée, cite à l'ordre de l armée :

*Le 12e bataillon de chasseurs malgaches.*

Bataillon magnifique qui, sous l'énergique commandement du chef de bataillon Hippeau s'est signalé au cours des opérations du 28 août au 15 septembre 1918, par son mordant, sa vigueur, sa ténacité et le bel esprit de sacrifice qui l'anime.

Le 2 septembre, malgré des feux nourris de mitrailleuses qui le prennent de flanc et de front, il emporte de haute lutte les organisations du village de Terny Sorny, y fait près de 200 prisonniers et s'y maintient malgré de violentes contre-attaques.

Le 14 septembre, poursuivant un effort qui ne s'était pas démenti depuis douze jours, il s'élance à l'attaque des positions ennemies solidement tenues; dans un élan irrésistible, il submerge tout un système de tranchées fortement organisées et défendues par les meilleures troupes ennemies, fait plus de 200 prisonniers et capture un énorme matériel.

Après ces affaires, le bataillon vient cantonner quelques jours dans la région de Meaux, puis va se reformer à Barbonville, près de Blainville.

Le 10 octobre, la compagnie de mitrailleuses est portée à 6 sections.

Le repos est de courte durée, car, le 11, le bataillon prend la route de première ligne, et du 13 au 28 octobre 1918, le bataillon occupe le secteur de Champenoux; le séjour en est attristé par la perte d'un vaillant officier, le sous-lieutenant Melera, dont la mort vient clore la liste déjà longue des braves tombés au champ d'honneur devant l ennemi.

Le 31 octobre, le bataillon se grossit de deux nouvelles unités et est ainsi porté à 5 compagnies d'infanterie et 2 compagnies de mitrailleuses; son effectif est alors de 3.000 hommes avec le C. I. D

Le 11 novembre, l'armistice trouve les Malgaches à Laneuvelotte, près de Nancy, se préparant à monter en ligne pour prendre part à la grande offensive de Lorraine sous les ordres du général Mangin, offensive qu'on sent cette fois définitive; c'est la fin des héroïques combats.

## La marche victorieuse.

Les lignes ennemies sont franchies le 17 novembre.

La Lorraine est traversée par les Malgaches précédés par une clique imposante et une fanfare formée en quarante-huit heures.

Salonnes, Bourgaltroff, Gublange, Achen, Bliesbrücken! les Malgaches sont accueillis avec enthousiasme sur tout le parcours. A Bliesbrücken, village de l'extrême limite de la Lorraine française, l'enthousiasme est à son comble, une grande fête est organisée par la municipalité qui reçoit solennellement le chef de bataillon Hippeau et ses officiers. Une jeune fille exprime au milieu de l'émotion générale la pensée de toutes ses compagnes en ces termes :

J'ai le grand honneur et le suprême bonheur de vous exprimer le saint respect de toutes mes campagnes.
Le sang sublime, versé par vous, resserre les liens qui toujours nous attachaient à la France.
Merci encore à vous, glorieux survivants, ainsi qu'aux héros morts pour la sainte cause.
Amis si chers à nos cœurs, soyez les bienvenus!

Le 1er décembre, l'ancienne frontière est franchie à son tour et le bataillon s'avance, traversant Einos, Hombourg, Gerbardbrun, Hachdpeyer, Bas-Durkheim, Bobenheim.

Les Malgaches sont l'objet d'une grande curiosité et de l'étonnement général de la part de la population accourue en foule de toutes parts pour les voir, superbes dans leur tenue de combattants, impeccables dans leur allure. A plusieurs reprises ils reçoivent les chaleureuses félicitations du général Daugan, commandant la division marocaine, et du colonel Bouchez, commandant la 1re brigade, devant lesquels ils défilent.

Le Rhin est atteint le 8, et le bataillon prend ses cantonnements à Bobenheim et à Roxheim, à 4 kilomètres au Sud de Worms, dernière étape de cette marche victorieuse qui vient de mourir au bord du grand fleuve.

Le 1er janvier 1919, le 12e bataillon de chasseurs malgaches avait vécu, et prenait à cette date le nom de 1er régiment de chasseurs malgaches, à 3 bataillons.

Le 11 mars 1919, devant tout le régiment, face au Rhin son drapeau lui est remis solennellement, à Ludwigshafen, par le général Gérard, commandant la 8e armée. Tous les corps de la division marocaine sont représentés à cette cérémonie.

---

### Poésie de deux Chasseurs Malgaches.

*Honneur au 12e bataillon de Chasseurs Malgaches.*

Oh! sol natal, sol sacré que j'adore,
Là où se sont écoulées mes jeunes années;
Ma pensée, emportée par les ailes de l'aurore,
Te salue pour fêter tes douces matinées!
Si, parfois, loin de toi mon cœur implore,
Sous le poids de cette lourde tâche
Dont certainement il ne faut encore,
Sous aucun pretexte, que je lâche,
Ne sois sourd à mes appels lointains,
Et accorde-moi tes soulagements divins.
Pendant les heures angoissantes des combats,
Où la mort, hideuse, guette sa proie,
A travers ces grands tourbillons et fracas,
Frémissante, ton Image, je la vois,
Tu m'encourages et, rien qu'à ta voix,
Bravement, j'avance vers le trépas,
Tes enfants, simples, vaillants et beaux,
Malgré les rudes épreuves inaccoutumées,
Ont su, et pour toi, se conduire en héros,
En cueillant les plus nobles renommées,
Leurs gloires sont les tiennes : Chatelet!
Sombre bois où s'éternise la jeune vaillance,
Encore obscure et sans reflet,
Barrant la route par sa résistance,
Aux hordes barbares, immondes, menaçantes,
Qui, croyant en leurs formidables obusiers,
Veulent bouleverser l'humanité chancelante,
Quand, soudain, un cri s'élève : Dommiers!
Maintenant en avant, c'est la revanche!
Et les armées du Kaiser, à leur tour, culbutées
Terrifiées par une soudaine avalanche
S'enfuient à travers les plaines martelées!
Par leur volonté inflexible et ferme
Rien ne résiste à leur superbe élan
Et on les voit poursuivant à terme
Leurs exploits de Terny-Sorny à Allemant.
Sous leur poussée aiguë, l'ennemi en déroute,
Effaré, se rend, préférant sans doute,
Echapper à la mort que l'accepter
Pour son honneur et pour sa dignité!
Fiers, tes enfants, pour la noble cause,
Ont donné leur sang. Ils sont dignes de toi,
Car, bravant les balles et les mitrailles,
Les obus, la soif, la faim et le froid,
Au milieu des cohues infernales des batailles
Debout encore, électrisés par la sublime pensée,
Que par leurs efforts, ton nom soit éternisé,
Ils s'avancent, brisant la résistance acharnée
D'un ennemi plein de rage et de haine
Qui, contre le monde entier, a déchaîné
La plus horrible des massacres humaines.
Rien ne les arrête. Passant monts et vallons,
Sans vivres, sans repos, sans sommeil
Sans abri, n'ayant d'autres amis que leurs canons,
Et au cœur l'espoir toujours en éveil,
Ils marchent vers le chemin de la Victoire,
Pareils aux vieux « Grognards de l'Histoire ».
. . . . . . . . . . . . . . . .
Oui, si moindre qu'ils étaient tes enfants dans la guerre,
Gloire à ton nom, à ton nom éternel!
Barrant la route aux Allemands, sans peur, naguère
Bravant tout danger : Gloire au nom immortel!
Et vous les morts qui dorment loin de l'Ile d'outre-mer,
Chapeau bas, je vous salue!
La France reconnaissante pour vos parents à ce chagrin amer
Pense à tous points de vue!

*Aux bords du Rhin le 8 avril 1919.*

E. RAKOTOVAO (C. M. I.) — A. ANDRIAMORAZAFY (C. H. R.)

# V. — L'ARTILLERIE DE LA DIVISION MAROCAINE

Le 23 août 1914, la Division Marocaine rassemblée au voisinage de la frontière belge, à quelques kilomètres au Nord de Mézières, disposait comme artillerie divisionnaire de cinq batteries de 75, toutes venues du Maroc dès le début de la mobilisation et commandées par le lieutenant-colonel Ducros : le groupe métropolitain à trois batteries, sous les ordres du chef d'escadron Turpin; un groupe de deux batteries du 3e régiment d'artillerie coloniale sous les ordres du chef d'escadrons Martin. Bien peu d'unités pour appuyer l'infanterie d'une division appelée à frapper dur et souvent, mais unités prêtes et expérimentées, commandées par des chefs exercés aux tirs de guerre, servies par des hommes entraînés par les dures colonnes et les combats du Maroc, conduites par des chevaux éprouvés aux longues marches et aux manœuvres les plus difficiles! Aussi, pendant les combats qui précèdent les journées de la Marne, l'infanterie pouvait compter sur un appui non seulement efficace, mais soutenu, parfois jusqu'à l'instant critique du repli des arrière-gardes, comme devant Alincourt et Coizard où les batteries quittaient leurs

positions sous le feu des mitrailleuses allemandes. Au moins par ses pertes, l'artillerie témoignait qu'elle méritait sa part de gloire. Le groupe métropolitain accusait : 91 tués ou blessés, dont 21 sous-officiers et 6 officiers, sur un effectif de tir, à cette époque, de 105 hommes et 11 officiers. Plus élevées encore étaient les pertes du groupe colonial qui, à Coizard, persistait héroïquement à tirer sur des colonnes ennemies jusqu'à épuisement de ses coffres, tandis que les batteries disparaissaient dans la fumée d'un bombardement inouï tuant ou blessant, dès le début, plus de la moitié de son effectif en ligne.

Après la Marne, où les canonniers avaient subi sans faiblir l'épreuve des « trommelwerfer » de l'artillerie lourde ennemie, ce fut la stagnation, pendant de longs mois, aux positions de Sillery et Prunay, où la lutte d'artillerie, cependant journalière, devenait un jeu, grâce aux casemates protectrices. Cependant naissait le « crapouillot », principal matériel de la guerre de tranchées; et, pendant l'hiver 1914-1915, c'est aux abords de la Pompelle et de la Voie romaine que les bombardiers de la D. M. faisaient leurs premières écoles à feu, avant de former l'héroïque équipe qui se distinguera dans toutes les attaques futures de la Division. L'artillerie était complétée par une batterie de 75 venue du Maroc, et un groupe de 90 qui sera transformé en 75 dans le courant du mois d'août 1915.

La stabilisation ne convient pas aux « Marocains », l'annonce d'une offensive prochaine en Artois fut accueillie joyeusement, et le jour de l'attaque attendu fiévreusement. Le 9 mai, à 10 heures, tandis que l'infanterie s'élance à l'assaut, précédée du rideau de feu de l'artillerie, les avant trains se rapprochent des pièces qui continuent à tirer; à 10 h. 30, arrive l'ordre de changement de position : Cessez le feu! Accrochez les pièces! Canonniers, montez! Reconnaissances...

Les commandements se succèdent dans le fracas assourdissant des batteries voisines au milieu des cris de joie des servants qui redoublent d'ardeur pour être plus tôt prêts...

Dès midi, les Boches du bois de la Folie, découverts des observatoires des Ouvrages Blancs, recevront les premiers obus de l'artillerie de 75 de l'A. D. M. en batterie aux anciennes premières lignes. On n'a pu les chasser de leurs repaires; l'exaltation est grande, et malgré l'arrêt des jours suivants, et les vigoureuses ripostes des 150 et des 210, malgré les sinistres et mystérieux éclatements de nos pièces, rien ne parvient à affaiblir le moral et la volonté, cependant mis à une rude épreuve, des canonniers.

Le 16 juin, tandis que l'artillerie de campagne échelonnée de Carency au bois de Berthonval pilonne le boyau international et les tranchées ennemies, les bombardiers écrasent la première ligne, que l'infanterie traversera à 2 heures sans difficulté. C'est encore l'artillerie de tranchée de division qui, deux jours après, assurera seule la préparation du mémorable coup de force de deux compagies du régiment Modelon (8ᵉ zouaves).

L'infanterie de la D. M. revenait des attaques de mai, couverte de gloire.

L'artillerie, après 45 jours de tir ininterrompus, même la nuit, et la perte de la moitié de son effectif en ligne, prenait un long repos, enfin cantonnée dans les villages qui bordent la riante vallée de la Savoureuse, de part et d'autre de Montbéliard.

Dans le courant de septembre, les groupes prennent position sur les pentes à l'Est de Souain, toute l'A. D. M. à moins de 1.000 mètres des lignes ennemies.

Le 25 septembre, trois heures après l'assaut, quatre batteries traversent les lignes, précédées des servants qui, pelles et pioches en mains, comblent les tranchées et les boyaux pour permettre le passage de leur pièce. — Les « crapouillots » sont déjà partis préparer leurs futurs emplacements; réduits dès le 4 octobre à la moitié de l'effectif, ces braves sont néanmoins prêts à tirer partout où attaque la division, à la butte de Souain, à la tranchée des Tantes, suivant l'exemple de leur chef héroïque et vénéré, le sous-lieutenant Meaux, qui devait trouver une mort glorieuse en première ligne.

Le 7 mai 1916, l'A. D. M. obtenait sa première citation à l'ordre de l'armée.

Les derniers jours de juin, après le doux secteur de Ressons-sur-Matz, l'artillerie est devant Dompierre, préparant l'attaque qui doit dégager Verdun.

Ce sont encore les 75 de la division qui, le 1ᵉʳ juillet, se portent les premiers en avant; d'abord aux anciennes lignes, le 3 juillet, à hauteur d'Assevillers, le 6, dans le mémorable ravin de « Flaucourt ».

Vingt jours durant, les batteries subissent le feu ennemi dont la violence s'accroît sans cesse. Les attaques d'infanterie se multiplient, tandis que les artilleurs, dont les zones de tir changent fréquemment, parcourent sans cesse les lignes, à la recherche d'observatoires... A l'un d'eux, devait tomber, mortellement atteint par un obus, le lieutenant-colonel Martin, commandant l'artillerie de la division, chef vénéré de tous, autant pour sa bonté, que pour sa valeur et son courage.

Après un repos dans le secteur de Ricquebourg et quelques manœuvres pénibles au camp de Crèvecœur, l'artillerie revenait de nouveau dans les régions désolées de Belloy-en-Santerre et Assevillers, où tant de tombes d'artilleurs de l'A. D. M. jalonnaient les emplacements des batteries... L'intensité du tir était moins violente. mais, par contre, le terrain était un lac de boue où s'embourbaient voitures, chevaux et piétons.

Deux mois durant, les artilleurs pataugeront péniblement pour aménager de nouvelles positions et préparer une attaque, qui d'ailleurs n'aura pas lieu. Une belle figure devait encore tomber, le capitaine Trimaille, commandant de batterie, particulièrement aimé des glorieux légionnaires, parmi lesquels le « Père Trimaille » était devenu légendaire par sa bonne humeur, sa bravoure et sa haine du Boche.

1917... devait procurer aux artilleurs la joie de l'avance sur Ham, jusqu'au canal de Saint-Quentin. Transportés ensuite en Champagne, ils participent à l'attaque des Monts, attaques où les détachements de liaison d'artillerie, entraînés par l'ardeur de l'infanterie, prennent fusils et baïonnettes et se portent à l'assaut avec la première vague... Deux mois de durs combats valaient à l'A. D. M. une citation à l'ordre du corps d'armée et le repos jusqu'aux attaques de Verdun en août où une nouvelle citation à l'ordre de l'armée témoignait de son endurance, de sa valeur et de sa bravoure.

Le 27 septembre, le maréchal Pétain accrochait la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre au fanion du régiment de campagne.

Dès le mois de mai, l'héroïque groupe colonial avait quitté la division où l'on conserve précieusement le souvenir de ses exploits. Il était immédiatement remplacé par le 5e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, au passé glorieux, qui donnait provisoirement son nom au régiment d'artillerie de campagne de l'A. D. M.

C'est à la fin de 1917, dans le secteur de Royaumeix, et pendant les premiers mois de 1918 dans la zone de Vaucouleurs que l'artillerie mettra définitivement au point le délicat problème de la liaison avec l'infanterie, et qu'elle obtiendra, grâce à son expérience et à son travail, la souplesse de manœuvre, qui lui permettra de donner bientôt, devant le Boche devenu menaçant, les plus sérieux efforts et le maximum de rendement. C'est dans la Somme d'abord, en avril 1918, qu'est appelée l'artillerie de la division, accrue du 8e groupe du 112e R. A. L. devenu son groupe lourd organique. — Elle vient sur les pentes au sud du confluent de l'Avre et de la Noye renforcer la résistance et appuyer les contre-attaques. A son arrivée, le rôle d'appui direct de l'infanterie lui incombe et sa conduite lui vaut, dès le 20 avril une citation à l'ordre de la 18e division. — Mais le 22, le Boche attaque au Nord et l'infanterie de la division encore en réserve, est appelée devant Villers-Bretonneux. — L'artillerie quitte à deux heures ses positions de Cottenchy, Fouencamps, et le soir même est en batterie à l'Est du bois de Gentelles en mesure d'appuyer la contre-attaque ordonnée.

Fin mai, tandis qu'elle prend quelques jours de repos dans la région de Nanteuil-le-Haudouin, se produit l'attaque du Chemin des Dames. Deux heures après l'ordre d'alerte, l'artillerie fait route en vitesse vers Crépy-en-Valois, et le lendemain met en batterie sur la montagne de Paris, à 4 kilomètres de Soissons.

On sait le vide que la division marocaine avait à combler... pied à pied, l'infanterie défend le terrain... l'artillerie mêlant ses mitrailleuses à celles des fantassins, appuie la résistance du feu de ses canons, jusqu'à tirer à vue sur l'ennemi à moins de 500 mètres, se retire vivement sur des positions de repli, rapidement reconnues... Le 3 juin, lorsque la division passe en deuxième ligne, l'artillerie a son matériel au complet et cependant pendant six jours elle n'a quitté ses positions qu'avec les derniers éléments d'infanterie, le plus souvent après avoir vidé ses coffres sur l'ennemi.

Page glorieuse, qui devait continuer par l'héroïque barrage devant Amblemy, où, huit heures durant, les batteries n'ont cessé de tirer au prix de pertes particulièrement fortes, sous un bombardement inouï... l'attaque boche était brisée sur le front de la division; les batteries avaient leur part de succès, le Boche annonçait de sérieuses pertes. Aussitôt la relève, on demandait aux artilleurs de nouveaux efforts.

C'est alors la série des coups de main, de Cutry, Moulin-sous-Touvent, ferme Chavigny où sans une nuit de repos, les groupes de l'A. D. M. parcourent tous les secteurs de l'armée du général Mangin... c'est devant Saint-Pierre-Aigle qu'elle prend enfin position pour l'attaque de la Victoire... Le 18 juillet, dès 9 heures, les groupes atteignent la route de Soissons, qu'ils avaient dû lâcher un mois et demi auparavant, le cœur bien gros... Comment raconter les manœuvres impressionnantes des batteries venant prendre au trot, en pleine vue, et dans d'impeccables formations, les positions de Chaudun et de Charentigny, tandis que jour et nuit, circulent sous les rafales d'artillerie allemande, les caissons de ravitaillement?.. Comment exprimer la joie débordante de tous, pressentant l'arrêt définitif de l'avance allemande, le véritable début de la victoire finale?

Une troisième citation à l'Ordre de l'Armée consacrait la conduite du régiment.

Ramené peu après et pour la cinquième fois dans la Somme, au Sud de Montdidier, il apporte son aide à l'attaque de la 133e division et reparaît à nouveau avec la D. M. dans le Soissonnais, vers la fin du mois d'août. Les batteries, rompues aux préparations précises et aux changements rapides de position, paraissent exécuter une série de manœuvres avec leur infanterie et la dernière attaque de la division verra les groupes faire en quelques jours trois bonds de 2 à 5 kilomètres, pour venir enfin jusqu'aux lisières Nord de Laffaux mettre en batterie à moins de 1.200 mètres de l'ennemi.

La 4e citation à l'Ordre de l'Armée leur valait la fourragère aux couleurs de la médaille militaire.

En même temps, le VIIIe/112, dont, en ces jours épiques, la vaillance et la science ne l'avaient cédé en rien à celles du régiment de campagne, recevait en récompense des services rendus et comme consécration de ses exploits, une magnifique citation à l'Ordre de l'Armée.

Relevé peu après, tandis que le Boche abandonnait définitivement toute résistance sérieuse, le régiment rejoignait la division en Lorraine, à l'Est de Nancy, d'où les artilleurs partaient, après l'armistice, pour goûter en passant, au milieu des Français enfin délivrés, le fruit de leurs efforts et de leur bravoure.

Le groupe métropolitain qui, depuis août 1914, avait accompagné la division pendant toute la

campagne accusait les pertes suivantes : 8 officiers tués, 16 officiers blessés, 4 gravement intoxiqués; 380 hommes tués ou blessés, dont 60 sous-officiers, 46 intoxiqués.

# LA CONQUÊTE
DE
# L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

## La Capitulation des Allemands.

Nous avons publié la série des rapports officiels historiques sur la campagne de l'Est-Africain. Voici le dernier de la série. C'est celui qui se rapporte à la poursuite de la dernière bande du général Von Lettow-Vorbeck et à sa capitulation. La campagne finale s'est passée, comme on le verra, dans trois colonies, le Mozambique portugais, l'ancienne Afrique Orientale allemande et la Rhodesia britannique.

*Rapport du Lieutenant général J. L. van Deventer, commandant en chef les forces de l'Est-Africain, au Ministère de la Guerre.*

Prétoria, 20 janvier 1919.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après le bref compte rendu des opérations effectuées dans l'Est-Africain depuis le 1er septembre jusqu'à la conclusion des hostilités.

Le 30 août l'ennemi a été repoussé à Lioma avec des pertes considérables et le 31 a échappé avec beaucoup de peine à des attaques convergentes de la colonne du 2e King's African Rifles, à l'Est de cette place.

Au 1er septembre mes troupes se trouvaient disposées comme suit dans le voisinage immédiat de l'ennemi :

En contact avec l'ennemi la colonne du 2e *K. A. R.* (1er/2*d*,2*d*/2*d*, 3e/2*nd*, *K. A. R.*, colonel Giffard). Aux environs de Lioma 5 bataillons (dont 3 temporairement immobilisés par suite de la désertion des porteurs).

Malokotera un bataillon.

Près de Malema un bataillon.

L'ennemi était à environ 6 milles au Nord de Mouanhoupa. Je calculais sa force à 170 Européens et 900 askris avec 40 mitrailleuses et une pièce de campagne. Ces estimations se révélèrent, par la suite, à peu près exactes, sauf en ce qui concerne les askris qui se trouvaient au nombre de 1.200. On reconnut l'excellente qualité de ces troupes à la rapidité avec laquelle les forces allemande recouvrèrent leur moral après la rude manière dont elles furent malmenées les 30 et 31 août.

L'ennemi, ayant continué son mouvement vers le Nord, s'enfonça dans un pays difficile et accidenté entre Mouanhoupa et Mahoua qui devint, dit-on, point d'appui.

La colonne du 2e *K. A. R.*, marcha ferme sur ses traces et 2 bataillons furent envoyés de Lioma pour essayer de lui barrer le chemin près d Angouros.

Le 6 septembre, il se produisit une curieuse attaque qui montre bien les difficultés extrêmes de la guerre dans la brousse. Le 5, la colonne du 2e *K. A. R.*, en liaison avec les forces de Lioma, engageait l'arrière garde de l'ennemi. La colonne du 2e *K. A. R.*, passa en avant à marche forcée afin d'essayer de saisir le corps principal de l'ennemi. Le 6, la colonne se trouvait bien au Nord d'Angouros et marchait ferme vers le Nord pensant que l'ennemi (qui était souvent à un jour de marche en avant de son arrière-garde) était encore plus loin dans cette direction. En réalité, la colonne du 2*d*, *K. A. R.*, avait, sans le savoir, dépassé les forces ennemies et se trouvait bien en avant d'elles. Le 6, à 11 heures, l'avant-garde attaqua l'arrière-garde de la colonne et il est bien difficile de dire lequel des deux fut le plus surpris. Le colonel Giffard attaqua à contre-marche ; mais ceci prit du temps et la nuit tomba avant qu'on ait pu obtenir un résultat décisif. L'ennemi se tira d'affaire en laissant 10 Allemands et 54 askris tués ou prisonniers et en abandonnant une quantité considérable de munitions et de bagages. La colonne de Lioma était engagée pendant ce temps avec l'arrière-garde ennemie à 10 ou 12 milles dans le Sud et ne put pas venir à temps prendre part au combat.

L'ennemi s'enfuit dans la brousse et on n'entendit reparler de lui que le 9 septembre à Kanene.

Il est certain maintenant que le commandement allemand, trouvant l'Est-Africain portugais trop chaud pour lui, gagnait de nouveau l'Est-Africain allemand.

On trouvait à peine à se nourrir entre Mahoua et Undis sur le Rovouma et le territoire Lindi-Massassi souffrait de la disette. Il y avait, au contraire, abondance de nourriture en pays Mouembé, dans la vallée du Lonchoulingo et à Ssassawara, tandis que le district de Sangea est un des plus riches de l'Est-Africain allemand. J'ordonnai donc au général Hawthorn de poursuivre directement l'ennemi avec deux bataillons et de transporter les troupes aussi vite que possible jusqu'à Mbamba-Bay par le lac Nyassa. A l'Est je commençai, en même temps, à pousser les troupes vers la ligne de Medo et vers Linda *via* Ngomano. Ce dernier mouvement fut beaucoup facilité par une route automobile qui avait été faite entre Medo et Ngomano et pour la construction de laquelle les ingénieurs portugais m'ont prêté un précieux concours.

Nous ne réussîmes pas à nous engage avec l'ennemi avant le mois suivant. Il possédai l'immense avantage qu'il faut toujours attacher à une force sans voie de communication et qui s'oppose à une force tributaire de lignes régulières d'approvisionnement.

Les askris allemands étaient des .ourrageurs très experts et très barbares. Leur parole était : « Tu en manqueras avant que j'en manque » et

comme il étaient passés maîtres à persuader les villageois d'apporter leur nourriture et leur bétail qu'ils cachaient, les troupes allemandes vivaient et même vivaient bien dans un pays où nos soldats, à leur poursuite, ne trouvaient plus qu'un désert.

Par nos patrouilles et des agents sur le Rovouma nous apprîmes que l'ennemi gagnait (comme précédemment) le territoire de Songea; son corps principal atteignit Mouembé le 17 septembre, et franchit le Rovouma dans l'Est-Africain allemand à la fin du mois.

Une nouvelle phase d'opérations commença alors offrant au commandement allemand un large champ de choix. Les pluies dans le Mahenge, l'Iringa et le Tabora commencent généralement en décembre et les routes au Sud du central Railway deviennent alors presque entièrement impraticables. Si les forces allemandes pouvaient en conséquence s'établir à Mahenge ou à Iringa à la fin de novembre, il serait extrêmement difficile d'entreprendre des opérations actives contre elles jusqu'après les pluies.

Il était également possible, mais moins cependant, que le général von Lettow-Vorbeck atteignit Toundourou où il aurait été difficile aussi de l'attaquer pendant la saison des pluies. Cependant il était plus probable que les Allemands suivraient les traces de Wintgens en 1917 et gagneraient, *via* Ubena et par le bord du lac Roukwa, Itounda avec l'idée d'y passer la période des pluies La route entière traverse un riche pays alors que la plupart des autres parties de l'Est-Africain allemand au sud du central Railway souffraient de la disette. Au dessus, une grande partie de la ligne court à travers une région de pâturages et la viande sur pied est naturellement un bénéfice incalculable pour une troupe qui doit vivre entièrement sur le pays.

Toutes les hypothèses ci-dessus devaient être prises en considération. C'était une opération très simple pour le commandement allemand de marcher de Songea sur Mahenge ou Iringa pourvu qu'il put éviter nos troupes. Mais ce n'était, en aucune façon, une simple opération de transporter nos troupes à l'une ou l'autre de ces places, du cœur de l'Est-Africain portugais.

### Préparation de la poursuite.

On se prépara en vue de l'une quelconque de ces hypothèses. Le pays de Lindi fut renforcé et les troupes prêtes à marcher sur Toundourou. La route Kilossa-Mahenge fut entretenue, les garnisons de Mahenge et d'Iringa augmentées et ces deux places solidement fortifiées. Une route automobile fut ouverte de Tabora à Itunda et une garnison postée à ce dernier endroit. De fortes réserves étaient placées sur le Central Railway prêtes à marcher comme des colonnes mobiles sur les Allemands là où ils apparaîtraient. Comme le territoire de Tabora semblait devoir être la plus importante scène d'opérations, je confiai au général Edwards le commandement des troupes de Tabora. Ceci prit naturellement quelque temps, mais dès le commencement d'octobre, les choses étaient déjà bien en train et j'étais prêt à faire face aux mouvements de l'ennemi dans le Nord.

Pendant ce temps, le général Hawthorn s'était rigoureusement efforcé d'amener ses troupes à Songea en avant de l'ennemi. Il était toutefois très embarrassé par l'insuffisance de ses moyens de navigation : les bateaux du lac Nyassa étaient petits, avaient travaillé à outrance pendant la campagne et se brisaient fréquemment à des moments critiques.

Le 2e/4e *K. A. R.*, et la Northern Rhodesian Police débarquèrent à Mbamba-bay à la fin de septembre, deux compagnies du premier arrivant juste trop tard pour fermer le passage du Rovouma aux Allemands à l'Est de Bangalolo.

Le reste du 2*d*/4e arriva aussi vite que possible à Songea suivi par la Northern Rhodesian Police. Le 4 octobre, quand les derniers eurent atteint Fuses, à 15 milles à l'Ouest de Songea, ils furent attaqués par le corps principal de l'ennemi. L'attaque fut brisée après un court combat; mais avant que le 2e/4e ait pu coopérer de l'Est et du Sud, l'ennemi s'était retiré sur le flanc occidental de la Northern Rhodesian Police et, après avoir traversé le 5, la route Songea-Mbamba-bay, avait continué son rapide mouvement vers le Nord.

Il était difficile d'entretenir plus d'un bataillon en poursuite directe. C'est ainsi que le 2e/4e suivit l'ennemi, tandis que la Northern Rhodesian Police recevait l'ordre de se tenir prête à être embarquée par steamer au bout du lac après la 1re/4e qui était déjà en route. A ce moment précisément deux sur les trois steamers du lac furent avariés et ce ne fut pas avant, le 18 octobre, que la dernière compagnie du 1er/4e atteignit Oldlangenbourg. Le 20e bataillon fut concentré à Tandala et la Northern Rhodesian Police se mit en route vers Mwaya. Pendant ce temps la 2*d*/4e avait suivi l'ennemi de près. Le 17, leur avant-garde avait attaqué l'arrière-garde ennemie au Sud d'Oubena et était entrée dans cette place le 18, y trouvant abandonné un hôpital ennemi qui contenait le général Wahle, quelques Allemands et un certain nombre d'askris malades et blessés. Le corps des troupes était parti vers Brandt. Il se disposait donc à gagner Mahenge ou Iringa et bien que la direction de son mouvement visait Itounda comme objectif, il était possible qu'il cherchât à atteindre Bismarcksbourg et de là à s'avancer vers le Nord par le fertile plateau d'Oufipa, dans la direction du Tabora. J'envoyai donc le 1er/2e *K. A. R.*, qui avait été transporté de Port-Amelia, par mer, à Bismarckbourg où il commença à arriver le 31 octobre.

Le général Malfeyt, commissaire royal belge, fut naturellement mis entièrement au courant de la situation, et ce fut grâce à l'amabilité avec laquelle il plaça à ma disposition le steamer Dhanis du Tanganyika que je pus envoyer assez rapidement des troupes à Bismarcksbourg.

La célérité des mouvements de l'ennemi avait été remarquable. Depuis son départ de Chalaoua,

dans le district du Mozambique, le 22 août, il n'avait eu que deux ou trois jours de halte au maximum et avait fourni 18 milles par jour pendant de longues périodes. Il avait encore à son service quelques 1.600 porteurs de l'Est Africain Allemand, en majorité recrutés chez les Wanyamwezi, renommés comme les meilleurs porteurs d'Afrique et comme de rudes combattants. Le restant était recruté dans les villages en cours de route. Tous les hommes bien bâtis corporellement étaient pris pour porter les charges jusqu'à ce que d'autres fussent enrôlés pour prendre leurs places. Les moyens de l'ennemi étaient souvent brutaux, mais toujours effectifs. Très rarement nos colonnes se trouvèrent dans la possibilité de saisir les forces allemandes ; une seule fois elles prirent une belle avance. Les efforts de nos propres forces ne furent pas moins remarquables : une colonne fit 1.600 milles en cinq mois et un bataillon couvrit 1.000 milles en 97 jours.

Le 2e/4e fit un gros effort pour couper l'ennemi à Brandt ; mais, malgré des marches forcées le bataillon n'arriva que pour attaquer son arrière garde, le corps principal s'était avancé jusqu'à New-Outengoule.

Le 1er/4e se mit alors à la poursuite ; le 2e/4e qui avait été distancé se rendant en réserve à New-Langenbourg. La Northern Rhodesian-Police reçut l'ordre d'aller à Fife.

## Retraite en Rhodésie.

De New-Outengoule des routes se dirigent sur Itounda au Nord et Bismarcksbourg à l'Ouest. Une fois engagé sur l'une de celles-ci, le commandement allemand ne pouvait plus, semblait-il, changer ses plans, étant donnés les immenses et infranchissables marécages du lac Roukwa. Je l'attendais sur l'autre. Mais « il y a toujours trois routes ouvertes à l'ennemi et il prend d'ordinaire la quatrième ». C'est ce qui fut démontré dans la circonstance.

Le Nord-Est de la Rhodésie était alors pratiquement dépourvu de troupes. Toutes avaient été transférées au Nyassaland quand l'ennemi avait envahi l'Est Africain portugais et leur retransfert devenait une délicate affaire par suite de la pénurie de steamers sur le lac.

Il n'y avait cependant pas d'objectif important pour l'ennemi plus proche que Broken-Hill à 500 milles de Fife et Elizabethville, dans le Congo-belge, à 400 milles de cette même place. Cette dernière avait naturellement le plus d'importance. Mais la brigade belge du colonel Ohen pouvait être utilisée sur le côté gauche du lac Tanganyika et les troupes pouvaient être rapidement envoyées *via* Beira et Salisbury à n'importe quel point menacé de la ligne de la Rhodésie.

La Rhodésie du Nord-Est, offre peu de ressources alimentaires ; les fermes sont peu nombreuses et espacées les unes des autres. De vieux colons considéraient que l'ennemi serait incapable de vivre sur le pays. De plus, des déserteurs nous avaient renseigné sur l'agitation des askris allemands qui étaient gardés beaucoup trop loin de leurs villages du district de Tabora. On considérait donc que, bien que Fife pût être attaqué à cause de ses approvisionnements, il était improbable que le commandement allemand voulut s'avancer davantage dans le Sud.

C'est cependant exactement là qu'il alla.

Le général von Lettow-Vorbeck apprit probablement qu'on était à la fin de la guerre et pensa qu'il avait plus de chance de rester « en vie » jusque-là en marchant vers le Sud qu'en allant dans le Nord.

Le 2 novembre, l'ennemi attaqua Fife en force, mais deux compagnies de la Northern Rhodesian Police, arrivées la veille, s'étaient solidement retranchées et repoussèrent l'attaque en occasionnant des pertes.

Le 1er/4e poursuivait chaudement, dans le Nord, l'ennemi qui se retirait en direction de la mission de Kayambi ; le 8 novembre, ses troupes avancées avaient atteint Kasama à environ 100 milles d'Abercorn. Ainsi, après une rapide incursion de cinq semaines, l'Est Africain Allemand était de nouveau dégagé d'ennemis. La Northern Rhodesian Police se rendit à Abercorn, prête à rencontrer tout mouvement provenant de Kasama. Le 1er/4e continua sa poursuite et par une marche très rapide rejoignit la moitié des forces ennemies près Kayambi, le 6 novembre. Un dur engagement s'ensuivit, au bout duquel le 1er/4e captura deux mitrailleuses et chassa l'ennemi de sa position.

On avait pris, pendant ce temps, des mesures convenables pour le transport des troupes sur la ligne ferrée de la Rhodésie. La brigade du colonel Olsen marchait vers le Sud quand on reçut, le 11 novembre, la nouvelle de la signature de l'armistice. Je me préoccupai alors d'entrer en rapport avec le commandant allemand, mais les communications télégraphiques avaient été interrompues et ce ne fut pas avant le 12 au soir, après un autre combat au Nord de Kasama, que, dans ce rayon, les hostilités prirent fin. Le 14 novembre au matin, mes conditions basées sur la clause 17 furent remises au général Lettow-Vorbeck. Aux termes de celles-ci, il se rendit, le 15 novembre, au général Edwards, mon représentant à Abercorn.

A cause de la résistance vaillante et prolongée offerte par les forces allemandes de l'Est Africain, je permis au général von Lettow-Vorbeck et à ses officiers de garder leurs épées, tandis que les simples soldats européens purent porter leurs armes jusqu'à Dar-es-Salaam.

Ainsi finit une remarquable, et, en quelque manière, unique campagne.

Jamais auparavant il n'y avait eu, sous quelques degrés de l'Equateur, des opérations aussi vastes avec des armes modernes. Rarement, peut-être, on conduisit une telle série d'opérations sur une aussi vaste étendue, du chemin de fer de l'Ouganda au Zambèze et des lacs Kivou, Tanganyka et Nyassa à l'Océan Indien. Un fait unique dans une guerre de civilisés, c'est que la campagne de l'Est Africain fut obligatoirement une

guerre de virtuelle extermination. Au début de l'avance de 1916 les forces allemandes s'élevaient à 2.700 Européens et 12.000 Africains. A la fin de cette année, les trois quarts de l'Est-Africain allemand se trouvaient dans nos mains et les forces ennemies étaient réduites de moitié. Celles qui restaient constituaient le meilleur des troupes et ne furent conquises par aucun moyen. Le combat le plus acharné de toute la campagne eut lieu dans les districts de Lindi et de Kilwa à la fin de 1917.

Quand le général von Lettow-Vorbeck se retira au delà du Rovouma en Afrique portugaise, au mois de novembre 1917, il fut suivi de 320 Blancs et 2.500 Noirs.

Il possédait cependant une réserve appréciable de porteurs non-combattants dont il tirait des recrues de temps à autre. Quand finalement le commandement allemand se rendit, conformément aux termes de l'armistice, ses forces comptaient encore 155 Européens et 1.168 askris. Dans un pays civilisé, doté de bonnes voies de communications, la vie de combat d'une telle force aurait été courte; mais avec les extraordinaires facilités d'escapade que le terrain de l'Est Africain donnait au commandement d'une force compacte et mobile, sans lignes de communication, et adaptée au genre de vie du pays, il se peut que les opérations eussent pu encore être prolongées un temps considérable.

Variés sont les traits physiques du théâtre des opérations dans l'Est-Africain. Ils vont des hautes terres d'Arousha aux marécages du Roufigo et des défilés de 9.000 des montagnes Livingstone à la zone littorale meurtrière de Kilwa et de Lindi. Il y a cependant un de ces traits qui, en tant qu'obstacle à des opérations militaires, varie peu, c'est la brousse.

Elle s'étend sur les neuf dixièmes du pays; on l'a calculée sur des centaines de mille milles carrés. Elle rend à peu près impossible toute préparation méticuleuse des opérations et décuple le normal « brouillard de la guerre ».

Dans beaucoup de parties du théâtre des opérations, deux forces considérables auraient pu être à peu de milles l'une de l'autre et cependant ignorer leurs présences respectives. Aucune autre contrée du monde n'aurait peut-être si bien servi les desseins du général von Lettow-Vorbeck.

Sa force, même au temps de sa reddition, n'était en aucune façon méprisable. Ses troupes consistaient principalement en vieux askris qui, appuyés par 30 à 40 mitrailleuses, formaient à la fin une formidable petite force de combat. Les Allemands récompensaient leurs troupes noires en leur laissant la liberté de piller et d'agir avec les femmes. Mais ce qui dépeint le mieux le caractère du commandant allemand, c'est qu'il put garder ces hommes avec lui pendant quatre ans de la plus énergique campagne. En certaines occasions, des atrocités furent commises sur nos blessés et le traitement de nos prisonniers, les Indous spécialement, fut parfois infâme. Les Allemands eux-mêmes, sauf de rares exceptions, essayèrent d'arrêter les premières, tandis que le second était le travail d'hommes qui se trouvaient loin de la ligne de feu; la plupart d'entre eux ont été déjà punis. Quoiqu'il soit absolument impossible de décharger le très haut commandement allemand en ces matières, en justice on doit dire que les combats de la campagne de l'Est-Africain étaient entièrement bien faits et parfois même chevaleresques.

On doit un hommage illimité aux troupes qui ont achevé et maintenu la conquête de l'Est Africain Allemand. Non seulement elles étaient opposées à un ennemi doté d'un matériel de combat de premier ordre et particulièrement entraîné aux conditions spéciales de la guerre dans la brousse africaine, mais elles avaient aussi à compter avec la nature dans quelques-unes de ses plus dures manifestations. L'étendue du théâtre des opérations, les difficultés des approvisionnements, les dangers de certaines parties du pays mortel à tous sauf aux indigènes africains augmentent beaucoup les souffrances qui accompagnent toute forme de campagne sous les tropiques. Les distances couvertes par les troupes, spécialement en fin de guerre, seraient même remarquables sous un climat tempéré; transportées au cœur de l'Afrique sous un soleil brûlant ou une pluie torrentielle, ce sont de merveilleux traits d'endurance. Bien que peu d'engagements au cours de la campagne dans l'Est Africain se soient élevés au rang de batailles, les combats étaient cependant continuels et toujours très déterminés. Il y a peut-être d'ailleurs peu de champs d'opération plus pénibles que la brousse qui invariablement engendre un sentiment de dépression chez ceux qui sont habitués à une guerre plus ouverte et la sensation continuelle de marcher à tâtons dans l'obscurité éprouve le moral et le courage physique des plus braves.

Le théâtre de la guerre a peut-être été le plus difficile de ceux où quelque grand corps de troupes ait jamais combattu. Les opérations de l'Est-Africain, comme parfait modèle d'endurance humaine, peuvent prendre un haut rang parmi les campagnes du monde.

Le travail administratif d'une telle campagne a été exceptionnellement lourd. Le nombre des bases maritimes a pris deux formes; la longueur des lignes de communication peut être estimée à ce fait que 3.500 milles de route-automobile furent effectués. Les difficultés de ravitaillement et de transport dans un pays inexploré trois fois grand comme l'Allemagne, où la vie d'une bête de charge a une moyenne de deux mois et où un porteur consume sa propre charge en 20 jours, semblent parfois presque insurmontables. Le fait que ces difficultés ont été surmontées avec succès jette un très grand crédit sur toutes les branches de l'administration.

Mais peut-être le plus grand problème posé a-t-il été celui de la santé! Aucun pays n'est plus riche en maladies que l'Afrique tropicale, notre plus grand ennemi étant la malaria qui clairsema les rangs de notre force de façon alarmante.

Vers la fin de la campagne aussi, les troupes souffrirent âprement de la grippe espagnole.

Ces maladies et bien d'autres remplirent nos hôpitaux, mirent les services médicaux à contribution jusqu'à l'extrême et firent un plus fort nombre de victimes que les armes ennemies.

La marine royale, comme toujours, a coopéré de la façon la plus loyale, devançant souvent mes demandes et donnant même plus que je ne sollicitais.

Les Gouvernements de l'Inde et l'Union de l'Afrique du Sud n'ont jamais cessé de me donner une assistance constante ; les gouvernements de l'Est-Africain Anglais, de l'Ouganda, du Nyassaland et de la Rhodésie m'ont aidé de toutes les manières possibles et l'Administrateur de l'Est-Africain Allemand a travaillé en parfait accord avec moi pendant toute la campagne.

Mes relations avec le Gouvernement général de l'Est-Africain Portugais et le Commissaire royal du Congo Belge ont toujours été des plus cordiales et je n'ai jamais fait appel à leur concours en vain.

Pour terminer, je désire rappeler mes profondes obligations envers mon état-major général et administratif, mes commandants et mes états-majors particuliers, les chefs de services et de départements, pour leur assistance loyale, éclairée et infatigable et je désire porter à votre connaissance les noms de certains officiers, officiers brevetés, sous-officiers et soldats qui sont inscrits sur la liste jointe à ce rapport.

J. L. Van Deventer,
Lieutenant général
commandant en chef les forces
de l'Est-Africain.

# BIBLIOGRAPHIE

**Nomades et sédentaires au Maroc**, par M^lle^ Suzanne Nouvel, licenciée ès lettres ; avec préface de M. Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne et deux cartes dans le texte ; 1 vol. in 8° de 154 pages. — Larose, 11, rue Victor-Cousin.

« Ce n'est pas à des facteurs de races qu'il faut s'adresser si l'on veut pénétrer dans leur fonds les populations indigènes de l'Afrique du Nord. L'opposition fondamentale qu'on y rencontre n'est pas celle des Arabes et des Berbères : c'est celle des nomades et des sédentaires. Le Maroc nous aide à mieux comprendre ce fait essentiel que nous n'avions pu que soupçonner en Algérie. »

M. Augustin Bernard souligne en ces termes l'intérêt de l'étude de M^lle^ Nouvel. Et il en résume ainsi l'enseignement : « C'est la géographie qui détermine essentiellement, au Maroc comme en Algérie, le genre de vie des habitants. Les grands nomades, semblables à ceux des steppes oranaises, occupent le Maroc oriental qui n'en est que la continuation. Se heurtant aux obstacles des grandes chaînes montagneuses, ils les contournent et se répandent dans le Sahara, au Sud de ces chaînes jusqu'à l'Atlantique. Des sédentaires se sont établis dans les massifs montagneux et des demi-sédentaires dans les « bons pays » des plaines de l'Ouest. Le Maroc, dont les montagnes sont beaucoup plus élevées que celles du reste de l'Afrique du Nord, nous offre en outre un type de vie nomade qu'on ne rencontre pas ailleurs en Berbérie, des nomades de type alpin, dont les migrations sont comparables à celles des montagnards du Jura et des Alpes. »

Ce sont ces trois types — nomades, demi-nomades et sédentaires — que M^lle^ Nouvel étudie dans chaque région.

Les sédentaires sont localisés dans les massifs littoraux (Rif et Djebala), dans la portion occidentale du haut Atlas et l'Anti-Atlas en entier jusqu'à l'Oued Noun (groupe Chleuh) et par les tribus voisines de l'Océan Atlantique, Chiadma, Abda, Doukkala et partie de la Chaouïa. Tous ceux là se livrent à l'agriculture, n'effectuent aucun déplacement, habitent des maisons. C'est que la culture, l'arboriculture et un peu l'elevage leur en donnent le moyen. On trouve aussi des groupes sédentaires dans le Maroc oriental, Kerarma, Beni-Oukil, Kebdana, Beni-Snassen, Beni Bou-Zeggou. « Les groupes sédentaires sont donc importants au Maroc par le nombre des indigènes plus encore que par la superficie qu'ils occupent, car le nomadisme entraine forcément une très faible densité de la population. »

Ces sédentaires sont voisins de demi-nomades dont le nomadisme s'accentue à mesure qu'on s'avance vers l'intérieur du pays. On cite parmi les demi-nomades dans le Maroc atlantique les Beni Meskin, les Rehamna, les Srarghna, les Ahmar ; dans le Maroc oriental les Zekkara, les Beni-Yala et Beni-Mathar. Ce sont les hommes des cabanes : ils habitent la nouala ou la kboussa, hutte de roseaux ou de planches déjà supérieure au gourbi algérien. Ils font à la fois de la culture et de l'élevage.

Enfin, dans l'Atlas, on trouve les vrais et les grands nomades les pasteurs exploitant les pâturages, obligés par les nécessités pastorales à la vie nomade et à la transhumance Ce sont les habitants de la tente, Aït-Youssi, Beni-Mguild, Berabers du groupe central de l'Atlas, etc. Elles ont leurs terrains de culture de céréales, mais leur richesse, ce sont les troupeaux : aussitôt que le labourage est fini, généralement vers le début de mars, les Beni-Mguild émigrent vers la montagne avec leurs troupeaux et le pays qu'ils quittent est aussitôt occupé par les tribus environnantes. « La marche de toutes ces tribus nomades est toujours perpendiculaire aux plis montagneux et utilise les coupures naturelles de la chaîne pour atteindre la haute vallée de la Moulouya Les oscillations se transmettent entre les diverses fractions par un mouvement analogue à celui de l'accordéon et les mouvements s'étayent de telle sorte que ceux qui atteignent les plus hauts sommets sont à peine arrivés qu'il leur faut redescendre. » Ainsi nos montagnards abandonnent leurs chalets à l'arrivée des neiges. La différence de vie a aussi cette conséquence que le sédentaire est gras et le nomade est maigre. On sait que les nomades ont dû aussi inventer des magasins destinés à abriter les provisions, cavernes, grottes, tirremts et agadirs. Le Sud de l'Atlas offre, lui aussi, des populations presque toutes nomades, Doui-Menia, Ouled-Djerir, Beraber, etc. à l'exception des vallées de la Zousfana, de la Saoura, du Ziz, du Draa et du Tafilelt où l'indigène vit dans les ksours et les palmeraies. « Les conditions naturelles ont au Sahara une répercussion particulièrement favorable sur le mode de vie des habitants ; malgré sa fertilité quand elle est arrosée, cette terre n'invite pas l'homme à la culture et à la vie sédentaire ; le désert est essentiellement un lieu de passage et la patrie du nomadisme. »

Ce sont donc la géographie, les conditions naturelles, le climat, qui déterminent la répartition entre sédentaires et nomades. Il y avait aussi des causes historiques et politiques, notamment l'insécurité qui obligeait les Zemmour, par exemple, à abriter leurs troupeaux contre les pillages. C'est donc la géographie qui, d'après M^lle^ Nouvel, règlera l'avenir du nomadisme : dans les pays où l'élevage et l'agriculture coexistent, il pourra disparaître par l'emploi des bergers et nous verrons sans doute la sédentarisation progressive des Beraber du Moyen-Atlas, mais dans les steppes du Maroc oriental et au Sahara, le nomadisme restera une nécessité inéluctable pour l'élevage, même quand la pénétration française aura mis fin à l'insécurité et aux luttes entre tribus et aux razzias, le nomadisme étant « fonction directe du climat ».

**Les industries de la Céramique à Fès**, par A. Bel, directeur de la Medersa de Tlemcen, 1 vol. de 320 pages et de 226 figures dans le texte. A. Leroux éditeur.

Les industries de la Céramique comptent parmi les plus anciennes et les plus importantes des industries indigènes de Fès et on comprend que ces deux raisons aient poussé M. Bel, qui s'occupe avec autant d'activité que de bonheur des arts et métiers musulmans, à faire une enquête approfondie auprès des céramistes de Fez, ces *Fékharîn* que connaissent maintenant tous les Européens désireux de se renseigner sur la faïence émaillée du pays C'est le résultat de ces études que M. Bel consigne dans l'important ouvrage qui vient de paraître et qui comprend cinq parties et un appendice.

La première partie est consacrée aux briquetiers qui jouent un rôle important dans la construction des maisons indigènes, malgré la mauvaise qualité des briques due au peu de soin apporté à la préparation de l'argile, au moulage et au séchage. C'est une industrie à perfectionner, l'augmentation de l'épaisseur des briques notamment aurait l'avantage d'éviter les déformations qui se produisent actuellement. Mais il est à prévoir que la concurrence européenne tuera prochainement cette industrie. La deuxième partie du livre, dans laquelle il est traité des potiers, comprend d'intéressants détails sur les salaires et les associations du personnel, l'atelier, le four, l'outillage et des renseignements techniques sur le travail de l'argile; le tout complété par un exposé des produits de la poterie : objets émaillés ou non à l'intérieur, et de la vente dans les boutiques. La troisième partie se rapporte aux faïenciers, corporation qui comporte deux catégories d'artisans, les uns fabriquant des carreaux de faïence émaillée ou *zellijs*, les autres travaillant les plats, vases, etc. Tous ces artisans n'emploient que l'argile bleutée de couleur gris-sombre et préparent leurs vernis à peu près de la même façon. Il n'y a d'ailleurs à Fès qu'un seul atelier dans lequel sont moulues les matières tinctoriales ainsi que le sable blanc de Meknès. Quant au four, il est également d'un type uniforme, mais comme la cuisson est une opération délicate, on est obligé de recourir au travail d'ouvriers spéciaux pour la construction des fours à potiers. M. Bel, dans les quatrième et cinquième parties de son ouvrage, s'est longuement étendu ensuite sur la fabrication des carreaux émaillés et des faïences peintes sur émail Les détails minutieux et complets, qu'il donne sur le moulage, le découpage, la pose des *zellijs*, *bojmats*, etc., ou sur la fabrication des encriers à godets ne peuvent pas plus être résumés que ses pages sur la technique et les motifs de la décoration, décor en bleu ou décor polychrome sur sur fond blanc. Pages instructives qu'il faudrait posséder entièrement pour s'initier à l'art marocain et bien goûter les vieux modèles que l'on ne peut plus guère voir, hélas! que dans les musées du Protectorat. Car il semble bien que les industries modernes tuent l'ancien art indigène. C'est ainsi que l'usage des *zellijs* dans les maisons privées disparait devant l'introduction des carreaux de ciment décorés qui sont bien meilleur marché. De même pour les faïences plastiques, également en pleine décadence, les belles céramiques sont dédaignées des riches Fasi qui leur préfèrent les pièces de luxe d'un service importé d'Europe ou de Chine. Quant aux gens du peuple, plus traditionalistes que les autres, ils n'utilisent que des objets à bas prix; mais ceux-ci, en raison de leur bon marché, manquent de pureté et d'éclat. A noter encore, avec M. Bel, l'influence fâcheuse sur les émailleurs musulmans « des goûts étranges de clients étrangers ». Il résulte de tout cela que le devoir du Protectorat est de s'occuper des artisans indigènes de toutes les catégories si l'on ne veut pas que le Maroc souffre, comme jadis l'Algérie, d'une longue crise des industries locales, et connaisse la formation d'un véritable prolétariat indigène. Or il semble qu'avec les Marocains, gens pratiques, habiles, actifs et intelligents on puisse résolument adopter toutes les modifications capables d'améliorer leur sort et de donner plus de rendement à leurs industries. La solution consiste, comme M. Bel le propose et comme l'a très nettement vu déjà le Protectorat, à éduquer le goût et stimuler le talent de l'artisan dans les branches d'industries qui continueront à vivre malgré la coexistence de l'industrie européenne, puis, pour les autres, à les laisser s'étioler et disparaître, en ayant soin toutefois de préparer les jeunes Marocains des classes ouvrières aux métiers européens : c'est le rôle des écoles professionnelles, aujourd'hui en si bonne voie au Maroc. Il n'est donc pas à craindre, tant qu'on poursuivra cette politique, que le pays souffre de la concurrence des produits européens. Mais, comme certaines industries sont quand même appelées à disparaître, il est bon d'être renseigné sur elles. A ce titre, le livre de M. Bel apporte une intéressante contribution à notre connaissance, chaque année plus étendue, de la vie économique de nos protégés.

**Voyage au Goundafa et au Sous. — Un vol. in-16 de 245 p., par Louis Thomas. Prix : 4 fr. 50. Payot et Cie, éditeurs.**

On ne connait pas un pays pour le traverser rapidement, surtout quand il s'agit du Maroc et à plus forte raison lorsque le voyage s'effectue dans des régions encore peu visitées par les Européens, comme le Grand Atlas et le Sous. M. Louis Thomas le sait mieux que personne et il ne s'attend pas à ce qu'on aille chercher dans le récit qu'il nous donne de ces contrées, pour ainsi dire impénétrées, des renseignements documentaires précis. Les Chleuh de la montagne et du Sous ne sont guère preparés à ce rôle d'informateurs et leurs déclarations relatives aux ressources du pays ne devraient être acceptées qu'avec réserve même si les Européens se trouvaient en mesure de pratiquer l'interview, chose bien difficile pour qui ignore les dialectes berbères. Aussi l'auteur, éludant ce fonds délicat et plein de points d'interrogations, s'est-il attaché surtout à noter ses impressions avec sa verve habituelle.

Dans la deuxième quinzaine de décembre 1917, il a eu la bonne fortune d'accompagner le groupe sanitaire mobile qui venait d'être constitué pour le Sous. C'est une « excursion » qui lui a permis de visiter les villages de Tameslouht, d'Amizmiz à 1.000 mètres d'altitude, de Tinesk où l'on accède par le Tizi n'Tagouramt ou col de la femme marabout, puis le cirque de Tellet Yacoub dans la haute vallée de l'Oued Nfis et au fond duquel apparaît « au bord de l'Oued, dont le miroir d'eau frissonnant baigne le pied de ses tours sombres, le vieux château-fort, Kasbah Goundafa, masse obscure aux murs roides et bruns, avec des toits verts, des créneaux, des terrasses... »

L'impression que produit sur l'auteur cette évocation d'un autre âge ne disparait pas devant la mosquée de Tinmel, vieille construction d'un « grand style classique » qui, malheureusement, tombe en ruine. Mais c'est une autre émotion que connait l'auteur, lorsque quelques kilomètres plus loin il se trouve égaré dans les forêts solitaires du Djebel Ouichedan (2.545 mètres) dont les beaux chênes verts sont embroussaillés de neige et de givre. Il ne s'en plaint pas : « Le paysage est d'ailleurs fort beau. Ce que l'on cherche à grands frais au Tyrol, à Chamonix, en Engadine, voici que les hasards du service nous l'offrent, et nous nous plaindrions! » La montagne descendue, ce sont alors les visites d'autres villages quasiment ignorés du Grand Atlas, mais où les ruines témoignent des luttes soutenues et que seuls quelques berbères solides et frustes peuvent avoir intérêt à habiter. La neige donne au paysage un caractère alpestre; mais sitôt le dernier col du versant méridional franchi, c'est l'Afrique qui réapparait avec la vision charmante de la plaine ensoleillée du Sous, « avec en son milieu le ruban luisant de la rivière, des jardins où la verdure est dense, des palmiers, des vergers d'oliviers, les taches d'etain lisse de quelques marais, et plus loin les mouchetures vertes des arganiers sur les pentes de l'Anti Atlas... » Ce Sous, que l'auteur nous fait voir en nous promenant dans le Ras el Oued, chez Haida ou Mouis, chez le pacha de Taroudant et enfin à Agadir N'Irir, nous est présenté comme une terre merveilleuse pour la colonisation. Avec juste raison cependant M. Thomas estime qu'il y aurait « un intérêt primordial à faire la carte de ce district d'abord, puis à l'étudier au point de vue de l'organisation sociale, de la propriété du sol, de l'irrigation, de la fertilité... » Ajoutons des conditions hygiéniques et sanitaires, car de terribles maladies ravagent les Soussi. Avec cette réserve et sous condition que l'on ouvre bientôt le Sous à la colonisation, les Européens pourront espérer pouvoir s'y établir avec succès. Ce n'est pas une question qui presse, heureusement. Néanmoins les lecteurs trouveront dans le livre que nous leur signalons aujourd'hui quelques éléments d'information, fondus il est vrai dans la description des gens et des choses, mais agréables à lire sous la plume alerte et toujours vibrante de M. Louis Thomas.



*Le Gérant :* J. LEGRAND.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

N° 7 et 8

# RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

# DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

## LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

### SOMMAIRE

**ESQUISSE GÉOLOGIQUE DU MOYEN-CONGO.** — Capitaine JOURDY .... 113

**Les intérêts français en Éthiopie** : Rapport de M. LOUIS MARIN, député .... 128

**Chronique de l'armée coloniale** .... 130

**Renseignements divers** .... 130

**Bibliographie** .... 130

CARTE

**Géologie du Gabon et du Moyen-Congo** .... 115

**Profils de l'Océan atlantique au Congo central** .. 117

# ESQUISSE GÉOLOGIQUE DE LA COLONIE DU MOYEN-CONGO

## PRÉFACE

*Mars 1918.*

A Monsieur le Gouverneur LEPRINCE.

J'ai l'honneur de vous dédier cette étude géologique de la colonie du Moyen-Congo.

C'est sur votre invitation que j'ai employé mes faibles connaissances géologiques et minières, pour compléter un album où vous avez inventorié les diverses ressources de la colonie. C'est votre intervention qui m'a fait obtenir de plusieurs administrateurs les renseignements ou échantillons nécessaires à mon travail.

Malgré cela, les difficultés ne manquèrent pas : impossibilité de demander des renseignements aux Sociétés minières sans paraître indiscret; absence de carte donnant idée quelconque du relief de l'A. E. F. que j'ai dû rechercher en détail, etc... Mon résultat est donc bien modeste. Du moins, il n'a rien coûté qu'à moi-même.

Si mon essai n'apporte aucune découverte notoire, mes considérations sur le déboisement « par le fer et par le feu » ont attiré l'attention de plusieurs administrateurs du Moyen Congo ou de Brazzaville même; espérons qu'elles s'imposeront pendant qu'il en est temps encore.

L'attention attirée sur les calcaires et dolomies du Niari les a fait étudier, dès le mois d'avril 1918, au point de vue de l'utilisation de la chaux pour la construction et le fret du chemin de fer du Sud.

Enfin ce premier inventaire appuyé par mes coupes, par 450 échantillons minéralogiques catalogués, par 40 déterminations de M. le professeur Michel, offre aux recherches scientifiques et minières de l'avenir, une documentation sincère et méthodique qui a manqué à nos prédécesseurs dans toute l'A. E. F.

Elle permet des espoirs raisonnables en l'avenir de la colonie du Moyen-Congo : soit dans la zone partiellement prospectée des calcaires minéralisés, soit dans les terrains plus anciens, inexplorés jusqu'à présent.

G.-P. JOURDY,
Capitaine à l'Etat-Major des troupes de l'A. E. F.
Chargé des affaires militaires et Inspecteur
de la garde indigène du Moyen-Congo.

### Carte géologique du Moyen-Congo.

Géographiquement, la colonie du Moyen-Congo se compose de trois régions différentes.

Au Nord-Est de la colonie les plaines de l'Oubangui inférieur, s'ouvrant à Mongoumba, s'étalent à 200 kilomètres du fleuve jusqu'au pied des hauteurs d'Oubangui-Chari et du Cameroun; près du Congo, jusqu'au coude de Bolobo, elles forment un marais démesuré où s'accumulent les masses d'eaux des deux fleuves, de la Sangha, des deux Likoualas et du lac Toumba. Sol d'alluvions argileuses, à demi noyées par chaque inondation, favorables à la forêt massive et riche.

Au centre, entre le cours du Congo et le 12e méridien (frontière gabonaise), d'une part, entre Brazzaville et la frontière Sud-Cameroun, d'autre part, un ancien plateau dégradé par les eaux s'élève doucement d'Est en Ouest et finit brusquement en gradin à 200 mètres au-dessus des plaines de l'Ivindo, de l'Ogooué, du Niari. Sol de grès et de sable peu fertile condamné à devenir, par le déboisement des sommets, d'une absolue aridité.

Au Sud-Est s'étendent des plaines mamelonnées à sous-sol calcaire, limitées par les plissements cristallins du Mayombe et de la Haute-Louessé.

Ces traits distinctifs, les différences de végétation, le régime hydrographique et les perspectives minières de la colonie ne sont que les manifestations apparentes de l'histoire et de la constitution géologiques du sous-sol.

* * *

L'étude de cette constitution est rendue difficile par le manque de fossiles en dehors de la zone littorale, par la végétation, par l'importance des formations détritiques de surface (humus, latérite, sables ou argiles de remaniement) et par l'hostilité de la nature, des indigènes, peut-être même des Blancs, aux recherches scientifiques dans ce pays équatorial.

L'objectif du présent travail a été, pour ces raisons, limité à la colonie du Moyen-Congo, à la coordination des recherches antérieures cantonnées à la lisière méridionale de la colonie (Dupont, Cholet, Thollon, Bel) ou au Gabon septentrional (Barrat).

* * *

Dans l'état actuel de nos connaissances géologiques, la zone équatoriale du continent africain nous paraît constituée de la manière suivante.

Les premiers éléments de solidification de l'écorce terrestre, visibles au bord occidental du continent, forment des hauteurs fortement plissées d'Est en Ouest et qui semblent rompues suivant une ligne parallèle aux plis : Nord-Nord-Ouest Sud-Sud-Est.

Cette ligne de rupture apparente, au bord de la fosse Atlantique-Sud, a déterminé depuis très longtemps l'orientation de la côte gabonaise. Au-dessus de la zone littorale, étroite, se dressent les monts de Cristal, du Mouni à l'Angola, comme un gradin presque ininterrompu. Ils forment le soubassement, la première série géologique et minéralogique sur laquelle des sédiments successivement déposés forment l'épaisseur — et les gradins — du Plateau équatorial africain.

C'est en effet l'aspect d'un plateau que présente de nos jours la partie centrale du continent, entre l'Atlantique et la faille des Grands Lacs, sur 15 degrés de longitude. Cette plate-forme semble avoir échappé ou résisté aux dislocations de l'écorce qui firent jouer la faille; mais à l'Ouest, au lieu de tomber brusquement sur l'Atlantique, le plateau finit aux environs du 12° méridien et descend de là, en escalier inégal, vers l'Océan.

La première hypothèse suggérée par l'examen géologique est celle d'une extension primitivement plus considérable de la plate-forme vers l'ouest.

De nos jours, en effet, le niveau du plateau congolais est comparable ou supérieur à celui des sommets de tout le Gabon central (Haute-Lolo) ou méridional (Mayombe) (1).

Les couches supérieures, gréseuses, du plateau manquent dans les grandes vallées (comme l'Ogooué) qui entaillent à l'Ouest la plate-forme jusqu'à 300 et même 500 kilomètres de la mer et qui sont donc des vallées d'érosion, non pas des synclinaux tectoniques comme celui du Nil. Mais entre ces vallées, les grès du plateau se retrouvent en îlots, peut-être jusqu'au voisinage de l'Atlantique : l'altitude sensiblement constante de ces îlots nous incite à y voir la forme classique des « témoins » d'un horizon géologique mis à mal par les eaux continentales. Nous énumérerons ces îlots ci-après. (V<sup>e</sup> série, page 18.)

L'action des eaux commença en même temps que l'émersion du continent, sans doute à l'époque triasique. C'est dire qu'elle eut tout le temps de dégrader le bord occidental des couches au voisinage de l'affaissement atlantique, puis de plus en plus loin de la côte, et finalement de creuser dans des couches plus profondes, plus anciennes, les bassins de l'Ogooué, le Kouilou (futur Kouilou-Niari) et l'estuaire de Banane (futur bas Congo).

La résistance inégale des couches, surtout des dures assises métamorphiques, aurait suffi à dessiner les gradins, les reliefs adoucis, les terrasses qui constituent l'orographie moderne du Gabon, du Cabinda, et du Moyen-Congo.

Cette érosion a remis à nu des plissements anciens dont les directions sont à peu près orthogonales : les uns Nord-Nord-Ouest-Sud-Sud-Est (monts de Cristal et anticlinal Haute-Lolo-Louessé-Haut-Ogooué), les autres Ouest-Sud-Ouest-Est-Nord-Est (frontière franco-belge).

Mais les phénomènes tectoniques postérieurs à la surrection du continent ne paraissent guère avoir affecté la plate-forme, à l'Ouest de la faille des grands lacs. La dépression du bassin congolais peut s'expliquer sans intervention d'actions tectoniques : celles-ci se réduiraient alors à l'intrusion de masses granitiques — anciennes — puis de diabases, et à des fractures ou failles encore peu connues.

L'Afrique équatoriale belge et française (Cameroun exclu) serait le reste d'une plate-forme étendue primitivement entre l'Atlantique et les Grands Lacs, ravinée et démantelée par le ruissellement des eaux superficielles vers l'Ouest.

Les couches profondes du globe, revêtues encore de sédiments dans la partie centrale, ont été mises à nu dans la partie occidentale. Nous les décrirons les premières, comme elles apparaissent au géologue s'élevant par degrés, presque de couche en couche, depuis l'Atlantique jusqu'aux terrasses du bassin Congolais.

(1) Le premier est à 750 mètres environ au-dessus des mers. C'est l'altitude moyenne des hauteurs qui séparent à l'Ouest le bassin du Congo versant atlantique; ces hauteurs atteignent exceptionnellement 900 mètres au voisinage du Cameroun (nœud de Bellevue aux sources du Djouah), 850 mètres aux sources du Léconi-Ogooué (monts Amaya) et aux sources de l'Ogooué; le plateau Koukouya est à 750 mètres et les grès friables ont encore au-dessus de Stanley Pool, 720 mètres.

Dans le haut Ofoué, 800 mètres; dans la Haute-Lolo ou Haute-Louessé, 720 mètres; les sommets du Mayombe pointent à 700 mètres.

PREMIÈRE SÉRIE

### Archéenne, cristalline, plissée.

Le substratum visible dans l'alignement montagneux du bas Congo ou Mayombe (1) tout au moins depuis l'Angola jusqu'au fleuve Nyanga — est composé uniquement de roches cristallines, premiers matériaux de solidification de l'écorce terrestre.

*Ce sont des gneiss, micacés ou amphiboliques, avec intercalations de micaschistes et de quartzites (micacés ou aimantifères, avec tourmaline ou grenats).*

*Des amas granitiques ou granulitiques apparaissent à Boma (granito-gneiss), dans le moyen Loémé, le bas Kouilou-Niari (leptynolite), au cap Matouti.*

*L'ensemble est traversé par des filons nombreux et puissants de quartz blanc.*

Ce substratum a été fortement plissé d'Est en Ouest. Les couches paraissent pendre vers l'Ouest. La compression les a réduites à n'être guère qu'un bourrelet orienté Nord-Nord-Ouest-Sud-Sud-Est, et qui n'a que 70 kilomètres d'épaisseur entre la Roche fétiche de Boma et la Bembizi; sa largeur est beaucoup plus considérable au Sud; elle diminue au contraire vers le Nord, comme si les plis archéens finissaient à hauteur du Nyanga sans relation avec la puissante surrection du Gabon-Mouni.





(1) Les géographes appliquent la dénomination « monts de Cristal » à la longue série de hauteurs dominant la côte depuis le Mouni espagnol jusqu'à l'Angola. Pour plus de clarté, nous appliquerons aux monts de Cristal proprement dits, au Nord de l'Ogooué, le nom de Massif du Mouni (espagnol et français) : c'est un massif granitique d'émersion très ancienne, gardant une altitude de 1.600 mètres.

Le nom de Mayombe désigne la partie des monts de Cristal entre les fleuves Kouilou-Niari et Congo.

DEUXIÈME SÉRIE

### Sédiments marins, d'âge précambrien-silurien, métamorphisés.

Les premiers sédiments empruntés à l'assise archéenne déjà plissée ont été déposés au fond de l'Océan primaire, et profondément modifiés par des actions ultérieures : ces actions de compression, de plissement, et l'action éruptive attestée par des filons quartzeux, puis (plus récemment) diabasiques ont métamorphisé à divers degrés ces dépôts, en ont effacé toute trace de vie organique, leur ont donné l'aspect cristallin.

*Ce sont : des poudingues, des phyllades (schistes micacés, schistes verts, satinés), au*

*Gabon central et septentrional, des phyllites, schistés chloriteux et peut-être les phtanites de l'Ogooué moyen; ce sont enfin des quartzites compacts parfois feldspathiques, des arkoses et des schistes gris.*

Ces couches sont le plus souvent intercalées dans les plis du substratum, elles plongent vers l'Est; leur largeur est apparemment réduite, sur le sommet et le flanc est de la chaîne du Mayombe, à moins de 20 kilomètres, elles sont rompues à Isanghila par une faille notoire qui remet au jour, sur une diabase, le poudingue inférieur.

Parfois des schistes, quartzites, arkoses ou dolomies forment, dans l'Ogooué comme au Bas-Congo, une transition mal définie avec le niveau géologique supérieur.

*
* *

L'ensemble de ces deux premières séries de couches enchevêtrées et très fortement plissées par les grands mouvements de l'écorce terrestre aux temps primaires, en discordance de stratification avec le niveau supérieur (attribué au Dévonien) attestent que les secousses huronienne et calédonienne ont été aussi violemment ressenties à l'Equateur qu'en Europe et en Amérique du Nord. Mais les plissements qui nous occupent ont pu se produire sous la mer; ils ont été revêtus de sédiments, puis, quand une émersion progressive — et peut-être lente — eut élevé le continent équatorial au-dessus des mers, l'érosion atmosphérique les fit réapparaître partiellement : ils semblent, comme les plissements du même âge en Amérique et en Europe, avoir perdu la plus grande partie de leur relief. Ils sont du moins reconnaissables au Gabon méridional et Moyen-Congo dans la chaîne du Mayombe, depuis le Congo inférieur jusqu'au Nyanga et peut-être plus loin.

En raison de l'intérêt que ces roches cristallines peuvent présenter aux recherches minières, tant par leur nature que par le remplissage des filons résultant de leur plissement, nous détaillerons les régions de la colonie où leur présence peut être affirmée dès maintenant (1918).

Notre énumération ne comprendra que deux catégories, faute de matériaux ou d'examens suffisants, et à l'exclusion des quartz et quartzites. Pour ces derniers, nos échantillons ne sont pas situés avec certitude, ne laissent pas distinguer les filons *en place* des fragments filoniens plus ou moins déplacés qui subsistent dans toute l'épaisseur et dans toute l'étendue des grès blancs congolais. Nous limiterons donc notre énumération aux seuls pointements reconnus : 1° de granits; 2° d'autres roches éruptives ou métamorphiques.

Ces dernières forment le grand plissement rectiligne parallèle à la côte, nommé chaîne de Mayombe (au Nord) ou du bas Congo (de part et d'autre du fleuve). Dupont a mentionné des gneiss à Boma, et des diabases dans le sillon (fracture) du fleuve, notamment à Isanghila. Nous croyons pouvoir signaler, dans le plissement métamorphique :

Au Loémé moyen : du granit;

Dans le cours inférieur du Kouilou-Niari : des leptynolites;

Au cap Matouti (Mayoumba) : du granit.

2 de nos échantillons précisent d'autre part l'extension de la zone métamorphique à l'Est jusqu'à 50 kilomètres ouest de Loudina (quartzites).

*
* *

Dans l'axe du Kouilou inférieur, une nappe calcaire d'une centaine de kilomètres, adossée à la zone métamorphique (ou anticlinal du Mayombe), cache la relation qui peut exister entre cette zone au Sud-Ouest et — au Nord-Est — un autre anticlinal tectonique ou amas granitique d'âge et de direction semblables au Mayombe. Le second est caché à notre époque par les sédiments qui forment le relief topographique au Nord duquel l'Ogooué décrit sa vaste courbe et le Niari (futur Kouilou) une autre courbe au Sud. Ce relief orienté à peu près Sud-Est-Nord-Ouest laisse voir à sa base du granit sur ses deux versants, savoir :

A. — *Colonie du Moyen-Congo. — Versant Niari.*

Dans la région de Mossendje, en montant du Sud-Ouest au Nord-Est : gneiss, granit gneissique, granit pegmatoïde, puis granit.

Dans la Haute-Louessé (Moukagni) : du gneiss, des schistes micacés et micachistes.

Au Nord-Est d'Omoï, près de l'anticlinal topographique moderne : une granulite ou leptynolite.

Dans la région de Sibiti, du Sud-Ouest au Nord-Est : granit pegmatoïde, granit, et une roche probablement éruptive.

Dans la haute Lali-Bouenza (Kimboto) : granit.

B. — *Colonie du Gabon. — Versant Ogooué.*

Il est impossible de ne pas associer à cette zone granitique la zone décrite par Barrat sur le versant Lolo-Ogooué où le granit s'est offert à lui, notamment :

A Lembaréné sur le bas Ogooué : pointement isolé de syénite (granit de contact) au milieu de roches métamorphiques « archéennes ou précambriennes ».

A 40 kilomètres au Sud-Est de Ndjolé, pointement de granit dans les mêmes roches, puis dans l'Ofoué moyen, le Lolo moyen, et le Lékéli (pointement doublé par un dyke diabasique à 50 kilomètres ouest de Franceville).

Dans le sillon du haut Ogooué enfin, comme dans le sillon symétrique de la haute Lali-Bouenza, des renseignements moins sûrs annoncent, au Nord-Est de l'anticlinal : du granit, et même des gneiss, des diorites, amphibolites et feldspathites. Il semble donc bien qu'un anticlinal ou une masse primaire s'allonge du Sud-Est au Nord-Ouest entre le Niari moyen et l'Ogooué, sur une largeur de 60 kilomètres et une longueur double. D'autres que nous détailleront

les contours et l'axe de ce second massif, dont nous sommes les premiers à signaler l'existence. Quelle que soit sa terminaison vers Ndjolé, il est peu distant en somme du massif granitique auquel devrait être réservé le nom de monts du Mouni. Au Sud-Est, l'anticlinal sert de frontière entre le Gabon et le Moyen-Congo et se prolonge peut-être sous le plateau congolais.

* * *

A son pied, la vallée de l'Ogooué supérieur jusqu'à Boué forme un large fossé, où le granit n'apparaît qu'à Lastourville Boundji, accidentellement. Ce sont des roches non métamorphiques (silarien-dévonien) ou métamorphisées qui forment les fonds des vallées de l'Ogooué, du Sébé et sans doute de l Ivindo. Il faut gagner au Nord jusqu'au confluent de l'Ivindo, ou au Nord-Est jusqu'aux sources du Sébé et de la Licona-Likouala pour retrouver le granit. Celui-ci pointe en effet à la frontière du Gabon et du Moyen-Congo, à la séparation des eaux de l'Ivindo ou de l'Ogooué (coulant vers l'Ouest) et des eaux de la Likouala (coulant vers l'Est) ; la ligne de partage des eaux se dirige de là vers le Nord et semble portée par un soubassement ancien.

Nous venons de marquer aux sources du Sébé et du Licona (Likouala-Mossaka supérieure) la présence du granit signalé par J. de Brazza.

Périquet le marque au nœud orographique d'où sortent le Lodié (haute Liboumbi), le Mouniangui (autre affluent de l'Ivindo) et le Soé ou Lossi (haut Lebango, affluent de la Likouala).

Or, un de nos échantillons — granulite — vient précisément de la région d'Abolo.

A une centaine de kilomètres dans l'Est, en amont du confluent du Lébango et de la Licona-Likouala, les roches métamorphiques apparaissent encore, formant les seuils rocheux de rivières : amphibolite (hornblendite pyriteuse) d'Oyandzé.

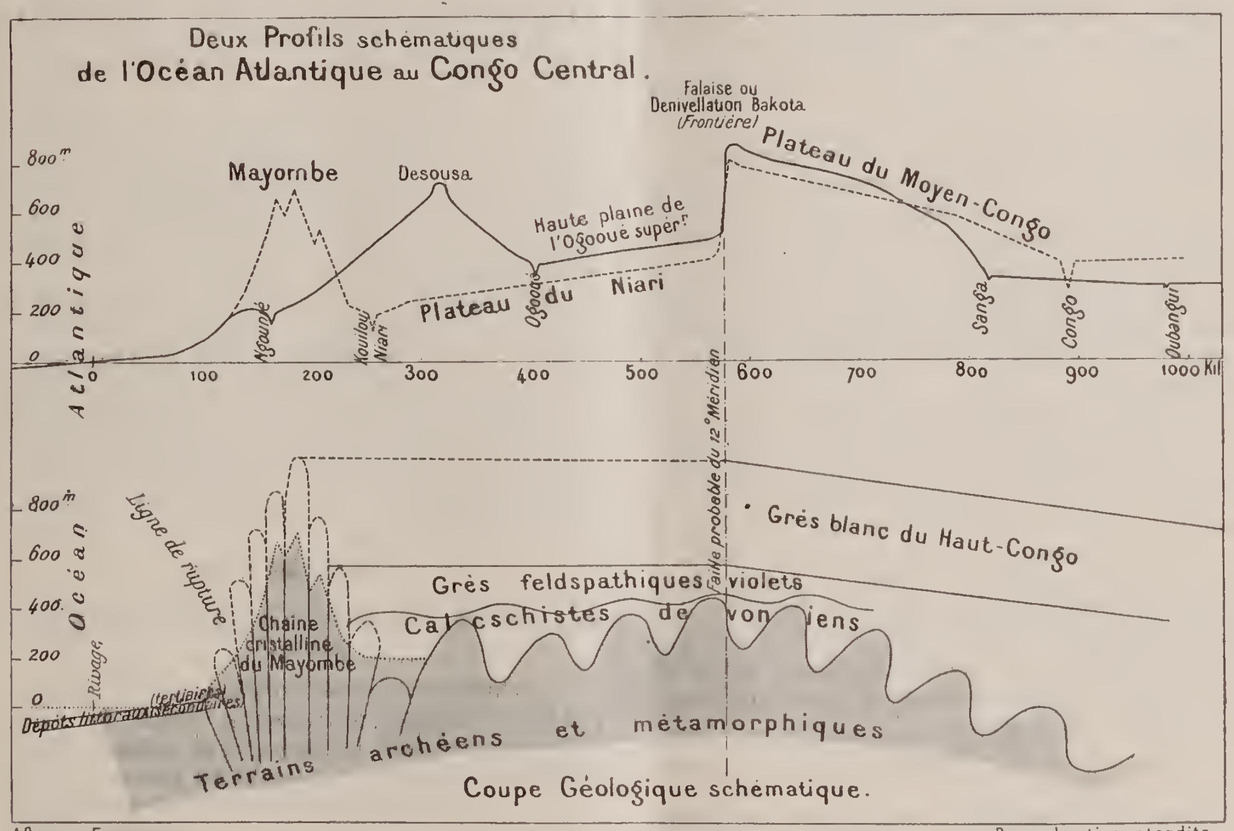
De Mbomo-sur-Licona à Abolo, Kelkélé, Odzala, Essc ko, la ligne de faîte, étroite et haute et remarquablement boisée, domine à l'Est les grès ceinturant le bassin en éventail de la Likouala-Mossaka.

Suivant cette ligne (entre Abolo ou Kelkélé et Djoko), J. de Brazza affirme la présence du silurien non métamorphique du Sébé. Vers Djoko (carte Périquet cote 588) ou Djoko-Esseba (610) il marque de nouveau le granit. Or, vers Djoko-Esseba ou Poumba dans le haut Lécoli, à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest d'Odzala, le chef de circonscription signale du gneiss.

Plus au Nord, à Ilokou, J. de Brazza a marqué le granit — peut-être à Touloukou (carte Périquet) au passage de la « Falaise » frontière, entre Toumbi (Gabon) et Zalangoyo.

Longeant la Falaise vers le Nord, au delà du Nœud de Bellevue, Périquet a signalé à l'Ouest de Sembé « des phyllades et des schistes », et à 12 kilomètres Sud-Est de Souanké, au pied de la Falaise, « du granit ».

A l'Est du Nœud de Bellevue, suivant l'arête gréseuse qui sépare le N'Goko du bassin en éventail de la Likouala, « nous trouvons, dit Périquet,




Afrique Française

le schiste métamorphique à Biessi (versant N'Goko à 35 kilomètres est de Sembé), puis dans la haute Lengoué et le haut Bandama (versant Likouala) où nous voyons affleurer même le granit; nous le retrouvons dans le haut Kandiko (à 30 kilomètres ouest d'Ouesso) avant de déboucher dans les alluvions de la Sangha. On trouve également *sur le sommet* de la Falaise des blocs granitiques qui ne sont probablement que les sommets des dernières apophyses assez élevées pour avoir pu percer par endroits la croûte gréseuse. »

Nous adoptons à peu près cette manière de voir. Le vaste éventail ou cirque de la Likouala supérieure, ouvert à l'Est vers les alluvions de la Sangha et de la cuvette de Liranga, a été creusé dans un plateau de sédiments gréseux. Si la « Falaise » ou arête qui le ceinture à l'Ouest et au Nord, a gardé son relief — 900 mètres au Nœud de Bellevue — elle le doit à la présence du granit et des roches très anciennes que nous venons de suivre.

Celles-ci forment donc un troisième massif granitique ancien, nœud hydrographique entre les trois bassins de la Ngoko (vers la Sangha moyenne), du Djouah-Ivindo (Ogooué) et de la Likouala (moyen Congo) : ce massif est reconnu au Sud jusqu'aux sources du Sébé et de la Licona, à l'Est jusqu'à Ouesso ; il se rattache vraisemblablement vers le Nord-Ouest au plateau central du Cameroun.

C'est aussi au plateau du Cameroun qu'il faut rattacher d'autre part le haut massif granitique de la Sangha septentrionale. Il couvre la circonscription du Mambéré-Lobaye : schistes bitumeux, sources salines de Koundé, graphite de Baboua — quartz, quartzites, micaschistes, granulite et cuivre du Mambéré, — gneiss granulitique, schistes séricileux, granit varié de Gaza ; ce quatrième massif semble finir au Sud-Est vers Bania-sur-Sangha à 200 kilomètres d'Ouesso, sans relation apparente avec le troisième massif ancien décrit ci-dessus.

***

Si nous continuons à suivre avec les renseignements les plus récents, en dehors de la Colonie du Moyen-Congo, les affleurements « reconnus » de terrains anciens dans la partie équatoriale de l'Afrique, nous les verrons former un bourrelet remarquablement continu autour du bassin congolais. Ce « bassin » vraiment digne de ce nom, aire centrale entourée de hauts pays, a la forme d'un polygone convexe. Les côtés du polygone, formés par des reliefs archéens sans interruption, sont énumérés ci-après :

I. — Au Nord. Du plateau de Yadé ou Karé, bastion gneissique du Cameroun, se détache vers l'Est, puis après Fort-Sibut vers le Nord-Est, un anticlinal cristallin ou une suite d'anticlinaux très reconnaissables (gneiss, granit, micaschistes). Ils séparent sur 1.000 kilomètres les eaux du Chari-Tchad de celles de l'Oubangui (Mpoko, Ombella, Kouango, Koto). Le relief est adouci au centre jusqu'à l'altitude de 560 mètres vers Dékoa-Fort-Sibut ; il se relève à l'Est jusqu'à 1.400 mètres et plus, au bastion gnéissique des monts Chala (1).

II. — A l'Est. Le bourrelet et l'arête occidentale du synclinal ancien dans lequel coule le Nil et qui forme une ligne de faîte très adoucie entre Mbomou (Haut-Oubangui) et Souch, se maintient cependant à une altitude voisine de 1.000 mètres. Ces roches archéennes renferment dans l'Ouellé et l'Arouwimi supérieur de riches gisements métallifères ; elles forment, plus au Sud, la bordure occidentale de la faille des Grands Lacs (Albert, Edouard, Kivi, Tanganyika, Moero) jusqu'au bastion du Katanga (1.550 mètres) constitué des mêmes roches que la Mayombe.

III. — Au Sud. Ces roches forment encore, d'Est en Ouest, le relief élevé entre le Loualaba ou la Kassai et le bassin du Zambèze (source à 1.200 mètres), puis le massif de Mossamba. Ce dernier s'étend à l'Ouest jusqu'à la côte angolaise ; il allonge au Nord-Ouest, comme une presqu'île, la chaîne archéenne qui domine au mont Ouia (à 1.055 mètres d'altitude, au Sud de Manyanga) et à Palabala (580 mètres) la brèche du Congo. C'est cette chaîne que nous avons appelée Mayombe au delà du Congo.

Ainsi, depuis les premiers âges géologiques, un bourrelet polygonal, d'ailleurs formé de roches dures, a enclos la partie centrale du continent. Il permet d'expliquer (s'il est réel) l'affaissement de l'aire intérieure, ou tout au moins son creusement superficiel, dès que les eaux pluviales eurent trouvé une issue profonde vers la mer. La colonie du Moyen-Congo n'est que la partie occidentale de cette aire.

TROISIÈME SÉRIE

### Sédiments schisto-calcareux, dévoniens, plissés.

Des sédiments marins continuèrent à se déposer pendant l'époque dévonienne. Ceux du Congo inférieur attestent la présence de coraux, c'est-à-dire d'une mer peu profonde ou semée de hauts fonds — soit qu'une partie du continent Sud-atlantique, à l'ouest de la ligne de rupture côtière, ait résisté aux dislocations calédoniennes — soit que des lignes de hauts fonds aient déjà marqué à cette époque l'emplacement futur du Mayombe (prolongeant au Nord les monts Mossamba) ou celui de l'anticlinal Ogooué-Niari (prolongeant l'archipel du Mouni-Gabon vers le Sud-Est).

*Dans le Congo inférieur, on trouve des schistes et calcaires alternant, largement plissés.* Les premiers sont gris, plus rarement verdâtres ou rouges (?), renfermant de petits cailloux. Le calcaire est varié : tantôt corallien, stromatopores et massif, voire marmoréen, tantôt impur, argileux et stratifié, ou oolithique, détritique. Cette série repose en discordance de stratification sur les plissements précambriens ou siluriens ; elle est traversée par d'épais filons de diabase (et non pas de quartz).

(1) Exploration du capitaine Modat, 1910.

*Au Sud-Ouest de la colonie du Moyen-Congo, ce sont des schistes non métamorphiques, portant des masses de calcaires gris schisteux, marneux, dolomitiques ou siliceux, avec géodes de calcite, ou de quartz et intercalations de lits siliceux (à Mindouli; calcédoines)*. Ces calcaires, fréquemment découpés par l'érosion en tables horizontales, en mamelons, parfois couverts d'une plaque de schiste rouge, forment aussi dans la vallée du Kouilou-Niari de belles grottes (à Moussia au confluent du Louo, et à Loudima). Leur couleur est toujours le gris pâle; les plus foncés sont parfois saccharoïdes. *Des minéralisations de cuivre* imprègnent en maint endroit leurs couches supérieures, sous le toit de grès rouges qui, par leur compacité, ont arrêté les vapeurs minéralisantes et déterminé la formation de riches gisements, les ont protégés contre l'érosion ultérieure: ces amas sont reconnus sur une longueur de 180 kilomètres.

Dans la partie du Gabon voisine du Moyen-Congo (Ogooué Passa) le niveau correspondant présente un facies différent :

1° Aux rapides de Mopoko (confluent de l'Ogooué et du Lécabo) et à ceux du Liboumbi (Ouest de Franceville), on trouve, sur des schistes ampéliteux non métamorphiques et des phtanites siliceuses peut-être siluriennes, des arkoses horizontales, compactes, à ciment calcaire, à grain fin parfois micacé ou oligistifère;

2° A Lastourville, sur les schistes et phtanites ou sur une venue granitique : des schistes dolomitiques ou siliceux à ciment argileux, hématiteux ou charbonneux — nullement métamorphiques — puis un grès dolomitique jaune pâle, mis à jour par une faille, enfin, une masse considérable de dolomie ampéliteuse renfermant des lits horizontaux de schiste ampéliteux noir, des éponges de calcédoine, de gros grains de quartz ou de pyrite, des filonnets de calcite donnant naissance à des stalactites.

Tandis que les arkoses sont postérieures aux venues granitiques les dolomies sont antérieures. Les unes et les autres sont traversées comme au Bas-Congo, par des dykes de diabase — mais pas de quartz.

*
* *

Les sédiments dévoniens, bien moins plissés et compressés d'Est en Ouest que la chaîne cristalline à laquelle ils s'appuient à l'Ouest et qui les a protégés de l'érosion, ont affaire à la dénudation par les eaux d'une surface plus uniforme. Aussi, dans le Moyen-Congo et le Congo inférieur, ils subsistent visibles sur plus de 200 kilomètres à l'Est du Mayombe, à partir d'une ligne nord-nord-ouest-sud-sud-est partant du confluent du Niari inférieur avec les deux Loubomo, atteignant le cours supérieur du Chiloango, et coupant le Long Reach du Congo en amont d'Isanghila. Ils occupent toute la vallée de ce fleuve jusqu'au confluent de l'Inkissi et peut-être du Foulakary; dans le bassin supérieur du Foulakary, ils disparaissent à mi-pente des crêtes; ils reparaissent au Nord, immédiatement sous ces crêtes entre M'Boko-Songho et Mindouli, puis dans la vallée de la Loukouni plus à l'Est et, par-dessus même la ligne de faîte topographique, dans la vallée du Djoué moyen jusqu'à Renéville-Mayama. Leur présence est probable dans le Niari supérieur, mais n'a pas été retrouvée au-dessus d'une ligne est-ouest joignant Moussia (confluent du Niari et du Louo) à Mouyonzi-sur-Lali et à Missamissonié-sur-Niari. De ce point à Macabana et à Kitabi au confluent des Loubomo, l'horizon calcaro-schisteux est plus ou moins ruiné par l'érosion; nous pensons qu'il s'étend en bande parallèlement à la côte jusqu'au Nyanga et sans doute au Nord.

En dehors de cette aire, l'horizon gris dévonien, sous un facies différent, n'est connu que par les déterminations de Barrat au Gabon : 1° dans les monts de Cristal proprement dits (Mouni) — 2° dans la vallée moyenne et supérieure de l'Ogooué jusqu'à hauteur de Franceville. (V. page précédente.)

Nous lui attribuons une extension bien supérieure en amont de ce point et notamment à l'Est entre les sources du Léconi, de la Passa, de l'Ogooué même.

Nous mentionnerons enfin la présence bien établie d'un affleurement calcaire à la lisière du Moyen-Congo-Cameroun, à Moloundou-sur-N'Goko.

Quels que soient l'importance et l'âge de cet affleurement, la présence des calcaires depuis le Mouni et le Mayombe jusqu'au pied de la falaise Batéké (12° Est) entre le Léconi et le Djoué fait penser à une extension bien plus grande encore vers l'Est sous les grès congolais.

*
* *

Au-dessus des couches décrites jusqu'ici, on trouve des sédiments moins anciens, fort différents des précédents, mais uniformément dépourvus de calcaire. Leur âge et leur mode de formation ne peuvent être précisés, faute de fossiles. Les géologues belges les ont cependant assimilés au niveau du Karoo (Afrique Australe), leur ont attribué une origine marine et les ont divisés en deux séries, d'après leurs caractères extérieurs.

### QUATRIÈME SÉRIE

### Sédiments rouges.

Un horizon géologique, caractérisé par sa couleur rouge ou plutôt violacée, repose en stratification discordante sur la série dévonienne.

*Il se compose principalement de grès massifs, tantôt très fins, tantôt grossiers, prenant parfois l'aspect de gravier ou de poudingue. Presque toujours, ils renferment des grains de feldspath à peine arrondis, et souvent du mica; ils alternent avec des schistes et des grès argileux micacés (psammites) de même couleur.*

Toutes ces couches sont nettement stratifiées, non plissées. Elles paraissent horizontales; en réalité elles sont quelque peu ondulées dans la

région de Mindouli et, depuis le 12e méridien jusqu'au Pool, elles plongent sensiblement vers l'Est. On date leur formation de l'époque carbonifère et permienne (V. Brien, 1911). Dans leur épaisseur, qui est de 300 à 400 mètres, on a distingué deux étages : celui de la Mpioka (1) à la base et celui de l'Inkissi au sommet.

Le premier a paru, dans la région de Loudima, comporter une assise inférieure de schiste fin posé sur les calcaires. A l'Est de Boko-Songho, au contraire, le contact avec les calcaires est farci de lits siliceux et comprend un conglomérat d'éléments empruntés aux calcaires. Dans la région des gisements cuprifères dont elles forment le toit, les psammites violet lilas ne semblent nullement modifiées, mais elles reposent par place sur des grès jaunes dont l'extension n'a malheureusement pas encore été étudiée. M. Debailleul a cru reconnaître ces grès jaunes jusqu'au Niari et à la Louvizi occidentale, à 40 kilomètres ouest de Mindouli. Sous ces « grès jaunes » (?) l'un des puits de mine de Mindouli offre un banc de 1 m. 50 de grès blanchâtre, dit « grès vert », extrêmement fin et tendre, et qui reposerait directement sur la terre noire cuprifère surmontant les calcaires.

Dans la région du Pool, les grès sont en somme grossiers, avec cristaux caractéristiques de feldspath brun atteignant et dépassant la grosseur d'un pois. On voit disparaître grès et psammites rouges (violacées) sous les grès blancs à la pointe Dangereuse, à l'altitude de 294 mètres, à 3 kilomètres sud-ouest de Brazzaville. Ils occupent toute la vallée du Congo, en aval de Brazzaville, jusqu'à la ligne des rivières Kouilou et Louala belges. Aux sources de cette dernière, leur altitude supérieure atteint 750 mètres, et leur présence est continue sur la haute frontière francobelge, jusqu'au Mayombe.

Dans la vallée du Djoué, ils sont reconnus depuis la chute de la rivière dans le Congo jusqu'en amont de Mayama. Vers le Nord, ils semblent uniquement visibles au bas des falaises qui s'échelonnent le long du 12e méridien (l'à-pic de ces falaises regarde le Gabon). Barrat a signalé un affleurement de psammites à Franceville. Un de nos renseignements permet de croire à leur présence dans les monts Amaya (source du Lélani-Lacossi), d'une part, et, d'autre part, dans la région d'Ouesso. Ils s'étendent vraisemblablement en nappe continue sous les grès blancs du Moyen-Congo, à l'est du 12e méridien, et sous le Congo belge, puisqu'on les retrouve en bordure occidentale de la faille des grands lacs.

CINQUIÈME SÉRIE

### Sédiments blancs.

*Un horizon blanc, extrêmement épais, exclusivement siliceux, se superpose aux grès violacés rouges dont il diffère par l'absence totale de feldspath, de mica et d'argile autant que par sa couleur.* Il s'étend sur la totalité du Congo belge, formant la plus grande nappe de sédiments connus.

A cette nappe de grès sableux ou siliceux, épaisse de plusieurs centaines de mètres, Dupont assigne pour base : au Stanley-Pool, une assise de quartzites bruns; à l'embouchure du Kassaï, un poudingue. Nous craignons qu'il se soit trompé. Nous avons trouvé un poudingue, dans la masse même des grès blancs, et des quartzites depuis la base jusqu'au sommet des grès, de la cote 295 jusqu'à 750 mètres et de Brazzaville jusqu'à Ouesso; leur abondance particulière à la partie inférieure d'une masse friable s'explique aisément par leur densité.

Peut-être proviennent-ils de la désagrégation de masses ou filons de quartzites *très* anciens, plus résistants que toutes les roches encaissantes; celles-ci disparaissant, les débris, pointements ou arêtes de quartzite, en place ou déplacés, auront fait corps avec les sédiments violets et blancs, très postérieurs.

Peut-être certains de ces grès semblables à des quartzites se sont-ils simplement formés, par rognons ou par lits, dans la sédimentation de l'énorme masse, toute siliceuse.

*Des lits de silice concrétionnée (différente des quartzites, dont le grain quartzeux est visible) s'étagent du haut en bas de la masse qui, par l'abondance du sable coulant ou du grès quartzeux sans consistance, est un véritable tas de sable.*

On attribue sa formation au début de l'ère secondaire (époque triasitique seule, selon Brien).

***

C'est à leur alternance de couches dures et de couches friables que la colonie du Moyen-Congo doit son caractère de plateau inégalement démantelé par les eaux et ses vallées de sable blanc. C'est à elle que le plateau Koukouya doit son aspect typique; au-dessus des vallées qui l'entourent, il dresse ses ruines romantiques, ruines d'une table gréseuse reposant sur un tas de sable haut de 300 mètres.

A l'Est de la Pama, la table reparaît à la même altitude (720 mètres environ), forme le sol du vaste plateau Aboma, témoignant la constance de cet horizon géologique que l'on suit au Nord jusqu'à Souanké à la frontière du Cameroun, et jusqu'à Bangui même, puis jusqu'à la bordure orientale de l'Etat belge (faille des grands lacs), soit sur 2.000 kilomètres : c'est dans cette nappe épaisse et en la déblayant que le Congo a établi son bief central (préparé ou non par une dépression antérieure). Dans cette masse il a ouvert son « couloir » entre Tchoumbiri et les Dover-Cliffs du Pool. Le Pool lui-même est creusé à l'emplacement de blanches falaises plus hautes encore dont la base est reconnaissable à la pointe Kalina, à l'île Mbamou, et sert de fondations à Brazzaville (de M'pila à la pointe hollandaise, à

(1) La Mpioka est un petit affluent de gauche du Bas-Congo; elle finit à Manyanga, à 60 kilomètres en aval de l'Inkissi.

l'embouchure du Mfoa et jusqu'à la pointe dangereuse).

La nappe de grès blancs du Haut et Moyen-Congo semble interrompue à l'Ouest au voisinage du 12$^e$ méridien par une fracture ou brusque dénivellation qui achève de donner à ces grès une importance capitale dans la physionomie de la colonie. Cette falaise ou suite de falaises est sa frontière sur 500 kilomètres; elle partage les eaux du Congo moyen et celles du Gabon (Ivindo, Ogooué). Au Nord du Sébé, elle marque d'une manière absolue la limite occidentale des grès blancs. Au Sud elle est prolongée par le cours du Ndouo (Niari supérieur) comme s'il avait suivi un affleurement rectiligne de couches. Enfin, au point où le même méridien coupe le fleuve Congo et limite la colonie française au Sud, à Manyanga, les grès semblent pareillement brisés au-dessus de la Mpioka.

A l'Ouest de cette dernière faille, les grès blancs ne se retrouvent plus qu'en lambeaux rares, dont le dernier serait celui de Tomolo-Kouti-Lutété (altitude inférieure à 400 m.) à la limite orientale des plis cristallins.

A l'Ouest de la cassure ou dénivellation que longe le Ndouo, des îlots plus reconnaissables et un peu plus étendus jalonnent le bassin médian du Niari (Colonie du Moyen-Congo) et son versant qui monte vers la ligne de faîte Niari-Ogooué; îlots dans la haute Lali-Bouenza, dans la subdivision de Sibiti, puis à l'Ouest de Loudima sur 50 kilomètres (Cholet dit: jusqu'aux affleurements cristallins — précambriens ou siluriens — du Mayombe); peut-être même en subsiste-t il entre les sommets du Mayombe, mais en ces points la confusion est possible avec les grès crétacés de la zone littorale.

Si nous passons de l'autre côté de la ligne de faîte, orientée sud-est nord-ouest, entre le Niari et l'Ogooué moyens, nous retrouvons les grès blancs bien à l'Ouest du douzième méridien.

Les monts de la haute Lolo et la ligne de faîte qui les relie aux plateaux Batékés nous sont encore inconnus; mais il est maintenant rationnel de préjuger que, si cette région frontière a conservé son relief, elle conserve aussi partiellement son toit de grès.

Le dernier îlot au Nord-Ouest semble être sur la rive gauche de l'Ofoué moyen, au pic Desousa où une table de latérite, à l'altitude de 800 mètres, recouvre des grès grossiers, couvrant eux-mêmes des phtanites (cambriennes ou siluriennes ou dévoniennes).

Barrat signale la nappe blanche sur les vallées de la Liboumbi et du Lolo moyen, puis des îlots sur les contreforts sud-nord découpés par l'érosion dans le massif de la haute Lolo-Louessé, nœud orographique essentiel du Gabon.

Enlevés de la vallée de l'Ogooué, ils y ont laissé comme témoin le rocher de Mouenda (Aouandjis), rive gauche de l'Ogooué à l'ouest de Franceville. En ce point la base du grès est grossière et presque un poudingue à galets de quartz blanc; le grain devient plus fin vers le sommet, les couches sont horizontales, reposent sur des couches précambriennes ou siluriennes, et sont traversées complètement par un dyke de diabase.

Au Sud du Sébé, ce sont les débris mêmes de la falaise jusqu'à la Passa à l'Ouest.

* * *

Des renseignements que nous avons pu recueillir semblent établir que l'extension primitive des grès permotriasques, remarquable d'Ouest en Est n'est pas moins considérable au Nord du bassin congolais. Il serait intéressant de comparer aux grès du Moyen-Congo ceux de la région élevée entre Oubangui et Chari. Sur l'anticlinal qui de Dekoa (560 m.) s'élève au Nord-Est vers les monts Chala (14.000 ou 1.500 mètres) des grès tendres blancs et rouges, sont signalés en effet :

1° A l'altitude de 900 mètres sur la crête topographique même entre les sources du Couira ou Bongou (affluent d'Oubangui) et celles du Tété Manovo (versant Chari-Tchad);

2° Sur le haut versant qui regarde le Sud, dans la haute Kotto;

3° Sur le versant nord, dans la zone des « Kagas », de Crampel à N'délé.

L'identité des grès de ces deux colonies montrerait que l'émersion du continent équatorial a porté à une altitude voisine de 900 mètres (au-dessus des mers), une plate-forme grande au moins comme 5 fois la France ou le quart de l'Europe, et couverte uniformément des mêmes sédiments blancs presque horizontaux. La colonie du Moyen-Congo en est à peine la huitième partie.

Il est aisé de se figurer le ruissellement des eaux superficielles vers l'ouest du plateau. Les multiples cascades de déversement formèrent d'abord les sillons de l'Ogooué, du Niari et peut-être du Congo inférieur. Puis, soit qu'une partie de l'immense plate-forme ait été déprimée dès le début, ou qu'un lac intérieur soit résulté d'un affaissement central avec accompagnement d'accidents tectoniques qui favorisèrent la captation du lac tertiaire par le Congo, cette captation paraît en tout cas récente.

Elle est marquée en effet par une série sédimentaire caractéristique que nous allons décrire, et que M. P. Dupont a datée de l'époque postpliocène (galatées et fischéries de Nemlao).

SIXIÈME SÉRIE

### Alluvions jaunes, Postpliocènes.

Une sixième série géologique, postérieure aux précédentes, s'est déposée sur elles depuis l'émersion définitive du continent. Elle n'est recouverte çà et là, que par des dépôts détritiques plus modernes encore, dont *elle se distingue par son aspect de sable argileux fin, homogène mais non compact, avec une coloration franchement jaune. Fréquemment des lits de cailloux roulés achèvent de donner à cette série une physionomie particulière.*

La coloration jaune, due à des oxydes ferriques,

s'altère aux intempéries, mais elle est remarquable dans les tranchées nouvellement ouvertes. Il nous semble que la teinte jaune ocre domine sur le plateau du Moyen-Congo, avec prédominance du sable sur l'argile à Brazzaville et sur les plateaux Aboma, Koukouya, Batéké, tandis que la proportion d'argile devient prépondérante vers l'Ouest, avec une teinte kakie, dans les régions du moyen Niari et du bas Congo. La présence de latérite dans cette série y introduit parfois une coloration violette qui peut porter à la confondre avec la quatrième série, rouge violacé.

La latérite apparaît en effet partout à la base de la sixième série, soit que celle-ci ait revêtu la surface déjà latéritisée des couches antérieures (1), soit que les eaux fluviales ou pluviales aient concentré les oxydes de fer à la base des couches sablo-argileuses, meubles et perméables. Ainsi se sont formées des pseudo-latérites variées :

Lits d'argile jaune rougeâtre, ferrugineuse, compacte.

Grès quartzeux noircis du lit du Congo (originellement très blancs).

Conglomérats bariolés de cailloux roulés que cimente la limonite ou l'hématite.

Croûtes semblables à la fonte, ou blocs de fer concrétionné, véritable minerai que les natifs du Gabon, du Congo et de l'Oubangui savaient forger pour fabriquer des armes et des outils, avant notre venue.

Des lits de cailloux roulés caractérisent cet horizon géologique. Ce sont des minéraux siliceux très durs, que leur densité rassemble à la base des sables argileux : des galets ou du gravier de quartz translucide, ou des silex, arrondis par le transport en forme de dragées ou d'amandes, et des rognons de quartzites ou de grès siliceux d'origine moins lointaine. S'ils ont raviné la surface des couches sous-jacentes ils contiennent des éclats ou des blocs de ces couches : grès quartzeux blancs ou violacés, ou calcaires.

Enfin l'argile, abondante en ces sables postpliocènes, apparaît parfois en lits distincts dans la masse ou, par l'effet des pluies, à la surface du sol : elle est fine et couleur gris cendré.

Exceptionnellement on rencontre aussi dans des mares ou marigots de ce niveau, sur les grès blancs, une terre blanche vraisemblablement formée de silicates magnésiens : elle peut servir à blanchir les cases; les Batékés s'en peignent le visage, médicament ou fétiche?

Dans son ensemble le diluvium jaune, surmontant toujours les cinq séries antérieures ou ce qui en reste, n'a pas le même caractère de continuité qu'elles. Il s'est déposé par traînées à des niveaux très différents depuis le haut plateau Koukouya (750 mètres) ou les sources de la Louala belge (plus de 700 mètres), jusqu'au rivage atlantique.

Son épaisseur est presque uniformément de 20 à 30 mètres sur les plateaux comme à Brazzaville même ; elle paraît surtout considérable dans le sillon du bas Congo, au sommet des versants ; le diluvium accompagne le fleuve jusqu'à l'océan même, et forme à Banane une falaise datée de l'époque postpliocène par ses fossiles. Dupont, qui a suivi cette série de l'Atlantique jusqu'au Pool, l'a attribuée exclusivement au déversement d'un ancien lac congolais vers la mer. Mais nous venons de marquer sa présence sur le plateau Koukouya, au bord même du gradin qui domine le Gabon. Et nous croyons avoir trouvé les mêmes sables argileux hors du bassin congolais dans la vallée du Niari ; la poche de « grès jaune » de Mindouli pourrait bien être des mêmes sables. Enfin Barrat a signalé dans l'Ogooué moyen des formations argilo-sableuses jaunâtres, contenant des lits de cailloux roulés, avec ou sans latérite.

Il est donc normal d'attribuer à ces formations une seule et même origine : le ruissellement des eaux de la plate-forme africaine vers l'Océan. Que ces eaux aient eu, dès l'émersion du continent, plusieurs exutoires vers l'Ouest ou seulement un seul (l'Ogooué), la question est secondaire. Ces exutoires se sont modifiés; leur creusement d'Ouest en Est a été interrompu lorsque le Congo inférieur a capté le premier des bassins étagés formant aujourd'hui le domaine hydrographique du Congo au-dessus de Zonga. C'est cette captation qui est le phénomène décisif et qu'il faudrait expliquer. C'est elle qui a interrompu le ruissellement direct des eaux superficielles vers l'Ouest, vers le Sébé et peut-être vers le Niari.

Cette captation a permis le creusement du bief central congolais et l'écoulement des déblais vers l'orifice de Zonga-Boma. Le niveau des lacs congolais — et celui des alluvions déposées — se sont abaissés à mesure que l'orifice s'est élargi et approfondi. L'hypothèse d'une fissure ou fracture des monts du bas Congo, empruntée par les eaux, vient naturellement à l'esprit ; mais elle n'a pas été vérifiée et la faible profondeur du Stanley-Pool (25 mètres) ne la confirme pas.

***

Le creusement du bassin congolais me paraît à peu près terminé, contrairement à l'opinion que j'ai entendu émettre sans cesse. Il suffit d'observer l'allure des alluvions de la VI[e] série et l'aspect des « terrasses » que le creusement quaternaire a laissé subsister. C'est l'une de ces terrasses qui forme le grand bief navigable du Congo — entre les Stanley-Falls et le Stanley-Pool — et de l'Oubangui inférieur, en dessous de Zinga. Ce bief a été creusé et déblayé dans l'épaisseur des grès blancs, friables et inégalement durs, jusqu'au soubassement de grès violacé, rouge. Mais celui-ci, apparaissant à l'issue occidentale du bief, détermine le niveau inférieur du bief ; il s'oppose, par

(1) Le nom de « latérite » définit l'aspect spécial que prennent les roches silico-alumineuses (granit, gneiss, basaltes,...) et même les grès, sous l'action particulièrement intense des pluies et de l'évaporation entre les Tropiques. La surface des roches, plus ou moins altérées, est revêtue d'une croûte uniformément rougeâtre qui a reçu le nom de Latérite.

son homogénéité et par sa dureté, à un abaissement de ce « niveau de base » du bief central ; il oppose d'ailleurs aux eaux une pente inverse à la leur, puisque nous avons vu à Brazzaville les grès violacés plonger à l'Est, tandis que les eaux tendent à l'Ouest. L'abaissement annuel du seuil rocheux de Brazzaville-Léopoldville, aux environs de la cote 288, est donc insignifiant, tandis qu'*en amont* du seuil le Congo moyen et supérieur tend depuis longtemps à l'adoucissement de sa pente, à l'horizontalité. Ainsi, tandis qu'entre la première chute de Léopoldville et Manyanga le fleuve tombe de 150 mètres, à l'Est de Léopoldville le Congo n'est plus que :

A 20 mètres au-dessus du seuil à Kouamouth ;

A 27 mètres au-dessus du seuil à Mpouia-Tchoumbiri ;

A 34 mètres au-dessus du seuil à Mossaka-Loukoléla ;

A 140 mètres au-dessus du seuil à Stanleyville, distant de 1.500 kilomètres.

L'Oubangui, entrant dans la colonie du Moyen-Congo après les rapides de Zinga, à 1.100 kilomètres du seuil, n'est qu'à 55 mètres au-dessus de lui C'est dire que le profil « en long » du bief fluvial navigable au-dessus de Brazzaville n'est pas très éloigné de l'horizontale ; il est fixé; son ensablement graduel, irrémédiable, a commencé avant que fussent complètement asséchées les cuvettes de la terrasse centrale et des terrasses supérieures. Le dérochement imprudent de l'Oubangui à Zinga et Zongo, celui du Congo aux Stanley-Falls, *augmenteraient l'ensablement du bief central et n'amélioreraient vraisemblablement pas les biefs supérieurs* de façon durable.

*
* *

Quoi qu'il en soit, des masses incalculables d'alluvions ont été charriées ou déposées sur les colonies du Moyen-Congo, du Gabon, du Congo belge occidental depuis le temps d'émersion — secondaire ou tertiaire — du continent. Rien ne peut être comparé en Europe à cet alluvionnement continental ; nous dirons seulement qu'on estime à 350 millions de mètres cubes la masse d'alluvions que le Congo, bien réduit à notre époque, entraîne encore annuellement vers la mer. Les lambeaux qui subsistent n'en sont qu'une *infime* partie et sont chaque jour amoindris par l'érosion, par le ruissellement.

Leur présence n'a pas qu'un intérêt scientifique et l'intérêt que leurs minerais de fer ont eu pour les indigènes du Moyen-Congo. Par sa composition la terre d'argile sableuse ocre est légère et peu perméable ; elle permet la croissance de forêts et de riches cultures que ne portent pas les régions de sable et de grès blanc. L'exemple du plateau Koukouya boisé, fertile, peuplé, au-dessus des vallées sablonneuses, pauvres, à demi désertes qui l'entourent, est caractéristique. Tant que les forêts ou les cultures protègent ces alluvions, celles-ci restent fertiles. Mais la stupide dévastation des forêts par le feu n'y laissant plus pousser que de l'herbe, et celle-ci disparaissant complètement à la fin de la saison sèche, rien ne protège ce sable argileux meuble contre les rudes pluies équatoriales d'octobre-novembre ; alors le ruissellement enlève les cendres, puis les matières organiques qui ne se reproduiront plus, et l'argile grise très légère sans laquelle ces alluvions étuviales ne sont plus que des sables infertiles, identiques aux sables blancs du V$^{e}$ niveau.

*
* *

L'énorme quantité des alluvions « jaunes », l'importance du sillon ouvert par les eaux entre le Stanley-Pool et la mer, ne laissent pas douter que le déversement du lac intérieur ait eu l'ampleur d'un long déluge. Vraisemblablement il ne s'est pas produit sans liaison avec quelque mouvement de l'écorce terrestre — cause ou effet du déversement — au commencement de l'ère quaternaire. Et il est vraisemblable qu'un mouvement de cet ordre soit, directement ou indirectement, l'origine de la dénivellation du 12° méridien.

Nous avons suivi sur 700 kilomètres cette dénivellation (page 18) constituant l'un des traits physiques marquants de l'Afrique Equatoriale Française.

Son bord supérieur apparaît comme la crête d'un glacis blanc qui descend doucement vers l'Est jusqu'au 18$^{e}$ méridien. A l'Ouest il borde, et domine un vide de 200 mètres ; et rien ne tombe de l'étage supérieur dans l'inférieur, sauf à l'extrême-sud par la fissure du Congo.

Cette crête limite deux colonies françaises entre lesquelles elle a été prise d'emblée comme frontière. Elle partage les eaux de deux versants : à l'Ouest celui de l'Atlantique (Ivindo, Ogooué, Niari), à l'Est le bief central du Congo. Elle sépare mieux encore deux régions physiques dissemblables : à l'Est, les sables et grès blancs du Moyen-Congo, sol pauvre et le moins boisé de la zone équatoriale ; à l'Ouest et en contrebas, les roches variées et les argiles rouges du Gabon oriental, imperméables et couvertes des plus riches forêts.

L'importance de cette dénivellation n'est pas moindre pour l'avenir de la colonie. Elle en constitue en effet le seul relief, trop infime pour provoquer des précipitations atmosphériques régulières et pour régulariser leur ruissellement par des écluses naturelles, barrages rocheux ou lacs. Les pluies, tombées capricieusement sur les hauteurs, ruissellent donc très vite, non sans raviner brutalement et emporter l'humus ; les hauteurs se déboisent, attirant de moins en moins les pluies ; et après chaque période orageuse l'eau des hauteurs vient s'ajouter sans retard à l'eau reçue par les plaines ; les rivières s'étalent sur un fond que les alluvions ont déjà fait horizontal ; elles débordent en marais illimités, vaseux, putrides dont le manque de pente et l'excès de végétation empêchent l'écoulement.

Entre ce marais à jamais malsain et les hau-

teurs qui se déboisent, la place manque pour des populations nombreuses (1).

L'importance de la dénivellation frontière nous incite donc à la décrire en signalant pour la première fois sa continuité. Nous ne dissimulons pas que nos renseignements minéralogiques et altimétriques n'ont pas toute la précision scientifique désirable.

C'est au Nord, près du Cameroun, que la présence de cette dénivellation est la mieux établie. Elle forme à partir de Souanké, une falaise continue et, sur plus de 100 kilomètres, rectiligne; elle ferme comme un mur les plaines gabonaises de la Karagoua, du Djouah, du Djaddié, du Liboumbi. Ces plaines sans accidents de terrain, presque sans pente et marécageuses, commencent à une altitude d'environ 525 mètres.

La falaise Bakota les domine généralement de 200 mètres, voire de 400 (au nœud de Bellevue), et M. le commandant Crépet, de la mission Périquet, n'a pu trouver qu'en un point cet escarpement réduit à 75 mètres.

La même dénivellation, moins connue aux environs de l'Equateur faute d'altitudes précises, est reconnue plus au Sud entre le Haut-Ogooué et les sources du Kouyou, de la Diélé-Alima, de la Lékéti, de la M'Pama. Tandis que l'altitude des plateaux Batékés et Koukouya, dégradés par l'érosion, reste de 750 et même 850 mètres (monts Amaya), les affluents du Haut-Ogooué ne descendent guère que d'une altitude de 450 mètres. La différence des deux versants, plus sensible encore que celle des niveaux, est notée avec insistance par les compagnons de Brazza : le climat, le sol, la végétation, les races, contrastent fortement quand on monte de l'Ouest à l'Est

Si l'on continue à longer le 12e méridien, on le trouve suivi par le cours du N'Douo-Niari supérieur, dont l'orientation première n'a aucun rapport avec la direction générale que ce fleuve suivra vers la mer. Dans son cours supérieur il coule dans une plaine calcaire large de 30 kilomètres, haute de 400 mètres, dominée à l'Est par un ressaut, ou barrière de collines, atteignant d'emblée l'altitude de 600 mètres et même 660 mètres entre Mayama et Renéville. Ce ressaut remarquable diffère de la plaine calcaire par la nature de ses roches, grès friables dégradés par les affluents de gauche du Niari. Il semble que le Niari ait emprunté dans son cours supérieur une ancienne faille, ou la ligne de démarcation de deux couches géologiques.

Enfin, sur cet alignement, nous avons signalé la faille reconnue par le professeur P. Dupont en 1887, près de Manyanga et de la Mpioka. En ce point, où la frontière politique quitte le cours du Congo, se dresse un mur rappelant la falaise Bakota à 750 kilomètres d'elle, brisant nettement les IVe et Ve séries sédimentaires que nous avons décrites et marquant peut-être, au Sud-Ouest, la limite des grès blancs.

La constance de ce gradin et sa netteté portent à y voir, soit une fracture des couches, soit même le bord exhaussé d'une faille ou suite de failles peu anciennes, affectant des couches sédimentaires moins solides que le soubassement archéen sur lequel elles reposent. Dans les deux cas, l'érosion aurait enlevé, à l'Ouest de la fracture ou faille, les couches disloquées. Cette hypothèse est suggérée par la présence des argiles fluvio-lacustres (décrites en VIe série) sur le sommet du gradin. Ces alluvions sont signalées sur les plateaux Aboma et Koukouya à une altitude d'au moins 700 mètres, qui marquerait le plus haut niveau de l'ancien lac ; il faut aller jusqu'aux monts de Cristal ou tout au moins jusqu'au nœud orographique entre Lonessé, Ngounié et Ogooué pour trouver des hauteurs équivalentes — et non supérieures — qui aient pu limiter à l'Ouest le lac tertiaire ; si ces alluvions ont été déposées à l'altitude où nous les trouvons, elles l'ont été sur le bord même de la dépression congolaise moderne. On se demande si l'ancienne cuve polygonale, plus vaste que la dépression moderne, n'a pas été brisée dans sa partie occidentale, et si l'un des bords de la fracture n'est pas monté ou descendu par rapport à l'autre. Certaines raisons feraient penser que le bord oriental, à l'Est du douzième méridien, a pu s'exhausser de 200 mètres, rétrécissant la cuve et formant le gradin continu qui subsiste du Cameroun au Congo inférieur.

L'examen des couches, qui, dans cette hypothèse, se continueraient de part et d'autre de la fracture à des niveaux différents, devrait être poursuivi méthodiquement, ne fût-ce qu'au point de vue minier ; il serait peu probable qu'une faille aussi considérable n'eût pas été injectée par le magma interne, et qu'elle n'eût pas de rapport avec les gîtes métallifères du Sud de la colonie.

SEPTIÈME SÉRIE

## Matériaux de remaniement des séries précédentes.

De toutes les couches étudiées jusqu'ici, celles qui — indépendamment de leur âge ou de leur nature — se trouvent exposées à l'action des agents naturels, ont été et sont de plus en plus altérées. L'intensité des phénomènes atmosphériques (soleil, pluie, évaporation, vent, ruissellement, électricité), plus grande à l'équateur qu'aux autres latitudes, donne à ces altérations ou remaniements une importance qu'ils n'ont pas en Europe : oxydation plus ou moins profonde des surfaces rocheuses, mélange des éboulis au bas des pentes où les eaux courantes les brassent, enlèvent, transportent et déposent plus loin.

Pour le géographe ces désagrégations ou dépôts recouvrent la majeure partie des horizons formant les quatre premières séries, qui restent in-

(1) Il en est de même dans la trouée que le grand fleuve s'est ouverte au cœur de la forêt équatoriale. Sans autre régulateur que l'alternance des pluies enflant tour à tour ses affluents de droite et de gauche, le Congo subit des crues périodiques, et les variations considérables de son lit empêchent l'établissement de populations stables sur ses rives.

distinctement invisibles au spectateur non averti. La forêt du Mayombe ou de la Mossaka, les berges des fleuves ne sont pour lui qu'un tapis d'humus très épais. La vase des marais semble atteindre des profondeurs inconcevables sur d'immenses espaces comme la cuvette de Liranga. Une sorte de latérite a couvert et couvre encore de vastes régions de la Haute-Sangha, de la Haute-Licona, de l'Ivindo, du Niari, du plateau bacongo; ou bien elle forme des aspérités qui prennent, au milieu des plaines, l'importance de montagnes. Enfin des grès de date récente sont venus se reconstituer dans les régions basses, à la place des grès anciens emportés par les eaux.

Pour le géologue au contraire, ces argiles, sable, grès ferrugineux ou décolorés sont des accidents sans importance, transitoires, et qui n'ont pu conserver qu'exceptionnellement les parcelles amoindries des métaux ou de gemmes qu'ils avaient empruntées à des massifs riches aujourd'hui arasés.

Il faut pourtant noter l'étendue de certains de ces dépôts, comme les alluvions argileuses de la cuvette de Liranga, la fréquence des sables fluviatiles, et la variété des latérites. Tantôt celles-ci revêtent d'une carapace uniformément rouge la surface des roches les plus diverses, littéralement décomposées sur place par l'oxydation; tantôt noirâtres, en lits d'argile ou de sable aggloméré, en nodules concrétionnés, en plaques rappelant la fonte; tantôt bariolées, véritables grès ou poudingues, caverneux ou compacts, elles sont cimentées par des oxydes ferriques qui en font de véritables minerais et qui leur donnent une grande variété de couleurs.

Mais, plus encore que les autres séries, celle-ci subit l'usure active des altérations, des remaniements, et des transports vers la mer.

HUITIÈME SÉRIE

### Sédiments secondaires et tertiaires de la zone littorale.

En raison du rattachement prochain (1) de la circonscription gabonaise du Kouilou-Niari à la colonie du Moyen-Congo, nous noterons l'aspect particulier de cette province.

C'est une côte sans relief, d'une largeur de 50 kilomètres entre l'Atlantique et le versant du Mayombe déjà décrit (I^re^ et II^e^ série). Le pays est recouvert par les matériaux des V^e^, VI^e^, VII^e^ séries, mais est formé en réalité par des sédiments marins sans aucun rapport avec ceux que nous avons vus.

Nous avons dit qu'à l'Est d'une ligne approximative Kakamoëka-sur-Niari Boma-sur-Congo, le futur continent équatorial dormait sous la mer permienne et peut-être triasique. A l'Ouest au contraire, et sur l'emplacement actuel de l'Atlantique, les temps primaires ont dû voir un continent équatorial — ou des terres rattachées au continent austral et qui s'effondrèrent avant celui-ci. Leur effondrement est antérieur à l'époque jurassique, puisqu'on trouve sur le littoral gabonais des sédiments liasiques.

(1) Effectué en juillet 1918, après la première impression de ce travail.

Ainsi un mouvement de bascule autour de l'axe Kakamoëka-Boma semble avoir fait émerger un continent à l'Est pendant qu'un autre s'affaisait à l'Ouest, au cours des temps permo-triasiques. Après l'émersion, sans doute progressive et lente, un nouveau relèvement plus lent encore élargit la zone littorale et amena au jour des sédiments presque horizontaux, fossifères, marins.

Les plus anciens qu'on ait atteints, sont les grès tendres coquillers de la côte Mateva, de Pointe-Noire et de Pointe-Indienne, datés du lias inférieur (1). Au Sud de l'Angola et peut-être au Nord de la colonie du Gabon, Choffat a relevé l'étage albien de l'infracrétacé Ces dépôts sont continués d'une façon plus manifeste et plus uniforme par les horizons supérieurs (crétacés et tertiaires) de l'estuaire du fleuve Gabon, du Mayombe maritime et de l'Angola. Barrat en a conclu que le relèvement de la côte s'est propagé du Sud au Nord, à partir de l'époque jurassique (ou plutôt liasique). L'ensablement du rivage par les alluvions du Congo et des fleuves côtiers, à la faveur du courant marin longeant la côte du Sud au Nord, accentue cet élargissement de la zone littorale.

Dans la province du Kouilou, la superposition des couches, en partant de la surface, est la suivante :

*Bas-Kouilou-Niari*, *Bas-Loémé*, *Bas-Congo : vases et alluvions d'estuaires.*

*A la falaise de Loango et vers l'intérieur : formations ferrugineuses (pseudo-latéritiques) étendues ; elles sont, d'après Péquel-Loesches, fossilifères : Leda, Mactra, Tellina, Cardium.*

*A Massabi, Landana, et dans le Moyen-Loémé, à 40 kilomètres de la mer : des calcaires tertiaires renfermant des Nautilus, poissons, dents de crocodiles et coprolithes.*

*A Pointe-Indienne (Loango), à Pointe-Noire et la côte Matéva : grès tendres liasiques, seuls sédiments secondaires connus dans cette partie de la côte.*

*Au Nord du Moyen-Loémé, dans l'Ouest de Chimpèze, et dans le Moyen-Loukoulou, affluent méridional du Chiloango : grès blancs d'origine et d'âge inconnus, peut-être en rapport avec notre V^e^ série.*

Ces couches peu inclinées, surélevées de quelques mètres à peine au dessus de la mer, s'appuient à l'Est sur les escarpements cristallins du Mayombe.

La ligne de contact est presque droite de Boma à Kakamoëka. Les piliers granitiques de Boma, du Moyen-Loémé, du Bas-Kouilou, du cap Matouti (Mayoumba) jalonnent cette ligne comme un môle sur lequel sont venues s'écraser les vagues huroniennes et calédoniennes du Mayombe — môle au pied duquel, plus tard, se sont déposés les pre-

(1) Voir *Mission hydrographique du Gabon*, 1910-1911.

miers sédiments de l'Atlantique pendant que, sur le nouveau continent, l'érosion a remis au jour les antiques plis enfouis sous des sédiments.

NEUVIÈME SÉRIE

## Gîtes métallifères et minéraux utiles.

CUIVRE

Nous avons signalé, dans l'horizon supérieur des calcschistes, les gîtes cuprifères du K. Niari et du Djoué.

Leur formation est en rapport, bien qu'on en ait dit, avec un plissement des calcaires. Les calcaires non plissés ou nivelés de la vallée même du Moyen-Niari n'ont pas fourni de gisements importants de cuivre. Au Sud du fleuve le plissement des calcaires a dû affecter aussi les grès supérieurs qui ont épousé, à Mindouli, les formes ondulées du calcaire dévonien, et qui ont offert après ce plissement moins de résistance à l'érosion : aussi trouve-t-on présentement ces grès rompus au voisinage immédiat de la zone cuprifère ondulée. Le plissement serait donc d'âge tertiaire, en rapport avec la venue des diabases du Bas-Congo, du Haut-Ogooué et du Bangui qui toutes sont métallifères.

Au moment de l'injection minéralisatrice, l'épaisseur et l'imperméabilité des grès rouges ont suffi pour arrêter les vapeurs qui les ont à peine modifiés (grès verts localisés de Mindouli) Les vapeurs imprégnèrent abondamment les calcaires supérieurs, dont quelques-uns ont recristallisé, et elles se déposèrent en minerais complexes, de riche teneur.

Plus tard, la dislocation des grès par les agents atmosphériques, le contact des amas ou filons dénudés avec des eaux siliceuses, ferrugineuses et calcaires ont détruit et appauvri superficiellement les filons, notamment par substitution de silicates et de carbonates aux sulfures d'injection. Leur richesse reste cependant telle qu'au lieu d'exploiter à 3 0/0 de cuivre, comme en Europe, on laisse sur le carreau les minerais mélangés dont la teneur ne dépasse pas 30 0/0. Encore faut-il noter la complexité des minerais dont le traitement électrolytique permettrait de retirer un appoint appréciable d'argent (1).

Nous nous bornerons à une énumération des gîtes connus, exploitables.

1° Gîtes de remaniement de Loudima (Tchidounda).

2° Groupe de Mboko Songho exploité depuis des siècles par les natifs, reconnu en 1885 :
- Abikoula-Boko-Songho sur la Haute-Loudima, affluent du Niari.
- Akouimba (monts Pangala).
- Dienguila (Haute-Bodi, affluent du Kengué), rivière Gola (affluent Kengué).

Cu, avec Fe, Pb, Ag (carbonates et phosphates).

3° Groupe Loutété-Louvizi occidentale :
- Petite Louvizi, affluent Loutété, et monts Gongolo.
- Haute Manionda (affluent Loutété).
- Zanga Zombo.
- Pimbi sur Louvizi occidentale.

Pb filonien et recristallisé, Cu.

4° Groupe Louvizi orientale Loukouni :
- Haute-Louvizi orientale.
- Mindouli.

Cu avec Ag, Pb, Zn, Mn, Mg, Mo, Fe, Fl (silicates, carbonates, sulfures complexes).

5° Groupe du Djoué :
- Renéville-Mayama.

Cu, plus complexe encore et peut-être plus riche que le 4e groupe.

6° Région des sources de la Sangha :

Cu reconnu dans le cercle de Koundé (notamment dans la Haute-Kadéï, à Mouri, etc.). Des dioptases ont été trouvées sur la rive droite de la Sangha, près de Nola.

Il est probable que d'autres amas exploitables, c'est-à-dire en affleurement ou sous des couches gréseuses amincies, seront encore trouvés. C'est pour y contribuer que nous nous sommes efforcé de déterminer les limites — antérieurement imprécises — du calcaire. Nos recherches nous font penser en outre qu'on a cherché pendant longtemps le cuivre où il n'était pas. Le niveau supérieur (utile) du calcaire dévonien est à une altitude voisine de 400 mètres, aux mines de Mboko-Songo — à moins de 400 mètres dans la Haute-Louvizi — à 380 ou 400 mètres à Mindouli où cependant le calcaire avec dioptases paraît atteindre l'altitude de 520 mètres — à 400 mètres environ à Renéville, — quelle que soit la hauteur (de 600 à 750 mètres) des crêtes voisines. C'est donc à cette altitude soutenue plutôt que dans la plaine qu'il faut chercher, le long des frontières méridionales de la colonie, et peut-être aussi ailleurs L'examen nous a montré (IIIe série) le contact des calcaires avec d'autres niveaux :

1° A l'Ouest avec l'alignement cristallin Bas-Congo-Bas Kouilou N. (versant oriental). Au Nord du Tchiloango ce secteur frontière, en colonie française du Moyen Congo, n'a guère été exploré qu'en quelques points de passage, toujours les mêmes.

2° A l'Est de Boko-Songo avec les grès dominant les sources du Foulakary et du Loula : la convexité des crêtes au Nord a été seule prospectée (fructueusement, de Boko-Songo à Mindouli) ; le prolongement des crêtes vers l'Ouest, leur concavité vers le Foulakary en colonie française, sont peu ou pas connus

3° Dans le Djoué, contact avec des grès blancs montant vers les sources de l'Ogooué et vers le grand anticlinal Niari-Ogooué. Thollon n'a reconnu qu'un arc inférieur à 50 kilomètres.

4° Dans la boucle inférieure du Kouilou-Niari, contact avec une aire gréseuse qui a pu protéger les calcaires supérieurs dans la région de Macabana. Cette aire se reliant à la couverture plus ou moins ébréchée du massif de la Haute-Louessé

(1) Cet argent qui est une des singularités du minerai de Mindouli se trouve, avec quelque fréquence, à l'état natif dans des cassures de la chalcosine, où les eaux météoriques ont certainement pénétré.

— et de l'anticlinal qui le continue jusqu'aux sources de l'Ogooué — réserve l'espoir de nombreux contacts et d'autres plissements des calcaires.

Enfin, si le bassin de l'Ogooué au voisinage de la colonie du Moyen-Congo présente un facies dévonien qui ne paraît pas cuprifère, par contre la région littorale peut receler du cuivre. Sa constitution géologique rappelle celle du Katanga ; elle offre en outre une grande uniformité du Cameroum à l'Angola, et des dépôts sédimentaires de malachite, à la base du crétacé, sont connus depuis longtemps sur la côte d'Angola.

### OR

L'or n'est exploité nulle part en Afrique Équatoriale Française.

Il est connu au Gabon à Mayoumba (cap Matouti), comme curiosité dans le granit, et il est signalé dans le Nyanga ; il a été trouvé au Mayoumbe belge, près de notre frontière, dans la Dimba (Haut-Tchiloango).

Au Moyen-Congo il est reconnu :

1° Dans le Mayoumbe français, semble-t-il.

2° Sur le territoire d'une société concessionnaire de la Haute-Sangha (quartz aurifère des massifs métamorphiques).

Notre ignorance de la géologie du Moyen-Congo ne permet pas encore de détailler les points où les recherches seraient le plus urgentes. Cette ignorance est telle que plusieurs pointements granitoïdes relevés par nous viendraient, sur la carte de Barrat, se placer au milieu des grès blancs supérieurs. De Brazza et Guiral n'indiquaient-ils pas le granit aux rapides du Djoué, faits des plus beaux grès de l'Inkissi ?

Cependant l'uniformité du continent et des divers gisements qu'on y a pu étudier conseille d'examiner au point de vue aurifère : d'une part, les terrains cristallins avec leurs intrusions granitiques, quartzeuses, peut-être dioritiques, et, d'autre part, les dykes de diabase tertiaires. Nous signalerons notamment aux prospecteurs les points suivants :

— Niari inférieur : vallée du Loubomo (chaîne du Mayombe) jusqu'à la région du haut Tchiloango.
— Niari moyen : pâté cristallin à l'Est de Sibiti.
— Niari supérieur : pâté granitique au Nord-Ouest de Kimboto.
— Haute-Licona-Mossaka, massif granitique ouest de Mbomo.
— Haut-Lebango, massif granitique ouest d'Abolo.
— Haut-Opa.
— Haute Sangha-Lobaye, zone cristalline.

Tous les terrains non métamorphiques, stériles à ce point de vue, et les alluvions fluviales qu'un hasard seul peut révéler — hors de la proximité des pilons énumérés ci-dessus — seraient également défavorables aux recherches.

### HOUILLE

L'existence d'une mer carboniférienne dans toute la zone équatoriale laisse peu d'espoir de trouver la houille dans la colonie.

Pour trouver les côtes au bord desquelles les dépôts charbonneux pouvaient se former, il semble qu'il faille aller : au Nord-Ouest jusqu'à l'île ou archipel des monts du Mouni (1), au Nord jusqu'à Koundé (schistes bitumeux) ou Baboua (graphite) et l'anticlinal d'Oubangui-Chari. De l'autre côté, l'archipel des monts Mossemba — Angola — devait former une avancée du continent qui réunissait encore l'Afrique Australe au Brésil et à l'Inde.

Entre ces deux rives devaient s'élever des hauts fonds qui devinrent plus tard le Mayombe et l'anticlinal allongé entre Niari et Ogooué ; mais la sédimentation dans cette mer bordée de roches cristallines était troublée par l'apport de sable quartzeux et de feldspaths défavorables à la formation houillère, comme les variations probables du rivage étaient défavorables à la grande végétation.

Seule une extension — problématique — des terres primaires au large du Gabon aurait permis la formation de la houille sous l'Atlantique moderne.

*
* *

Quant aux éruptions posttriasiques ou tertiaires auxquelles on attribue les sources salées et les puits d'huile minérale observés fréquemment le long de la côte africaine — elles n'ont pas encore été étudiées dans le Sud du Gabon.

*
* *

Nous noterons enfin que la Mission Périquet a envisagé la décomposition des matières organiques dans les forêts marécageuses du continent : elle conclut à l'impossibilité de formations tourbeuses dans les bassins de l'Ogooué et du Congo.

### AUTRES MINÉRAUX UTILES

Outre les puits bitumeux et salifères qui doivent être recherchés sous les dépôts tertiaires et crétaciques de la circonscription maritime du Kouilou, ces mêmes dépôts peuvent renfermer du gypse et de la malachite sédimentaires comme en Angola.

Le calcaire, introuvable dans toute l'Afrique centrale, existe en masses inépuisables au Moyen-Congo. Tandis qu'au Tchad (à l'exception du Mayo-Kebbi) et dans l'Oubangui, la presque totalité de la chaux usitée jusqu'à présent provient de bancs coquillers des grands fleuves — épuisés ou presque ; tandis qu'au Gabon la région côtière semble seule renfermer du calcaire, le Moyen-Congo recèle une zone calcaire de 200 kilomètres, de 300 peut-être.

Cette zone, depuis la région côtière jusqu'aux portes de Brazzaville, est étendue le long de la rivière K'Niari et de la future voie ferrée. Si elle ne fournit que des chaux maigres, celles-ci pourraient certes remplacer économiquement la majeure partie de la chaux européenne, fût-ce par un mélange avec cette dernière, et leur exportation intéresserait toute l'Afrique centrale.

(1) Voir la note au bas de la page 5.

Certains échantillons de calcaires peuvent d'ailleurs fournir au polissage, comme au Bas-Congo belge, du marbre à faible prix.

Les matériaux de construction abondent dans les quatre premiers niveaux que nous avons décrits, et même sur toute l'étendue du cinquième, notamment à Brazzaville.

L'argile borde tous les cours d'eau en quantité beaucoup plus considérable qu'en Europe. Elle a donné des briques, donnerait aussi bien des carreaux, tuiles ou tuyaux de poterie.

Pour les usages domestiques, les potiers de Boko, de Brazzaville et d'autres régions sans doute obtiennent une excellente matière en mélangeant aux argiles violettes (4e série) les argiles grises du sixième niveau.

Il n'est pas jusqu'aux sables blancs, stériles, mais très purs, qui ne puissent fournir matière à verrerie et à exportation dans le vaste bassin congolais et l'Afrique centrale et australe.

***

Enfin, si nous nous sommes volontairement limité aux certitudes qu'un examen géologique — bien insuffisant — nous a fournies, l'avenir réserve d'autres espoirs.

L'anticlinal primaire d'où sortent l'Ogooué, la Lali, le Djoué, d'une part, le Ngounié, le Nyanga, la Louessé à l'autre extrémité, recèle des ressources dont l'inventaire n'est pas commencé. D'autres régions intéressantes (Ngoko, Haute-Mossaka) sont inconnues. Et la Haute-Sangha-Lobaye, voisine du Cameroun, ou la chaîne du Mayombe ne le cède peut-être en rien aux régions minières d'avenir de l'Oubangui (Kouango), du Cameroun, du Gabon septentrional (monts de Cristal), du Mouni ou du Kassaï belge.

En ces régions comme au bassin cuprifère du Niari-Djoué, la houille semble faire défaut totalement. Mais le combustible des forêts et la houille blanche, que les forêts condensent et conservent, permettent les premiers essais et installations minières.

Nous en conclurons que la forêt, — source de richesse par le commerce de ses essences et de ses latex, — nécessaire au développement agricole et à celui des agglomérations urbaines, sera la condition *sine qua non* d'un développement minier et industriel.

De la conservation des forêts, dépend la fortune du Moyen-Congo.

Capitaine Jourdy.

---

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

*Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins* vingt francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

*Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à* quinze francs *pour les fonctionnaires coloniaux, l'armée et les membres de l'enseignement*

# LES INTÉRÊTS FRANÇAIS
## EN ÉTHIOPIE

Les rapports de M. Louis Marin au nom de la Commission du budget sont toujours utilement documentés. Dans son récent rapport (n° 5.719) sur les crédits additionnels de 1919, il apporte ainsi d'intéressantes données sur la situation présente de nos intérêts en Ethiopie.

C'est à propos d'un modeste crédit de 12.000 fr. demandé par le ministre des Affaires étrangères pour l'entretien des immeubles à l'étranger. C'est une curieuse histoire. On ne s'étonnera pas de savoir que des cinq légations accréditées à Addis-Abeba seule la nôtre était mal logée. Et pourtant dès 1907 M. Lagarde avait obtenu de Ménélik le don d'un vaste emplacement pour la Légation. Mais, ni à cette nouvelle, ni aux demandes des ministres qui succédèrent à M. Lagarde, il ne fut donné une suite autre qu'une simple autorisation accordée à M. Brice de construire à ses frais sur le terrain offert par le négus une maison du type indigène pour y installer sa demeure personnelle et provisoirement les divers services du poste!

C'est là que notre représentation est restée depuis lors, « au grand étonnement des autorités du pays », dans la modeste maison construite par M. Brice et que le crédit de 12.000 francs demandé au Parlement permettra d'acquérir de lui, déduction faite, sur ses dépenses de construction, du loyer de son séjour en Ethiopie! On retrouve ici la lamentable histoire du don fait par le gouvernement japonais à la France d'un immeuble destiné à notre ambassade et que la France n'a pas encore réalisé. Un projet est pourtant dressé depuis 1917, mais il n'est pas encore soumis au Parlement, et notre Légation à Addis-Abeba restera longtemps encore dans la maison indigène de M. Brice... « Nous retrouvons là, écrit justement M. Marin, un nouvel exemple de ce manque d'initiative et d'esprit de suite qui paralyse tant de nos entreprises extérieures. »

Et pourtant nos sympathies et nos intérêts en Ethiopie imposent à la France une représentation brillante. M. Louis Marin rappelle ces intérêts que nos lecteurs connaissent bien, notamment nos intérêts économiques sur lesquels nous avons publié (*Rens. Col.* 1918, p. 177) le rapport si précieux de M. Boucoiran. A propos des intérêts politiques, il dit :

La France, qui n'a jamais eu en Abyssinie d'ambitions *territoriales ou impérialistes*, a véritablement joué dans ce pays un rôle capital; son influence *intellectuelle et morale* lui a attiré, de la part des Abyssins, les sympathies les plus vives; elle doit son influence *économique* aux efforts qu'elle a faits *pour le développement du pays* et elle se doit de continuer dans cette double tâche : elle a créé des écoles, elle a entrepris et terminé la construction de voies ferrées, envoyé des missions médicale et vétérinaire, etc. ; elle est toute prête à aider le gouvernement abyssin de ses conseils pour procéder à des réformes nécessaires qui per-

mettront à ce magnifique pays de défendre *son indépendance*, son intégrité et d'accélérer *son progrès*.

La colonie française y est particulièrement intéressante, échelonnée sur le rail qui réunit Djibouti à Addis-Abeba. Les relations entre les divers groupes sont si étroites qu'on ne peut les comprendre, sans esquisser les ressources du premier groupe.

Cette colonie compte, à Djibouti, plus de 150 Français et comprend : *les services administratifs* du Gouvernement français assurés par une trentaine de fonctionnaires français; le service *médical* avec hôpitaux, comprenant 5 à 6 docteurs et infirmiers français ; la compagnie du *chemin de fer franco-éthiopien*, qui occupe à Djibouti environ 20 personnes et une cinquantaine en Abyssinie : la *banque* de l'Indo-Chine, dont le personnel français comprend 1 directeur, 1 sous-directeur-caissier et 3 employés; la Compagnie des *Messageries maritimes* qui a 3 employés français ; deux sociétés commerciales françaises employant 10 Français ; une société française exploitant les *salines* de Djibouti; une dizaine de grandes maisons commerciales françaises, occupant une quinzaine de Français. Toutes ces maisons de commerce ont des *agences* à Diré Daoua, à Harrar, au Tchertcher, à Addis Abeba, etc.

En Ethiopie, nous avons organisé l'administration et le fonctionnement des P. T. T. qui sont restés sous la direction d'agents français. C'est, du reste, la France qui, près de Berne, est garante de l'Abyssinie.

A Harrar, le Gouvernement français a un *hôpital* fondé depuis une quinzaine d'années.

La Compagnie du *chemin de fer* a des bureaux à Diré-Daoua et à Addis-Abeba ; elle emploie une cinquantaine de Français sur des voies en Abyssinie même.

A Diré Daoua, à Harrar, à Addis-Abeba, une dizaine de grandes maisons françaises ont, entre leurs mains, près des trois cinquièmes du *commerce* général de l'Abyssinie.

Des exploitations *agricoles* importantes en Abyssinie sont entre des mains françaises, représentant plus de 50.000 hectares, notamment dans le Tchertcher, à Oucra-Malka, aux Aroussis.

Depuis de longues années, une *mission* catholique française est établie en Abyssinie ; elle a créé des écoles où les indigènes apprennent le français. L'Alliance française contribue, d'autre part, au fonctionnement des *écoles* à Diré-Daoua et Addis-Abeba, très fréquentées par les indigènes.

Si la surface de l'Abyssinie est d'environ 1.500 kilomètres dans un sens, sur 1.800 dans l'autre, l'influence française s'exerce de Djibouti à Addis-Abeba, soit sur 785 kilomètres : tout ce parcours est suivi par notre chemin de fer et la population indigène (Somalis, Danakils, Gallas, Abyssins) vit en parfait accord avec nos administrations et nos compatriotes.

C'est la France qui, en Abyssinie, a sans conteste la plus large part d'influence intellectuelle et économique.

Ils sont déterminés par la convention signée à Londres, le 13 décembre 1906, entre la France, l'Angleterre et l'Italie ; cette convention comporte le maintien de l'intégrité et de l'*indépendance* de l'Ethiopie et fixe les *zones d'influence* réservées aux trois pays contractants, dans l'arrière-pays des colonies qu'ils possèdent en bordure de l'Ethiopie

Un *traité d'amitié et de commerce* a été passé entre le Gouvernement français et l'empereur Ménélick, en date du 10 janvier 1908. Ce traité a dû être renouvelé en 1917. Par ce traité, le nouveau gouvernement éthiopien s'engage à protéger nos nationaux, à assurer la sécurité de leurs biens et de leur commerce, à leur accorder les mêmes avantages qu'aux ressortissants des autres puissances, etc.

Comme nous l'avons dit, la France n'a jamais eu en Abyssinie de visées *territoriales* impérialistes; elle doit l'influence qu'elle y exerce à son rayonnement intellectuel et moral, aux efforts qu'elle a faits pour le développement du pays : les sympathies de tant d'Abyssins pendant la guerre, même aux heures les plus cruelles, lui ont été particulièrement chères.

L'artère de tous nos intérêts en Ethiopie, c'est le chemin de fer, parvenu en 1917 à Addis-Abeba, dont les vicissitudes financières sont connues, mais qui a gardé son caractère français à la suite de la vigoureuse campagne de 1908-1909 à laquelle le Comité de l'Afrique française s'enorgueillit d'avoir pris une part prépondérante :

L'achèvement de cette ligne donne à nos intérêts, dans toute la région desservie, une importance qui nous oblige à mettre nos œuvres en Ethiopie au niveau des progrès de notre influence économique. Dirré-Daoua et Harrar vont prendre une importance croissante. Quelles que soient les futures voies ferrées d'Abyssinie, celle d'Addis Abeba à Djibouti sera toujours la voie la *plus courte* et la *plus économique* pour amener à la mer les produits d'une région très riche et très tendue ; un avenir économique prospère s'ouvre à la fois pour notre colonie et notre influence en ce pays. Le moment est venu de faire un effort pour que nos œuvres en Abyssinie ne périclitent pas.

Ces œuvres, en dehors des P. T. T. qui ont des bureaux à Addis-Abeba, Harrar, Diré-Daoua, sont les suivantes :

*Relations intellectuelles et morales.* — Plus encore que ces relations économiques, celles-ci nous ont valu la sympathie active des Abyssins.

*Ecoles.* — Voici le tableau des écoles françaises en Ethiopie, avec les allocations qu'elles ont reçues en 1917, du département des Affaires étrangères :

| | |
|---|---|
| *Addis-Abeba :* | |
| Garçons (102 élèves : Alliance française)... | 2.250 francs |
| Filles (102 élèves; sœurs franciscaines de Calais)................................ | 1.000 — |
| *Dirré-Daoua :* | |
| Garcons (42 élèves; Alliance française)..... | 600 francs |
| Filles (sœurs franciscaines de Calais)...... | 400 — |
| *Harrar :* | |
| Garçons.............................. | 500 francs |
| Filles................................ | 500 — |
| *Ourso :* | |
| Filles (2 religieuses)..................... | 250 francs |

*Missions religieuses.* — Il y a deux missions religieuses françaises en Abyssinie :

Celle des *capucins*, dirigée par Mgr Jarosseau, vicaire apostolique des Gallas, a son centre à Harrar où elle tient des écoles et une léproserie qui abrite plus de 50 individus, hommes et femmes.

Celle des *lazaristes*, fondée en 1839 et française depuis 1865, est établie dans le Tigré; dirigée par le Père Gruson, qui porte le titre de vicaire apostolique d'Abyssinie, elle se développe dans la partie nord-ouest de l'Abyssinie.

*Hôpitaux.* — Des deux hôpitaux d'Ethiopie, l'un est à Addis Abeba, l'autre à Harrar : seul ce dernier est subventionné par le Gouvernement français.

L'hôpital d'*Addis-Abeba*, en voie de réorganisation, est situé sur un terrain donné par l'empereur Ménélick : le personnel prévu par le Gouvernement éthiopien est de deux médecins et un infirmier.

L'hôpital de Harrar, en 1918, avait un crédit de 15.000 francs pour son entretien : de plus, 14.400 francs pour le traitement du médecin directeur et une indemnité de 4.000 francs pour le sergent infirmier. La *léproserie* de Harrar reçoit une subvention de 1 000 francs. Le prince Taffari, alors gouverneur du Harrar, a donné, en 1913, à l'hôpital toute une série de terrains sur lesquels se trouvaient d'anciennes casernes.

L'hôpital français de Harrar est malheureusement resté assez longtemps sans docteur après la mobilisation. Seul, un infirmier militaire français a été maintenu et a soigné une nuée de malades. Actuellement, deux médecins ont pu y être envoyés; un troisième les suivra bientôt.

Il est, d'une part, le seul établissement hospitalier existant entre Djibouti et Addis-Abeba et, d'autre part, la province de Harrar constitue l'arrière-pays de notre colonie de Djibouti. L'hôpital était, avant la guerre, en progrès constant : les consultations suivaient, en effet, une marche ascendante :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1908....... | 18.607 | 1911....... | 27.446 |
| 1909....... | 24.909 | 1912....... | 29.165 |
| 1910....... | 26.926 | | |

*Mission vétérinaire.* — Avant la guerre, un *institut vétérinaire*, à Addis-Abeba, comprenait un vétérinaire-major et un aide-major, français tous deux : il avait pour objet principal de rechercher et de combattre les maladies qui atteignent le bétail abyssin et d'introduire en Ethiopie les moutons de l'Afrique du Nord.

Entravée par la mobilisation, cette mission vétérinaire devra être réorganisée et mieux dotée : elle s'était rapidement développée et ses services étaient appréciés par les Abyssins. L' « Institut Ménélick » couvrait ses frais grâce aux *consultations*, aux vaccinations contre la variole (20.000 en 1912 1913), à la vente du vaccin. L'Institut avait constitué une *bergerie* avec des moutons algériens, cherchant à constituer une race à laine dans le pays.

Les vaccinations contre la *peste bovine* furent interrompues faute de personnel en avril 1913, le vétérinaire adjoint ayant demandé à rentrer en France ; le ministère de la Guerre avait cherché en vain depuis cette époque, jusqu'en 1914, un aide-vétérinaire qui voulût prendre la place vacante. Le traitement offert (5.000 fr.) fut trop faible pour tenter un jeune officier ; le seul qui s'était fait inscrire avait retiré sa candidature après informations plus détaillées. A la veille de la guerre, le ministère des Affaires étrangères avait promis au ministère de la Guerre qu'il demanderait des crédits au Parlement pour lui permettre d'augmenter le traitement du vétérinaire en second. La vie à Addis-Abeba (2 500 mètres d'altitude) est des plus sévères ; l'Institut Ménélick est isolé à 6 kilomètres de la ville ; toutes les denrées sont à des prix très élevés : de plus, l'aide-vétérinaire doit passer la plus grande partie de l'année, en dehors de la saison des pluies, en tournée dans le pays pour la vaccination contre la peste bovine.

Le travail de la mission augmentant chaque année — ainsi que ses résultats — il sera donc impossible de restreindre le personnel. Le chemin de fer étant arrivé à Addis-Abeba, développer et assainir le bétail, créer une race de moutons à laine, sera préparer un trafic pour le chemin de fer et du fret pour le port de Djibouti.

*La mission agricole.* — L'empereur Ménélick avait entretenu le ministre de la République en Ethiopie de projets utiles au développement économique de son empire et pour la réalisation desquels il désirait le concours des fonctionnaires français.

Ayant obtenu la mission *vétérinaire précitée* pour l'organisation du service sanitaire des animaux, il avait également sollicité le concours d'un *ingénieur agronome* chargé d'étudier l'hydrographie du pays et d'enseigner aux Abyssins les meilleures méthodes de culture.

Cette mission agricole, qui n'a eu jusqu'ici qu'un représentant resté quelques mois à peine et évacué pour raison de santé, rendrait les plus grands services, notamment pour l'amélioration de la culture du *café* et le développement de la culture du *coton*, qui commence à donner des résultats le long de la ligne de chemin de fer et nous pensons qu'il serait intéressant d'en reprendre l'organisation.

M. Louis Marin conclut qu'il est nécessaire qu'à Addis-Abeba, comme dans toutes les capitales de pays indépendants, notre représentation soit assurée d'un immeuble nous appartenant et digne de la France. C'est particulièrement vrai de cette Ethiopie où nous saurons conserver tous nos intérêts et dont Djibouti doit rester, sur la route de l'Indochine et de Madagascar, le grand port d'accès.

*Toute cotisation versée par l'entremise d'un libraire ou d'un commissionnaire sera comptée au prix de l'abonnement, soit 24 francs.*

*Cette décision ne s'applique pas aux souscriptions des Français établis aux colonies qui nous sont versées par des correspondants ou des amis.*

# Chronique de l'Armée coloniale

**Promotions.** — Le général de brigade Peyrègne, des troupes coloniales, est promu au grade de général de division.

Sont promus au grade supérieur les lieutenants-colonels Desportes, Pierlot, les chefs de bataillon Moreau, Montégu, Ozil, de l'infanterie coloniale ; le lieutenant-colonel de Vignes de Puylaroque, le lieutenant-colonel à titre provisoire Lotte.

# RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Décorations.** — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Officiers : MM. Le Cesne, président de l'Union coloniale française ; Vitalien, docteur en médecine, directeur du Foyer colonial ; Guédès, administrateur en chef des colonies à Madagascar ; Lévecque, lieutenant-gouverneur du Sénégal ; Delafosse, gouverneur des colonies ;

Chevaliers : MM. Denoual, secrétaire général de l'Union coloniale ; les administrateurs en chef Bensch, Maillet ; les administrateurs Teysandier, Gerbinis, Brisset ; Chimère, premier adjoint de Saint-Louis ; Damiens, administrateur des colonies ; Saudemont, colon au Dahomey ; Potin, adjoint au maire de Gorée ; Babonneau, directeur de la compagnie des Messageries fluviales du Congo.

Est nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur : M^me^ NATS (Thérèse). « Magnifique conduite au Sénégal où elle est très populaire parmi les Européens et les indigènes qui la vénèrent. D'un dévouement admirable pour toutes les œuvres de charité et de guerre. Quelles que soient les rigueurs des saisons et malgré son âge partait en tournée, pendant les épidémies de grippe et de peste, pour porter des médicaments, des provisions et réconforter toutes les souffrances indistinctement. Dans l'accomplissement de sa belle mission, a contracté la gangrène à une main. Durant la guerre, s'est dépensée sans compter pour les œuvres de bienfaisance. Depuis trente-six ans au Sénégal. »

# BIBLIOGRAPHIE

**La France et l'Algérie**, par JEAN MÉLIA, 1 vol. in-16 de 266 pages. — **Librairie Plon, Paris.**

A la sortie de la grande guerre qui a affaibli considérablement le vainqueur, se pose le difficile problème du relèvement de la France, tant des ruines matérielles de nos départements envahis et pillés que des ruines morales que l'Allemagne a semées partout. Il est logique que de nombreux auteurs abordent ce sujet d'une brûlante actualité et d'une singulière complexité. Très diverses sont, en effet, les opinions que l'on peut émettre, relativement à cette renaissance de notre pays.

Les coloniaux ne manqueront pas de préconiser, et ils auront mille fois raison, l'exploitation des richesses naturelles de la colonie. Ils l'ont même déjà fait et nous avons eu l'occasion ici de signaler, pendant la guerre, des ouvrages qui proclamaient le salut par les colonies. A leur suite nous avons le plaisir de classer aujourd'hui le nouveau livre de M. Jean Mélia, qui est entièrement empreint du patriotique souci de montrer a la France ce qu'elle peut attendre d'un pays, qui n'est pour elle ni une colonie ni un protectorat : l'Algérie. Elle n'a qu'à y puiser pour trouver tout ce dont elle a besoin.

Car l'Algérie n'est pas un pays ordinaire. M. Jean Mélia, dans de magnifiques envolées qui sèment l'espoir et qui rappellent les belles pages que l'on a pu lire dans le précédent ouvrage de l'auteur, *L'Algérie et La Guerre*, nous exprime toute sa foi dans l'avenir de cette merveilleuse Afrique du Nord que la guerre a rendue partie intégrante de la France et dont la base est cette Algérie qui, vraie source de vie, doit par son prodigieux développement, susciter au plus haut point l'admiration des âmes étonnées. Le mot d'ordre de l'auteur est en conséquence : à l'œuvre, par l'Algérie, pour la France intégrale.

Mais, ce cri de paix qui va si droit au cœur des Africains, quels actes englobe-t-il pratiquement? Quels devoirs crée-t-il à ceux qui l'acceptent? La réponse est facile. La France compte essentiellement sur les colons qui ont déjà fait de l'Algérie une terre d'abondance et de richesse et qui, par la grande puissance heureuse de la santé, croissent et se multiplient. Les chapitres où M. Jean Mélia traite de la prospérité économique de l'Algérie, de la production agricole de ce pays qui, pendant des siècles, fut le grenier de Rome, de l'Algérie industrielle qui a « d'immenses trésors de pensée et d'esprit, d'art et de science », de l'Algérie touristique où l'on trouve de magnifiques et rapides contrastes, apportent au lecteur tourmenté par les événements actuels le plus bienfaisant des réconforts. Et, après les avoir lus, on se rappelle involontairement cette phrase de Brieux : « J'ai la conviction profonde, j'ai la certitude que l'Algérie jouera un jour, dans l'histoire du monde, un rôle qui n'a pas encore été égalé. C'est ici, je le crois, sur cette terre africaine, fécondée par la pensée du Nord, organisée, civilisée, améliorée par l'élégance latine, que se fera la prochaine floraison de la fleur humaine, de la fleur française, devenue plus vivace, plus exaltée, plus éclatante sous ce ciel plus ardent et plus pur. »

Aucun doute n'est possible, relativement à l'attachement des Français d'Afrique pour la Métropole et l'on peut être certain qu'ils produiront le maximum d'efforts en vue de contribuer au développement de cette grandeur nouvelle de la France. Mais que faut-il penser des indigènes; la France pour son avenir peut-elle compter sur le dévouement de leurs cœurs? Leurs actes dans ces cinq dernières années répondent de demain et n'en serait-il pas ainsi déjà que notre langue, notre âme et notre génie suffiraient à nous faire aimer d'eux, et, à ce sujet, M. Jean Mélia, en amant sincère de ce beau pays, exprime avec autant d'éloquence que d'idéologie ses propres opinions sur l'union des races qui vivent sur le sol français, la France n'étant plus seulement en Europe mais étant partout aussi en Afrique. La thèse de l'assimilation lui paraît, comme à Bugeaud, juste et équitable et il invoque, entre autres, pour l'appuyer, les avis de musulmans français particulièrement éclairés tels que MM. Ahmed Bouderba et Ismaël Hamet. Il demande donc la francisation progressive des indigènes qui sont dignes d'être Français, surtout depuis que la guerre a créé une situation nouvelle et des arguments nouveaux. Aussi M. Jean Mélia insiste-t-il sur la question indigène dans quelques chapitres qui seront beaucoup plus profondément médités et diversement commentés. Mais tout le monde restera d'accord sur le fond du livre qui porte avec lui de belles espérances, à savoir que « les destins sont pour nous, puisque, sur les deux rives de la Méditerranée, pour la plus grande puissance et la plus complete expansion de la patrie, et, désormais véritablement, pour d'incalculables effets sur la civilisation et le commerce du monde se dressent, mains jointes, mêmes cœurs et visages pareils, la France et l'Algérie ».

**Notre Force future**, par JEAN DYBOWSKI. Un vol. in-16 de 272 pages. Prix : 4 fr. 50. — Payot, 106, boulevard Saint-Germain.

M. Dybowski est un propagandiste convaincu et agissant de l'idée coloniale et il s'attache à mettre en lumière les services que les colonies vont rendre à la mère patrie dans son œuvre de relèvement économique. C'est la vérité essentielle qu'il dégage tout d'abord : l'industrie ne peut prospérer si elle ne détient les sources de production des matières premières et quelques-unes des plus importantes de ces sources sont aux colonies. Voilà l'axiome que nous devons tous répéter.

C'est pour lui — on le pense bien — une bonne occasion de vanter l'œuvre coloniale de la France. La constitution du domaine colonial n'a acquis sa pleine valeur que par la guerre, ou du moins c'est par la guerre que la nation en a pris conscience. Le domaine d'outre-mer s'est formé bien souvent à l'insu de l'opinion, sous l'indifférence du Parlement et quelquefois dans l'ignorance du gouvernement. M. Dybowski a un bien curieux passage, très exact, sur la part très grande de l'initiative privée dans l'exploration africaine et l'expansion coloniale : la Société de géographie de Paris et le Comité de l'Afrique française en ont la preuve dans leur histoire...

Ce domaine colonial, il faut maintenant lui donner son plein rendement. Le technicien expérimenté qu'est M. Dybowski montre alors par des arguments précis la nécessité de la mise en valeur des colonies par l'agriculture. « La culture du sol est une nécessité », aux colonies comme en France.

On se doute bien que cette exploitation intensive ne peut aller sans une bonne administration. C'est par le haut qu'elle doit s'améliorer tout d'abord. Souhaitons qu'en cas de nouvelle crise ministérielle (si jamais il s'en produit encore!) le futur président du Conseil ait le loisir de jeter les yeux sur les trois ou quatre pages où M. Dybowski gémit sur le choix des ministres des colonies opéré trop souvent pour apporter dans une « combinaison » l'élément de dosage correspondant à tel ou tel groupe parlementaire! On ne verrait plus le fait, cité par l'auteur, d'un ministre des colonies répondant à un de ses directeurs qui voulait lui parler de Saint-Pierre et Miquelon : « Nous avons assez à faire en nous limitant à nos colonies. Revenons-y! » Il faudrait des ministres connaissant les colonies ou tout au moins les questions coloniales et de plus restant longtemps rue Oudinot.

Puis il faudrait vulgariser les notions coloniales, préparer des colons, outiller les colonies, etc. Bref, savoir tirer parti du domaine colonial. Pour cela, il faut avoir de plus en plus avec nous l'opinion publique et le livre de M. Dybowski contribuera à nous la rallier.

**Le Maroc.** — Les ressources de ses régions. — Sa mise en valeur. — Un volume in-8° de 282 pages, avec sept cartes dans le texte, 22 reproductions photographiques et une carte en couleurs. — Par J. GOULVEN, sous-chef de bureau des services civils du Maroc, avec une préface de M. Auguste Terrier, directeur de l'Office du Protectorat de la République française au Maroc. Prix : 15 fr. — Emile Larose, éditeur, 11, rue Victor Cousin, Paris.

Et voici que la guerre finie, l'œuvre de paix va commencer. La France saignée aux quatre membres a besoin de tous les concours, de celui de sa capitale, de ses départements, de ses colonies. Celles-ci, comme s'est appliquée à le montrer la littérature coloniale publiée pendant la guerre, disposent de ressources immenses que nous avons assez mal exploitées jusqu'ici, mais qui seront précieuses pour nous, tant au point de vue économique qu'au point de vue financier, si nous savons maintenant prendre nos dispositions pour en tirer tout le parti utile.

Le Maroc, à cet égard, se présente comme un digne enfant de la mère patrie. Il l'a secondée de son mieux pendant qu'elle était en proie à l'invasion des barbares; il veut l'aider dans sa convalescence. Et sa bonne volonté sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur des possibilités, que dis-je? sur des réalités, sur une production sans cesse florissante, sur un pays toujours en voie de développement.

A ce sujet, la géographie du Maroc démontre amplement que nous possédons là un pays riche, doté d'un bon climat, habité par des races intelligentes et bien placé à l'entre deux mers de la Méditerranée et de l'Atlantique. Composé d'une série de régions naturelles variées, dont pour la première fois nous avons une analyse détaillée dans un ouvrage d'ensemble comme celui de M. Goulven, le Maroc peut faire un splendide étalage de ressources. On les trouvera énumérées dans l'importante partie que l'auteur consacre à ces régions naturelles et à leur valeur économique. Rien ne pouvait être plus heureux que la présentation de ces tableaux régionaux qui permettront à chacun de se fixer, même de sa chambre, sur l'intérêt particulier que présente telle ou telle partie du Maroc. Ces petites monographies sont extrêmement intéressantes et de leur lecture on ne pourra que tirer profit: c'est la raison pour laquelle nous conseillons de les lire.

L'ouvrage cependant eût été incomplet si M. Goulven, qui a séjourné longtemps au Maroc, n'avait pas pris soin de fixer dans la dernière partie de son travail les ressources agricoles, industrielles et commerciales du Maroc Il y a, dans cette partie, des chiffres, des observations et des conclusions que tous ceux qui s'intéressent au pays devraient avoir présents à l'esprit. Elles s'inspirent des leçons de l'expérience que M. Goulven, fonctionnaire, économiste et écrivain colonial, s'est attaché à mettre en relief pour le profit de tous. Son livre marquera dans les écrits marocains, comme l'a fait son précédent ouvrage sur la région des Doukkala dont le succès a été si vif.

Mais quels que soient les espoirs inclus dans le Maroc, il faut n'agir qu'avec prudence, rester sur ses gardes. Tout le monde ne peut pas se rendre aux colonies avec un égal bonheur. Il n'y faut aller que si l'on a dans son jeu des chances, ou mettons si l'on veut des éléments de réussite. C'est la morale que donne M. Auguste Terrier, directeur de l'Office de la R. F. au Maroc, dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage que nous reproduisons *in extenso* ailleurs, parce qu'il vibre de souvenirs qui n'ont rien perdu de leur actualité en présence de l'immigration intensive que connaît actuellement le Maroc.

**Le Poilu tel qu'il se parle**, par G. Esnault, agrégé de grammaire. — Ce livre est un dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-1918, étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage : c'est le résultat d'une enquête sérieuse autant qu'étendue et instructive.

Déjà adonné à la lexicographie avant la guerre, M. Esnault se trouve plus encore qualifié par un séjour de trente-huit mois dans les tranchées, suivi d'affectation à l'aéronautique marine jusqu'à la fin de la guerre : c'est ainsi qu'il a vécu tour à tour avec les fantassins, les marins, les aviateurs, les canonniers et les coloniaux. Il a puisé aux sources mêmes, donnant la préférence au renseignement oral, sans d'ailleurs négliger les autres modèles d'information, du front ou de l'arrière. Ces documents, si nombreux et si variés, il les a classés avec méthode, clarté et précision, en vue de mettre en évidence, surtout, le mécanisme psychologique de chaque terme. Par une innovation heureuse, toute expression est, en général, présentée avec les expressions qui, relevant du même sémantisme, lui forment comme une sorte de famille et elle est, en outre, accompagnée de ses caractéristiques d'origine (personnes ou groupe d'où elle émane, lieu, date).

C'est donc un livre de science, qui ne saurait laisser indifférent quiconque s'occupe de l'étude des langues; mais ce n'est pas, pour cela, un livre rébarbatif, puisque l'auteur a pris soin de réaliser le rôle, qu'il s'est donné, d'être « le secrétaire du langage d'un vaste bureau d'esprit ». C'est comme le « testament de l'esprit du peuple de France, en casque et en brisques », qui nous est offert là.

La probité de cette enquête se voit à ce trait que l'auteur mentionne, sans y rien changer, les violences, les amertumes, les verdeurs des lèvres soldatesques, si bien que cette atmosphère de réalité entraîne le lecteur à s'abandonner, confiant et amusé, à ces jeux d'esprit, si chers aux fils de France au cours de ces immortelles années de la guerre mondiale.

C. M.

**Togoland**, par Albert F. Calvert, 86 pages, 144 photographies, 2 cartes. — Werner Laurie Limited, Londres.

Il a été assez parlé dans ce Bulletin des méthodes allemandes de colonisation dans l'Ouest africain pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir en analysant l'ouvrage que vient d'écrire M. A.-F. Calvert sur le Togo. Aussi bien le but de l'auteur n'est pas de s'appesantir sur le passé. Nous ferons comme lui et nous nous bornerons à remarquer que les Allemands n'ont jamais su travailler pour un idéal; en colonisant les indigènes du Togo, ils n'ont poursuivi qu'un seul but : les adapter à leur Kultur pour en faire de bons Allemands. Ils se sont aussi bien moqués des droits de l'indigène en Afrique que des lois internationales qu'ils ont violées en Europe.

Et maintenant que la punition s'est abattue sur les coupables, il s'agit de prendre leur place et de se mettre au travail. Pour bien travailler il faut connaître le pays et c'est pour cela que M. Calvert entend traiter dans son livre cette question du Togo aussi bien au point de vue de la géographie physique que de la géographie économique avec quelques incursions dans le domaine politico-moral où il nous indique ce qu'il faut éviter de faire si l'on veut que le Togo acquière un jour quelque importance politique. Voici d'ailleurs le titre des chapitres : ils donnent une idée très nette du sujet traité et nous dispenseront de commentaires, toujours arides, lorsqu'il s'agit d'exposer les traits physiques du sol ou les statistiques économiques d'un pays. Ce sont :

Chapitre I. — Acquisition allemande et développement primitif.
Ch. II. — Traits physiques.
Ch. III. — Développement commercial général.
Ch. IV. — Une terre de cultures pour indigènes.
Ch. V. — La culture du palmier à huile.
Ch. VI. — Autres produits agricoles.
Ch. VII. — La population du Togo.
Ch. VIII. — Les résultats des méthodes allemandes.

Ce livre complète la série des ouvrages que M. Calvert a consacrés au Sud-Ouest africain, à l'Est africain allemand, à l'Empire allemand d'Afrique, tous ouvrages dans lesquels l'auteur a mis son talent d'observateur, d'écrivain et d'économiste. On retrouve les mêmes qualités dans « Togoland » qui nous offre un intéressant aperçu historique du pays, ainsi que des développements précieux sur ses ressources. Cette étude sur un des voisins du Dahomey ne pouvait nous laisser indifférents.

**Le Revers de 1914 et ses causes**, par le lieutenant-colonel de Thomasson. Volume in-12, avec 3 croquis. Prix net : 4 fr. 50. — Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris.

Attaque ou défense de notre haut commandement, c'est dans l'une ou l'autre de ces deux catégories qu'on peut ranger la plupart des ouvrages déjà parus qui ont traité du début de la guerre. Des discussions passionnées se sont engagées entre les détracteurs et les apologistes des hommes qui ont eu la charge redoutable d'élaborer et de mettre à exécution notre plan initial d'opérations.

Le colonel de Thomasson a cherché avant tout à être impartial. Il n'aurait pas cru l'être en s'abstenant d'énumérer les trois ordres — politique, social et militaire — de causes qui nous ont valu la douloureuse bataille des frontières. Et c'est après avoir montré que notre régime politique et social est responsable de notre préparation insuffisante à la guerre, qu'il passe à l'étude des fautes militaires. Examinant consciencieusement notre plan initial, il indique, avec preuves à l'appui, combien la situation diplomatique rendait son établissement difficile, et cherche à déterminer, en remontant de la cause seconde à la cause première, quelle a été l'erreur fondamentale de ce plan. Les premières opérations, jusqu'au 22 août 1914, sont décrites dans leurs grandes lignes, ainsi qu'il convient à une étude stratégique.

Pour conclure, l'auteur présente quelques aperçus propres à retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre futur statut militaire.

**Au Front britannique**, par J. Aulneau. Un vol. in-18 de 268 pages. Prix : 3 fr. 50. — Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Livre vivant et émouvant qui nous fait mieux connaître les soldats coloniaux de la Grande-Bretagne, Australiens et Canadiens, dans les grandes luttes qu'ils ont supportées sur le front de Belgique et au pays noir.

**Nos intérêts économiques au Maroc**, par César Ancey. Un vol. in-18 de 160 pages. Prix : 4 fr. 50. — La Prime, 1, rue Andrieux, Paris.

Petit volume de vulgarisation économique, bon résumé des questions actuellement posées au Maroc. L'auteur a voulu condenser les notions nécessaires à ceux qui veulent faire des affaires au Maroc et, avec quelques chiffres bien présentés et des faits précis, il met le lecteur au courant des grosses questions relatives à la mise en valeur du Maroc. Il n'a pas oublié la zone de Tanger ni la zone espagnole et il a même indiqué les centres industriels métropolitains fournisseurs du Maroc.

Signalons, à ce propos, que M. César Ancey vient de fonder, sous le titre *Les Intérêts Marocains*, une revue bi mensuelle des questions économiques et financières dont les premiers numéros sont pleins de documents et de faits (1, rue Andrieux, 15 francs par an).

**La Politique coloniale de l'Italie**, par Ernest Lémonon. Une brochure in-16 de 75 pages. Prix : 2 fr. 20. — Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris.

Parlant de la politique coloniale de l'Italie, M. Lémonon écrit : « Dans les nouveaux partages qui s'opéreront bientôt, les Italiens veulent leur part, mais ils ne veulent pas — sauf quelques-uns — plus que leur part. Nous sommes donc injustes quand nous adressons des critiques au pays entier, alors qu'elles ne devraient être dirigées que contre une minorité. » On ne peut donc que s'associer aux bonnes intentions de l'auteur même, si l'on ne voit plus dans les discussions d'aujourd'hui le départ qu'il fait à ce sujet entre la nation italienne et les nationalistes italiens.

Et pourtant ce départ existe. Il le montre par l'étude condensée et consciencieuse qu'il fait de l'expansion coloniale italienne et il conclut que le colonialisme italien, après avoir obtenu à la paix des concessions des Alliés et non pas de soi-disant revendications, devra s'attacher surtout à l'amélioration, à une meilleure exploitation des colonies actuelles. Dépouillé de l'impérialisme qui est une réalité du moment et qui n'est pas renié par la politique gouvernementale de l'Italie, le colonialisme italien, s'il entrait dans les voies que M. Lémonon indique, ne se heurterait nulle part à nos intérêts. L'équilibre africain n'est pas menacé par la thèse coloniale française.

*Le Gérant :* J. Legrand

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

N° 9 et 10

# RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

## SOMMAIRE

**HISTORIQUE SUCCINCT DU 1er RÉGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS.** — Capitaine Juin ... 133

**L'AUTOMOBILE EN MAURITANIE.** — Henry Hubert ... 140

**LES PÉRILS INTÉRIEURS DE L'EMPIRE ANGLAIS ; LE MOUVEMENT NATIONALISTE EN AFRIQUE DU SUD.** — Pierre Tap ... 148

**Les clauses coloniales du traité de paix devant le Parlement** ... 154

**Bibliographie** ... 172

CARTE

**Recherche de passages pour automobiles en Mauritanie** ... 143

*LES BELLES FOURRAGÈRES D'AFRIQUE*

## HISTORIQUE SUCCINCT

DU

# 1ER RÉGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS

Le 17 août 1914, les habitants de Bordeaux se pressaient, nombreux, autour d'un bizarre campement installé sur le pavé des Chartrons. Ils étaient attirés par la curiosité des troupes indigènes qui avaient dressé là leurs petites tentes, mercenaires farouches venus on ne savait d'où, et qui ne ressemblaient nullement aux autres guerriers africains, noirs ou turcos.

On apprit bientôt que ces grands hommes bruns, maigres comme des Fakirs et portant longs cheveux, étaient des tirailleurs marocains, débarqués de la veille avec les contingents prélevés sur les troupes d'occupation du Maroc.

Singulière odyssée que celle de ces bataillons auxiliaires, issus des anciens tabors! Epars sur tout le front marocain au moment de la déclaration de guerre, et aux prises depuis des mois avec nos tenaces adversaires de Khenifra et de Taza, ils avaient été rappelés en toute hâte à la côte et embarqués sans qu'aucun répit leur fût accordé. Epuisés par les fatigues et les privations des dernières colonnes, mal équipés, vêtus de toile kaki et de djellabas rapiécées et effrangées, il ne semblait pas, au premier aspect, que ces guerriers, dont on disait cependant le plus grand bien, fussent en état de figurer honorablement aux côtés de leurs camarades de l'armée française.

Par un miracle d'improvisation, une brigade est tout de même constituée aux ordres du général Ditte. Elle comprend deux régiments de « chasseurs indigènes ». Le premier sous le commandement du lieutenant-colonel Touchard formé des bataillons Auroux, Fumey et Richard d'Ivry, le second sous le commandement du commandant Poeymireau, à 2 bataillons seulement, les bataillons Pellegrin et Clément. Des armes neuves, des vestes alpines, des brodequins et des vivres sont distribués. Les trains et les sections de mitrailleuses sont organisés tant bien que mal avec les éléments trouvés sur place (matériel et animaux de réquisition, territoriaux). Organisation hâtive, en vérité, et qui eût pu donner lieu aux pires mécomptes si les tirailleurs marocains n'avaient été des soldats éprouvés, conduits par des chefs au cœur trempé par les combats et les fatigues de la guerre africaine.

### 1° — La Marne. — L'Aisne. — 1914.

Le 25 août, une semaine exactement après son débarquement, la brigade de chasseurs indigènes est en mesure de prendre place dans l'ordre de la bataille de l'armée française. A cette même date, malheureusement, les armées alliées, battues à la frontière, refluent sur tout le front avec l'espoir

de reprendre ultérieurement la partie et de la gagner.

Sans plus attendre, la brigade est portée à Amiens en vue de couvrir les débarquements de la future 6e armée. Comme elle n'a pas encore été engagée, sa place est marquée à l'arrière-garde. Elle fait front sur la Somme, se cramponne au Nord-Est de Montdidier, tient pendant deux jours les avancées de Senlis et parvient, dans l'après-midi du 2 septembre, à se frayer un chemin dans Senlis en flammes et déjà occupé par la cavalerie allemande.

Le 5 septembre enfin, elle est à l'extrême droite du dispositif de bataille de la 6e armée, qui a reçu l'ordre de pousser vigoureusement dans le flanc de l'armée de von Kluck, en direction générale de Château-Thierry. Malgré les dures épreuves, morales et physiques, des jours précédents, jamais les Marocains ne se montrèrent plus confiants et ne marchèrent plus allègrement au combat qu'en ce jour du 5 septembre qui devait préluder à la grande bataille de la Marne et marquer l'arrêt de l'avance allemande.

Dès la prise de contact, à midi, le régiment Poeymirau, qui est à l'avant-garde, aborde, avec le bataillon Pellegrin d'abord, puis bientôt ses deux bataillons en ligne, le village de Neufmontiers et le mamelon boisé de Penchard, cependant que le commandant Auroux, qui a remplacé le lieutenant colonel Touchard à la tête du 1er régiment, déploie deux bataillons à sa gauche, face à la croupe Penchard-Monthyon. Pleins d'entrain, encouragés par l'attitude défensive des fantassins du 4e corps de réserve allemand, les Marocains attaquent comme à la manœuvre, progressent par bonds alternés en s'aidant de leurs feux. Neufmontiers est enlevé, la lisière du bois de Penchard abordée, encore un effort et toute la gauche ennemie va céder sous la furieuse ruée des Marocains. Le bataillon Richard d'Ivry, en réserve, jusque-là en arrière du régiment Poeymirau, est appelé à fournir cet effort décisif. Son attaque en équerre sur la ligne Neufmontiers-Penchard est irrésistible. Malgré les lourdes pertes subies et la mort de son magnifique chef tombé à cheval à la tête de ses tirailleurs, les débris du bataillon atteignent le sommet du bois de Penchard et la ligne des batteries prussiennes.

Malheureusement, ce brillant succès ne peut être exploité faute de réserves disponibles. Sous la pression sans cesse accentuée des réserves allemandes lancées à la contre-attaque, la brigade, tout entière engagée et considérablement affaiblie par cinq heures de lutte acharnée, rompt le combat en bon ordre, ne lâchant le terrain que pouce par pouce et donnant ainsi le temps à une division fraîche du corps de Lamaze d'intervenir opportunément avant la nuit et de balayer de son artillerie la contre-attaque allemande déployée en formations denses dans la plaine.

Lorsque, plus tard, grâce à la publication de documents précis, la lumière se fera plus grande sur les événemente de cette journée mémorable du 5 septembre 1914, les historiens militaires ne manqueront pas de souligner le rôle glorieux joué par la brigade marocaine à l'aile droite de l'armée Maunoury, et de rendre hommage à ses qualités d'endurance et de manœuvre.

Le 6 au matin, la brigade remise en ordre dans la nuit reprend l'attaque au premier rang. Pendant huit jours la lutte continue sans trêve. Le régiment Auroux enlève les hauteurs de Chambry, dans la journée du 6, tandis que le régiment Poeymirau s'empare par surprise, le 7 au soir, de la côte 107 (nord de Vareddes), bastion de droite de la ligne de résistance ennemie.

Le 10, la poursuite est entamée. Le 11, la brigade marocaine marchant à l'avant-garde de la 45e division, le régiment Poeymirau déloge de Chaudun, après un combat de rues acharné où s'illustre le bataillon Pellegrin, une arrière-garde ennemie solidement retranchée qui s'efforce en vain de nous disputer le passage.

Le 13, le 14 et le 15, les Marocains sont en réserve de la 45e division qui a franchi l'Aisne mais n'arrive pas à s'emparer des hauteurs qui dominent le petit village de Crouy — la cote 132 à l'Ouest, le plateau de Perrières au Nord. — Le 16 au matin, la brigade, appelée à la rescousse, reçoit l'ordre d'enlever ces puissants objectifs. Débouchant de Crouy, les tirailleurs du bataillon Pellegrin escaladent, à l'Ouest, les pentes escarpées de la cote 132 et délogent l'ennemi à la baïonnette. Au Nord, le régiment Auroux prend pied sur le plateau de Perrières et pousse même jusqu'à la ferme de Perrières sans pouvoir s'y maintenir. Pendant deux jours la lutte est opiniâtre pour la possession des crêtes. Le 17 au soir, l'ennemi, las de la lutte, abandonne la partie, laissant aux mains des Marocains toutes les positions conquises la veille.

Ces brillants succès n'avaient pas été obtenus impunément. Des 4.000 combattants débarqués en France un mois auparavant, il ne restait plus que 800 hommes valides. Le 23 septembre, la brigade marocaine était dissoute et ses deux régiments fusionnés en un seul comprenant deux petits bataillons aux ordres du commandant Poeymirau.

Le magnifique effort de la brigade marocaine au cours des opérations de l'Ourcq et de l'Aisne avait forcé l'admiration de tout le monde. Le 10 décembre 1914, M. Millerand, ministre de la guerre, en transmettant an général Lyautey un rapport spécial du général Maunoury faisant l'éloge des tirailleurs marocains, joignait ses félicitations à celles du commandant de la 6e armée et s'exprimait ainsi :

« Disciplinés au feu comme à la manœuvre, ardents dans l'attaque, tenaces dans la défense de leurs positions jusqu'au sacrifice, supportant au delà de toute prévision les rigueurs du climat du Nord, ils donnent la preuve indiscutable de leur valeur guerrière.

« De telles qualités les placent définitivement sur le même rang que nos meilleures troupes d'Afrique et les rendent dignes de combattre aux côtés des troupes françaises. »

## 1915

**Soissons. — Champagne** (mars 1915). — **Tranchées de Calonne. — Artois. — Champagne** (octobre 1915).

Jusqu'en janvier 1915, le régiment de tirailleurs marocains, incorporé à la brigade mixte Klein, va faire son apprentissage de la guerre de tranchées dans le secteur de Missy-sur-Aisne. Renforcé d'un troisième bataillon, il se signale bientôt par l'audace de ses patrouilles et son adaptation rapide à la forme nouvelle de la guerre.

Son admirable esprit de corps, son entrain et sa belle tenue au feu, le désignent déjà pour participer aux dures besognes qui demandent du mordant et de la ténacité. Véritables « hirondelles de la mort », ainsi que les surnommeront les Allemands, les Marocains seront de toutes les offensives qui marquent les étapes de l'année 1915, une des plus sanglantes de la campagne.



Lt-col. Cimetiere.

LE DRAPEAU DU 1er RÉGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS

### Soissons (janvier 1915).

L'affaire de Soissons rouvre, pour le régiment, l'ère des grands combats.

Après une attaque sans grande portée exécutée le 8 janvier sur la cote 132 par le bataillon Portman, attaque couronnée d'ailleurs d'un plein succès, la brigade mixte Klein et bientôt tous les éléments du corps Berthelot aventurés sur la rive nord de l'Aisne, sont assaillis par un ennemi mordant qui a ramené toutes ses réserves. Du 11 au 13 janvier, c'est une lutte sauvage où les Marocains se dépensent sans compter.

Sous l'impulsion de leur chef intrépide, le lieutenant-colonel Poeymirau, ils mènent toutes les contre-attaques. Dans la journée du 13, les efforts désespérés du bataillon Portman au Nord du cimetière de Crouy, et des compagnies Foulon et de Lesquen au Nord du Moncel, parviennent un instant à contenir la formidable poussée de l'ennemi.

Mais ce n'est qu'un répit : derrière les défenseurs, la rivière, démesurément grossie, n'autorise plus le passage des renforts. Il faut se résoudre à l'évacuation.

Dans la nuit du 13 au 14, les éléments de la brigade Klein repassent sur la rive sud sans être inquiétés, grâce à la résistance tenace des débris du régiment marocain sur 9 kilomètres de Soissons à Missy-sur Aisne.

### Champagne (mars 1915).

Un mois de repos et le régiment incorporé cette fois à la 48e D. I. est acheminé sur le Mesnil-les-Hurlus pour prendre part aux opérations offensives déclenchées depuis près d'un mois dans ce secteur. Mis en face des formidables retranchements de la cote 196 et de la Butte du Mesnil, aux prises avec un adversaire

averti et sans cesse renforcé, le régiment s'épuise en des attaques mal soutenues qui ne rapportent que quelques gains de terrain insignifiants.

Après neuf jours d'une lutte stérile, les Marocains sont ramenés à l'arrière, la mort dans l'âme. 1.200 des leurs sont restés sur le terrain et ils ont perdu les meilleurs de leurs chefs : le commandant George, les capitaines Rogerie, Bordenave, Durand, Grignon, Pertus, Laurence..., etc., tous officiers d'une valeur et d'une énergie rares qui eussent mérité de tomber en un jour rayonnant de victoire.

### Tranchée de Calonne (4 avril-mai 1915).

Remis en main et renforcé d'un quatrième bataillon, le régiment est bientôt dirigé sur les Eparges où l'on se bat furieusement pour la conquête des positions dominantes.

Le bataillon Portman, engagé le 20 avril, n'obtient qu'un petit succès au prix de pertes très élevées. Le 4 mai, le régiment, en réserve près du bois des Trois-Jurés, reçoit l'ordre de contre-attaquer l'ennemi qui a pénétré très avant dans le secteur de la 48<sup>e</sup> D. I. Sans perdre une minute, le régiment prend son dispositif et fonce dans le bois. En tête les jeunes compagnies du 4<sup>e</sup> bataillon font merveille. L'ennemi, surpris, est bousculé, ramené au pas de course dans ses tranchées de départ.

### Artois (mai-juin).

Après ces réconfortants succès, endeuillés par les lourdes pertes subies et l'évacuation du lieutenant-colonel Poeymirau, blessé grièvement au bois des Trois-Jurés, le lieutenant-colonel Auroux qui a pris le commandement conduit ses tirailleurs en Artois. Le canon y fait rage depuis le 9 mai; mais il y a encore des lauriers à glaner pour ceux qui ne craignent pas de franchir les parapets et de s'aventurer dans les glacis.

Le 26 mai, les bataillons Wolf et Blanc attaquent sans succès sur la route d'Aix-Noulette à Angres. L'attaque, reprise le 16 juin par les bataillons Canavy et Wolf, réussit pleinement. L'ouvrage des Abattis est enlevé du premier bond. Les Marocains se cramponnent au terrain et le conservent en dépit des contre-attaques les plus violentes.

A la suite de ces glorieuses journées, la 48<sup>e</sup> D. I. était citée à l'ordre de l'armée et, dans son ordre du jour, le général commandant la 48<sup>e</sup> D. I. reportait tout particulièrement sur le régiment marocain le mérite de cette récompense. Peu de temps après le 20 août, le président de la République, accompagné de Sa Majesté le roi des Belges et des généraux Joffre et Foch, venait personnellement apporter ses félicitations au régiment marocain et lui remettre un drapeau.

A cet emblème neuf, dans les plis duquel on eût pu déja inscrire les noms de 10 glorieuses batailles, il fallait pour baptême une affaire de grand style qui surpassât en actes d'héroïsme tout ce qui avait été accompli jusqu'à ce jour. L'occasion s'en offrit le 6 octobre en Champagne.

### Champagne (6 octobre).

Massé dans les parallèles de départ, au nord du village de Souain, le régiment attaque, le 6 octobre, en direction générale de Somme-Py. Au petit jour, le 4<sup>e</sup> bataillon (bataillon Chemet) qui est en tête, s'enfonce comme un coin dans les lignes ennemies. Rien ne résiste à l'élan furieux des démons en djellabas qui atteignent bientôt Somme-Py où ils font un massacre d'Allemands. Mais les Marocains seuls ont percé. A droite et à gauche, les attaques ont été brisées. Trop en flèche, le 4<sup>e</sup> bataillon, assailli à son tour, succombe après une lutte acharnée, cependant que les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons parviennent à grand'peine à maintenir leurs positions.

Trente-trois officiers et 1.400 hommes s'étaient sacrifiés ce jour-là, pour le baptême du drapeau. Un tel sacrifice méritait sa récompense, il l'obtint. Le 16 octobre le général commandant en chef faisait paraître l'ordre suivant concernant le régiment marocain :

« Sous le commandement de son chef, le lieutenant-colonel Auroux, a enlevé, le 6 octobre 1915 au petit jour, sur un front de plusieurs centaines de mètres la deuxième position allemande, s'est porté, d'un seul bond, à plus d'un kilomètre au delà, a foncé sur l'ennemi, surpris dans ses bivouacs, lui faisant subir, à la baïonnette, des pertes considérables. »

### 1916 : Verdun.

Après de telles épreuves, il parut nécessaire d'infuser au régiment un sang nouveau et de relever les vieux bataillons composés en majeure partie de soldats blessés, arrivés au terme de leur engagement et désireux de revoir leur pays et leurs familles.

Grâce aux résultats de la campagne de recrutement qui ont permis la création, au Maroc, de bataillons neufs, la relève peut être effectuée à partir du printemps de 1916.

Les bataillons Cimetière, Boucher et Dupas entrent successivement dans la composition du régiment, mais ces unités formées de recrues, hâtivement instruites, n'offrent pas encore toutes les garanties de solidité désirables

Une nécessité s'impose : celle de retirer le régiment marocain des grandes bagarres pour lui permettre de souffler et d'acquérir les qualités d'endurance et de manœuvre d'une troupe de choc.

C'est la raison pour laquelle cette année 1916 n'est pas, pour les Marocains, aussi riche de gloire que les précédentes. Elle marquerait même une page blanche dans le Livre d'Or du régiment, si les braves tirailleurs des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons n'avaient eu à cœur, avant d'être relevés, d'inscrire au drapeau un nom qui symbolise l'héroïsme

le plus pur et est auréolé d'une gloire sans pareille : *Verdun*.

A partir du 22 avril, le régiment, commandé par le lieutenant-colonel Maurice, est engagé, par fractions, dans l'enfer de la rive droite. Aucune action d'ensemble. Les unités, mises successivement à la disposition des commandants de secteur, étayent la ligne et réchauffent le cœur de tous par leur belle tenue sous les bombardements les plus violents et la vigueur de leurs contre-attaques.

L'histoire ne redira jamais assez les noms des héros qui, fidèles à la consigne reçue, se sacrifièrent obscurément sur ces coteaux dévastés de la Meuse.

Entre autres actions glorieuses, il convient de citer la participation du bataillon Poulet à la première reprise de Douaumont pendant les journées des 22, 23 et 24 mai.

### 1917. — Le Chemin des Dames.

Le printemps de 1917 retrouve les Marocains à la division Pellé (153e du 20e corps). Huit mois de séjour dans les secteurs réputés calmes et les camps d'instruction en ont fait des poilus instruits, frémissants et impatients de se mesurer, à découvert, avec l'ennemi exécré. Ils savent, depuis février, que leur place est marquée au premier rang de l'offensive projetée. Confiants dans le succès, c'est avec un entrain et un zèle vraiment dignes d'admiration, qu'ils se préparent pour cette grande fête.

Dans la nuit du 15 au 16 avril, le lieutenant-colonel Cimetière, qui a pris le commandement du régiment, en remplacement du lieutenant-colonel Maurice glorieusement tombé pendant la préparation de l'attaque, dispose ses bataillons dans les tranchées de départ situées au Nord de Vendresse. Les bataillons Devès (5e) et Maillet (6e) sont en tête, le bataillon Dupas (7e) est en réserve.

Au petit jour, dans un élan magnifique, les djellabas franchissent les parapets et dévalent les pentes du ravin de Chivy. En flèche dès le début de l'action, fauchés de flanc par les mitrailleuses de Chivy et de la sucrerie de Cerny qui tiennent désespérément, les Marocains collent au barrage, s'enfoncent dans le bois de Paradis dont ils massacrent tous les défenseurs et mordent sur le Chemin des Dames.

A midi, le 5e bataillon (capitaine adjudant-major Simonnet), qui a poussé hardiment jusqu'au rebord nord du plateau au-dessus de Courtecon, reçoit l'ordre de stopper et de s'organiser sur place.

Dans cette journée, infructueuse dans l'ensemble, le régiment marocain avait marché selon l'horaire fixé, en dépit des mitrailleuses et des obstacles accumulés sur son chemin. Ses jeunes bataillons pouvaient, à juste titre, être fiers de leur premier combat. Le soir du 16 avril ils jalonnaient la pointe la plus avancée de l'armée Mangin. A la suite de ce fait d'armes, le régiment obtenait une magnifique citation parue à l'ordre du 4 mai :

« Sous l'énergique impulsion de son chef le lieutenant-colonel Cimetière, a emporté d'un élan les trois lignes de tranchées de la première position allemande, puis a franchi successivement deux ravins profonds, le premier battu par un feu violent de mitrailleuses, le second, abrupt, boisé et énergiquement défendu par un ennemi disposant d'abris profonds, auquel il a fait plus de 500 prisonniers. Malgré les pertes subies, a abordé sans désemparer la deuxième position allemande, enlevant plusieurs lignes de tranchées et ne s'arrêtant que par ordre, pour permettre l'arrivée à sa hauteur de troupes voisines qu'il avait dépassées dans son élan. »

Cette deuxième citation à l'ordre de l'armée comportait l'attribution, au régiment, de la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre.

Dans les jours qui suivent, le régiment marocain, inaccessible au découragement produit par la déception du 16 avril, donne la mesure de sa solidité et de ses hautes vertus morales.

Discipliné et toujours confiant dans l'heureuse issue de la guerre, c'est sans se plaindre qu'il accepte les missions pénibles que d'autres ont refusées ou hésitent à remplir.

Pendant vingt-cinq jours, il monte la garde sur les positions conquises de haute lutte le 16 avril. Dans ce secteur bouleversé, pilonné jour et nuit par une artillerie formidable, il tient sans défaillance et repousse toutes les tentatives de l'ennemi.

Dans la nuit du 4 au 5 juin, au moment où il va être relevé, c'est à son concours que l'on fait appel pour rétablir la situation compromise dans un secteur voisin. La citation à l'ordre de l'armée décernée au 7e bataillon à la suite de cette affaire meurtrière, dit assez éloquemment les difficultés de la tâche et la bravoure dont firent preuve les compagnies du 7e bataillon (la compagnie Desjobert notamment) :

« Amené, dans la nuit du 4 au 5 juin 1917 sur un terrain inconnu, violemment battu par l'artillerie et les mitrailleuses ennemies, s'est porté en avant, d'un élan magnifique et irrésistible.

« Grâce aux ordres précis et à l'énergique impulsion de son chef, le commandant Bertrand, et malgré ses pertes cruelles en cadres, a reconquis presque intégralement, en quelques minutes, le terrain pris la veille par l'ennemi et défendu par de nombreuses mitrailleuses. »

### 1918.

Las d'une lutte jusqu'ici stérile, impatients d'en finir, les adversaires, Allemands d'abord, Alliés ensuite, vont rechercher, à découvert, une décision foudroyante et se porter ces formidables coups qui retentiront éternellement dans l'histoire de l'humanité.

Jusqu'en juillet 1918, l'attitude des Alliés est nettement passive. Ils se bornent simplement à disputer, pied à pied, le terrain choisi par l'ennemi

pour ses attaques, et à colmater sur les monts des Flandres l'Avre, et la Marne, notre front sérieusement entamé.

A partir du 15 juillet, le général Foch prend, à son tour, l'initiative des opérations. Ses attaques savamment combinées et coordonnées, obtiennent partout le plus grand succès. C'est une série ininterrompue de coups de bélier, assénés aux points et aux moments voulus, avec une puissance et une rapidité vraiment démoniaques, qui déconcertent l'ennemi, le disloquent et l'obligent à un recul tout près de se changer en un désastre sans précédent.

Retiré du front de Verdun, en fin mars, c'est-à-diré au moment où l'ennemi fait peser, sur le front britannique, sa menace de rupture, le régiment des tirailleurs morocains, devenu le 1er régiment depuis la création d'un 2e régiment, est maintenu à l'arrière sans jamais être engagé dans la gigantesque bataille défensive.

C'est que le haut commandement, avec un discernement sûr et une connaissance parfaite de ses moyens, a reconnu en lui un merveilleux outil d'offensive qu'il entend conserver intact et n'employer qu'à bon escient.

Alors que toutes les unités de l'armée française sont jetées, tour à tour, dans la fournaise, le 1er marocain, maintenu, lui, sur les grandes rocades, se déplace, par étapes, en arrière du front menacé, en situation d'intervenir au premier signal sur les points sensibles de l'ennemi.

On le voit à Compiègne, en soutien de la 3e armée, à Amiens, en soutien de la 1re, puis en Artois, derrière les Britanniques. En juin, l'offensive du Chemin des Dames le ramène dans l'Aisne. L'heure de son intervention approche. Derrière le rempart, hâtivement dressé en bordure du ru de Retz, il va, silencieusement, à partir du 13 juin, se préparer à la terrible riposte.

### **Cutry** (28 juin).

Le 27 juin, le régiment reçoit l'ordre de s'emparer du plateau qui surplombe à l'Est le ru de Retz, « position dominante, dont la possession est nécessaire au développement des opérations que le commandement a décidé d'entreprendre dans cette région ».

Le 28, à l'aube, les bataillons Stefani et Le Boetté, qui attaquent au premier rang, surprennent l'ennemi par la soudaineté d'une attaque préparée dans le plus grand secret.

Le bataillon de droite (commandant Stefani, puis capitaine Trinquet) atteint rapidement ses objectifs. A gauche, dans la zone d'action du bataillon Le Boetté, les difficultés sont plus grandes, difficultés de terrain, d'une part, et résistance tenace de l'ennemi, d'autre part. Sans attendre que les passerelles soient construites, les tirailleurs du commandant Le Boetté franchissent le ru et escaladent les pentes abruptes du plateau. Pouce par pouce, le terrain est déblayé et conquis après une lutte acharnée et meurtrière. Dans la nuit du 30, une attaque brillamment menée par les compagnies Gigout et Gabrielli complète le succès. Tous les objectifs assignés sont atteints.

A la suite de ce brillant fait d'armes, le régiment obtenait la citation suivante :

« Sous le commandement du lieutenant-colonel Cimetière, a mené, le 28 juin 1918, malgré les plus grandes difficultés une attaque extrêmement brillante, couronnée de succès. A eu successivement à réduire la résistance de nombreux ennemis, dans une région tourmentée et boisée, à manœuvrer pour encercler un village organisé et pourvu d'une garnison nombreuse et à réduire cette dernière. N'a pu remplir cette tâche multiple que grâce à un entraînement, une vigueur et un esprit de discipline incomparables. A fait plus de 500 prisonniers, capturé 18 mitrailleuses et un nombreux matériel. »

### **Breuil. — La Crise** (18, 19, 20, 21 juillet 1918).

Les résultats de l'attaque du 28 juin vont grandement faciliter la riposte de l'armée Mangin, le 18 juillet.

Dans la nuit du 15 au 16, le régiment reprend dans le secteur d'Ambleny les positions qu'il a déblayées et conquises. Le 17, il reçoit l'ordre de faire brèche sur le plateau, à l'Est du ru de Retz, et d'atteindre la Crise, si possible. Le 18, avant les lueurs de l'aube, le régiment s'ébranle par bataillons échelonnés. Le bataillon Le Boetté, qui a encore l'insigne honneur d'attaquer en tête, enlève d'un seul élan la ligne des ouvrages qui constituent son premier objectif et poursuit sa marche irrésistible sur son second objectif, jalonné par le village de Breuil.

Malgré la résistance de l'ennemi qui se cramponne ferme au terrain, et les difficultés rencontrées au passage du ravin de Saconin-Breuil, Breuil est enlevé à son tour.

Le 29 juillet, à 4 h. 45, l'attaque est reprise par le bataillon Trinquet qui parvient, au prix de pertes cruelles, à atteindre, dans la journée, la route de Soissons à Paris et la ferme du Mont de Courmelle.

Des trois magnifiques bataillons lancés la veille à l'assaut, il re reste plus que des débris. Dans la nuit du 19 au 20, ils sont groupés en un seul bataillon aux ordres du commandant Le Boetté.

Le 20 et le 21, ce bataillon de manœuvre composé de gens qui, depuis deux jours, combattent sans répit, et ont vu tomber les meilleurs de leurs chefs, attaque obstinément en liaison avec les Américains et un groupe du 2e bataillon de chasseurs à pied. Le soir du 21, la Crise est atteinte et les djellabas se montrent aux abords de la Roche et de la voie ferrée, bien au delà de l'objectif assigné.

La moisson de lauriers de ces glorieuses journées dépassait toutes les prévisions. Le régiment avait, on peut le dire, combattu jusqu'à la limite de sa capacité offensive, et ajouté au Livre d'Or une magnifique page de gloire. Il devait trouver sa récompense dans une quatrième citation parue à l'ordre du 23 septembre :

« Régiment d'élite, qui, sous les ordres de son chef, le lieutenant-colonel Cimetière, s'est élancé le 18 juillet 1918, dans la bataille, avec sa fougue et sa vigueur coutumières, a réalisé une progression de plus de 9 kilomètres pour atteindre, au delà du ravin de Saconin-Breuil et des hauteurs de Berzy-le-Sec, l'objectif assigné du ravin de la Crise, obtenant, pour parfaire son œuvre, un jour de combat supplémentaire avant le repos que les ordres lui imposaient. A capturé plusieurs centaines de prisonniers, de nombreux canons et mitrailleuses et infligé à l'ennemi des pertes considérables. »

**Villers-aux-Erables, Andechy** (8 août 1918).

Réorganisé, renforcé d'un bataillon neuf, le 9e (commandant Wolf) qui a pris la place du 7e renvoyé au Maroc, le 1er marocain passe en août des bords de la Crise à ceux de l'Avre.

Sa réputation de troupe de choc incomparable, fortifiée par les retentissants succès du mois précédent, l'a déjà précédé à la 1re armée. Aussi bien, est-ce sur lui et les autres régiments de la valeureuse 153e division que le général Debeney va compter pour l'exploitation de sa magnifique manœuvre du 8 août.

Le 8 août, au matin, après la conquête du premier objectif constitué par le rebord occidental du plateau de Moreuil, la 153e D. I. s'enfonce, comme un coin, entre les 42e et 37e D. I. Le régiment marocain, toujours en tête, progresse, par bataillons échelonnés, en direction de Villers-aux-Erables.

Par une attaque combinée des 3e et 9e bataillons, Villers-aux-Erables est enlevé de haute lutte. Un temps d'arrêt et le 3e bataillon reprend sa marche jusqu'aux abords de Fresnoy-en-Chaussée qui est âprement défendu. Une attaque, vivement montée avec le concours de chars d'assaut, nous met en possession de ce point d'appui, mais la progression doit s'arrêter à la nuit devant Hangest-en-Santerre solidement tenu par l'ennemi.

Le 9, à 8 heures, les Marocains se lancent à l'assaut d'Hangest qui tombe après une lutte acharnée de plusieurs heures. Comme le 19 juillet au soir, les vides faits dans les rangs du régiment imposent une réorganisation. Tous les éléments valides sont fusionnés en un seul bataillon aux ordres du capitaine Batut, qui, le 10, enlève successivement Erches et Andechy.

Ce dernier village devait marquer l'arrêt de l'avance réalisée par le régiment marocain dans ces trois journées de bataille aussi fructueuses et aussi riches de gloire que les journées de juillet.

Encore une fois, les Marocains avaient fait la preuve de leurs qualités d'audace et de manœuvre.

Le général, commandant en chef, tint à le reconnaître hautement, en leur conférant la fourragère aux couleurs de la médaille militaire et en leur décernant une cinquième citation ainsi conçue :

« Après une série de succès incomparables et malgré les difficultés résultant de son organisation spéciale, se reconstitue en quelques jours pour prendre une part glorieuse à la nouvelle bataille, sous le commandement du lieutenant-colonel Cimetière, s'y lance avec son ardeur coutumière, progresse, en trois jours, de 20 kilomètres, jalonnant de ses morts les lignes de résistance de l'ennemi qui ne peut arrêter son élan, s'empare de 2 villages, de 400 prisonniers et d'un nombreux matériel, contribuant ainsi, dans la plus large mesure, à une grande victoire. »

**La Vesle** (30 septembre 1918).
**Serre et Oise** (octobre 1918).

Après un mois et demi de répit, le régiment, qui n'a pu être que médiocrement renforcé, est appelé sur la Vesle pour prendre part aux opérations visant la reprise des plateaux qui séparent cette rivière de l'Aisne. C'est avec deux bataillons seulement, qu'il va s'engager : le 9e (capitaine Batut) et le 3e (capitaine Messal) renforcé des débris du 8e.

Le 30 septembre, à 5 h. 30, le régiment, débouchant du bois Vigne, se porte à l'attaque par bataillons successifs, le 9e en tête. Assailli dès le départ par de violents feux de mitrailleuses qui le battent de front et d'écharpe, le bataillon Batut atteint néanmoins les deux premiers objectifs. Mais les pertes sont considérables et le flanc gauche est totalement découvert par suite de l'arrêt du régiment de gauche qui n'a pu progresser. Les Marocains, en butte aux puissantes contre-attaques d'un ennemi manœuvrier et mordant, sont, dans la soirée, obligés de se replier sur Huit-Voisins et le mont Ferré. Ils en repartent le lendemain sur les talons de l'ennemi qui se dérobe et est poursuivi vigoureusement jusqu'à l'Aisne.

600 hommes sur 1.100 et 22 officiers sont tombés dans cette journée du 30 septembre, moins brillante pour les Marocains que celle de juillet et d'août.

Le régiment anémié va-t-il enfin être renvoyé à l'arrière pour se réorganiser et souffler un peu? Il n'en est rien. La bête est aux abois. Si fatigués que soient les chasseurs, il faut qu'ils continuent jusqu'à l'hallali final.

A peine retiré du front de l'Aisne, le régiment est acheminé sur l'Oise où, partant de Liez, il s'engage, le 19 octobre, en direction générale de Guise.

Du 19 au 30 octobre, il tient la première ligne. Multipliant leurs efforts, ses 2 bataillons squelettiques parviennent à force de ténacité et de bravoure à bousculer l'ennemi sur plus de 15 kilomètres.

Les villages de Surfontaine, Villers-le-Sec, Parpeville et Landifay marquent les étapes de cette progression victorieuse qui devait être la dernière affaire du régiment. Le 11 novembre, l'armistice le surprenait à Chauny, au moment où,

renforcé et remis en main, il s'apprêtait à porter à l'ennemi des coups décisifs.

***

Tel est, succinctement résumé, l'historique de ce régiment glorieux entre tous.

L'Armée d'Afrique peut être justement fière de ce dernier rejeton de sa grande lignée. Quand on évoque la sanglante tragédie de Fez, d'avril 1912, et qu'on relit les splendides citations décernées, au cours de la grande guerre, à ces tirailleurs marocains, issus, somme toute, des anciens tabors révoltés, on ne peut s'empêcher d'admirer l'œuvre de ces grands Français civilisateurs, conquérants d'un immense Empire, qui, en aussi peu de temps, surent grouper autour de l'emblème sacré de la Patrie, ces magnifiques légions africaines d'un loyalisme et d'une bravoure à toute épreuve.

Qu'on le sache bien, ceux-là firent doublement leur devoir qui non seulement apportèrent à la France le tribut de leur sang, mais lui donnèrent encore ces soldats entraînés et disciplinés qui ont fait merveille sur tous les fronts.

La gloire du 1er régiment de tirailleurs marocains rejaillit sur tous ces hommes d'énergie et d'action qui voulurent et obtinrent que le Maroc apportât à la France le concours le plus large et le plus dévoué.

Il convient de citer ici les noms du général Lyautey, véritable créateur des troupes marocaines, du général Pellé, qui les organisa, du général Poeymirau, du colonel Auroux, des lieutenants-colonels Maurice et Cimetière qui, successivement, commandèrent le régiment et surent le conduire sur les chemins de la victoire, de Mme Lyautey et de M. Auguste Terrier, directeur de l'Office du Protectorat de la République française au Maroc, qui, pendant quatre ans, avec un dévouement inlassable et une sollicitude vraiment touchante, apportèrent au régiment marocain le réconfort matériel et moral des nombreuses œuvres de guerre créées par leurs soins (secours et dons, Foyer du soldat marocain, maison de convalescence de San-Salvador, etc., etc.), des Français du Maroc enfin, colons ou fonctionnaires, qui se présentèrent nombreux pour encadrer les unités nouvelles et les conduire à la bataille.

La devise du 1er régiment de tirailleurs marocains pourrait être celle, si fière et si expressive, des bataillons de chasseurs à pied : « Repos ailleurs. » Il n'a point foulé la terre ennemie, il n'a pas connu les joies du triomphe, ni vibré aux acclamations enthousiastes des Alsaciens-Lorrains. Des premiers, il est rentré au Maroc où il affronte aujourd'hui de nouveaux périls.

Mais le souvenir des tirailleurs restera ineffaçable dans le cœur des chefs et camarades de l'armée française qui les connurent et les aimèrent, dans celui des vaillantes populations du front français qui, maintes fois, les virent passer, farouches et fiers, enveloppés dans leurs petites djellabas brunes, pareils à des moines guerriers et mystiques. Et mystiques, ils l'étaient certes, ces mercenaires redoutables qui trouvaient dans la lutte une âpre volupté et parcouraient les champs de carnage, le front haut, en chantant :

Men Moulay Idriss djina
la rebi taafou âlina.

« Nous venons de Moulay Idriss; que Dieu efface nos péchés ! »

Capitaine JUIN.

# L'AUTOMOBILE
## EN MAURITANIE

*L'automobile pénètre peu à peu toute l'Afrique. Elle triomphe dans l'Afrique du Nord, au Sahara et récemment on signalait son arrivée au lac Tchad et l'établissement d'un service entre le terminus du chemin de fer du Cameroun et Yaoundé. L'Afrique occidentale aussi voit ses progrès. Dans l'intéressante notice qu'on va lire, M. Henry Hubert, administrateur des colonies, dont les travaux scientifiques sur l'Afrique occidentale sont bien connus, étudie le développement de l'automobile en Mauritanie, dans cette région où récemment l'atterrissage du Goliath est allé manifester que l'heure de l'avion va bientôt sonner pour l'Afrique noire.*

Les applications de la géographie et de la géologie en Afrique Occidentale Française sont jusqu'à présent demeurées assez rares pour qu'il paraisse justifié de signaler l'une d'elles. Il s'agit de la recherche de passages pour la circulation des automobiles en Mauritanie.

Il est évident que l'utilisation de tels véhicules est susceptible de rendre de grands services dans les pays neufs. On ne peut pas construire des chemins de fer partout, et l'emploi des porteurs ou des animaux de bât a contre lui la faible vitesse des déplacements, la limitation excessive du poids des colis et l'impossibilité de dépasser un certain tonnage. Si, d'autre part, l'avion est capable de remplacer avantageusement l'automobile dans bien des cas, celui-ci lui restera supérieur cependant tant qu'on pourra se contenter de vitesses moyennes ou qu'on sera tenu de limiter les dépenses : une tonne de marchandises exigera sans doute pendant longtemps encore de plus grands frais pour être maintenue en l'air que pour rester sur le sol.

Mais l'usage des automobiles n'est pas également avantageux dans tous les pays de l'Ouest africain. Si l'on a des montagnes à escalader, de grandes rivières à traverser, de la forêt à abattre, la construction des routes peut devenir presque aussi coûteuse que celle des chemins de fer, sans donner les mêmes avantages Enfin, dans les régions où les pluies sont très abondantes, l'entretien des simples pistes devient une grosse dépense pour la colonie et une sujétion pour les habitants.

La Mauritanie est probablement le pays de

l'Afrique occidentale qui échappe le plus à ces divers inconvénients. La région montagneuse (Adrar, Tagant, Assaba) y est reléguée dans l'Est, laissant entre elle et la mer une plaine de 400 kilomètres de largeur. Les rivières, localisées au Sud-Est, y sont à sec pendant la plus grande partie de l'année : donc pas d'ouvrages d'art à construire pour les traverser. La végétation y est si clairsemée que dans la plus grande partie du pays on n'a pas besoin de faire de pistes pour les animaux, qui passent aisément entre les arbres. Enfin, il y pleut très peu. Tous ces éléments réunis font que là où le terrain est suffisamment résistant, on peut circuler en voiture sur le sol nu, sans avoir de routes à faire ou à entretenir. Lorsque le passage sera devenu mauvais par la formation d'ornières, on n'aura qu'à rouler un peu à droite ou à gauche, puisque le terrain reste identique à lui-même sur de grandes étendues.

Mais — il y a un mais — si la circulation en voiture se révèle déjà comme impossible dans la région montagneuse sans y faire des travaux compliqués, elle est bien loin d'être partout réalisable à bon marché dans les pays de plaines. La Mauritanie est, en effet, en grande partie couverte de dunes où le passage des automobiles d'un modèle courant ne peut être envisagé qu'à la condition de consolider le terrain, c'est-à-dire de dépenser beaucoup d'argent (1). Comme la Mauritanie n'est pas un pays riche et comme il est cependant souhaitable que l'industrie des transports y fasse des progrès, la question de la circulation des automobiles revient à chercher les régions de sol résistant, problème qu'on ne peut aborder fructueusement que si l'on connaît déjà la répartition des formations : c'est donc bien d'une utilisation de nos connaissances géographiques et géologiques qu'il s'agit, en définitive.

Comme on peut s'en douter, l'emploi des automobiles en Mauritanie avait été examiné à plusieurs reprises avant 1917. Feu le colonel Obissier avait même fait acheter une voiture en 1916, mais celle-ci était revendue avant qu'un essai fût tenté. Les renseignements qu'on avait au sujet de cet emploi étaient d'ailleurs des plus contradictoires et assez peu encourageants (2). C'est pourquoi le colonel Gaden, commissaire du gouvernement général, voulait bien me demander, au départ de ma première mission en Mauritanie (décembre 1917), d'étudier si certains itinéraires étaient praticables aux automobiles. Dès janvier 1918, j'étais en mesure de lui faire connaître que, d'après les observations faites sur le terrain et les renseignements très précis fournis par les indigènes, les pistes suivantes pourraient être utilisées :

(1) A titre d'indication, il est bon de noter que la dépense prévue pour la construction de la route de Dakar à Rufisque, qui traverse des dunes fixées, est évaluée à un chiffre de l'ordre de 50.000 francs le kilomètre.

(2) Ils le furent du reste jusqu'au dernier moment et la majorité des esprits qui connaissaient le mieux le pays et étaient le plus favorables à l'essai entrepris en 1919, était convaincue que je ne pourrais pas passer.

1° Ross-Méderdra (65 kil.) ;
2° Dagana-Boutilimit (140 kil.) ;
3° Dagana-N'Tonfoukt-Bou-Taleya (190 kil.);
4° Boghé Aleg-Moudjéria (297 kil.);
5° Dagana-Podor-Boghé-Kaëdi-Sélibaby(475 k.);
6° Kaëdi-M'Bout-Galoula (180 kil.);
7° Saint-Louis-Nouakchott-Atar (700 kil.);
soit plus de 2.000 kilomètres (1).

Je m'offrais d'ailleurs pour faire la démonstration de ce que j'avançais.

Une fois en possession de ces renseignements, le colonel Gaden se procurait une automobile qu'il voulait bien mettre à ma disposition en mai 1919, en me chargeant de rechercher tout d'abord s'il était possible de circuler entre Podor et Kaëdi, d'une part, entre Boghé et Moudjéria d'autre part.

Je n'ai pas l'intention de décrire un voyage fertile en incidents de toute sorte et je n'ai pas davantage le dessein de dire l'excellente influence politique d'une telle expérience : il faudrait conter la terreur des gens qui voyaient surgir brusquement dans la brousse le monstre inconnu qu'était pour eux l'automobile, il faudrait aussi traduire l'enthousiasme des populations pour une manière de voyager qui leur paraissait un prodige.

Les résultats pratiques obtenus furent les suivants :

1° Il a été possible de circuler entre Podor et Kaëdi d'une part, et entre Boghé et un point situé seulement à 5 kilomètres de Moudjéria, d'autre part.

2° Sauf dans les 20 derniers kilomètres avant Moudjéria, la vitesse de route — arrêts normaux compris (2) — a été d'environ 20 kilomètres à l'heure (3).

(1) Beaucoup d'autres itinéraires pourraient être parcourus en automobile, par exemple Kaëdi-Mouit-Mal-Guimi ; M'Bout-Moudjéria, mais ils sont d'un intérêt beaucoup moindre.

(2) Environ dix minutes par heure : ravitaillement en eau et en essence, examen et mise au point d'organes du moteur, etc.

(3) Voici, à titre d'indication, les chiffres relatifs aux distances et aux vitesses :

| Trajet effectué | Distance en kilomètres | Distance parcourue en dehors des pistes |
|---|---|---|
| Podor-Boghé | 90 | 10 |
| Boghé-Aleg | 80 | 15 |
| Aleg-Guimi | 95 | 20 |
| Guimi-Letfotar | 96 | 48 |
| Letfotar, 5 kilomètres Moudjéria | 22 | 5 |
| Boghé-Kaëdi | 115 | 55 |
| Total | 498 | 153 |

| Trajet effectué | Temps total (Arrêts normaux compris) | | Vitesse moyenne à l'heure (arrêts normaux compris) | |
|---|---|---|---|---|
| | Aller | Retour | Aller | Retour |
| Podor-Boghé | 4 h. 30 | 4 h. 20 | 20 | 20 |
| Boghé-Aleg | 3 h. 15 | 3 h. 05 | 24 | 26 |
| Aleg-Guimi | 4 h. 30 | 4 h. 50 | 21 | 19 |
| Guimi-Letfotar | 5 h. 10 | 4 h. 40 | 18 | 20 |
| Letfotar, 5 kilomètres Moudjéria | 2 heures | 1 h. 30 | 11 | 14 |
| Boghé-Kaëdi | 5 h. 40 | 5 h. 30 | 20 | 20 |
| Total | 25 h. 5 | 23 h. 45 | 19,8 | 20,9 |

*Observation.* — La distance parcourue est en réalité supérieure à celle indiquée, puisque celle-ci correspond à la route des convois, notablement plus courte que le trajet suivi.

3° Sur de vastes parcours — jusqu'à 60 kilomètres d'un seul tenant — on a circulé en pleine brousse, en dehors des pistes établies.

On peut donc dès maintenant considérer que dans les régions traversées il sera possible de voyager sans difficulté à une vitesse au moins égale à celle obtenue la première fois, ceci tout en n'utilisant que des voitures d'un modèle courant et sans avoir à établir de routes.

Mais il ne suffit pas d'avoir démontré que la circulation des automobiles était possible dans certaines régions de la Mauritanie. Il s'agit maintenant d'indiquer où et comment cette circulation est avantageuse et ce qu'elle pourrait coûter.

**Régions de circulation facile des automobiles.** — Ce sont celles où il n'y a ni montagnes ni sables. Mais si les massifs montagneux (Adrar, Tagant, Assaba) sont localisés dans la partie orientale de la colonie (1), les dunes au contraire occupent une étendue considérable. On pourrait dire qu'en gros on les rencontre sur toute la plaine comprise entre la mer et la montagne, sauf, au Sud-Est, dans le triangle Boghé-Moudjéria-Bakel, et, au Nord, dans des bandes de terrain de plus en plus larges dont la plus méridionale va de Nouakchott à Atar.

Voyons les caractères de ces dunes et ceux des autres types de terrains qui constituent les plaines de la Mauritanie.

*A.* — Régions de dunes.

Les deux itinéraires Boghé-Moudjéria et Nouakchott-Atar, qui limitent la plus vaste des zones de dunes, présentent cette particularité d'être parallèles. Or ceci ne fait que mieux mettre en évidence un caractère très général de ces dunes, qui est précisément leur parallélisme (2). Leur orientation moyenne est Nord-Est-Sud-Ouest, sauf cependant à l'extrême pointe sud-ouest du pays où elle est beaucoup plus voisine de la direction méridienne. Relativement à leur longueur ces dunes sont très étroites, et, d'une façon presque constante, elles sont séparées l'une de l'autre par des dépressions à fond horizontal, où le sol est argileux — parfois caillouteux — et où le terrain est par suite très résistant. Ces espèces de couloirs (appelés « gouds » ou « aftouths » par les indigènes, selon qu'ils n'ont que quelques centaines de mètres ou plusieurs kilomètres de large) sont très développés en longueur : certains atteignent plus de 100 kilomètres. A proximité de la rive du Sénégal, ils sont le plus souvent ouverts ; par contre, leur extrémité septentrionale est généralement fermée par la réunion anormale de deux dunes voisines. Deux gouds voisins peuvent aussi communiquer, par le fait de la disparition momentanée de la dune qui les séparait.

(1) Il ne sera naturellement pas question ici de la partie montagneuse, qui ne sera accessible aux voitures qu'après la construction de véritables routes.

(2) Ce caractère se trouve seulement en défaut dans les régions dites « aouker ». On notera que cette zone à dunes parallèles ne s'arrête pas au fleuve Sénégal, mais s'observe au Sud de ce fleuve, toujours avec la même orientation, jusqu'aux environs du chemin de fer de Thiès à Kayes.

Cette allure topographique particulière, qui n'est pas la moins intéressante des curiosités de ce pays, corrige en partie la difficulté de pénétration au moyen de voitures. Ces dernières peuvent, en effet, rouler sur le sol nu, au moins dans une direction qui est celle des gouds. Fort heureusement, cette direction est celle suivant laquelle la circulation est appelée à devenir plus intense, puisque c'est celle qui conduit de l'intérieur du pays jusqu'au fleuve ou jusqu'à la mer.

C'est en empruntant le goud qui vient aboutir à Ross qu'on peut aller à Méderdra. C'est en suivant celui d'Ouhaïtou ou en suivant l'aftouth d'Aoudane qu'on peut aller de Dagana soit à Boutilimit, soit à Bou-Taleya. On pourrait en utiliser beaucoup d'autres, comme on peut s'en faire une idée en consultant le levé ci-contre, exécuté autrefois par le regretté capitaine Gerhardt (1).

Il existe dans cette zone dunaire une autre partie accessible aux voitures. C'est ce qu'on appelle l' « aftouth » maritime. Il est compris entre deux dunes grossièrement orientées Nord-Sud, qui bordent la mer depuis le marigot des Maringouins jusqu'à Nouakchott. Pour aller jusqu'à cette localité, lorsqu'on a quitté Saint-Louis, il semble qu'on n'aurait comme difficultés que le passage de la zone comprise entre Saint-Louis et le marigot, et la traversée de celui-ci. Cette dernière opération est facile à réaliser au moyen d'un bac. Quant à la circulation au départ de Saint-Louis, elle sera possible à condition de passer près du fleuve afin d'éviter les dunes du cordon littoral. En outre, il faudra traverser en bac plusieurs marigots qui ont de l'eau toute l'année. Les chemins dont il vient d'être question sont tous jalonnés de points d'eau situés à moins d'une journée de marche de piéton.

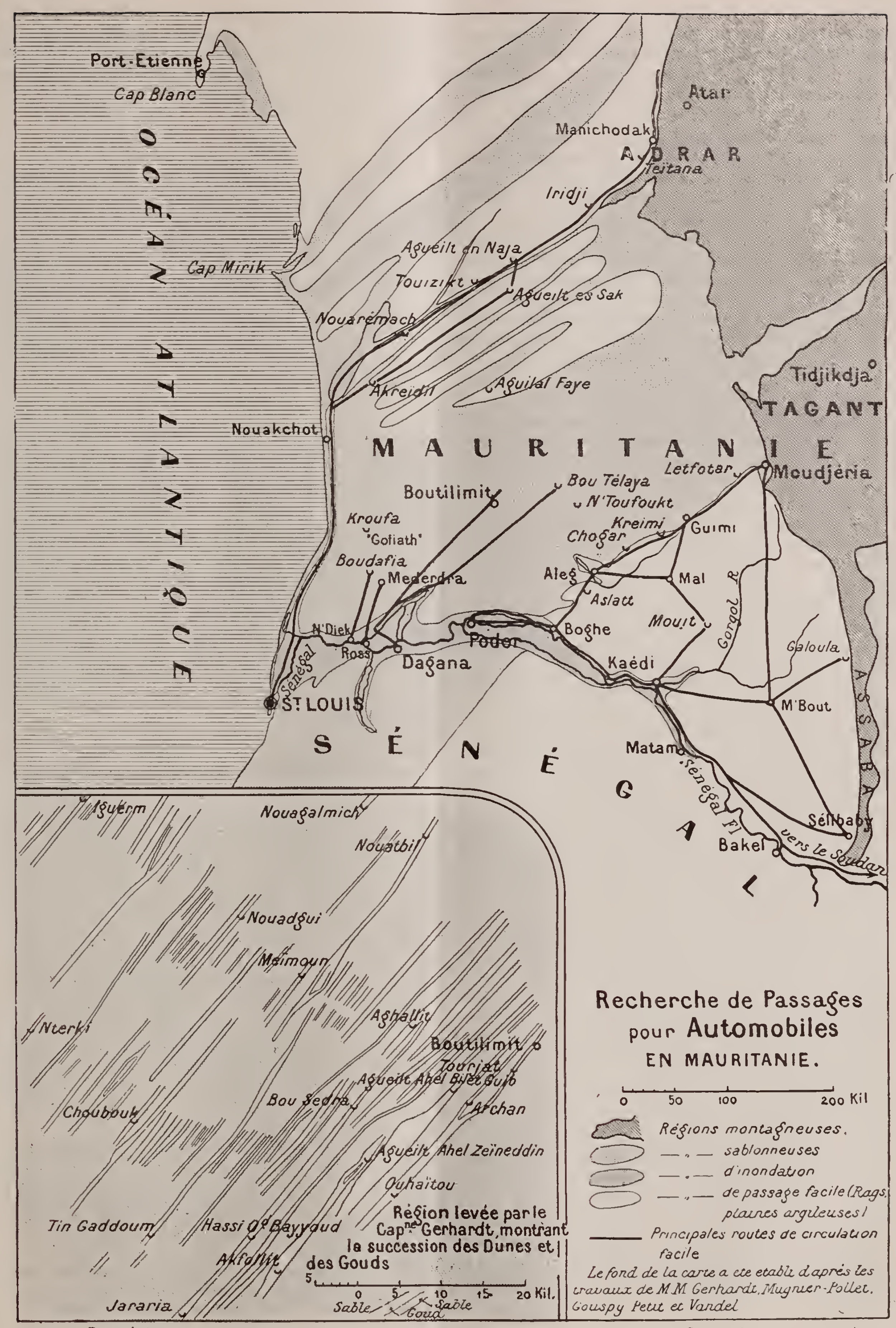
*B.* — Régions d'inondation.

Ce sont presque uniquement celles situées au bord du fleuve. Leur utilisation pour le passage des automobiles n'est pas indifférente, puisque de décembre à juillet le Sénégal n'est plus accessible aux grands vapeurs en amont de Podor et aux petits vapeurs en amont de Cascas. Les seules embarcations utilisables alors sont d'un tonnage très faible et, comme elles sont traînées à la cordelle, elles avancent rarement à plus de 2 kilomètres et demi à l'heure. Aussi le trafic est-il des plus médiocres.

Si les régions inondées ne sont pas accessibles aux voitures pendant la saison de crue, soit d'août à octobre, on a par contre la ressource, pendant cette saison, d'utiliser les bateaux à vapeur; dès que l'eau s'est retirée, le terrain redevient suffisamment aplani et résistant pour que les automobiles puissent l'utiliser sans aucune préparation. L'essai poursuivi notamment entre Boghé et Kaëdi a permis de l'établir.

Mais la circulation intermittente des véhicules peut offrir des inconvénients. L'étude du terrain

(1) Document figurant dans les archives de Boutilimit.




Afrique Française. Reproduction interdite.

montre qu'on pourrait parvenir à la rendre continue. Il faut savoir à ce propos que la zone inondée est toujours limitée au Nord par une bande de sable. Ou bien celui-ci donne naissance à des dunes, surtout à l'Ouest de Boghé, ou bien, à l'Est de cette localité, il tapisse le sol à la base des ondulations argileuses et gréseuses qui s'étendent au Nord de la zone inondée. Il est évident que la circulation des voitures d'un modèle courant est aussi impossible dans le sable en toute saison qu'elle l'est en hivernage dans la zone inondée. Mais à la limite commune des deux terrains, elle peut être considérée comme réalisable toute l'année. En effet, d'une part, les eaux n'y séjournent pas, et, d'autre part, le sable qui s'y trouve est toujours fortement mélangé d'argile, et par conséquent, cohérent. Les voitures peuvent donc y passer, même dans la période d'inondation extrême. Mais, comme le chemin suivi alors est forcément plus long que la route directe, puisque la limite de la zone inondée est sinueuse, on peut toujours envisager l'utilisation d'une seconde route, plus courte, à travers les terrains d'inondation, à partir du moment où les eaux se sont retirées (1).

Il y a lieu cependant de prévoir, pour la période d'inondation, quelques difficultés à relier au fleuve la piste suivie par les automobiles. A Kaëdi, il existe déjà une chaussée en remblai, l'obstacle est déjà franchi. Boghé, par contre, se trouve en hivernage dans une île qu'un marigot de 300 mètres sépare de la terre ferme. En ce point, il vaudrait mieux établir le garage sur celle-ci plutôt que d'entreprendre un travail coûteux. Enfin, à Podor, on sera contraint de bâtir une chaussée, comme à Kaëdi, si l'on veut circuler en hivernage.

D'autres zones d'inondation existent au Nord du fleuve, mais elles sont relativement peu étendues. Celles de Mal et d'Aleg peuvent être tournées. Celles de Guimi et de Chogar ne paraissent pas devoir faire obstacle au passage des voitures, puisqu'elles sont bordées de dunes et qu'on peut toujours trouver un sol résistant et non inondé à la limite des deux formations.

Reste le passage des cours d'eau et de leurs abords immédiats. Ce passage ne présente pas d'inconvénient pendant huit à neuf mois de l'année, puisque ces cours d'eau sont à sec. Il suffira, à la rigueur, de régulariser et d'adoucir la pente des berges à l'intersection des chemins suivis, ce qui sera toujours un travail très simple.

Au moment des hautes eaux les difficultés seront plus sérieuses; on ne pourra faire passer une voiture que sur un bac ou un radeau. Enfin pour la période où les eaux, en se retirant, rendront inutilisable toute embarcation, il conviendra de consolider sans doute le lit argileux ou sablonneux. Même en réalisant de telles améliorations, on n'aurait qu'une dépense de premier établissement assez faible et une dépense d'entretien insignifiante. Reste à savoir s'il y a intérêt à l'engager ou s'il vaut mieux supprimer tout transport par voitures pendant la période de crue. C'est, on le voit, une question de budget. Notons en tout cas que les cours d'eau sont très peu nombreux et que les points où il conviendrait de les traverser sont rares (1).

(1) Même en saison sèche la limite de la zone d'inondation est bien facile à déterminer, puisqu'elle est marquée par un changement de nature de la végétation.

(1) Un passage entre Boghé et Moudjéria; un passage entre Kaëdi et Sélibaby; deux passages entre Kaëdi et Galoula.

### *C.* — Plaines argileuses.

Les espaces qui ne sont pas occupés par les formations dont il vient d'être question le sont par les plaines argileuses ou les « rags ». Les éléments des premières sont empruntés aux grès argileux éocènes (argiles grises) ou proviennent de la décomposition des schistes anciens (argiles rougeâtres). Ces plaines sont toujours très horizontales et leur sol, compact et très homogène, convient parfaitement au roulage sans aucun aménagement.

### *D.* — Rags.

Les plaines argileuses alternent fréquemment avec des « rags », c'est-à dire avec des espaces plus ou moins horizontaux où le sol est parfois couvert d'une telle quantité de cailloux que ceux-ci se touchent. La grosseur de ces cailloux atteint parfois celle du poing, mais comme ils sont généralement arrondis, ils ne fatiguent pas les pneumatiques d'une façon excessive. Lorsqu'ils sont très abondants, on a l'impression d'avancer sur une route empierrée avant que le rouleau n'ait passé. Bien que la traversée des rags en automobile ne présente pas d'obstacle, on la rendrait beaucoup plus aisée en enlevant sur une largeur de quelques mètres une partie des cailloux qui l'encombrent.

## Recherche des passages pour les voitures.

L'utilisation des automobiles ne devant entraîner qu'un minimum de dépenses de premier établissement et d'entretien, il faut évidemment la limiter aux endroits où la circulation est facile. Cette circulation peut être envisagée sous deux aspects différents. Ou bien elle n'offre qu'un intérêt local, comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de déplacements dans l'intérieur d'une circonscription administrative; ou bien elle est d'un intérêt général, lorsqu'il s'agit de l'organisation de convois le long d'une ligne commerciale.

On voit que dans le premier cas, la recherche des passages pour automobiles relève plutôt de l'initiative des commandants de cercle, qui ne sont pas tenus, au cours de leurs déplacements, à suivre un itinéraire invariable.

Il n'en est plus de même pour les routes de convois, qu'on ne peut allonger au delà d'une certaine proportion et qui sont jalonnées par des puits auxquels on est d'autant plus impérieusement contraint de revenir qu'on est plus nombreux à voyager.

Or, les trois grandes voies commerciales de la Mauritanie partent de Saint-Louis. La première, qui est le fleuve, met en relation cette localité avec le Soudan. Les deux autres vont respectivement à Moudjéria et à Atar, c'est-à-dire au Tagant et dans l'Adrar.

Le fleuve est actuellement une voie médiocre, puisqu'il n'est desservi, en toutes saisons, par les grands bateaux que jusqu'à Podor, et par les bateaux de faible tirant d'eau que jusqu'à Cascas. Comme il n'y a souvent pas concordance entre le service des deux systèmes de bateaux, l'arrière-pays, en amont de Podor, n'est pratiquement desservi que par les procédés les plus primitifs pendant la plus grande partie de l'année. Il est donc utile de doubler le fleuve par un passage pour automobiles : Sélibaby serait ainsi à deux journées de Podor, au lieu de quatorze par la route. On ferait en outre le voyage sans rompre charge, au lieu d'avoir à effectuer au minimum trois transbordements.

L'expérience tentée en mai dernier avait notamment pour but de reconnaître si une telle route pouvait être suivie. Le résultat a été favorable (1). L'amélioration à apporter au point de vue de la viabilité, est d'adopter comme point de passage la limite nord des terrains inondés. Il suffit par conséquent de réserver le long de cette limite une zone d'une vingtaine de mètres, où les indigènes ne feront pas de cultures ; mais il est inutile de faire une route. Pour faciliter les premiers voyages, il serait bon toutefois de jalonner le chemin à suivre au moyen de repères bien visibles.

La seconde voie commerciale (Saint-Louis-Moudjéria) emprunte d'abord le fleuve jusqu'à Boghé, puis elle passe par Aleg et Guimi. On compte douze journées de marche pour aller de Boghé au pied du Tagant. L'essai du mois de mai montre que onze de ces étapes peuvent être aisément parcourues en automobile en un jour et demi. La douzième étape, tout entière dans le sable, est à déconseiller pour le moment. On n'arrive guère à circuler dans celui-ci à plus de 10 kilomètres à l'heure et l'on ne peut, de toutes façons, parvenir à Moudjéria même, la route étant barrée par une dune mobile.

L'itinéraire qu'on suit entre Boghé et Moudjéria est jalonné par des points d'eau auxquels on est obligé de venir, mais la route des convois, telle qu'elle a été tracée pour le passage des animaux de bât, présente des parties sablonneuses difficiles ou même inaccessibles. Je les signalerai ici brièvement.

1° Au sortir de Boghé, on doit éviter la dune, qui, sur cinq kilomètres environ, constitue un obstacle insurmontable. Il faut passer à l'Ouest de celle-ci et à la limite de la zone inondée, où l'on trouve un terrain très résistant.

2° De part et d'autre du puits d'Aslatt, s'étend sur 5 kilomètres environ la dune fixée, assez élevée, où le sable est assez mou. Il ne paraît pas possible de tourner cet obstacle, mais on peut le franchir sans peine si l'on a soin de quitter la piste tracée par les animaux et de franchir la dune en suivant le plus possible la ligne de niveau qui passe par le puits.

3° Entre Aleg et la rivière de Kraa-Badeli s'étend, sur 5 kilomètres environ, une nouvelle dune fixée qu'il faut franchir. On y parvient facilement en abandonnant la route des convois pour aller passer à l'Est, le Kraa-Badeli. On aborde alors la dune en allant dans l'Est-Nord-Est, puis, dès qu'on en a atteint le sommet, on revient progressivement sur Aleg.

4° De part et d'autre de Chogar, sur 5 kilomètres également, on a à franchir une nouvelle dune. On ne peut y réussir qu'à condition d'abandonner la route des convois et de suivre, au Sud, le sentier indigène.

5° Entre Krémi et Sangarafa, sur une soixantaine de kilomètres environ, la route des convois est presque constamment inaccessible aux automobiles. Comme on est obligé cependant de passer aux puits qui jalonnent cette route, on n'a d'autre solution que de piquer dans le Sud, jusqu'aux endroits où s'étendent les plaines argileuses et les rags, quitte à revenir sur les puits, par le chemin le plus direct, quand on est par le travers de ceux-ci.

6° Entre un point situé à 5 kilomètres à l'Est de Letfotar et Moudjéria, la piste passe dans les terrains sablonneux de plus en plus meubles. Comme on l'a vu ci-dessus, cette route est à déconseiller.

Pour aller de Saint-Louis à Atar, il y a trois routes différentes. L'une d'elles passe par Moudjéria, et l'on vient de voir comment on peut se rendre jusqu'à ce dernier point. Mais de Moudjéria à Atar, il ne faut pas compter pouvoir utiliser des automobiles sans faire de grosses dépenses (pays montagneux).

La seconde route, que suivent le plus souvent les convois, est jalonnée par Podor, Boutilimit, Aguilal-Faye et Aguielt-es-Sak. Entre ces deux derniers points, la circulation est pénible pour les animaux et les gens surtout à la fin de la saison sèche. Je crois qu'on peut aller du fleuve à Boutilimit en automobile, mais à condition de partir de Dagana et non de Podor, ce qui est plutôt un avantage puisque Dagana est plus près de Saint-Louis (1). Il est possible aussi qu'on puisse dépasser Boutilimit en automobile, mais sans pouvoir aller très loin ; et de toute façon, on n'atteindra pas Aguilal-Faye et encore moins Aguielt-es-Sak, puisqu'il faudrait traverser toute la région des dunes. Toute idée de gagner l'Adrar en automobile par Boutilimit doit donc pour le moment être écartée. On peut compter seulement raccourcir de trois jours, sur plus de 30, la durée totale du trajet. C'est bien peu.

Reste la troisième route, qui fut autrefois celle des convois. Elle va de Nouakchott sur Atar. Or,

(1) On n'a pas dépassé Kaëdi, mais on sait qu'à partir de ce point il n'y a d'autre obstacle que le passage du Golgol qui est d'ailleurs facile à Kaëdi.

(1) Cet avantage est cependant en partie détruit du fait que la route à faire sur terre est plus longue.

***

on a vu plus haut que par l'aftouth maritime, il y avait possibilité d'aller en automobile de Saint-Louis à Nouakchott. A partir de ce point, vers Atar, les indigènes préconisent le passage par Akreïdil, Aguilil, Areïch-Lohbara, Arikech, Agueïlt-es-Sak, Agueïlt-en-Naja, Iridji, Teïntana et Manichodack, localité située à environ 40 kilomètres d'Atar, et qu'on ne pourra sans doute pas dépasser sans faire de travaux, puisqu'on arrive à la région montagneuse.

On sait qu'entre Akreïdil et Manichodack le sol est argileux ou rocheux. Ainsi, les documents dont on dispose à l'heure actuelle concordent avec les renseignements indigènes pour montrer que sur les 700 kilomètres du parcours entre Saint-Louis et Manichodack, 660 au moins peuvent être faits en automobile en se contentant de passer sur le sol nu. La seule région sur laquelle subsiste un doute, parce qu'on n'a pas de renseignements assez précis, est celle qui est comprise entre Nouakchott et Akreïdil. Les indigènes affirment que le passage est possible, mais avant de le tenter, il faudra tout de même s'assurer qu'il ne s'y trouve pas d'obstacles insurmontables (1).

On voit tout l'intérêt qu'il y aurait à reconnaître au plus tôt la viabilité de cette route, laquelle mettrait Manichodack à trois jours de Saint-Louis au lieu des trente au moins qu'il faut à l'heure actuelle.

Le long des deux dernières routes dont il vient d'être question, il sera encore nécessaire, au moins au début, de jalonner le tracé à suivre. Dans les régions argileuses ou sablonneuses, on tracera un sillon sur le sol, on marquera les arbres à la peinture, on mettra des repères en bois, ou bien on établira des bornes en terre. Dans les régions caillouteuses, il suffira d'indiquer le chemin à suivre, en plaçant, à côté les uns des autres, des cailloux à même le sol, comme cela se fait pour beaucoup de pistes en Afrique. Seulement, comme, d'une façon générale, la route suivie est bornée d'un côté par une région inaccessible et que de l'autre côté le terrain demeure bon sur une grande largeur, on pourra se contenter d'une seule rangée de cailloux à la limite de la zone inaccessible.

### Avantages économiques résultant de l'emploi des automobiles.

Dans les pages qui précèdent on a vu que, par suite de circonstances heureuses, les automobiles pouvaient circuler régulièrement le long des grandes voies commerciales de la Mauritanie sans qu'il y ait à envisager la construction de routes ou des dépenses d'entretien appréciables. Mais cela suffit-il pour justifier l'emploi des automobiles? Deux cas sont à distinguer.

I. — Transports exceptionnels. — Je désigne sous ce terme les transports qui se produisent très irrégulièrement et pour lesquels la dépense occasionnée n'entre pas en ligne de compte à côté du temps gagné. C'est le cas par exemple pour une tournée d'inspection, pour le voyage d'un médecin, pour l'évacuation de malades ou de blessés, pour l'envoi de secours, pour la prise de mesures politiques, pour des opérations astronomiques, etc. (1).

Pour ces seuls transports, l'utilisation des automobiles est parfaitement justifiée (2).

II. — Transports commerciaux. — Ceux-ci doivent être astreints à une certaine régularité. De plus, ils ne peuvent être envisagés que si le prix de revient est en rapport avec les services rendus.

a) *Prix de revient.* — Il varie évidemment suivant les voitures employées, leur nombre, la qualité du personnel utilisé, et surtout la façon dont les voitures sont conduites, entretenues et réparées (3).

Si l'on prend comme terme de comparaison le châssis Ford 20 chevaux qui sert aussi bien pour voiture de ville à 5 places que pour camion d'une tonne, on peut ramener la dépense de consommation d'essence aux environs de 20 litres pour 100 kilomètres (4). D'autre part, l'amortissement de la voiture, en y comprenant l'entretien et les réparations, peut être abaissé à moins de 0 fr. 50 par kilomètre. Ainsi, aussi bien l'expérience faite en Mauritanie que les renseignements fournis par les entreprises privées opérant au Sénégal prouvent que le prix de revient du kilomètre ne dépasse pas 1 franc.

b) *Voitures de ville.* — Si l'on emploie la voiture de ville, on y peut prendre quatre voyageurs.

---

(1) On m'a signalé aussi la route passant par Nouakchott, la Sebka de N'daghamcha, Nouarémach et Touizick comme parfaitement accessible. Je souhaite qu'il me soit bientôt donné l'occasion de me faire, sur le terrain même, une opinion sur cette question. Il est intéressant de constater que les deux routes signalées se doublent.

(1) Sur une voiture automobile, il est facile de placer un appareil permettant de faire automatiquement le levé topographique de la route. Cette même voiture peut porter le matériel et le personnel permettant de déterminer les coordonnées astronomiques avec toute la précision désirable — astrolabe ou sextant avec gyroscope; petit poste de télégraphie sans fil. — L'avantage de cette combinaison est de pouvoir faire des levés excellents à la vitesse moyenne d'au moins 100 kilomètres par jour. Il ne semble pas qu'on puisse réaliser dans ces pays un semblable travail d'une façon plus économique.

(2) Peut-être aussi pour le transport des charges trop lourdes pour les animaux.

(3) On n'insistera jamais assez sur ce dernier point. Avec des chauffeurs indigènes non étroitement surveillés, les dépenses croissent au delà de toute limite.

(4) Voici, à titre d'indication, les distances parcourues avec une voiture Ford pour un bidon d'essence de 18 litres au cours de l'expérience faite en Mauritanie. On voit que l'influence de la nature du terrain peut être considérable. La détermination des bons passages est donc loin d'être indifférente.

Podor à un point voisin de N'Gorel. — Terrain généralement bon, mais terres labourées parfois. — 77 kilomètres environ.

Point précédent à Aleg. — Bon terrain, sauf sable sur 10 kilomètres. — 90 kilomètres environ.

Aleg à un point voisin de Tachott. — Bon terrain, sauf sable sur 15 kilomètres. — 96 kilomètres environ.

Point précédent à Letfotar. — Bon terrain, sauf 15 kilomètres de sable et 10 kilomètres de « rag ». — 74 kilomètres environ

Letfotar à 5 kilomètres de Moudjéria. — Très mauvais terrain, sable. — 22 kilomètres environ.

Boghé à Néré-Ouloum. — Bon terrain, mais souvent terres labourées, sable par endroits. — 95 kilomètres environ.

Les entreprises privées de transport par automobiles, qui fonctionnent au Sénégal, en employant de très mauvaises pistes, ne dépensent qu'environ 16 litres par 100 kilomètres.

Le kilomètre-voyageur revient à 0 fr. 25, ce qui peut être avantageux dans certains cas.

Par exemple, si le transport est fait par l'Administration, l'avantage n'est pas douteux lorsqu'il s'agit des fonctionnaires et des militaires, puisqu'en leur faisant parcourir 200 kilomètres en un jour et non en huit, elle économise sept journées d'indemnités de route qu'il faudrait leur payer (1). Il y a donc, de ce fait, compensation de la dépense occasionnée par l'utilisation de la voiture ainsi que l'établit le tableau ci-dessous :

**Transport de personnel sur 200 kilomètres**

POUR QUATRE SOLDATS

*Par automobile en un jour.*

| | |
|---|---|
| Transport proprement dit | 200 francs |
| Indemnités : 6 francs × 4 | 24 — |
| Total | 224 francs |

*Par animaux en huit jours.*

| | |
|---|---|
| Transport proprement dit, 4 montures à 1 franc par jour pour 8 jours | 32 francs |
| Indemnités : 6 francs × 4 × 8 | 192 — |
| Total | 224 francs |

POUR QUATRE OFFICIERS GÉNÉRAUX

*Par automobile en un jour.*

| | |
|---|---|
| Transport | 200 francs |
| Indemnités : 20 francs × 4 | 80 — |
| Total | 280 francs |

*Par animaux en huit jours.*

| | |
|---|---|
| Transport | 32 francs |
| Indemnités : 20 × 4 × 8 | 640 — |
| Total | 672 francs |

L'avantage pécuniaire que retire l'Administration en utilisant ce moyen de transport disparaît dès qu'il s'agit de voyageurs à qui elle ne paye pas d'indemnités de déplacement. Pour ceux-là, l'usage de la voiture de ville ne peut pas être envisagé.

c) *Camions*. — Pour le transport des marchandises, toute carrosserie impropre à porter moins d'une tonne doit être proscrite, parce que le prix de revient est alors supérieur à 1 franc la tonne kilométrique, chiffre qui ne doit pas être dépassé puisque c'est celui des transports par animaux (2). L'avantage demeure du reste toujours en faveur de ceux-ci tant qu'on n'a que peu de produits à transporter. Ce n'est qu'à partir d'un certain tonnage que l'automobile présente un intérêt, parce que les frais généraux, qui sont relativement élevés, ne viennent plus grever d'une façon appréciable le prix de la tonne kilométrique. Enfin, au delà d'un tel tonnage, l'automobile seule est utilisable.

Cette dernière considération est importante. Il faut environ cinquante à soixante animaux porteurs (1) pour effectuer la même somme de travail qu'un camion automobile d'une tonne. On voit tout de suite que pour faire le travail de plusieurs camions il faudrait de nombreux animaux. Or, en admettant qu'on trouve facilement ceux-ci, on ne pourrait les utiliser parce que sur la route suivie les ressources en eau et en pâturages deviendraient rapidement insuffisantes pour assurer leur entretien.

Les camions automobiles peuvent être utilisés, non seulement pour le transport des marchandises, mais encore pour celui des voyageurs. Le prix de revient, pour 200 kilomètres et pour dix voyageurs, par exemple, avec 30 kilogrammes de bagages chacun, serait de 20 francs par personne, ce qui n'est pas excessif.

En résumé, si les transports par automobiles étaient effectués par une entreprise privée, les prix de 1 franc la tonne kilométrique et 0 fr. 10 par kilomètre-voyageur ne pourraient être pratiqués puisqu'ils ne laisseraient pas de bénéfices. Par contre, si l'Administration assurait elle-même les transports, elle pourrait y trouver un avantage, à condition toutefois que le tonnage soit suffisant, et que l'exploitation soit conduite suivant les méthodes de stricte économie qui sont suivies dans les entreprises privées.

## Précautions particulières à prendre pour l'utilisation des automobiles en Mauritanie.

a) *Personnel*. — Avant toutes choses, il faut un excellent personnel intéressé autant que possible à limiter la consommation d'essence et à ménager le matériel.

b) *Alimentation en eau*. — Certains moteurs chauffent beaucoup, surtout dès qu'on marche en première vitesse. Comme on ne peut se ravitailler en eau que tous les 20 à 40 kilomètres, et que l'eau en certains endroits est boueuse, il est indispensable de voyager avec une réserve qui permette de remplir en route le radiateur au moins une fois.

c) *Pneumatiques*. — L'usure n'est pas considérable. Les plus fortes détériorations observées en cours de route étaient dues à des souches de bois de quelques centimètres qui faisaient sauter de petites rondelles parallèles au plan de la route. Ces accidents seraient faciles à éviter.

Les épines, si abondantes dans le pays, ne traversent pas les enveloppes et paraissent ne présenter aucun danger.

La chaleur exceptionnelle du sol ne semble pas devoir provoquer facilement des éclatements. D'ailleurs les différences de température au cours de la journée sont assez semblables à celles qu'on observe dans les pays tempérés. La dilatation de l'air comprimé est donc du même ordre de grandeur.

Si les roues venaient à patiner dans le sable, on pourrait avantageusement utiliser des cordes

(1) Ces indemnités varient de 6 francs (soldats) à 20 francs (officiers généraux) par jour.
(2) Ce prix est un minimum.

(1) Chaque animal faisant environ 25 kilomètres avec 100 à 130 kilogrammes de bagages.

ou des « ceintures » spécialement fabriquées pour passer dans les terrains meubles. Cela n'est pas nécessaire, en tout cas, pour les routes indiquées.

d) *Moteur.* — On devra avoir un moteur puissant et on sacrifiera de préférence la vitesse à la force. Il n'a pas été constaté que le sable véhiculé par le vent apportât une gêne au fonctionnement des différents organes. Le danger le plus grand à craindre est que le moteur chauffe. On devra donc s'assurer que la circulation d'eau se fait bien, que le ventilateur tourne normalement, et que le graissage est sans défaut. La consommation de lubrifiants est d'ailleurs très comparable à celle observée dans les pays tempérés.

e) *Carrosserie.* — Il sera bon d'éviter, autant que possible, la présence de bois dans la carrosserie, car celui-ci travaille beaucoup sous l'influence d'une chaleur et d'une sécheresse excessives. On supprimera aussi les capitonnages recouverts d'un enduit s'altérant à la chaleur.

f) *Groupement des voitures.* — Il faut éviter que les voitures marchent seules, afin que les secours, quels qu'ils soient, puissent être apportés immédiatement en cas de panne. Le groupement des automobiles permet de n'avoir qu'un seul chauffeur-mécanicien pour plusieurs voitures. Il a sous ses ordres de simples conducteurs. La voiture de queue transportera le matériel de rechange et l'outillage pour les réparations.

g) *Conduite des voitures.* — On devra éviter les points où le terrain est meuble, comme cela peut se rencontrer, même dans certaines zones où le sol est généralement résistant. Les dérapages dans le sable peuvent être dangereux. Pour cette raison on s'écartera autant que possible des pistes tracées par le passage des troupeaux.

### Résumé et conclusions.

La Mauritanie est un pays dont le commerce seul ne paraît pas justifier, d'ici de longues années, la construction d'un chemin de fer. Cependant il peut y avoir intérêt, dès maintenant, à améliorer les transports, aussi bien de personnel que de marchandises, et à substituer, au moins sur certains parcours, les automobiles aux animaux de bât.

Dans la région des plaines, qui s'étend sur environ 400 kilomètres de largeur, bien que de très vastes espaces soient occupés par des dunes, il est possible de circuler en automobile sur le sol nu et sans avoir de travaux d'art à entreprendre, le long des trois grandes routes commerciales du pays : celle qui suit le fleuve, celle qui va au Tagant et celle qui va dans l'Adrar.

Deux de ces routes ont déjà été utilisées et, au cours de la première expérience, on a pu circuler à une moyenne de 20 kilomètres à l'heure.

Les transports par automobiles effectués depuis un certain temps au Sénégal, dans des conditions moins bonnes que celles rencontrées en Mauritanie, permettent d'affirmer que le prix de revient de la tonne kilométrique peut être amené à un franc, amortissement du matériel compris. Le prix du transport par automobiles serait donc le même que celui par animaux, mais il a sur ce dernier l'avantage de la vitesse et surtout celui de réaliser de gros tonnages.

Par conséquent, si la quantité de marchandises est suffisante pour assurer un trafic régulier, le transport par automobiles peut être avantageux pour l'Administration, à condition toutefois que l'exploitation soit faite par elle-même, mais d'après les règles d'économie qui sont suivies dans l'industrie privée.

Henry Hubert.

Juin 1919.

---

# Les périls intérieurs de l'Empire anglais

## LE MOUVEMENT NATIONALISTE EN AFRIQUE DU SUD

Le peuple français n'a point échappé à cette sorte de lassitude énervée qui suit les grandes crises nationales. Les armes une fois déposées, on semblait attendre de la victoire enfin obtenue par un long et douloureux effort le retour immédiat de cette prospérité heureuse qui enchantait, avant 1914, les visiteurs étrangers. Mais la paix économique ne suit point d'aussi près la paix militaire, et l'âpreté des critiques dont la presse s'est faite l'écho ne va point sans quelque injustice.

Et pourtant, nul peuple au monde ne donna pendant la guerre et ne donne aujourd'hui un tel exemple d'unité, dans l'ordre politique et moral. Il suffit d'écouter à ce sujet les voix étrangères les plus autorisées rendre hommage, non sans une pointe d'envie, à la « paix française », qui règne sur toutes nos possessions de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Dans un dîner officiel donné à Londres par la Société africaine anglaise, et groupant les plus hautes personnalités métropolitaines et coloniales, sir Harry Johnston, son nouveau Président, disait le 28 mars dernier : « La guerre a remis en question la domination de l'Europe sur les colonies. Le nationalisme latent dans l'Afrique du Nord, la Nigeria du Nord, le Sierra-Leone, la Côte de l'Or, l'Afrique du Sud, s'est réveillé par suite de l'appel que nous avons fait à leur concours. Les seules régions à peu près satisfaites de leur sort sont celles qui sont soumises à la domination française. Le Maroc s'est rallié à la cause de la France; il a envoyé des milliers de combattants défendre le sol français contre l'invasion allemande. L'Algérie et la Tunisie sont restées calmes pendant ces années critiques. Non seulement l'Afrique Occidentale Française et Madagascar n'ont manifesté aucune velléité de révolte, mais encore elles ont fourni d'importants contingents de soldats et de travailleurs.

Par contre, il y a eu des soulèvements dans

l'Est Africain Portugais et dans la Tripolitaine italienne; il y en a en Egypte. Une révolte latente, une tension dangereuse existe parmi les six à sept millions d'hommes de couleur, vivant au Sud du Zambèze, sous le drapeau anglais. Il n'y a pas de doute que dans la plupart des colonies africaines, l'administrateur, le marchand, le soldat et l'officier anglais, sont moins populaires parmi les indigènes que leurs collègues français. »

Ce témoignage impartial d'un vieil Africain en faveur de nos méthodes de colonisation nous autorise à examiner — en toute franchise et à titre purement documentaire — l'un des périls intérieurs de l'Empire anglais, que sir Harry Johnston a omis d'indiquer, mais que des manifestations récentes rappellent à notre attention : le mouvement nationaliste en Afrique du Sud.

### I. — Les partis antianglais.

Un ensemble de forces très diverses luttent contre la domination anglaise, quoique la souveraineté du Royaume-Uni sur le plus jeune de ses Dominions se réduise à une simple suzeraineté. Les larges libertés dont l'Union sud-africaine put bénéficier dès les débuts de sa vie politique lui permettent de faire, dans l'Empire britannique, figure d'alliée plutôt que de vassale. Mais il y a d'orgueilleuses résistances à cette alliance obligatoire, comme il y a des courants d'opinion séparatistes et même des tendances révolutionnaires, que gêne la rigidité des conceptions anglaises au sujet de l'armature sociale, essentiellement hiérarchique, voire même oligarchique, imposée par la domination de la métropole aux sociétés coloniales vivant à l'ombre de l'Union Jack.

Il convient d'abord de faire le relevé de ces forces et d'indiquer leur tactique et leurs moyens d'action.

Comme toutes les minorités d'opposition, les partis antianglais font momentanément abstraction de ce qui les divise pour s'unir sur un programme commun. Ce programme est d'autant plus clair et séduisant qu'il tient en un mot : la République. Tel est le but immédiat, préliminaire, de leurs efforts. Hors de la vue et des coups du gendarme européen, on pourra se livrer ensuite à ses petites discordes civiles.

Quant aux moyens invoqués pour atteindre ce but, ils diffèrent suivant les origines ou les idées du milieu à qui s'adresse la propagande républicaine : nationalisme, indépendance, révolution sociale.

La lutte d'opposition est menée par trois grands partis :

Les Vieux-Boërs, dont le chef est le général Hertzog, et dont la plate-forme électorale est constituée par un double séparatisme;

Les Nationalistes, groupe des mécontents de toute origine, Irlandais, Américains, Français, immigrés de longue date, qui ne sauraient reconnaître dans l'Angleterre leur mère patrie;

Les Socialistes, parti de formation récente à tendance bolcheviste, qui recrute ses adhérents parmi les travailleurs de l'industrie minière et des ports, et qu'une propagande active renforce de jour en jour. C'est à eux que faisait allusion sir Harry Johnston dans son discours à la Société africaine.

Le parti vieux-boër a des attaches profondes dans tout le *veld* sud-africain. Ses chefs, qui pour la plupart organisèrent et commandèrent l'héroïque résistance des Afrikanders contre les colonnes anglaises, n'ont point accepté le fait accompli. Malgré les avances de toute sorte et une large autonomie, en dépit même des avantages matériels qui résultent du groupement des ressources de la Fédération sud-africaine, notamment pour les relations maritimes et le développement des voies ferrées, ils restent les partisans irréductibles des anciennes républiques patriarcales, qui ne connurent jamais ni crises politiques ni conflits sociaux.

Des hommes de premier plan dirigent ce parti de la tradition : Hertzog, chef de la délégation qui fut chargée de venir exposer les vœux du parti devant la Conférence de la Paix; Reitz, président du Sénat sud-africain; de Wet, l'ancien combattant de la guerre d'indépendance, aujourd'hui rebelle, prisonnier sur parole; Tielmann Roos, promoteur du mouvement nationaliste qui a abouti à la constitution d'une délégation; Spies, leader nationaliste du Natal; Malan, leader nationaliste du Cap; Havenga, Freemantle, etc. Leur opposition est tenace, minutieuse, constante. Tous les actes du gouvernement anglais font l'objet d'âpres critiques.

Lorsque lord Milner fut nommé, dans le cabinet Lloyd George, secrétaire d'Etat aux colonies, le général Hertzog déclara à la tribune du Parlement de l'Union que cette nomination était une insulte au sentiment hollandais en Afrique du Sud. Il rappela, en termes vibrants où perçaient de la douleur et de la haine, la part importante que lord Milner avait prise dans la politique coloniale anglaise avant et pendant la guerre sud-africaine. Or tout le monde sait que le Colonial Office n'a aucune influence sur la politique des Dominions, dont les seuls véritables gouverneurs sont les premiers ministres Les hauts commissaires, envoyés par le gouvernement impérial, ne sont que des personnages représentatifs, « figure-heads ». Lord Milner avait lui-même déclaré, en assumant sa nouvelle charge, que le Colonial Office devait subir une réforme radicale en raison. d'une part, de l'indépendance complète des Dominions, et, d'autre part, de l'importance énorme acquise par les colonies de la Couronne. Pourtant, la protestation du général Hertzog, quoique basée sur des raisons purement sentimentales, avait porté, si bien qu'en Angleterre le *Times* lui-même reprocha cette nomination à M. Lloyd George, comme une faute.

Elle avait soulevé dans la presse locale une véritable tempête. Les plus fermes partisans et admirateurs de lord Milner parmi les Sud-Africains anglais la trouvèrent inopportune, en plein

mouvement nationaliste, et susceptible de renforcer le parti des Vieux-Boërs aux dépens du parti sud-africain sur lequel s'appuie le gouvernement. Voici, d'ailleurs, les commentaires du journal *Ons Land*, organe des Hollandais ralliés au ministère : « Après la guerre boer, lord Milner fut considéré comme la personnification du jingoïsme dans le gouvernement britannique au temps où Chamberlain occupait le Colonial Office; comme tel, il lui est impossible de vaincre l'impopularité générale qu'il rencontre chez les Sud-Africains. Il convient cependant de remarquer que le secrétaire d'Etat aux colonies n'a ni le pouvoir ni le droit de s'immiscer dans les affaires sud-africaines. Notre premier ministre peut aujourd'hui communiquer directement avec le premier ministre anglais, par-dessus la tête du ministre des Colonies. L'Afrique du Sud n'a donc pas plus le droit d'intervenir dans une nomination au Colonial Office que le Colonial Office dans la constitution d'un ministère sud-africain. Et l'accession de lord Milner à ce poste ne peut avoir d'autre résultat que de rendre plus strict encore le principe de non-intervention réciproque dans les affaires. »

*De Burger*, organe des Hollandais du Cap, rappelle que lord Milner est un adepte de la formule politique qui recommande de mater les Afrikanders « à coups de bâton dans le dos ». Et il ajoute : « Sa politique a plongé l'Afrique du Sud dans un bain de sang; des milliers de femmes et d'enfants maudissent son nom, et aujourd'hui il occupe une position plus haute et plus forte qu'il y a vingt ans, pour soutenir la même vieille politique impérialiste. »

Nous ne reproduirons pas les critiques les plus violentes, quoique la presse anglaise, avec un beau flegme, les ait impartialement enregistrées.

Les querelles de principes et de personnes remplirent, pendant une quinzaine, les débats souvent fort animés du Parlement local. Les nationalistes se comptèrent à plusieurs reprises sur des motions qui mettaient en question le maintien de l'union à l'Empire britannique et même l'intégrité du Dominion. Tentative sans espoir, certes, mais dont la portée dépassait de beaucoup la valeur d'un simple scrutin. La presse, les clubs, les meetings devaient en prolonger indéfiniment l'écho jusque dans les fermes les plus lointaines, où les forces et les bienfaits indiscutables de l'occupation anglaise se font moins sentir, et qui constituent la forteresse la plus solide du nationalisme hollandais.

Dès l'ouverture du Parlement, le 17 janvier, une motion de blâme fut proposée contre le gouvernement pour sa mauvaise administration pendant l'épidémie de grippe espagnole. Mais ce fut seulement en février que l'attaque des nationalistes se précisa. Encouragés par les succès obtenus dans des élections complémentaires — le plus important fut celui du D[r] Malan, leader des nationalistes du Cap, élu en janvier à Calvinia, contre M. Strauss, du parti sud-africain; — ils multiplièrent leurs assauts plus encore contre les partis unionistes et sud-africains que contre le gouvernement. La riposte survint bientôt : le 11 février, sir Thomas Smartt. leader des unionistes, parti qui représente l'impérialisme anglais traditionnel et figurait dans l'opposition au ministère Botha, proposa à la discussion de l'Assemblée une motion condamnant en bloc la propagande républicaine, « comme conduisant à la dissolution de l'Union et à la rupture du lien qui unit l'Afrique du Sud à l'Empire britannique, ainsi qu'à la guerre civile ». C'était un véritable défi lancé aux nationalistes de soumettre leurs idées à l'épreuve d'une discussion publique. Le premier ministre, M. Malan, démontra que la liberté du Dominion était assurée par sa Constitution, que nul Etat, pas plus le Natal unioniste que le Transvaal républicain, n'avait le droit de rompre l'Union, et que la situation indépendante de l'Afrique du Sud était clairement manifestée par sa représentation à la Conférence de la Paix, comme elle le serait à la Ligue des Nations. Avec sir Smartt, il s'éleva contre le conflit créé par les républicains entre les deux nationalités de race blanche.

Le général Hertzog répondit en expliquant le but et les raisons du mouvement nationaliste. Il contesta l'assimilation faite par M. Malan de l'Union sud-africaine aux Etats-Unis d'Amérique. « L'Amérique est née d'une fédération d'Etats libres, dit-il, tandis que le Transvaal et l'Etat d'Orange furent forcés d'entrer dans l'Union comme des esclaves. » Et il compara l'Etat libre (1) à l'Alsace.

Dès lors, les positions étaient prises, et chacune des deux fractions de l'Assemblée put exprimer sa pensée en des termes non équivoques : la motion de sir Thomas Smartt fut adoptée par 78 voix contre 24. Il y eut deux abstentions dans le parti sud-africain. Le lendemain, le Sénat votait une motion semblable par 22 voix contre 3, celles de MM. Marais, Graff et Wolmarans.

Les nationalistes prétendent que ces chiffres ne correspondent pas au nombre réel de leurs partisans, non seulement dans le pays, mais même au Parlement. Les « ministériels », qui appartiennent au parti sud-africain, seraient en réalité acquis à leur cause, mais ils se croient obligés de dissimuler leurs sentiments réels. Ce serait donc uniquement la puissance militaire de la Grande-Bretagne qui empêcherait l'Afrique du Sud de proclamer la République.

Le principal grief opposé par le parti sud-africain ministériel aux nationalistes est la nécessité de la rupture de l'Union, si l'indépendance est proclamée. Le Natal est, en effet, ardemment unioniste, ainsi que certains districts urbains du Cap et même du Transvaal où l'immigration anglaise a été particulièrement dense. M. Hertzog en accepte froidement les conséquences : « Le parti sud-africain, dit-il dans un banquet à Stellenbosch, le 10 février, considère l'Union comme le salut de l'Afrique du Sud. Il est certain que si notre objectif est atteint, c'en est fait de l'Union

(1) Nom donné à l'ancienne République d'Orange.

sud-africaine. Mais que préférez-vous : l'Union avec la domination anglaise, ou des Etats séparés avec l'indépendance? Donnez-moi l'indépendance et je vous rendrai bientôt l'Union. On oublie que la division du pays est le seul moyen d'arriver au terme de nos efforts. Chaque Etat pourra ensuite s'unir à d'autres en toute liberté. » C'est ce double séparatisme, à l'égard de la Grande-Bretagne et à l'intérieur de l'Union, qui effraie un grand nombre de Sud-Africains, acquis secrètement à l'idée républicaine, mais reconnaissants à l'Angleterre d'avoir, en provoquant l'Union des quatre provinces, créé une prospérité matérielle indiscutable et donné au Sud-Afrique la forme d'un Etat avec le sentiment d'être une nation.

Plus intéressants que les débats parlementaires sont les actes par lesquels s'est jusqu'ici exprimée la propagande nationaliste. L'insurrection de 1914 où se compromirent Maritz, de Wet et un certain nombre des Afrikanders hollandais faisant partie des forces régulières de l'Union, fut, pour employer une expression historique, plus qu'un crime, une faute. Elle avait trop de rapports avec l'élément allemand retranché dans la colonie voisine pour aboutir à un succès indépendant du sort des armes allemandes en Europe et sur les mers. L'échec de cette tentative, rapide et complet, achevé par la conquête du Sud-Ouest allemand, malgré l'apparente complicité des circonstances, démontra une fois pour toutes aux nationalistes l'impossibilité d'un affranchissement à main armée.

Leurs espoirs se portèrent alors vers une solution par voie diplomatique.

Les principes nouveaux de droit international proclamés par le président Wilson ont suscité partout des espérances démesurées. On ne voulut pas voir d'abord ce que le caractère absolu et universel de ces principes avait d'irréalisable dans la pratique. Les questions politiques exigent des solutions expérimentales plutôt que théoriques; il y faut plus d'opportunisme que de dogmatisme, plus de compromis que de logique. Et que deviendrait l'ordre public, si les plus infimes minorités peuvent, au gré des circonstances, disposer librement d'elles-mêmes? En réalité, les principes exprimés dans les prémisses du traité de paix, comme la Charte des Droits des peuples, supposent au progrès de l'humanité le terme d'une cité idéale, d'où les passions humaines seraient exclues. Et si lointain et si décevant apparaît ce rêve à ceux mêmes qui l'ont conçu, qu'il n'y a guère d'article du traité de paix qui ne viole un des principes wilsoniens comme le fait d'ailleurs la politique effective de chacune des Puissances dans son domaine national et surtout colonial.

En matière d'administration coloniale en effet, l'application des théories trop généreuses aboutirait à la guerre civile. La coexistence sur une terre insuffisamment peuplée d'hommes d'origine diverse groupés en petites sociétés hostiles, qui apportent à leur volonté d'expansion une ardeur excessive, exige la présence d'une autorité supérieure, plus civilisée et plus forte à la fois, capable d'imposer à chacun de ces petits groupements le respect du voisin. Sous son égide peut se former un peuple, par le lent amalgame du sang et des intérêts. Mais supprimez ce dieu bienveillant et fort, et l'accord ne pourra se faire que par l'extermination ou le servage d'un parti. L'Afrique du Sud en est à ce point initial de sa formation nationale : l'éviction de l'Angleterre signifierait le commencement de la guerre civile.

Quoi qu'il en soit, et malgré la représentation officielle désignée par les pouvoirs publics, les nationalistes nommèrent une délégation chargée de porter à la Conférence de la Paix les vœux d'indépendance de l'Afrique du Sud. Ils avaient d'abord fait appel au souverain du Royaume-Uni. Mais le roi George V leur avait fait répondre, par l'intermédiaire du gouverneur général lord Buxton, que « d'après la Constitution sud-africaine, le gouvernement et le Parlement de l'Union étaient seuls qualifiés pour parler au nom de la population, et qu'il ne pouvait, en conséquence. discuter des affaires de l'Afrique du Sud qu'avec les ministres de l'Union ».

Le parti décida alors d'intensifier la propagande républicaine et multiplia les meetings. Dans chacune des quatre provinces, un Congrès fut réuni pour désigner deux délégués par Etat à la Conférence. Le plus intéressant fut celui de Blœmfontein, le 16 janvier. Le général Hertzog y prit la parole. Il reprocha violemment au gouvernement de l'Union de sacrifier les intérêts de l'Afrique du Sud à ceux de l'Empire. « L'Afrique du Sud, dit-il, n'est que le « football » de l'Angleterre. » Les délégués choisis par ce Congrès pour l'Etat libre d'Orange furent le général Hertzog et le général de Wet. Ce dernier cependant n'y assistait pas, à cause de sa situation de « rebelle sur parole ». Il ne put d'ailleurs remplir son mandat pour la même raison, et fut remplacé par M. Havenga. La province du Cap désigna le D[r] Malan et l'avocat Beyers; le Transvaal, M. Reitz et le sénateur Wolmarans, le Natal, M. Spies et l'avocat Jansen. Enfin, le D[r] Gey van Pittius fut nommé secrétaire de la délégation.

Le *Times* du 22 janvier constatait que l'impression causée par le Congrès de Blœmfontein avait été considérable. Des centaines de délégués venus des quatre provinces s'y rendirent. Le Natal lui-même, forteresse de l'impérialisme anglais, en envoya cinquante. Une cérémonie commémorative eut lieu au « camp de concentration », où est enseveli l'ancien président Steyn, et les vieilles rancunes évoquées par les orateurs créèrent une atmosphère de passion et de révolte. Les nationalistes cultivent ces sentiments, actuellement exaspérés, en vue des élections prochaines.

Dès maintenant, comme le *Times* du même jour le constate avec regret, ils gagnent du terrain dans tout le pays. L'adhésion solennelle du président du Sénat, M. Frank Reitz, au parti républicain produisit également une impression énorme.

Le 14 février, comme un député unioniste le

priait de s'expliquer sur sa présence à un meeting nationaliste, M. Reitz quitta le fauteuil présidentiel qu'il occupait depuis huit ans, et alla prendre un siège dans la salle. « Je mentirais à mon passé et à ma conscience, s'écria-t-il, à la stupeur de l'assemblée, si je ne déclarais pas publiquement que je suis républicain de cœur et que je saluerai avec joie l'avènement de la République en Afrique du Sud, pourvu qu'elle puisse être établie par des voies pacifiques. »

Des mésaventures amusantes défrayèrent la chronique locale lors du départ des délégués pour l'Europe. Ils voulaient s'embarquer sur le *Durham Castle*, ancré dans le port du Cap. Mais l'équipage menaça de se mettre en grève, si le navire prenait à bord des gens « ayant pactisé avec l'ennemi ». Deux leaders du Labour Party sud-africain intervinrent en faveur de la délégation, expliquant que leur mission avait le plus grand intérêt pour tous. Les représentants de la Compagnie propriétaire du bateau, *l'Union Castle*, joignirent leurs efforts à ceux des syndicalistes. Les marins restèrent inflexibles.

C'est alors que l'amiral Fitzherbert offrit aux délégués de les transporter sur le croiseur *Minerva*. Après avoir accepté cette invitation, d'une courtoisie quelque peu ironique, les délégués durent se dédire, sur une injonction de Vieux-Boërs intransigeants, choqués de voir les apôtres de l'indépendance voyager sur un bateau de guerre de Sa Majesté. Ils eurent le tort de vouloir expliquer ce revirement par de misérables prétextes. Le fait, exposé à la Chambre, fut tourné en ridicule et qualifié d'opéra bouffe.

Finalement, ils purent prendre place à bord d'un vapeur américain qui les débarqua à New-York; ils arrivèrent à Londres le 18 avril.

Dans les interviews que le général Hertzog donna dès son arrivée, il affirma qu'il n'avait jamais songé à obtenir l'indépendance de son pays du président Wilson, mais bien du gouvernement britannique. « Il n'y a pas de pays, dit-il, à qui je porte plus de respect qu'à l'Angleterre, mais cela n'empêche pas que nous regrettions de ne pas être libres. Les généraux Botha et Smuts ne représentent pas 10 0/0 de la population hollandaise. »

On eut généralement l'impression que le gouvernement anglais n'agirait en ces matières que d'après l'avis du général Botha et de ses collègues. Le général Hertzog avait l'intention de ne se rendre à Paris que si la réponse du Premier était une fin de non-recevoir. Il irait alors soumettre les vœux du parti à la Conférence de Versailles. Et tel était alors le robuste optimisme des délégués que l'autorisation du gouvernement et la délivrance des passeports leur paraissaient choses toutes naturelles.

Ils n'ont réussi à exprimer leurs vœux ni devant le gouvernement britannique, ni devant le Conseil des Puissances. C'est d'ailleurs du président Wilson seulement qu'ils espéraient un appui, en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Auraient-ils pu exposer leur thèse aux négociateurs de Versailles, que leur geste resterait vain, car l'opinion anglaise ne permettrait à personne de discuter de ce qu'elle considère unanimement comme une affaire intérieure de l'Empire. La presse rappelle, à ce propos, l'expédition entreprise en 1914 contre les rebelles par le général Botha avec le concours des Hollandais loyalistes et des Anglais, et n'hésite pas à qualifier de nouvelle trahison la campagne du général Hertzog.

« L'indépendance dans l Empire et sous le drapeau britannique, disait *l'African World*, est la seule que désire l'Afrique du Sud, et seuls les représentants officiels du Dominion auront à signer le traité de paix. Quant à la demi-douzaine de touristes que conduit le général Hertzog, ils devront retourner au Cap sans autre avantage que d'avoir acquis le sentiment de leur ridicule équipée. »

Ce fut le 3 juin, seulement, qu'après une longue attente la Délégation nationaliste fut invitée à présenter ses vœux à M. Lloyd George, à Paris. M. Hertzog lui déclara tout uniment qu'il venait réclamer, pour l'ancienne République sud-africaine et pour l'Etat libre d'Orange, le statut national antérieur à la guerre de 1899-1902. Il s'exprima dans ce style direct, haché, brutal, grâce auquel, dans ses meetings électoraux, il enfonçait ses idées dans l'âme simple et rude des fermiers boërs.

« Nous sommes envoyés ici par la totalité de la population que nous représentons. Or, nous représentons non une minorité, mais les gens de toute classe dont l'unique patrie est l'Afrique du Sud. Une poignée d'Anglais se considèrent là-bas comme une race supérieure et réclament des privilèges. Quiconque n'est pas des leurs est traité de germanophile ou d'agent de l'Allemagne.

« Le sentiment national qui fait notre solidarité est parfois attribué à une haine de race. Je déclare hautement qu'il n'y a pas de haine de race chez nous, si vous entendez par là un antagonisme entre Hollandais et Anglais dû uniquement à leur différence d'origine. La vieille population aime l'Afrique du Sud comme l'Anglais aime l'Angleterre. Elle avait même pour lui, à leur premier contact, plus de sympathie que pour tout autre, à cause de son éducation, de ses traditions, et d'une foule de sentiments difficiles à expliquer, mais réels et puissants.

« L'Afrique du Sud n'a pas voulu la révolte. Elle ne veut pas y recourir. La vieille population continuera à réclamer son indépendance par des voies constitutionnelles. »

La réponse du premier ministre de l'Empire britannique, exprimée dans une forme hautaine, semble clore définitivement pour les nationalistes sud-africains l'ère des revendications républicaines et des délégations. M. Lloyd George les dépouille avec aisance de chacune de leurs prétentions, les rapetisse, les réduit du rôle de délégués nationaux à celui de factieux sans partisans et sans mandat. Il leur fait honte de leur infime et mesquine querelle au sein de l'immense Empire où règnent partout, dans la paix enfin acquise, l'ordre et la liberté.

« Le peuple sud-africain, dit-il, a exercé son choix librement et définitivement. Le principe de libre détermination auquel vous faites appel a reçu son plein effet de la manière la plus complète, la plus libre, la plus solennelle et la plus délibérée. Nous ne pouvons plus envisager la rupture de l'Union.

« Agir autrement serait la ruine de l'Afrique du Sud. Ce serait diviser non seulement l'Union, mais chacune des provinces de l'Union. Voyez, par contre, la situation qu'occupe aujourd'hui l'Afrique du Sud dans le monde. Elle a le contrôle absolu de sa propre destinée. Dans le plus grand Congrès de l'histoire, elle a été représentée par deux hommes d'Etat d'origine hollandaise, qui lui ont acquis une influence extraordinaire dans la politique universelle. Dans la Ligue des Nations, elle aura le même rang que les cinq grandes puissances. Il serait vain d'envisager son retour à l'isolement comme il y a un siècle. Ne vous obstinez pas à remuer toujours le souvenir du passé, mais tournez-vous avec confiance vers le magnifique avenir que la Providence réserve à l'Union sud-africaine. »

Cette énergique mise au point, venant après le refus du président Wilson de recevoir la Délégation, remet la question du nationalisme républicain dans son cadre purement local. Cette tentative manquée d'en saisir le tribunal des Puissances et de lui imprimer ainsi un caractère international nuira-t-elle au prestige des leaders éconduits et à la force du parti? Les élections prochaines le diront.

Toute l'attention se porta dès lors vers l'intervention d'un facteur nouveau dans la lutte ouverte entre les deux éléments hollandais, le parti loyaliste de l'Union sud-africaine et le parti républicain. C'était le retour des généraux Botha et Smuts, chargés des lauriers militaires et civiques gagnés dans les campagnes africaines et les conférences de Versailles. Par l'action de ces hommes d'Etat, le Dominion à peine connu a grandi dans l'estime du monde plus encore que dans son étendue territoriale. Que pourra opposer Hertzog à tant de gloire et de profits?

Deux graves événements sont venus depuis lors modifier l'équilibre des partis : la mort de Botha et l'évocation de la cause sud-africaine devant l'opinion mondiale par les républicains des Etats-Unis et par M. Wilson lui-même.

L'aveugle hasard qui détermine le sort des peuples en se jouant des volontés et des prévisions humaines vient de supprimer l'obstacle contre lequel s'étaient brisés tous les efforts des nationalistes. A peine revenu dans son pays, le général Botha était emporté par cette épidémie de grippe qui fit en Afrique du Sud plus de victimes que la guerre. Il y eut de part et d'autre quelque stupeur, quand s'effondra soudainement cette volonté puissante et têtue, appuyée sur un long passé de gloire militaire, sur un nom vénéré de tous, sur une popularité faite de respect et d'amour. Comme l'épée du Brenn antique, le poids de sa volonté suffisait à faire pencher la balance de son côté. Un dévouement total à l'œuvre d'assimilation avait fait de lui le pivot de la puissance anglaise. Il n'y a point dans le Dominion d'homme d'Etat qui paraisse de taille à se hausser sur un tel piédestal. Il semble qu'au moment décisif de son histoire, où le peuple sud-africain va compter ses forces contraires, il soit appelé à poser les premières assises de son avenir sur une table rase.

Le général Smuts, qui pendant vingt et un ans mena aux côtés de Botha et dans son ombre les mêmes luttes politiques et militaires, a été désigné le 29 août par le gouverneur général lord Buxton pour assumer la présidence du Conseil. Il a gardé tous les anciens ministres et pris lui-même le portefeuille de la Défense. Son programme consiste évidemment à poursuivre l'œuvre de son illustre prédécesseur et ami. Mais on sait que les « brillants seconds » perdent beaucoup de leur lustre, dès qu'ils se trouvent seuls, livrés à leurs seules ressources. Avec plus d'intelligence et de sens politique que Botha, le général Smuts n'a point et n'aura jamais le prestige de ce rude conducteur d'hommes. On lui attribue les qualités et les défauts du politicien professionnel : la connaissance approfondie des affaires publiques, de l'opportunisme, et surtout cette rhétorique abondante et vide qu'il estime, paraît-il, assez bonne pour graisser les roues du véhicule grinçant que représente à ses yeux un gouvernement démocratique. Mais il n'a point ce charme personnel, ce don inné de plaire aux foules qui faisait de Botha le génie populaire par excellence et comme l'incarnation de cette nouvelle patrie sud-africaine qu'il avait tant contribué à former avec les débris du passé.

La propagande républicaine a donc repris avec plus de vigueur que jamais Econduits par les négociateurs de la Paix de Versailles, les nationalistes voient la question de l'indépendance sud-africaine replacée par d'autres sur le terrain international. Pendant la tournée de conférences du président Wilson, le Conseil ouvrier de San-Francisco demanda des précisions sur l'attitude de l'Amérique dans les conflits de race qui agitent l'Empire anglais. M. Wilson répondit : « Mon attitude est définie par l'article 11 du pacte, article auquel je puis dire que je m'intéresse particulièrement, car il m'a paru nécessaire, pour la paix et la liberté du monde, qu'on créât un forum, auquel tous les peuples pourraient apporter toute question susceptible d'affecter la paix ou la liberté du monde. » Cette consécration solennelle du droit de libre disposition, cette convocation par avance des nations protestataires devant le jury souverain des peuples libres s'adressait à l'Irlande et à l'Egypte, aux Hindous et aux Afrikanders. Acte d'autant plus grave que l'idée républicaine n'est point de celles qui meurent dans le chaos des luttes électorales, surtout chez les races qui sont ou se croient asservies. La prochaine législature indiquera la voie dans laquelle l'Union sud-africaine entend s'engager.

Pierre Tap.

# LES CLAUSES COLONIALES du Traité de Paix

## *DEVANT LE PARLEMENT*

Les clauses coloniales du Traité de Paix ont tenu une place intéressante dans les documents et les délibérations des deux Chambres sur le Traité de Paix du 28 juin 1919.

Nous reproduisons ci-après les extraits de rapports et de discours relatifs à ces clauses.

*
* *

La question des colonies allemandes et celle des droits et intérêts allemands hors d'Allemagne tiennent déjà une place dans le rapport général fait par M. Louis Barthou au nom de la Commission présidée par M. Viviani et chargée d'examiner le projet de loi approuvant le traité (Chambre, n° 6657). Voici ce qu'il dit à propos des colonies allemandes au cours de ses explications sur les attributions de la future Ligue des Nations :

... Cette énumération se complète par les dispositions du traité qui règlent le sort des colonies allemandes. La sixième des quatorze propositions du président Wilson visait « un règlement librement débattu dans un esprit large et absolument impartial de toutes les revendications coloniales, fondé sur ce principe rigoureusement observé que, pour résoudre les problèmes de souveraineté, les intérêts des populations en cause pèseront d'un même poids que les revendications équitables du gouvernement dont les titres sont examinés ».

Cette proposition a inspiré les articles 22 et 23 du traité du 28 juin. En les présentant sous une forme qui a peu changé, le 16 février 1919, au nom de la Commission, devant la Conférence de la paix, le Président des Etats-Unis tenait à affirmer qu'ils avaient fait l'objet d'un « examen très sérieux » de la part des cinq grandes puissances dont ils exprimaient la conclusion unanime D'une façon générale, on peut dire que les colonies allemandes sont remises à la Ligue des nations qui en disposera au profit des puissances alliées et associées reconnues comme mandataires. La délégation allemande a prétendu, mais elle n'a pas démontré que les articles 22 et 23 du traité sont en contradiction avec le cinquième point du programme wilsonien. Nul n'a plus que le Président Wilson autorité pour répondre. Il disait le 16 février en protestant contre l'oppression des peuples faibles par des nations sans conscience : « Un des derniers et des plus tristes exemples que nous ayons vus a été révélé par les faits mis en lumière dans ces derniers temps, par les agissements de la puissance aujourd'hui heureusement vaincue, dans les territoires qu'elle occupait hors de l'Europe. Nous avons vu qu'elle avait, dans certains cas, compris son intérêt comme coïncidant, non pas avec les progrès, mais avec l'extermination des populations. Son désir était non pas d'aider, de développer ces peuples, mais de s'emparer de leur sol pour y établir des colonies européennes. Aucun désir de les élever et de les soutenir ne guidait son action. Le monde nouveau exprime aujourd'hui la conviction de sa conscience sous une forme juridique et dit : ce système doit finir. »

En mettant fin à ce système, selon des modalités qui répondent aux règles du droit international et à l'équité, le Traité de paix a libéré 13 ou 14 millions d'indigènes, soumis à des traitements contre lesquels certaines voix allemandes qui protestent aujourd'hui eurent autrefois le courage de s'élever. L'Allemagne a perdu la guerre : elle subit, en perdant ses colonies, le sort que le mémoire de l'état-major général avait trouvé logique en 1913. « Il n'y aurait pas à s'inquiéter du sort de nos colonies, disait ce mémoire. Le résultat final en Europe le réglera pour elles. » Il l'a réglé.

Il semble que l'Allemagne se soit assez vite inclinée, malgré ses protestations officielles, devant cette fatalité inévitable.

Dans ses conclusions le rapporteur général dit à propos du Maroc :

En abrogeant le traité d'Algésiras et le traité franco-allemand du 4 novembre 1911, il apporte au Maroc une libération qu'il faudra consolider par d'autres actes dont l'expulsion de l'Allemagne rendra l'effort et le résultat plus aisés. L'attaché militaire allemand en Espagne disait en 1913 : « C'est encore au Maroc qu'on pourra le mieux couper les jarrets de la France. » Ce n'est pas la France qui a eu, au Maroc ou en Europe, les jarrets coupés. Le Maroc, dont le développement est prodigieux et dont les ressources sont immenses, est une des parties des plus importantes peut-être de notre avenir. Comme l'Alsace et comme la Lorraine il était un des enjeux de la bataille. La bataille est gagnée, et la victoire a libéré l'enjeu.

*
* *

M. René Besnard, député, a dressé, au nom de la Commission, un rapport spécial sur les colonies allemandes (Chambre, n° 6665).

Document étendu, bien présenté et qui résume clairement tout ce qui a été dit et écrit à l'appui de la thèse de la rétention des colonies allemandes. Il est agréable de retrouver dans un document officiel de cette importance les arguments, les faits et les conclusions que le parti colonial français — et tout spécialement le Comité de l'Afrique française — se sont attachés à mettre en lumière aux yeux d'une opinion souvent indifférente. M. René Besnard a d'ailleurs donné à son rapport une grande portée. Il y étudie non seulement la rétention des colonies allemandes, mais les conséquences de l'article 22 du pacte de la Société des Nations sur le mandat colonial, les conséquences des clauses financières et économiques du traité quant aux colonies et les négociations relatives à l'attribution des anciennes colonies allemandes.

Tout d'abord, l'article 119 (*Afrique française*, p. 134) prononce la renonciation de l'Allemagne en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer :

On ne saurait trop insister, écrit le rapporteur, sur les conséquences de cet article.

En vertu de ce principe nettement établi, le fait accompli est d'une importance capitale. C'est un empire colonial de 3 millions de kilomètres carrés et de 12 millions d'habitants, disséminé sous les latitudes les plus diverses, riche en ressources variées, qui est abandonné par l'Allemagne et qui passe aux mains des nations alliées.

Et il consacre plusieurs pages de son rapport à une étude sur la valeur des colonies allemandes, à un récit de leur conquête et à un exposé du partage provisoire du Togo et du Cameroun entre la France et la Grande-Bretagne. En passant il rappelle à son tour la faillite des méthodes coloniales allemandes et il ajoute :

Les exemples au surplus pourraient être multipliés, et

que peut contre les faits aussi précis l'essai de réfutation que contiennent les contre-propositions de paix allemandes?

Comme on est loin des belles qualités colonisatrices de la France! Quel contraste avec les saines et humaines méthodes que nous avons appliquées en particulier dans notre Afrique Occidentale et Equatoriale, notre respect des coutumes indigènes, notre souci de l'évolution politique et sociale des populations, nos préoccupations de l'amélioration du sort matériel de nos sujets! Il n'y a qu'à consulter les textes, comparer avec la législation pénale allemande notre Code de l'indigénat et notre organisation judiciaire. Il n'y a qu'à examiner les faits, constater dans nos colonies le développement de l'assistance médicale indigène, notre lutte contre la variole et la maladie du sommeil, l'expansion de l'instruction publique et la création de l'outillage économique dont les indigènes sont les premiers à profiter.

Et tandis que les Allemands n'obtenaient que la haine de leurs sujets, nos efforts n'ont-ils pas abouti à la plus belle des récompenses : l'aide efficace que les colonies ont prêtée à la mère patrie pour la défense nationale en développant d'une façon intensive leur production, en nous fournissant des travailleurs coloniaux et surtout en envoyant combattre leurs enfants côte à côte avec les nôtres?

Le rapporteur expose ensuite les raisons qui justifiaient l'attribution à la France de la plus grande partie du Togo et du Cameroun, et, après avoir analysé les récentes conventions franco-britanniques à ce sujet, il dit :

C'est sur ces données que les gouvernements français et anglais se sont mis d'accord pour formuler la « Joint Recommandation » qu'ils doivent adresser à la Société des Nations conformément à la décision prise en mai dernier par le Conseil des quatre et qui peut se résumer dans les termes suivants : « La France et l'Angleterre feront à la Société des Nations une proposition commune sur le sort du Cameroun et du Togo. »

M. René Besnard analyse ensuite les autres articles du traité, notamment la liquidation des biens d'Etat allemands (art. 120 et 221), et il dit à ce propos :

Il importe que dans la plus large mesure possible cette propriété passe aux mains de nos nationaux : il y aura lieu en conséquence, de prendre toutes les mesures utiles pour écarter ou, tout au moins, limiter autant que faire se pourra la concurrence étrangère. Il n'appartient pas au surplus à la commission de déterminer les moyens à employer, mais cette question soulève une difficulté qu'il a paru nécessaire d'indiquer.

Au point de vue économique, le régime établi par le traité dans les ex-colonies allemandes est celui de l'égalité commerciale garantie aux membres de la Société des Nations : quels qu'aient été les vœux de la France en cette matière, il faut bien reconnaître qu'il n'était pas possible de soustraire nos nouvelles possessions à l'application de ces principes d'ordre général. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que déjà une partie importante de notre domaine africain entre dans le bassin conventionnel du Congo et se trouve par conséquent soumise à ce régime de la porte ouverte.

En terminant M. René Besnard reproduit l'article 22 relatif au mandat colonial (*Afrique française*, p. 137) et, envisageant aussi les conséquences coloniales de l'article 23, il dit :

L'article 23 énonce et précise certains grands principes que les membres de la Société des Nations s'engagent à appliquer :

*a*) Maintien de conditions de travail équitables et humaines pour l'homme, la femme et l'enfant;

*b*) Traitement équitable des populations indigènes;

*c*) Respect des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants, restriction du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles;

*d*) Contrôle du commerce des armes et des munitions partout où ce contrôle est indispensable à l'intérêt commun;

*e*) Garantie et maintien de la liberté des communications et du transit et traitement équitable, au point de vue commercial, de tous les membres de la Société;

*f*) Adoption de mesures d'ordre international pour prévenir et combattre les maladies.

Les principes généraux de libéralisme et d'humanité qui se dégagent de ces deux articles, et qui doivent guider les Nations appelées à diriger les peuples encore insuffisamment développés, sont trop conformes aux traditions de la France et à nos propres méthodes coloniales pour ne pas recevoir notre adhésion. Nous estimons cependant qu'en ce qui concerne les régions du Togo et du Cameroun attribuées à la France, seules ces obligations d'ordre général doivent nous incomber. L'autorité territoriale doit garder la plus grande liberté et sa pleine souveraineté pour l'organisation de ces deux pays et leur incorporation tant au point de vue fiscal qu'au point de vue administratif et économique aux colonies voisines qui sont déjà en notre possession.

Cette formule que préconise, à juste titre, le gouvernement français, s'appuie d'ailleurs sur la décision prise, en mai 1919, par le Conseil des Quatre et que nous avons déjà citée. Cette décision semble bien avoir écarté pour ces deux territoires le mandat qui était adopté pour les autres possessions allemandes et a simplement stipulé que la France et l'Angleterre s'entendront pour faire à la Société des Nations une « proposition commune » sur le statut de ces deux colonies.

Voici enfin les conclusions du rapporteur :

Les clauses coloniales du traité de paix, telles que nous venons de les exposer, donnent-elles entière satisfaction aux légitimes désirs de la France et aux droits que lui ont créés l'effort consenti, les sacrifices faits, les pertes subies et les succès remportés?

Sans doute on aurait pu souhaiter que la totalité du Togo et du Cameroun nous fût attribuée. Nos alliés trouvent en effet des compensations suffisantes dans la possession des autres colonies allemandes puisque la Grande-Bretagne obtient l'Afrique orientale allemande et l'île Nauru en Océanie, et l'Union sud-africaine, le Sud-Ouest africain allemand, puisque les îles Samoa sont confiées à la Nouvelle-Zélande, puisque les autres colonies germaniques du Pacifique, au Sud de l'équateur, à l'exclusion des Samoa et de l'île Nauru, reviennent à l'Australie et les îles allemandes, au Nord de l'équateur, au Japon.

On ne doit pas non plus oublier que quelques-unes des négociations entamées par les alliés en conséquence des stipulations générales du traité de paix sont encore en cours. Il est du moins permis d'escompter que les solutions définitives ne tarderont pas à intervenir et donneront satisfaction aux divers intérêts en présence.

Mais ces légères réserves faites, nous croyons avoir suffisamment montré que dès maintenant le traité du 28 juin 1919 apporte à la France, au point de vue colonial, des avantages certains et d'une très grande valeur.

Il consacre l'anéantissement du rêve ambitieux de domination africaine que dans son orgueil insensé et son insatiable égoïsme la pensée germanique avait conçu.

La France recouvre la pleine possession des territoires de l'Afrique Equatoriale Française que l'accord du 4 novembre 1911 l'avait obligée à céder à l'Allemagne, en compensation des droits acquis sur le Maroc.

Elle obtient deux nouvelles colonies : une grande partie du Togo et les quatre cinquièmes du Cameroun. Ce sont des territoires importants, à la population dense, aux productions nombreuses et variées. Leur commerce est déjà florissant. Leur outillage économique est développé. Ils ont des routes et des chemins de fer. Ils offrent des ports dont deux, Lomé et surtout Douala, la seule rade naturelle de toute cette partie de la côte d'Afrique, par leur situation et leur aménagement, sont appelés à rendre les plus précieux services.

Mais ce n'est pas de cet accroissement notable de nos

richesses coloniales que nous devons le plus nous féliciter. La France d'ailleurs n'entretient aucune visée impérialiste. Ce qui est surtout important pour elle, c'est que par la possession de ces deux colonies allemandes, elle donne à son empire colonial africain les moyens indispensables à son développement Elle en soude plus étroitement les deux grandes parties en un bloc territorial logiquement constitué. Enfin elle assure à ces immenses et riches territoires de l'intérieur le débouché naturel et normal qui leur manquait. Notre domaine colonial sort de la rude épreuve qui pendant cinq ans a bouleversé le monde, non seulement agrandi, mais encore mieux coordonné plus fort et plein pour l'avenir des plus brillantes promesses.

Qu'il soit permis, en terminant, de formuler un vœu. La communauté du danger et la fraternité des armes ont créé entre alliés des liens étroits et des dispositions heureuses. Ces conditions doivent permettre à la France et à l'Angleterre, en particulier, de ne clore l'ère des négociations qu'après avoir développé les conséquences du traité de paix et réglé définitivement les remaniements territoriaux si souvent envisagés notamment dans notre Afrique Occidentale. Dans l'intérêt même des deux grandes nations alliées et associées, ces modifications sont désirables. Elles apporteraient à la situation actuelle de leurs territoires respectifs des améliorations qui ne pourraient que profiter au développement et à la prospérité des nations intéressées.

C'est avec la pensée qu'un avenir prochain réalisera ces espérances que nous concluons en vous proposant de ratifier les clauses coloniales du traité de paix.

* * *

M. Maurice Long avait été chargé du rapport sur les droits et intérêts allemands hors de l'Allemagne (section 2 à 7 du traité). Son rapport est surtout consacré au Maroc (Chambre, n° 6666).

Tout d'abord il rappelle les débuts et les raisons de notre action marocaine.

Les clauses du traité du 28 juin 1919, relatives au Maroc, sont l'aboutissement d'une longue serie d'actes qui appartiennent désormais à l'Histoire. Notre politique traditionnelle en Afrique du Nord reçoit sa définitive consécration.

Depuis près d'un siècle, du jour où pour défendre la liberté de la Méditerranée contre la piraterie barbaresque, la France a dû prendre pied en Algérie, elle assumait la charge d'une grande mission civilisatrice.

La géographie conditionne l'histoire, et les mêmes raisons qui amenèrent l'intervention en Tunisie, la commandèrent plus impérieusement encore au Maroc.

L'obligation de protéger l'Algérie contre l'anarchie voisine amenait la France à ouvrir le vieux Moghreb à la vie, à l'organisation et aux idées morales du monde moderne.

Cette tâche qui nous revenait naturellement, nous la poursuivions progressivement et sans heurts avec l'assentiment des seules puissances qui eussent au Maroc des intérêts spéciaux, l'Espagne et l'Angleterre, et nous maintenions à cette pénétration un caractère pacifique, jusqu'au moment où sur notre chemin nous allions rencontrer l'obstacle de l'Allemagne.

On peut dire aujourd'hui sans conteste, et l'Allemagne a été la première à le reconnaître, que le Traité du 4 novembre 1911 a été pour elle un échec. L'accord était un marché. Mais nos sacrifices au Congo, bien que profondément ressentis par tout cœur français, nous donnaient le résultat marocain, dont notre politique a su sans délai développer les heureuses conséquences.

La plus heureuse devait être qu'une guerre européenne nous trouvât déjà solidement installés au Maroc. Sans quoi, il était à craindre que ce pays, incomplètement pénétré par nos armes et plein d'une population belliqueuse, se dressât contre la France, dès qu'elle serait elle-même engagée dans un conflit redoutable, et déchaînât la révolte dans toute l'Afrique du Nord. Supposons une minute qu'en août 1914, le sultan de Fez, comme celui de Constantinople, eût été dans les mains de l'Allemagne!

La guerre est venue. Sa violence et sa durée ont dépassé toutes les prévisions. Et loin d'être une cause de faiblesse, le Maroc a été un élément de force. Ce n'était plus le vieil et chancelant empire chérifien; mais profondément pénétré déjà par la pensée française et par nos méthodes de saine colonisation, sous l'impulsion de bons Français, soldats, administrateurs, colons et entre tous du grand chef qui animait tout de son intelligence et de sa volonté, le Maroc régénéré a pu rivaliser avec nos plus anciennes et fidèles colonies dans le concours apporté à la défense de la métropole

Si les Allemands avaient eu à leur actif une telle œuvre, quelle réclame colossale pour la faire connaître au Monde comme la preuve de la supériorité germanique! Sachons avoir aussi l'orgueil et la gratitude des grandes choses silencieuses qui se font à l'ombre de notre drapeau.

La France était fondée à faire valoir devant la Conférence de la Paix ses légitimes revendications marocaines. Toutes ont été admises, nous allons le voir, par l'analyse des clauses du traité.

Les stipulations du Traité qui concernent le Maroc, sont contenues dans les articles 141 à 146. Elles peuvent se résumer en deux mots : *l'Allemagne est exclue du Maroc.*

Tous les traités que l'Allemagne avait conclus avec l'empire chérifien ou avec la France à propos du Maroc, sont abrogés ; elle perd tous les droits qu'elle tenait de ces traités.

Tous les biens de l'Etat allemand au Maroc passent au Makhzen sans indemnité; tous ceux des particuliers allemands sont liquidés et la valeur de ces biens vient en déduction des dettes de l'Allemagne envers la France.

Dans l'avenir, les sujets allemands ne pourront rentrer au Maroc que dans la mesure et aux conditions que le gouvernement chérifien fixera en toute liberté; de même pour le régime auquel seront soumises les marchandises allemandes. Quant aux produits marocains, ils bénéficieront en Allemagne du traitement accordé aux marchandises françaises.

C'est l'éviction totale que justifie le passé et qui garantit l'avenir. La France ne pouvait obtenir plus complète satisfaction.

Le rapporteur fait ensuite cet intéressant tableau de la question diplomatique marocaine :

A un point de vue général, le traité appelle une remarque très importante, à savoir que ses stipulations s'appliquent au Maroc tout entier (zone française, zone de Tanger, zone espagnole).

L'Acte d'Algésiras, les conventions franco-allemandes de 1909 et de 1911, le traité de Protectorat de 1912 s'étendaient à tout le Maroc. Les puissances alliées et associées ont explicitement reconnu que le traité de paix avait la même portée.

Notons encore que le traité de paix avec l'Autriche devra mettre ce pays au Maroc dans les mêmes conditions que l'Allemagne.

* * *

Après avoir ainsi analysé, par rapport à l'Allemagne, le traité, il convient d'examiner ses effets directs ou indirects en ce qui concerne, d'une part, les puissances alliées et associées et, d'autre part, les puissances neutres.

En principe, le traité étant un règlement avec l'Allemagne, on n'y pouvait introduire, en ce qui concerne le Maroc, des clauses réglant les intérêts des alliés. Mais, par le fait même de la signature du traité, la situation se trouve implicitement et profondément modifiée.

En imposant avec nous à l'Allemagne l'abrogation des traités antérieurs que son intervention nous avait amenés à conclure, notamment de l'Acte d'Algésiras et de la convention du 4 novembre 1911, nos alliés renoncent implicitement aux avantages qu'ils tenaient au Maroc de ces actes diplomatiques. On comprend combien seront facilitées les négociations particulières qu'il y aura lieu d'engager avec chacune de ces puissances pour régulariser ces renonciations. Leur acquiescement formel sera également facilité par la résolution de la France de maintenir, sauf pour les puissances ennemies, le régime de la porte

ouverte au Maroc. L'égalité de traitement en matière de droits de douanes au Maroc n'était pas la conséquence des traités conclus avec l'Allemagne ; nous l'avions promise par nos accords de 1904 avec l'Angleterre et l'Espagne. Nous tenons des engagements déjà sanctionnés par le Parlement. Notons, d'ailleurs, que le régime de la porte ouverte, s'il comporte égalité de traitement au Maroc pour les Français et pour les étrangers, laisse au gouvernement chérifien l'entière liberté de fixer le mode et le taux de ses tarifs douaniers.

En signant l'Acte d'Algésiras, le gouvernement des Etats-Unis déclarait que son seul désir était d'assurer le libre accès du pays au commerce de toutes les nations et d'accroître sa civilisation. Et dans les négociations actuelles, ses représentants ont encore affirmé que le maintien du principe de la porte ouverte et des relations cordiales avec le Maroc étaient les seules questions auxquelles s'intéressent les Etats-Unis dans le régime à instituer.

D'autre part, la Grande-Bretagne avec laquelle des négociations sont déjà en cours en vue d'une convention d'application des accords franco-britanniques de 1904 consent à abroger en ce qui la concerne pour la zone française l'Acte d'Algésiras et la Convention de 1911 et à nous prêter son appui pour amener les autres puissances à prendre la même attitude.

Quels sont enfin les effets du traité en ce qui concerne les puissances neutres ?

Le traité de paix, auquel l'Espagne est étrangère, ne pouvait avoir d'effet direct sur la situation de ce pays au Maroc.

Il a cependant sur cette situation des effets indirects, puisque nous avons stipulé l'éviction de l'Allemagne du Maroc tout entier, y compris par conséquent la zone espagnole. Il va de soi que cette stipulation n'oblige pas l'Espagne puisqu'elle est *res inter alios acta*. Par la Convention du 27 novembre 1912, la France a reconnu que l'Espagne avait le droit d'administrer une certaine zone du Maroc où le sultan déléguerait sa souveraineté à un khalifa. Le traité de paix ne peut s'appliquer à cette zone qu'avec l'agrément de l'Espagne. Mais si ce consentement est acquis, l'Allemagne ne peut protester contre cette application, puisqu'elle s'est engagée vis-à-vis de nous pour le Maroc tout entier.

Or, l'Espagne nous a fait savoir, avant que nous ne le lui demandions, qu'elle avait l'intention d'appliquer le traité dans sa zone Ce faisant, l'Espagne a, elle aussi, reconnu implicitement qu'elle était disposée à abroger l'Acte d'Algésiras. Cette abrogation est d'ailleurs conforme à ses intérêts, analogues aux nôtres, car elle libérera la zone espagnole des mêmes hypothèques qui grevaient la zone française.

Il n'est pas à prévoir que les Pays-Bas et la Suède, les deux autres puissances neutres signataires de l'Acte d'Algésiras, fassent la moindre difficulté pour acquiescer à l'abrogation de cet acte, acceptée par les puissances qui avaient au Maroc des intérêts politiques, étant donné surtout, nous le répétons, qu'elles continueront à bénéficier au Maroc du régime de la porte ouverte qui donne ample satisfaction à leurs intérêts commerciaux.

*La question de Tanger.*

Le nom de cette ville n'est pas prononcé dans le traité de paix. Mais, nous le répétons, ce traité s'applique au Maroc tout entier. L'Allemagne sort donc de Tanger comme du reste du Maroc. L'Allemagne s'engage en outre à n'intervenir en aucune façon dans les tractations qui auront lieu entre la France et les autres puissances au sujet du Maroc.

La question de Tanger ne pouvait être tranchée par le traité de paix ; elle doit faire l'objet de négociations entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, puissances intéressées. Cependant, le traité de paix a, en ce qui concerne Tanger, un double effet, sans compter l'exclusion de l'Allemagne. En premier lieu, le fait que la France a obtenu des puissances alliées et associées qu'elles prononcent, d'accord avec elle, l'exclusion des Allemands de cette ville est la reconnaissance que Tanger est sous la souveraineté exclusive du sultan. En second lieu, l'abrogation de l'Acte d'Algésiras devant avoir pour conséquence la disparition de toute internationalisation au Maroc, amènera une modification essentielle dans le régime spécial que la France a toujours promis.

Quelle est la situation exacte de Tanger ?

L'Acte d'Algésiras ne l'a pas déterminée. Cette situation est définie par les accords franco-anglais de 1904 et franco-espagnols de 1912. Nous avons promis d'établir à Tanger un régime spécial, en raison du rôle joué par cette ville, autrefois capitale diplomatique du Maroc, seule ouverte aux étrangers qui y ont des intérêts importants.

Jusqu'à ce que ce régime spécial soit établi de concert avec l'Angleterre et l'Espagne, Tanger reste actuellement dans la situation où était tout le Maroc avant le traité de Protectorat : Tanger est sous la souveraineté du sultan qui, quoique protégé maintenant de la France, administre lui-même sans notre ingérence ; le corps diplomatique accrédité auprès du sultan réside à Tanger ; enfin le régime des capitulations y est toujours en vigueur. Ce *statu quo* ne pourra prendre fin que lorsque le « régime spécial » promis sera institué.

En 1914, fidèles à nos promesses, nous avions préparé pour Tanger un projet de statut. Ce projet avait été accepté par le gouvernement anglais. Soumis au gouvernement espagnol par les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid, il n'avait pas encore, en 1919, reçu l'adhésion de l'Espagne. Ce projet de statut, préparé sous l'empire de l'Acte d'Algésiras, qui, sous l'inspiration allemande, avait introduit l'internationalisation au Maroc, avait un caractère international : les gouvernements étrangers participaient à l'administration de Tanger.

Aujourd'hui, l'Acte d'Algésiras va disparaître et avec lui toute raison d'internationaliser le Maroc. Le nouveau statut que la France est prête à donner à Tanger, après accord avec l'Angleterre et l'Espagne, aura donc ce caractère « spécial » que prévoient les traités, mais il n'aura plus de caractère « international ».

Tanger, où le sultan est souverain, est sous le Protectorat de la France. Le nouveau régime qui sera l'objet des négociations avec Londres et Madrid consistera en la constitution d'une municipalité à laquelle les étrangers résidant à Tanger auront accès soit comme électeurs, soit somme élus, en la reconnaissance aux étrangers de tels ou tels autres avantages qui peuvent être reconnus nécessaires. Mais les gouvernements étrangers n'auront ni à participer à l'œuvre de la France à Tanger, ni à la contrôler, pas plus que dans le reste du Maroc.

Telles sont les bases qui nous apparaissent comme devant être celles des négociations à engager avec l'Angleterre et avec l'Espagne.

La reconnaissance par la France de l'état de choses établi en Egypte depuis que ce pays est sous le Protectorat britannique, ne comportera ses conséquences naturelles que lorsque le gouvernement anglais aura, dans l'accord en préparation, assimilé la zone de Tanger à la zone française du Maroc. En retour des dispositions favorables de l'Espagne quant à une position dont il ne nous est pas loisible de nous écarter, nous serons heureux de nous entendre amicalement avec nos voisins sur telle modification qui peut leur sembler avantageuse de la Convention franco-espagnole du 27 novembre 1912.

* * *

Nous venons d'analyser les stipulations marocaines du traité.

Si nous voulons mesurer le chemin parcouru, il suffit de rappeler la résistance opposée autrefois obstinément à ce qui nous est aujourd'hui reconnu sans conteste.

Depuis 1905, l'Allemagne n'a été tenue en échec au Maroc que par la combinaison de l'habileté et de l'énergie françaises.

Dans la guerre qu'elle a déchaînée, l'Allemagne avait fait du Maroc un des enjeux de la Victoire.

La partie est gagnée et, arraché à l'empire allemand, le Maroc nous reste. C'est un des plus importants facteurs de l'avenir de la France.

De l'Atlantique au golfe de Gabès, ce n'est pas une colonie que nous voulons gouverner, et ce n'est pas aux destins d'un empire que nous entendons veiller ; l'Afrique du Nord, dont les enfants ont combattu avec les nôtres sur la terre de France, est désormais une prolongation de la patrie, une France africaine qui prend conscience d'elle-

même et s'éveille à la vie dans l'ère nouvelle d'expansion mondiale que nous ouvre la Victoire de la paix.

Telle est la partie essentielle, fort intéressante, du rapport de M. Maurice Long. Le surplus du document analyse en les approuvant les stipulations relatives aux autres questions d'outre-mer.

*
* *

La question coloniale et même la question marocaine n'ont été soulevées qu'incidemment dans les longues séances que la Chambre des députés a consacrées à l'examen du traité du 28 juin 1919 entre le 26 août et le 4 octobre. C'est que sur ce point tout le monde, sauf le parti socialiste, est à peu près d'accord pour reconnaître qu'il apporte d'heureuses et fécondes solutions. C'est ce que le ministre des Colonies a mis en lumière dans le beau discours qu'il a prononcé à la séance du 7 septembre.

Cependant on peut glaner quelques remarques intéressantes au cours de cette longue discussion.

C'est M. Cornudet qui, le premier, dans la séance du 28 août, a parlé en ces termes des questions qui nous intéressent ici :

Nous avions au Maroc une situation contestée, incertaine. Le Maroc était grevé de lourdes hypothèques : ces hypothèques sont levées et notre prépondérance dans le pays est proclamée à la face du monde. (*Très bien! très bien!*)

N'est-ce rien que cela? N'est-ce pas un grand succès pour la France dans l'Afrique du Nord? N'oublions pas que, si riche que soit le Maroc, si merveilleux qu'ait été son essor, même pendant la guerre, contrairement aux prévisions des pessimistes, ce n'est pas seulement une terre fertile qui complète nos possessions coloniales; c'est aussi un des piliers de notre splendide empire de l'Afrique du Nord. Si nous avions été vaincus, si nous avions été obligés d'abandonner le Maroc, le pilier cédant, l'édifice tout entier de notre Afrique du Nord aurait pu s'écrouler en même temps. (*Très bien! très bien!*)

Puisque je parle de l'Afrique, je ne peux oublier que le traité de 1911 avait amputé, au profit de l'Allemagne, notre Congo d'une partie de son territoire; il retrouve ses anciennes limites.

Je ne quitterai pas l'Afrique sans constater encore que les meilleures parties du Togo et du Cameroun, celles où les voies de communication sont les meilleures et l'accès à la mer le plus facile, nous reviennent aussi. Mais je n'ai pas pas pu savoir si c'était avec ou sans mandat de la Société des Nations.

M. Louis Barthou, rapporteur général, ne pouvait manquer de parler du Maroc et il l'a fait en ces termes dans la séance du 2 septembre :

D'un mot, Messieurs, je dirai qu'il est dans le traité une disposition que nous devons souligner de notre approbation unanime. Je n'apprendrai rien à personne en disant que pendant des années le Maroc a été pour l'Allemagne un prétexte, une occasion, et qu'en 1914 il a été un enjeu de la guerre. J'ai cité les paroles terriblement cyniques de l'attaché militaire de l'Allemagne à Madrid; il disait : « C'est au Maroc qu'on pourra le plus sûrement couper les jarrets à la France »; et j'ai pu dire qu'heureusement ce n'est ni au Maroc ni ailleurs que l'Allemagne a réussi à couper les jarrets à la France.

Dans la même séance, M. André Tardieu, parlant comme commissaire du gouvernement, n'avait pas manqué de dire un mot de ces mêmes questions :

Vous vouliez des résultats territoriaux : vous avez l'Alsace et la Lorraine, le Maroc, le Cameroun, le Togo, le Congo.

A la séance du 4 septembre, il faut signaler une intervention passionnée de M. Goude, député socialiste unifié, en faveur de l'Egypte et des Egyptiens et contre le protectorat et la politique britanniques en Egypte.

Dans le discours prononcé le 5 septembre par M. Klotz, ministre des Finances, nous relevons ce passage de l'énumération donnée par le ministre de « ce que la France reçoit de l'Allemagne ». Il a dit :

Au Maroc :

Tous les biens et propriétés de l'empire et des Etats allemands francs et quittes de toutes charges et sans paiement d'aucune indemnité, le droit de liquider tous les biens appartenant à des Allemands; le transfert des actions qui représentent la part de l'Allemagne dans le capital de la Banque d'Etat du Maroc, la valeur de ces actions étant imputée au crédit de l'Allemagne, dans le compte des réparations.

Une part des colonies allemandes, franches et quittes de toutes charges et sans paiement d'aucune indemnité, est placée sous le mandat de la France.

Enfin dans la séance du 17 septembre, la question a été traitée avec toute l'ampleur et la précision désirables par M. Henry Simon, ministre des Colonies, qui a parlé non seulement des colonies allemandes conquises, mais aussi de la partie marocaine du traité. Le discours du ministre a produit à la Chambre des documents, des faits, et une argumentation qui sont familiers à nos lecteurs. Nous le reproduisons ci-après *in extenso* :

M. Henry Simon, *ministre des Colonies*. — Je suppose, Messieurs, que je n'ai pas besoin d'un long discours, ni d'un grand effort pour justifier la décision qui a privé l'Allemagne de ses colonies.

Je tiens, cependant, à en préciser les motifs, afin de donner à cette décision toute sa portée et son sens véritable.

Je souligne, d'abord, qu'elle a été prise à l'unanimité et, pour ainsi dire, sans discussion.

Dès que le problème a été posé, le président Wilson l'a tranché d'une seule phrase : « Il ne peut être question de rendre ses colonies à l'Allemagne. »

Que, sur un problème d'une telle importance, l'unanimité se soit spontanément faite, que l'Amérique lointaine, incontestablement désintéressée, ait eu sur l'heure le même sentiment que les voisins directs de l'Allemagne, n'est-ce pas la preuve que cette décision s'imposait et qu'elle n'était prise que pour des motifs de l'ordre le plus noble et le plus élevé? « Avidité de conquête, boulimie territoriale, » a-t-on dit. Voyons les choses.

Ni la Grande-Bretagne, ni la France, ni l'Italie, riches en territoires coloniaux, n'éprouvaient le besoin de les agrandir et n'avaient fait la guerre dans ce but. Si l'Allemagne a été chassée de ses colonies, c'est qu'elle y avait apporté des méthodes indignes d'un peuple civilisé. La victoire a été pour nous l'occasion de préserver contre elle les populations indigènes.

L'indignité colonisatrice de l'Allemagne, voilà, Messieurs, le motif profond et la raison véritable de cette décision. Cette indignité était connue avant la guerre; elle avait été depuis longtemps dénoncée; mais qui pourrait en douter aujourd'hui après la publication du Livre Bleu anglais et des documents français? Elle est établie de la façon la plus nette et aussi la plus triste, hélas! pour l'honneur d'une partie de l'humanité blanche.

La violence, allant jusqu'à l'extermination des peuples faibles, instaurée en théorie de droit; les sévices et les peines corporelles érigés en moyens de gouvernement et

inscrits dans un code colonial; le travail forcé, moderne et pharisaïque appellation de l'antique esclavage, organisé par des textes législatifs, voilà quels étaient les moyens et le terme de la colonisation allemande.

Je ne veux pas abuser des citations. Vous m'en permettrez cependant quelques-unes, car, apportant devant vous des affirmations de cette nature, je tiens à vous en donner les preuves et à indiquer mes sources :

« Le code colonial allemand a été publié au mois d'avril 1896. Son titre II définit et décrit les peines qui sont dans l'ordre :

« Bastonnade.

« Flagellation.

« Prison avec amende.

« Travail forcé.

« Enchaînement.

« Peine de mort.

« Elles sont applicables (circulaire du gouverneur du 15 octobre 1901) pour :

« L'oubli du devoir.

« La paresse.

« La désobéissance. »

Et des statistiques allemandes indiquent que 4.583 flagellations ont été appliquées dans une seule année.

Voici l'article 420 du code allemand indigène du Cameroun, qui institue vraiment l'esclavage :

« Dans tous les cas où des indigènes seront redevables de travail pour couvrir le montant des frais de justice, d'amendes ou de dettes privées, chaque journée de travail sera comptée à 20 pfennigs. »

L'amende était monnaie courante et d'un taux variant de 50 à 125 marks, soit 200 à 750 jours de travail forcé.

M. Jean Bon. — Dans l'affaire Toqué, ce n'était pas seulement la bastonnade.

M. le ministre des Colonies. — Je trouve excellent que vous le rappeliez; Toqué est une exception dans l'administration française. Toqué a été poursuivi et condamné. Et voyez, Monsieur Jean Bon, comme son esprit était disposé à la culture allemande : dès qu'il a été parmi les Allemands il les a suivis et servis. (*Applaudissements.*)

M. Jean Bon. — Il ne les aurait pas suivis, si vous l'aviez puni comme il le méritait, par le peloton d'exécution. Il aurait dû être fusillé, cet homme-là ; et l'on sait bien pourquoi il ne l'a pas été.

M. le ministre des Colonies. — Je continue mes citations :

« L'Etat moderne, en tant que puissance coloniale, commet vis-à-vis de ses sujets le plus grand des crimes, lorsque, se laissant hypnotiser et dominer par de confuses idées humanitaires, il épargne aux dépens de ses propres nationaux, des races nègres vouées à disparaître. C'est pourquoi il est nécessaire de faire, dans le Sud-Ouest, table rase. »

Carl Otto (Sud-West Africa).

Je lis dans la *Kolonial Geschichte der Neuzeit* (1915) :

« Les conquérir signifie donc les anéantir. » Il s'agissait des indigènes.

L'explorateur Karl Peters, à qui l'Allemagne doit en grande partie l'Est africain, ne se vante-t-il pas de n'avoir jamais visé « qu'à faire passer dans les os des Noirs la peur des Allemands »?

Je pourrais continuer longtemps ces citations, mais je les arrête. Je veux cependant vous en faire une dernière ; elle vous fera voir la différence qu'il y a entre les méthodes allemandes et les méthodes françaises.

Voici ce que disait la *Kolonial politische Korrespondenz :*

« Le but de la colonisation est d'enrichir sans scrupules et avec décision son propre peuple aux dépens d'autres peuples plus faibles. »

Enfin, le général von Liebert, gouverneur de l'Afrique occidentale allemande, ne déclarait-il pas : « En Afrique, il est impossible de réussir sans cruauté »? (*Mouvement.*)

Messieurs, je ne veux pas continuer, je soulèverais encore votre indignation, mais assurément pas votre étonnement, car vous avez vu pas loin de nous, pendant cinq ans, s'épanouir avec le même cynisme ce système raisonné et appliqué de barbarie et de dévastation. (*Applaudissements.*)

Empêcher le renouvellement de pareilles erreurs, protéger contre de tels éducateurs, car ils avaient la prétention de l'être, les populations indigènes, était le premier devoir de la conférence ; elle n'y a pas manqué.

Je peux donc dire que l'éviction des Allemands de leurs colonies a été faite beaucoup moins pour accorder à d'autres des augmentations de territoire que pour donner aux indigènes des éducateurs éprouvés susceptibles de leur faciliter une ascension plus rapide vers la civilisation.

La preuve est faite par tout leur passé qui les accable que les Allemands étaient incapables de remplir un tel rôle. Là aussi ils portent le poids de leurs fautes et le châtiment de leurs crimes.

Nulle voix ne peut s'élever en leur faveur et c'est l'humanité tout entière qui a jugé contre eux. (*Très bien! très bien!*)

Cette décision de justice — car elle n'a pas d'autre nom — coïncide, en outre, avec le souci de paix qui, au lendemain de cette épouvantable guerre, devait légitimement préoccuper les vainqueurs.

Chasser les Allemands de leurs colonies, ce n'est pas seulement protéger les populations indigènes contre eux, c'est prendre une assurance contre le risque d'une nouvelle guerre.

Pouvait-on supposer que les Allemands vaincus, débordants d'esprit pacifique, repentis, je veux bien le croire, et même en marche vers leur conversion, mais restés maîtres de leurs colonies, y seraient revenus pour de tranquilles commerces et de raisonnables mises en valeur?

L'Allemagne, même si la défaite a réveillé son peuple de son envoûtement d'hégémonie, restera longtemps hantée de souvenirs et secouée de tentations. Il était de bonne et sage politique de lui éviter les unes et d'effacer les autres.

Messieurs, je ne veux pas me livrer au facile et irritant étalage de textes, par où apparaîtrait la figure de ce monstre démesuré que fut aussi le pangermanisme colonial. N'oublions pas cependant que la création d'un grand empire africain a été un des buts de guerre avoué de l'Allemagne.

Le *Mittel Afrika* d'où l'Allemagne maîtresse, grâce à une armée de Noirs levée, dressée, entraînée par les méthodes que vous savez, maîtresse d'un riche continent, aurait dominé les deux Océans, avait toujours fait pendant au *Mittel Europa* et au rêve européen écroulé se serait substitué, plus lointain, mais poursuivi avec les mêmes méthodes d'inlassable ténacité et de subtile infiltration, un grand rêve africain. N'est-elle pas étrange cette déclaration du maréchal Hindenburg qui pensait trouver une compensation à la perte de la côte des Flandres, dans des points d'appui pris dans les colonies allemandes et en dehors d'elles ?

Aveu éloquemment révélateur ! Et qui, l'ayant entendu et compris, oserait blâmer les jeunes nations de souche démocratique, comme les dominions britanniques, d'avoir voulu éviter ce terrible et compromettant voisinage? (*Très bien! très bien!*)

Le militarisme allemand chassé d'Europe mais installé aux portes de l'Afrique du Sud, à quelques milles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, personne ne pourrait y consentir, ni l'admettre.

D'autre part, l'Allemagne ne peut exploiter ses colonies et se servir de ses points d'appui que suivant son génie propre et dans le sens de son éternelle nature.

Les Allemands sont sans esprit d'invention... (*Mouvements divers.*)

M. Tissier. — Vous avez raison : ils n'inventent pas, mais ils ont le génie de l'application.

M. Jean Bon. — Je ne sais pas si nos coloniaux ont le génie de l'invention, mais ils n'ont certainement pas celui de l'application : nous n'avons pas de chemins de fer dans nos colonies. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Ernest Outrey. — Allez-y voir, dans nos colonies. (*Très bien! très bien!*) Vous ne les connaissez pas, les colonies. (*Bruit.*)

M. le président. — Il s'agit du génie allemand, cela ne s'adresse pas à vous.

M. le ministre des Colonies. — L'interruption de M. Jean Bon me montre une fois de plus, que c'est surtout en France que l'on ignore l'effort colonial de son pays, effort qui est admiré des étrangers. (*Vifs applaudissements.*)

M. Jean Bon. — Mais regardez donc l'atlas, Monsieur le ministre, vous y verrez combien il y a peu de chemins de fer dans nos colonies!

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, il y a quelques personnes ici qui ont trop le génie de l'interruption. (*Très bien! très bien! et rires.*)

M. MISTRAL. — Est-ce pour les mêmes considérations qu'on a donné le Chantoung au Japon?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous n'en sortirons pas, si nous voulons discuter toutes les questions à la fois.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Je répète que l'Allemagne est sans esprit d'invention, mais qu'elle apporte au développement utilitaire des inventions des autres une puissance étonnante de logique, de méthode et de travail.

Cette science moderne, d'où n'aurait dû naître qu'une civilisation plus douce et plus humaine, c'est toujours à des fins de guerre qu'elle l'a pliée et adaptée. Nous venons d'en faire l'horrible et douloureuse expérience.

Croyez-vous que, maintenue dans ses possessions d'Afrique, l'Allemagne se fût tenue tranquille? Elle aurait relié par un rail stratégique le Cameroun à son Est africain, barrant ainsi le « Cap-au-Caire », agent de fécondité et de pacification, inquiétant de ses visées les possessions belges et portugaises d'Afrique. Sa marche vers l'Orient, interrompue par la perte de Bagdad, elle aurait développé par son Est africain une éternelle menace de flanc sur les routes des Indes.

Maîtresse enfin d'îles nombreuses dans cet océan Pacifique à l'avenir vraiment plein de trouble et d'obscurité, elle y eût continué ses méthodes d'intrigue et de division dont la vieille Europe a eu tant à souffrir. Et tout cela, demain, eût été conçu, conduit, manié, suivant le meilleur jeu allemand. Avec ses stations perfectionnées de télégraphie sans fil, ses câbles, ses bases navales, sous-marines et aériennes, elle aurait, comme on l'a dit, « ficelé la planète »; ses intrigues et ses ambitions auraient enveloppé et pénétré des continents nouveaux.

En un mot, maîtriser l'Allemagne en Europe, la laisser libre aux colonies, c'était déplacer le risque, mais maintenir le danger (*Applaudissements.*)

La Conférence ne l'a pas voulu ainsi.

Priver les Allemands de leurs colonies — qui d'ailleurs avaient manifesté le désir de ne pas retomber sous leur joug — n'a été, comme on l'a dit, ni une injustice, ni une faute. C'est, au contraire, au premier chef, un acte de justice, un souci d'humanité et une mesure de sécurité générale. (*Approbations sur divers bancs.*)

M. GASPARIN. — On a très bien fait.

M. CLAUSSAT. — Pourquoi ne pas laisser les indigènes tranquilles?

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Les indigènes n'ont demandé qu'à vivre sous notre autorité. Ils ont été consultés, comme vous l'aviez demandé bien souvent, et la consultation a été tout à fait probante : ils ne veulent pas revenir sous le joug allemand. (*Applaudissements prolongés.*)

M. GASPARIN. — Il en est de même partout en Asie et en Afrique.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — L'Allemagne a donc été obligée de renoncer à ses possessions d'outre-mer. L'article 129 du traité enregistre cette renonciation au profit des puissances alliées et associées.

Les articles suivants leur reconnaissent tous droits d'administration et d'autorité. C'est ainsi que nous obtenons la faculté d'autoriser ou non les Allemands à résider, à posséder, à commercer, à exercer une profession quelconque dans leurs anciennes colonies. Ces articles prévoient aussi dans quelles conditions les droits mobiliers et immobiliers de l'empire allemand passent au nouveau gouvernement et les conditions dans lesquelles seront liquidés les biens et les droits des particuliers. Bref, la situation est parfaitement nette du côté de l'Allemagne, qui n'a plus à connaître des négociations ouvertes ensuite entre les Alliés.

Quel va être le sort de ces colonies allemandes? Ici deux questions : leur attribution et leur régime.

Pour leur régime, je ne crois pas qu'il soit utile de revenir sur une discussion par ailleurs épuisée. Internationalisation, fidéicommis ou mandat, annexion ou souveraineté? Je m'en veux tenir pour ma part aux explications que comportent, du point de vue français, l'article 22 du traité relatif à l'idée de mandat et la décision du 7 mai dernier, qui nous a donné partie du Togo et du Cameroun.

M. MISTRAL. — C'est le partage.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Parfaitement.

Je dirai au préalable quelques mots de la façon dont ont été conquises les colonies allemandes. La fraternité d'armes britannique et française s'y est révélée intime et victorieuse comme sur les champs de bataille de l'Europe. (*Très bien! très bien!*)

La Belgique nous a donné un heureux concours pour le Cameroun.

La campagne du Togo, rapidement menée, aboutit dès la fin d'août 1914 à l'occupation totale du pays.

Au Cameroun, la campagne fut plus longue et plus meurtrière Les Allemands y entretenaient environ 3.500 hommes de troupes régulières; ils incorporèrent les 1.800 Européens civils qui y habitaient et 12.000 indigènes. Leur résistance fut brisée à la suite d'une offensive générale qui, commencée en octobre 1915, se terminait le 1er janvier 1916 par la prise de Yaoundé. L'honneur de cette campagne revient pour la Grande-Bretagne au général Dobell, au général Aymerich pour la France et à nos vaillantes troupes coloniales qui, une fois de plus, ont donné une preuve de leur mordant, de leur discipline, de leur endurance et, j'ajoute, de leur humanité. (*Vifs applaudissements.*)

M. JEAN BON. — Et les Belges, que vous semblez oublier?

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Je ne m'occupe pas en ce moment de l'Afrique orientale, je m'occupe de ce qui concerne la France, c'est-à-dire du Cameroun et du Togo. Je regrette que vous, qui, d'habitude, faites l'honneur aux orateurs de les suivre, ne m'ayez pas suivi jusqu'à présent.

Un accord provisoire, négocié dès 1916, entre la Grande-Bretagne et la France régla la limite future de l'une et de l'autre au Cameroun, nous attribuant environ les neuf dixièmes du pays.

Accord excellent, dont je me plais à reconnaître l'heureuse paternité à M. Doumergue, celui de mes prédécesseurs qui en fut l'inspirateur. (*Très bien! très bien!*)

Au Togo, un simple règlement entre les autorités locales avait stabilisé les situations respectives, laissant aux Anglais le port de Lomé et la plus grande partie du littoral.

Tel était l'état de la question à l'ouverture des négociations.

Messieurs, les résultats que le gouvernement apporte sont de nature à satisfaire tous les Français, aussi bien ceux qui savaient l'importance des colonies pour un grand pays, que ceux à qui l'expérience de la guerre l'a enfin révélée. (*Applaudissements.*)

Notre titre juridique — je dis juridique, car, du point de vue historique, ethnique, géographique et économique, nos autres titres je les ai portés, défendus devant la Conférence, qui les a acceptés — est constitué, aujourd'hui, par la décision du conseil des Cinq en date du 7 mai dernier. Il est ainsi conçu :

« Togo et Cameroun. — La France et la Grande-Bretagne établiront de concert leur futur statut, qu'elles recommanderont à la Ligue des nations :

« Est africain allemand. — Le mandat sera confié à la Grande-Bretagne ;

« Sud-Ouest africain allemand. — Le mandat sera confié à l'Union sud-africaine;

« Iles Samoa allemandes. — Le mandat sera confié à la Nouvelle-Zélande ;

« Autres possessions allemandes du Pacifique au Sud de l'Equateur, à l'exclusion des îles Samoa et Nauru. — Le mandat sera confié à l'Australie.

« Nauru. — Le mandat sera confié à l'Empire britannique ;

« Iles allemandes au Nord de l'Equateur. — Le mandat sera confié au Japon ».

M. BRIZON. — « Mandat » veut dire annexion.

M. LE MINISTRE DES COLONIES.— Vous verrez tout à l'heure que mandat ne veut pas dire annexion.

Vous êtes professeur, monsieur Brizon ; vous auriez dû comprendre la différence qu'il y a entre les deux mots, même dans la bouche d'un ministre des Colonies. (*Rires.*)

Pour le Cameroun, l'accord de 1916, respecté dans son essence, a été amélioré par l'étude de son application. Que nous donnait cet accord? D'abord les neuf dixièmes du pays, le port bien outillé de Douala, deux grands chemins de fer, un chemin de fer du Nord de 150 kilomètres environ, un chemin de fer central — le Central Bahn — amorce

de la grande voie par laquelle les Allemands avaient pensé relier la côte occidentale à la côte orientale. Il nous donnait aussi les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de 1911; les deux piqûres, les deux antennes sur l'Oubanghi et sur le Congo disparaissaient, rendant ainsi à cette colonie la liberté de communication dont la privation aurait pu être grave, sinon fatale pour son développement.

Au cours des négociations, mon objectif constant a été de maintenir, d'une part, nos avantages et de faire ainsi comprendre dans la zone française, avec tous les marchés importants qu'elle traverse, la route carrossable que les Allemands avaient construite entre la mer et le Tchad. Nous y sommes heureusement arrivés. Par une compensation équitable, nous avons laissé aux Anglais les territoires qui, au Nord, avaient toujours relevé du sultan du Bornou. Au Sud, le fleuve Mongo a été pris pour frontière.

M. JEAN BON. — Vous leur avez laissé toute la Nigeria.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Elle leur appartenait depuis fort longtemps.

M. JEAN BON — Sans doute, ils nous l'avaient déjà enlevée, vous la leur avez confirmée!

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Messieurs, chiffre de la population, 2 500.000 habitants sur 3 millions; chiffre de kilomètres carrés, 700.000, sur 800 000; commerce : environ 70 millions de francs; longueur des chemins de fer, 320 kilomètres environ Tout cela est très intéressant, mais ce n'est pas, à mon sens, dans leur plus ou moins grande importance que réside le véritable intérêt de l'attribution du Cameroun à la France. Cet intérêt se fonde sur d'autres considérations D'abord, nous faisons revivre des droits anciens sur ce pays dont nous avions été les premiers pionniers, les premiers explorateurs et où nous avions été les premiers à bénéficier de traités authentiques; tous droits que nous avions abandonnés pour des considérations non africaines, non coloniales, mais purement européennes, alors que nous voulions, une fois de plus, donner une certitude de paix à l'Europe. L'autre grand avantage de cette attribution, c'est qu'elle nous donne, enfin, la clef de cette porte naturelle vers la mer et vers le monde de tout ce haut pays de l'Afrique équatoriale qui, sans elle, serait frappé de stérilité.

M. CLAUSSAT. — Ce sont les femmes qui sont frappées de stérilité aux colonies!

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Les colonies aussi seraient frappées de stérilité, si vous étiez au pouvoir.

M. CLAUSSAT. — C'est une affirmation, et pas autre chose!

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Nous avons dans cette partie de l'Afrique une colonie qui, malheureusement, a été trop longtemps délaissée On l'a appelée, suivant un mot aussi triste que charmant, « la Cendrillon coloniale ». Elle va, enfin, reprendre sa place dans la grande famille coloniale. Pour elle s'ouvre désormais une ère de prospérité pleine de promesses et fertile en réalisations. (*Très bien! très bien!*)

Pour le Togo, l'accord est encore meilleur. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte pour s'en convaincre. S'il est, parmi nos jeunes et prospères colonies de l'Afrique occidentale, une colonie qui est gênée dans son expansion par sa configuration géographique, comprimée entre les possessions voisines, trop large vers l'intérieur, trop étroite sur la mer, c'est notre Dahomey, si riche de possibilités, habité par des populations robustes, intelligentes et prêtes à recevoir avec les adaptations nécessaires, notre civilisation. Le Dahomey figure assez bien une urne dont le goulot, trop vite étranglé, serait trop étroit pour des flancs trop larges Le Togo est son naturel et indispensable complément. Sa partie essentielle nous est attribuée, c'est-à-dire son entier front de mer, le port de Lomé (600.000 tonnes) et les trois chemins de fer qui en partent.

M. JEAN BON. — Et que les Allemands avaient su construire.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Ils n'ont pas fait mieux que nous dans d'autres colonies. Pourquoi vouloir toujours admirer l'œuvre des Allemands? (*Très bien! très bien!*)

M. ERNEST OUTREY. — Vous feriez bien de faire un voyage dans nos colonies, monsieur Bon. (*Interruptions à l'extrême gauche*.)

M. LE PRÉSIDENT. — Attendez, pour faire vos invitations, que le ministre ait terminé son discours! (*Rires*.)

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Tout en laissant dans le Nord certains territoires qui conviennent mieux à la Grande-Bretagne, nous y gardons les cols et les passes de montagnes qui nous permettront de prolonger le chemin de fer d'Atakpamé et d'aller chercher le trafic du riche Mossi dont le Togo est le débouché naturel vers la mer.

Là aussi, possibilité d'avenir sous réserve de volonté politique et de programme d'ensemble sur lesquels j'aurai à revenir tout à l'heure.

Tel est l'accord géographique actuellement signé entre la Grande-Bretagne et la France.

Reste l'accord sur le statut et le régime politique.

Ici, Messieurs, nous sommes en cours de négociations. Je vous dirai, cependant, d'une façon très nette dans quel esprit la France va a ces négociations et M. Cornudet trouvera ici la réponse aux diverses questions qu'il a posées dans son intéressant discours.

J'ai lu tout à l'heure entièrement la décision du 7 mai et j'ai dit que ce serait utile.

Vous avez pu y voir, en effet, que, pour la partie qui concerne la France, le mot « mandat » n'y est pas prononcé, tandis qu'il est prononcé pour toutes les autres colonies attribuées.

Que faut il en conclure? J'en conclus d'une façon nette que nous n'avons pas de mandat et j'aurais bien d'autres raisons dans le même sens.

M. CORNUDET. — C'est la conclusion que j'ai tirée.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Est-ce à dire que nous allons instaurer un régime spécial?

Je ne le crois pas davantage; car la France a signé le traité, et avec lui, l'article 22. C'est lui qui conditionne tout le statut politique en négociant et je vais expliquer quelle est l'interprétation que, à mon sens, nous devons en faire.

D'abord, hors de conteste que nous devions rentrer dans la pleine souveraineté des territoires cédés à l'Allemagne après le 4 novembre 1911.

Je ne veux pas grossir ni les mots ni les choses; je ne dirai pas qu'il y a là une sorte d'Alsace-Lorraine coloniale. Mais il n'est pas douteux que l'opinion publique, en France, a été meurtrie par la cession des territoires du Congo. Il faut faire disparaître ce qu'il y avait de douloureux dans le traité du 4 novembre 1911. (*Très bien! très bien!*)

*A l'extrême gauche*. Vous croyez ce que vous dites?

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Mais oui. Je ne sais pas comment vous pouvez parler de choses auxquelles vous ne croyez pas. (*Interruptions à l'extrême gauche*.)

Nous sommes les protecteurs naturels des Noirs que nous sommes allés coloniser depuis des siècles Voilà la vérité française. Je regrette que vous en conceviez une autre. (*Interruptions à l'extrême gauche*.)

Sous réserve que nous soit reconnu notre droit de recruter des indigènes, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dans nos colonies d'Afrique, de les employer non seulement pour la défense en territoires nouveaux, mais pour celle de la mère patrie, sous réserve aussi que nous puissions établir une union douanière et administrative entre ces territoires nouveaux et les anciens, que nous gardions notre entière liberté dans les travaux publics, nous sommes décidés à donner à tous les membres de la Société des nations le régime de la porte ouverte et d'égalité commerciale et fiscale tout en restant maîtres des tarifs. Nous y prendrons toutes les mesures pour la pacification du pays, l'abolition de la traite de l'esclavage et du travail forcé; nous limiterons strictement le commerce des armes, des stupéfiants et de l'alcool. (*Très bien! très bien!*) Nous nous engagerons à appliquer toutes les mesures internationales relatives à ces objets et les mesures contre les maladies endémiques qui désolent ces contrées. (*Très bien! très bien!*)

J'irai même jusqu'à admettre que nous publiions chaque année un livre jaune sur l'administration de ces nouveaux territoires. (*Applaudissements à gauche*.)

Bref, nous prétendons administrer sans mandat, mais dans l'esprit du mandat.

Ce sont là d'ailleurs les directions de toute la politique coloniale moderne et humaine. Je l'ai déclaré à la Conférence quand j'ai eu l'honneur d'y prendre la parole, ce ne sont pas des théories françaises d'après lesquelles un

peuple supérieur prend dans sa supériorité même le droit de se substituer par l'extermination ou par l'exil en masse à un peuple plus faible et entreprend la colonisation uniquement dans son propre intérêt.

La France a toujours eu une autre conception. La colonie, pour nous, qu'est-elle? Elle est une sorte d'entité sociale, politique, économique, à culture primitive ou retardée, dont un Etat supérieur assume, au nom de la civilisation, la charge d organisation politique et la tutelle sociale et économique. Dans ces conditions, l'Etat colonisateur n'acquiert pas seulement des droits, il se grève de devoirs : devoir de pacification, devoir d'instruction, devoir de protection des indigènes. (*Très bien! très bien!*) Cela a toujours été l'essentiel de la colonisation française. (*Applaudissements.*) Tout notre passé colonial et notre tradition séculaire parlent pour nous. Qui, surtout parmi nos alliés, pourrait penser que nous refusions d'assumer dans ces nouveaux territoires des devoirs qu'ailleurs nous avons assumés et partout pleinement réalisés? (*Très bien! très bien!*)

Il ne s'agit jusqu'ici dans mon exposé que des colonies possédées par les Allemands. Mais il est une autre terre africaine sur laquelle l'Allemagne avait échafaudé de vastes conceptions politiques et fondé de grands espoirs. Là aussi, le traité de Versailles marque l'écroulement de son rêve.

Les visées germaniques sur le Maroc sont trop connues de nous tous, elles ont été au cours de ces dernières années trop intimement liées à la vie nationale, et, je dois le dire, beaucoup d'entre nous les ont vécues trop douloureusement au cours des dernières législatures pour que je veuille m'étendre longuement sur ce sujet. (*Mouvements.*)

Depuis que nos accords espagnols et britanniques étaient connus, l'Allemagne, venue à peu près dans le même temps à des visées coloniales, avait vu avec une sorte de dépit lui échapper cet empire chérifien dont la tentaient non seulement la richesse mais aussi la position stratégique sur le flanc de notre colonie d'Algérie. Ecartée de sa possession, elle jouera alors ce jeu de se servir du Maroc comme d'un instrument de sa politique générale pour peser sur la nôtre.

1905 : débarquement du kaiser à Tanger. — 1908 : incident des déserteurs de Casablanca. — 1911 : coup d'Agadir. Telles sont, Messieurs, les étapes les plus saillantes de cet effort continu, brutal et perfide comme toujours, par lequel l'Allemagne essayait de se substituer à nous au Maroc, au risque, je n'ose vraiment pas dire avec l'espoir, d'y trouver une raison de guerre européenne.

Et toujours, la France pacifique, dans toutes les occasions, donnait au monde des preuves de son désintéressement et de son désir de paix.

Après le débarquemeent de Tanger, elle accepte — elle n'y était certes pas obligée — d'aller à la Conférence internationale d'Algésiras et elle trouve, dans sa dignité, dans la justice même de sa cause, le moyen de la faire triompher devant la Conférence elle-même. (*Très bien! très bien!*)

Après Casablanca, elle porte au tribunal d'arbitrage de la Haye et fait trancher en sa faveur le différend des déserteurs.

Enfin, en 1911, menacée très directement de guerre, elle l'évite au prix d'une rançon, ayant comme compensation la promesse — qui ne fut pas tenue – de retrouver ses mains libres au Maroc.

M. Adrien Pressemane. — Est-ce que vous regrettez, Monsieur le ministre, que la guerre n'ait pas éclaté en 1911? (*Exclamations.*)

M. le ministre des Colonies. — Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis qu'en 1911 la France avait fait un sacrifice considérable dans un espoir qui a été déçu.

Nous avons donné le Congo avec l'espoir d'avoir les mains libres au Maroc. Or, l'Allemagne, de 1911 à 1914, nous a créé des difficultés et a continué ses manœuvres.

Mais ces épreuves, ces alertes continuelles agissaient sur l'opinion publique française, et, on peut bien le dire, ce sont elles qui, pour la première fois, ont révélé à la France trop confiante la politique et les desseins véritables de l'Allemagne.

Aussi, quels yeux et quel cœur avait la France pour le Maroc!

Je disais tout à l'heure que le Congo avait été considéré comme le Cendrillon de la famille coloniale française. Le Maroc, au contraire, en a toujours été le benjamin.

M. Jean Bon. — Il n'y a qu'à les marier ensemble! (*On rit.*)

M. le Ministre des Colonies. — Ils pourraient faire de beaux enfants! (*Nouveaux rires.*)

Aussitôt que notre activité se fut portée sur le Maroc, il jouit d'une faveur populaire soudaine et extraordinaire; il exerça une véritable attraction sur tous les esprits; main-d'œuvre et capitaux y furent attirés en foule; colons algériens et tunisiens y portèrent le fruit de leur expérience africaine.

Certes, nous avions des colonies plus proches de nous, au climat égal au sien, aussi riches, aux ressources aussi nombreuses, aussi facilement exploitables. Mais aucune d'elles ne nous inspirait ce sentiment bien connu qui fait que l'on aime davantage une chose lorsque se porte sur elle la convoitise d'un voisin ou le désir d'un rival.

M. Adrien Pressemane. — C'est cela, la politique française!

M. le ministre des Colonies. — D'autre part, la France sentait bien de quelle utilité le Maroc était pour l'Algérie, par sa double façade méditerranéenne et atlantique.

Elle savait aussi que les mêmes raisons d'équilibre et de sécurité qui l'avaient conduite autrefois d'Alger à Tunis, la conduiraient un jour d'Alger à Fez. (*Vifs applaudissements.*) Aussi le gouvernement et le peuple étaient cette fois bien d'accord.

Ils voulaient faire du Maroc un bloc solide qui pût résister aux tentatives les plus audacieuses de l'Allemagne et en même temps ne pas céder en cas de conflagration générale. (*Très bien!*)

Ce sentiment populaire profond n'était pas trompeur. Tant de sagesse et tant d'efforts n'ont pas été vains.

Dans la grande bataille d'Europe comme dans la bataille du Maroc, pour employer ici un beau titre de notre rapporteur général, le Maroc n'a pas cédé; l'organisme s'est révélé solide, en même temps que le sultan est resté fidèle. Ce Maroc qui, disait-on, devait être une gêne pour nous, nous a été au contraire d'un secours très précieux. Il serait injuste de ne pas rendre au général Lyautey l'hommage qui lui est dû, dont le large esprit politique et la décision pleine d'initiative et de ressources sont pour la plus large part dans un si beau résultat. (*Applaudissements.*)

M. Barabant. — Combien de troupes avions-nous au Maroc pendant la guerre?

M. le ministre des Colonies. — Demandez le au ministre de la guerre. (*Rires.*)

Messieurs, je cherche en vain les critiques que l'on a opposées à la partie marocaine du traité. Or, je ne les ai trouvées ni ici ni ailleurs. Ne les ayant pas trouvées, je me dis que l'on ne peut pas en opposer beaucoup, car jusqu'ici on ne nous a guère ménagés,

Je n'hésite donc pas à dire que les clauses marocaines du traité sont les meilleures de l'ensemble excellent que le gouvernement vous apporte. (*Très bien!*)

Je le dis très simplement et d'autant plus librement que ce n'est pas à moi qu'a incombé la charge ou plutôt l'honneur de cette négociation. Le mérite en revient tout entier à M. le président du Conseil et à M. le ministre des Affaires étrangères, qui surent, avec tant de clarté et de force, défendre nos droits et les ont fait triompher devant la Conférence. (*Très bien! très bien!*)

Que demandait la France? Qu'a-t-elle obtenu?

A la nature de ma réponse, vous verrez si j'ai exagéré en disant que les clauses du traité marocain sont excellentes et en proclamant la réalité de nos avantages.

La France demandait d'abord l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, des accords franco-allemands du 2 février 1909 et du 4 novembre 1911, l'abrogation de tous les accords entre l'Allemagne et le Makhzen, l'acceptation par l'Allemagne du protectorat, avec toutes ses conséquences, dont la principale est l'abolition des capitulations, le désintéressement de l'Allemagne au cours des négociations au sujet du Maroc entre les autres puissances et la France, l'insertion dans le traité de clauses spéciales pour l'accès des Allemands au Maroc, pour la liquidation des biens, pour les litiges miniers, pour la banque d'Etat.

Tout cela a été obtenu; la France a satisfaction sur tous les points.

Les articles 141 à 146 du traité règlent comme elle le désirait l'ensemble de ces questions.

Désormais, tout l'ensemble de charges, de liens qui énervait et diminuait notre autorité au Maroc, qui entravait et compliquait notre administration, bref tout ce qu'on a appelé l'ensemble des hypothèques internationales, tout tombe. Nous trouvons enfin notre entière liberté, certains de ne plus rencontrer, ouvertes ou masquées, les éternelles intrigues allemandes. (*Très bien! très bien!*)

Pour qui connaît la matière, ce n'est pas là un des moindres avantages du traité.

Mais sa partie marocaine a une portée plus considérable encore.

La France a stipulé pour le Maroc tout entier. Son droit à stipuler, comme les stipulations elles-mêmes, n'ont fait l'objet d'aucune opposition ni d'aucune réserve; c'est l'heureuse consécration d'une théorie que notre diplomatie a toujours défendue. En les faisant triompher aujourd'hui, nous enregistrons, grâce à elle, un nouveau succès.

Des conséquences heureuses en découlent déjà. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie, cosignataires du traité par lequel l'Allemagne accepte l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, en reconnaissent par là même la déchéance. Des accords réguliers seront bientôt étudiés et établis à ce sujet.

D'autre part, les puissances neutres, signataires seulement de l'Acte d'Algésiras, seront logiquement amenées à la même attitude, la principale intéressée, l'Espagne, nous ayant déjà informés qu'elle se proposait d'appliquer à son tour dans sa zone les articles du traité de paix relatifs au Maroc. C'était une conséquence logique du traité. Soyons reconnaissants à l'Espagne de l'avoir fait spontanément et avec bonne grâce. (*Très bien! très bien!*)

Bref, il ne subsiste plus aujourd'hui pour le Maroc que les accords de 1904 avec la Grande-Bretagne et avec l'Espagne, et l'accord de 1912 avec l'Espagne. Ils seront appliqués dans le même esprit qui a présidé à leur établissement.

M. Claussat. — On aurait pu également supprimer les accords secrets conclus par M. Delcassé.

M. le ministre des Colonies. — Le Maroc entièrement libéré ..

M. Louis Barthou, *rapporteur général*. — Il ne sera libéré, Monsieur le ministre, que si on règle la question de Tanger.

M. le ministre des Colonies. — J'en viens à ce point.

M. le rapporteur général. — Très bien, car il me paraissait impossible qu'il n'en fût pas question.

M. le ministre des Colonies. — Le Maroc libéré, les capitulations abolies et, pour Tanger, un régime spécial, qu'il ne faut pas confondre avec un régime international, c'est, Messieurs, la dernière pierre mise à cet édifice magnifique que constitue pour nous l'ensemble de nos possessions nord-africaines.

Après l'œuvre immense déjà accomplie, et qui force l'admiration générale, la France voit s'ouvrir devant elle de nouvelles perspectives. (*Très bien! très bien!*)

Dans cette Afrique du Nord aux ressources incalculables où se forme une jeune race, fille de la nôtre, à natalité puissante, à croissance continue, la France va trouver les éléments d'équilibre qui risquent de lui manquer en Europe.

Messieurs, la vertu du nombre et du poids a été une des certitudes révélées par la guerre. (*Mouvements divers.*)

Désormais, si barbare qu'une telle affirmation apparaisse à nos esprits nourris des traditions intellectuelles d'hier, la quantité tend de plus en plus à dominer hélas ! la qualité dans ce monde.

Il y a là comme une loi physique et il faut veiller qu'elle ne joue pas contre nous. (*Très bien! très bien!*)

Un peuple, fût-il d'élite, ne vaut pas aujourd'hui par sa seule intelligence. Pour être efficace, sa réaction dans le mélange des grands intérêts internationaux est de plus en plus fonction d'autres éléments.

Quarante millions d'habitants, fussent-ils composés d'éléments évolués et supérieurs, risquent d'être demain d'un poids bien léger dans la balance du monde...

M. Brizon. — Quarante millions avant la guerre.

M. le ministre des Colonies. — Avec l'Alsace-Lorraine, nous revenons à 40 millions.

Ce nombre indispensable qu'il paraît impossible pour longtemps d'obtenir sur notre vieille terre des Gaules, l'expérience nous permet de compter qu'il va jaillir avec une puissance étonnante sur ce vieux sol africain. (*Applaudissements.*)

Messieurs, voilà quatre-vingt-dix ans à peine qu'Alger nous a vus débarquer — c'est pour bientôt un magnifique centenaire à célébrer, digne de la France et de l'Algérie — et déjà sur ce littoral méditerranéen conquis par notre courage et aménagé par nos soins, 800.000 Français vivent dans la richesse et l'abondance, dirigeant plusieurs millions d'indigènes, travailleurs tranquilles et prospères.

Des villes nombreuses y naissent et toutes y grandissent; des millions d'hectares nouveaux sont mis en culture; le sous-sol nous donne ses richesses et ses secrets. Le commerce a dépassé un milliard. Et aussi, œuvre trop méconnue, surtout de la France, le Sahara, dernier refuge des rezzous guerriers et pillards, est aujourd'hui entièrement pacifié. (*Vifs applaudissements.*)

Et tout cela malgré des tâtonnements, des erreurs de la première heure, car comme l'a dit un grand Anglais, l'art de gouverner des tribus ne s'apprend pas en quelques jours.

Quels espoirs faut-il donc enregistrer pour demain, lorsque, à cette Algérie, à cette Tunisie, sera joint le Maroc pour lequel la liberté nous est rendue et qui va bénéficier de toute l'expérience ailleurs acquise!

Je ne sais si, comme on l'a dit, le vingtième siècle sera le siècle de l'Afrique, mais je ne crains pas d'affirmer que c'est là, en Afrique, que se trouve l'avenir de la France. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'ai terminé l'essentiel de mes explications et mon intervention pourrait se clore ici, mais je ne voudrais pas descendre de la tribune sans examiner le passé colonial de la France et en tirer quelques leçons pour l'avenir.

La signature du traité de Versailles marque l'aboutissement définitif d'une grande œuvre que la France poursuivait depuis des centaines d'années, et à laquelle elle s'était plus spécialement consacrée depuis le siècle dernier.

Pendant des générations, navigateurs, explorateurs, soldats, marins, administrateurs célèbres, colons et pionniers obscurs, y ont mis leur passion et leur foi, y ont même donné leur vie. Grâce à eux vers qui va notre reconnaissance, notre Empire colonial est aujourd'hui debout. Et la troisième République, qui l'apporte à la France en même temps qu'elle lui rend ses provinces perdues, peut être fière de son œuvre! (*Applaudissements.*)

La période d'expansion se clôt sur ce résultat magnifique et nous pouvons mesurer avec orgueil le chemin parcouru.

Cet Empire colonial, la France l'a construit au prix de mille peines : elle consentait de lourds sacrifices sans vues d'ensemble; mais, comme avec une obscure conscience qu'elle en aurait un jour la récompense. Elle semblait avoir l'intuition qu'elle ne faisait pas une œuvre apparente ni vaine en donnant ses ressources, en donnant le sang de ses fils pour pénétrer et pacifier des terres nouvelles, pour répandre sa civilisation sur des peuples arriérés, ou pour attirer vers son clair génie de vieilles nations rebelles jusque-là aux contacts étrangers. (*Applaudissements.*)

Et cette réponse est venue un jour, plus pleine, plus éclatante que n'avaient osé l'espérer les plus ardents coloniaux. (*Très bien! très bien!*)

Les colonies ont été d'abord une admirable école où soldats et chefs ont appris le courage, l'initiative et l'abnégation, et cet Empire colonial dont les pessimistes et les sceptiques prédisaient l'écroulement, dont ils se plaisaient à déplorer la stérilité ou à proclamer la faiblesse, la guerre l'a révélé au monde entier — et peut-être à la France elle-même...

M. Ernest Lafont. — Vous êtes sévère pour les Français qui ont combattu la politique coloniale. (*Sourires.*)

M. le ministre des Colonies. — La guerre l'a révélé comme un inépuisable réservoir d'hommes et de matières premières, comme un bloc solide, fait certes de matériaux divers, mais liés entre eux par leur commun dévouement à la France.

Aussi, à l'heure où se commente un traité qui refait le

monde, qui refuserait de joindre son hommage à l'hommage que du haut de cette tribune j'envoie une fois de plus à nos colonies ? Elles n'ont jamais balancé à donner — et au delà — tout ce que nous leur avons demandé; elles nous ont apporté sous toutes les formes leur concours efficace, elles l'ont fait avec autant de constance que de généreuse spontanéité. Rendons-leur ensemble la part qui leur est due dans la victoire. (*Très bien! très bien!*)

Le rôle qu'elles ont joué pendant la guerre ne doit se terminer ni avec la guerre ni avec la victoire; il doit jouer plus fortement encore pour le relèvement économique de ce pays.

Que la France ait besoin des ressources de ses colonies pour le plus grand profit commun, c'est une évidence et je ne veux pas y insister.

C'est même une nécessité. Mais il ne suffit pas de constater une nécessité, pas plus que de s'y soumettre passivement : il faut au contraire y satisfaire activement. (*Applaudissements.*)

Je disais tout à l'heure en passant que l'Empire colonial de la France s'était construit sans plan d'ensemble, pour ainsi dire au hasard des entreprises, peut-être même au caprice entêté de certains esprits audacieux qui, je le reconnais, mirent le pays devant le fait accompli. Aussi de là mille erreurs, des sacrifices inutiles, du temps gâché, des forces perdues! Alors, pour la nécessaire mise en valeur de ce domaine colonial aujourd'hui constitué, il ne faut pas que de pareilles erreurs se reproduisent, et c'est la première leçon de la guerre. (*Très bien! très bien!*)

La deuxième, c'est que les colonies ne doivent pas être considérées comme une vaste annexe de la mère patrie. Il faut qu'elles soient considérées, au contraire, comme son prolongement même.

Il fut bien léger, le ministre qui, même dans un jour de troubles, déclara qu'on ne songeait pas aux écuries quand la maison brûlait. (*Exclamations et rires à l'extrême-gauche et à gauche.*)

A qui donc faites-vous l'attribution de ce propos?

Je vais renseigner les rieurs, regrettant d'abord qu'ils connaissent si mal leur histoire! C'est un ministre de Louis XV qui a tenu un tel langage. (*Nouveaux rires.*) Vous voilà édifiés.

M. Louis Barthou, *rapporteur général.* — Merci pour les ministres de la République!

M. le ministre des Colonies. — Aujourd'hui, la France et ses colonies forment un tout. Nous devons avoir pour elles le même souci de sécurité et de prospérité que nous avons pour la France. (*Applaudissements.*)

Mais tout cela, Messieurs, ne peut se faire sans une claire vision d'avenir, sans de grandes conceptions coloniales, basées sur des théories solides et éprouvées, appuyées sur des programmes, servis par des hommes dévoués et convaincus. Bref, il faut avoir sur toutes choses et dans tous les ordres une véritable politique.

Dans l'ordre indigène d'abord : de nombreux sujets de nos possessions d'outre-mer sont venus combattre en France; ils vont rentrer chez eux, ayant vu de près la civilisation, amenés à des idées nouvelles et imbus d'un esprit nouveau. Il y a là une situation particulière sur laquelle il faut aussi veiller avec un esprit nouveau. Cette situation nous impose, j'ose le dire, une collaboration de plus en plus étroite avec ces indigènes dont la natalité, l'hygiène et la santé doivent être protégées, à qui une instruction générale et professionnelle doit être largement assurée. Nous devons certes garder de hauts postes d'autorité et de commandement, mais nous utiliserons de plus en plus les bonnes volontés et les intelligences qui se font jour parmi ces races qui, à notre contact, ont, les unes perdu leur barbarie native et les autres retrouvé le fil de leur civilisation perdue. (*Très bien! très bien!*)

Dans l'ordre administratif, il faut aussi se moderniser et se renouveler. Nous ne devons pas laisser se disperser, comme actuellement, les responsabilités entre divers ministères; il faut concentrer dans les mêmes mains, en France, les directions politiques et laisser, par contre, aux colonies elles-mêmes la plus grande autonomie d'administration.

Dans l'ordre économique, il ne faut plus considérer nos colonies comme de simples comptoirs commerciaux avec les anciens et trop faciles procédés de traite, mais passer aussi de la période purement commerciale à la période industrielle et de grande agriculture, créer dans ce but d'importantes entreprises, appeler aux colonies des capitaux nombreux auxquels sera promise une large rémunération couvrant d'abord les risques et permettant ensuite d'étendre leur champ d'action.

Je sais bien que, sur ce point, il faut réformer nos théories, notre système bancaire; ne plus drainer notre épargne vers l'étranger, mais, au contraire, l'envoyer féconder nos colonies, nous assurant ainsi le double bénéfice du travail et du loyer de l'argent. (*Applaudissements.*)

Certes, vers une autre partie de la France, systématiquement décimée par nos ennemis, des soins plus urgents nous pressent et les pays envahis ont droit, je le reconnais, à nos premiers efforts.

Qu'ils ne considèrent pas les colonies comme d'aigres rivales dont les intérêts sont opposés aux leurs, mais plutôt comme des sœurs secourables qui cherchent aussi à leur venir en aide en développant, pour les leur apporter ensuite, leurs matières premières et toutes leurs ressources.

Il faudra bien qu'il disparaisse ou au moins qu'il diminue ce lourd tribut de change que nous payons à l'étranger. Dès aujourd'hui, les bois, les oléagineux, le caoutchouc; demain la laine, le coton et les céréales peuvent venir en abondance de ces colonies!

M. Lauche. — Il faut les amener en France.

M. le ministre des Colonies. — C'est ce que je vais dire.

M. Dubois, dans son discours plein d'excellentes choses, a fait remarquer qu'il ne suffit pas de mettre en valeur les colonies, d'en tirer des richesses, mais qu'il faut aussi les transporter en France. Ce point ne nous a pas échappé. Un programme de navigation et de transports est prêt. Je l'ai dressé au ministère des Colonies; M. Claveille en a mis l'exécution sur pied et j'espère que, d'ici peu de jours, il pourra vous les faire connaître. (*Très bien! très bien!*)

Il faut aussi un grand programme de travaux publics. J'ai dit « colonies, prolongement de la France ». J'aurais dû dire, en vérité, « union complète de la France et des colonies ».

Aujourd'hui, où la distance, hier déjà réduite par la vapeur, semble disparaître avec l'avion où la télégraphie sans fil et les câbles permettent de faire naître et de régler des affaires entre deux continents en moins de temps qu'il n'en fallait autrefois pour deux villes du même pays; aujourd'hui enfin où tous les intérêts, même géographiquement opposés, se mêlent, se lient et s'influencent, il faut que les colonies soient traitées comme la France.

Le port de Dakar qui, au cours de ce siècle, deviendra certainement le grand port d'embarquement pour le Sud-Amérique, et même le port de Djibouti, ne peuvent plus être considérés comme des ports exclusivement coloniaux. Le transsaharien, le transsoudanais — M. Bernard le sait bien, puisqu'il est président du « Rail » africain — sont pour la prospérité générale de la France d'un intérêt supérieur à certains chemins de fer d'intérêt local. Dans le même ordre d'idées, nous nous devons de construire un grand réseau de télégraphie sans fil. (*Très bien! très bien!*)

Ce sont là, comme disent les Anglais, des travaux d'empire. C'est donc à l'empire d'en assurer la réalisation, sous réserve, s'il y a lieu, de prévoir dans l'avenir certains remboursements.

Il faut, notre avenir l'exige, entrer résolument dans cette voie, suivie d'ailleurs, avec tant de succès par les Anglais. Nos budgets futurs et, je l'espère, le budget extraordinaire des travaux publics de 1920, pour lequel je suis en négociation avec M. le ministre des Finances, comporteront les crédits nécessaires. L'essentiel est de ne pas retarder. Attendre, comme autrefois, que les colonies, par leur seul et lent développement, puissent réaliser ces travaux, c'est une règle périmée, dont la prudence cache mal les périls et les erreurs.

Quant aux hommes entreprenants, convaincus et dévoués, nécessaires à cette œuvre, nous pouvons être tranquilles. La France — son éternelle histoire en fait foi — n'en manquera jamais et, comme hier ils ont surgi, paysans, poilus, grands capitaines, pour son salut et sa gloire, ils surgiront demain pour son relèvement et sa prospérité. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'ai fini. Ai-je besoin de conclure ? Si j'ai été assez heureux de me faire entendre, vous avez certaine-

ment conclu avant moi. Désormais, une large politique coloniale se confond avec la politique nationale de la France elle-même. Elle est devenue une nécessité vitale pour notre grand et cher pays, pour son relèvement qu'il faut accélérer, pour sa richesse qu'il faut accroître, pour son prestige qu'il faut maintenir.

Faisons créance et confiance à nos colonies : la France en sera payée au centuple. Toute l'histoire est là qui le dit et nous l'assure. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lauraine. — Vous nous avez fait espérer des explications sur la situation de Tanger. Je crains de ne pas les avoir entendues.

M. le ministre des Colonies. — M'adressant à M. Barthou, qui m'a posé cette question et qui a été ministre des Affaires étrangères, je lui demande de donner à mes paroles leur sens véritable.

J'ai dit et je répète que nous examinerions en toute amitié avec l'Espagne l'établissement pour Tanger d'un régime spécial qu'il ne faut pas confondre avec un régime international. (*Mouvements divers.*)

Le ministre des Colonies avait dit ainsi ce qui convenait et qui suffisait. Mais les questions coloniales sont pourtant revenues çà et là au cours du débat dans les critiques des adversaires du traité. Ce fut tantôt à propos de la thèse des socialistes qui se portent champions des revendications indigènes — entendez de quelques indigènes à idées avancées — et tantôt à propos du traité franco-allemand de 1911 et des négociations latérales alors engagées par M. Caillaux, président du Conseil, et qui firent déjà tant de bruit à l'époque.

C'est ainsi que dans la séance du 18 septembre, pour faire suite à M. Goude, avocat de l'indépendance égyptienne, M. Jean Longuet, se posant en champion des opprimés du monde entier, a mis en cause notre politique indochinoise, ce qui lui a valu une virulente réponse de M. Outrey, député de la Cochinchine, et aussi notre politique tunisienne :

Nous voyons en Tunisie, a-t-il dit, sous la couverture du gouvernement du bey, un véritable absolutisme s'exercer contre une population d'une civilisation ancienne, chez laquelle, à l'heure actuelle, il n'y a pas de justice, puisque les jugements sont rendus non par les juges, mais par le gouvernement en vertu de la constitution même de ce pays ou de son absence de constitution. La Tunisie est un pays dans lequel, au point de vue de l'instruction, de l'assistance, il y a des lacunes lamentables. Mais surtout par suite d'une systématique expropriation des indigènes — que jadis Jaurès a flétrie à cette tribune — nous constatons que sur 9 millions d'hectares de terres cultivables, 7 millions sont attribués aux colons européens, aux Français en particulier. Et pourtant, laissez-moi le rappeler, ce pays a fait à la France les plus nobles et les plus grands sacrifices au cours de cette guerre.

Sur 55.000 combattants que la Tunisie a donnés à la France, il y a eu 45.000 morts et blessés — ce sont les chiffres officiels — et nous avons le droit de dire que cette nation qui fut pendant des siècles un centre brillant de civilisation arabe a conquis par son sacrifice le droit à plus de justice et plus de liberté (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche.*)

M. Lavoinne. — Vous ne nous parlez pas du Cameroun et du Togo, c'est sans doute que pour vous c'était le régime idéal quand l'Allemagne possédait ces colonies ! (*Très bien ! très bien !*)

M. Jean Longuet. — L'Allemagne, Monsieur Lavoinne, tout comme les autres nations capitalistes — plus brutalement encore peut-être — maltraitait et exploitait ses indigènes.

C'est la thèse socialiste coloniale. Elle sera souvent reprise et attirera à ce parti tous les mécontents et les aigris... et pas mal d'ambitieux !

Dans la séance du 19 septembre, critiquant le pacte de la Société des Nations, M. Louis Marin a exprimé le regret « que des Protectorats comme le Maroc et la Tunisie, des colonies comme l'Algérie qui ont versé tant de sang pendant la guerre, n'y aient pas leur part » comme les Dominions britanniques. A propos de l'article 124 du traité il a, d'autre part, protesté contre l'octroi d'une indemnité à la Société de la Ngoko-Sangha. Poursuivant le lendemain ses critiques, il a dit :

M. Tardieu nous a dit : « Nous vous apportons le Maroc, le Congo. » Je voudrais bien voir qu'après une victoire comme celle-ci, le Maroc que nous avons conquis au prix de notre sang, de longs labeurs, d'une administration habile, ne nous revint pas complètement et que les hypothèques qu'avait l'Allemagne ne soient pas levées.

Dans son discours du 24 septembre M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a tenu à répondre en ces termes à l'argument tiré de la non-représentation des colonies françaises à l'égal des Dominions dans la Société des Nations :

Je vous demande si nous pouvions refuser l'admission des Dominions, Etats libres, se gouvernant eux-mêmes, possédant comme il est dit dans l'article 1er du pacte, des forces et des armées militaires à eux, lorsqu'on invoquait en leur faveur l'énormité des services qu'ils nous avaient rendus sur notre front, lorsqu'on parlait de l'héroïsme avec lequel ils étaient venus combattre à côté de nos armées.

Voulez-vous que je vous dise d'un mot quelle a été l'importance des services qui nous ont été rendus par les Dominions et les Indes ? Savez-vous combien ils ont mobilisé d'hommes pour faire la guerre à nos côtés ? Plus de 2.950.000 hommes, et l'Inde, à elle seule, entre dans ce chiffre pour près de 1.500.000 hommes. Savez-vous quelles ont été les dépenses, non pas de la métropole, mais de ces Etats ? 24 milliards 500 millions de francs en chiffres ronds.

M. Lucien Dumont. — Ils auront vite rattrapé cela.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Croyez-vous que cela a été un effort bien difficile à faire que de consentir à l'administration de ces Etats libres, se gouvernant librement, au milieu de la Société des Nations ?

On a dit : « On donne des voix en chiffre trop important à l'Angleterre. »

L'Angleterre a une voix comme tous les autres pays dans le Conseil de la Société des Nations. Elle a, en outre, les voix des Dominions dans l'assemblée de la Ligue. Peut-on dire, d'ailleurs — c'est un sujet également délicat que je toucherai d'une façon légère, — que les Dominions soient à ce point liés qu'ils doivent toujours être de l'avis de la Grande-Bretagne ?

Messieurs, j'ai assisté à la plupart des réunions de la Conférence et il m'est arrivé de voir avec quelle indépendance les Dominions savaient défendre leurs droits et les faire prévaloir en cas de besoin...

M. Jean Bon. — Et notre Algérie ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — ... alors même que ce n'était pas l'opinion de la Grande-Bretagne.

M. Jean Bon. — Nous sommes en France, pourtant. Et l'Algérie ?

M. le Président. — Monsieur Bon, veuillez ne pas interrompre.

M. Lucien Dumont. — Nous n'avons qu'une voix. Vous voulez nous démontrer que nous en avons deux.

M. Jean Bon. — Que le ministre descende de la tribune s'il n'est pas ministre de la République française.

M. le Président. — Monsieur Bon, je vais être obligé de vous rappeler à l'ordre si vous continuez à interrompre.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Nous n'avons pas actuellement de colonie qui soit assimilable aux Dominions.

M. Jean Bon. — Mais si, il y a notre Algérie.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — L'Algérie est le prolongement de la France, elle n'est pas une colonie. Elle est composée de départements français, elle est représentée au Parlement français, elle n'a pas une indépendance propre. Elle ne peut, à aucun point de vue, être assimilée aux Dominions.

Nous n'avons pas de colonie qui puisse être assimilée aux Dominions. Nous en aurons peut-être une à une date prochaine. Cela peut arriver. Ce jour-là, en vertu des droits que nous possédons, nous pourrons demander son admission à la Société des Nations.

A quelle colonie faisait ainsi allusion M. le ministre des Affaires étrangères? C'est sans doute dans l'Afrique du Nord qu'il faut la chercher.

Avec M. Renaudel, dans la séance du 26 septembre, nous sommes revenus à la thèse socialiste :

Depuis longtemps, nous, socialistes, nous avons déclaré que l'on n'aurait pas dû prendre ses colonies à l'Allemagne. Là, encore, pas de sympathie. Si on poursuit la politique du châtiment et de l'expiation, on peut toujours dire qu'il faut prendre à l'Allemagne le maximum ; mais si on poursuit, au contraire, une politique de prévoyance, peut-être vaut-il mieux prendre des précautions.

Au sujet des colonies, d'une façon générale, vous savez quelle est notre opinion. Nous pensons que dans l'état actuel, les colonies ont trop souvent constitué de véritables œuvres de rapine par des nations qui invoquaient un droit de civiliser, mais qui n'ont pas regardé aux moyens par lesquels elles ont conquis les territoires, chose d'autant plus abominable, qu'elles avaient affaire à de malheureux barbares, à des sauvages qui ne disposaient d'aucun moyen militaire moderne pour se défendre et que, par conséquent, la victoire était vraiment facile et sans gloire.

En tout cas, nous n'irons pas jusqu'à dire, si vous le voulez, que la colonisation doit être repoussée. Au point de développemant où en est l'humanite, il y a nécessité ou utilité à ne pas laisser inexploitées des richesses aujourd'hui enfermées au sein du sol, même lointain. Admettons donc cette colonisation comme un fait. Mais nous voudrions du moins qu'elle se fît sous des garanties, et, pour nous, il n'y en a pas de supérieures à l'internationalisation.

Or, ce n'est pas à cela que la Société des Nations a abouti; elle a abouti au système du mandat. Je le regrette. Le système du mandat n'a été qu'une simple hypocrisie (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche*) et qui n'avait d'autre but que de pouvoir dire sans trop de remords apparents : « Nous dépouillons l'Allemagne de tout ce qui a constitué ses colonies. »

Vous avez eu tort d'enlever ses colonies à l'Allemagne, pour deux raisons : l'une, de politique économique, l'autre, de politique générale. Vous avez eu tort, parce que, lorsque vous avez enlevé à l'Allemagne ses colonies, vous lui avez enlevé ses moyens d'action économique vis-à-vis d'elle-même, soit sous la forme des matières premières qu'elle pouvait s'y procurer, soit sous la forme de l'émigration qui pouvait servir d'exutoire pour une population qui continuera sans doute d'être prolifique. Vous lui avez enfin enlevé le moyen d'écouler, le cas échéant, sa surproduction.

Et ici, j'arrive aux faits politiques. Vous avez mis par là même l'Allemagne dans l'obligation de s'assurer une autre colonie qui s'appelle, vous le savez, la Russie.

Certains journaux anglais se sont bien rendu compte que les ambitions de l'Angleterre du côté colonial risquaient de créer, par contre-coup, à l'Orient, une situation qui ne serait pas sans difficultés; car l'Allemagne ne pourrait pas manquer de profiter du chaos de la Russie, pour y essayer une véritable colonisation.

Je suis donc obligé de dire à M. Barthou que nous n'acceptons pas cette idée, formulée dans son rapport, que l'Allemagne subit, en perdant ses colonies, le sort que son état-major avait trouvé logique en 1913. « Il n'y aurait pas, disait l'état-major général allemand, lieu de s'inquiéter du sort de nos colonies, le résultat final en Europe le réglera. » Et M. Barthou d'ajouter : « Il l'a réglé. »

Vous l'avez réglé, oui, mais à la manière de l'état-major allemand. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Vous ne deviez pas faire cela.

M. Renaudel a terminé son discours en revenant aux accords franco-allemands de 1911. La question venait de subir un rebondissement dans l'opinion par la publication dans la presse du 5 septembre (1) de ce que l'on a appelé les « documents verts », c'est-à-dire de télégrammes échangés aux mois de juillet et de novembre 1911 entre l'ambassade d'Allemagne, à Paris, et le gouvernement impérial, à Berlin, à propos des négociations latérales engagées avec le gouvernement allemand par M. Caillaux, alors président du Conseil, au cours des négociations officielles qui ont abouti à l'accord Maroc-Congo du 4 novembre 1911. Or, dans la séance du 25 septembre, M. Clemenceau, président du Conseil, faisant une allusion « à un parti créé sans dénomination précise dans un dessein de compromission avec les Allemands » et invité à préciser son allusion, avait dit :

Je veux parler des arrangements avec l'Allemagne pour le Congo. Ce n'est pas que, en soi, je condamnasse des arrangements quelconques, sans savoir en quoi ils consistaient, mais dans les conditions où ceux-là ont été faits et imposés, je considère que c'était donner au public le sentiment d'une défaillance morale qui certainement n'était pas réelle.

M. Renaudel a apporté à la tribune la défense de la politique de M. Caillaux, en 1911, d'abord en attaquant ainsi M. Clemenceau :

Si vous avez des reproches à faire au traité de 1911, pourquoi ne pas vous être souvenu que vous aviez, en 1909, signé un traité qui « germanisait » le Maroc ou qui, tout au moins, créait sur ce territoire des intérêts communs entre l'Allemagne et la France? Pourquoi ce que vous aviez trouvé bon en 1909 n'aurait il pas été jugé bon par un autre en 1911, surtout au moment où la guerre pouvait sortir des discussions et difficultés?

M. Renaudel a ajouté que ce procès se ferait ailleurs — entendez devant la Haute-Cour, — mais il a lu des correspondances de M. Jules Cambon, alors ambassadeur à Berlin, à M. Caillaux, dont l'une le remerciait des encouragements reçus de lui pendant les négociations et l'autre, datée du 3 novembre 1911, à la veille de la signature, disait : « Votre gouvernement aura toujours l'honneur d'avoir terminé l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord par le gouvernement de la Restauration, ce qui est son plus grand titre de gloire aux yeux de l'histoire. » Et il a protesté contre l'accusation de compromission avec l'Allemagne portée contre le président du Conseil de 1911.

Dans la séance du 1er octobre, M. Augagneur est revenu sur la non-représentation des colonies françaises dans la Société des Nations :

Jetez un regard sur le chapitre relatif à la Société des Nations, vous verrez qu'un certain nombre d'Etats sont membres fondateurs de la Société; ce sont les grandes nations qui ont fait la guerre et un groupe nombreux

(1) Voir aussi des lettres de M. de Kiderlen-Wæchter, révélées par l'*Eclair* du 26 septembre 1919.

d'autres nations qui, de plus ou moins loin, se sont associées à elles.

Mais l'Angleterre, pour la discussion des questions importantes, disposera, outre sa voix propre, de cinq voix qui ont été accordées à ses Dominions, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, Afrique du Sud et à l'Inde simple colonie.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas, dans la Société des Nations, une représentation aussi importante? (*Très bien! Très bien!*)

M. le président du Conseil nous a dit qu'on ne pouvait pas refuser d'être membres de la Société des Nations aux Dominions qui nous avaient envoyé un grand nombre d'hommes, dont beaucoup sont tombés sur les champs de bataille. Soit Mais ne peut-on en dire autant de nos colonies? Est-ce que toute l'Afrique du Nord, le Protectorat marocain, l'Afrique occidentale, est-ce que Madagascar, est-ce que l'Indo-Chine ne vous ont pas aussi envoyé des soldats? (*Applaudissements.*)

N'est-ce pas par milliers qu'ils sont tombés sur les champs de bataille? Et puisque vous accordiez à l'Angleterre le bénéfice du sacrifice de ses Dominions afin qu'isolément ils fassent partie de la Société des Nations, vous aviez le devoir de faire la même demande au nom des colonies françaises. (*Nouveaux applaudissements.*) C'eût été peut-être le plus bel hommage à rendre au dévouement et au sacrifice de ces pays.

Je dis plus. Certains de nos Protectorats avaient un droit éminent à entrer dans la Société des Nations. La Tunisie, le Maroc ont des souverains sous notre protectorat. Ils ont déclaré la guerre à l'Allemagne, ils ont spontanément envoyé leurs sujets se battre sur nos champs de bataille; l'Inde, par exemple, est une colonie d'administration directe qui, pas plus que l'Afrique occidentale française, n'avait le moindre droit à être représentée directement à la Société des Nations.

Monsieur le président du Conseil, je me suis demandé pourquoi nos colonies avaient été ainsi oubliées. Vous nous avez dit un mot qui, peut-être, est profond :

« Dans des négociations diplomatiques — avez-vous dit — chacun suit sa physiologie nationale, y obéit plus ou moins, et pour cela considère, avant tout, les avantages de son propre pays. »

En dehors de sa physiologie nationale, chaque homme est prisonnier d'un caractère, d'impressions antérieures dont il peut se libérer difficilement. Vous nous avez cité ce cas d'un homme d'Etat qui eut avec vous une conversation à Carlsbad il y a plusieurs années. A ce moment, il était convaincu que la France était une puissance dangereuse, capable de compromettre la paix du monde, à tendance belliqueuse, sans cesse agitée et source de péril pour ses voisins et l'Europe. Vous l'avez détrompé, et il vous a avoué, quand l'Allemagne nous eut attaqués, que ses préventions étaient injustifiées.

Mais, disiez-vous, je ne suis pas certain que cet état d'esprit antérieur, quoiqu'il eût dû être modifié par les événements, n'ait pas persisté chez lui et que, dans les négociations, à propos de la rive gauche du Rhin, par exemple, il n'ait pas été dominé par cette idée persistante du danger créé par la France relativement à la paix du monde.

Je me demande si cet oubli de nos colonies ne résulte pas d'un retour de votre vieille physiologie anticoloniale. Vous avez été l'adversaire de la politique coloniale de la France, avec quelle imprévoyance, hélas! Vous en avez été l'adversaire au nom de votre patriotisme toujours en éveil du côté de la trouée des Vosges.

Vous n'aviez point prévu que cette politique coloniale vous donnerait plus de 400.000 hommes pour reprendre la trouée des Vosges, bien loin de réduire notre puissance militaire. Pourquoi ce parti pris anticolonial? Parce que les questions économiques ne vous ont jamais beaucoup passionné et parce que, au contraire, les questions politiques ont toujours pris dans votre esprit la première place. Nous vous avons vu combattre contre Jules Ferry qui a écrit, cependant, une page historique remarquable et qui nous a donné la Tunisie sans coup férir et le Tonkin sans beaucoup de pertes. (*Applaudissements.*)

Je ne vous ai vu colonial qu'une fois. Votre cœur patriotique a saigné le jour où, par le traité de 1911, on a abandonné à l'Allemagne quelques morceaux du Congo. De quelle valeur? Cette valeur, Mgr Augouard l'a spécifiée devant la Commission qui s'occupait du traité. Quelqu'un lui disait, on me l'a répété : « Mais, Monseigneur, on a cédé à l'Allemagne, là-bas, au Congo, des milliers de kilomètres carrés. » Il répondit : « Non, des milliers d'hectolitres. » Le pays, en effet, était fort humide, ce qui n'empêche pas, Monsieur le Président, que vous eûtes une véritable indignation lorsque le traité de 1911 fut conclu.

Eh bien, vous me permettrez de protester contre les paroles que vous avez prononcées à cette tribune la semaine dernière.

Et M. Augagneur, reprenant la thèse de M. Renaudel, a présenté à son tour une défense de la politique de 1911 en lisant une lettre par laquelle tous les ministres du cabinet de M. Caillaux, sauf M. de Selves, lui exprimaient leur reconnaissance d'avoir été associés à ses négociations difficiles et leur solidarité avec sa politique extérieure.

M. Franklin-Bouillon, dans la même séance, a appuyé sur la question de la non-représentation des colonies :

Vous avez entendu ce que M. Augagneur disait de la composition de la Société des Nations il y a un instant. Lui, je le crains, pèche par un excès de recherches en matière de psychologie ministérielle. Vous croyez, mon cher collègue, que c'est parce qu'il persévère dans son être, comme disent les philosophes, que M le Président du Conseil nous a fait obtenir une voix dans le Conseil de la Société et six à l'Angleterre? Vous vous trompez. N'êtes-vous pas membre de la Commission? J'ai moi-même posé la question : « Comment se fait-il que nous n'ayons qu'une voix, que nos colonies ne soient pas représentées comme les colonies anglaises, qui l'ont bien mérité d'ailleurs? »

J'ai obtenu — je l'ai fait insérer au procès-verbal — la réponse suivante de M Pichon :

« Nous n'avons jamais songé à demander que les colonies françaises soient représentées. » (*Mouvement.*)

Le traité a été adopté dans la séance du 2 octobre après des explications de vote.

M. de Grandmaison a fait sienne la thèse socialiste :

Si on voulait, a-t-il dit, ne pas faire une paix de force, croyez-vous — et cela est une opinion personnelle, en l'exprimant, je ne parle au nom d'aucun collègue ni d'aucun groupe — que l'on ait bien fait d'enlever aux Allemands, à l'instigation de certains de nos alliés, toutes leurs colonies?

J'en doute fort. Les colonies que les Allemands avaient fondées servaient d'exutoires au trop plein de la population de l'Allemagne, nation à grande natalité. Et lorsque les anciennes colonies allemandes ne seront plus là pour recevoir ce trop plein, où ira-t-il?

Dans les Amériques on ne s'en souciera pas, en Australie non plus!

Alors les Allemands iront en Russie.

M. Raynaud. — Les colonies allemandes n'ont jamais été des colonies de peuplement.

Dans la déclaration lue le même jour au nom du groupe socialiste contre le traité de paix, on relève enfin le passage suivant :

L'Egypte est définitivement soumise au protectorat anglais, source nouvelle de troubles sanglants qui peuvent se répercuter dans tout l'Islam et que ne contribueront guère à apaiser les querelles entre Alliés pour la délimitation des zones d'influence en Asie Mineure, ni le geste autoritaire de l'Angleterre décrétant l'absorption économique de la Perse.

Par le partage des colonies allemandes, opéré sous le couvert d'un mandat de la Société des Nations, les Alliés ont privé l'Allemagne de débouchés précieux et de sources

d'activité indispensables au moment même où tous les espoirs financiers du traité reposent sur le développement de sa prospérité matérielle. C'est une mauvaise affaire comme une mauvaise action (1).

Une discussion d'ordre colonial s'est enfin greffée sur celle du traité de paix, à propos de l'affaire de la N'Goko-Sangha et de l'article 124 qui met à la charge de l'Allemagne la réparation des dommages subis par les ressortissants français dans la colonie du Cameroun ou dans la zone frontière du 1er janvier 1900 au 1er avril 1914. Parmi les dommages entrant dans les prévisions de cet article, doivent être envisagés ceux de la compagnie N'Goko-Sangha à propos des événements de la frontière méridionale du Cameroun et on sait que ses demandes ont soulevé avant la guerre de nombreuses discussions surtout à raison de l'échec du projet de consortium franco-allemand dont il avait été question à ce propos.

M. Maurice Viollette a présenté une proposition de résolution ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à ne mettre au compte de l'Allemagne, parmi les indemnités éventuellement envisagées à l'article 124, que celles qui résulteraient d'une disposition législative préalable à la demande présentée devant la commission des réparations ou d'une sentence ayant acquis autorité de chose jugée et émanant de la juridiction régulière, civile ou administrative.

La Chambre invite le gouvernement à poursuivre le recensement de toutes les créances que l'Etat ou la colonie peuvent avoir contre les compagnies concessionnaires visées à l'article 124.

M. Viollette a évoqué à la tribune toute l'affaire de la N'Goko-Sangha. Elle sort de notre cadre. Nous ne signalons ici cette discussion que parce qu'elle a donné l'occasion à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères et à M. Briand, ancien président du Conseil, de rappeler les raisons politiques pour lesquelles leur gouvernement s'était efforcé d'appliquer loyalement au Maroc et au Congo les dispositions de l'accord franco-allemand de 1909. Il y avait, ont-ils dit, pour faire le consortium, des raisons diplomatiques de premier ordre, « pour arriver à solidariser le plus possible les intérêts économiques allemands et les intérêts économiques français ». Ce passage du discours de M. Briand résume bien ce côté de la question, le seul qui nous intéresse :

Messieurs, j'avais l'honneur d'être président du Conseil, lorsque les affaires dont vous vous êtes entretenus sont arrivées au point de leur dernière évolution.

Je considère comme un devoir d'apporter mon témoignage à l'appui des déclarations que l'honorable M. Pichon vient de faire devant vous.

A cette époque M. Pichon était ministre des Affaires étrangères dans le cabinet que je présidais.

Comment le consortium a-t-il été établi ? Dans quel esprit et dans quel but ? Je m'empresse de vous dire, Messieurs, et suis certain que personne ne mettra en doute ma parole, que tout ce qui a pu se faire au sein de la N'Goko-Sangha ou dans les journaux, tout cela a été complètement ignoré, et il n'en est venu aucun écho au Conseil des ministres. Au gouvernement, nous n'avons été saisis que du point de vue politique et diplomatique de l'affaire.

Nous étions alors en face d'une situation préoccupante ; en Allemagne nos agents nous signalaient que deux partis s'y disputaient les directions, que certains hommes d'affaires n'étaient pas éloignés de tenter un rapprochement avec les intérêts économiques français et de collaborer, que ce serait peut-être le moyen, en effaçant certaines surfaces de friction qui existaient entre les deux pays, sinon d'éviter la guerre, du moins de manifester de la façon la plus éclatante. la bonne volonté pacifiste de la France, et de ne donner ainsi aucun prétexte à aucune agitation contre nous.

Quelles étaient les deux surfaces de friction qui nous étaient indiquées par nos agents ?

Le Congo, la frontière du Congo Cameroun, à propos de laquelle des incidents nombreux étaient nés. Comment ces incidents s'étaient-ils développés ? Comment avaient-ils grossi ? Sous l'influence de quelle action condamnable et au bénéfice de quels intérêts suspects ? Je n'en sais rien, Monsieur Viollette. Ce sont, comme vous le disiez, de ces impondérables qu'un gouvernement n'a pas le droit de négliger et, lorsqu'ils ont créé un état de fait qui peut dégénérer en conflit sanglant, c'est le devoir d'intervenir du gouvernement et de s'efforcer de régler l'incident au mieux des intérêts du pays.

Des campagnes en France étaient faites, oui ; des campagnes en Allemagne aussi. La société du Cameroun n'était pas plus inactive que celle de la N'Goko-Sangha et le gouvernement allemand avait affaire à elle comme le gouvernement français se trouvait. par suite de ces campagnes, aux prises avec certaines difficultés dangereuses.

Le gouvernement français pouvait-il s'y refuser ? Non. Il le pouvait d'autant moins que l'accord de 1909, conclu sous le gouvernement précédent, au sujet du Maroc, contenait l'amorce de ces accords économiques. Il indiquait qu'il serait intéressant pour les deux pays que la bonne volonté des hommes politiques s'employât à faire des rapprochements sur le terrain économique de nature à faire disparaître les surfaces de friction les plus irritantes entre les deux pays.

Eh bien, j'ai été pleinement d'accord avec mon ministre des Affaires étrangères pour développer les germes de l'accord de 1909.

Tout de suite se sont posées les deux questions : Maroc, Congo-Cameroun. Toutes les affaires du Congo-Cameroun ont été envisagées au point de vue parlementaire, c'est-à-dire qu'aucune partie de ces accords ne pouvait être réglée par le gouvernement en dehors du Parlement. Il a été expressément décidé que toutes les conventions, avec les conséquences qu'elles pouvaient entraîner, seraient portées devant les commissions compétentes : commission du budget, commission des affaires extérieures, et ensuite devant les Chambres.

---

(1) Voici à ce propos le passage colonial de la résolution votée au mois d'août par le Congrès socialiste de Lucerne :

« L'Internationale déclare que, sur la question de principe, en ce qui concerne les colonies, elle maintient les points de vue des anciens congrès internationaux touchant les droits des populations indigènes et sur l'illégitimité de l'exploitation des colonies par le capitalisme des grandes puissances.

« Mais puisque le régime colonial se trouve maintenu, l'Internationale déclare que la Conférence de la Paix n'aurait pas dû enlever ses colonies à l'Allemagne. C'est à la fois une injustice et une faute. Une injustice puisque les autres nations ne peuvent guère invoquer une situation morale supérieure en faveur de leur administration.

« Une faute parce qu'elles privent l'Allemagne d'une possibilité de développement économique au moment même où certains de ces territoires lui sont légitimement enlevés pour faire retour à leur communauté nationale originelle, et au moment où il lui est demandé de lourdes indemnités pour la réparation des dommages causés.

« Mais tenant compte de la situation de fait créée par le système des mandats adopté par la Conférence de la Paix, l'Internationale déclare que les principes suivants doivent être en tout cas adoptés pour la revision de l'article 19 du pacte :

« 1° L'égalité dans les possibilités économiques doit être assurée par la Société des Nations dans toutes les colonies qui ne se gouvernent pas elles-mêmes.

« 2° Toutes les colonies de ce genre, et non pas seulement les colonies allemandes conquises, doivent être soumises au système du mandat.

3° Les mandats ne peuvent être cédés que par la Société des Nations, et non par les Alliés. Les colonies conquises doivent être cédées à la Société des Nations et non aux Alliés.

« 4° Il faut donner la possibilité à l'Allemagne de devenir mandataire de la Société. »

On sait d'ailleurs que le gouvernement allemand n'a pas apporté à l'exécution des bonnes promesses de l'accord de 1909 la même loyauté ni le même empressement que nous, pas plus au Congo qu'au Maroc.

Finalement la proposition de la résolution a été votée, d'autant plus qu'un procès est engagé devant le Conseil d'État entre le ministre des Colonies et la compagnie N'Goko-Sangha. Le ministre des Colonies avait d'ailleurs accepté la proposition de résolution, que le Sénat a également votée.

*
* *

Au Sénat, c'est M. Lucien Hubert qui a été chargé par la Commission des Affaires étrangères, du rapport sur la partie IV du traité. Le rapport du sénateur des Ardennes n'a pas été publié, puisqu'un seul rapport a été présenté par M. Bourgeois pour l'ensemble du traité.

M. Lucien Hubert, en donnant connaissance à la Commission des conclusions de son rapport, les avait soulignées d'intéressantes observations.

L'Allemagne d'outre mer, a-t-il dit, représentait un domaine de 3 millions de kilomètres carrés, comportant une population de 12 millions d'habitants. Il se composait d'une Afrique allemande, avec le Togo, le Cameroun, l'Afrique orientale et l'Afrique du Sud Ouest; d'une Océanie germanique, avec la Nouvelle-Guinée, les Samoa, les Marshall, les Carolines et les Mariannes ; d'une « Allemagne chinoise » enfin, avec le Kiao-Tchéou et le Chantoung, terre d'influence sur la richesse future de l'Extrême Orient. A la veille de la guerre, ce domaine donnait lieu, par an, à un mouvement commercial de 573.354.000 de francs, deux fois et demi supérieur à celui de 1905. Les capitaux placés par nos ennemis dans les « affaires » coloniales allemandes atteignaient près d'un demi-milliard. L'outillage économique se développait graduellement (voies ferrées, routes, ports, postes de T. S. F., câbles sous-marins). Tel est le gain que la Victoire a remis aux Alliés.

En supprimant l'Allemagne d'outre-mer, le Traité de Paix a incontestablement arraché des mains de nos ennemis un des leviers de leur fortune. C'est un point définitivement acquis.

Le partage des colonies allemandes n'est pas encore achevé : c'est l'Angleterre, ou plutôt ses Dominions, qui reçoivent les principales dépouilles. L'Afrique du Sud-Ouest et l'Afrique orientale sont attribuées à l'Union Sud-Africaine, les Samoa et la Nouvelle-Guinée à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande; la Belgique revendique certaines parties de l'Afrique orientale ; la France enfin recevra le Togo et le Cameroun dans leur majeure partie.

En se plaçant au seul point de vue français, l'acquisition du Togo et du Cameroun complète heureusement notre expansion sur la côte occidentale d'Afrique ; mais — et ici il y a lieu d'appeler l'attention des pouvoirs publics — si nous acquérons de nouveaux territoires, nous contractons une dette à l'égard de la Société des Nations. En effet, quelle que soit la forme du mandat imparti au pays colonisateur qui recevra la gestion d'une parcelle de l'ancien empire colonial allemand, nous aurons à justifier devant elle que nos méthodes colonisatrices valent mieux que celles de nos ennemis ; il faudra qu'aux liens de droit qui vont nous attacher à ces populations indigènes s'allient de la part de celles-ci des sentiments d'affectueuse reconnaissance. Nous devrons donc faire en sorte que la confiance mise en nous ne soit pas déçue.

En somme, en matière coloniale, le Traité de Paix allège la politique française d'outre-mer en supprimant la menace allemande. Dans un ordre d'idées plus immédiat, la cession de la majeure partie du Cameroun va nous permettre de procéder enfin à une mise en valeur rationnelle de l'Afrique Equatoriale Française, et l'adjonction du Togo transformera l'étroit couloir dahoméen en un plus grand Dahomey vraiment logique et permettant une exploitation normale. Incontestablement, dans la sphère coloniale, la Victoire est pleine et entière : reste à savoir tirer parti des avantages qui nous échoient ; c'est une affaire de bonne volonté et de bonne organisation.

Ainsi donc, l'Empire germanique est déclaré inapte à conserver ses colonies : c'est à la fois l'une des sanctions de la guerre qui se termine et une satisfaction donnée aux exigences de la civilisation mondiale. Une analyse rapide des articles 119 à 127 permet de constater que cet esprit a présidé à la rédaction des stipulations du Traité ; on y découvre aisément une intention très ferme de libérer définitivement les populations indigènes du joug qui pesait sur elles et d'appliquer par des mesures appropriées les principes généraux de la justice réparatrice qui est la base du nouvel ordre public, instauré par la victoire des démocraties.

Ainsi, en résumé, c'est toute une liquidation de l'Empire colonial allemand qui se trouve consacrée par les articles du traité dont nous venons d'analyser les dispositions et par les mesures qui s'ensuivent. Est-ce à dire qu'on ne puisse étendre davantage l'œuvre de la Conférence et des Commissions qui s'y ramifient, pour ce qui touche le domaine extérieur de la France? Nous ne le pensons pas. Trop de problèmes sont abordés, trop de rapprochements entre les personnes se produisent pour qu'on ne profite pas de ces circonstances afin de réaliser, entre Alliés, certaines améliorations, améliorations dans les textes qui règlent les droits des puissances coloniales, améliorations dans leurs rapports et dans les positions respectives de leurs intérêts territoriaux. C'est ce qui se fait, ou, nous l'espérons, ce qui se fera. Déjà pour l'Afrique, une refonte complète des Actes généraux de Berlin et de Bruxelles de 1885 et de 1890 se prépare et ne doit pas tarder à être définitivement élaborée. Il nous paraît également très désirable qu'on se mette vite d'accord avec l'Italie sur les conditions d'application de l'article 13 du traité du 26 avril 1915, article que nous avons déjà examiné. A moins qu'on ne veuille lui donner une portée qu'il n'a pas, rien n'empêche de définir promptement les simples rectifications de limites qu'il prévoit en faveur de nos amis d'Italie.

Mais entre les puissances alliées, entre la France et la Grande-Bretagne, notamment, d'autres questions se trouvaient posées en Afrique et hors d Afrique, quand la guerre de 1914, en ouvrant une ère de violence, est venue reléguer vers un avenir lointain tous les règlements amiables que l'on pouvait souhaiter : ici, une addition à un texte, une précision dans les droits des uns et des autres, là une combinaison plus large d'intérêts, une recherche amicale et franche d'homogénéité territoriale. Souhaitons que nos Alliés dans l'esprit de bonne entente qui paraît avoir présidé, depuis l'armistice, aux négociations coloniales, abordent aujourd'hui ces questions et trouvent des solutions satisfaisantes ; c'est l'intérêt commun de la France et des Puissances alliées.

Après avoir analysé les articles relatifs au Maroc, M. Lucien Hubert a ajouté :

La partie « marocaine » du Traité de Paix réalise donc, au point de vue français, tout ce que nous pouvions désirer. Elle a une portée plus grande encore que celle d'une simple tractation entre la France, protectrice de la zone du Maroc, où elle exerce sa tutelle, et l'Allemagne, car, ici, la France a stipulé pour le Maroc entier, c'est-à-dire pour les trois zones, française, espagnole et tangéroise. Cela s'explique d'une façon rationnelle, puisque le sultan, notre protégé, est le sultan de tout le Maroc et qu'en l'espèce, nous avons agi comme son représentant direct. C'est là une application fort importante d'une théorie que notre diplomatie a toujours cherché à faire prévaloir, et qui vient d'être définitivement consacrée. La conséquence logique de cette victoire diplomatique, nous la trouvons dans une note toute récente du gouvernement de Madrid, par laquelle il nous fait connaître qu'il se propose d'appliquer les articles du Traité de Paix relatifs à la zone chérifienne espagnole. Dans ces conditions, il apparaît que le Traité de Versailles aura plein et entier effet à ce sujet.

Au surplus, la situation internationale du Maroc va se trouver modifiée non seulement vis-à-vis des neutres, mais aussi vis-à-vis de nos Alliés. En imposant avec nous à l'Allemagne l'abrogation des traités antérieurs, conclus sous sa pression, ceux-ci renoncent implicitement aux avantages qu'ils tiraient de ces actes. D'ailleurs, ce qu'ils désirent surtout, c'est l'égalité commerciale; or, ce n'est pas à l'intervention allemande qu'ils doivent ce régime, puisque c'est en 1904 que nous avions pris des engagements à ce sujet vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Espagne. Les Etats-Unis, dans l'Acte d'Algésiras, n'ont pas demandé autre chose, et ils s'en sont tenus depuis à ce seul désir. Déjà l'Angleterre commence à abroger, en ce qui la concerne, l'Acte d'Algésiras dans la zone française. Nul doute que notre diplomatie n'obtienne un renoncement général.

Reste une question qui a fait couler beaucoup d'encre des deux côtés des Pyrénées, celle de Tanger. Allions-nous forcer la main à l'Espagne? Accepterions-nous un compromis par voie d'échanges territoriaux? Ou préférerions-nous, forts de notre situation de puissance victorieuse, mais tout en respectant les droits acquis, doter Tanger d'un régime spécial? A ce sujet, nous ne saurions mieux faire que de citer quelques lignes de l'exposé fait avec tant de clarté et de force par M. de Peretti de la Rocca, sous-directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères, à la séance du Conseil suprême du 25 février dernier :

« En droit, le traité franco-marocain du 30 mars 1912 qui a établi le protectorat de la France sur le Maroc tout entier et le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912 qui a délimité la zone d'influence espagnole au Maroc dans le protectorat français, avaient réservé le statut de Tanger. La ville de Tanger et sa banlieue devaient être dotées d'un régime spécial à déterminer ultérieurement en raison de la présence des différentes Commissions internationales par l'Acte d'Algésiras. Le projet de statut international, préparé pour Tanger en 1914 par les gouvernements français et britannique, resta lettre morte parce que le gouvernement espagnol refusa d'y adhérer. En fait, aucun régime stable ne peut être établi au Maroc par une puissance protectrice qui n'aurait pas la libre disposition de Tanger. C'est l'ancienne capitale diplomatique du Maroc, c'est la porte du Maroc ouverte sur l'Europe. Refuser Tanger à la France, qui a la charge du Maroc, ce serait lui refuser la clef de la maison qu'elle habite. Or, jusqu'ici Tanger est resté en l'état où était tout le Maroc avant le traité du protectorat. C'est une véritable Babel diplomatique où personne ne gouverne, où toutes les intrigues se nouent, où l'administration est anarchique, où tous les anciens abus se sont perpétués sous le couvert des Capitulations et de l'Acte d'Algésiras. Cette situation ne pourrait durer qu'au grand dommage de Tanger, du Maroc, de la France et de l'Europe.

« Pour ces raisons de droit et de fait, la France demande à ses Alliés de reconnaître, chacun en ce qui le concerne, qu'après l'abrogation de l'Acte d'Algésiras qui imposait au Maroc l'internationalisation dirigée contre la France, Tanger ne peut plus être soumise à un régime international. Tanger qui fait partie, en droit du Protectorat de la France, doit être, en fait, rattachée à la zone française. La France ne demande d'ailleurs pas mieux que d'étudier l'institution du régime spécial prévu au traité franco-espagnol, régime qui n'aurait rien d'international, mais qui donnerait satisfaction à tous les intérêts légitimes existant dans cette ville. »

Ce qu'il faut retenir des considérations qui précèdent, c'est que la victoire ouvre au Maroc d'admirables possibilités d'unification. Le « Maroc » est la revendication essentielle du sultan : elle est la nôtre. Elle est celle que commandent à la fois l'intérêt du Maroc et celui de notre Empire africain tout entier.

La défaite de l'Allemagne simplifie la question; elle ne la résout pas entièrement.

Il y a là une œuvre à terminer sans heurts et sans froissements. La diplomatie de la France victorieuse a le champ ouvert.

* * *

Le rapport de M. Léon Bourgeois, au nom de la Commission des Affaires étrangères du Sénat (n° 562) contient d'abord, à propos du pacte de la Société des nations, le passage suivant :

Nous espérons aussi que, de même que l'Angleterre a obtenu la représentation à l'Assemblée de ses dominions et de ses colonies, nous obtiendrons le même droit. Nos colonies n'étaient pas comme les dominions représentées à la Conférence : elles n'y avaient aucune voix. La France obtiendra, nous n'en doutons pas, dans l'Assemblée des nations, la représentation totale à laquelle elle a légitimement droit.

D'autre part, l'éminent rapporteur analyse ainsi les clauses internationales et politiques hors d'Europe :

## CHAPITRE IV

## Clauses internationales et politiques hors d'Europe.

PARTIE IV, ARTICLES 118 A 158 DU TRAITÉ.

La partie IV du traité de Versailles concerne les droits et intérêts allemands hors d'Allemagne.

De 1880 à 1914, les pouvoirs publics, le haut commerce, la finance et l'industrie germaniques poursuivirent par tous les moyens la « Weltpolitik » dont Guillaume avait donné la formule célèbre : « Notre avenir est sur l'eau. »

Il s'agissait de la domination universelle. Il fallait, dans toutes les parties du monde, chercher les points d'appui de l'entreprise et les terrains propres à son développement.

L'Allemagne se constitua un domaine colonial en Afrique et en Océanie : elle étendit sa mainmise économique sur le Maroc et l'Egypte, dans le Libéria, le Siam et la Chine. Elle chercha à transformer la Turquie en une véritable colonie allemande, et, pour s'assurer plus sûrement la route du Levant, elle installa son influence politique et financière en Bulgarie.

Cette politique, d'abord conciliante dans ses procédés d'expansion économique et coloniale, se transforma bientôt en une politique brutale de mises en demeure, telles que celle que nous eûmes à subir au Congo et au Maroc.

C'est tout cet édifice extérieur que ruine l'article 118 du traité : « Hors de ses limites en Europe, telles qu'elles sont fixées par le présent traité, l'Allemagne renonce à tous droits, titres ou privilèges quelconques sur ou concernant tous territoires lui appartenant à elle ou à ses alliés, ainsi qu'à tous droits, titres ou privilèges ayant pu, à quelque titre que ce soit, lui appartenir vis-à-vis des Puissances alliées et associées. »

*Les colonies allemandes.*

Les colonies de l'Empire, en 1914, comprenaient, d'une part, une Afrique allemande, avec le Togo, le Cameroun, l'Afrique orientale et l'Afrique du Sud-Ouest; d'autre part, une Océanie allemande, avec la Nouvelle-Guinée, les Samoa, les Marshall, les Carolines et les Mariannes.

A la veille de la guerre, ce domaine donnait lieu, par an, à un mouvement commercial de 573.354.000 francs, et les capitaux allemands dans les affaires coloniales atteignaient le chiffre de près de 1 milliard 1/2.

Trois millions de kilomètres carrés, une population de douze millions d'habitants échappent désormais à la domination allemande.

On a discuté la légitimité de cette dépossession. Les Puissances alliées et associées l'ont justifiée dans leur réponse à la délégation allemande en la représentant comme une pénalité justement imposée à un Etat responsable de méthodes de colonisation contraires à toutes les lois de l'humanité et contre qui les documents publiés constituent le plus accablant et le plus irréfutable des réquisitoires.

L'esclavage déguisé où les administrateurs allemands avaient réduit les races indigènes; un système pénal comportant la bastonnade, la flagellation, institué par des règlements officiels pour les moindres infractions aux ordres donnés, ont soulevé l'indignation universelle. Partout où Français et Anglais ont apparu, ils ont été accueillis en libérateurs.

Du reste, les Puissances alliées et associées n'ont pas

voulu s'annexer purement et simplement ces colonies allemandes.

Ces territoires ne sont pas remis aux Puissances de l'Entente en pleine propriété; l'article 22 du Pacte de la Société des nations les soumet expressément à l'application des principes généraux posés pour l'administration des pays « habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne ». La tutelle de ces populations doit être exercée au nom de la Société des nations par des mandataires choisis parmi les nations développées qui sont le mieux à même d'assurer cette responsabilité.

Le traité de paix établit trois sortes de mandats, différents « suivant le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues ». Il s'ensuit que certaines communautés qui appartenaient à l'Empire ottoman seront soumises à une tutelle purement provisoire, première étape vers une complète indépendance.

En Afrique centrale, l'état social encore rudimentaire des populations des ex-colonies allemandes exige que le mandataire y assume l'administration, mais toujours à charge d'en rendre compte à la Société des nations.

Seuls, le Sud-Ouest africain et certaines ex-possessions germaniques du Pacifique austral, en raison, soit de leur superficie restreinte, soit de la faible densité de leur population, soit de leur contiguïté géographique avec le territoire du mandataire, seront — par une troisième sorte de mandat — soumis aux lois et à l'administration du pays mandataire.

Une Commission, qui a tenu déjà un certain nombre de séances, mais qui n'a pas encore terminé ses travaux, doit en soumettre les résultats à la Société des nations. Quelles que soient les limites plus ou moins étroites dans lesquelles l'action de la Puissance mandataire est appelée, selon les contrées, à s'exercer, il est d'ores et déjà acquis que le statut de la totalité des pays soumis à mandat sera régi par un certain nombre de règles communes, garantissant l'égalité commerciale pour les ressortissants des Etats membres de la Société des nations, assurant les mesures propres à hâter le développement des races primitives. Les mandataires s'obligent à faire connaître à la Société, par des rapports périodiques, les progrès obtenus dans les régions placées sous mandat.

Ce sont les obligations qui incomberont à la France pour la partie du Togo et du Cameroun qu'un accord avec l'Angleterre doit nous laisser, et qu'il lui sera bien facile de remplir, car elle a donné déjà largement l'exemple de cette politique humaine. Il suffit, du reste, de rappeler ce qu'ont donné de dévouement, de vaillance et de fidélité nos belles troupes noires pendant cette guerre de 1914-1918 en reconnaissance de ce que la France avait généreusement fait pour leur pays.

Si, comme nous en avons l'espoir et la ferme volonté, la Société des nations devient une réalité, si elle exerce rigoureusement le contrôle suprême dont elle est chargée, ce n'est pas l'esprit de conquêtes qui inspirera les actes des Puissances mandataires, mais bien l'esprit de civilisation et d'humanité. Et la paix bienfaisante, la paix véritable sera enfin assurée à cet immense continent qui a été jusqu'ici trop souvent la proie des conquérants et la source de discordes entre les Etats européens.

* * *

Les articles 120, 121, 124 ne font que préciser, pour les colonies, les règles générales insérées dans les clauses économiques en ce qui concerne les biens, droits et intérêts publics et privés. En résumé, nous y acquérons une partie du Togo et du Cameroun et la reprise des territoires de l'Afrique Equatoriale Française que l'accord de 1911 nous avait obligés à céder à l'Allemagne en compensation des droits acquis au Maroc. L'Angleterre, ou plutôt ses dominions reçoivent l'Afrique sud-ouest et l'Afrique orientale, les Samoa, la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Zélande.

On a regretté que notre part dans l'immense étendue des colonies allemandes d'Afrique et d'Océanie n'ait pas été plus considérable. La France n'a pas de politique de conquête. Ce qui lui importait, c'était la consolidation du domaine que ses explorateurs et ses soldats lui ont acquis dans le passé, c'était la rectification des limites de son domaine dans des conditions qui en assurent l'unité et le libre développement.

La France n'a pas cherché à aller au delà de son droit. Rien, dans les dispositions qui la concernent, ne peut troubler la conscience de notre démocratie.

*Le Maroc.*

Les articles du traité relatifs au régime du Maroc peuvent se résumer en une proposition : l'Allemagne est désormais exclue du Maroc.

La lutte que, depuis tant d'années, nous avons soutenue contre les intrigues et les menées allemandes est terminée. Avec le consentement de tous les peuples alliés et associés, les stipulations du traité s'appliquent, bien entendu, au Maroc tout entier, y compris la zone espagnole et Tanger : le sultan, notre protégé, est le sultan du Maroc, et, en l'espèce, nous avons agi comme son représentant direct.

Ce qu'est cette disparition de l'Allemagne de la région marocaine, nous n'avons, pour en mesurer l'importance, qu'à rappeler les incidents graves, les menées constantes de nos ennemis, allant jusqu'au risque de guerre, à Agadir, à Casablanca.

Tout cela est maintenant le passé.

Les articles 141 à 146 détruisent la situation spéciale faite à l'Allemagne par l'Acte d'Algésiras et les accords de 1909 et 1911 : plus d'exterritorialité, plus de capitulations, plus d'hypothèques quelconques, plus de part dans le capital de la Banque d'Etat du Maroc.

L'article 144 fait passer à l'Empire chérifien, sans aucune indemnité, tous les biens et les propriétés de l'Empire et des Etats allemands, et l'article 146 dispose que les marchandises marocaines bénéficieront, à l'entrée en Allemagne, du régime appliqué aux marchandises françaises.

La disparition de l'Allemagne, l'adhésion des grandes Puissances aux articles du traité de Versailles annoncent, en outre, pour nous, prochainement, la levée des autres hypothèques internationales qui pesaient jusqu'ici sur notre Protectorat. En effet, la situation internationale du Maroc va se trouver modifiée, non seulement vis-à-vis des neutres, mais aussi vis-à-vis des Alliés. En imposant avec nous à l'Allemagne l'abrogation des traités antérieurs, conclus sous sa pression, ceux-ci renoncent implicitement aux avantages qu'ils tiraient de ces actes. D'ailleurs, ce qu'ils désirent surtout, c'est l'égalité commerciale ; or, ce n'est pas à l'intervention allemande qu'ils doivent ce régime, puisque c'est en 1904 que nous avons pris des engagements à ce sujet vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Espagne. Les Etats-Unis, dans l'Acte d'Algésiras, n'ont pas demandé autre chose; et ils s'en sont tenus depuis à ce seul désir. Déjà l'Angleterre consent à abroger, en ce qui la concerne, l'Acte d'Algésiras dans la zone française. Nul doute que notre diplomatie n'obtienne une renonciation générale.

Il reste encore des questions à régler avec l'Espagne, ce qui implique aussi une entente avec l'Angleterre. La plus importante de ces questions est celle de Tanger. L'attitude de la France a été exposée à la séance du Conseil suprême du 25 février dernier, et le gouvernement maintient encore aujourd'hui le texte suivant qui la définit clairement :

« La France demande à ses alliés de reconnaître, chacun en ce qui le concerne, qu'après l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, qui imposait au Maroc l'internationalisation dirigée contre la France, Tanger ne peut plus être soumise à un régime international. Tanger, qui fait partie, en droit, du Protectorat de la France, doit être, en fait, rattachée à la zone française.

« La France ne demande d'ailleurs pas mieux que d'étudier l'institution du régime spécial prévu au traité franco-espagnol, régime qui n'aurait rien d'international, mais qui donnerait satisfaction à tous les intérêts légitimes existant dans cette ville ».

Il y a donc là une œuvre à déterminer, nous n'avons pas besoin de dire dans quel esprit.

L'Espagne, voisine nécessaire de la France en Europe et en Afrique, doit être, par là même, nécessairement notre amie. Tout ce qui contribuera au rapprochement de nos deux pays, tout ce qui assurera entre eux, par d'équitables arrangements, le développement des intérêts communs et le resserrement des liens de sympathie, de cordialité mu-

tuelle, tout ce qui rapprochera les esprits et les cœurs des deux côtés des Pyrénées contribuera à sceller définitivement ce que nous avons déjà appelé la paix méditerranéenne. Comme la Belgique, comme l'Italie, l'Espagne forme naturellement avec la France le bloc des frontières de l'Union latine. L'amitié de la France et de l'Espagne doit être une des bases de notre politique occidentale.

*L'Egypte.*

Les stipulations que nous venons d'indiquer pour le Maroc se retrouvent exactement semblables dans les articles du traité qui se rapportent à l'Egypte.

Le traité de paix annihile tous les efforts faits par l'Allemagne, avant la guerre, pour augmenter son influence en Egypte.

L'identité des dispositions prises pour le Maroc et pour l'Egypte est le gage de l'entente parfaite déjà établie entre les deux grandes puissances de l'Est et de l'Ouest africain et que devra compléter l'accord également indispensable avec nos amis d'Italie.

Ainsi, la paix de l'Afrique tout entière se trouvera pour l'avenir définitivement assurée et, par surcroît, se trouvera enfin fondée la paix méditerranéenne, que les incidents de la politique africaine ont si souvent menacée et qui ne saurait être troublée sans danger pour l'avenir de toute l'Europe.

*Chine, Siam et Libéria.* (Art. 128 à 140.)

Les articles 128 à 140 sont destinés à supprimer tous les droits et intérêts politiques et économiques acquis par l'Allemagne en Chine, au Siam et au Libéria.

En Chine, elle renonce aux avantages qu'elle avait obtenus par le Protocole signé à Pékin le 7 septembre 1901 et par les arrangements de 1905 et de 1912, au reliquat de l'indemnité due à ses ressortissants; elle rétrocède à la Chine les propriétés publiques allemandes sises dans les concessions de Tientsin et de Hankéou et ces concessions elles-mêmes, sous réserve des droits de propriété des ressortissants des Puissances alliées.

Au Siam, tous les traités, conventions et accords conclus avec l'Allemagne sont abrogés, y compris les conventions relatives à la juridiction consulaire.

Il en est de même dans le Libéria, où l'Allemagne avait acquis une situation qui pouvait permettre de considérer ce pays comme une étape sur la route maritime du Cameroun.

*
* *

Ces documents avaient dit tout ce qu'il fallait dire et l'avaient très bien dit. Aussi la discussion publique du Sénat n'a pas porté sur les clauses coloniales.

# RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Décorations.** — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Ministère de l'Intérieur. — Au grade d'officier : M. Bèze, chef du service des affaires algériennes au ministère.

Ministère des Colonies. — Au grade d'officier : M. Gerbinis, gouverneur des Colonies; au grade de chevalier : MM. Plantey, administrateur-directeur de la compagnie générale de l'Afrique française ; Philippe Millet, rédacteur colonial au *Temps;* Charles Mourey, publiciste colonial, collaborateur de l'*Afrique française* ; Aynina Seck, interprète principal en Afrique occidentale.

Ministère des Affaires étrangères. — Sont nommés : au grade d'officier M. Michaux-Bellaire, chef de la Mission scientifique du Maroc; au grade de chevalier : MM. René Moulin, membre du Comité du Maroc, Bontoux, agent général de la Compagnie des Messageries maritimes en Egypte; Piazza, directeur de l'enseignement en Tunisie; Mocqueris, ingénieur en chef du Bône-Guelma.

**Nominations.** — M Gaden, administrateur en chef de 1re classe des colonies, a été nommé gouverneur de 3e classe des colonies, pour continuer à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française en territoire civil de la Mauritanie.

Sont nommés gouverneurs de 1re classe, MM. Lucien Fourneau et Auguste Brunet ; de 2e classe, M. René Fournier.

# BIBLIOGRAPHIE

**La Bataille du Maroc**, par Louis Barthou, de l'Académie française ; un vol. in-16 de 126 pages. — Edouard Champion, 9, quai Malaquais.

M. Louis Barthou a visité le Maroc, au printemps de cette année, et en a rapporté cette étude qui a paru d'abord dans la *Revue de Paris*. Nos parlementaires aiment à visiter le Maroc. Nous nous en félicitons. L'équipe de ceux qui ont vu le Maroc est déjà respectable dans l'une et l'autre Chambres. Si nous ne nous trompons, elle comprend au Sénat : MM. Chastenet, Decker-David, Paul Doumer, Herriot, Lucien Hubert, Ordinaire, Réveillaud ; et à la Chambre : MM. Barthou, Bergeon, René Besnard, Bluysen, Bouge, Boussenot, Chassaing, Cosnier, Paul Deschanel, Dutreil, Flandin, Long, Messimy, Mignot-Bozérian, Perreau-Pradier, Roulleaux-Dugage, Henry Simon, André Tardieu, Viollette. Et sans doute nous en oublions. Souhaitons que la liste s'allonge encore dans la prochaine législature. Tout visiteur devient, en effet, un ami de plus pour le Protectorat et peut-être les parlementaires sont-ils particulièrement les bienvenus en ce moment où ils peuvent dire des choses justes sur l'agitation sociale, économique et même quelque peu électorale à laquelle le Maroc n'a pas plus échappé que le reste du monde.

L'étude de M. Barthou est courte, claire et lumineuse.

Dans la première partie il fait à grands traits l'histoire de la bataille marocaine, bien connue de nos lecteurs, mais qu'il n'est pas mauvais de rappeler de temps en temps au grand public : « La France ne sait pas, écrit justement l'ancien président du Conseil, toutes les batailles qu'elle a gagnées. C'est ainsi que la bataille du Maroc lui est inconnue. Pourtant le Maroc a eu sa bataille, une âpre et rude bataille, que la guerre de 1914 avait trouvée engagée et qui dure encore. L'armistice du 11 novembre 1918 n'a interrompu les hostilités sur aucune partie du front marocain. » En quelques pages, l'histoire de guerre du Maroc est bien résumée à la gloire des officiers et des soldats qui, sous le haut commandement du général Lyautey, ont gagné la bataille du Maroc.

La seconde partie est consacrée à l'action politique et économique sous le titre : « Un Protectorat qui protège. » C'est l'exposé de toute la politique habile et prévoyante qui, à côté de l'action militaire, a sauvé, pacifié et agrandi le Maroc, politique du sourire, maintien du progrès économique, renforcement de l'autorité du Sultan et du Makhzen, politique d'attraction des grands caïds, politique indigène, lutte pour la conquête des positions commerciales de l'Allemagne et de l'Autriche, etc.

M. Louis Barthou termine ainsi :

« Sur sept ans d'une administration heureusement continuée pendant quelques mois par l'habile intérim du général Gouraud, le général Lyautey a subi, sans parler de sa guerre propre, quatre ans d'une guerre continentale qui a, de toutes façons, pesé lourdement sur le Maroc. Combien de projets ont été ajournés, diminués ou sacrifiés ! Avec la paix tout va reprendre et se développer, refleurir et revivre. L'heure est venue d'un plus grand libéralisme et d'une place plus large faite à la représentation élective. Nul ne comprend et n'admet mieux que le Résident général cette nécessité.

« Aidé par une femme admirable, dont seule une discrétion respectueuse m'interdit de louer en détail l'œuvre bienfaisante, qui lui vaut la gratitude publique et une émouvante popularité, le général Lyautey a le *sens social*. Si tout dans notre temps ne lui plaît pas au même degré, il n'en est pas moins de son temps, qu'il sait comprendre, et de son pays, qu'il a servi superbement. Le Maroc est son œuvre et c'est lui, vraiment, qui l'a donné à la France. Quand la France saura tout le prix de cette conquête, elle appréciera la contribution magnifique que la bataille du Maroc a apportée à sa victoire. Elle saura aussi que la libération du Maroc, arraché à l'emprise allemande et dégagé des entraves du traité de 1911, est une des clauses les plus heureuses, dont les conséquences peuvent à peine se mesurer, du traité du 28 juin 1919. Le Maroc est, pour tout dire, l'un des plus importants facteurs de l'avenir de la France. »

*Le Gérant* J. Legrand

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

Nos 11 et 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES CONVENTIONS INTERNATIONALES AFRICAINES : I. Convention relative au contrôle du commerce des armes et des munitions. — II. Convention sur le régime des spiritueux en Afrique. — III. Convention portant revision de l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 et de l'Acte général et de la Déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890 ..... 173
LES OPÉRATIONS GLAOUA EN PAYS AIT-ATTA ..... 183
UNE RECONNAISSANCE DANS LA RÉGION D'AOZOU (TIBESTI). — Capitaine R. Blaizot ..... 191
LE KITTEMO. — Henri Galland ..... 199
A travers le rapport de M. Raiberti ..... 201
Bibliographie ..... 202
Table spéciale des matières des Renseignements coloniaux ..... 204

CARTE

Les opérations glaoua en pays Aït-Atta ..... 184
Itinéraire Bardaï-Aozou ..... 192
La palmeraie d'Aozou ..... 195

# LES CONVENTIONS INTERNATIONALES AFRICAINES

*Voici le texte complet des trois conventions internationales signées à Saint-Germain par les puissances et qui règlent pour l'Afrique la question des armes et celle des spiritueux ainsi que la revision des Actes de Berlin et de Bruxelles.*

## I

## Convention relative au contrôle du commerce des armes et des munitions.

Les États-Unis d'Amérique, la Belgique, la Bolivie, l'Empire Britannique, la Chine, Cuba, l'Equateur, la France, la Grèce, le Guatemala, Haïti, le Hedjaz, l'Italie, le Japon, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'État serbe-croate-slovène, le Siam et l'État tchéco-slovaque.

Considérant que la longue guerre qui vient de prendre fin et à laquelle ont été successivement mêlées la plupart des Nations, a eu pour effet d'accumuler, dans diverses parties du monde, des quantités considérables d'armes ou de munitions de guerre dont la dispersion constituerait un danger pour la paix et la tranquillité publique ;

Considérant que, dans certaines parties du monde, il est nécessaire d'exercer une surveillance spéciale du commerce et de la détention des armes et des munitions ;

Considérant que les stipulations conventionnelles, notamment l'Acte de Bruxelles du 2 juillet 1890, réglementant le trafic des armes et des munitions dans certaines régions, ne correspondent plus aux circonstances actuelles, qui exigent des dispositions plus développées portant sur des territoires plus étendus en Afrique, et l'établissement d'un régime analogue sur certains territoires d'Asie ;

Considérant qu'une surveillance particulière de la zone maritime avoisinant certaines contrées est nécessaire pour assurer l'efficacité des mesures prises par les Gouvernements, tant en ce qui concerne l'importation des armes et des munitions dans ces contrées qu'en ce qui concerne l'exportation desdites armes et munitions hors de leurs territoires métropolitains ;

Et sous la réserve qu'à l'expiration d'une période de sept ans la présente convention sera sujette à revision en tenant compte de l'expérience acquise, si le Conseil de la Société des Nations, agissant en cas de besoin à la majorité, émet un vœu dans ce sens ;

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires :

(Suit la liste des plénipotentiaires.)

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme,

Ont convenu des dispositions suivantes :

### CHAPITRE Ier

*Exportation des armes et des munitions.*

Article premier. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à interdire l'exportation des armes de guerre ci-après énumérées : pièces d'artillerie de toute espèce, appareils propres à lancer des projectiles explosifs ou gazogènes de toutes espèces, lance-flammes, bombes, grenades,

mitrailleuses et armes rayées de petit calibre se chargeant par la culasse, de tout modèle, ainsi que l'exportation des munitions destinées à ces diverses catégories d'armes. L'interdiction d'exportation s'applique à ces armes et munitions, qu'elles soient montées ou en pièces détachées.

Toutefois, les Hautes Parties Contractantes se réservent le droit d'accorder, en ce qui concerne les armes dont l'emploi n'est pas prohibé par le droit des gens, des autorisations dérogeant à cette interdiction, mais seulement en vue de permettre des exportations pour les besoins de leurs Gouvernements ou du Gouvernement de l'une d'entre elles.

Dans le cas d'armes à feu et de munitions susceptibles de servir à la guerre et à d'autres buts, les Hautes Parties Contractantes se réservent le droit de déterminer, d'après l'importance, la destination et les autres circonstances de toute expédition, celui de ces usages auquel elles sont destinées et de décider dans chaque cas si les stipulations du présent article leur sont applicables.

Art. 2. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à interdire l'exportation des armes à feu et munitions, montées ou en pièces détachées, autres que les armes et munitions de guerre, lorsqu'elles sont à destination des zones ou contrées spécifiées à l'article 6 ci-après.

Toutefois, les Hautes Parties Contractantes se réservent le droit d'accorder des autorisations dérogeant à cette interdiction, étant entendu que ces autorisations seront délivrées par leurs propres autorités, qui devront préalablement s'assurer que les armes ou munitions pour lesquelles un permis d'exportation est demandé n'ont pas une destination et ne doivent pas recevoir un usage contraires aux stipulations de la présente Convention.

Art. 3. — Les chargements qui seront effectués en exécution des contrats conclus antérieurement à la mise en vigueur de la présente Convention, seront soumis aux dispositions de cette Convention.

Art. 4. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à n'accorder aucune autorisation d'exportation à un pays qui se refuse à accepter la tutelle sous laquelle il a été placé, ou qui, placé sous la tutelle d'une Puissance, chercherait, en dehors de celle-ci, à se procurer des armes ou des munitions visées aux articles 1er et 2.

Art. 5. — Un Bureau Central International, placé sous l'autorité de la Société des Nations, sera institué avec mission de réunir et de conserver les documents de toute nature, échangés entre les Hautes Parties Contractantes, relativement au commerce et à la circulation des armes et des munitions visées par la présente Convention.

Chacune des Hautes Parties Contractantes devra publier chaque année un rapport indiquant les autorisations d'exportation qu'elle aura accordées, avec mention de la quantité et de la destination des armes et munitions qui en auront fait l'objet. Un exemplaire de ce rapport sera adressé au Bureau Central International et au Secrétaire général de la Société des Nations.

En outre, les Hautes Parties Contractantes s'engagent à envoyer au Bureau Central International et au Secrétaire général de la Société des Nations des renseignements statistiques complets sur les quantités et la destination de toutes les armes et munitions exportées sans licence.

## CHAPITRE II

*Importation des armes et des munitions. Zone de prohibition et de surveillance maritime.*

Art. 6. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent, chacune en ce qui concerne le territoire soumis à sa juridiction, à prohiber l'importation des armes et des munitions visées aux articles 1er et 2 dans les zones territoriales suivantes, et en outre à en interdire l'importation et le transport dans la zone maritime définie ci-dessous :

1° La totalité du continent africain, à l'exclusion des territoires de l'Algérie, de la Libye et de l'Union Sud-Africaine.

Sont comprises dans la zone de prohibition du continent africain les îles adjacentes situées à moins de cent milles marins de la côte, ainsi que les îles du Prince, de Saint-Thomé, d'Annobon et de Socotora.

2° La Transcaucasie, la Perse, le Gwadar, la péninsule arabique et les territoires continentaux de l'Asie, qui, au 1er août 1914, dépendaient de l'Empire ottoman.

3° La zone maritime comprenant la mer Rouge, le golfe d'Aden, le golfe Persique, ainsi que la mer d'Oman, et limitée par une ligne qui, partant du cap Guardafui, suivra le parallèle de ce cap jusqu'à sa rencontre avec le 57° de longitude Est de Greenwich et, de là, gagnera directement la frontière orientale de la Perse dans le golfe d'Oman.

Des autorisations spéciales d'importation dans les zones ci-dessus définies pourront être accordées ; dans la zone africaine, elles seront subordonnées à l'observation des prescriptions prévues aux articles 7 et 8 ci-après, sans préjudice des prescriptions plus rigoureuses qui se trouveraient en vigueur sur les lieux; dans les autres zones énumérées dans le présent article, ces autorisations seront subordonnées à l'observation des prescriptions analogues, mises en vigueur par les Gouvernements qui y exercent l'autorité.

## CHAPITRE III

*Surveillance à terre.*

Art. 7. — Les armes et munitions dont l'importation dans les zones de prohibition aura été spécialement autorisée, ne pourront être introduites que par les ports désignés à cet effet par les autorités de l'Etat, Colonie, Protectorat ou pays soumis à mandat.

Elles y seront déposées par l'importateur, à

ses frais et risques, dans un entrepôt public placé sous la garde exclusive et le contrôle permanent de l'autorité et de ses agents, dont un au moins devra appartenir aux cadres de l'administration ou de l'armée. Les entrées ou sorties devront toujours avoir été préalablement autorisées par les services administratifs de l'Etat, Colonie, Protectorat ou pays soumis à mandat, à moins qu'il s'agisse d'armes ou de munitions destinées à l'armement de la force publique ou à l'organisation de la défense des territoires nationaux.

La sortie des armes et des munitions déposées dans les entrepôts ne sera autorisée que dans l'un des cas suivants :

1° Etre à destination des localités désignées par l'autorité supérieure comme lieux où les habitants pourront détenir des armes, sous le contrôle et la responsabilité des autorités locales, en vue de la défense contre les pillards ou rebelles ;

2° Etre à destination des emplacements désignés par l'autorité supérieure comme entrepôts placés sous la surveillance et la responsabilité des autorités locales ;

3° Etre à destination de particuliers qui justifient en avoir besoin pour leur usage personnel légitime.

Art. 8. — Dans les zones de prohibition spécifiées à l'article 6, le commerce des armes et des munitions sera placé sous le contrôle d'agents de l'autorité publique et soumis aux prescriptions suivantes :

1° Nul ne pourra tenir un entrepôt d'armes ou de munitions sans une autorisation.

2° Toute personne autorisée à tenir un entrepôt d'armes ou de munitions devra y affecter un local spécial et clos, ne possédant qu'une entrée, laquelle sera pourvue de deux serrures dont l'une ne pourra être ouverte que par les représentants de l'autorité.

L'entrepositaire sera responsable des quantités d'armes ou de munitions introduites dans l'entrepôt ; il en devra justifier à toute réquisition. A cet effet, les entrées et les sorties seront portées sur un registre spécial, coté et paraphé, dont les mentions seront appuyées sur les actes administratifs ayant autorisé les déplacements.

3° Aucun transport d'armes ou de munitions ne pourra être effectué sans une autorisation spéciale.

4° Aucune sortie d'un entrepôt privé ne pourra être effectuée sans une autorisation délivrée par l'autorité régionale, sur demande motivée et appuyée d'un permis de port d'armes ou d'une autorisation spéciale d'achat de munitions. Toute arme devra être enregistrée et marquée ; l'autorité préposée au contrôle indiquera, en outre, sur le permis de port d'armes l'estampille apposée sur l'arme.

5° Nul ne pourra céder, à titre gratuit ou onéreux, l'arme ou les munitions, dont il est régulièrement détenteur, sans y avoir été autorisé.

Art. 9. — Dans les zones de prohibition spécifiées à l'article 6, la fabrication et l'ajustage des armes ou munitions seront interdits en dehors des arsenaux installés par l'Administration locale ou, dans les régions placées sous tutelle, en dehors des arsenaux installés par l'Administration locale, sous le contrôle de l'Etat mandataire, dans l'intérêt de la défense du territoire ou pour le maintien de l'ordre public.

La réparation des armes ne pourra être effectuée que dans les arsenaux ou dans les établissements ayant reçu, à cet effet, une autorisation de l'Administration locale ; cette autorisation ne sera accordée que moyennant des garanties assurant l'observation des règles posées par la présente Convention.

Art. 10. — Dans les zones de prohibition spécifiées à l'article 6, l'Etat qui doit emprunter le territoire d'un Etat limitrophe pour l'importation des armes ou munitions, montées ou en pièces détachées, du matériel et des matières destinées à l'armement, sera autorisé sur sa demande à les faire transiter par le territoire de cet Etat.

Toutefois, il devra, à l'appui de sa demande de transit, garantir que lesdits articles sont requis pour les besoins de son propre Gouvernement et qu'ils ne seront à aucun moment ni vendus, ni cédés ou livrés pour un usage privé, ni employés à l'encontre des intérêts des Hautes Parties Contractantes.

Toute infraction devra faire l'objet d'une constatation régulière dans les formes suivantes :

*a*) Si l'Etat importateur est pleinement souverain, la constatation de son infraction sera faite par un ou plusieurs des représentants des Hautes Parties Contractantes limitrophes accrédités auprès de lui. Après qu'ils en auront avisé, s'il y a lieu, les représentants des autres Etats limitrophes, tous procéderont en commun à l'examen des faits et, le cas échéant, provoqueront les explications de l'Etat importateur. Si la gravité des faits l'exige et si les explications de l'Etat importateur sont jugées insuffisantes, ils notifieront conjointement à cet Etat que toute autorisation de transit en sa faveur est désormais suspendue et que toute nouvelle demande lui sera refusée jusqu'à ce qu'il ait fourni des garanties nouvelles suffisantes.

Les formes et conditions des garanties prévues au présent article feront l'objet d'une entente préalable entre les représentants des Hautes Parties Contractantes limitrophes. Ces représentants se communiqueront mutuellement, au fur et à mesure de leur émission, les permis de transit délivrés par les autorités compétentes.

*b*) Si l'Etat importateur est soumis au régime du mandat institué par la Société des Nations, la constatation de l'infraction sera faite par une des Hautes Parties Contractantes ou, sur sa propre initiative, par la Puissance à laquelle le mandat est dévolu ; c'est à cette dernière qu'il appartiendra de prononcer ou de réclamer, suivant les cas, la suspension et, à l'avenir, le refus de toute autorisation de transit.

En cas d'infraction dûment constatée, aucun nouveau permis ne sera accordé à l'Etat contrevenant sans le consentement préalable du Conseil de la Société des Nations.

Dans tous les cas, si les menées ou la situation troublée de l'Etat importateur menaçaient la tranquillité publique de l'un des Etats limitrophes signataires de la présente Convention, l'importation en transit des armes, des munitions, du matériel et des matières destinés à l'armement, sera refusée à l'Etat importateur par tous les Etats limitrophes jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie.

## CHAPITRE IV

*Surveillance en mer.*

Art. 11. — Sous réserve des dispositions contraires contenues dans les accords spéciaux actuellement en vigueur ou dans ceux qui pourront être ultérieurement conclus et qui devront, en tous cas, satisfaire aux prescriptions de la présente Convention, l'Etat souverain ou la Puissance chargée d'un mandat de la Société des Nations, exerceront la surveillance et la police des eaux territoriales dans les zones de prohibition spécifiées à l'article 6.

Art. 12. — Dans les zones de prohibition, y compris la zone de surveillance en haute mer, telles qu'elles sont spécifiées à l'article 6, toutes opérations d'embarquement, de débarquement et de transbordement d'armes ou de munitions sont interdites aux navires indigènes d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux.

A cet égard, sera considéré comme indigène tout navire appartenant à un indigène, ou armé ou commandé par un indigène ou dont plus de la moitié de l'équipage sera composée d'indigènes originaires des pays riverains de l'océan Indien, de la mer Rouge, du golfe Persique et du golfe d'Oman.

Cette disposition n'est applicable ni aux allèges ou chalands, ni aux navires qui, sans s'éloigner de la côte de plus de cinq milles, se livrent exclusivement au cabotage entre les différents ports du même Etat, Colonie, Protectorat ou pays soumis à mandat, où se trouvent des entrepôts.

Toutes cargaisons d'armes ou de munitions, chargées sur les embarcations ou navires visés au paragraphe précédent, devront être l'objet d'une autorisation spéciale de l'autorité territoriale, les armes ou munitions transportées étant soumises aux dispositions de la présente Convention.

Cette autorisation devra contenir toutes les indications nécessaires pour établir la qualité et la quantité des articles de la cargaison, le navire sur lequel celle ci doit être chargée, le nom du destinataire, le port d'embarquement et celui de destination. Il devra, en outre, être spécifié que l'autorisation a été délivrée conformément aux prescriptions de la présente Convention.

Les prescriptions qui précèdent ne sont pas applicables :

1° Aux transports d'armes ou de munitions effectués pour le compte des Gouvernements, à la condition qu'ils soient convoyés par un fonctionnaire dûment qualifié ;

2° Aux armes ou munitions en la possession de personnes munies d'un permis de port d'armes, lorsque ces armes sont destinées à l'usage personnel de leur détenteur et sont indiquées d'une manière précise sur leur permis de port d'armes.

Art. 13. — Pour prévenir tout transport irrégulier d'armes ou de munitions dans la zone de surveillance maritime spécifiée à l'article 6,3°, les navires indigènes d'un tonnage inférieur à 500 tonneaux qui ne se livrent pas exclusivement au cabotage entre les différents ports du même Etat, Colonie, Protectorat ou pays soumis à mandat sans s'éloigner de plus de cinq milles de la côte et qui sont en provenance ou à destination d'un point quelconque compris dans cette zone, devront être munis d'un manifeste de cargaison ou d'un document similaire, spécifiant la quantité et la qualité des marchandises qu'ils transportent, leur provenance et leur destination. Cette pièce continuera à être couverte par le secret, qui lui est assuré par la législation de l'Etat auquel le navire ressortit, et ne pourra être examinée lors des opérations de vérification de pavillon, à moins que l'intéressé n'y consente.

Les prescriptions concernant l'établissement de ces documents ne seront pas applicables aux bateaux qui ne sont pas entièrement pontés, qui n'ont pas plus de dix hommes d'équipage et qui se livrent exclusivement à la pêche dans les eaux territoriales.

Art. 14. — L'autorisation d'arborer le pavillon d'une des Hautes Parties Contractantes, dans la zone de surveillance maritime spécifiée à l'article 6,3°, ne sera accordée qu'aux bâtiments indigènes qui satisferont à la fois aux trois conditions suivantes :

1° Les propriétaires devront ressortir à la Puissance dont ils demandent à porter les couleurs.

2° Ils seront tenus d'établir qu'ils possèdent des biens-fonds dans la circonscription de l'autorité à qui est adressée leur demande, ou de fournir une caution solvable pour la garantie des amendes qu'ils pourraient encourir.

3° Lesdits propriétaires, ainsi que le capitaine du bâtiment, devront fournir la preuve qu'ils jouissent d'une bonne réputation et, notamment, n'avoir jamais été l'objet d'une condamnation pour transport irrégulier des articles visés dans la présente Convention.

L'autorisation devra être renouvelée chaque année. Elle renfermera les indications nécessaires pour établir l'identité du navire, nom, tonnage, gréement, dimensions principales, numéro d'inscription, lettres signalétiques. Elle portera la date à laquelle elle aura été délivrée et la qualité du fonctionnaire qui l'aura délivrée.

Le nom du bâtiment indigène et l'indication de son tonnage devront être gravés et peints en caractères latins à la poupe ; les lettres initiales du port d'attache ainsi que le numéro d'enregistrement dans la série des numéros de ce port seront imprimés en noir sur les voiles.

Art. 15. — Les bateaux indigènes auxquels, aux termes du dernier alinéa de l'article 13, les

prescriptions relatives au manifeste de cargaison ne sont pas applicables, recevront, de l'autorité territoriale ou de l'autorité consulaire, suivant les cas, une licence spéciale, renouvelable chaque année et révocable dans les conditions prévues à l'article 19.

La licence spéciale indiquera le nom du bateau, ses caractéristiques, sa nationalité, son port d'attache, le nom du capitaine, celui du propriétaire et les parages dans lesquels le bateau doit naviguer.

Art. 16. — Les Hautes Parties Contractantes conviennent d'appliquer les règles suivantes dans la zone de surveillance maritime spécifiée à l'article 6,3° :

1° Lorsqu'un bâtiment de guerre appartenant à l'une des Hautes Parties Contractantes rencontre, en dehors des eaux territoriales, un navire indigène de moins de 500 tonneaux arborant le pavillon d'une des Hautes Parties Contractantes, le commandant du bâtiment de guerre, s'il a des raisons fondées de croire que le navire indigène arbore ce pavillon sans en avoir le droit, afin de transporter irrégulièrement des armes ou des munitions, pourra procéder à la vérification de la nationalité dudit navire par l'examen du titre autorisant le port de pavillon, à l'exclusion de tout autre document.

2° A cet effet, un canot, commandé par un officier en uniforme, pourra être envoyé à bord du navire suspect, après qu'on l'aura hélé pour lui donner avis de cette intention. L'officier envoyé à bord du navire arrêté devra procéder avec tous les égards et tous les ménagements possibles ; avant de quitter le navire arrêté, il dressera un procès-verbal suivant la forme et dans la langue en usage dans le pays auquel il appartient. Ce procès verbal, qui constatera les faits, sera daté et signé par l'officier.

Au cas où il n'y aurait pas, à bord du bâtiment de guerre, d'autre officier que le commandant, les opérations ci-dessus prévues pourront être accomplies par le sous officier le plus élevé en grade.

Le capitaine ou patron du navire arrêté, ainsi que les témoins, seront invités à signer le procès-verbal ; ils auront le droit d'y faire ajouter toutes explications qu'ils croiront utiles.

3° Si l'acte d'autorisation d'arborer le pavillon ne peut être produit ou si ce document n'est pas en bonne et due forme, le navire sera conduit dans le port de la zone le plus rapproché où se trouve une autorité compétente de la Puissance dont le pavillon a été arboré, et déféré à cette autorité.

Si l'autorité compétente la plus proche représentant la Puissance, dont le navire arbore le pavillon, se trouve dans un port situé à une si longue distance du lieu de la saisie que le bâtiment de guerre soit obligé de sortir de son secteur de stationnement ou de patrouille pour escorter jusqu'à ce port le navire saisi, la règle ci-dessus énoncée pourra ne pas être suivie. Dans ce cas, le navire pourra être conduit au port le plus proche où se trouve une autorité compétente représentant l'une des Hautes Parties Contractantes, autre que celle à laquelle ressortit le bâtiment de guerre. Des mesures seront immédiatement prises pour aviser de la saisie l'autorité compétente représentant la Puissance intéressée.

Aucune procédure ne sera engagée contre le navire ou son équipage avant l'arrivée du représentant de la Puissance dont le navire arborait le pavillon, ou sans instructions de ce représentant.

4° Il pourra être procédé comme il est dit au paragraphe 3° si, la vérification de pavillon opérée, et malgré la production du manifeste, le commandant du bâtiment de guerre persiste à considérer le navire indigène comme suspect de transport irrégulier d'armes ou de munitions.

Les Hautes Parties Contractantes intéressées désigneront dans la zone et feront connaître au Bureau Central ainsi qu'aux autres Puissances contractantes les autorités territoriales ou consulaires, ou les délégués spéciaux, qui seront compétents dans les cas ci-dessus visés.

Le navire soupçonné peut également être remis à un bâtiment de guerre de la nation dont il a arboré les couleurs, si ce dernier consent à en prendre charge.

Art. 17. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à communiquer au Bureau Central le modèle-type des documents visés aux articles 12, 13, 14 et 15, ainsi qu'une liste détaillée des autorisations accordées suivant les prescriptions du présent chapitre, au fur et à mesure de leur délivrance.

Art. 18. — L'autorité devant laquelle le navire soupçonné aura été conduit procédera à une enquête complète selon ses lois et règlements nationaux, un officier du bâtiment capteur entendu.

S'il résulte de cette enquête que le pavillon a été illégalement arboré, le navire arrêté restera à la disposition du capteur et les responsables seront déférés aux tribunaux de ce dernier.

S'il est établi que le navire arrêté portait régulièrement son pavillon, mais qu'il se livrait à un transport irrégulier d'armes ou de munitions, les responsables seront déférés aux tribunaux de l'Etat dont le navire portait le pavillon. Le navire lui-même demeurera avec sa cargaison à la garde de l'autorité qui dirige l'enquête.

Art. 19. — Tout transport ou toute tentative de transport irrégulier, qui seront légalement constatés à la charge du capitaine ou du propriétaire d'un navire autorisé à porter le pavillon d'une des Puissances signataires ou ayant obtenu la licence prévue à l'article 15, entraîneront le retrait immédiat de cette autorisation ou de cette licence.

Les Hautes Parties Contractantes prendront les mesures nécessaires pour que leurs autorités territoriales ou leurs consuls envoient au Bureau central des copies certifiées de toute autorisation d'arborer leur pavillon dès qu'elle aura été accordée, ainsi que l'avis du retrait, dont ces autorisations auraient été l'objet. Elles s'engagent éga-

lement à communiquer audit Bureau des copies des licences prévues à l'article 15.

Art. 20. — Le commandant d'un bâtiment de guerre qui aurait arrêté un navire battant pavillon étranger doit, dans tous les cas, faire un rapport à son Gouvernement en indiquant les motifs qui l'ont fait agir.

Un extrait de ce rapport, ainsi qu'une copie du procès-verbal dressé par l'officier ou le sous-officier envoyé à bord du navire arrêté, seront, le plus tôt possible, expédiés au Bureau Central en même temps qu'au Gouvernement dont le navire arraisonné arborait le pavillon.

Art. 21. — Si l'autorité chargée de l'enquête conclut à l'irrégularité de l'arrêt et du déroutement ou des mesures imposées au navire arrêté, elle fixera le chiffre des indemnités dues. Si l'officier capteur ou les autorités auxquelles il ressortit, contestent les conclusions de l'enquête ou le montant de l'indemnité fixée, cette contestation sera soumise à un Tribunal arbitral, composé d'un arbitre désigné par le Gouvernement dont le navire portait le pavillon, d'un arbitre désigné par le Gouvernement auquel ressortit l'officier capteur et d'un surarbitre choisi par les deux arbitres ainsi désignés. Les deux arbitres seront choisis, autant que possible, parmi les fonctionnaires diplomatiques, consulaires ou judiciaires des Hautes Parties Contractantes. Ces désignations devront être faites dans le plus court délai possible et ne devront jamais porter sur des indigènes rétribués par les Hautes Parties Contractantes. Toute indemnité accordée sera versée à l'intéressé dans le délai maximum de six mois à dater de la décision.

La décision sera transmise au Bureau Central et au Secrétaire général de la Société des Nations.

## CHAPITRE V

### *Dispositions générales.*

Art. 22. — Les Hautes Parties Contractantes exerçant leur autorité sur les territoires situés dans les zones de prohibition spécifiées à l'article 6, s'engagent à prendre, chacune en ce qui la concerne, les mesures propres à assurer l'application de la présente Convention et, notamment, la poursuite et la répression des contraventions aux prescriptions qui y sont contenues.

Elles feront connaître ces mesures au Bureau Central et au Secrétaire général de la Société des Nations, auxquels elles indiqueront les autorités compétentes visées aux articles précédents.

Art. 23. — Les Hautes Parties Contractantes feront tous leurs efforts pour amener les autres Etats, membres de la Société des Nations, à adhérer à la présente Convention.

Cette adhésion sera signifiée, par la voie diplomatique, au Gouvernement de la République française et par celui-ci à tous les Etats signataires ou adhérents. Elle portera effet à dater du jour de la signification au Gouvernement français.

Art. 24. — Les Hautes Parties Contractantes conviennent que, s'il venait à s'élever entre elles un différend quelconque touchant l'application de la présente Convention et ne pouvant être réglé par voie de négociation, ce différend devra être soumis à un Tribunal d'arbitrage, conformément aux dispositions du Pacte de la Société des Nations.

Art. 25. — Toutes les dispositions des Conventions internationales d'ordre général antérieures, concernant les matières faisant l'objet de la présente Convention, seront considérées comme abrogées, en tant qu'elles lient entre elles les Puissances qui sont Parties à la présente Convention.

La présente Convention sera ratifiée le plus tôt possible.

Chaque Puissance adressera sa ratification au Gouvernement français, par les soins duquel il en sera donné avis à toutes les autres Puissances signataires.

Les ratifications resteront déposées dans les archives du Gouvernement français.

La présente Convention entrera en vigueur, pour chaque Puissance signataire, à dater du dépôt de sa ratification et, dès ce moment, cette Puissance sera liée vis-à-vis des autres Puissances ayant déjà procédé au dépôt de leurs ratifications.

Dès la mise en vigueur de la présente Convention, le Gouvernement français adressera une copie certifiée de celle-ci aux Puissances qui, en vertu des Traités de paix, se sont engagées à reconnaître et agréer ladite Convention et sont, de ce chef, assimilées aux Parties contractantes, et dont le nom sera notifié aux Etats adhérents.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires susnommés ont signé la présente Convention.

Fait à Paris, le dix septembre mil neuf cent dix-neuf, en un seul exemplaire qui restera déposé dans les Archives du Gouvernement de la République française et dont les expéditions authentiques seront remises à chacune des Puissances signataires.

## PROTOCOLE

Au moment de signer la Convention en date de ce jour sur le commerce des armes et des munitions, les Plénipotentiaires soussignés déclarent, au nom de leurs Gouvernements respectifs, qu'ils considéreraient comme contraire à l'intention des Hautes Parties Contractantes et à l'esprit de cette Convention que, en attendant l'entrée en vigueur de ladite Convention, une Partie Contractante prît quelque mesure qui serait en contradiction avec les stipulations de cette Convention.

Fait en un seul exemplaire à Saint-Germain-en-Laye, le dix septembre mil neuf cent dix-neuf.

## II

## Convention sur le régime des spiritueux en Afrique.

Les États-unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire Britannique, la France, l'Italie, le Japon et le Portugal,

Considérant qu'il importe de poursuivre, dans les parties de l'Afrique soumises à leur administration, la lutte entreprise contre les dangers de l'alcoolisme en soumettant les spiritueux à des droits de plus en plus élevés;

Considérant qu'il est nécessaire en outre de prohiber l'importation des boissons distillées, rendues plus spécialement dangereuses pour les populations indigènes par la nature des produits entrant dans leur composition ou par les facilités que leur faible prix de vente donne à leur diffusion;

Considérant, enfin, que les entraves mises à l'importation des spiritueux demeureraient sans effet, si, parallèlement, la fabrication des boissons distillées n'était sévèrement réglementée;

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires :

(Suit la liste des plénipotentiaires.)

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme,

Ont convenu des dispositions suivantes :

Article premier. — Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à appliquer les mesures restrictives du commerce des spiritueux, prévues ci-après, aux territoires qui sont ou seront soumis à leur autorité dans la totalité du continent africain, à l'exclusion de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de la Libye, de l'Egypte et de l'Union sud-africaine.

Les dispositions applicables au continent africain le seront également dans les îles situées à moins de 100 milles marins de la côte.

Art. 2. — L'importation, la circulation, la vente et la détention des alcools de traite de toute nature et des boissons, auxquelles sont mélangées ces sortes d'alcool, sont prohibées dans la zone visée à l'article 1er. Les gouvernements locaux intéressés détermineront respectivement la nomenclature des boissons distillées qui, sur leurs territoires, seront considérées comme devant être comprises sous cette dénomination. Ils s'efforceront d'arrêter une nomenclature et des mesures contre la fraude aussi uniformes que possible.

Art. 3. — Sont également interdites l'importation, la circulation, la vente et la détention des boissons distillées renfermant des essences ou des produits chimiques reconnus nocifs, tels que : thuyone, badiane, aldéhyde benzoïque, éthers salicyliques, hysope, absinthe.

Les gouvernements locaux intéressés s'efforceront également d'arrêter, d'un commun accord, la nomenclature des boissons dont il conviendra d'interdire l'importation, la circulation, la vente et la détention aux termes de cette disposition.

Art. 4. — L'importation des boissons distillées, autres que celles indiquées aux articles 2 et 3, sera soumise dans la zone visée à l'article 1er à un droit d'entrée dont le montant ne pourra être inférieur à 800 francs par hectolitre d'alcool pur, sauf pour les colonies italiennes où il ne pourra être inférieur à 600 francs.

Les Hautes Parties Contractantes interdiront l'importation, la circulation, la vente et la détention des spiritueux dans les régions de la zone visée à l'article 1er, où l'usage ne s'en est pas développé.

Il ne pourra être dérogé à la susdite prohibition que pour des quantités limitées destinées à la consommation des personnes non indigènes, et introduites sous le régime et dans les conditions déterminées par chaque gouvernement.

Art. 5. — La fabrication des boissons distillées de toute espèce est interdite dans la zone visée à l'article 1er.

L'importation, la circulation, la vente et la détention des alambics et de tous appareils ou portions d'appareils propres à la distillation des alcools et au repassage des eaux-de-vie et des esprits sont prohibées dans l'intérieur de la même zone, sous réserve des dispositions insérées à l'article 6.

Les dispositions qui font l'objet des deux alinéas précédents ne s'appliquent pas aux colonies italiennes; la fabrication des boissons distillées, autres que celles qui sont visées aux articles 2 et 3, y restera permise, à condition qu'elle soit grevée d'un droit d'accise égal au droit d'entrée fixé à l'article 4.

Art. 6. — Les restrictions imposées à l'importation, la circulation, la vente, la détention et la fabrication des boissons spiritueuses ne s'appliquent pas aux alcools pharmaceutiques destinés aux formations médicales ou chirurgicales ou aux pharmacies. Pourront, d'autre part, être autorisées l'importation, la circulation, la vente et la détention :

1° Des alambics d'essai, c'est-à dire des petits appareils, généralement utilisés pour les expériences de laboratoire, qui sont à chargement intermittent et dépourvus de tout organe de rectification ou de rétrogradation, et dont la chaudière n'a pas une capacité supérieure à un litre;

2° Des appareils ou portions d'appareils destinés à des expériences dans les établissements scientifiques;

3° Des appareils ou portions d'appareils employés à des usages déterminés, autres que la production des alcools, par les pharmaciens diplômés et par les personnes qui justifient de la nécessité de posséder un de ces appareils;

4° Des appareils nécessaires à la fabrication des alcools industriels, et employés par les personnes dûment autorisées, soumises pour cette fabrication au contrôle établi par les administrations locales.

L'autorisation nécessaire dans les cas prévus ci-dessus est accordée par l'administration locale du territoire où les alambics, appareils ou por-

tions d'appareils sont appelés à être utilisés.

Art. 7. — Un Bureau Central International, placé sous l'autorité de la Société des Nations, sera institué avec mission de réunir et de conserver les documents de toute nature échangés entre les Hautes Parties Contractantes, relativement à l'importation et à la fabrication des spiritueux dans les conditions visées par la présente Convention.

Chacune des Hautes Parties Contractantes publiera un rapport annuel indiquant les quantités de boissons spiritueuses importées ou fabriquées et les droits perçus en vertu des articles 4 et 5. Une copie de ce rapport sera envoyée au Bureau Central International et au Secrétaire général de la Société des Nations.

Art. 8. — Les Hautes Parties Contractantes conviennent que, s'il venait à s'élever entre elles un différend quelconque touchant l'application de la présente Convention et ne pouvant être réglé par voie de négociation, ce différend devra être soumis à un Tribunal d'arbitrage conformément aux dispositions du Pacte de la Société des Nations.

Art. 9. — Les Hautes Parties Contractantes se réservent, après un délai de cinq années, d'apporter, d'un commun accord, à la présente Convention les modifications dont l'utilité sera démontrée.

Art. 10. — Les Hautes Parties Contractantes feront tous leurs efforts pour obtenir l'adhésion à la présente Convention des autres Etats qui exercent leur autorité sur des territoires du continent africain.

Cette adhésion sera notifiée, par la voie diplomatique, au gouvernement de la République française et par celui-ci à tous les Etats signataires ou adhérents. Elle portera effet à dater du jour de la signification au gouvernement français.

Art. 11. — Toutes les dispositions des conventions internationales d'ordre général antérieures, concernant les matières faisant l'objet de la présente Convention, seront considérées comme abrogées, en tant qu'elles lient entre elles les Puissances qui sont Parties à la présente Convention.

La présente Convention sera ratifiée le plus tôt possible.

Chaque Puissance adressera sa ratification au gouvernement français, par les soins duquel il en sera donné avis à toutes les autres Puissances signataires.

Les ratifications resteront déposées dans les archives du gouvernement français.

La présente Convention entrera en vigueur, pour chaque Puissance signataire, à dater du dépôt de sa ratification et, dès ce moment, cette Puissance sera liée vis-à-vis des autres Puissances ayant déjà procédé au dépôt de leurs ratifications.

Dès la mise en vigueur de la présente Convention, le gouvernement français adressera une copie certifiée de celle-ci aux Puissances qui, en vertu des Traités de paix, se sont engagées à reconnaître et agréer ladite Convention et sont, de ce chef, assimilées aux Parties Contractantes, et dont le nom sera notifié aux Etats adhérents.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires susnommés ont signé la présente Convention.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le dix septembre mil neuf cent dix-neuf, en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives du gouvernement de la République française et dont les expéditions authentiques seront remises à chacune des Puissances signataires.

PROTOCOLE

Au moment de signer la Convention en date de ce jour sur le régime des spiritueux en Afrique, les Plénipotentiaires soussignés déclarent, au nom de leurs gouvernements respectifs, qu'ils considéreraient comme contraire à l'intention des Hautes Parties Contractantes et à l'esprit de cette Convention que, en attendant l'entrée en vigueur de ladite Convention, une Partie Contractante prit quelque mesure qui serait en contradiction avec les stipulations de cette Convention.

FAIT en un seul exemplaire à Saint-Germain-en-Laye, le dix septembre mil neuf cent dix-neuf.

## III

## Convention portant revision de l'Acte général de Berlin du 26 février 1885 et de l'Acte général et de la Déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890.

Les États-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et le Portugal,

Considérant que l'Acte général de la Conférence africaine, signé à Berlin le 26 février 1885, a eu pour objet essentiel de constater l'accord des Puissances, relativement aux principes généraux devant guider leur action commerciale et civilisatrice dans les régions mal connues ou insuffisamment organisées, d'un continent où sévissaient encore l'esclavage et la traite;

Considérant que le régime de la franchise d'entrée, instauré pour vingt ans par l'article 4 dudit Acte, a dû être modifié pour une période provisoire de quinze ans par la Déclaration de Bruxelles du 2 juillet 1890, et que, depuis lors, aucun accord n'est intervenu, malgré les dispositions desdits Actes ;

Considérant que les territoires intéressés sont actuellement placés sous des autorités reconnues, qu'ils sont dotés d'institutions administratives conformes aux conditions locales et que l'évolution des populations indigènes s'y poursuit progressivement;

Désireux d'assurer par des dispositions appropriées aux exigences modernes l'application des principes généraux de civilisation consacrés par les Actes de Berlin et de Bruxelles,

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires :
(Suit la liste des plénipotentiaires.)

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme,

Ont convenu des dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Les Puissances signataires s'engagent à maintenir entre leurs ressortissants respectifs et ceux des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention, une complète égalité commerciale dans les territoires placés sous leur autorité dans les limites indiquées à l'article 1er de l'Acte général de Berlin du 26 février 1885, avec la réserve prévue au dernier alinéa de cet article, rapporté dans l'Annexe ci-jointe.

ANNEXE

ARTICLE PREMIER DE L'ACTE GÉNÉRAL DE BERLIN DU 26 FÉVRIER 1885.

Le commerce de toutes les nations jouira d'une complète liberté :

1. Dans tous les territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents. Ce bassin est délimité par les crêtes des bassins contigus, à savoir : notamment les bassins du Niari, de l'Ogowé, du Schari et du Nil, au Nord; par la ligne de faîte orientale des affluents du lac Tanganyka à l'Est; par les crêtes des bassins du Zambèze et de la Logé au Sud. Il embrasse, en conséquence, tous les territoires drainés par le Congo et ses affluents, y compris le lac Tanganyka et ses tributaires orientaux.

2. Dans la zone maritime s'étendant sur l'océan Atlantique depuis le parallèle situé par 2°30 de latitude sud jusqu'à l'embouchure de la Logé.

La limite septentrionale suivra le parallèle situé par 2° 30, depuis la côte jusqu'au point où il rencontre le bassin géographique du Congo, en évitant le bassin de l'Ogowé, auquel ne s'appliquent pas les stipulations du présent Acte.

La limite méridionale suivra le cours de la Logé jusqu'à la source de cette rivière et se dirigera de là vers l'Est jusqu'à la jonction avec le bassin geographique du Congo.

3. Dans la zone se prolongeant à l'Est du bassin du Congo, tel qu'il est délimité ci-dessus, jusqu'à l'océan Indien, depuis le cinquième degré de latitude Nord jusqu'à l'embouchure du Zambèze au Sud ; de ce point la ligne de démarcation suivra le Zambèze jusqu'à 5 milles en amont du confluent du Shiré et continuera par la ligne de faîte séparant les eaux qui coulent vers le lac Nyassa des eaux tributaires du Zambèze pour rejoindre enfin la ligne de partage des eaux du Zambèze et du Congo.

Il est expressément entendu qu'en étendant à cette zone orientale le principe de la liberté commerciale, les Puissances représentées à la Conférence ne s'engagent que pour elles-mêmes et que ce principe ne s'appliquera aux territoires appartenant actuellement à quelque Etat indépendant et souverain, qu'autant que celui-ci y donnera son consentement. Les Puissances conviennent d'employer leurs bons offices auprès des Gouvernements établis sur le littoral africain de la mer des Indes afin d'obtenir ledit consentement et, en tout cas, d'assurer au transit de toutes les nations les conditions les plus favorables.

ART. 2 — Les marchandises appartenant aux ressortissants des Puissances signataires et des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention, auront libre accès à l'intérieur des régions visées à l'article 1er. Aucun traitement différentiel ne pourra être imposé à ces marchandises, à l'entrée ou à la sortie, le transit demeurant exempt de tous droits, taxes ou redevances autres que ceux perçus pour services rendus.

Les navires battant pavillon d'une desdites Puissances auront également accès à tout le littoral et à tous les ports maritimes des territoires énumérés à l'article 1er; aucun traitement différentiel ne pourra leur être imposé.

Sous réserves de ces dispositions, les Etats intéressés conservent le droit de fixer librement les règles et les tarifs de douane ou de navigation applicables sur leurs territoires.

ART. 3. — Sur les territoires visés à l'article 1er et soumis à l'autorité de l'une des Puissances signataires, les ressortissants de ces Puissances ou des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention, jouiront indistinctement et sous la seule réserve des restrictions nécessaires au maintien de la sécurité et de l'ordre publics, tant pour la protection de leurs personnes et de leurs biens que pour l'acquisition et la transmission de leurs propriétés mobilières et immobilières et pour l'exercice de leur profession, du même traitement et des mêmes droits que les ressortissants de la Puissance exerçant son autorité sur le territoire.

ART. 4. — Chaque Etat conserve le droit de disposer librement de ses biens et d'accorder des concessions pour l'exploitation des richesses naturelles du territoire, mais toute réglementation relative à ces objets ne pourra comporter aucun traitement différentiel entre les ressortissants des Puissances signataires et des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention.

ART. 5. — La navigation du Niger, de ses embranchements et issues, et de tous les fleuves, de leurs embranchements et issues coulant sur les territoires visés à l'article 1er, ainsi que la navigation des lacs situés sur ces territoires, sera, sous réserve des dispositions du présent chapitre, entièrement libre, aussi bien pour les navires de commerce que pour le transport des marchandises et des voyageurs.

Les bateaux de toute nature appartenant aux ressortissants des Puissances signataires et des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention, seront traités, sous tous les rapports, sur le pied d'une parfaite égalité.

ART. 6. — La navigation ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance basée sur le seul fait de la navigation.

Elle ne subira aucune obligation d'échelle, d'étape, de dépôt, de rupture de charge ou de relâche forcée

Il ne sera établi sur les navires aucun péage maritime ni fluvial, basé sur le seul fait de la navigation, ni aucun droit de transit sur les marchandises qui se trouvent à bord. Pourront seuls être perçus des taxes ou droits qui auront le caractère de rétribution pour services rendus à la navigation même. Les tarifs de ces taxes ou droits ne comporteront aucun traitement différentiel.

ART. 7. — Les affluents des fleuves et des lacs

visés à l'article 5 seront soumis, à tous égards, au même régime que les fleuves ou les lacs, dont ils sont tributaires.

Les routes, chemins de fer ou canaux latéraux, qui pourront être établis dans le but spécial de suppléer à l'innavigabilité ou aux imperfections de la voie fluviale sur certaines sections des fleuves et des lacs visés à l'article 5, de leurs affluents, de leurs embranchements et issues, seront considérés, en tant que moyens de communication, comme des dépendances de ces fleuves et lacs, et seront également ouverts au trafic des ressortissants des Puissances signataires et des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention.

Il ne pourra être perçu sur ces routes, chemins de fer et canaux que des péages qui devront être calculés en tenant compte des dépenses de construction, d'entretien et d'administration, ainsi que du bénéfice équitable dû à l'entreprise. Le taux en devra être maintenu rigoureusement égal pour tous les ressortissants des Puissances signataires et pour ceux des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention.

Art. 8. — Chacune des Parties signataires demeurera libre d'établir les règlements qu'elle jugera utiles pour assurer la sécurité et le contrôle de la navigation, étant entendu que ces règlements devront tendre à faciliter autant que possible la circulation des navires de commerce.

Art. 9. — Dans la section des fleuves et de leurs affluents, ainsi que sur les lacs, dont l'utilisation n'est pas nécessaire à plusieurs Etats riverains, les Gouvernements exerçant l'autorité resteront libres, pour le maintien de la sécurité et de l'ordre publics, et pour les autres nécessités de l'œuvre civilisatrice et coloniale, d'établir tel régime que de besoin ; mais la réglementation ne pourra comporter aucun traitement différentiel entre les navires ou entre les ressortissants des Puissances signataires et des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention.

Art. 10. — Les Puissances signataires reconnaissent l'obligation de maintenir, dans les régions relevant de leur autorité, l'existence d'un pouvoir et de moyens de police suffisants pour assurer la protection des personnes et des biens et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit.

Art. 11. — Les Puissances signataires exerçant des droits de souveraineté ou une autorité dans les territoires africains, continueront à veiller à la conservation des populations indigènes, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles ; elles s'efforceront, en particulier, d'assurer la suppression complète de l'esclavage sous toutes ses formes et de la traite des Noirs, sur terre et sur mer.

Elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, les institutions et les entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées par les ressortissants des autres Puissances signataires et des Etats, membres de la Société des Nations, qui adhéreront à la présente Convention, qui tendront à conduire les indigènes dans la voie du progrès et de la civilisation. Les missions scientifiques, leur matériel et leurs collections seront également l'objet d'une sollicitude spéciale.

La liberté de conscience et le libre exercice de tous les cultes sont expressément garantis à tous les ressortissants des Puissances signataires et à ceux des Etats, membres de la Société des Nations, qui deviendront parties à la présente Convention. Dans cet esprit, les missionnaires auront le droit d'entrer, de circuler et de résider sur le territoire africain, avec faculté de s'y établir pour poursuivre leur œuvre religieuse.

L'application des dispositions prévues aux deux alinéas précédents ne comportera pas d'autres restrictions que celles qui seront nécessaires au maintien de la sécurité et de l'ordre publics ou qui résulteront de l'application du droit constitutionnel de chacune des Puissances exerçant l'autorité dans les territoires africains.

Art. 12. — Les Puissances signataires conviennent que, s'il venait à s'élever entre elles un différend quelconque touchant l'application de la présente Convention et ne pouvant être réglé par voie de négociation, ce différend devra être soumis à un Tribunal d'arbitrage conformément aux dispositions du Pacte de la Société des Nations.

Art. 13. — Sauf les stipulations visées à l'article 1er de la présente Convention, l'Acte général de Berlin du 26 février 1885, et l'Acte général de Bruxelles du 2 juillet 1890, ainsi que la Déclaration en date du même jour, seront considérés comme abrogés, en tant qu'ils lient entre elles les Puissances qui sont parties à la présente Convention.

Art. 14. — Pourront adhérer à la présente Convention les Etats qui exercent l'autorité sur des territoires africains et les autres Etats, membres de la Société des Nations, qui étaient parties soit à l'Acte de Berlin, soit à l'Acte de Bruxelles ou à la Déclaration y annexée. Les Puissances signataires feront tous leurs efforts pour obtenir l'adhésion de ces Etats.

Cette adhésion sera signifiée, par la voie diplomatique, au Gouvernement de la République française, et par celui-ci à tous les Etats signataires ou adhérents. Elle portera effet à dater du jour de sa signification au Gouvernement français.

Art. 15. — Les Puissances signataires se réuniront à l'expiration d'une période de dix ans, à dater de la mise en vigueur de la présente Convention, pour apporter à celle-ci les modifications que l'expérience aura rendues nécessaires.

La présente Convention sera ratifiée le plus tôt possible.

Chaque Puissance adressera sa ratification au Gouvernement français, par les soins duquel il en sera donné avis à toutes les autres Puissances signataires.

Les ratifications resteront déposées dans les archives du Gouvernement français.

La présente Convention entrera en vigueur,

pour chaque Puissance signataire, à dater du dépôt de sa ratification et, dès ce moment, cette Puissance sera liée vis-à-vis des autres Puissances ayant déjà procédé au dépôt de leurs ratifications.

Dès la mise en vigueur de la présente Convention, le Gouvernement français adressera une copie certifiée de celle-ci aux Puissances qui, en vertu des Traités de Paix, se sont engagées à reconnaître et agréer ladite Convention et dont le nom sera notifié aux Etats adhérents.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires susnommés ont signé la présente Convention.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le dix septembre mil neuf cent dix-neuf, en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives du Gouvernement de la République française et dont les expéditions authentiques seront remises à chacune des Puissances signataires.

---

# LES OPÉRATIONS GLAOUA

## EN PAYS AÏT-ATTA

(Décembre 1918 à Février 1919)

*D'après un rapport du général de Lamothe.*

---

En octobre 1918, toutes les tribus à l'Est de l'oued Dadès et du Draa se sont, soit de gré, soit de force, ralliées à la cause du chérif Moha Nifrouten, resté maître du Tafilalet, et lui envoient des contingents. La totalité des Aït-Atta, sauf une partie des Aït-Ounir, lui est acquise. Au Todgha, le parti makhzen, énergiquement maintenu par les représentants des Glaoua, *El Hadj Mehdi Naciri* et le *cheikh Ali de Timrirt*, résiste malgré son isolement. Les districts Aït-Atta du Draa moyen et du Dadès ont suivi le parti adopté par leur confédération. Dans les autres cantons, la dissidence gagne du terrain, bien qu'efficacement combattue par les centres maghzen de Tamgrout, de Beni-Zouli, de Tamnougalt, d'Imassine. Les Imghane et les Mgoura, très travaillés par les partis d'Ahansal et de Si Hocein Ontemga, commencent à être ébranlés. Enfin, dans le djebel Tifernin, un aventurier, Moulay el Hadj vient de proclamer El Hiba. Traqué, poursuivi par Si Hamman Glaouï, il s'est enfui vers le Nord, mais l'effervescence n'est pas encore éteinte.

*L'intervention des Glaoua est décidée au milieu de décembre 1918.* Ils doivent être à même d'agir efficacement au Dadès, et, si possible, au Todgha resté îlot makhzen dans la deuxième quinzaine de janvier, facilitant ainsi les opérations que la colonne de Bou-Denib entama dès le 12 janvier contre les contingents de Si Moha Nifrouten qui bloquent nos postes de Rich, Ksar-es-Souk et Erfoud.

Le délai imposé est court, mais l'intelligente activité d'El Hadj Thami et de Si Hammou y supplée et sait résoudre des problèmes qui auraient effarouché le meilleur chef d'état-major.

Le noyau de la harka qu'ils lèvent comprend 800 cavaliers Glaoua, Mesfioua, Touggana, Oultona, et 8.000 fantassins dont 4.000 armés de fusils à tir rapide. A ces chiffres, il faut ajouter les garnisons des postes d'étapes entre Ouarzazat et le Todgha et les escortes des convois. Au total, les effectifs mobilisés atteindront environ 15.000 fusils, tous, sauf une partie des cavaliers et 100 hommes de la milice de Marrakech, levés sur le versant sud de l'Atlas.

Les ressources du pays étant à peu près nulles, il faut prévoir le ravitaillement des hommes et des animaux et l'organisation de nombreux convois qui sillonneront toutes les routes du commandement Glaoua.

Nous nous bornons à fournir 3 canons de montagne (2 de 80, 1 de 75 Schneider), 250 fusils, 600 obus, 250.000 cartouches; le personnel indigène et les cadres strictement nécessaires pour assurer le service des pièces et le fonctionnement d'un groupe sanitaire mobile.

Le général de Lamothe, escorté par un escadron de spahis sénégalais, se rend dans le Ouarzazat à l'Ouest du moyen Draa afin d'être plus à portée des événements. Taourirt, de l'Ouarzazat, est fixé comme lieu de rassemblement pour les contingents de l'Ouest. Ceux des tribus de l'Est rallieront la mehalla au point de son itinéraire le plus voisin de leur territoire. La neige, qui pendant la première semaine de janvier rend impraticables tous les chemins de la montagne, retarde de quelques jours la mise en marche de la harka qui quitte Taourirt le 12 janvier 1919.

Entre l'Ouarzazat et le Dadès, aucune difficulté sérieuse à redouter. L'influence des Glaoua a, dans cette région, des racines trop profondes pour y être mise en échec. El Hadj Thami et Si Hammou y sont déjà très populaires et bénéficient d'ailleurs de l'immense prestige qu'y possédait Si Madani. Par des mariages habiles, ce dernier avait su peu à peu assurer à son parti l'appui des principaux notables de la région.

Aussi, dès notre arrivée à Taourirt, les gens de Tifernin font leur soumission. Les Imghan et les Mgouna, quoique plus divisés, ne tardent pas à s'exécuter. Le lef important du chérif Moulay Lhassen d'Imassin nous est acquis d'avance. Le vieux marabout de Ghessat Sidi el Yazid, beau-père de Si Madani, voit les plus compromis solliciter sa protection; enfin, le chérif Moulay Abd el Melek, chef de la branche aînée des Chorfas d'Imassin, jusqu'alors intransigeant, se résigne à envoyer son hommage de sa zaouïa des Aït-Yahia du Dadès. Dans le moyen Draa, le caïd Ali des Mezzuita dépêche ses frères pour prendre le mot d'ordre au Ouarzazat. De Tamgrout, le mokaddem Naciri Sidi Ahmed mène une active propagande makhzen.

La harka se présente le 12 aux Aït-Delal. Elle séjourne les 13, 14 et 15 dans les Skoura. Le 16,

elle est à Imassin; le 17, elle atteint sans incident Taourirt des Arba-Mia du Dadès.

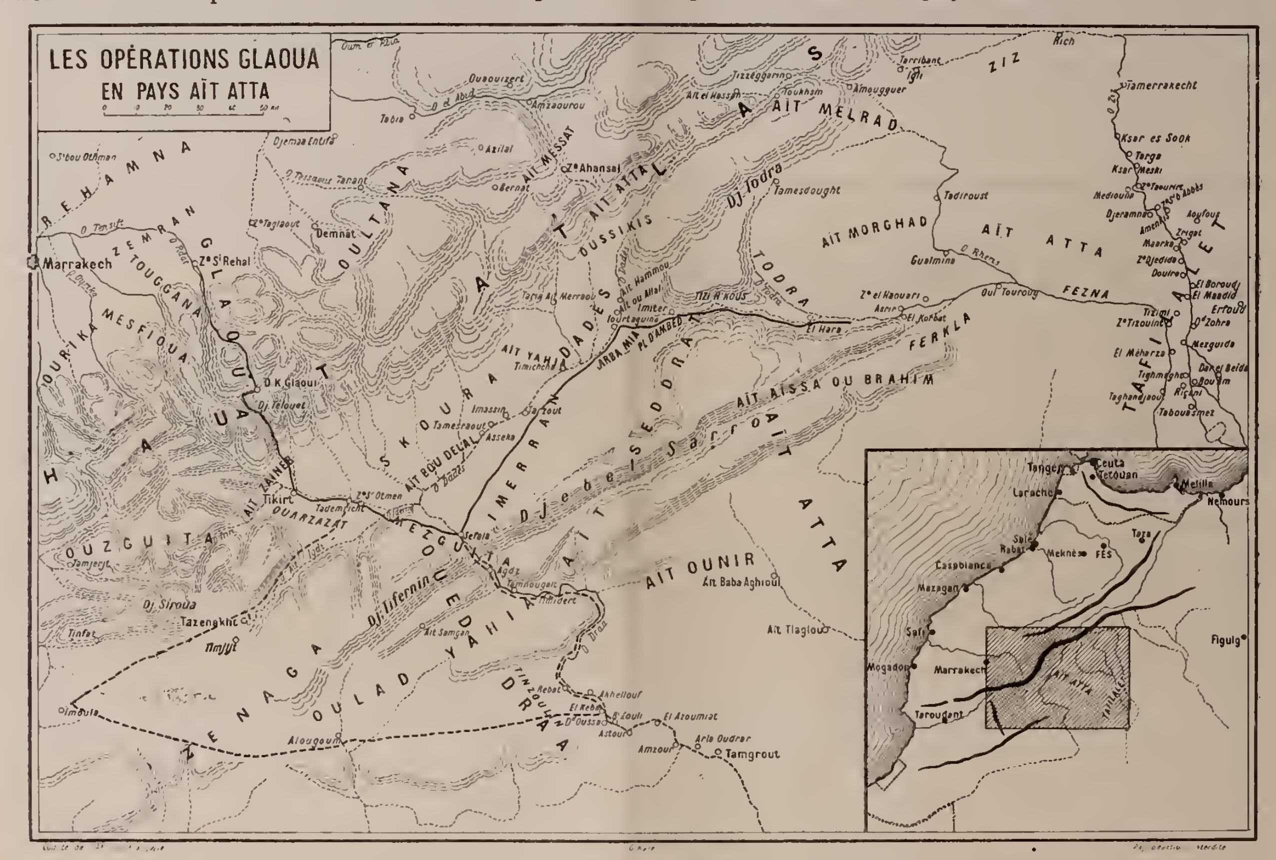
Bref, la situation sur la rive droite du moyen Draa paraît satisfaisante. La harka va pouvoir passer l'oued et marcher du Draa sur le Todhra. C'est la seconde étape, à la fois la plus délicate et la plus dangereuse. Il s'agit en effet de s'éloigner à plus de 400 kilomètres des bases au Nord de l'Atlas, dans une région presque désertique, dépourvue de ressources et pour la majeure partie acquise à nos ennemis.

Dans le pays, à l'Est du Draa, la vie se concentre sur les bords de quelques oueds permanents. Là, les kasbahs sont tellement rapprochées les unes des autres que leur ensemble donne parfois

L'autorité est entièrement exercée par les djemaas.

En temps de paix, le cheikh qui les préside est presque toujours un pauvre hère qui souvent ne fait même pas partie de la liste des notables. En le choisissant autrement, on craindrait qu'il n'arrivât à peser sur les décisions de la djemaa et à lui imposer les siennes. En temps de guerre, ou dans les circonstances graves, on désigne au contraire un homme influent et capable de conduire la fraction et de soutenir ses intérêts.

Dans quelques fractions, le chef est héréditaire, mais il reste contrôlé par la djemaa, sans laquelle il ne peut rien décider. Ce serait d'ailleurs chose impossible dans un pays berbère de vouloir ad-




la sensation d'une ville. Les terres de culture bordent les deux rives des oueds enserrant d'étroits jardins admirablement cultivés à la pioche, mais bien insuffisants pour satisfaire aux besoins d'une population extraordinairement dense.

Ces oasis forment de longues lignes vertes de 200 à 1.000 mètres de large qui se prolongent sur 30, 40 kilomètres et souvent davantage. Entre ces lignes surpeuplées, c'est le désert, le khela uniforme, sans eau et sans végétation, où pousse cependant après la pluie une herbe salée recherchée par les troupeaux, mais la pluie est rare. Lors de notre passage au Todghra, elle n'a pas tombé une seule fois depuis six ans.

Les tribus se sont réparti les rares cantons où la vie est possible. Elles les habitent avec une densité formidable, et l'on conçoit quels inextricables conflits soulèvent à chaque instant les questions d'eau, de propriété, etc...

ministrer et gouverner sans avoir l'opinion publique avec soi; toute la science des chefs consiste à inspirer et diriger cette opinion. Si Madani y excellait.

La grande tribu des Aït-Atta domine tout le territoire qui s'étend du Draa jusqu'au Ziz. Au Sud, son influence s'étend sans limites par delà le djebel Sagho. Au Nord, elle franchit les pentes de l'Atlas et sème ses kasbahs jusqu'à Bernat, jalonnant une ligne continue derrière la montagne d'Ahansal jusqu'aux Aït-Atta N'Oumalou. Par droits de conquêtes ou par achats elle a acquis des terrains au Dadès, au Draa, au Todgha, au Tafilalet. Elle tient toutes les communications de l'Est à l'Ouest, depuis l'oued El Abid jusqu'aux plaines qui s'étendent au Sud du Sagho.

Sur cet immense espace, ses fractions se sont dispersées, se mêlant les unes aux autres, se chevauchant, tout en conservant leur autonomie et

individualité. Cependant, d'une manière générale, on peut admettre que les Aït-Ounir, les Aït-ou-Allal, les Aït-Alouan, les Aït-Isfoul et les Aït-Ouahlim regardent à l'Ouest vers le Dadès et le Draa, tandis que les Aït-Khebbadj, les Aït-Oumbegui, sont attirés à l'Est vers le Tafilalet et le Ziz.

Les fractions de l'Ouest ont de vieilles alliances avec les Glaoua de Telouet et font partie de son lef. Elles ont toujours fourni les escortes des hérauts d'armes Glaoua qui allaient proclamer au delà du Draa les dahirs chérifiens obtenus par leurs maîtres. Mais ces liens s'étaient relâchés sous l'influence de la propagande menée depuis le commencement de la guerre par les agents turco-allemands. Ils avaient achevé de se rompre quand la confédération se rallia à Moha Nifrouten.

La route du Todgha, dès qu'elle a gravi les pentes abruptes de la rive gauche et de l'oued Dadès, s'engage dans la plaine désertique d'Ahbeb. A partir d'Imiter, qui dresse ses kasbahs rébarbatives à peu près à mi-chemin entre le Dadès et le Todgha, dans le paysage le plus désolé du monde, elle suit, jusqu'au Tizi-N'Kous, un couloir facile à défendre, propice aux surprises, dominé et pris de flanc par le djebel Sagho au Sud, les contreforts du Haut-Atlas au Nord. Le pays entre Dadès et Todgha a, pour les Aït-Atta qui en sont les propriétaires, une importance considérable, car il est sillonné par les grandes voies de leur transhumances périodiques. Il établit ainsi la jonction entre leurs groupes du Sud et ceux qui sont fixés sur les pentes du grand Atlas. Une réaction de leur part était donc possible, il fallait la prévoir et écarter tous risques, si minimes soient-ils, d'un échec qui eût été irréparable.

Elle ne pouvait, il est vrai, avoir la même violence que s'il s'était agi de combattre nos propres troupes. Contre les saints personnages qui entouraient les Glaoua, contre les Glaoua eux-mêmes dont l'orthodoxie et la piété sont notoires, malgré l'épithète de neçara que leurs adversaires ajoutent volontiers à leur nom, l'argument de la guerre sainte faisait long feu.

D'autre part, l'intervention d'El Hadj Thami et de Si Hammou dans un pays qui fait depuis longtemps partie intégrante de leur commandement, apparaissait comme un acte légitime, comme une obligation même envers leurs administrés et non pas comme une menace et une agression. Enfin, le passé était, surtout pour les Aït-Atta, un sûr garant que leurs vieux alliés ne leur enlèveraient pas la possibilité de vivre et que les Glaoua « portiers de l'Atlas » laisseraient encore à leurs caravanes et à leurs troupeaux la liberté nécessaire.



DAR CAÏD-GLAOUI (TELOUET)

Nous avons vu plus haut qu'à la suite des événements du Tafilalet, la presque totalité des Aït-Atta s'était ralliée à Moha Nifrouten; les Aït-Ounir, seuls, étaient en partie restés fidèles aux lefs Glaoua. Le 10, à Ouarzazat, des délégations venaient affirmer le loyalisme de ce khoms.

Dans les autres fractions, les Glaoua avaient conservé des relations et des intelligences, mais leurs partisans submergés dans l'ambiance générale avaient dû faire chorus. Ils n'en existaient pas moins, et l'approche de la mehalla allait leur permettre de relever la tête.

Le 12 janvier, par des lettres datées de la mehalla du Tafilalet, le cheikh El Hadj Faska d'Imiter exprimait que le reste des Aït-Ounir et les Aït-Ou-Allal du moyen Draa avaient complètement rompu avec l'agitateur.

D'un autre côté, au Todgha, le parti makhzen,

sûr désormais d'être secouru, redoublait d'activité et avait recouvré la majeure partie de ses adhérents. Les Hartani d'El Harra, dont Moha Nifrouten avait épousé une fille, et les ksours Aït-Atta d'aval persistaient cependant dans leur hostilité. On savait que le marabout Sidi Ali, moqqadem de la Zaouïa de Sidi el Haouari du Ferkla et chef de l'ordre des Darkaoua au Sahara, s'était brouillé avec Moha Nifrouten, auquel il reprochait ses exactions et sa cruauté (1). Les Glaoua, qui ont des affinités avec les Derkaoua, en profitèrent pour sonder le moqqadem. Il répondit avec empressement et déférence, se déclarant à la disposition du Makhzen.

Dès les premières étapes de la harka, les fractions Aït-Atta s'étaient hâtées de rappeler leurs contingents, décongestionnant le front du Tafilalet; au Sud les renforts recrutés par Si Moha Nifrouten au M'Hammid et aux Ktaoua avaient été retenus ou avaient rebroussé chemin.

Une forte harka d'Aït-Atta, commandée par un khalifa de Maha Nifrouten, se porta entre le Ferkla et le Todgha dans le but d'occuper la dernière oasis avant l'arrivée des forces makhzen et de nous couper de Sidi Ali ben el Haouari.

Le 16, les dissidents attaquaient le souktnin de Timrirt. Ils y furent durement reçus. Après un combat qui se prolongea jusqu'au lendemain, ils furent chassés avec des pertes sensibles.

En se retirant, ils essayèrent d'enlever la zaouïa de Sidi el Haouari. Mais les Aït-Melrad accoururent autour de leur seigneur religieux, repoussèrent les assaillants qui parvinrent cependant à brûler les portes de la zaouïa. Ce sacrilège n'eut d'autre résultat que d'exaspérer le marabout et de le confirmer dans ses intentions.

Dans le Sagho et dans l'Oussikis, on se remuait beaucoup. On tenait réunions sur réunions et les idées de résistance paraissaient l'emporter. Moha Ahansali annonçait l'arrivée de renforts. Les Aït-bou-lknifen d'Imiter, revenant sur une première décision, se décidaient à défendre le défilé que commandent leurs kasbahs.

Ces nouvelles déterminèrent El Hadj Thami à suspendre un instant sa marche et à stationner aux Arbs-Mia, les 18 et 19 janvier. Le délai au cours duquel il recueillit la soumission des ksours Aït-Atta riverains du fleuve lui permit d'éclairer la situation. Un ultimatum, qui ne comportait ni discussion ni réplique, fut envoyé aux Ahel-Imiter. Cela suffit pour les amener à résipiscence.

Le 20, leur djemaa conduite par El Hadj Faska se présentait au camp établi aux Aït-ou-Zin à l'entrée de la plaine d'Ahbed.

Le 21, quelques centaines de fantassins hâtivement envoyés par le Hansali arrivèrent à Imiter, au moment même où y déferlaient les vagues de la mehalla. Jugeant à juste titre qu'il n'y avait rien à faire, ils regagnèrent leurs montagnes, non sans laisser quelques-uns des leurs embusqués dans les rochers pour dévaliser les isolés.

Le 22, la mehalla recevait à Timrirt du Todgha un accueil enthousiaste de la presque totalité des populations de l'oasis. Seuls, quelques ksours de l'aval et parmi eux El Harra ne s'étaient pas présentés. Un délai de vingt-quatre heures leur fut signifié pour faire leur soumission.

Se fiant aux promesses et aux assurances qu'ils avaient reçues, les chefs makhzen comptaient que cette mise en demeure appuyée par une démons-



KASBA DE SI MHAMMED (TELOUET)

(1) Si Hamadi est moqqadem de la zaouïa d'Ouarzazat. Si Madani était particulièrement bienveillant pour l'Ordre. Sidi Ali a lui-même longtemps habité Marrakech où il a encore ses enfants.

tration dans l'oasis décidée pour le 24, suffirait à les amener à composition.

Mais leurs contingents, en arrivant entre les deux ksours d'El Harra à gauche et d'Ilenchan à droite, furent violemment attaqués sur deux flancs. Après un moment de confusion causé par la surprise, la mehalla se ressaisit; Si Mohamed Glaoui, à la tête du contingent de la tribu Glaoua, enleva d'assaut en un tour de main Ilenchan.

A gauche, les hautes murailles d'El-Harra défiaient l'escalade, et l'artillerie dut intervenir; trente-neuf coups de canon ouvrirent une brèche dans un des bastions. L'assaut fut donné, et déjà nos partisans pénétraient dans la forteresse quand elle arbora le drapeau blanc et envoya un taureau de targuiba.

L'aman fut accordé. Le combat avait duré quatre heures et nous coûtait 3 hommes et 2 chevaux tués, 17 hommes et 18 chevaux blessés. L'adversaire avait perdu 64 tués et un nombre inconnu de blessés.

Le 29, escorté jusqu'à Imassine par Si Hamadi, mokaddem de la zaouïa d'Ouarzazat, au delà par les contingents des Aït-Zineb et d'Ouarzazat, et par Moulay Lhassen, le général de Lamothe pouvait rejoindre la harka, le 2 février, au Todgha. On apprenait en même temps la nouvelle du succès remporté le 31 janvier par la colonne de Boudenib au Tizimi, et l'attentat commis sur la personne de Sidi Ahmed ben Boubeker, mokkadem de la grande zaouïa Naciria de Tamgrout, traîtreusement assassiné par six Aït-Atta à la solde de Moha Nifrouten.

Sidi Ali ould el Arabi el Haouari, mokaddem de la zaouïa Derkaoua du Ferkla, se présentait à Timghirt et y convoquait, pour y mettre à la disposition des chefs makhzen, 1.500 fusils de ses partisans qui rejoignirent le 26. Enfin, il décidait d'attendre au Todgha l'arrivée du général de Lamothe.

L'ancien caïd l'Arbi d'Asserir, encore suspect, se présentait au camp de la harka et pouvait y être retenu sans inconvénient.

La liberté des communications fut assurée vers l'Ouest par des postes placés au Kous et à Imiter. Mais il fut entendu, qu'après le départ de la harka, elle serait maintenue par les Aït-Atta, responsables de leur territoire.

Les mouvements de ralliement au Makhzen avaient continué dans cette tribu et de nouvelles adhésions avaient été reçues. Les Ahel-Touroug du Sud-Est du Ferkla, certaines fractions des Aït-Aïssa ou Brahim, d'autres contingents habitant le Sagho avaient annoncé leur prochaine venue. Le cheikh El Moghi était aussi attendu.

Malheureusement des bruits défavorables concernant l'état des affaires au Tafilalet n'avaient pas tardé à circuler. On atténuait l'importance de l'échec subi par le chérif le 31 janvier et on le dépeignait revenu à Bou-Aam « plus puissant que jamais ». Deux rassemblements se formèrent, l'un au Nord, à l'instigation de Moha Ahansali, comprenant des Aït Ishaet quelques Aït-Ougoudid; le second où se trouvait El Moghi dans le djebel Sagho au Sud de Timatriouine.

Pendant ce temps, le travail politique s'achevait au Todgha. Le cheik Madani ould Si bou Raani N'Aït Igmour y fut installé comme khalifa.

Nous envisageâmes l'éventualité d'un raid jusqu'au Ferkla pour compléter les résultats acquis et asseoir solidement l'autorité de Sidi Ali. Mais, d'une part, le Ferkla est au delà de nos limites et nous étions dans l'indécision au sujet des mouvements et des projets de la colonne de Bou-Denib. D'autre part, une harka est un instrument fragile, délicat. Les chefs Glaoua avaient déjà fait un tour de force en conduisant la leur aussi loin. Leur demander plus était bien aléatoire et bien dangereux. Enfin, ils devaient encore aller dans le moyen Draa et l'on ne pouvait plus longtemps remettre l'opération, complément indispensable de celle en cours.



RAMACHOU

Le départ fut fixé au 15 février.

La veille, les dissidents du Sagho tentèrent de prendre pied sur les hauteurs du Kouz. Arrêtés par les gardes du col, ils furent pris à partie par des renforts venus de la harka sous les ordres de Si Hassi. Celui-ci les mena rondement, et, avec un allant et une bravoure que tout le monde put admirer, les conduisit jusque dans leurs montagnes. L'affaire nous coûtait 2 tués et 2 blessés. Les dissidents perdirent 9 tués.

Le 16, le convoi venait de traverser le Kouz et se rassemblait dans la plaine, à l'Ouest; nous

avions pris position sur les hauteurs dominant le col, quand furent signalés au Nord des groupes ennemis en mouvement.

La flanc-garde de droite fut bientôt aux prises avec eux, et la fusillade fut un moment assez vive, pour faire croire à un combat sérieux. Les étendards furent déployés; El Hadj Thami, le fusil à la main, était superbe à voir, partagé entre son tempérament de guerrier qui le poussait au premier rang et son devoir de grand chef.

Ce ne fut qu'une alerte; il y avait là environ 600 fusils qui furent facilement mis hors de cause et le gros du convoi et de la mehalla arriva à Imiter sans être inquiété.

Plus important fut l'engagement qu'eut à soutenir Si Hassi à l'arrière-garde. Il avait d'ailleurs reçu des instructions de ne pas éviter le combat et de chercher au contraire à infliger à l'ennemi une leçon sévère. Il refoula assez facilement le groupe du Nord reformé et renforcé après notre passage, mais le combat devint plus sérieux quand débouchèrent du Sagho les contingents Aït-Atta. Ils étaient surtout composés de fantassins et Si Hassi manœuvra de manière à les attirer dans la plaine, où ses cavaliers avaient l'avantage.

Vers 16 heures, El Hadj Thami le fit renforcer par Si Hammou. L'ennemi, complètement rompu, s'enfuit, et nous pûmes suivre du camp nos fantassins qui gravissaient sur ses talons les pentes escarpées du Sagho. Nos pertes furent légères, 3 blessés seulement. Les Aït-Atta accusèrent 18 tués et de nombreux blessés.

Leur armement comprenait un grand nombre de fusils 86; tous nos tués et nos blessés du 12 et du 13 le furent par des balles D.

Au retour, un incident se produisit encore aux Aït-Yahia. Là s'élève la zaouïa du chérif Moulay Abd el Malek, chef de la branche aînée des Chorfas d'Imassine.

Ce personnage était connu depuis longtemps pour son hostilité. En dernier lieu, il avait favorisé la fuite de Moulay el Hadj. Il avait, par lettre, protesté de ses bonnes intentions, mais avait refusé de se présenter, soit à El Hadj Thami, soit au général de Lamothe. Mis en demeure d'adopter une autre attitude, il envoya auprès du général ses deux fils, s'excusant de ne pas venir lui-même en raison de son grand âge, et offrant son hospitalité. Bon gré, mal gré, El Hadj Thami le fit quérir, tandis qu'il se répandait en objurgations contre les chrétiens.



TIGGIRT

Cet esclandre ne pouvait être toléré et Moulay Abd el Malek fut arrêté. L'exécution amena quelque émotion, vite calmée d'ailleurs, parmi ses sectateurs. Elle nous débarrassait d'un ennemi déclaré et faisait disparaître un centre de fanatisme et d'opposition. Le 20, la harka était aux ksours, d'où elle allait poursuivre sans incident l'organisation du moyen Draa.

Un habile travail politique mené parallèlement à l'action militaire eut pour objet : de reconstituer fortement l'autorité makhzen dans les oasis, surtout au Todgha, poste avancé à 50 kilomètres au milieu du territoire Aït-Atta; de garder et de contrôler aussi effectivement que possible la plaine d'Ambeb et le défilé d'Imiter de manière à assurer les communications entre le Dadès et le Todgha et à couper les dissidents du Sagho de ceux de l'Oussikis et de l'Atlas; de reconstituer le lef makhzen Aït-Atta, d'en faire un groupement solidaire, véritable tribu Naïba.

Au Dadès, l'organisation makhzen fut arrêtée dans deux réunions plénières, l'une aux Aït-Ouzin

le 22 janvier, l'autre à Amdnakh le 16 février. Elles réunirent les djemaas des Imghanes, de M'Gouna, des Aït-Sedrat, des Ahel-Dadès, des Aït-Atta du Dadès. Les chioukhs élus suivant la coutume ne pouvaient être révoqués pendant la durée de leur magistrature que par le Makhzen qui avait agréé leur élection.

En outre, on décida :

1° La destruction des blockhaus construits le long des séguias;

2° L'établissement d'un tour régulier d'irrigations;

3° L'interdiction de régler par les armes les conflits de ksar à ksar et de lef à lef et le recours obligatoire à l'arbitrage du khalifa makhzen et au-dessus de lui à celui du caïd ;

4° La sécurité et la libre circulation sur toutes les routes;

5° La responsabilité des fractions pour tout attentat commis sur le territoire.

Des réunions semblables réunirent les djemaas du Todgha et décidèrent des mesures analogues. En outre, il fut spécifié que, en raison de son rôle d'avant-poste, l'oasis serait jusqu'à nouvel ordre exempte de toute contribution en impôt.

Les djemaas des Aït-Atta ralliés, comprenant la totalité des Aït-Ounir, des Aït-ou-Allal, des Imsouffa et des fractions des Aït-Isfoul, Aït-Aïssa-ou-Brahim, Aït-Ouahlim, Aït-bou-Ikhnifren, résolurent de ne former qu'un groupement unique sous le commandement du cheikh Khouia Mimoun. Ce groupement était ouvert à tous ceux qui voudraient s'y rallier sous la condition qu'ils reconnaîtraient sans réserve l'autorité du Makhzen. Il s'engageait à maintenir l'ordre et la sécurité sur son territoire, particulièrement entre le Dadès et le Todgha et à placer à Imiter un détachement permanent dont l'effectif fut fixé par Si Hammou.

Les djemaas et chioukh locaux furent groupés et placés sous la direction de khalifas makhzen établis avec des garnisons permanentes dans les résidences qui parurent les plus propres à constituer des points d'appui et des centres politiques d'où l'on puisse maintenir les populations soumises et agir sur les tribus dissidentes.

Les points choisis furent : Timrirt au Todgha, les Aït-Hammou au Dadès, Beni-Zouli dans le Tinzoulin.

Le khalifa du Todgha reçut pour mission de s'occuper des Aït-Atta du versant nord du Sagho et des fractions Aït-Morghad du haut oued Todgha, et fut spécialement chargé de maintenir la liaison avec le Ferkla et Sidi Ali el Haouari.



L'OUED DADÈS

Le khalifa du Dadès se vit attribuer les tribus dissidentes de l'Oussikis et de l'Atlas avec la surveillance spéciale de la propagande d'Ahansal.

Ces deux fonctionnaires devaient recevoir les instructions du chérif Moulay Hassen, naïb supérieur du Makhzen, chargé de la direction politique dans les régions Todgha, Dadès, Imghane et M'Gouna.

Le khalifa du Draa, ultérieurement placé dans la kasbah Glaoua restée vide depuis l'assassinat de Abderrahman el Mezouari, agirait d'accord avec le moqqadem de Tamgrout sur les Aït-Atta de Tazarin et du Sagho.

Le ralliement de Sidi Ali el Haouari et la venue à Timrirt des djemaas du Ferkla, nous a permis enfin de tenter également au Ferkla un essai d'organisation.

Sidi Ali a été agréé comme représentant du Makhzen ayant la direction politique du pays en employant sa très grande influence à faire pro-

gresser la cause du Makhzen. Les djemaas : Aït-Amor-ou-Mansour, Aït-N'Hammed, Aït-Irbiben, Aït-Youb, Aït-Kraad Ikhsan, Aït-ou-Zin (au Gheris), Aït-Asserir, ont désigné avec son agrément leurs chioukhs et deux personnages, Mohamed ou Assa N'Aït ben Yahia et Hammou ou Ali, ont été choisis pour être ses khalifas et ses intermédiaires, le premier vis-à-vis des Aït-Morghad et des Aït ou-Zin du Gheris, le second vis-à-vis des Ahel-Asserir.

De plus la convention passée entre Todgha et Ferkla doit assurer la communication entre les deux oasis et leur appui mutuel contre les agressions des dissidents.

Il est bien évident que cette organisation faite en dehors de nos limites et de la zone d'influence de nos chefs indigènes n'a pas la solidité de celle établie à l'Ouest.

Elle repose tout entière sur Sidi Ali. La nature purement religieuse de son autorité l'oblige à des concessions et à des compromissions qu'ignorent les chefs politiques comme les Glaoua. La baraka est chose fragile, surtout mise à notre service.

Sidi Ali est d'ailleurs dans une position assez difficile, il est isolé au Ferkla, coupé du Fezna et du Ziz par la forteresse Aït-Atta d'El-Touroug au Nord. Les Aït-Haddidou, pourtant ses serviteurs, lui reprochent son refus de les assister contre nous. Au Ferkla même, il est en butte à l'opposition de son frère Sidi ou Ba. Ce personnage depuis la mort de Sidi Ali Amhaouch est revenu habiter dans la vieille zaouïa de Sidi el Haouari.

Quoi qu'il en soit, Sidi Ali paraît devoir se maintenir au Ferkla et son adhésion est un facteur de premier ordre pour la pacification et le ralliement au Makhzen de la région où joue son influence.

L'expédition des Glaoua paraît avoir obtenu des résultats satisfaisants et durables. Elle a privé le chérif Nifrouten d'une partie importante de ses contingents, au moment précis où il en aurait eu le plus besoin. Elle a arrêté complètement l'extension de la crise vers l'Ouest et contribué à la détente à l'Est.

Du Ouarzazat au Todgha, elle a pacifié et organisé le pays, y a établi des points d'appui solides, et une ligne de communication ininterrompue. Elle a dissocié le groupement Aït-Atta, a formé un lef makhzen capable d'agir par la persuasion et par la force sur les fractions restées dissidentes.

Au delà des limites de la région, elle a déterminé le ralliement de Sidi el Haouari et du Ferkla, donnant à notre action sur ce territoire une base et un moyen d'action.



TODRA

L'opération démontre aussi une fois de plus la puissance des Glaoua, leur parfait loyalisme, l'ordre, la discipline, et l'excellent esprit des populations soumises à leur autorité.

Le pays est pauvre, très pauvre et est bien loin de suffire à la subsistance de ses habitants, qui s'expatrient momentanément et vont gagner en France, en Algérie, dans le Nord du Maroc, des sommes souvent importantes. C'est ce qui explique l'aisance relative qu'on y trouve. Il ne paraît pas que, dans l'avenir, on puisse améliorer d'une façon appréciable son infertilité et son improductivité. Mais il restera pour nous, au point de vue militaire et au point de vue de la main-d'œuvre, un très gros réservoir d'hommes.

La situation établie sur les confins du Draa est actuellement solide. Elle reste en butte vers le Nord à la propagande hostile de la zaouïa d'Ahansal. A l'Est, la tranquillité est fonction du retour du Tafilalet à la vie makhzen, soit par

notre occupation, soit par la reconstitution des institutions indigènes qui jadis tenaient le pays.

Vers le Sud, la question saharienne reste encore ouverte.

UNE RECONNAISSANCE

# DANS LA RÉGION D'AOZOU

(TIBESTI)

**Juin et Juillet 1915**

En octobre 1914, date de la dislocation de la colonne du Tibesti commandée par le commandant Löffler, la situation de ce pays entièrement conquis mais non encore complètement pacifié était la suivante :

I. — A l'Ouest, la soumission récente du chef Guetty Olo, le cousin du dardaï Chaffami, nous assurait la fidélité — relative sans doute — des tribus pillardes du versant occidental de Tao à Doumar. Ce résultat très important nous rendait la sécurité de nos communications entre Bilma et la région tibestienne — sécurité qu'il était permis d'espérer plus complète encore, les Italiens occupant les oasis du Fezzan et les Goundas rebelles installés au Nord de la ligne Dada-Otoma-Defirou ayant annoncé par l'entremise de leur chef Allafi l'intention de se soumettre à nouveau. La reprise des relations commerciales qu'entretenaient depuis si longtemps les Teddas de Guetty avec leurs frères du Borkou nous permettait de considérer la liaison entre les postes militaires des deux régions comme effectuée, en attendant la possibilité d'en assurer la manifestation avec éclat aux yeux des indigènes par la rencontre de détachements de tirailleurs des deux colonies.

Une première tentative faite en 1914 par la section du lieutenant Meyer dans la région de Doumar-Maro n'avait pu aboutir, les troupes du Borkou étant rendues momentanément indisponibles par des opérations dans la partie septentrionale du Borkou et dans l'Ennedi. Elle fut effectivement opérée en octobre 1915 par le commandant Tilho au cours d'une de ses reconnaissances de l'emi Koussi. Par les palmeraies d'Yibi et de Zoumri, le commandant de la région Ennedi-Borkou gagna Bardaï, assurant la jonction avec le Tibesti oriental; puis par Zoumri et la route Modroua-Misky, il se rendit dans la région de Doumar où la section méhariste de Zouar s'était portée à sa rencontre.

II. — A l'Est, la fuite du chef le plus important de la région : le dardaï Chaffami — qui, après notre entrée à Bardaï et l'engagement d'Aozou s'était réfugié à Koufra chez les Senoussistes, — rendait une tentative de soumission globale des habitants, analogue à celle réalisée dans l'Ouest absolument impossible. Sans doute les palmeraies de Bardaï, de Zougra et de Zouy, voisines de notre poste militaire, étaient en partie soumises, mais elles avaient été partiellement désertées à la suite des représailles exercées sur le village de Zougra à cause d'une tentative d'assassinat commise par des indigènes d'un sous-officier européen appartenant au détachement de pâturage.

Par contre les régions de Zoumri, Aozou et Yibi échappaient totalement à notre influence à cause de leur éloignement du centre occupé par nos troupes. La création provisoire de postes dans ces régions eût été nécessaire pour en assurer rapidement la soumission complète : la faiblesse des effectifs laissés dans la région et l'obligation impérieuse de ne pas morceler nos forces en prévision d'une attaque sérieuse toujours à envisager de la part des Senoussistes s'y opposaient formellement.

Enfin la région d'Abo continuait à être irréductible, soutenue par les subsides de Mohamed Labit et de son lieutenant Kaossen : aussi son attitude encourageait les groupes réfractaires à la résistance, persuadés qu'ils étaient de notre prochain départ du Tibesti. Les mouvements de dislocation de la colonne d'occupation qui s'opèrent d'octobre à février vinrent confirmer les indigènes dans cette opinion.

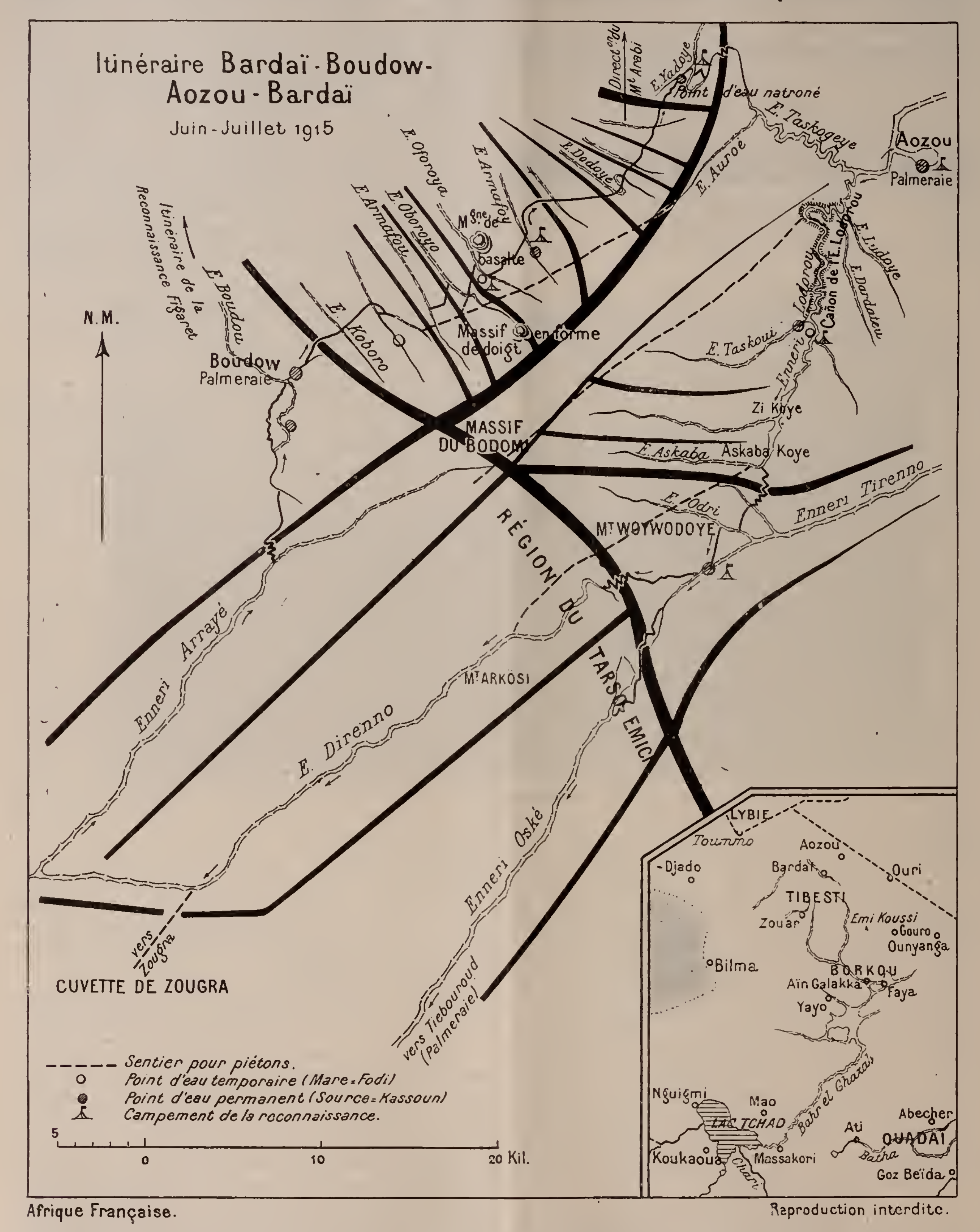
La nécessité apparaissait donc comme évidente, d'organiser dans le plus bref délai possible des reconnaissances dans la région orientale. Outre l'exploration de cette partie du Tibesti, elles devaient nous mettre en contact avec les différents groupes d'indigènes qui refusaient de venir à nous, nous permettre de connaître leurs intentions et, le cas échéant, de leur infliger un châtiment exemplaire. Notre intention est d'étudier une de ces premières reconnaissances exécutées en juin juillet 1915 dans la région d'Aozou en présentant sommairement les différentes phases de son exécution et les résultats qui en ont été la conséquence.

III. — A) *Détermination de la région à reconnaître et de l'époque de l'opération.* — Pour de nombreuses raisons, la région d'Aozou, située au Nord-Est de Bardaï, méritait tout particulièrement notre attention :

1° Vu sa situation, elle se trouvait en relations directes soit avec le Fezzan par l'oasis de Wou (centre d'une garnison senoussiste) distante d'environ quatre jours par une route facile, soit avec Koufra, la capitale senoussiste, la résidence d'Ahmed Cherif éloignée d'environ quinze jours par la route Omou (Omi) Guessindeur. Or il restait indubitable que soit Ahmed Chérif, soit son frère Sidi Mohamed Labit, devenu le gouverneur du Fezzan depuis qu'il en avait chassé les Italiens, sans adopter officiellement une attitude hostile contre les troupes françaises, ravitaillaient directement les Teddas, principalement en armes et munitions. Ils n'attendaient même qu'une occasion, non pour nous chasser du Tibesti où ils n'étaient assurés d'aucune augmentation de leurs

ressources alimentaires, mais pour essayer de remporter un succès important sur notre détachement isolé, très loin de tout secours — succès qui dans ces régions pouvait avoir une grosse répercussion.

2° Elle constituait le fief du dardaï Chaffami, dépossédé de Bardaï et de ses revenus par notre occupation. Son gendre Hassan Issami, entouré d'un petit noyau d'irréductibles bien armés, y dominait en maître, représentant le chef de la résistance de la « guerilla » dans le pays.





L'attaquer, en assurer la pacification nous permettait d'atteindre directement le dardaï Chaffami et indirectement ses bons amis les Senoussistes.

Même après l'engagement de juin 1914, le pays n'avait jamais manifesté la moindre velléité de se soumettre. Mais l'activité de nos détachements dans la région orientale (reconnaissances de Zoumri, février 1915; du Tarso-Touri, février-mars 1915; de Turkou-Abo, avril 1915) commençait au mois de juin à inquiéter une partie des populations non soumises — les gens d'Aozou, malgré l'opposition d'Hassan, parurent vers la mi-juin faire des offres de conciliation.

Il est juste d'ajouter que c'était le moment de la récolte des dates, et qu'une pareille époque était particulièrement favorable à l'exécution de nos projets. L'occupation de la palmeraie mettait en cette saison les indigènes à notre entière discrétion. La nécessité d'assurer leur subsistance, la présence de leurs familles, devaient même en cas de résistance, les empêcher de s'éloigner trop loin de la palmeraie et par conséquent nous permettre de les atteindre plus sûrement.

Enfin nos agents de renseignements, des notables du village de Zougra eux mêmes, nous signalaient qu'Hassan, voyant ses exhortations à la résistance rester vaines, avait quitté Aozou à l'annonce de notre prochaine arrivée et s'était rendu à Zoumri. Certains, bien intentionnés, ajoutaient qu'il avait l'intention de repartir pour Koufra. Ces deux nouvelles étaient comme toujours tendancieuses, nous devions nous en rendre compte par la suite.

B) *Notes sommaires sur la topographie de la région, choix d'un itinéraire.* — Nous ne disposions à cette époque que de renseignements sommaires sur la topographie de la région — à l'exception du levé d'itinéraire du capitaine Figaret par Boudow, mont Arabi et la Yedriloulli (porte des Téfis).

Située au Nord-Est de Bardaï, à environ quatre à cinq jours de marche pour un détachement accompagné d'un convoi, la colonne d'opérations y avait trouvé dans une palmeraie très étendue deux villages importants entourés de jardins nombreux; on connaissait l'existence à proximité de deux autres petits centres: Tidemi et Erebi. Nous savions, tant par les renseignements rapportés par la colonne que par les indigènes, que pour y accéder, en venant de Bardaï, il fallait traverser une zone montagneuse difficile, que la reconnaissance du capitaine Figaret avait contournée par le Nord-Ouest; — par contre dans les environs de la palmeraie, le relief s'abaissait progressivement pour se perdre très vraisemblablement dans les sables du désert.

La piste déjà parcourue nous paraissant trop longue, nous n'avions à notre disposition d'après les indigènes que deux routes:

1° Une piste partant de Boudow et se dirigeant vers le Nord-Est, plus courte par conséquent que celle du mont Arabi.

2° Une autre piste sur laquelle nous avions peu de renseignements permettant d'accéder de la région de Zouy-Tiébouroua par le point d'eau de Tirenno qui était, paraît-il, très peu abondant et même en voie de disparition.

Devant l'absence de renseignements précis sur cette deuxième piste, la difficulté de trouver des guides et l'incertitude au sujet de l'eau, il fut décidé que nous prendrions la première par le point d'eau de Yodoye : trois Teddas de Zougra devaient nous servir de guides. Voici quels étaient les renseignements fournis par eux avant le départ :

De Bardaï à Boudow (point d'eau-palmeraie), route connue.

De Boudow à l'enneri Armafoy (poche d'eau ?), une journée.

De l'enneri Armafoy à l'enneri Yadoye (eau Kassoun), route assez difficile, pas de pâturages, pas de bois (renseignements remontant à deux ans), une journée.

De l'enneri Yodoye à l'enneri Taskogeye (poche d'eau ?), un passage difficile, pâturage à Toudougougeye, une journée.

De l'enneri Taskogeye à Aozou environ trois de marche, route assez difficile.

Nous verrons plus loin que ces renseignements étaient en partie inexacts en ce qui concerne les pâturages, le bois et les poches d'eau — par contre ils présentaient la route comme très difficile, nous devions en effet en faire la triste expérience.

C) *Composition du détachement.* — L'obligation de maintenir la section n° 1 à Zouar pour se reposer des fatigues de sa randonnée dans la région d'Abo et de l'escorte de l'Azalay d'avril nous forçait à ne compter que sur le détachement de Bardaï; or, il venait d'être réduit à 80 hommes. L'augmentation continuelle des indigènes soumis dans les villages autour du poste, venus pour soigner leurs dattiers et s'installer en prévision de la récolte, empêchait de laisser au poste un effectif inférieur à quarante hommes. Avec deux mitrailleuses, ce chiffre constituait une garnison suffisante, non seulement pour assurer la défense du poste, mais aussi empêcher les incursions de petits groupes de rebelles dans les palmeraies environnantes — et le cas échéant pour effectuer une visite de celles de Zouy et de Zougra. (La présence de quelques chevaux comme à Djado aurait singulièrement facilité ce rôle de surveillance qui incombait à un détachement à pied.)

La composition de la reconnaissance fut donc fixée à : un sergent indigène, trois caporaux et trente-trois tirailleurs; un sous-officier européen accompagnait le lieutenant commandant le secteur qui dirigeait la reconnaissance.

La question de beaucoup la plus difficile à résoudre à Bardaï était celle des animaux de transport et celle du ravitaillement en eau.

Le détachement de tirailleurs laissé pour l'occupation du pays étant un détachement à pied comme il a déjà été signalé, il n'avait été prévu, au départ de la colonne, aucun animal pour effectuer les tournées, aucun moyen de transport pour l'eau, à l'exception d'une cinquantaine de peaux de bouc en mauvais état, et de quatre tonnelets hors d'usage.

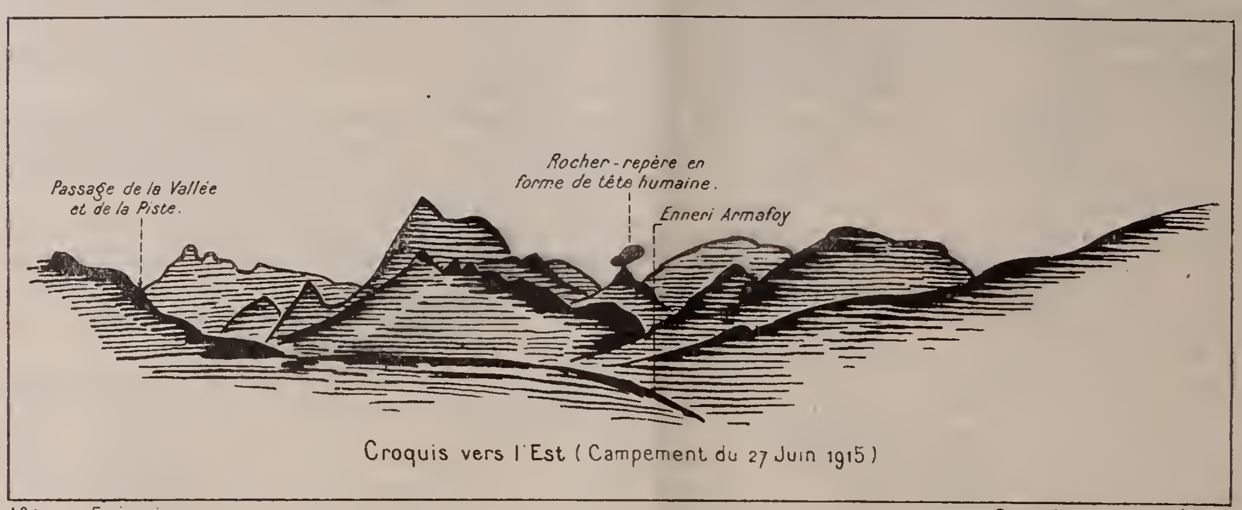
Nous nous heurtions à l'impossibilité absolue

de nous procurer dans le pays, de gré ou de force, soit un chameau, soit une peau de bouc à eau.

La tournée précédente avait été heureusement fructueuse, car nous avions pu nous emparer d'un troupeau de chamelles et de chameaux appartenant à un notable dissident de la région d'Abo, et sans cette prise l'expédition eût été impossible.

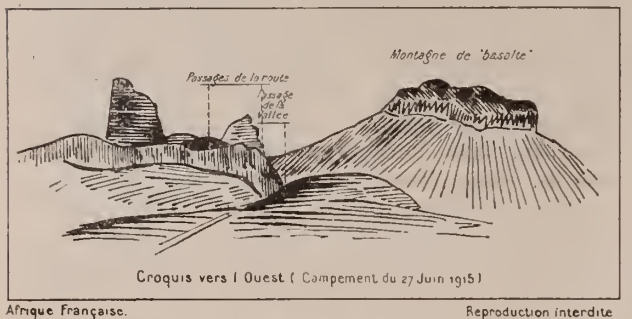
Encore était-ce une hérésie que d'utiliser ainsi un lot de magnifiques chamelles sur le point de mettre bas, déjà acclimatées, qui eussent permis par la suite de constituer au poste le troupeau qui lui manquait.

Quoi qu'il en soit, grâce à la présence de ces trente-deux animaux, il était possible de transporter vingt jours de vivres, deux jours d'eau, et une réserve de cartouches pour tout le détachement.



Croquis vers l'Est (Campement du 27 Juin 1915)





Croquis vers l'Ouest (Campement du 27 Juin 1915)



IV. — *Route Bardaï-Aozou* (25-30 juin). — Nous n'avons nullement l'intention de faire un journal de marche détaillé, nous nous bornerons à signaler la mauvaise volonté et les erreurs voulues des guides, qui cherchaient uniquement à nous faire perdre du temps. Il fallait permettre aux habitants de la région de s'installer dans la montagne avant notre arrivée, car ils n'avaient, paraît-il, ajouté aucun crédit aux nouvelles leur faisant connaître le départ de la reconnaissance.

Les journées des 25, 26 juin sont employées à gagner en deux étapes de 6 h. 1/2 la palmeraie de Boudow.

Piste déjà utilisée, très praticable par la cuvette de Zougra, l'enneri Arrayé, puis la zone montagneuse, ligne de partage entre l'enneri Arrayé et l'enneri Boudow.

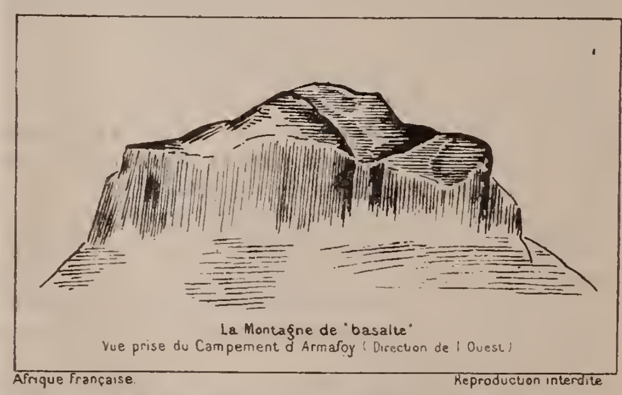
La petite palmeraie de Boudow était déserte à notre arrivée ; des traces récentes de pas et des régimes fraîchement coupés nous indiquent la présence d'observateurs à proximité. Nous apprîmes par la suite que notre piste avait été recoupée dès le premier jour par des dissidents, aux aguets autour du poste, qui s'étaient empressés de prévenir de notre départ.

Le 27 juin, les difficultés de la route sont telles qu'après 6 heures de marche, nous n'avons pas avancé de 15 kilomètres vers l'Est et nous commençons à laisser des chameaux en route.

L'enneri Ofouraye où nous nous arrêtons, présente une poche d'eau qui vient d'être remplie par une tornade. (Croquis joint de la montagne de basalte et du panorama, directions Est et Ouest.)

La région, au grand étonnement des indigènes présente des poches d'eau, du pâturage, notamment de l'afaso vert et en graines, et des épineux (téfia).

Le 28 juin nous nous arrêtons à l'enneri Armafoy, à environ 400 mètres de la route, dans une gorge qui échancre la falaise rocheuse dont nous suivons les pieds depuis Boudow ; un point d'eau sans doute permanent, bien abrité, renferme de petits poissons. L'étape est courte, peu fatigante, mais nos chameaux ont besoin de se refaire : nous trouvons un pâturage superbe et du bois.


La Montagne de "basalte"
Vue prise du Campement d'Armafoy (Direction de l'Ouest)

Le 29 juin, après une étape très dure pour franchir une zone de partage, entre les affluents qui coulent vers l'Ouest et le Nord-Ouest, c'est-à-dire vont certainement se jeter dans le Bardaï, et ceux qui se dirigent vers l'Est et sont tributaires de l'Aozou, nous arrivons au point d'eau de l'enneri Yodoye. Il est natroné à un point tel, que les tirailleurs se refusent à manger leur couscous de riz, qu'ils ont fait bouillir avec cette eau ; elle devient noirâtre à l'ébullition, ce dont les guides nous avaient prévenus.

On descend dans l'enneri par un long et rapide sentier. Le Kassoum est dissimulé dans le flanc d'un immense bloc rocheux qui domine le pied de l'enneri, pauvre en bois et en pâturage.

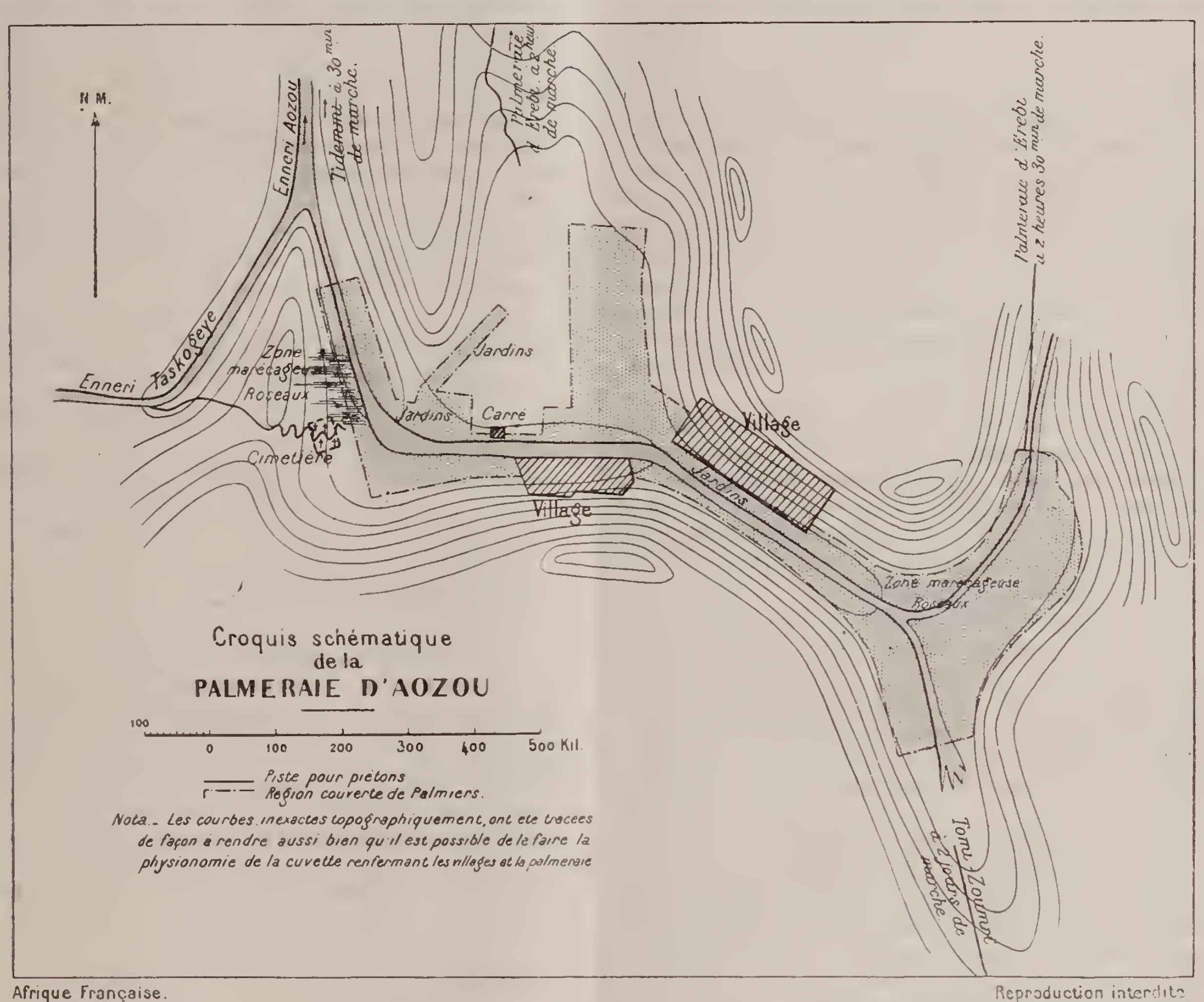
Enfin le 30 juin, après une étape normale et assez facile sauf au départ, la reconnaissance est en vue d'Aozou, où nous sommes salués par des coups de fusil, tirés trop loin pour être dangereux.

En résumé, cette route, manifestement plus courte mais beaucoup plus pénible, ne nous avait pas permis de gagner un jour sur l'horaire de la reconnaissance du capitaine Figaret. C'était en quelque sorte une transversale que nous avions levée et qui, au point de vue topographique, permettait de se rendre compte de la physionomie de la région. La piste directe Aozou-Bardaï n'était pas celle-là, nous devions la découvrir au retour seulement.

V. — *Occupation de la palmeraie et tentatives de pacification de la région* (30 juin-9 juillet). — Les patrouilles qui fouillaient la palmeraie au moment de notre installation et qui furent saluées dans sa partie sud par des coups de fusil trouvèrent les villages déserts. Un groupe dirigé par l'interprète s'empara d'une quinzaine de femmes et de captifs qui furent ramenés au camp. Interrogés, ils ne purent ou ne voulurent donner aucun renseignement sur les intentions des indigènes. Un d'entre eux fut dépêché le soir même porteur d'un ultimatum. Un délai de quarante-huit heures était accordé aux habitants pour se soumettre et passé ce délai la récolte serait détruite.

En attendant la réponse et en représailles de l'attitude hostile montrée le matin même, un certain nombre de lougans de blé furent coupés pour alimenter nos chameaux.

En prévision d'une attaque possible, un ouvrage triangulaire fut organisé avec fossé, parapet et zériba d'épineux. A l'intérieur, des cagnas furent construites, la durée du séjour devant être d'environ une dizaine de jours.



Le camp avait été installé dans la partie nord de la palmeraie sur une des rives assez escarpées de l'enneri, au milieu d'une grande clairière, dont une partie était occupée par des jardins de blé.

Nos chameaux pouvaient ainsi trouver à proximité du carré une nourriture très précaire sans doute, mais la faiblesse du détachement ne permettait pas de les envoyer plus loin au pâturage où ils n'auraient du reste rien trouvé de plus.

Le lendemain 1[er] juillet, le carré est attaqué vers 16 h. 30, au moment de l'arrivée d'un courrier venant de Bardaï, par un groupe de Teddas, une trentaine environ. Poursuivis dans les rochers qui dominent la partie est de la cuvette, ils disparaissent dans la direction d'Erebi. Le courrier a été arrêté par eux et, contrairement aux habitudes prises, il n'a pas été brûlé. Le même jour un de nos guides disparaît et passe aux rebelles.

Le 2 juillet, deux patrouilles, circulant dans la montagne aux environs de la palmeraie, se heurtent à des groupes de dissidents; elles en tuent trois, prennent trois femmes et rapportent des fusils. Il se confirme par des renseignements fournis par des captifs et des prisonniers que Hassan Issami, à la tête d'une bande de 70 Teddas armés de fusils 74, doit venir nous attaquer. L'ultimatum expirant le soir, la destruction des dattes commence le lendemain matin.

Tous les jours, ce sont des attaques continuelles entre le détachement de protection des travailleurs et les Teddas. Changeant de tactique, ils cherchent à attaquer le groupe de pâturage sans y réussir. Tous les jours c'est une moyenne de deux à trois Toubbous tués, amenant la prise de fusils et de quelques cartouches.

Le 5 juillet, le détachement de sûreté se rencontre à l'improviste dans une gorge de la partie sud de la palmeraie avec la bande d'Hassan Issami. Après une courte lutte cette bande s'enfuit, laissant cinq morts et six blessés sur le terrain. Le détachement lancé à la poursuite tue encore un Tedda, en arrivant à la palmeraie d'Erebi (1 heure au N.-E. d'Aozou). Nous n'avons qu'un seul tirailleur très légèrement blessé.

A partir de ce jour, la répression s'opère régulièrement et sans aucune résistance de la part des Teddas. Le 7 juillet, elle s'achève à Tédemni, puis à Erebi où a lieu un engagement assez sérieux, de 11 heures à 14 heures, avec un groupe armé de fusils à tir rapide, bien embusqué dans les rochers. Il laisse sur le terrain deux morts et s'enfuit, emmenant trois blessés. Ce fut le dernier engagement jusqu'au départ, qui s'effectua le 9.

VI. — *L'état de nos animaux nous empêche de pousser plus loin la reconnaissance.* — Le manque de chameaux, le mauvais état du lot qui nous restait encore, la pénurie de vivres, nous empêchèrent de poursuivre la reconnaissance dans la direction de l'Est et d'atteindre la palmeraie d'Omi-ou-Omou, non encore visitée. Un de nos guides s'offrait à nous y conduire ayant habité la région dans sa jeunesse, et nous donnait les renseignements suivants (à titre purement documentaire) : Aozou à enneri Koszenoye (tête de l'enneri Erebi) route facile, paille et bois, une journée.

Enneri Koszenoye à enneri Bouruy, à 2 heures d'un point d'eau dit Djibebeli, route peu difficile, une journée.

E. Bounny à E. Tarka, route facile sans aucun accident, puits et pâturage, une journée.

E. Tarka à Omi, palmeraie, une journée.

L'intérêt qui s'attachait à l'exploration de cette région provenait, outre l'ignorance complète que nous en possédions, de ce qu'elle était le point de départ de la route vers Koufra, l'oasis senoussiste en plein désert lybien. Les évaluations les plus fantaisistes circulaient au sujet de son éloignement du Tibesti, évaluations qui nous ont toujours paru exagérées à dessein, Ahmed Cherif et ses moines tenant aussi peu que possible à entrer en contact avec nos troupes. L'émotion que causa la marche du lieutenant Fouché sur le puits de Sarah (route du Borkou à Koufra) est bien là pour nous en donner une preuve.

A titre d'indication, nous avons rassemblé dans le tableau suivant les renseignements que nous avons pu recueillir sur la route.

**Mahmout, indigène d'Omi, guide et agent de renseignements assez sujet à caution.**

| | |
|---|---|
| Omi à Guessindeur ou dao (palmeraie)............ | O. Kurtumadogoye, 6 heures (paille)<br>O. Digoudouys, 8 heures (Kassoun)<br>Guessindeur (palmeraie) |
| Douane........................ | Eau, 6 jours |
| Assenofoye.................... | — 8 — |
| Tezzeur...................... | — 8 — |

Paille, aux points d'eau seulement.

**Tioundeni, indigène d'Aozou, guide de la colonne du commandant Loffler.**

Aozou à Omi, 1 jour et demi au Sud-Est ;
Omi, puits d'Eyurin, 4 jours, vers le Nord-Est en laissant la montagne au Sud ;
Puits de Kemmé. 2 jours, Nord-Est;
Puits Assenofoye, puits profond. Assenoho, 5 jours;
Mouzin (première palmeraie de Tezzeur), 1 jour et demi.

**Shad el Habi, Arabe de Koufra, venu à Bardaï (novembre 1915).**

| | |
|---|---|
| Omou à Obesti, eau à faible profondeur.............. | 3 jours, montagne |
| Obesti à .....? eau à faible profondeur.............. | 3 jours |
| ?..... à Bir-Taouil.......... (Puits de 12 brasses)...... | 3 jours avec paille<br>3 jours sans paille |

Bir-Taouil à Koufra, 3 jours. Sable et cailloux

**Choix d'une nouvelle route pour le retour.**

Les patrouilles effectuées aux environs de la palmeraie d'Aozou nous avaient confirmé que, dans la direction du Sud, la montagne paraissait à peu près praticable et semblait éviter cette barrière rocheuse de grès, que nous avions dû longer pendant notre route à l'aller.

Il fut donc décidé que nous tenterions quelque

chose dans cette direction, et devant notre résolution, un des guides se résigna à parler et déclara qu'il connaissait la route de Tirenno.

Une première étape d'abord facile nous amena à l'enneri Lodor; un seuil rocheux très escarpé, que nos chameaux exténués franchirent très difficilement, nous arrêta quatre heures, et nous fûmes obligés de camper en deçà du point que nous nous étions assigné, Taskoui, au lieu de Zikoye.

Nous découvrîmes heureusement une poche d'eau, et un guide accompagné d'une patrouille reconnut l'existence d'un point d'eau à environ une heure, dans un petit enneri adjacent. Le lendemain, 10, une courte étape exécutée dans l'après-midi nous amena à Askaba-Koye, au pied d'une falaise, que nous devions franchir le jour suivant. La journée du 11 nous permit d'atteindre le puits de Tirenno, après une marche de quatre heures, très facile du reste. La piste montante montrait encore des traces d'entretien (ponts, talus, plans inclinés, piste déblayée des cailloux). La descente s'effectuait en pente assez douce, sur la vallée de l'enneri Tirenno, qui contrastait par sa largeur avec les vallées des journées précédentes, profondément encaissées et taillées à pic dans les grès de la montagne. (La route du premier jour peut presque s'accomplir à l'abri des rayons du soleil.)

Le puits de Tirenno est nettement insuffisant pour une forte colonne — il ne faut pas compter y pouvoir abreuver les animaux. Le pâturage y est assez peu varié et peu abondant.

Le 12 au matin, la reconnaissance se divisa en deux fractions : l'une avec le gros des animaux, les prisonnières, descendit par l'enneri Oské, pour venir camper aux environs de la palmeraie de Tiebouroua (enneri Bardaï).

L'autre, au contraire, avec quelques animaux, rentra à Bardaï le jour même, après une forte étape par l'enneri Direnno (enneri des Serpents), la cuvette de Zougra.

Les deux tronçons sont également praticables, le second ne présente qu'un passage difficile sérieux, la descente de Woywodoye, qui n'est plus entretenue.

L'enneri Tirenno présente, à proximité de cette descente, une curiosité naturelle : une sorte de pont jeté sur l'enneri, à la manière d'un arc de triomphe romain.

Les indigènes y ont gravé des dessins primitifs très originaux par la netteté de leurs silhouettes, rappelant un peu les inscriptions égyptiennes. A noter également qu'il est habité, ainsi que l'indique son nom, par une grande variété de serpents.

VII. — *Résultats politiques de l'expédition.* — En réalité, l'expédition ne devait pas être improductive : elle eut comme conséquence, outre l'échec infligé à la seule bande rebelle organisée et conduite par le propre gendre de l'ancien dardaï, un commencement de désagrégation dans le bloc des partis réfractaires à notre influence. Une profonde et irrémédiable scission se produisit dans les mois qui suivirent entre les gens d'Abo et ceux d'Aozou, et elle eut, pour résultat, la détermination prise par les indigènes d'Aozou de ne plus participer à aucun rezzou organisé contre nous, et, le cas échéant, d'interdire même par les armes l'accès de leur territoire à tout sujet de Barkadji Kosso.

La région de Zoumri, manifestant elle aussi le désir de rester neutre, et de ne plus prendre part à aucune attaque contre nos protégés (elle fut même razziée en 1917 par les gens d'Abo), les régions E. et N.-E. de Bardaï, quoique non soumises, nous permettaient par leur attitude bienveillante de porter tout notre effort militaire contre la région d'Abo

Cette dernière en effet était très travaillée par deux « khoans » envoyés par Kaossen et Sidi Labet, pour effectuer la quête pastorale annuelle, et qui ravitaillaient généreusement les rebelles en armes et en munitions. Dans le courant du mois d'août 1915, un djich d'une quinzaine de tirailleurs et d'auxiliaires, surpris à une journée de marche du poste, subit un grave échec dans une rencontre avec une bande de 200 Teddas, conduite par les deux Senoussistes, venus du Fezzan.

VIII. — *Résultats topographiques.* — La reconnaissance de la route Enneri Direnno, E. Tirenno, E. Lodoray, mettait la palmeraie d'Aozou, à trois jours au maximum du poste de Bardaï par une piste praticable sur presque toute sa longueur, et dont les quelques passages difficiles étaient parfaitement nivelables. Cette route était, du reste, celle utilisée par les indigènes. Maï Chaffami l'avait fait entretenir (montée de l'enneri Askaba, descente de Waywodoye) et il y faisait passer les caravanes, qui allaient chercher la dîme des récoltes, dans la région d'Aozou.

Nous avons là un exemple de la mauvaise foi des indigènes et particulièrement des guides, dont nous nous sommes servis. En 1914, la reconnaissance Figaret ayant comme objectif Aozou utilise la route E. Anayé, E. Boudow, Yedrilonlli, Aozou.

En 1915, notre reconnaissance, en se portant sur le même point, passe par une transversale Boudow, Ydoye, particulièrement difficile et même impraticable aux convois. Ce n'est qu'au retour, et tout à fait par hasard, que la vraie piste fut découverte.

Il en a toujours été de même au cours de toutes nos reconnaissances dans le pays que nous avons incomplètement exploré ; en bien des circonstances, nous sommes passés à côté de points d'eau (Kassoun-ou-Fadi), de régions cultivées et habitées que l'on nous a laissé volontairement ignorer.

Au point de vue de la configuration du pays, il nous a été possible de déterminer le tracé de la ligne de partage des eaux, entre le bassin du Bardaï et celui d'Aozou ; elle quitte la région de Zoumri au N.-E. de la palmeraie de Yomdion (montée de la piste vers Yibi), se rattachant ainsi à la ligne principale N.-S. du massif, dans la région Miski-Modrona, puis elle se dirige vers le N.-O. sous le nom de Tarso-Emici (grand Tarso).

Les points les plus élevés, environ 2.500 mètres dans la région explorée, sont le mont Woywodoye et le massif du Bodomi, qui forment la soudure entre la zone des Tarso du S.-E. (compris entre le Woywodoye et la région de Zoumri), et celle du Nord nettement visible sur le levé d'itinéraire délimité par le Tirenno, le Lodoroy, le Taskogeye à l'Est, tous les enneris qui vont alimenter le Boudow, puis le Bardaï au N.-O.

L'ensemble montagneux s'abaisse ensuite très nettement au Nord et au N.-O. (très visible et très frappant, vu de la descente du plateau conduisant à Ydoye), les sables et les dunes commencent à faire leur apparition, marquant ainsi la proximité du désert lybien, à environ une journée de marche au Nord.

Du mont Woywodoye, on aperçoit distinctement l'arête montagneuse principale du massif tibestien constituée par le Timi, le Toussidé, le mont Terki et la région montagneuse du Zoumri et l'on se rend alors compte de l'importance du chaînon secondaire, que les indigènes connaissent sous la dénomination de Tarso-Emici. Ces deux branches encerclent le bassin de l'enneri Bardaï et de ses affluents, qui vont se perdre au Nord dans la cuvette d'Arrayn, laquelle doit présenter beaucoup d'analogie avec celle de Zouar-Kaye.

IX. — *Renseignements d'ordre militaire.* — Ainsi que l'expérience l'a maintes fois prouvé par la suite, un détachement de cinquante hommes est plus que suffisant pour circuler à l'intérieur du massif. C'est l'effectif que nous avions adopté pour nos sections méharistes du territoire du Niger, et qui était trop faible pour ces unités, ainsi que l'ont démontré les rencontres des années 1916 et 1917, avec les bandes bien armées, qui avaient recommencé à parcourir le Sahara oriental.

Appelé à opérer uniquement en région montagneuse le détachement doit être composé de tirailleurs à pied ; il est néanmoins toujours avantageux de disposer d'une quinzaine de bons méharistes, montés sur des chameaux du pays, destinés à des poursuites rapides même en région accidentée, ou à s'assurer les liaisons et le service de sûreté éloigné.

Le détachement doit toujours être fractionné en deux groupes ; le convoi étant indépendant de la troupe de manœuvre, ayant une escorte sous les ordres d'un Européen, suit un itinéraire déterminé, le moins accidenté possible. Il comporte un nombre de chameaux porteurs, réduit au strict minimum :

Chameaux d'eau avec tonnelets préférables à la peau de bouc, de deux à quatre jours d'eau suivant les régions à parcourir.

Chameaux de bagages. Couvertures et toiles de tentes des tirailleurs. Campement.

Chameaux de vivres et réserve de munitions. — Les charges doivent être moyennes et ne pas excéder 75 kilogrammes, exception faite pour ceux transportant l'eau.

Le groupe de manœuvre peut, grâce à sa mobilité, utiliser un autre itinéraire, les sentiers réservés exclusivement aux piétons, et par conséquent explorer le terrain, aux environs de la route suivie par le convoi. En cas d'engagement avec un groupe de rebelles, il est ainsi immédiatement disponible.

Nous n'insisterons pas sur la tactique à employer, car il ne saurait y avoir de procédés spéciaux à utiliser au Tibesti, l'application des principes généraux du combat, plus particulièrement du combat en pays de montagne, fournit la solution, et nous nous hâterons d'ajouter que la moindre esquisse de manœuvre amène généralement la fin de la résistance et la fuite des Teddas.

Le tirailleur doit être très légèrement chargé : fusil avec couteau-baïonnette, cartouches, vivres de réserve, coupe-coupe et outil portatif, bidons portant la ration d'eau de la journée, constituent le barda maximum.

L'équipement le meilleur est celui que l'on a adopté dans les sections montées : ceinture-cartouchière, avec bretelle, couteau-baïonnette porté à la façon d'un poignard. L'existence d'un hiver et les reconnaissances aux altitudes relativement élevées (2.000 m.) imposent en cette saison des effets chauds (chandails, passe-montagne) et l'adoption de la capote d'infanterie, déjà demandée au début de l'occupation.

Le tirailleur devra être un très bon marcheur, et il sera nécessaire, pendant les séjours au poste, de développer et d'entretenir ses aptitudes à l'escalade, à la course, à grimper.

La poursuite du montagnard tedda dans son caillou, dont il connaît les moindres détours, oblige à demander à nos tirailleurs ces qualités qui au début leur ont fait complètement défaut et les ont laissés désarmés et impuissants devant l'agilité et la rapidité de leur adversaire.

Enfin l'Européen doit posséder les qualités requises par le « Guide de l'officier méhariste ». Il doit être capable, lui aussi, d'accomplir en plein soleil de longues marches en terrain difficile, afin d'entraîner ses tirailleurs par son exemple. Ce mode de locomotion rend du reste plus facile l'exécution de visées à la boussole, d'itinéraires qui sont de rigueur dans un pays aussi accidenté et dont nous ne connaissons qu'une faible partie.

En terminant cet exposé des conditions d'exécution d'une reconnaissance dont nous avions conservé tous les documents et les leçons qu'il convient d'en tirer en vue de notre action future au Tibesti, nous nous hâtons d'ajouter que nous n'avons pas la prétention d'avoir fait le « Manuel de la parfaite opération en pays tedda ».

Le but que nous nous sommes proposé a toujours été d'exposer nos idées sur une région peu connue, que nous avons habitée pendant deux ans, en les appuyant sur des faits d'expérience. Il appartiendra aux camarades appelés à réoccuper le pays de juger si nous nous sommes trompé.

Capitaine Roger Blaizot,
de l'Infanterie coloniale.

# LE "KITTEMO"

Parmi les coutumes ancestrales aux rites et statuts immuables apportées par le clan de la grande tribu des Bakongo venue du Congo belge s'établir sur le territoire de l'A. E. F. compris entre le fleuve Congo au Sud, la Loufouloukari (Foulakary) au Nord et à l'Est, la frontière belge à l'Ouest, il n'en est peut-être pas de plus intéressante que celle qui porte le nom de « Kittemo ».

Les voyageurs anciens et modernes ont toujours attiré notre attention sur les facultés innées des Bakongo pour le négoce. Déjà au XVI[e] siècle, l'ancien royaume du Congo était sillonné de routes commerciales dont la principale, qui le traversait complètement, partait de la côte à Loanda, passait par les provinces de Mbamba, Mbata, Nsoundi, Mpangou et aboutissait sur le Kouango à Mouene-Koundi, soit, à vol d'oiseau, une distance approximative de 600 kilomètres.

De cette activité commerciale, le kittemo est précisément l'une des manifestations les plus curieuses.

Qu'est-ce donc que le kittemo? C'est à proprement parler une association commerciale, une « communauté » d'intérêts comme le mot l'indique, qui groupe un certain nombre de membres soumis à des obligations nettement définies par des statuts méticuleusement fixés.

La création d'un kittemo a quelque analogie avec celle d'un marché. C'est d'ailleurs sur les marchés indigènes que s'amorcent les kittemo les plus importants.

Tel chef ou tel indigène connu par ses richesses, s'abouche avec des congénères venus parfois de plusieurs jours de marche pour prendre part aux transactions commerciales et qu'il sait être dans l'aisance. Il leur propose alors de fonder un kittemo. En cas d'acceptation formelle, les invités, dont le nombre peut aller parfois jusqu'à trente, se trouvent au rendez-vous fixé. On discute alors le montant de la cotisation à verser par chacun des membres futurs. Celle-ci, toujours en espèces, peut atteindre 50 francs par individu, mais les kittemo de cette importance sont plutôt rares. La plupart d'entre eux ne groupent guère que des cotisations individuelles de 10 à 25 francs.

L'accord une fois fait sur cette question, on fixe la date des versements. C'est généralement toutes les quinzaines et le jour d'un marché hebdomadaire très fréquenté, soit dans la terre de celui qui a proposé la fondation du kittemo, soit dans la région, les intéressés sachant devoir s'y rencontrer.

Quel sera le montant de la cotisation et la date du versement fixés d'un commun accord, le président du kittemo? C'est tout naturellement le chef ou l'indigène qui a procédé à son organisation et à qui tous les membres verseront au jour arrêté le montant de leur cotisation individuelle, soit, par exemple, 20 francs. L'intéressé, en admettant que l'association groupe 20 membres, va donc se trouver en possession d'une somme de 400 francs. Quinze jours après, un autre des coassociés désigné à la majorité comme président touchera à son tour le montant des cotisations et ainsi de suite pour chacun des membres du kittemo. A ce moment le kittemo est dissous et l'organisateur est alors récompensé par les adhérents par le versement d'une petite somme d'argent.

Le kittemo peut alors se reconstituer dans les mêmes conditions ou dans des proportions plus ou moins étendues quant au nombre des membres et au montant de la cotisation.

Mais des difficultés peuvent surgir et le kittemo peut être rompu pour plusieurs raisons. Parfois un sociétaire refuse d'acquitter sa quote-part : chacun reprend alors sa cotisation et l'on s'en tient là. La mort d'un des membres du kittemo peut également provoquer sa dissolution, à moins qu'un parent ou un ami du défunt ne se présente pour le remplacer. Plus rarement, l'encaisseur disparaît avec les versements effectués par les associés et c'est alors une palabre interminable, chacun des adhérents s'acharnant à la poursuite du délinquant ou de sa famille pour rentrer dans ses fonds.

C'est afin d'éviter de pareilles surprises que certains kittemo se sont fondés sous la protection de l'Administration. en la personne du chef de circonscription ou des chefs de subdivision. En cas d'infraction, le coupable est considéré comme ayant commis un abus de confiance, un vol et le délit relève alors de la compétence du tribunal indigène de la circonscription.

Il peut arriver aussi que l'un des membres du kittemo soit momentanément dans l'impossibilité absolue de verser sa cotisation. Il a généralement un répondant choisi parmi les membres de sa famille ou bien c'est le président ou quelque autre associé qui verse pour lui. Inutile de dire que l'un ou l'autre ne s'exécute qu'en bénéficiant largement de la situation.

Le fonctionnement du kittemo est donc simple et offre de nombreux avantages. Si nous nous reportons à l'exemple précité : un kittemo de 20 adhérents avec une cotisation individuelle de 20 francs, chacun d'eux va posséder à tour de rôle une somme de 400 francs, dans laquelle est naturellement comprise sa propre cotisation. Que va-t-il en faire? C'est ici que son initiative se déploie avec plus ou moins d'à-propos. Il paiera ses dettes. S'il n'est pas marié, il s'empressera de verser à la famille de la femme qu'il désire épouser la dot exigée. S'il l'est déjà, il lui sera loisible de prendre une seconde femme. Si son foyer lui paraît suffisamment constitué, il se livrera au négoce : il fréquentera les marchés de la région dont le plus grand nombre se tiennent tous les quatre jours et y achètera les produits riches, caoutchouc et amandes de palme, qu'il est certain de revendre à un prix plus élevé dans les factoreries du chef-lieu de la colonie où il se procurera des étoffes, des articles de bimbelo-

terie qu'il offrira sur les marchés indigènes avec un bénéfice réel qui lui permettra de devenir propriétaire de quelques porcs ou chèvres. Il consentira même à prêter de l argent à des amis dans le besoin, laissant parfois loin derrière lui nos prêteurs à la petite semaine. Bref, il s'ingéniera à faire fructifier son avoir, et comme le Moukongo est un admirable commerçant, il atteindra presque toujours son but.

On voit les avantages immédiats du kittemo : obligation de travailler pour se procurer la cotisation, fondation d'un foyer; le cas échéant, bénéfices palpables dans les transactions commerciales et réalisation d'un petit avoir qui apportera à son possesseur et l'aisance et la considération — le tout, résultat d'un effort soutenu pendant quelques mois. C'est donc fort judicieusement que M. l'Administrateur en chef G. Bruel, dans son remarquable ouvrage sur l'*Afrique Equatoriale Française*, écrit que « sans cette forme d'association le Noir n'ayant pas de caisse d'épargne, de banque et étant d'ailleurs peu économe par nature, ne disposerait jamais d'une somme un peu importante, et, par suite, ne pourrait jamais faire un gros achat au comptant » (1).

Le kittemo, nous l'avons dit, peut grouper des adhérents dont la cotisation atteint 50 francs. C'est pour une année indigène de vingt-cinq semaines (la semaine indigène étant de quatre jours : nkoï, boukonzo, nkila, mpika) avec verment bi-mensuel et un total de trente membres un roulement de fonds de 37 500 francs. Ces kittemo sont rares, c'est vrai, mais nombreux sont ceux dont la cotisation est de 10, 15, 20 ou 25 francs. On se rend compte des sommes énormes mises ainsi en circulation, et de façon continue dans la région du Bas-Congo.

Il est à noter que cette coutume n'a pas tardé à se diffuser parmi les populations voisines de l'habitat des Bakongo. Les Balali et les Basoundi l'ont adoptée sous le nom de « kintonadi » (ce qui est mis en commun), bien que, même chez eux, le mot « kittemo » prédomine et soit plus généralement employé.

A Brazzaville, il n'est guère de boys, de miliciens, de travailleurs qui ne fassent partie d'un petit kittemo dont les cotisations parfois minimes sont versées en fin de mois, lors du paiement de la solde par les employeurs.

M. Bruel estime qu'on devrait « songer à perfectionner de telles institutions, à élargir leurs cadres et à leur donner des buts auxquels l'indigène n'a pas songé. Cela vaudra beaucoup mieux, dit-il, que de créer de toutes pièces des institutions de prévoyance ou autres inspirées par notre mentalité et non par celle des indigènes (2) ». C'est parfaitement exact. Une tentative de notre part pour transformer le kittemo en société de prévoyance, par exemple, serait vouée à un échec certain, car notre intrusion éveillerait immédiatement la suspicion. Sachons respecter une coutume sans doute plusieurs fois séculaire à laquelle l'indigène n'a consenti à toucher que pour la placer, dans certains cas, sous la protection de l'Administration, mais dont les modalités sont restées intactes.

D'ailleurs d'eux-mêmes les indigènes ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de « l'élargissement des cadres » du kittemo. Il existe, en effet, actuellement des kittemo de caoutchouc et d amandes de palme. Au lieu d'une somme versée en espèces, c'est une certaine quantité de kilogrammes de caoutchouc ou d'amandes que chaque adhérent doit remettre au président. Nous ajoutons qu'en raison du cours relativement élevé de ces produits à Brazzaville, plus spécialement des amandes, les kittemo de ce genre ont eu un réel succès.

Pour terminer, nous sera-t-il permis d'émettre une opinion sur l'origine possible du kittemo ? A défaut d'annales écrites, on ne peut évidemment que se livrer à des suppositions, à des déductions, si l'on veut.

Il existe chez presque toutes les populations primitives des sociétés dites secrètes dont il serait puéril de mettre en doute l'existence. Leur nomenclature exigerait de nombreuses pages. Au pays Bas-Congo — français et belge, jusqu'à la mer — les principales sociétés de ce genre sont le nkita, le nlounda, le ndembo, le nkimba. Il faut reconnaître qu'à notre contact, elles ont tendance à disparaître, mais quelques-unes d'entre elles sont encore prospères, au Congo belge notamment. Elles ont été étudiées, le ndembo et le nkimba plus spécialement, par les voyageurs, fonctionnaires et missionnaires et M. de Jonghe, dans la *Revue des questions scientifiques* de Louvain (nº du 20 octobre 1907), a condensé leurs observations dans l'étude intitulée : « Les Sociétés secrètes au Bas Congo ». L'un de ces voyageurs, Peschuël-Loesche, émet l'avis que le nkimba, en particulier, aurait été primitivement une corporation de porteurs ou de commerçants, une association commerciale, par conséquent, dont l'origine remonterait à l'époque des Pombeïros. Nous pouvons supposer que des éléments fétichistes sont venus se greffer sur cette association pour la transformer en société religioso-commerciale, comme il en existe encore actuellement. Citons, entre autres, l' « egbo » et l' « idiong » des tribus Efik et Ekoï de la côte de Calabar et de la Nigeria méridionale (1).

Rien, semble-t-il, ne nous interdit de supposer également que le kittemo a été primitivement, lui aussi, une association semblable au nkimba dont il serait peut-être une simple transformation.

Encore une fois, en de semblables questions, une réserve extrême s'impose, étant donnée l'absence complète de documents écrits.

Tels sont, brièvement résumés, l'organisation

(1) G. Bruel : L'*Afrique Equatoriale Française*. Le pays. Les habitants. La colonisation. Les pouvoirs publics. Grand in-8º. Paris, 1918, p. 265.
(2) G. Bruel, *op. cit.*, p. 265.

(1) Les renseignements qui précèdent figurent en partie dans l'appendice à notre *Lexique français-kikongo* publié en 1914.

et le fonctionnement de cette coutume si intéressante du kittemo chez les Bakongo.

Pour terminer, nous estimons avec M. G. Bruel qu'il serait utile de déterminer chez quelles tribus de notre Afrique équatoriale il existe des associations analogues ou identiques.

Henri Galland,
Administrateur des Colonies.

---

## A TRAVERS
# LE RAPPORT DE M. RAIBERTI

Le rapport de M. Raiberti, député, sur le budget du ministère des Affaires étrangères (n° 5.339) contient des appréciations intéressantes sur les grandes questions internationales posées par la guerre. Mais nous ne pouvons en détacher ici que les parties relatives aux questions africaines.



A propos des affaires marocaines, M. Raiberti s'exprime ainsi :

Si le régime d'internationalisation au Maroc, que l'Allemagne nous avait obligés de subir, disparaît, il n'y a plus de raison pour que ce régime soit rétabli à Tanger, qu'il soustrairait à l'autorité du sultan et dont il rendrait l'administration impossible, en subordonnant la moindre décision administrative à l'accord des représentants de toutes les puissances; il faut que Tanger, qui est la première ville du Maroc, reste sous l'autorité du sultan et, par conséquent, sous le protectorat de la France.

Par l'article 14 de la Convention franco-espagnole du 27 novembre 1912, la France s'était engagée, vis-à-vis de l'Espagne, à donner un régime spécial à Tanger. Elle tiendra sa promesse.

A partir de ce moment, nous aurons les mains libres au Maroc et le plus bel avenir s'ouvrira devant la collaboration de la France avec les autorités et les populations marocaines.

* * *

A propos du personnel de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères, M. Raiberti demande pour la sous-direction d'Afrique, les modifications suivantes :

La sous direction d'Afrique a, dans ses attributions, les directions générales de la politique extérieure et indigène du Maroc, les rapports de la Résidence générale avec les administrations françaises, les rapports de la zone française avec la zone espagnole et les pays étrangers, enfin les affaires de Tanger, qui est administré par les représentants du Makhzen sous le contrôle du ministère des Affaires étrangères. En outre de toutes les affaires du Protectorat tunisien qui aboutissent aux Affaires étrangères, la sous-direction d'Afrique a, dans son ressort, l'examen des questions qui se rattachent aux intérêts français en Egypte, en Abyssinie, l'étude des modifications qu'il est nécessaire d'apporter au régime du bassin conventionnel du Congo, tel que l'ont défini les actes de Berlin et de Bruxelles, le développement de nos rapports amicaux avec l'Etat de Libéria.

Pour ces travaux, la sous-direction d'Afrique doit réglementairement disposer d'un sous-directeur, de 2 sous-chefs et de 3 rédacteurs, 1 attaché-classeur.

En fait, elle a disposé, pendant la guerre, d'un sous-directeur, de 2 rédacteurs, 1 vice consul chargé du classement.

La sous-direction d'Afrique devrait comprendre 2 sections ou bureaux :

1° Un bureau du Maroc et de Tunisie, avec 1 chef et 2 rédacteurs ;

2° Un bureau pour l'Egypte, l'Abyssinie, le Libéria, le Congo et les colonies européennes, avec 1 chef et 2 rédacteurs.

* * *

Dans le projet de réorganisation des consulats, nous relevons le passage suivant :

*Afrique.* — Il semble y avoir intérêt à créer deux consulats, l'un à Léopoldville, l'autre à Monrovia.

Nous sommes extrêmement mal renseignés sur ce qui se passe au Congo belge, dans un pays immense qui, au point de vue économique, est un réservoir de richesses inépuisables. Il y a bien eu autrefois un poste à Matadi, mais outre que cette ville est l'endroit peut-être le plus insalubre au monde, elle est mal placée au point de vue de l'observation. Il semble préférable de choisir Léopoldville, où résident les hautes autorités de la colonie belge. Mais il sera nécessaire de donner au consul, non seulement un traitement sortab e, mais aussi une installation confortable. Sous un climat aussi dur, c'est la meilleure garantie pour le bon fonctionnement du poste.

Le Libéria prend en Afrique une importance politique : ses relations avec notre domaine colonial d Afrique occidentale deviennent de plus en plus nombreuses; il devient donc utile qu'un agent officiel les contrôle et les facilite.

* * *

Le chapitre 26 relatif aux relations entre la Côte des Somalis et l Ethiopie est maintenu à 60.000 francs. Le rapport de M. Raiberti nous donne ainsi le détail :

Le crédit prévu à cette ligne de budget est destiné à assurer les dépenses concernant les Œuvres françaises en Ethiopie. Il s'élève, pour 1919, à la somme de 60.000 francs, égale à celle qui a été accordée en 1918 et actuellement répartie comme suit :

| | |
|---|---|
| Traitement et indemnité du médecin militaire directeur de l'hôpital français de Harrar........ | 14.400 |
| Indemnité du sergent infirmier.............. | 4.000 |
| Subvention pour l'entretien et le fonctionnement des services hospitaliers................. | 16.000 |
| Travaux de restauration des bâtiments de l'hôpital du Harrar............................... | 20.000 |
| Frais divers (déplacements, etc.)............ | 5.600 |
| Total............ | 60.000 |

S'il n'est pas possible à l'administration d'indiquer avec précision les dépenses qui devront être effectuées au cours de l'année 1919, on peut néanmoins signaler que l'hôpital nécessitera encore des travaux importants pour sa remise en parfait état et peut-être l'envoi de missions médicales ou vétérinaires, dont les services ont été supprimés depuis les hostilités.

* * *

Le chapitre 24, Œuvres françaises au Maroc, qui, en 1918, était de 905.860 francs, est réduit, pour 1918, à 410.000 francs parce qu'un projet spécial sera présenté pour la construction à Tanger de deux écoles primaires et d'une école secondaire de jeunes filles.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Un programme de politique coloniale. Les questions indigènes**, par L. Vignon, professeur à l'Ecole coloniale. Un vol. in-8°, prix 15 francs. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

On a répété bien souvent que, possesseurs d'un immense empire colonial, nous savions très mal le mettre en valeur au point de vue économique et encore moins bien l'administrer, faute d'un programme de politique coloniale. La guerre, il faut le reconnaître, n'a pas donné complètement tort à ces critiques et les analyses de livres parus, pendant les hostilités, sur l'exploitation des matières premières des colonies. ont surabondamment démontré la vigueur de l'effort qui nous reste à faire pour tirer parti des richesses que nous possédons sous les Tropiques. Mais, si les auteurs qui ont prêché une meilleure mise en valeur de nos possessions d'outre-mer sont assez nombreux, il en va autrement quand il s'agit de déterminer autre chose que la politique économique à y suivre. On laisse volontiers de côté « les questions indigènes » auxquelles peu de gens portent un réel intérêt, tellement on a pris l'habitude de considérer les colonies comme des champs neufs, moralement vides d'habitants et uniquement réservés aux besoins de l'immigration européenne.

Or l'erreur qui consiste à traiter les autochtones par prétérition, n'est pas seulement commune et grossière, elle constitue une faute politique d'une gravité particulière, car elle fait que certains dirigeants se tracent une ligne de conduite faussée, dès son origine, dont les résultats peuvent être redoutables Elle néglige totalement nos administrés à qui personne ne se soucie de demander avis au sujet de la manière la plus propre à les conduire; elle perd de vue qu'on ne peut aider des Européens qu'autant qu'on respecte, au préalable, les droits des indigènes.

Cette singulière conception des gens, avec qui on ne compte pas s'ils n'ont pas la peau blanche, a vivement choqué M Vignon qui estime qu'à l'heure actuelle, chacun de nous doit étudier sainement les problèmes extérieurs et reviser, si besoin en est, ses opinions relativement à la politique que la France doit réaliser dans ses colonies. Deux systèmes s'offrent à elle : l'assimilation et le Protectorat. Lequel des deux faudra-t-il suivre demain? Pour juger et par consequent se prononcer, il faut écouter non pas la voix de théoriciens qui n'entendent souvent rien dans les questions coloniales, mais celle de l'expérience.

Et que dit l'expérience? Quels résultats consigne-t-elle en faveur de l'assimilation ou du Protectorat? Là est tout l'objet du livre si clairement exposé et si abondamment documenté de M. Vignon qui conclut, disons-le de suite, que le Protectorat en Tunisie et au Maroc a donné de bons résultats, tandis que l'assimilation, qui a mécontenté les populations aussi bien en Algérie qu'en Indochine, constitue une expérience suffisamment longue et probante.

D'après ce que nous venons de dire, le lecteur ne s'étonnera pas de trouver des « faits » dans l'ouvrage de M. Vignon. Ce n'est pas du haut de sa chaire de l'Ecole coloniale qu'il voit les problèmes coloniaux. Une longue expérience de ces questions, des voyages, des conversations l'ont amené à ne pas mépriser le « fait », que l'on ne devrait jamais perdre de vue dans une matière aussi étendue et aussi complexe que l'est une étude de politique coloniale. Sa méthode est rigoureusement scientifique et il professe que seul le déterminisme permet de fonder une doctrine logique et cohérente. « C'est en naturaliste, écrit-il, qu'il convient de considérer les différentes races rencontrées dans le monde: elles sont fonction de leurs milieux, de leur passé, et les Européens ne peuvent espérer les mettre sur les voies de l'évolution qu'en tenant compte des grandes lois naturelles de l'*hérédité* et de l'*adaptation.* »

Dès la première page du livre c'est cette adaptation du principe déterministe qui frappe; on y trouve le souci de toutes les contingences, mais sans dogmatisme. Cette première page est consacrée à l'étude des races et peuples de l'Afrique et de l'Asie où tour à tour sont examinés les problèmes se référant à l'homme sous la triple influence de la race, du milieu, de la société, qui sont les causes de ses modes de penser et d'agir, de ses croyances, de toute son organisation sociale. Et cette étude amène l'auteur à bien préciser les différences qui existent entre les races et les peuples, différences moins grandes entre elles qu'avec nos façons de penser et d'agir. C'est ainsi que les Jaunes sont des esprits médiocres, mais pratiques, que les Nègres donnent beaucoup plus de prix aux choses qui ne se voient pas qu'à celles qui se touchent, que les Blancs d'Europe seuls combinent heureusement les deux courants, utilitaire et spéculatif, qui ne se rencontrent que séparément chez les deux races précédentes. Après ces caractéristiques de races l'auteur saisit sur le fait les différences d'aptitudes qu'accusent plusieurs peuples de même race et aboutit à cette conclusion : où il n'y a plus d'élite depuis longtemps (Noirs, Arabo-Berbères) les peuples demeurent à l'état statique; où l'élite s'est éteinte après un certain effort (Egypte, Chaldée, Chine) l'évolution cesse, tout s'effrite lentement et disparaît; où l'élite persiste, sauf de passagères interruptions (Grèce, Rome, Moyen Age, Renaissance, etc.), elle ne cesse, à travers les siècles, d'entraîner les masses vers de nouvelles formes et de nouveaux progrès : l'esprit conservateur cède devant l'esprit d'invention.

De là des civilisations différentes qui s'opposent même, comme le montre M. Vignon au livre II intitulé *Les Faits*, et dans lequel il expose certaines observations relevées dans un voyage autour du monde. Mais ce qui l'arrête le plus, ce sont les maux causés aux indigènes par le premier contact des Européens. maux nombreux qui rentrent dans deux catégories : d'une part, ceux qui proviennent des contacts sociaux et intellectuels, tels que l'introduction des boissons alcooliques et des vins européens ou les contrariétés d'idées religieuses et sociales, pour ne citer ici que les plus importants; d'autre part, ceux qui sont dus à des contacts économiques : maux occasionnés par le portage, dépouillement des indigènes en matière de propriété foncière, ruine des industries indigènes par les importations d'Europe ou la création d'industries locales, etc. Le résultat en est que nous faisons scandale et soulevons l'antipathie générale, que même les collectivités indigènes se retirent devant notre propre civilisation et qu'ainsi se confirme la gravité des problèmes posés par notre installation, gravité d'autant plus grande qu'à parcourir l'ouvrage de M. Vignon, une chose apparait bien nettement : la confusion des méthodes et des principes, l'incohérence des solutions, la contradiction des résultats; toutes choses qui proviennent de la méconnaissance des faits.

Or, aujourd'hui encore nous paraissons trop enclins à nous abandonner à la phraséologie qui nous fait oublier les intérêts de nos administrés coloniaux et nous fait perdre de vue qu'une bonne politique économique ne peut reposer que sur une bonne politique indigène. On en est convaincu à la lecture du livre III de l'ouvrage que nous analysons ici et qui a pour titre *La Pratique du Protectorat*, c'est-à-dire l'examen du rôle de l'administrateur-contrôleur, du juge, de la politique suivie à l'égard de la famille indigène, en matière de propriété foncière, de religion, d'impôts, d'instruction. de représentation... Comme le dit l'auteur, longue est la route! Et il ajoute plus loin, avec raison : « L'art serait de mettre la main sur une société indigène *sans rien casser*. » Tout le problème est là, en effet.

Depuis le temps que nous colonisons nous aurions pu profiter de l'expérience acquise. M. Vignon rappelle les fautes de la politique d'assimilation administrative commise en Algérie et en Indochine et qui ont abouti à des froissements et des mécontentements, car même au Tonkin, que le traité de 1884 dénomme ironiquement pays de protectorat, l'autorité du souverain est toute fictive; on y est en plein pays d'administration directe avec toutes ses beautés : monopole de l'alcool, bouleversement de la justice indigène, ruine des artisans, etc. Quelle situation favorable à exploiter contre nous par tous les intellectuels mécontents! C'est ce qui s'est passé pendant la guerre : alors que la tranquillité a régné en Tunisie et au Maroc où des voix amies ont loué la politique bienveillante et tutélaire de la France, l'état des esprits n'a pas cessé d'être inquiétant en Algérie, en Afrique occidentale, en Indochine, bien qu'il n'y ait pas eu d'insurrection générale. Mais le loyalisme des indigènes fut beaucoup dans leur manque d'armes et dans le développement de leurs intérêts: hausse des salaires, hausse des prix des produits, des terres, allocations aux femmes, primes aux engagés, etc. Nous avons encore à faire leur conquête morale.

Dans les pays de protectorat, par contre, la conservation du pouvoir nominal du souverain a rassuré bien des consciences et la France, en se contentant de développer ou d'améliorer les méthodes dont l'histoire avait montré qu'elles étaient adaptées à la vie du pays, s'est rallié les sympathies des authochtones. Le Protectorat ainsi compris a réussi. C'est une formule qui mérite donc d'être généralisée. En quoi consiste-t-elle? La politique du Protectorat repose sur quatre principes essentiels : la valeur des administrateurs et leur éducation appropriée ; la collaboration des chefs traditionnels soigneusement contrôlés ; la protection de l'indigène contre les assauts trop brusques de la colonisation, voire sa défense; enfin la soumission de ce même indigène à des règles particulières de discipline administrative, de surveillance poli-

tique. Ces règles qui sont d'ordre général, puisqu'on les retrouve aussi bien au Maroc que dans les Indes néerlandaises, sont particulièrement étudiées par M. Vignon (p. 251-292) et nous ne saurions trop recommander à nos adhérents la lecture de ces quatre facteurs de la politique du Protectorat. On y trouvera entre autres une saine appréciation de l'indigénat. L'auteur examine ensuite les conditions du Protectorat dans certaines de nos possessions. En Algérie il préconise l'adoption d'une politique qui fasse vivre côte à côte et sans heurt les deux éléments de population, l'élément indigène devant rester toujours prépondérant étant donnée la faiblesse de notre immigration. Les colons devront s'y résigner : il faudra suivre une politique de « restitution » qui, loin d'affaiblir la domination française, la fortifiera.

La brutalité de la conquête et la hâte de l'occupation nous ont fait commettre des erreurs en Afrique occidentale qui est cependant, avec la Tunisie et le Maroc, la possession qui nous fait le plus d'honneur. On peut encore y remédier, à condition toutefois de ne pas accepter à la légère les lois que certains parlementaires coloniaux font passer pour le plus grand mal de la colonie. M. Vignon esquisse le grand rôle de l'administrateur et celui des chefs de village et de canton, dont on doit bien se garder de diminuer les attributions, ou, ajouterons-nous, de surestimer la valeur, ainsi que la faute a été commise par les Anglais à Sierra-Leone et à la Gold Coast et par nous peut-être au Maroc. Il faut savoir ne pas exagérer l'autonomie des indigènes; c'est affaire de prudence et de doigté. Les assemblées de village y auront également un rôle à jouer. C'est ainsi qu'on conservera en Indochine mandarins, commune annamite et conseils de notables. Mais on renoncera à la politique jusqu'ici suivie et on en adoptera une nouvelle : « Ne prétendons être pour nos sujets que des tuteurs, des éducateurs présidant à une évolution *conforme aux lois naturelles;* convions Africains et Asiatiques à s'administrer eux-mêmes, aidons-les, conseillons-les, afin qu'ils évoluent, en tant qu'ils le peuvent et le désirent, les uns et les autres, mais ceci dans le plan de leur mentalité. Rien de plus. » Evidemment, le temps est fini de l'exportation des grands principes. Renonçons donc, une fois pour toutes, à nos accès d'idéologie qui nous coûtent toujours trop cher, ainsi que nous l'a encore démontré le traité de Versailles.

Dans les affaires de justice coloniale nous n'avons pas été moins « bousculants » et brutaux que dans celles d'administration. M. Vignon le prouve dans le chapitre qu'il consacre au rôle des juges français et des juges indigènes. Ce sont de bonnes et franches pages inspirées par le souvenir d'Herbert Spencer : « Les lois écrites ou non écrites formulent la domination des morts sur les vivants. » Coutumes, lois, modes usuels de les interpréter représentent chez un peuple sa façon de se représenter la famille, les devoirs sociaux, les manquements à ces devoirs. Tout cela s'est construit par la pensée des générations successives et c'est cet édifice que nous, protecteurs, nous venons saper. Ils sont édifiants à cet égard les faits rapportés par l'auteur pour nos différentes colonies. Nos erreurs en matière de droit musulman notre manie de l'assimilation, les troubles que nous avons apportés en Indochine en 1883 avec le « Précis », l'interprète, l'avocat, l'introduction des colons dans les cours criminelles, etc., tout cela montre la nécessité de reprendre la question pour l'ensemble de nos possessions dans un esprit nouveau, de former de bons juges indigènes et d'instituer une magistrature coloniale, préparée à sa tâche nouvelle. Aussi bien pour les magistrats que pour les administrateurs, il faut cesser les nominations et les avancements de faveur. Que le mérite devienne la base des récompenses de carrière; le favoritisme n'a que trop duré dans nos colonies et pays de Protectorat! C'est une honte; c'est un danger!

Parmi les raisons de troubles provoqués chez l'indigène par notre venue, il faut signaler encore celles qui découlent de notre conception de la propriété foncière. Nos lois économiques européennes sont dures pour l'indigène. « La seule présence du Blanc, la valeur immédiate qu'il donne aux produits du sol, au sol lui-même, à la main-d'œuvre, troublent infiniment des populations au milieu desquelles la demande était rare hier, et donc la valeur minime. C'est trop, déjà! « Ainsi, il est possible qu'il faille veiller à ce que l'indigène sollicité par l'offre de pièces luisantes et trébuchantes, ne se dépouille pas trop facilement du champ sur lequel lui et les siens trouvent leur vie, surtout s'il y a lieu de craindre qu'il ne dissipe l'argent reçu et tombe ensuite dans la misère. Ainsi encore, il convient de ne rien faire pour favoriser le brusque passage de la fortune terrienne des mains des vieilles familles établies dans celles des nouvelles. » Et M. Vignon cite l'exemple paternaliste des Anglais qui, dans l'Inde, ont pris d'intéressantes mesures pour empêcher une évolution trop brusque de la société indigène. La France a bien fait quelque chose dans cette matière, mais sa préoccupation a été surtout de protéger l'acheteur européen contre les incertitudes et la fausseté des titres et témoignages. Certes, la loi tunisienne du 1er juin 1885, inspirée de l'Act Torrens, est excellente, mais, par une opposition de mentalités bien compréhensible pour ceux qui prennent à cœur l'étude de ces questions, elle a presque échoué si l'on en juge d'après les chiffres : de 1896 à 1914 on compte 3.405 propriétaires indigènes qui ont recouru à l'immatriculation; tous les autres ont préféré garder leurs modes de propriété, tellement le développement de la loi successorale musulmane est incompatible avec l'observation des règles d'une loi foncière européenne quelconque. Ceci prouve que si cette question foncière doit préoccuper la France colonisatrice, du moins doit-elle lui donner une solution délicate en rapport avec la mentalité et les habitudes des indigènes. Que de troubles a occasionnés en Cochinchine et au Tonkin l'introduction du régime français ! Il eût été cependant si simple de se borner à perfectionner les *diabo* (livres fonciers communaux) des Annamites.

En matière religieuse, nous assistons à ce spectacle inattendu de la déchristianisation générale en France et d'une religiosité sans borne outre-mer. Et le plus curieux c'est que ces excès nous avons l'air de les trouver naturels. En pays musulmans, nous estimons ne jamais assez montrer d'égards pour les personnages religieux, les confréries, les marabouts, etc. En réalité nous avons toujours à craindre du fanatisme et cette opinion de M. Vignon est parfaitement exacte et partagée de ceux qui vivent dans les milieux indigènes. Dès lors notre conduite est toute tracée : vis-à-vis de ces groupements religieux notre politique doit être toute de surveillance et aussi de développement des intérêts, « le désir de paix s'affirme chez l'homme qui gagne, améliore sa vie matérielle, possède un lopin de terre ».

Un autre gros problème est celui de l'impôt. La difficulté se juge aux mauvaises solutions que nous lui avons généralement données dans nos colonies. En Algérie, pendant longtemps, ce fut l'inégalité fiscale en faveur des colons; en Indochine on a eu recours à des monopoles, mais on empoisonne la race avec l'alcoolisme; ailleurs, l'impôt est lourd. Par contre, en Tunisie, les choses se développent bien : le système impositaire révèle une souplesse et un heureux esprit de justice. M. Vignon le cite en modèle parce qu'il soumet l'Européen aux impôts indigènes et frappe les richesses nouvelles. Nous ne pouvons malheureusement pas nous étendre ici sur ce sujet auquel l'auteur consacre de bonnes pages ainsi que sur celui de l'instruction française donnée aux indigènes. On nous permettra seulement de rapporter à ce propos sa conclusion générale : « La difficulté pour nos sujets de prendre d'un coup l'instruction française, de retenir ce qui leur aura été enseigné; celles, pour les gouvernements coloniaux, de recruter de bons maîtres; puis, encore, la préoccupation de résister à l'élévation des dépenses afin de boucler leur budget, constitueront des « surfaces de flottement » qui modéreront la « fureur scolaire ». Si — et en quelle mesure — nos indigènes se modifieront au contact des idées nouvelles, s'ils se rapprocheront ou éloigneront de leurs éducateurs, l'avenir le dira. Une seule chose apparaît, dès maintenant, certaine au sociologue, c'est que « l'instruction primaire, professionnelle, secondaire, supérieure, technique ne transformera nulle part Noirs, Arabo-Berbères et Jaunes en des Français : déterminés physiologiquement et psychologiquement dans leur mentalité par l'hérédité, le milieu, la société, ils demeureront ce qu'ils sont, des Noirs, des Arabo-Berbères, n'évolueront que suivant les possibilités et les modes de représentation de leurs cerveaux. »

Nous passons rapidement, mais bien à regret, sur une question aussi importante et aussi discutée pour indiquer l'objet du dernier chapitre d'« Un programme de politique coloniale ». Il est consacré aux droits de représentation accordés aux indigènes. L'auteur y critique l'assimilation de la naturalisation et fait le procès de la représentation en Algérie où il faut poursuivre, entre autres choses, la « conquête morale » et obtenir la paix entre colons et indigènes : c'est-à-dire qu'il faut se rallier les indigènes par la création de systèmes représentatifs conformes aux rapports nouveaux de leurs groupes; à la base doit se trouver la *djema* reconstituée. Ce que nous avons fait en Indochine ne paraît pas mieux : on a oublié que l'Annamite n'est pas préparé à la discussion des intérêts généraux et qu'il est davantage préoccupé de son bol de riz quotidien. Que vient-il faire dès lors à la Chambre consultative? C'est toujours la même chose, on se presse là où il ne faut pas : qu'on applique donc à nos colonies des statuts étudiés, adaptés aux mœurs, aux idées, à la capacité intellectuelle des gens! L'Angleterre, avec son Indian Councils Act, nous donne une leçon à cet égard. Sachons en profiter et changeons radicale-

ment de méthode. « La France est la seule nation coloniale qui, obéissant au sentiment, méconnaissant les faits, a, dès la première heure, donné à ses sujets des *droits politiques extraordinaires ;* la seule qui convie leurs élus non seulement dans des assemblées locales, mais encore dans les assemblées métropolitaines. Ce faisant, elle expose ses colons, sa domination, aux plus graves dangers en même qu'elle dévoye les populations. » Le moment est donc venu de procéder à des réformes et c'est pourquoi le programme de politique coloniale esquissé par M. Vignon contient des enseignements précieux non seulement pour ceux qui sont en fonctions à l'heure actuelle, mais pour la jeune école, pour nos camarades de demain qui auront à administrer ou plus exactement à contrôler l'administration de notre immense empire colonial. Les événements du xx^e^ siècle provoquent des idées nouvelles : pour les mettre à exécution, il faut des hommes nouveaux. C'est pour ceux-ci que le livre de M. Vignon sera un guide fidèle et sûr, rempli de vues nouvelles. Louons l'auteur d'avoir eu une vision si nette de l'avenir.

**Les Noirs**, par Alphonse Séché ; avec préface du général Mangin ; 1 vol. in-16 de 256 pages ; 4 fr. 50. — Payot, 106, boulevard Saint-Germain.

C'est un bon livre, fait de documents officiels et de témoignages vécus, et presque un historique de la participation de l'armée noire à la guerre jusqu'à la fin de l'année 1917. M. Séché suit les tirailleurs dans les grandes batailles où ils se sont illustrés et il nous fait assister à leurs exploits. Deux chapitres, les plus émouvants, sont consacrés au loyalisme et à l'âme des Sénégalais, — étant bien entendu que ce vocable englobe tous les soldats noirs.

Que d'anecdotes caractéristiques on peut glaner à travers le récit de M. Séché ! Il montre surtout l'étonnant dévouement des tirailleurs à leurs officiers et il en déduit tout naturellement que le mérite de ceux-là revient à la formation et à l'éducation guerrière que leur ont données ceux-ci.

L'adjudant Moro Diallo lui fait cette réponse : « Si nous sommes gagner, ça bon ; si nous sommes pas gagner c'est que Français tous morts, Sénégalais aussi tous morts, car tous mourir auprès Français. Français, vois-tu, c'est mon père : Français, c'est mon mère ; Français, c'est mon frère. » A Reims bombardé, Daba Doumbia, chargé de porter les œufs à la popote et muni de toutes les recommandations de prudence qui étaient déjà de règle même en ce temps où l'œuf n'était pas encore hors de prix, reste debout au bruit de l'explosion d'une marmite, quoique le lieutenant ait crié à tous de se mettre à terre contre les maisons : « Eh ! Yeut'nant, dit-il après à son chef qui s'effare, toi dire moi y couché et toi dire les œufs y pas casser ; moi y a tenir les œufs. »

Le tirailleur Mamame est aux Dardanelles en tranchées et sous un feu d'enfer. Qu'écrit-il à son frère ? Ceci : « Je men vai te parlai un peu deu mon tranchée. Je couche a cotai dun ruisseau et les grenouilles m'empêche deu dormir et pis dans un trou y a un rat qui m'empêche deu dormir la nuit. Il y a fait un trou et quand je dor il me fait descendre deu la terre sur mon gueule, mais moi y a boucher le trou, alors maintenant il me fera plus descendre deu la terre sur mon gueule. » Voilà les détails qui l'obsèdent, ce brave !

M. Séché campe ainsi de nombreux tirailleurs et il faut souhaiter que ce livre aille au grand public afin de faire mieux connaître l'âme du tirailleur africain. Dans une vigoureuse préface qu'on a déjà lue ici le général Mangin tire quelques enseignements sur le rôle de l'armée noire et fait justice de quelques erreurs et de quelques légendes que les faits ont démenties.

**Œuvres posthumes. Voyages, feuilles volantes, journal de guerre**, par Augustin Goyau, suivis d'une notice sur l'auteur, par Paul Janet, professeur à la Sorbonne, 1919, in-8°, 142 p. Alcan.

Augustin Goyau, mort au champ d'honneur le 1^er^ juillet 1917, à l'âge de trente-trois ans, appartient par plus d'un côté à l'Afrique française et aux coloniaux, et nous pouvons revendiquer ce jeune héros comme un des nôtres. Fils du philosophe et poète Jean-Marie Goyau, petit-fils d'Alfred Fouillée, il donnait aux questions africaines une part dans ses préoccupations, à côté de la philosophie et de la science. Né à Menton, il avait passé son enfance et sa jeunesse au bord de cette Méditerranée que son père avait chantée en strophes mélodieuses et que lui-même aima sur son doux rivage de France comme sur sa grève africaine. Il avait un goût très vif pour les voyages ; les pays neufs, les terres de soleil exaltaient son enthousiasme ; il eût voulu y passer de longs mois chaque année et leur réserver, en tant qu'ingénieur, une part de son activité future. Ses *Œuvres posthumes*, publiées par les soins pieux de sa mère, contiennent la relation d'une excursion dans le Sud-Tunisien et en Tripolitaine (1913) et d'un voyage au Maroc (avril-juillet 1914). Au cours de ses voyages, il notait presque chaque jour incidents et sensations ; son récit, vivant et alerte, illustré de photographies intéressantes, fait apparaître, en même temps que les paysages, les sentiments qu'ils évoquent dans l'âme d'élite de ce jeune stoïcien. Partout éclate sa sympathie pour la « nouvelle France », suivie de retours passionnés vers l'ancienne France où plus douces sont les nuances et plus fraîches les brises, vers la patrie à laquelle il devait bientôt se sacrifier. Sa physionomie apparaît dans ces écrits posthumes, ainsi que dans la notice qui les accompagne, singulièrement attachante. Engagé volontaire, pendant les trois années qu'il resta sous les armes, comme soldat et comme sergent, jamais un mot de plainte ne lui échappa ; toujours il donna l'exemple de la bravoure et du sacrifice. « Une intelligence lumineuse, écrit son maître Paul Janet, un cœur généreux, l'ardent désir et la ferme volonté de faire œuvre utile, voilà tout ce qui disparaît avec Augustin Goyau. Nous qui restons, nous devons perpétuer ces souvenirs et rendre fécond le sang qui a coulé. »

A. B.

# TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

**N^os^ 1 et 2. Janvier-Février.** — Les champions de la Mittel-Afrika (E. Bevan), 3. — Les crimes allemands en Afrique : les témoignages belges (C. Martin), 22. — L'enseignement en Afrique Occidentale Française (G. François), 34. — Les frontières orientales du Congo belge : la convention anglo-belge du 3 février 1915, 39. — A travers le rapport sur le budget des colonies, 42.

**N^os^ 3 et 4. Mars-Avril.** — Les belles fourragères d'Afrique : le 8^e^ zouaves, 45 ; le bataillon somali, 51. — Le Congrès panafricain (M. Delafosse), 53. — La conquête de l'Afrique Orientale Allemande : rapport du général Van Deventer, 60. — Le manifeste de la Ligue africaniste espagnole, 69. — Les matières premières africaines, 73. — Le troisième Livre gris belge, 78.

**N^os^ 5 et 6. Mai-Juin.** — A la gloire de la Division marocaine : I. La Division marocaine en Lorraine et au Rhin, 83. — II. Le 4^e^ tirailleurs tunisiens, 85. — III. Le 7^e^ tirailleurs algériens, 91. — IV. Les chasseurs malgaches, 99. — V. L'artillerie de la Division marocaine, 104. — La conquête de l'Afrique Orientale Allemande : rapport du général Van Deventer, 107.

**N^os^ 7 et 8. Juillet-Août.** — Esquisse géologique du Moyen-Congo (capitaine Jourdy), 113. — Les intérêts français en Ethiopie : rapport de M. Louis Marin, 128.

**N^os^ 9 et 10. Septembre-Octobre.** — Historique succinct du 1^er^ régiment de tirailleurs marocains (cap. Juin), 133. — L'automobile en Mauritanie (H. Hubert), 140. — Le mouvement nationaliste en Afrique du Sud (P. Tap), 148. — Les clauses coloniales du traité de Paix allemand devant le Parlement, 154.

**N^os^ 11 et 12. Novembre-Décembre.** — Les Conventions internationales africaines, 173. — Les opérations glaoua en pays Aït-Atta, 183. — Une reconnaissance dans la région d'Aozou (cap. Blaizot), 191. — Le Kittemo (H. Galland), 199. — A travers le rapport de M. Raiberti, 201.

*Le Gérant :* J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.